This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49942 2

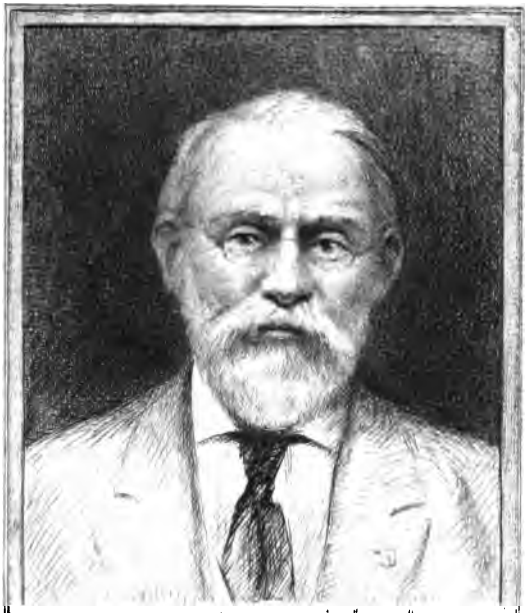

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Log
Comp
Hon.

DC
611
.B841
R4

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE. & d'Anjou

TOME VII.

ANNÉE 1860. — PREMIER SEMESTRE.

NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 1.

1860.

NANTES, IMP. DE VINCENT FORREST, PLACE DU COMMERCE, 1.

Dunning
Nijhoff
2-25-27
13603

REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

PRÉFACE DE LA QUATRIÈME ANNÉE.

Ceux qui nous lisent savent de reste que la *Revue de Bretagne et de Vendée* n'est point une spéculation, mais une œuvre de conviction.

Nous sommes peu de chose en ce monde ; mais nous avons une foi, nous avons des convictions inébranlables ; et c'est ce que tout le monde ne saurait dire, par le temps qui court.

Le temps qui court a sans doute beaucoup de mérites en bien des genres ; du moins beaucoup de gens l'affirment, qui ne sont pas, il est vrai, absolument désintéressés dans la question. Mais, à ne le considérer qu'au point de vue moral, le temps qui court n'est pas beau. D'autres temps ont vu plus de violences ; mais il y avait alors dans les âmes un ressort de dignité et d'indépendance qui semble aujourd'hui usé. Aussi aucun temps n'a vu le principe de la morale plus près de se dissoudre.

Il n'y a plus ni bien ni mal, ni droit ni devoir certain ; il y a la

Force, la Richesse, le Succès : c'est la nouvelle Trinité qu'adore notre âge. En doutez-vous? Lisez (pour nous en tenir là) nos romanciers et nos philosophes le plus en renom, ou consultez ces casuistes, bien placés et bien rentés, qui ont ingénieusement imaginé de distinguer deux morales, la grande et la petite !

Grâce à cette heureuse découverte, tout est bien qui réussit, et aussi pour réussir tout est bon : mensonge, hypocrisie, fourberie tortueuse et raffinée ; le succès justifie tout ; les exemples viennent de haut. En bas, les autres nous donnent le spectacle de toutes les palinodies et de tous les abaissements.

Quelques voix, çà et là, protestent encore contre un pareil affaissement du sens moral. On les souffre impatiemment, chaque jour elles deviennent plus rares.

Nous avons l'honneur d'être une de ces voix, la plus humble assurément, mais non la moins résolue ni la moins constante. Nous avons en conséquence notre part de difficultés, d'entraves et de périls ; notre œuvre peut se ressentir parfois de ces embarras. Mais du moins les honnêtes gens, en Bretagne et en Vendée, nous tiennent compte de nos efforts et nous soutiennent de leurs sympathies ; c'est un encouragement plus que suffisant.

Et s'il nous fallait encore une autre récompense, où en pourrions-nous trouver de plus précieuse et de plus chère à notre cœur que la lettre suivante ?

POUR LE COMITÉ DE RÉDACTION :

A. DE LA BORDERIE,
Directeur de la Revue.

ÉMILE GRIMAUD,
Secrétaire de la Rédaction.

Lettre de Mgr l'évêque de Nantes aux Rédacteurs de la Revue de Bretagne et de Vendée.

Nantes, le 15 janvier 1860.

Messieurs,

Vous me faites l'honneur de me demander si les espérances que j'avais conçues au moment où vous commenciez la publication de votre nouvelle *Revue* ont été réalisées. Je n'hésite pas à répondre affirmativement. — Je suis bien obligé de me tenir un peu en garde contre l'affection que j'éprouve pour vous, Messieurs, et pour vos collaborateurs, et aussi contre l'intérêt si naturel et si vif que je porte à tout ce qui prend naissance dans mon diocèse. Mais en faisant la part de ces sentiments, je crois pouvoir dire que je n'ai pas rencontré de Revue de Province qui m'ait autant satisfait. — Vos Études historiques et archéologiques offrent toujours de l'intérêt, et sont souvent remarquables. C'est une grande chose que de tirer de l'oubli tous ces documents inédits sur nos Provinces; et vos recherches, où se manifeste un travail patient et consciencieux, seront très-utiles dans le travail général d'Histoire de France qui est encore à faire. On s'est plaint avec raison

que l'histoire avait été longtemps une conspiration contre la vérité. Je me réjouis de vous voir travailler loyalement à la venger et à la faire sortir de captivité.

Vous avez fourni l'occasion à plusieurs talents littéraires qui s'ignoraient peut-être eux-mêmes de se produire, et vous avez donné à beaucoup d'autres le signal de secouer l'oisiveté qui tue les cœurs et les intelligences. — Le style des compositions diverses de votre Recueil m'a paru suffisamment orné, et cependant sobre et sage comme la pensée qu'il revêt.

Mais votre principal mérite pour moi, Messieurs, c'est que je puis au moins conseiller votre *Revue* à toutes les familles chrétiennes. En même temps que vous fournissez un aliment sérieux aux méditations de l'âge mûr, notre chère jeunesse peut vous lire avec fruit et sans danger.

Tous mes vœux sont donc pour le succès de votre œuvre. Mes regards attristés se reposent sur vous avec consolation; et au milieu de bien des amertumes, il m'est doux de compter encore tant de généreux défenseurs de la vérité et de la vertu.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de mon sincère dévouement.

† ALEXANDRE, Évêque de Nantes.

POÉSIE.

LA NOËL.

Les strophes qu'on va lire seraient sans doute arrivées plus à propos au moment de la grande fête qu'elles célèbrent ; par malheur, nous les avons reçues le jour même où paraissait notre livraison de décembre 1859. Toutefois nous nous en sommes promptement consolés : les vers de M. Reboul sont de ceux qui n'ont nul besoin des circonstances et ne sauraient jamais perdre de leur actualité.

Nous sommes donc heureux maintenant de pouvoir les offrir, en guise d'étrennes, à nos abonnés.

Nos lecteurs, — nous en sommes sûrs, — apprécieront comme nous l'honneur qu'en reçoit la *Revue*. De l'autre bout de la France, un poète éminent, dont le talent n'a d'égal que sa modestie, veut bien nous accorder son suffrage : suffrage d'autant plus précieux que ce poète est vraiment *un homme*, un ferme caractère. Dans un siècle dont chaque jour voit tant de platitudes, de parjures, d'apostasies, l'auteur de l'*Ange et l'Enfant*, du *Dernier Jour*, des *Traditionnelles*, nous donne un exemple rare, — énergique protestation de la dignité humaine contre l'abaissement universel. Loin de sacrifier sur les autels du succès, — où la tourbe sans vergogne des valets de la fortune enfume d'un encens banal des idoles de boue dorée, — M. Reboul est resté inviolablement fidèle aux nobles convictions de sa jeunesse : Le *Dieu de* son *berceau* sera *le Dieu de* sa *tombe;* et il est du petit nombre des écrivains de notre temps en qui l'on peut encore admirer

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

Le Directeur de la Revue,
A. DE LA BORDERIE.

LA NOËL.

Comme un roc détaché de sa cime isolée
Tombe, roule et s'arrête au fond de la vallée;
Les ans s'écouleront sans amener l'espoir
Qu'il puisse, remontant à sa place première,
Recevoir du matin la naissante lumière,
Et jouir le dernier des feux mourants du soir.

Ainsi l'humanité, sous le poids de son crime,
Gisait abandonnée au fond de son abîme.
Quel d'entre nous, souillé dès le sein maternel,
Pouvait trouver en lui la rançon méritoire,
Et, de l'Esprit du mal effaçant la victoire,
Amener au pardon l'ire de l'Eternel?

Un Enfant nous est né; l'épouvantable masse,
Grâce à ses faibles mains, est remise à sa place.
Par ses propres exploits Satan est confondu;
Son front est écrasé sous les pieds d'une Femme;
L'homme sent repousser des ailes à son âme,
Et remonte plus haut qu'il n'était descendu!

Les Cieux, longtemps fermés, se rouvrent sur la terre,
Afin d'y déverser l'onde qui désaltère
La soif de vérité, de justice et d'amour.

La fleur naît où poussaient des épines arides ;
L'esclave est réjoui dans ses cachots humides,
Et l'univers reprend l'éclat des premiers jours.

Quel siècle, parmi ceux que le temps fit éclore,
Peut te dire : — Je fus témoin de ton aurore
O rayon incréé de l'Eternel Soleil !
Verbe, Fils engendré par la divine essence,
Les esprits et les corps sont nés de ta puissance :
Toute création sortit de ton conseil.

Et de ce haut sommet, ton amour ineffable
Descend pour revêtir notre argile coupable.
D'où peut venir l'honneur qui nous est octroyé ?
Si le Ciel a voulu pacifier la terre,
Sans sonder plus avant le fortuné mystère,
Rendons grâce au Seigneur du céleste envoyé.

Il naît dans Ephrata marqué par les Prophètes.
Une étable est le temple où commencent ses fêtes.
C'est là que, déposant son sublime fardeau,
La Vierge d'Israël adore la première,
Sur un autel formé d'un reste de litière,
Le Prince de la gloire et du monde nouveau !

Des Esprits, descendus des sphères bienheureuses,
Semant la vaste nuit de traces lumineuses,
Chantent : « Gloire au Très-Haut et paix au genre humain ! »

Ce n'est point le palais où la richesse abonde,
C'est la tente du pâtre inconnu dans le monde
Qui reçoit la faveur du message divin.

Et du Messie ayant annoncé la venue,
L'hymne révélateur remonta vers la nue.
Et, croyants, les bergers, laissant là leurs troupeaux,
Allèrent vers l'Enfant des grâces souveraines,
Et trouvèrent Celui qui doit briser nos chaînes,
Pleurant, emmailloté dans de pauvres drapeaux !

Enfant, ne pleure point, dors, et que sur ta tête,
N'ose pas de longtemps éclater la tempête !
De ta naissance encor ignorant le pourquoi,
Le monde indifférent méconnaît ta lumière ;
Mais, découvrant ta pourpre un jour sous ta poussière,
Les peuples subjugués reconnaîtront leur Roi.

Car l'Ange écartera les pierres de ta voie ;
Ta parole au tombeau fera lâcher sa proie ;
L'œil éteint, sous ton doigt, recevra la clarté ;
Tu seras le bâton des pénibles voyages,
Un guide, dans la nuit, pour la raison des sages,
O Dieu de la misère et de l'infirmité !

JEAN REBOUL, de Nimes.

19 décembre 1859.

ÉTUDES HISTORIQUES.

LA RÉVOLTE DU PAPIER TIMBRÉ

ADVENUE EN BRETAGNE EN L'AN 1675.

I.

Sommaire. — État de la Bretagne depuis la fin des guerres de la Ligue jusqu'en 1664. — Exactions fiscales de Louis XIV; impôts du timbre, du tabac, de la vaisselle d'étain; révolte à Bordeaux, murmures et plaintes en Bretagne. — Première sédition de Rennes, le 18 avril 1675. — Incendie du temple de Cleuné, le 25 avril.

Après les guerres de la Ligue, fruit amer de son union à la France, la Bretagne aux abois commença de reprendre haleine, vie, et force, grâce au gouvernement paternel du premier des Bourbons. Sous le règne suivant, elle recouvra en partie son ancienne prospérité du temps des ducs, et la garda même encore après la mort de Louis XIII, jusque vers l'an 1664. Pendant cette tranquille période de soixante-cinq ans, les princes et leurs ministres semblèrent presque aussi jaloux de respecter les libertés de la Bretagne que de ménager, par des impôts modérés, la fortune des Bretons. Respecter le droit, ménager le bien de leurs sujets, c'est là tout le secret des meilleurs princes pour créer la félicité publique. Ainsi le comprenaient Henri IV, Louis XIII, Richelieu lui-même, car ce grand ministre, qui poursuivait avec tant d'ardeur le solide établissement de l'unité politique en France, ne songea vraiment jamais à détruire, à engloutir les droits de tous dans ce gouffre d'usurpations iniques qu'on appelle la centralisation administrative. Tout au contraire, plus d'une fois, en ce qui touche la Bretagne, on vit Richelieu retirer ou blâmer avec empres-

sement des mesures gouvernementales, dénoncées par nos États comme incompatibles avec les franchises de notre province. La Bretagne répondit à ces égards par un redoublement de fidélité; les troubles de la minorité de Louis XIII l'effleurèrent à peine, quoiqu'elle eût pour gouverneurs l'un des mécontents, M. César de Vendôme. La Fronde n'y parut même pas. Libre et prospère, le vieux duché se soumettait avec joie à cette royale couronne dont l'autorité était si douce; et ainsi pendant soixante-cinq ans, rien, pour ainsi dire, ne vint troubler cette harmonie féconde de la couronne et de la province.

Soixante ans, c'est longue durée pour un âge d'or; celui-ci enfin trouva son terme, Louis XIV fut pris du goût des dépenses fastueuses, des palais magnifiques et des grandes batailles, en un mot de ce qu'on appelle vulgairement la passion de la gloire. Passion coûteuse, s'il en fut, et dont les peuples font tous les frais. Aussi à peine Louis XIV en eut-il éprouvé les premières atteintes, que ses sujets en sentirent le contre-coup, par un redoublement d'impôts, de taxes, d'exactions fiscales de toute espèce. Les États de Bretagne firent de leur mieux pour protéger notre province contre cette grêle affreuse; mais déjà, hélas! sous le souffle de Colbert était née la centralisation administrative, ce despotisme sans cœur et sans vergogne, le pire de tous à coup sûr, dont le premier principe est de mépriser tous les droits, toutes les libertés locales, et le second de confisquer à son profit la liberté, l'activité, la richesse de toute la France. Les généreux efforts des Etats contre un pareil adversaire n'avaient que bien peu de chances de succès; aussi ne purent-ils arrêter cette inondation d'impôts et de vexations fiscales: « Car, dit un auteur contemporain, en 1663 vint la réformation des « eaux et forêts, dont les amendes et restitutions vidèrent beaucoup « de bourses; suivit la recherche de la Noblesse, qui purgea la pro- « vince au-delà de tout ce qu'elle avoit de superflu; est venue ensuite « la réformation du Domaine, dont, depuis 1673, les étreintes ont « été si dures et si générales qu'il ne lui est point demeuré de suc « (1). » En même temps arrivèrent les devoirs de contrôle et toutes leurs augmentations, les devoirs d'*affirmations*, la taxe des francs-fiefs,

(1) Hévin, *Consultations*, p. 81-82, dans la Consultation XIII.

celle des offices, et sans parler de plusieurs autres dont les noms baroques m'échappent, l'établissement du papier timbré à un sol la feuille en 1673, le monopole du tabac à 20 sols la livre en 1675, et dans cette même année la marque de la vaisselle d'étain à un sol la pièce. Ces trois dernières inventions fiscales atteignaient les plus basses classes comme les plus hautes; car l'usage du tabac était déjà général dans le peuple; c'est le peuple aussi, plus que les riches, qui use de vaisselle d'étain; et enfin il n'est personne qui, un jour ou l'autre, n'ait besoin de fixer authentiquement par l'écriture légale ses conventions, ses obligations, ou ses dernières volontés. Aussi ces trois taxes, venues d'ailleurs après tant d'autres, comblèrent la mesure, et poussèrent le mécontentement des masses jusqu'à cette colère désespérée d'où jaillit la sédition. Des troubles éclatèrent à cette occasion, dès le mois de mars 1675, dans plusieurs provinces de France; à Bordeaux surtout ils furent très-graves; maîtresse de cette grande ville pendant cinq jours (du 26 au 30 mars), la rébellion s'y porta à d'affreux excès et contraignit le Parlement de pactiser en quelque sorte avec elle. Cet exemple eut dans tout le royaume un retentissement immense, et particulièrement en Bretagne.

En Bretagne, ces trois impôts de la marque d'étain, du papier timbré et du tabac étaient encore plus odieux qu'ailleurs par une circonstance spéciale; c'est que, au mépris des droits de la province, on s'était passé pour les lever du consentement des États, dont la dernière session tenue en 1673 était par conséquent antérieure aux édits qui avaient établi ces taxes. Environ la mi-avril, les premiers symptômes d'agitation se montrèrent dans notre province (1); ce n'était encore que des mouvements d'opinion; mais déjà le mécontentement était général. Dans la bourgeoisie et la noblesse il se manifestait avec ménagement et paraissait disposé à ne point sortir des formes légales, mais dans le peuple il tendait de plus en plus à la violence. Pendant que les communautés de villes se contentaient de prier le gouverneur de la province et le premier président du Parlement d'intervenir près du Roi pour obtenir le retrait, la suspension, ou tout au moins la modération

(1) Lettre d'amnistie du 5 février 1676.

des nouveaux impôts (¹), la foule déjà proférait des imprécations, des menaces. Enfin la bombe éclata.

C'était le jeudi de la semaine de Pâques, 18 avril 1675 ; ce jour-là, les marchands épiciers, vendeurs de tabac et pintiers de Rennes se présentèrent, entre une et deux heures après midi, chez M. d'Argouges, premier président du Parlement, pour lui faire connaître les menaces auxquelles ils étaient en butte de la part du menu peuple, qui parlait de les brûler dans leurs maisons s'ils se refusaient à vendre la vaisselle d'étain et surtout le tabac sur l'ancien pied : chose de tout point impossible, puisque la vente du tabac se trouvant par les édits interdite aux particuliers, les marchands s'étaient vus forcés de remettre leurs approvisionnements aux commis du fisc, ou, comme on disait, aux maltôtiers. M. d'Argouges exhorta les plaignants à prendre patience, ajoutant que sous peu de temps il pourrait avoir ordre du Roi pour rétablir le commerce du tabac dans sa forme ordinaire. Les marchands, en sortant de là semèrent partout cette nouvelle ; dans la bouche du premier président, ce n'était qu'une espérance sous forme dubitative ; le peuple la transforma aussitôt en certitude et même en fait accompli ; on crut que les édits étaient déjà révoqués ou tout au moins suspendus ; on en conclut, semble-t-il, que les bureaux du tabac, du papier timbré, et autres étaient dès lors inutiles ; et de suite un rassemblement considérable, fort de plus de deux mille personnes, au dire d'un témoin, se porte au bureau du tabac, situé sur le Champ-Jacquet dans la maison d'un huissier appelé Jacques Hervagault. En un clin d'œil le bureau est enfoncé, pillé, dévasté, les portes et fenêtres rompues, le tabac enlevé par la foule qui se le partage, ainsi que les meubles du rez-de-chaussée, le vin et le cidre de la cave ; enfin les vitres cassées du haut au bas de la maison. Cette exécution eut lieu environ deux heures après midi, et fut tout immédiatement suivie d'une autre du même genre, dirigée contre le bureau du contrôle et des affirmations, qui se trouvait aussi, pour son malheur, sur le Champ-Jacquet, dans la maison de M. de Tizé, à quelques pas par conséquent de celui du tabac. Il eut le même sort, exactement, et de plus la populace, ayant allumé un feu au milieu du Champ-Jacquet, y jeta avec des cris de joie les registres

(1) Lettre de M. de Chaulnes à Colbert, du 19 avril 1675.

du contrôle et même quelques uns du greffe des insinuations. La foule n'avait rencontré, dans ce double exploit, aucune résistance sérieuse; MM. du Margat et de la Chauvelière (1), connétables de la ville, chargés en cette qualité du soin de la police, s'étaient pourtant précipités parmi les mutins, s'efforçant par tous moyens de les apaiser et les faire rentrer dans l'ordre. Tous deux n'y gagnèrent que des horions, et durent s'estimer heureux de sortir vivants des mains de ces furieux.

Du Champ-Jacquet l'émeute se dirigea vers le Palais de justice, où se tenait, sous les voûtes basses, le bureau de vente du papier timbré. Cette foule, ivre de colère et comme affolée de son premier triomphe, roulait tumultueusement par les rues de la ville en criant : *Vive le Roi sans gabelle et sans édits !* C'est aussi le cri qui avait retenti à Bordeaux, trois semaines auparavant. Au haut de la rue de la Filanderie, qu'ils descendaient pour aller du Champ-Jacquet au Palais, les séditieux attaquèrent un bureau du Domaine et y firent quelques désordres, mais sans le piller tout à fait, parce que les employés s'étant mis en défense tuèrent deux des agresseurs et en blessèrent mortellement cinq autres. Au Palais, contre le papier timbré, ils furent plus heureux. Le bureau fut envahi et pillé sans résistance sérieuse; les presses, les timbres, tous les ustensiles, brisés et anéantis; le papier timbré, brûlé ou jeté en proie à la foule, qui ne s'en saisissait d'ailleurs que pour en faire un trophée de sa victoire.

Là devaient s'arrêter, ce semble, les exploits de l'émeute, si toutefois une émeute se peut jamais arrêter d'elle-même, ce qui ne se voit guère. Aussi à peine le tabac, le timbre et le contrôle mis en pièces, la furie de cette multitude chercha et trouva sans peine un nouvel aliment, une nouvelle tâche. Le grand bureau des Devoirs (ou impôts sur les boissons) était dans une maison de la rue aux Foulons, et la rue aux Foulons tout près du Palais; on s'y jeta incontinent, et l'on s'en fut assiéger le bureau des Devoirs. En même temps, les passions les plus mauvaises, qui forment souvent, hélas! la couche inférieure, la lie sordide des soulèvements populaires, commençaient à se dégager et monter à la surface. On ne parlait maintenant de rien moins que

(1) Cochet s^r du Margat, et Louvel s^r de la Chauvelière.

d'aller mettre le feu chez tous les banquiers et gens d'affaires; on marquait déjà les premières maisons vouées à l'incendie et au pillage; c'étaient celles des sieurs Ferret, Montaran, La Fuye-Cotton, des Plantes Avril, Pupil, et même l'hôtel de M. d'Argouges, premier président. On avait commencé par une manifestation contre des impôts odieux et véritablement oppressifs; on allait finir maintenant par le brigandage organisé. Devant ces affreuses menaces, que les approches de la nuit rendaient encore plus sinistres, la ville tout entière s'émut, et l'autorité, si longtemps passive, se résolut à agir.

Toute l'après-midi s'était passée en effet dans cette triple expédition contre le tabac, le timbre et le contrôle; et le soir tombait déjà quand cette menace générale d'incendie et de pillage plana tout à coup sur la cité. On a de la peine à comprendre, au premier abord, l'inaction si prolongée de la force publique en face d'une sédition de cette nature. Mais on se l'explique ensuite par l'absence presque complète des chefs militaires et par la faiblesse des moyens d'action. Ni le gouverneur de la province, ni le lieutenant-général de la Haute-Bretagne, ni le gouverneur en titre de Rennes n'étaient alors en cette ville; l'autorité militaire n'y était représentée que par le fils de ce dernier, qui avait la survivance de son père, mais dont la jeunesse n'était pas faite pour inspirer en un cas pareil ni grande crainte ni grande confiance. C'était M. de Coëtlogon le fils. Il n'avait pas sous ses ordres un seul homme de troupes réglées; car sous cet *ancien régime,* dont on veut faire aujourd'hui le type du despotisme systématique, beaucoup de villes importantes —Rennes entre autres—jouissaient du privilége de n'avoir point de garnison. La seule force organisée se bornait aux compagnies de la milice bourgeoise, qu'on appelait à Rennes des *cinquantaines;* et pour les contraindre à prendre les armes, il fallait régulièrement un ordre du gouverneur de la province. M. de Coëtlogon devait donc être dans l'embarras; et pourtant le danger pressait; quelques minutes de retard, d'hésitation, rendaient une catastrophe inévitable; Coëtlogon prit son parti et appela aux armes la noblesse, qui partout avait le droit de les porter et le devoir de s'en servir pour le bien public; en un instant, une troupe de gentilshommes bien armés vint se placer sous les ordres du jeune gouverneur, pendant que, de leur côté et sur

son invitation, les bourgeois de la cinquantaine la plus voisine de la rue aux Foulons prenaient également les armes. Aussitôt les portes de la ville sont fermées; à la tête des gentilshommes, M. de Coëtlogon charge les rebelles, en tue sept ou huit du premier choc, et par l'impétuosité de son attaque les refoule du haut de la rue aux Foulons jusqu'au Champ-Jacquet; là les uns essaient de tenir, les autres se répandent dans les rues voisines en s'efforçant de rompre les portes des maisons particulières et de forcer les boutiques; mais la milice bourgeoise les poursuit et les traque de tous côtés, pendant que M. de Coëtlogon avec la noblesse achève de mettre en déroute ceux qui résistent. En moins d'une heure les deux mille rebelles sont dispersés, balayés, et la rébellion elle-même disparaît, en laissant sur le carreau une trentaine des siens tués ou gravement blessés.

Telle fut la journée du 18 avril 1675, la première sédition de Rennes et, je crois, de toute la province. Par une singulière coïncidence, le gouverneur de Bretagne, M. le duc de Chaulnes, qui était alors à Paris, écrivait, le lendemain 19 avril, à Colbert, pour lui transmettre les plaintes des communautés de villes; et, malgré la réserve de son langage, il indique assez clairement la nécessité de suspendre ou de modérer l'exécution des édits pour empêcher les peuples de *s'émouvoir*. Malheureusement il était déjà trop tard, et le premier branle était donné. On se flatta pourtant d'abord de l'idée que ce premier branle n'aurait pas de suites, et que la dispersion de l'émeute de Rennes avait solidement rétabli le calme. M. de Coëtlogon fils, rendant compte des événements, écrivit dans ce sens au ministère; il insista sur le zèle mis par la noblesse et les bourgeois à faire leur devoir, il déclara que la ville n'avait eu nulle part dans la sédition, qui était uniquement le fait, selon lui, *de quelques canailles sans aveu, et la pluspart étrangers* (1). Au reste, tous les témoins oculaires de cette sédition sont unanimes à flétrir les séditieux en termes presque semblables; c'était, dit l'un, *certaine canaille inconnue et gens ramassés qui n'étoient point du pays; — une troupe de crocheteurs et de misérables*, reprend un autre, *des fripons et des marauds; — canaille mutinée et gens de*

(1) Lettre de M. de Chaulnes à Colbert, du 22 avril 1675.

la lie du peuple, ajoute le plus modéré [1]. Notez que les auteurs de ces jugements sont d'ailleurs des adversaires décidés des nouveaux impôts, ainsi que de la punition infligée quelques mois plus tard à la province; d'où il faut conclure sans hésiter que le personnel de l'émeute du 18 avril était véritablement peu estimable; mais le soin de M. de Coëtlogon de faire fermer, avant le combat, les portes de la ville donne à penser que ce personnel se recrutait surtout dans les faubourgs. D'ailleurs, ce fut, semble-t-il, une émeute sans chef, sans plan arrêté et sans préméditation.

On crut qu'elle serait aussi sans lendemain, on se trompa. Huit jours après, le jeudi 25 avril 1675, entre midi et une heure, le bruit se répandit tout à coup à Rennes qu'on venait de mettre le feu au temple des huguenots, sis au village de Cleuné, aux portes mêmes de la ville, sur le chemin de la lande de la Courouze qui est aujourd'hui le Polygone. Le peuple de Rennes détestait si foncièrement le huguenotisme, que c'était chez lui une sorte d'habitude instinctive, irréfléchie, d'aller dans toutes les émotions populaires passer une partie de sa rage sur le temple de Cleuné; mais cette fois, cette explosion venait d'une cause spéciale; plusieurs des commis au papier timbré et au tabac appartenaient à la religion réformée; on ne pouvait plus brûler leurs bureaux, incendiés depuis huit jours: on allait brûler leur prêche. Les bouchers, les boulangers et les écoliers de la ville — jaloux, semble-t-il, d'utiliser glorieusement leur jour de congé — s'étaient associés ensemble pour ce bel exploit. M. de Coëtlogon, à peine instruit, fit encore appel à la noblesse, monta à cheval et se rendit à Cleuné, suivi de deux cents gentilshommes. Mais il arriva trop tard; tout le prêche était brûlé, et tous les incendiaires décampés; on trouva seulement un écolier et un boulanger nanti d'un chevron tombé de la toiture du temple; faute de mieux, on les saisit et on les jeta en prison sur ce faible indice. Le soir, M. de Lavardin, venant de Nantes, arriva à Rennes vers les huit heures, par le faubourg de la Magdeleine. Il était lieutenant-général du Roi en Haute-Bretagne; mais à cause des circonstances, toute la solennité de son entrée se borna à une douzaine

(1) Voyez les Journaux de MM. René du Chemin, de la Courneuve et de la Monnerayе, qui nous ont fourni d'ailleurs toutes les circonstances de ce récit.

de volées de canons tirées en son honneur. En revanche, on multiplia les précautions contre la reprise des troubles; les portes de la ville furent fermées cette nuit, le lendemain, la nuit suivante; et, pendant tout ce temps, deux compagnies de milice bourgeoise ne cessèrent de faire la garde sur les remparts aux environs de la prison, où la populace voulait mettre le feu. Pour calmer cette irritation, on relâcha l'écolier au bout de deux jours, mais le boulanger resta; nous verrons un peu plus loin comment il fut délivré (1).

II.

Sommaire. — Arrivée du duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne (2 mai). — Troubles à Nantes, Vannes, Dinan, etc. — M. de Chaulnes au Parlement, fait ordonner le rétablissement des bureaux (4 mai). — M. de Chaulnes à Nantes. — Émeute à Guingamp (24-25 mai). — Révolte de Châteaulin (6 ou 7 juin) et de tout le pays de Poher.

Tous ces alarmants symptômes forcèrent aussi le duc de Chaulnes de revenir, ou plutôt de venir dans son gouvernement. Depuis 1670, ce seigneur avait le commandement supérieur de la province, mais avec le simple titre de lieutenant-général; il venait tout récemment d'obtenir la dignité de gouverneur, et n'avait point encore fait en cette qualité sa première entrée à Rennes, où il arriva le 2 mai au soir, entre six et sept heures. Mais il avait interdit d'avance toute réception solennelle. La cérémonie se borna donc à une escorte de deux ou trois cents gentilshommes, qui se rendirent au-devant de lui à trois quarts de lieue sur la route de Fougères, et le conduisirent jusqu'au manoir épiscopal (2), où devait être sa résidence; puis, à une pluie de harangues, qui tombèrent dru et serré sur le pauvre gouverneur pendant toute la soirée du 2 mai et la matinée du lendemain.

Le 3 mai, après dîner, M. de Chaulnes alla à l'hôtel de ville présider l'assemblée municipale ou, comme on disait alors, la communauté; là, il essuya d'abord une longue harangue du procureur-syn-

(1) Voir les Journaux cités dans la dernière note, et celui du notaire Toudoux.

(2) Il était alors situé entre la cathédrale, la rue Saint-Guillaume et celle de la Cordonnerie, aujourd'hui rue de la Monnaie.

dic (1), mais intéressante pourtant malgré sa longueur, parce qu'elle traitait de la question à l'ordre du jour, c'est-à-dire des troubles de Rennes, et concluait à l'envoi d'une députation chargée de faire connaître au Roi la complète innocence de la ville et le zèle qu'elle avait montré pour réprimer le désordre. « M. de Chaulnes, dit un témoin » oculaire (2), y répondit très-fortement, approuvant la députation » et témoignant vouloir que la volonté du Roy et ses ordres fussent » inviolablement exécutés. » Cette députation partit, en effet, peu de jours après. Quant à M. de Chaulnes, sa réponse finie, les bourgeois lui offrirent une collation, consistant en cinq bassins de confitures sèches, les unes de pommes d'api ou de poirés de bon-chrétien, les autres d'oranges douces, avec quantité de bouteilles de vin. Pour vider toutes ces bouteilles, on se mit naturellement à porter des santés, et de l'un en l'autre, on but un peu à la santé de tout le monde : au Roi d'abord, comme on pense, puis à M. de Chaulnes, à M. de Lavardin, à M. le marquis de la Coste, lieutenant-général en Basse-Bretagne, à M. de Coëtlogon père, rentré de la veille à Rennes avec M. de Chaulnes ; enfin, pour mettre à sec les derniers flacons, à la santé de la noblesse et à celle de la communauté de ville : deux santés plus opportunes à porter, peut-être, que toutes les autres. Puis le syndic fit tirer une double salve par tous les canons de la ville, aux cris répétés de : *Vive le Roi !* Après quoi, M. de Chaulnes salua les bourgeois et rentra chez lui. Le pauvre homme espérait, sans doute, s'y reposer en paix de tant de bruit, de harangues et de confitures ; mais il avait compté sans son hôte, et cet hôte c'était la révolte. Rennes, il est vrai, ne bougea pas ce jour-là (3 mai) ; mais, vers la fin de la soirée, on y apprit avec effroi, par des lettres et des courriers, que, durant les deux ou trois journées précédentes, des troubles plus ou moins graves avaient éclaté dans la plupart des villes de Bretagne, entre autres, à Montfort, Dinan, Lamballe, Vannes, surtout à Nantes. Ainsi, l'agitation s'étendait déjà dans toute la province.

Toutefois, ces nouveaux désordres n'avaient pas la gravité de ceux

(1) Charge qui répondait à peu près à celle du maire de nos jours, toutes différences réservées, bien entendu.

(2) M. de la Courneuve.

dont Rennes avait eu le triste spectacle dans la journée du 18 avril ; c'est du moins ce qu'on peut conclure des troubles de Nantes, qui semblent avoir été les plus forts et qui sont d'ailleurs les seuls dont on sache quelque détail. Ce fut comme à Rennes un mouvement exclusivement concentré dans les classes inférieures, et auquel la bourgeoisie ne prit aucune part. A la tête des séditieux marchaient deux femmes, la Veillone et la Lejeune, celle-ci femme d'un confiseur et l'autre d'un menuisier ; deux des plus compromis avec elles étaient un boucher et un tripier. Pendant que cette bande séditieuse parcourait les rues, la Veillone fut arrêtée, et on l'emprisonna au château. A peu près dans le même moment, l'évêque [1] sortit et se présenta aux séditieux, pour tâcher, par la douceur et les bonnes paroles, de les faire rentrer dans leur devoir. Au lieu de l'écouter on se saisit de sa personne, on l'enferma dans la chapelle de Saint-Yves, près de la Boucherie, et l'on envoya dire à M. de Molac [2], gouverneur de la ville et du comté de Nantes, que ce bon prélat serait traité exactement comme on traiterait la Veillone, pendu sur l'heure si on la pendait, relâché si on la mettait hors de prison. Les rebelles eussent-ils vraiment exécuté leurs menaces ? On en peut douter. Mais M. de Molac, qui préférait les voies douces aux rigoureuses, n'en voulut pas faire l'épreuve ; en échange de l'évêque il leur rendit la Veillone, et fit même (ce semble) porter par elle au peuple des paroles conciliantes, qui amenèrent la fin de l'émeute sans effusion de sang [3]. Nous verrons plus tard quel fut pour M. de Molac le fruit de ces procédés pacifiques, qui honorent autant son jugement que son caractère.

Quoi qu'il en soit, dès que toutes ces mauvaises nouvelles furent arrivées à Rennes le 3 mai au soir, l'inquiétude se répandit dans tous les esprits ; le gouverneur écrivit immédiatement aux diverses villes de Bretagne, et leur enjoignit de prendre des mesures pour maintenir ou rétablir la tranquillité publique ; d'autre part, beaucoup de gentils-

(1) Mgr de la Baume Leblanc, évêque de Nantes de 1668 à 1677.

(2) Sébastien de Rosmadec, marquis de Rosmadec, baron de Molac, etc.

(3) Travers, *Hist. de Nantes*, III, p. 435. Seulement il rapporte ces faits à l'an 1673, ce qui est une erreur, comme je le prouverai dans une *Note* spéciale *sur la sédition de Nantes*.

hommes quittèrent Rennes pour retourner dans leurs terres, si bien que le lendemain matin, quand M. de Chaulnes se rendit au Parlement avec les lieutenants du Roi, pour y prêter le serment de gouverneur-général de la province, il ne se trouvait plus dans son cortége que très-peu de noblesse. Après son serment prêté, le gouverneur fit ordonner de suite, par le Parlement, le rétablissement des bureaux détruits à Rennes dans la journée du 18 avril, ainsi que la complète exécution des édits et déclarations du Roi touchant les nouveaux impôts. Cet arrêt, sitôt connu, excita dans tous les rangs de la population un murmure universel. Le peu de noblesse qui avait accompagné le duc au Parlement s'esquiva immédiatement sans attendre, en sorte qu'à sa sortie il ne resta auprès de lui qu'une douzaine de gentilshommes qui n'avaient pu se retirer à temps. Il en marqua à ceux-ci toute sa surprise, se plaignant de cet abandon ; à quoi ils lui répondirent franchement que ces édits et ces bureaux ruinaient tout le monde, les nobles et les bourgeois autant que les paysans : réponse qui ferma la bouche au duc et le rendit fort soucieux. Ce n'était point sans motif, car la fermentation devenait générale dans la ville ; on répandait de tous côtés des manifestes, des billets d'avis contenant des menaces et des projets d'entreprise et par-dessus tout des sentiments dont l'explosion effraya tous les commandants. Aussi ne crut-on pouvoir prendre trop tôt des mesures pour assurer la conservation de la tranquillité et le maintien des bureaux, dont le Parlement venait de décréter le rétablissement. Dès l'après-midi de ce jour (4 mai), M. de Coëtlogon le père fit décider par la communauté de ville que l'on formerait un corps de deux cents hommes, pris entre les plus aguerris de toutes les compagnies de milice bourgeoise, lequel servirait chaque jour par quart pour garder les bureaux, moyennant une solde quotidienne de vingt sols par tête. Mais comme ces bureaux, quoique rétablis en principe par l'arrêt du Parlement, ne l'étaient point encore en fait et ne le furent même que seize jours plus tard (le 20 mai), on modifia le lendemain (5 mai) cette délibération, et l'on arrêta seulement que chacune des cinquantaines de la haute ville (à l'exclusion de celles de la basse) monterait la garde chaque jour, et l'une après l'autre, à l'hôtel de ville, dont on transforma incontinent la grande salle en corps-de-garde ; et cet arrêté

commença d'être exécuté le 6 mai ([1]). Seulement, comme il n'y avait dans la haute ville que douze cinquantaines, quand chacune d'elles eut monté une fois la garde, on se borna, pour alléger le poids du service, à les mander désormais à l'hôtel-de-ville, moitié par moitié, en sorte que le tour de chaque milicien ne revînt plus qu'une seule fois en vingt-quatre jours, au lieu de revenir de douze en douze ([2]).

On remarquera la défiance témoignée en cette occasion aux faubourgs, et même à cette partie de la ville close sise au midi de la Vilaine, que l'on appelait la basse ville, laquelle était habitée presque exclusivement par les bouchers et autres gens de métiers, regardés comme la dernière classe du peuple et surtout la plus remuante. Cette défiance n'en était pas moins une maladresse, très-propre à entretenir une irritation qui ne pouvait manquer de porter des fruits funestes.

Pourtant rien ne parut d'abord, et les bureaux ayant été définitivement rétablis le 20 mai, le duc de Chaulnes crut pouvoir quitter Rennes sans crainte dès le lendemain, avec M. de Lavardin, pour aller à Nantes recevoir des troupes que le Roi y avait envoyées et pourvoir au remplacement temporaire de M. de Molac. Celui-ci, en effet, était tombé en disgrâce auprès du Roi, ou tout au moins des ministres, pour n'avoir pas étouffé dans le sang l'émeute de Nantes; cette douceur qui lui avait si bien réussi fut taxée de faiblesse, et il reçut à la fois ordre de quitter son gouvernement et défense de se présenter à la cour. Dès l'arrivée de M. de Chaulnes, il lui remit ses pouvoirs. Ce dernier s'occupa alors de faire arrêter, juger et punir par le grand-prévôt de Bretagne, sans appel au Parlement, les individus les plus compromis dans la sédition nantaise dont j'ai parlé; puis il établit M. de Lavardin dans le commandement retiré à M. de Molac, et revint à Rennes où il rentra le 31 mai ([3]).

Pendant que la Haute-Bretagne semblait reprendre quelque calme — calme trompeur, il est vrai, et qui n'était qu'à la surface — l'agitation ne cessait de croître en Basse-Bretagne. Le 20 mai 1675, dans

(1) Ou le 8 seulement suivant la Relation de Morel; mais elle est assez confuse en cet endroit, et le témoignage de La Courneuve me semble plus sûr.

(2) Journal de La Courneuve et Relation de Morel.

(3) Journal de La Courneuve et lettre de M. de Chaulnes à Colbert, du 12 juin 1675.

une délibération de leur communauté de ville, les bourgeois de Guingamp signalent *la pressante nécessité et le péril évident où l'on étoit, dans le plus fort des troubles de la province* (1). Ils s'étaient pourtant hâtés de se conformer aux ordres expédiés de Rennes, le 3 mai, par M. de Chaulnes; ils avaient mis sous les armes toute leur milice, établi des corps-de-garde et un service régulier, réparé de leur mieux les brèches de leurs murailles, fait des approvisionnements de poudre et de balles; à cette date du 20 mai, ils possédaient dans leurs murs le marquis de la Coste, lieutenant-général du Roi en Basse-Bretagne; ils n'en étaient pas plus rassurés, d'autant que la présence de ce commandant semble indiquer qu'à ce moment le pays de Guingamp passait pour le principal foyer de l'agitation populaire, celui où l'on redoutait le plus une explosion. Elle éclata, en effet, dans cette ville même, durant la nuit du 24 au 25 mai; mais les mesures des bourgeois étaient bien prises; l'émeute fut réprimée sur le champ, et trois des plus séditieux restèrent prisonniers. Leur procès fut bientôt fait sur place, sans appel au Parlement, par le lieutenant du grand-prévôt de Bretagne, qui les condamna à être pendus; et l'exécution suivit de si près que, dès le 6 juin, tous les frais étaient réglés et payés (2). M. de la Coste resta encore à Guingamp une dizaine de jours après l'émeute pour assurer la pacification du pays, et croyant tout apaisé autant que faire se pouvait, il quitta cette ville le mercredi 5 juin 1675 (3), pour se rendre dans l'évêché de Cornouaille, où la fermentation était extrême, surtout vers Châteaulin.

A peine fut-il arrivé dans cette dernière ville, le 6 ou le 7 juin, qu'une émeute y éclata. M. de la Coste n'avait à sa suite qu'une faible troupe, avec laquelle néanmoins il se porta contre les séditieux et tâcha de leur tenir tête. Mais au même instant entrèrent dans la ville un nombre infini de paysans révoltés, qui venaient prêter main-forte aux émeutiers du dedans. Devant une telle invasion la petite troupe

(1) Compte d'Olivier-François Allain, Sr de Kercadou, maire, procureur-syndic et miseur des bourgeois de Guingamp en 1675 et 1676, article 11e.

(2) Compte du Sr de Kercadou, art. 24; et Ropartz, *Histoire de Guingamp*, 2e édition, dans le tome VI de la *Revue*, p. 194.

(3) Ropartz, *Ibid.*, p. 192.

de M. de la Coste ne put tenir ; lui-même, dans cette mêlée, fut blessé très-grièvement par un des rebelles ; et l'on eut grand peine à le tirer de là pour le transporter à Brest, où il resta à se faire soigner de sa blessure, qui n'était point encore guérie trois mois plus tard (1). Suivant une tradition locale, encore vivante à la fin du dernier siècle (2), cette formidable révolte des campagnes de Châteaulin était née à deux lieues et demie de cette ville, en la paroisse de Pleyben, et avait eu pour premier instigateur un notaire appelé Balbe, qui en resta le chef. Elle se répandit promptement parmi les paroisses environnantes, surtout dans les Montagnes-Noires, et bientôt, de proche en proche, gagna tout le pays de Poher (3); elle se soutint plus de trois mois sans être réprimée, et marcha pendant tout ce temps au grand soleil, la bannière levée, en maîtresse presque absolue du pays qu'elle occupait. On doit la considérer comme le principe, le centre et le premier foyer de toutes les autres séditions du Léon et de la Cornouaille dont nous aurons à nous occuper. Au reste, les Bas-Bretons n'étaient pas soulevés seulement contre l'impôt du tabac et celui du timbre ; un bruit universel parmi eux — et qui peut-être n'était pas sans quelque fondement, quoique la suite des événements ne l'ait pas justifié — attribuait aussi au Roi le dessein d'introduire très-prochainement en Bretagne la gabelle ou impôt du sel, et une imposition sur le blé. Ainsi, la crainte du mal prochain, redoublant la pesanteur du mal présent, porta enfin leur colère jusqu'à la furie.

III.

Sommaire. — Deuxième sédition à Rennes, les 8, 9, 10 et 11 juin. — Politique du duc de Chaulnes.

Au moment même où éclatait la révolte de Châteaulin, mais avant qu'elle pût être connue à Rennes, cette ville devenait le théâtre d'une deuxième sédition, dans les circonstances suivantes.

(1) Compte du Sr de Kercadou, art. 25 ; et Ropartz, *Ibid.*, p. 192.

(2) Je dois la connaissance de cette tradition à M. Le Men, archiviste du département du Finistère.

(3) On appelle ainsi Carhaix et toute la haute Cornouaille.

Une qualité qu'on ne saurait sans injustice refuser à M. de Chaulnes, c'est l'activité, la résolution, l'empressement à payer de sa personne. Voyant donc la Haute-Bretagne tranquille et la Basse fort agitée, il avait formé le dessein, vers le temps des troubles de Guingamp, de se rendre dans cette dernière, afin de voir tout par lui-même. Mais la tranquillité de Rennes était encore si précaire qu'à la nouvelle de ce projet, le gouverneur de la ville (M. de Coëtlogon) et le premier président du Parlement (M. d'Argouges) déclarèrent ne pouvoir pas répondre du maintien de l'ordre ni de celui des bureaux en l'absence de M. de Chaulnes, à moins d'avoir sous la main quelques troupes réglées (1). M. de Chaulnes, en conséquence, manda de Nantes trois compagnies du régiment de la Couronne, faisant ensemble cent cinquante hommes, qui entrèrent à Rennes le samedi 8 juin, après midi, en grand appareil de guerre, *la mèche allumée par les deux bouts*, dit un témoin oculaire, *et marchant quatre de front* (2). Cette farouche attitude au milieu d'une ville parfaitement calme, du moins à l'extérieur, était une faute des plus graves. Tout le monde s'effraya de ces menaces. Ce fut bien pis quand on vit cette troupe hostile marcher sur l'hôtel-de-ville et prétendre s'y installer à la place de la milice bourgeoise, qui gardait ce poste par l'ordre de la Communauté et du gouverneur. En vain on allégua un nouvel ordre du duc de Chaulnes, qui peut-être ne l'avait pas donné (3); en vain l'un des connétables (La Chauvelière Louvel) s'interposa pour amener par voie amiable la retraite de la milice; celle-ci refusa de céder. Bientôt au bruit de ce conflit la ville tout entière s'émut, et bon nombre de bourgeois, prenant leurs armes, s'en vinrent renforcer le poste de l'hôtel-de-ville, gardé ce jour-là par la compagnie de la rue Saint-Georges. Berthou, sieur de Kerouriou, procureur au Parlement, qui était le capitaine de cette compagnie, montra en cette circonstance une rare fermeté; et finalement les soldats du régiment de la Couronne furent contraints d'aller loger ce soir-là au manoir épiscopal et à l'hôtel de Brissac, résidences

(1) Lettre de M. de Chaulnes à Colbert, du 12 juin 1675.

(2) Journal de René du Chemin.

(3) Du Chemin, dans son Journal, affirme que M. de Chaulnes fit donner cet ordre; mais il est assez remarquable que dans sa lettre à Colbert du 12 juin 1675, où il rend compte de ces troubles, M. de Chaulnes lui-même n'en parle pas et dit au contraire qu'il avait fait mettre à l'hôtel-de-ville un corps-de-garde de bourgeois.

de M. de Chaulnes et de M. de Coëtlogon. Mais ce n'était que le commencement.

Le lendemain, l'irritation redoubla et tout le monde prit les armes, aussi bien la ville haute que la basse et les faubourgs. C'était les priviléges de toute la ville qu'on avait violés en y introduisant une garnison; c'était tout le monde sans exception qu'on avait menacé avec ces mèches allumées et ces prétentions hostiles. Les habitants des faubourgs en armes contraignirent les capitaines de leurs compagnies à se mettre à leur tête, et quand ceux-ci s'esquivèrent ils s'en firent d'autres; pour qu'on ne pût les empêcher d'entrer en ville en haussant les ponts-levis, ils commencèrent par en rompre les chaînes, s'emparèrent des portes, des tours et de tous les postes les plus avantageux. Puis une foule énorme et armée pour la plupart, tant des faubourgs que de la ville, vint bloquer en quelque sorte M. de Chaulnes dans le manoir épiscopal, en demandant à grands cris le renvoi des troupes. M. de Chaulnes, je l'ai déjà dit, ne demandait pas mieux que de voir le péril en face; il sortit bravement de chez lui, suivi de ses gardes et d'un certain nombre de gentilshommes, se présenta à la multitude et essaya de lui parler, de l'apaiser; pour toute réponse il reçut une effroyable bordée de menaces et d'injures, « dont la plus douce était *gros » cochon*, » dit Mme de Sévigné (1); en même temps plus de deux cents habitants, mettant le fusil à l'épaule, le couchèrent en joue en criant : *Tue! tue!* Pendant quelques minutes, cette scène de tumulte fut au moment de se changer en un carnage effroyable; les mutins étaient de beaucoup plus nombreux, mais leurs adversaires plus braves peut-être, certainement plus exercés et mieux aguerris. Grâce à Dieu, les officiers de la milice bourgeoise, dont on ne saurait trop louer le noble rôle, parvinrent à modérer ces furieux; pas un coup ne fut tiré, M. de Chaulnes avec sa suite rentra chez lui sain et sauf, quoique salué d'une grêle de pierres qui endommagea seulement les murailles de son logis et les carrés de son jardin. C'est là la *colique pierreuse* dont parle Mme de Sévigné (2). Devant une telle manifestation, le gouverneur comprit qu'il fallait céder, afin d'éviter de plus grands

(1) Lettre du 16 octobre 1675.
(2) Lettre du 19 juin 1675.

malheurs; et il s'appliqua de son mieux, comme il l'écrivait lui-même trois jours après, « à séparer la ville d'avec les faubourgs. » Pour cela, il ordonna à toutes les compagnies de milice de la ville de se mettre sous les armes, quoique déjà elles y fussent sans son ordre; mais c'était précisément approuver leur attitude : il promit le départ des troupes sitôt le calme rétabli, et que les Etats s'assembleraient dans cinq semaines à Dinan, pour porter au pied du trône les sentiments de la province; il disait être autorisé du Roi à faire cette dernière promesse, quoiqu'il n'en fût rien (1); il n'en réussit pas moins, et obtint, en retour, de la milice qu'elle s'employât à réprimer le désordre des habitants des faubourgs. Ceux-ci, en effet, cédant sans combat devant les bourgeois, évacuèrent tous les postes où ils s'étaient établis, soit dans la ville, soit sur les remparts, à la réserve des deux portes de Toussaints et de Porte-Blanche, qui furent laissées sous la garde des compagnies de la basse ville.

Le lendemain, lundi 10 juin, le gouverneur renvoya à Nantes les trois malencontreuses compagnies du régiment de la Couronne, qu'on fit escorter jusqu'en dehors de Rennes, pour éviter tout conflit, par deux compagnies de milice bourgeoise; c'était là une triste sortie après leur fière entrée de l'avant-veille. Il fallut s'y résigner. A ce prix le désordre commença à s'apaiser. Le soir pourtant de ce même jour, sur le faux bruit qu'il venait à Rennes de nouvelles troupes, les faubourgs reprirent les armes et menacèrent de venir, le lendemain matin, détruire les bureaux et sonner le tocsin pour soulever les habitants de la banlieue. Toutefois, la matinée du mardi 11 juin fut entièrement calme. Vers quatre heures après-midi seulement, les faubourgs prirent encore une fois les armes pour la même cause que la veille et sur un bruit aussi erroné, mais ils les posèrent moins vite. Une bande considérable, composée surtout de bouchers et de boulangers, se rendit à la prison et en tira de force ce boulanger, appelé Simon Olivier, qui avait été arrêté le jour de l'incendie du prêche, comme fauteur de ce crime, mais que le Parlement n'avait point voulu juger, vu la légèreté des charges. Ce fut là le principal exploit des séditieux, qui pourtant ne se décidèrent point de suite à rentrer chez eux. « Ils firent encore

(1) Lettre de M. de Chaulnes à Colbert, du 12 juin 1675.

» quantité d'insolences, dit un témoin oculaire (1), particulièrement » la rue Haute, qui vouloit qu'on assommât et qu'on mît le feu chez » les sieurs procureur du Roy, du Clos-Bossart, Ferret, La Fuie- » Cotton, Gardin, des Plantes, et quelques autres, qu'ils croyoient » qui les trahissoient. » Mais tout se borna à des menaces sans nul effet. On voit reparaître ici l'idée produite dès la première sédition (le 18 avril) de piller ou incendier les banquiers ; car Ferret, La Fuie-Cotton, Gardin et des Plantes n'avaient d'autre titre que celui-là à l'exécution terrible qu'on leur réservait. Quant à Bossart, simple marchand sur le Champ-Jacquet, son crime était d'avoir tué, ce jour même, un des rebelles, pendant qu'ils attaquaient la prison pour délivrer Simon Olivier. Il est d'ailleurs remarquable que c'est là le seul meurtre dont soit demeurée chargée la mémoire de cette deuxième sédition, qui se prolongea quatre jours. Du moins les documents que je connais n'en mentionnent pas d'autre. Cela prouve que s'il y avait dans la foule beaucoup de colère et d'insubordination, cependant les passions féroces y étaient rares, restreintes à un petit nombre de mauvais cœurs, qui jamais ne purent l'emporter sur cette honnêteté native dont le peuple de Rennes gardait l'instinct, même dans le désordre. Aussi les fauteurs du soulèvement des 8, 9, 10 et 11 juin n'ont-ils reçu, ni de M. de Chaulnes, ni des diverses relations contemporaines, les épithètes flétrissantes infligées aux émeutiers du 18 avril. Un historien étant tenu d'être juste envers tout le monde, c'est une différence que je dois noter.

Passé le 11 juin, l'ordre ne fut plus troublé dans Rennes. Les compagnies de la basse ville continuèrent de garder les deux portes dont elles s'étaient emparées et qu'on leur avait laissées ; celles de la haute, le reste des portes et des remparts et l'hôtel-de-ville ; on plaça aussi des postes de milice bourgeoise au bout des faubourgs et sur les diverses avenues de la ville, pour arrêter au passage les correspondances et même les personnes suspectes. Toutes ces précautions et toutes ces gardes avaient un double but : protéger l'ordre public contre les mouvements séditieux ; protéger les habitants contre le retour des troupes. Ce dernier genre de surveillance ne pouvait

(1) M. de la Courneuve, dans son Journal.

guère être sans doute du goût de M. de Chaulnes ; il s'y résigna pourtant. Mais pour comprendre le motif et la portée de sa résignation, il nous faut dire quelques mots de ses vues, de ses projets, de sa politique, qui se révèle assez clairement dans les lettres écrites par lui au ministère après cette sédition du mois de juin.

Un des principes de cette politique était de déguiser autant que possible, aux yeux de la cour, la gravité matérielle des troubles de Bretagne. La lettre où M. de Chaulnes rend compte à Colbert de la seconde sédition de Rennes en offre un curieux exemple. Elle est écrite le 12 juin, par conséquent sous le coup immédiat de tous ces désordres; or, voici comme il en parle : « Il vint quelque monde crier dans la » place de l'Hôtel-de-Ville, proche de mon logis, où j'avois fait » mettre un corps-de-garde des bourgeois. J'y descendis deux fois et » ne vis que des femmes et des enfants de dix à douze ans, quelques » gens plus âgés s'étant dissipés en ce temps. J'appris cependant que, » dans les faubourgs, ils avoient mis leurs gens dans une tour qu'ils » gardoient et dans une porte de la ville ; je fis prendre les armes à » toutes les compagnies des bourgeois, qui les firent sortir de leurs » postes et rétablirent la tranquillité publique. » Et c'est tout. Et de ces menaces, de ces injures que le gouverneur sentit si vivement, au dire de Mme de Sévigné ; de ces pierres lancées à tout rompre, de ces fusils braqués sur lui, dont Mme de Sévigné parle aussi, d'accord avec tous les documents de l'époque, pas un mot, pas une syllabe. Evidemment ce n'est point là un oubli involontaire, c'est un système. On voudrait pouvoir attribuer ce système à la mansuétude du gouverneur envers ses administrés ; croire qu'il n'atténue ainsi la faute que pour atténuer plus tard le châtiment. On se tromperait singulièrement, nous le verrons tout à l'heure. Le duc de Chaulnes, en réalité, ne songeait qu'à atténuer aux yeux de la cour sa part de responsabilité : un gouverneur dont la province se révolte craint toujours d'être accusé de maladresse.

S'il veut éviter ce péril, il doit bien se garder surtout de faire remonter au pouvoir central l'origine de la révolte. Et cependant, pour être dans le vrai, c'est à quoi le duc de Chaulnes eût dû se résigner. Le faix des charges publiques et des vexations fiscales, toujours croissant depuis dix ans, avait mis dans la province une pauvreté,

que les nouveaux impôts allaient sous peu réduire en misère ; les peuples ne pouvaient envisager cet avenir sans effroi ; ne sachant où trouver de secours ni de garantie quelconque sous ce régime implacable de centralisation ou plutôt d'usurpation administrative, ils passaient nécessairement de l'effroi au désespoir, et du désespoir à la révolte. Telle était la première, la véritable cause des troubles de la Bretagne. M. de Chaulnes certainement ne l'ignorait pas. Mais la dénoncer franchement, sans réticence, sans détour, c'était en réalité demander la révocation des nouveaux impôts. Or, il savait que rien au monde n'eût pu être aussi désagréable à la cour. Il fallait de l'argent au Roi pour ses guerres, donc il fallait, coûte que coûte, de nouveaux impôts. Ainsi en disant la vérité, M. de Chaulnes aurait risqué son gouvernement, mais il eût fait son devoir : il préféra son gouvernement. D'ailleurs, s'il avait tout dit, ne lui eût-il pas fallu s'accuser lui-même ? La cause spéciale de la seconde émeute de Rennes, n'était-ce pas la violation des priviléges de cette ville par l'entrée des troupes, et surtout les procédés maladroits, irritants, provocateurs, qui avaient encore aggravé cette violation ? Le duc de Chaulnes ne voulant donc accuser ni soi ni le Roi, — car les impôts, c'était le Roi en cette circonstance — se rejeta sur le Parlement et ensuite sur la noblesse pour expliquer tous les troubles. Le Parlement en particulier eut à porter sans partage la responsabilité de la deuxième sédition de Rennes : — « La véritable source de ce soulève-
» ment vient du Parlement, » écrit-il le 12 juin à Colbert ; « la jalou-
» sie de ce qui s'est passé à Nantes et à Guingamp a fait répandre
» mille bruits dans la ville, par les procureurs et personnes du Palais,
» contre l'autorité du Roy, qu'il ne falloit pas laisser croître en la per-
» sonne de ceux qui commandent ; et les jugements rendus en ces
» deux villes, sans appel au Parlement, contre les coupables soulevés,
» les ont fait profiter de mon absence pour, pendant que j'étois à
» Nantes, faire des cabales dont on voit présentement les effets. » Il se garde bien, à la vérité, d'avancer un fait, une preuve quelconque au soutien de cette assertion ; et ce qui montre combien elle est légère, c'est que dans une autre lettre il rend *toute la ville complice* (1) des

(1) Lettre à Colbert du 30 juin 1675 (première lettre de ce jour). *Correspond. administr.* I, 547.

troubles du mois de juin. Est-ce donc avec une cabale occulte, à peine formée, qu'on imprime à une ville une telle unanimité de sentiment?

D'ailleurs, si en vérité il eût regardé le Parlement comme l'auteur de tout le mal, c'est sur lui qu'il eût tâché d'attirer la rigueur du châtiment; or, dans cette lettre du 12 juin il ne parle même pas de le punir et garde tous ses sévices pour les habitants des faubourgs de Rennes, preuve qu'il voit en eux les vrais coupables : — « Le remède, » dit-il, est de ruiner entièrement les faubourgs de cette ville. *Il est* » *un peu violent*; mais c'est, dans mon sens, *l'unique*. Je n'en trouve » même pas l'exécution difficile, avec des troupes réglées. Il faut de » nécessité s'y résoudre, et par les mesures que je prendrai à propos » je ne doute pas que l'on n'y puisse réussir; mais sans cela l'on ne » se peut jamais assurer de cette ville. Il ne faut pas, pour cela, que » les troupes viennent séparément, mais en même temps. Peu d'infan- » terie suffira, avec le régiment de la Couronne. » Ces lignes sont odieuses, surtout par le calme qu'elles affectent; si cet homme était en colère, on lui pardonnerait peut-être de rêver pour sa vengeance la destruction de la moitié d'une ville : la colère ne raisonne pas. Mais méditer une pareille exécution avec le sang-froid d'un chirurgien qui conseille l'amputation d'un membre, et se borner, pour tout regret, à trouver le « remède *un peu violent* », cela révolte. On ne comprend pas surtout qu'après avoir autant atténué la sédition, le gouverneur ait l'audace de demander un châtiment si terrible; mais on comprend bien au moins que l'atténuation de la faute n'est point dans l'intérêt des coupables.

Seulement, M. de Chaulnes était forcé d'ajourner sa vengeance, parce qu'il manquait de troupes et savait fort bien que les habitants de la ville ne se prêteraient jamais, contre ceux des faubourgs, à l'exécution de cette sentence atroce; lui-même leur rend ce témoignage, quand il écrit à Colbert (12 juin) : — « Je maintiens la ville dans » l'obéissance, et tirerai, comme j'espère, des *bons bourgeois* tout le » service qu'on en peut attendre; mais vous ne doutez pas, Monsieur, » que la fidélité qu'ils témoignent n'ait des bornes fort peu étendues, » puisque l'on ne peut pas faire fonds qu'ils se rendent maîtres de » cette populace des faubourgs par la voie des armes. » Ce qui veut

dire que les bourgeois, quoique toujours prêts à agir contre le désordre, étaient complétement impropres au rôle de bourreaux. Il fallait pour cette besogne un instrument plus docile et par sa nature même entièrement passif. Mais les troupes réglées — auxquelles M. de Chaulnes gardait ce triste labeur — étaient à ce moment toutes occupées dans un plus noble service; elles combattaient aux frontières les ennemis du royaume, et avant de pouvoir retirer de là quelques corps pour les diriger vers l'intérieur, il fallait que la guerre entrât dans une nouvelle phase. M. de Chaulnes se résigna à temporiser et à cacher ses desseins sous des allures pacifiques et conciliantes : « Je tâche à rani-
» mer les esprits par la douceur, écrivait-il à Colbert le 16 juin,
» étant de la dernière conséquence de ne point parler présentement
» de troupes ni de vengeance; c'est un point que je crois principal
» dans la conjoncture présente, et je crois que vous tomberez d'accord
» qu'il faut voir auparavant ce que feront les ennemis. » Et quelques jours après, s'adressant au même, il dit encore : « J'étois fort de
» votre avis, Monsieur, qu'il n'y avoit, pour le service du Roi, qu'à
» temporiser jusqu'aux États, après lesquels sa Majesté pourra décider
» à son gré des punitions des coupables des dernières séditions. » (1)

Cet avis fut en effet adopté, et M. de Chaulnes continua sa comédie de douceur. Par des arrangements conclus avec les fermiers du tabac et de la marque d'étain, il trouva moyen de surseoir la levée de ces impôts jusqu'à la tenue des États, sans nuire aucunement aux droits du Roi (2); mais l'impôt du timbre resta dans toute sa vigueur. Cette première satisfaction accordée à l'opinion publique, quoique fort incomplète, mit le gouverneur plus à l'aise et lui ramena quelque peu les sympathies de la population. L'habile homme en profita pour pousser sa pointe et tirer au moins quelque bénéfice de ce masque de bonhomie sous lequel il commençait à étouffer. La surveillance exercée depuis le 9 juin par la milice bourgeoise aux avenues de la ville, aux portes et sur les remparts, était pour lui une cruelle épine. Il songeait sans cesse au jour où, sur son appel, les troupes du Roi arriveraient enfin pour châtier Rennes et en raser les faubourgs. Si jusqu'à ce jour-

(1) Première lettre à Colbert du 30 juin 1675, *Correspond. administr.*, I, p. 546.

(2) Lettre de M. de Chaulnes à Colbert, du 15 juin 1675; Journal de La Courneuve, sous la date du 20 juin.

là la milice bourgeoise continuait de garder les portes, elle ne manquerait certes pas de les fermer au nez des troupes. Il faudrait donc faire un siége, ouvrir une brèche, prendre d'assaut et ruiner cette antique capitale des ducs bretons, ce siége du Parlement et de la justice souveraine en Bretagne : il y avait de quoi mettre en feu toute la province ; la Cour même y regarderait à deux fois ; et peut-être au bout de tout cela et malgré ses troupes, M. de Chaulnes subirait un fâcheux échec. C'était donc un de ses graves soucis que cette garde prolongée de la milice bourgeoise. Voici comme notre rusé gouverneur s'en débarrassa. Le jeudi 20 juin, jour de l'octave de la Fête-Dieu, toutes les cinquantaines étant en armes afin d'escorter la procession du Saint-Sacrement, il fit assembler chez lui tous les capitaines et officiers de la milice bourgeoise et leur adressa « une belle harangue de trois « quarts d'heure », pour les assurer, dit un témoin, « que son dessein « n'étoit point du tout de faire venir des soldats à Rennes et qu'au « contraire il conserveroit (1) et la ville et la province tant qu'il pour« roit, puisque d'elle seule il espéroit tout son bien et son soutien, sa « plus belle qualité étant d'en être gouverneur ; ainsi, qu'il prioit tous « messieurs les habitants et bons bourgeois de mettre bas les armes et « de ne plus garder ni les portes ni les avenues, mais seulement de « faire tous les jours à midi monter la garde à la maison-de-ville par « les compagnies de la ville (2) », comme on l'avait fait précédemment du 6 mai au 9 juin. Tous messieurs *les bons bourgeois* furent touchés de la sincérité de cette éloquence et de ces amicales protestations ; ils se rendirent sans débat. Les capitaines demandèrent seulement au duc, pour leur sauvegarde, une déclaration signée, portant que c'était par son ordre qu'on avait commencé de garder les portes le 13 juin et cessé le 20 du même mois. Le gouverneur la donna, la garde cessa... et le tour fut joué.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(*La suite au prochain numéro*).

(1) C.-à-d. il sauvegarderait.
(2) Journal de La Courneuve.

ÉTUDES LITTÉRAIRES.

MADAME SWETCHINE

SA VIE ET SES OEUVRES,

PUBLIÉES PAR M. LE COMTE DE FALLOUX, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (1).

Ceux des lecteurs de la *Revue* qui connaissent les œuvres posthumes de Joseph de Maistre, n'ont certainement point oublié ses lettres à Mme Swetchine, celle-ci, entre autres, où parlant des regrets qu'elle laisse à Saint-Pétersbourg, il ajoute : « Si Mme la princesse (Alexis Galitzin) ne brûlait pas impitoyablement toutes ses lettres, je la prierais d'en *poser une sur un fauteuil vide dans toutes nos réunions,* car, après vous, il n'y a rien de plus *vous* que votre pensée (2). » — Ils n'ont pas oublié cette lettre à M. de Bonald : — « Vous n'avez jamais vu plus de morale, d'esprit et d'instruction réunis à tant de bonté. » — ni la réponse du grave auteur de la *Législation primitive*: — « Quand je vous aurai connu vous-même et en personne, monsieur le comte, comme je connais maintenant votre *franco-russe* (Mme Swetchine), il ne me restera plus, je crois, personne à voir sur la terre, et j'aurai le type, dans les deux sexes, de *la perfection de l'intelligence et de la raison.* » — C'est enfin à cette même Mme Swetchine que le Père Lacordaire écrivait, en lui offrant sa *Vie de saint Dominique* : — « Je souhaite qu'un jour quelqu'un de vos neveux sache qu'il eut pour aïeule une femme dont saint Jérôme eût été l'ami, comme de Paule et de Marcelle, et à qui rien ne manqua

(1) Deux vol. in-8°. Paris. Didier, quai des Augustins, et Vaton, rue du Bac. — Nantes. Mazeau, vis à-vis l'Evêché, et Poirier-Legros, rue d'Orléans.

(2) T. 1er, p. 429, 3e édition.

qu'une plume assez illustre et assez sainte pour dire ce qu'elle était. »

Assurément, il est bien peu de femmes qui aient jamais obtenu de telles amitiés et de telles admirations. Quant à la *plume* qu'appelait de ses vœux le Père Lacordaire, nous l'avons aujourd'hui, et cette *plume*, c'est Mme Swetchine elle-même; ce sont ses œuvres, ses pensées intimes; puis, lorsqu'elle nous manque, c'est l'illustre historien de Louis XVI et de saint Pie V, nous racontant, avec le langage du cœur, la vie de celle qui le distingua, dès le premier jour, parce qu'elle l'avait *deviné* (1).

L'histoire de Mme Swetchine est à la fois une étude morale et un tableau charmant : étude morale par cette vie de l'âme qui fut si puissante en elle, et qui fit de l'humble femme un des *grands esprits chrétiens de notre âge* (2); tableau charmant, tant par le nombre et la variété des figures contemporaines qu'il fait passer sous nos yeux, que par la distinction et la délicatesse de la touche.

Mme Swetchine (Sophie Soymonof) était née en 1782, à Moscou. Elle appartenait à une de ces familles d'anciens boyards qui renoncèrent, sous l'active impulsion de Pierre le Grand et pour se façonner aux modes de France, non seulement à leurs barbes et à leurs *soutanes*, comme dit Voltaire, mais encore aux traditions et aux habitudes religieuses de leur pays. La mode était, en effet, à la raillerie et au doute. Catherine II écrivait à Voltaire que si elle avait quelques connaissances, c'était à lui qu'elle les devait, et à *lui seul*. Elle lui disait, après avoir lu l'*Essai sur l'histoire générale* : — « Je voudrais en savoir chaque page par cœur. » — Après avoir lu la *Philosophie de l'histoire* : — « Ce beau livre..... sera infailliblement livré au feu, au pied d'un grand escalier, ce qui lui *donnera un lustre de plus* (3). » — Et Voltaire répondait avec une libéralité d'adulation qu'il savait d'ailleurs faire tourner, en habile homme, au profit de ses locataires, les marchands de montres de Ferney. C'est du *Nord*, écrivait-il, que *nous vient la lumière*, et les Français, les *Welches*.

(1) Mme Swetchine disait qu'on *ne connaît jamais parfaitement que les gens qu'on a commencé par deviner.*

(2) Lacordaire. *Correspondant*, t. XLII, p. 193.

(3) Lettres de 1763.

n'étaient pour lui que les *premiers singes* du monde. Il se proclamait en même temps le *prêtre du temple* de Catherine; au lieu de *te Deum*, il ne chantait plus que des *te Deam* (1). De leur côté, les grands seigneurs russes venaient parfois en pèlerinage à Ferney; nous y rencontrons successivement le comte Schouvalof, la princesse Dashkof, etc. Aujourd'hui Paris a vu un comte Schouvalof revêtir l'humble froc des Barnabites, et c'était surtout chez la catholique et pieuse Mme Swetchine que se rencontraient naguère les *pèlerins* russes, les Rostopschine, les Golowine, les Nesselrode, les Gagarin, les Dashkof.

Le temps a donc marché, même pour la Russie, malgré la civilisation voltairienne qui pèse encore sur elle; mais, en 1782, elle y pesait sans contrepoids. La famille de Mme Swetchine en fut atteinte comme les autres; son grand-père maternel, le général Boltine, avait conduit *jusqu'au dix-neuvième volume*, nous apprend M. de Falloux, *la traduction en russe de l'Encyclopédie française*. Se figure-t-on ce que pouvait contenir la tête d'un homme qui poussa jusqu'à ce point la tenacité dans le chaos? M. Soymonof, gendre du général, partageait à la fois ses goûts d'étude et son indifférence religieuse; mais il avait des vertus de famille, et il sauva par là, autour de lui, tout ce que le cœur peut sauver. C'est ainsi que sa fille fut droite, sincère, réfléchie.

Parmi les jeux d'enfant qu'elle préférait, M. de Falloux cite les illuminations, les décorations théâtrales; c'était un goût du pays. Sait-on toutefois ce qui la frappait le plus dans cet éclat d'un instant? C'était sa brièveté même. — « Mon cœur battait de joie tant que duraient les préparatifs, écrivait-elle dans la suite; mais à peine mon luminaire commençait-il à décroître, qu'une mélancolie indicible, dévorante, s'emparait de moi. Dieu, le monde, tout le Christianisme, se faisait jour dans l'âme d'un enfant, et, depuis, jamais le *sic transit gloria mundi* ne porta en moi plus de tristesse. »

Un soir, M. Soymonof trouva, en rentrant chez lui, une illumination beaucoup plus splendide qu'à l'ordinaire; sa galerie était étincelante de feux. En ayant demandé la raison à sa fille, l'enfant répondit : — « Mais, mon père, ne faut-il pas célébrer la prise de la Bastille

(1) 17 oct. 1769, 30 avril 1771, etc.

et la délivrance de ces pauvres prisonniers français? » — Ceci se disait dans le palais même de Catherine II, dont M. Soymonof était secrétaire intime. Les philosophes nous avaient, en effet, si bien représentés comme gémissant sous le poids du fanatisme et de la persécution que, par toute l'Europe, on crut à une délivrance. Il était devenu de mode, d'ailleurs, de prêcher les réformes. M. de Falloux rappelle, à ce propos, le mot de Pierre le Grand : — « Hélas! je travaille à réformer mes sujets, et je ne sais pas me réformer moi-même. » — « Cette noble parole devait être encore, ajoute-t-il, la devise de Catherine et de sa cour, comme de la plupart des réformateurs du XVIIIe siècle. »

Mlle Soymonof fut, très-jeune, attachée comme demoiselle d'honneur à l'impératrice Marie, femme de Paul Ier; à dix-sept ans, elle épousa le général Swetchine, gouverneur de Pétersbourg, homme excellent auquel elle fut toujours dévouée comme à un ami, à un protecteur, mais qui avait vingt-cinq ans de plus qu'elle; enfin, à dix-neuf, elle perdit subitement son père. — « Cette première solitude de l'âme, dit admirablement M. de Falloux, ce besoin d'un appui qui ne lui avait jamais manqué et dont sa pensée n'avait jamais envisagé la perte, élevèrent tout d'un coup son regard vers le Ciel; sa première prière jaillit de sa première épreuve, et, ne pouvant plus dire : « Mon père! elle s'écria : Mon Dieu! »

Parlant plus tard de ce premier retour à la religion, Mme Swetchine écrivait : — « Je me réveillai, jeune, d'un sommeil pire que celui de la mort. A dix-neuf ans, je me jetai entre les bras de Dieu avec une passion telle, que je ne puis rien comparer de ce que j'ai éprouvé à sa vivacité.... Cinq minutes d'exaltation religieuse suffirent pour obtenir tous les sacrifices et pour donner au reste de ma vie la direction qu'elle a prise. Ce fut une grâce, et, je vous le dis avec le sentiment le plus profond de conviction, je n'y eus aucun mérite. Plus tard, la Providence m'ôta le lait et les lisières. Que je me sentis faible, quand il me fallut marcher seule et gravir au lieu de m'élancer (1)! »

Lisant, il y a peu de jours, la vie d'un autre grand chrétien, le capitaine de frégate Marceau, l'énergique et noble héritier du glorieux

(1) *Mme Swetchine, sa vie et ses œuvres*, t. 1er, p. 127.

général de Sambre-et-Meuse, nous y remarquions un trait qui n'est pas sans analogie avec celui-là. Il ne fallut à Mme Swetchine qu'une épreuve douloureuse pour lui faire lever les yeux au Ciel ; il ne fallut à Marceau qu'un mot, et, qui le croirait? un mot d'Enfantin, pour opérer une révolution semblable dans ses idées. — « Il nous reviendra, lui avait dit Enfantin, parlant d'un de ses adeptes qui venait de le quitter pour le Catholicisme, nous sommes la *fin de toutes choses,* et il faut *passer par le Catholicisme* pour arriver jusqu'à nous. » — Cette parole attéra Marceau. Passer par le Catholicisme ! c'était comme un coup de foudre. Assistant, quelques jours après, à une fête bruyante, lui, l'homme de plaisir autant que d'action et cité pour son entrain dans toute la flotte, il y demeurait grave et triste.— « Qu'as-tu donc, Marceau ? » lui dit un de ses camarades. — « Ce que j'ai ? *je cherche Dieu !* » — Il ne le chercha pas longtemps.

Mme Swetchine le chercha plus longtemps que lui, tout en croyant l'avoir trouvé. L'Eglise russe ne lui offrait qu'une sécurité trompeuse, à laquelle elle s'attachait cependant comme à une tradition de famille qui tranquillisait sa conscience, sans beaucoup gêner son imagination. Mais enfin elle priait et elle était prête, ainsi qu'elle nous le dit, à *tous les sacrifices.* Nous la voyons, d'ailleurs, poursuivre ses lectures un peu au hasard. Sa prétention même était de tout lire et de tout annoter. Dans ses volumineux cahiers de citations, on reconnaît d'abord la jeune femme curieuse qui se plaît aux anecdotes. Elle copiera le portrait de Maupertuis par lui-même : — « Je suis pâle comme la mort et triste comme la vie. » — Elle reproduira ce petit tableau de famille tracé par Fontenelle : — « Mon père était une bête, mais ma mère avait de l'esprit. Elle était quiétiste; c'était une petite femme douce qui me disait souvent : Mon fils, vous serez damné; mais cela ne lui faisait pas de peine. »

A côté de ces fantaisies sont de longues citations d'Horace, de Mme de Genlis, de Marmontel, de Diderot, de Jean-Jacques; Voltaire seul ne se trouve jamais.

Voilà où en était Mme Swetchine, lorsqu'en 1803 le comte de Maistre arriva à Saint-Pétersbourg. Le philosophe et la jeune femme se devinèrent du premier coup; il y avait entre eux affinité d'esprit,

d'imagination et d'amour de l'étude; mais l'imagination un peu romanesque de Mme Swetchine s'effrayait du frein sévère que le comte imposait aux ardeurs de la sienne. Elle ne pouvait se faire à cette inflexibilité de dogme qui dominait même parfois l'émotion et elle écrivait tristement :

Rome se met toujours entre lui et son cœur.

L'influence de M. de Maistre sur son amie fut donc longtemps insensible, même à leurs yeux, malgré des relations journalières et une sympathie très-vive de part et d'autre. Cette influence cependant agissait de jour en jour. On s'accorde généralement à reconnaître la trace des conversations de Mme Swetchine dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg* et spécialement dans le *Traité des Sacrifices*. Il est certain, en effet, que le sentiment du sacrifice et de l'expiation n'était pas moindre chez elle que chez le comte de Maistre. N'est-ce pas elle qui écrivait dès lors à Mlle Stourdza : — « J'ai une propension singulière pour le dogme du sacrifice (1). » — N'est-ce pas elle qui disait plus tard : — « L'expiation, c'est le Calvaire sans lequel il n'y aurait pas de résurrection (2). »

En 1811, Mme Swetchine passa l'hiver, seule, au fond d'une campagne éloignée, et elle écrivit alors, pour se distraire, quelques pensées qui ont été trouvées réunies sous le titre de *Klukva Posnejnaia*, c'est-à-dire *Airelle qui a été sous la neige*. Ces pensées aussi, disait-elle, « ont mûri sous les neiges et se sont colorées, comme cette petite baie rouge, au feu du soleil intérieur. » — On peut donc les considérer comme une révélation de son âme, et qu'y voit-on? D'abord et toujours le besoin du sacrifice : — « Malheur, écrit-elle, à celui qui, dans le calme du cœur, peut désirer mourir *tant qu'il lui reste un sacrifice à faire!* » — Puis un sentiment de l'autorité qui est plus nouveau : — « L'orgueil de l'esprit, dit-elle, est moins révolté des obscurités de la foi que de l'*autorité* qu'elle revêt. »

Ce sentiment, où il n'est pas difficile de reconnaître l'action de

(1) Mme Swetchine, t. I, p. 85.
(2) Mme Swetchine, t. II, p. 276.

M. de Maistre, devient bientôt dominant en elle. — « Trop oser sent toujours l'humain, écrit-elle à Mlle Stourdza qui se laissait aller à l'illuminisme de Mme de Krudener, et ce n'est pas ainsi que l'Esprit divin inspire.... *La foi antique est, par cela même, la foi positive,* puisqu'elle a traversé les siècles sans s'altérer. *Voilà le tronc* qu'il faut tenir fermement embrassé (1). »

Mme Swetchine parlait, on le voit, comme une catholique; elle en professait l'abnégation, la parfaite soumission à Dieu; mais il lui manquait toujours cé *coup de catholicisme*, comme dit M. de Maistre, qui frappe définitivement les âmes et les subjugue. Bien mieux elle résolut, en 1815, de s'enfermer dans une campagne, sur les bords du lac de Finlande, pour y approfondir, à force de lectures, les bases de sa foi. Ce fut alors que M. de Maistre jeta le cri d'alarme que se rappellent tous ceux qui ont lu sa correspondance : — « Pauvre excellente femme! vous voulez donc jeter dans les bassins de votre balance, d'un côté Bossuet, Bellarmin et Mallebranche; de l'autre, Clarke, Abbadie et Sherlock, et vous les peserez, sans doute.... Belle entreprise pour votre élégante main!... Vous lisez maintenant Fleury... mais quand vous aurez achevé, je vous conseille de lire la *Réfutation de Fleury;* ensuite vous lirez *Fébronius* contre le siége de Rome, et d'abord après, en votre qualité de juge qui entend les parties, l'*Anti Fébronius* de l'abbé Zaccaria; il n'y a que huit volumes in-8o, et ce n'est pas une affaire.... *Vous croyez chercher la vérité, cela n'est pas vrai du tout, vous cherchez le doute* (2). »

Mot profond et qui s'applique à bien des âmes. Mme Swetchine n'en persévéra pas moins dans son dessein. Elle s'enferma chez le prince Bariatynski, près d'Oranienbaum, avec toute une bibliothèque, résolue de tout lire et de tout annoter. Son analyse de Fleury remplit à elle seule un volume in-folio de 450 pages, d'une écriture fine et serrée. C'était se plaire, il faut en convenir, aux chemins de traverse; c'était chercher les épines et les broussailles, au lieu de la voie si droite et si facile que M. de Maistre semblait lui tracer dans ses études sur le Pape. Mais Mme Swetchine avait pour elle sa bonne foi

(1) Mme Swetchine, t. 1er, p 140 142.

(2) *Correspondance et opuscules* du cte de Maistre, t. 1er, p. 340, 4e édition.

et ses prières. — « La prière ne me lasse jamais, » — écrivait-elle dès cette époque, et elle fut exaucée. Le 8 novembre 1815, Mme Swetchine fit abjuration. « Sa première confession, dit M. de Falloux, fut entendue par le P. Rosaven, dans un salon dont les portes étaient demeurées ouvertes et avec la terreur d'être, à tout moment, surprise (1). » — Telle était même la tolérance russe que la nouvelle convertie dut, par égard pour les siens, renoncer pendant quelque temps à la profession publique de sa foi; mais les Jésuites ayant été expulsés de Pétersbourg au mois de janvier 1816, Mme Swetchine ne se contint plus; elle s'avoua hautement catholique et prodigua aux persécutés l'hommage de son respect et l'assistance de sa fortune. Peu de jours après, Mme Swetchine quittait elle-même la Russie et venait passer à Paris l'hiver de 1816 à 1817.

Le comte de Maistre n'avait pas été des moins surpris par sa conversion. Quelque effort qu'il eût fait pour rendre les hauts lieux de la philosophie *accessibles*, suivant son expression, *même à des pieds habillés de soie*, quelque estime qu'il eût pour son *aimable*, *spirituelle*, *excellente* amie, pour cet *esprit-femme*, comme il disait, la voie qu'elle avait suivie en dernier lieu l'avait tellement désorienté qu'il ne comptait plus sur elle. Il ne s'apercevait même plus des semences qu'il avait jetées dans cette intelligence droite et solide. — « Car il a été un grand semeur, » — disait plus tard Mme Swetchine. Sa joie fut donc extrême, et lorsque Mme Swetchine partit pour la France, il la recommanda chaleureusement à ses amis. Nous nous rappelons le portrait qu'il traçait d'elle à M. de Bonald : — « Je ne manquerai pas de vous intéresser, ajoutait-il, en vous disant à l'oreille que cette excellente personne est une de celles qui, sur la plus importante des questions, *n'ont point du tout perdu leur latin* (2).»

La réponse de M. de Bonald est d'autant plus remarquable qu'elle émane d'un homme grave, austère même. Il nomme Mme Swetchine l'*adorable comtesse*. « Cette excellente et spirituelle femme, dit-il encore, qui n'a de russe que son nom, et qui est d'ailleurs toute fran-

(1) Mme Swetchine, t. 1er, p. 194.
(2) *Correspondance*, t. 1er, p. 413, 3e édition.

çaise pour nous et des bonnes et anciennes françaises, d'opinion, de sentiments, de goûts, de grâces, de bonté et de politesse..... Tout le monde se la dispute (1). »

Mme Swetchine était douée, en effet, suivant l'heureuse expression de M. de Falloux, d'un *attrait sympathique indéfinissable*. Il lui suffit de quelques jours pour avoir à Paris des amies intimes et dévouées, la marquise de Montcalm, entre autres, et la duchesse de Duras. Claire de Coëtnempren de Kersaint, duchesse de Duras, tenait de trop près à notre Bretagne pour que nous ne soyons pas doublement heureux de retrouver dans le livre de M. de Falloux sa correspondance avec Mme Swetchine. Ce qu'on y remarque surtout c'est, avec ce style naturel et achevé qui sera aussi celui de Mme Swetchine, une modération de jugement et une élevation d'idées qui leur étaient communes. C'est aussi une affection vive, inquiète, quelque peu romanesque. Louis XVIII appelait malicieusement Mme de Duras une *Atala de salon*, et il n'avait peut-être pas complétement tort. Pourquoi, au reste, les salons n'ont-ils pas un plus grand nombre d'Atalas capables d'écrire des phrases telles que celle-ci : — « Il y avait un scandale.... Vous jugez de la joie de ceux qui ne vivent que des ridicules du prochain. Triste nourriture! Leur esprit n'y profite pas. Mon Dieu ! la pitoyable chose que la conversation de ces grandes assemblées ! C'était la première de l'année; la sottise, la niaiserie, le commérage, la frivolité étaient dans toute leur fraîcheur. On fait bien de se reposer l'été de ce qu'on appelle le grand monde. Goûter tout cela et s'y plaire serait le plus grand malheur qui pût arriver à l'esprit et au cœur (2). »

En 1823 et 1824, Mme Swetchine parcourut l'Italie, et son journal de voyage nous la présente sous un jour nouveau. Ce n'est plus seulement la studieuse néophyte ou la femme du monde aimée et recherchée, c'est la femme chrétienne en tout et partout, en face des ruines comme en face des arts. — « Ici, écrira-t-elle de Rome, les sentiments deviennent plus religieux, les idées s'agrandissent, le cœur s'apaise (3). » Mais c'est surtout lorsqu'elle se trouve en présence des chefs-d'œuvre

(1) 22 mars et 2 décembre 1817.
(2) Mme Swetchine, t. Ier, p. 225, 226.
(3) Mme Swetchine, t. Ier, p. 225.

de la peinture et de la statuaire que le sens chrétien se manifeste en elle. Or, le sens chrétien était alors fort peu développé en ce qui concerne les arts. Nous avions bien quelques belles pages de Schlegel sur Fra Angelico, mais nous étions loin encore de M. de Montalembert, de M. de Rumohr, de M. Rio. C'était même l'époque où M. Valery, un des hôtes les plus assidus du salon de la duchesse de Duras, se complaisait dans ses appréciations naturalistes de l'art italien qui allaient devenir le *Vade mecum* des touristes. Eh bien ! c'est alors qu'une femme jeune, une femme du monde, se permet de juger les plus grands maîtres, non plus seulement au point de vue du talent, mais encore au point de vue de l'inspiration. C'est alors qu'elle notera par exemple : — « *Une Madeleine d'Augustin Carrache*, qu'on dit être une très-belle chose, ajoutera-t-elle, et que je n'aime guère davantage que la *Madeleine* du Tintoret, au Capitole, *que je déteste.* » — Ailleurs, elle citera : — « Une *Sainte-Vierge avec l'enfant Jésus* du Titien. *Je ne sais,* dit-elle, *comment Titien a osé peindre la Mère du Christ : tout son génie s'y refusait.* Je veux lire la vie du Titien ; elle me confirmera probablement que nul ne reste plus étranger aux inspirations et aux lumières du christianisme que celui qui, *né dans son sein, en rejette l'amour et l'esprit.* » — Et à propos d'une *Descente de croix,* de Raphaël : — « Non, Raphaël ne pouvait faire mieux ni s'élever davantage. Les chefs-d'œuvre les plus éclatants de majesté et de génie ne valent pas, à mes yeux, le *parfum de spiritualité* qui, dans cette *Descente de croix*, s'exhalait peut-être pour la dernière fois. »

Je ne m'explique pas aussi bien, je l'avouerai, le jugement que Mme Swetchine porte de la célèbre *Vierge à la chaise.* Elle l'admire sans réserve, à cause de la *divinité de son expression.* M. Viardot l'admire non moins qu'elle, mais par un motif tout autre. — « Elle s'éloigne manifestement, dit-il, du type ordinaire des vierges de Raphaël et de toute l'école qui l'avait précédé. *C'est la seule de ses Madones qui ne baisse point les yeux,* qui les jette autour d'elle et *les fixe sur d'autres yeux.* Moins modeste, moins virginale que la Vierge du *Grand duc* et que la *Vierge au chardonneret,* mais plus belle encore, et parée d'étoffes riches et brillantes, c'est le modèle de la beauté idéale, non pas à la façon des chrétiens, mais à la façon des Grecs.

C'est ainsi que je me représente cette *Vénus Anadyomène* qu'on allait voir de toute la Grèce (1). »

Que conclure cependant de cette divergence d'impressions? la vérité d'une pensée de Mme Swetchine qui, au premier abord, semble paradoxale : — « Jamais deux personnes n'ont lu le même livre ni regardé le même tableau. »

Mme Swetchine se retrouva à Paris au printemps de l'année 1825, et s'y établit définitivement. Chacun sait que Mme de Staël n'avait jamais vu de ruisseau qui valût pour elle le *ruisseau de la rue du Bac.* Mme Swetchine exprimait, en d'autres termes, la même pensée, lorsqu'elle écrivait d'Italie : — « Paris, le lieu du monde qui m'attire davantage et dont le souvenir gâte toutes mes jouissances. » — Elle n'avait d'ailleurs, guère plus que Mme de Staël, le goût de la vie des champs. Elle écrivait à Mlle Stourdza : — « Je vous avoue, en rougissant de mon peu de simplicité de goût, que je n'en ai aucun pour la campagne. Je n'aime ni planter, ni semer, ni cultiver, ni embellir, et je ne me sentirais bien que dans un lieu où tout se planterait, se semerait, s'embellirait sans ma participation (2). »

Ce que Mme de Staël cherchait d'ailleurs à Paris, et ce qui lui manquait à Coppet, c'étaient, avant tout, un théâtre et des auditeurs; ce que Mme Swetchine y cherchait et y trouvait, c'était de l'épanchement et des amis. Nous n'avons nulle intention d'esquisser ici le tableau mouvant que présenta, pendant trente années, le salon de Mme Swetchine. M. de Falloux l'a fait avec un tact, un goût et une émotion qui ne s'imitent point ; il faudrait citer et citer un demi-volume. Dans l'ouvrage qu'il vient de publier, M. de Falloux s'oublie presque toujours. A chaque instant il cède la plume à Mme de Duras, à l'abbé Desjardins, au prince de Broglie, à M. de Tocqueville. Son livre n'offre pas seulement l'intérêt d'un récit, il offre encore celui d'une collection de documents. Je ne puis dire toutefois que la collection soit complète. Il y manque la correspondance avec M. de Falloux lui-même et avec le P. Lacordaire, ce qui laisse une très-grande lacune. Espérons que, lors de la

(1) *Musées d'Italie*, p. 177 et 178.
(2) T. 1er, p. 147.

publication des *Lettres de Mme Swetchine*, cette lacune, autant que possible, sera comblée.

Quant au récit, il encadre les documents, il les unit, il les explique. C'est d'abord une vue générale sur l'histoire de la Russie au XVIIIe siècle; chaque homme, chaque caractère est saisi d'un trait; puis c'est la jeunesse, c'est la conversion de Mme Swetchine; c'est ensuite l'histoire de son salon, de ce salon qui ne fut pas seulement une distraction pour elle et pour les autres, mais qui fut encore un apostolat. C'est enfin sa vie de charité et de piété; ce sont ses souffrances et sa mort racontées dans une admirable lettre à M. de Montalembert.

Le salon de Mme Swetchine, alors qu'elle était jeune encore, réunit, en général, des personnes plus âgées qu'elle, M. de Bonald, l'abbé Frayssinous, l'abbé Desjardins, M. de Humboldt, Cuvier, Abel Rémusat, Mme de Montcalm, Mme de Duras, enfin, plus jeune que les autres, et qui avait cependant sept ans de plus que son amie. Mais à mesure que cette première génération s'en allait, les jeunes gens prenaient la place. On eût dit que plus la maîtresse de maison avançait en âge, plus son salon rajeunissait. Etait-ce l'effet de ce qu'elle dit quelque part : — « Quand on est vieille, c'est encore aux vieux qu'on plaît le moins. » — Si l'observation est juste, il faut convenir du moins qu'elle souffrit, à son égard, de nombreuses exceptions. Elle disait encore : — « Je m'incline, en vrai courtisan, devant *les premiers rayons* de la piété, de la vertu et du talent. » N'est-ce pas là l'explication de toutes ces jeunes amitiés? L'amitié de Mme Swetchine n'était pas d'ailleurs seulement celle d'une amie; elle prenait facilement l'accent d'une mère. On peut en voir une touchante preuve dans les lettres qu'elle adressa à M. de Montalembert, lors des *ombres et des périls de* sa *jeunesse*, pour parler le langage du P. Lacordaire, lettres admirables d'intelligence, de jugement et de cœur, et qui font honneur tout à la fois à celle qui les écrivit et à celui qui permet aujourd'hui de les publier.

Le P. Lacordaire, M. de Montalembert et M. de Falloux sont les trois premiers et illustres noms qui se présentent dans ce que j'appellerai la seconde génération du salon de Mme Swetchine. Viennent ensuite

M. de Carné, l'éloquent publicisté; l'abbé de Cazalès, si digne de son père et à qui nous devons, d'un côté de curieuses études sur l'Allemagne contemporaine, de l'autre la version française des célèbres visions d'Anne Catherine Emmerich; le comte Franz de Champagny, brillant et savant auteur des *Césars*, qui a eu la rare bonne fortune d'être loué par dom Guéranger et cité dans ses mandements par Mgr Pie; M. Bonnetty, l'infatigable rédacteur des *Annales de philosophie chrétienne*, homme des temps passés par sa science et ses habitudes toutes bénédictines, et qui a su se créer un public dont la fidélité ne s'est pas démentie depuis trente ans; M. le prince Albert de Broglie, d'un talent si vif et si vrai, et d'une séve catholique qui n'était pas entrée sans doute dans les prévisions de tous les siens, de M. Necker entre autres, et de Mme de Staël; M. de Melun, le touchant historien de la sœur Rosalie et si digne de la comprendre; M. Rio, l'ardent et intelligent appréciateur de l'art chrétien; M. Auguste Nicolas, dont les *Études philosophiques sur le Christianisme* sont une des grandes œuvres de notre époque; M. Louis Moreau, l'habile traducteur des *Confessions* et de la *Cité de Dieu* de saint Augustin; M. Alexis de Tocqueville, esprit si élevé, cœur si droit, intelligence si laborieuse, si curieuse d'études et de détails, comme l'était elle-même Mme Swetchine, etc., etc. Parmi les femmes, nous n'en citerons que deux, qui reviennent fréquemment dans les récits de M. de Falloux. C'est d'abord la duchesse de la Rochefoucauld, noble petite-fille du vertueux duc de Doudeauville, et pieuse héritière de ses bonnes œuvres; c'est ensuite Mme Craven, femme d'une rare distinction, anglaise par son mari et qui n'est point restée étrangère au mouvement catholique de l'Angleterre, mais bretonne par son père, l'illustre comte de la Ferronnays. Nous n'avons cité que quelques noms; nous pourrions en citer bien d'autres auxquels il faudrait ajouter encore les passants de tout Paris et, on pourrait dire, de toute l'Europe.

Quelques extraits des pensées de Mme Swetchine feront d'ailleurs très-bien connaître quel était le ton dominant chez elle. — « La politesse chez une maîtresse de maison, disait-elle, consiste à alimenter la conversation et à ne s'en emparer jamais. Elle a la garde de cette espèce de feu sacré, mais il faut que tout le monde puisse s'en appro-

cher (1). — Les gens qui sont pressés de parler n'ont presque jamais rien à dire (2). — Si l'on mettait toujours à écouter le temps où l'on ne songe qu'à répondre, tout le monde n'y trouverait-il pas son compte (3)? — *Ne désirons d'esprit que ce qu'il en faut pour être parfaitement bon* (4). — Ne nous lassons point de jeter sur notre route des semences de bienveillance. — Et, lorsqu'on s'étonnait des divergences d'opinions qu'elle admettait chez elle : — A quoi servirait de vivre si l'on n'entendait que le son de sa propre voix? »

Qui ne comprend le charme de réunions où de telles maximes étaient constamment au service de l'esprit le plus juste et le plus cultivé? La conversation dégénérait-elle au détriment du prochain, Mme Swetchine relevait aussitôt dans la personne attaquée quelque qualité inaperçue. M. Bonnetty cite à ce sujet une anecdote qui n'a pas sans doute la gravité de l'histoire, mais qui n'effraiera pas, je l'espère, la gravité d'une *Revue*. Pendant longtemps Mgr Affre n'eut pas le don de plaire au faubourg Saint-Germain, et, un jour, une des habituées de Mme Swetchine disait de lui qu'il manquait de dignité et de distinction. — Oh! ma chère, dit Mme Swetchine, vous n'avez donc pas regardé ses yeux? il les a admirablement beaux, remplis de finesse, de franchise et d'éclat. — On parla, quelques jours après, du propos à Mgr Affre. — Voilà sans doute, répondit-il, pourquoi plusieurs dames que je n'avais jamais vues sont venues me rendre visite. Je parie que c'était pour voir mes yeux. — En effet, l'interlocutrice de Mme Swetchine était du nombre des visiteuses. — J'étais bien sûre, dit celle-ci, qu'elle ne pourrait résister à la tentation d'aller voir les yeux de son archevêque; elle m'a dit qu'elle l'avait trouvé charmant; c'est une brebis ramenée à son pasteur (5). » — Mme Swetchine a écrit de Mgr Affre : — « On disait de lui : Il est sec et froid; oui, mais comme le marbre dont on ne laisse pas de faire de belles choses. »

M. de Falloux résume en quelques mots l'impression que produisait

(1) T. II, p. 20.
(2) T. II, p. 123.
(3) T. II, p. 25.
(4) T. II, p. 22.
(5) *Annales de Philosophie chrétienne*, IVe série, T. XVI, p. 467.

le salon de Mme Swetchine : — « C'était surtout, sans ostentation et sans calcul, dit-il, un foyer *chrétien ;* l'esprit catholique ne cherchait pas à s'y imposer, mais il y rayonnait naturellement..... Sans avoir la mesure de tout le bien qu'elle faisait, elle avait trop de sagacité et trop de connaissance du cœur humain pour ne pas entrevoir l'autorité que lui déféraient tant de cœurs et tant d'esprits divers, pour ne pas comprendre qu'elle devait, autant que cela pouvait dépendre de son action et de son contact, *rapprocher de Dieu tout ce qui se rapprochait d'elle.* Bientôt cela devint un ministère de conscience. Dès lors ni ses souffrances qui allaient jusqu'à la torture, ni ses goûts qui la faisaient soupirer après l'étude et la retraite, n'arrêtèrent plus son dévouement. *Elle finit par se considérer comme une sentinelle qui a reçu sa consigne et qui doit la garder jusqu'à la mort* (1). »

Mme Swetchine recevait, tous les jours, sauf le dimanche, de quatre à six heures et de neuf à minuit. Lorsque tout le monde était retiré, ses domestiques apportaient un petit lit de fer, tantôt dans un de ses salons, tantôt dans sa bibliothèque, et elle y dormait demi-assise jusqu'à ce qu'une crise de suffocation l'obligeât à se lever et à marcher. Quelquefois alors elle s'asseyait près de son bureau et écrivait, au courant du crayon où de la plume, les pensées qui surabondaient en elle. — « Les heures de la nuit, dit-elle quelque part, m'ont fait du bien. Il est rare que ces chères compagnes ne m'apportent pas, comme un bienfait, quelque sentiment ou quelque pensée du ciel (2). » — Ce qu'on appelle les œuvres de Mme Swetchine se compose précisément de ces feuilles écrites sans préméditation, tantôt la nuit, tantôt dans ses courts séjours à la campagne. Elles comprennent trois recueils de *Pensées,*

(1) T. Ier, pp. 317, 318. Nous n'ajouterons rien à ce tableau qui nous peint si admirablement l'importance de l'apostolat du monde et des salons, apostolat difficile partout, mais qui l'est plus encore dans nos provinces, à cause des divisions et subdivisions de toutes sortes qui y fractionnent la société. L'an dernier, un des hommes de notre ville qu'on est le plus accoutumé à rencontrer à la tête des bonnes œuvres comme à la tête des grandes œuvres, M. l'abbé Fournier, curé de Saint-Nicolas de Nantes, voulut bien ouvrir, une fois par semaine, son presbytère à tous ceux qui sentent l'utilité de ces *foyers chrétiens;* il s'agissait d'arriver peu à peu à la formation d'un *Cercle catholique.* Puisse cette tentative ne pas rester infructueuse.

(2) T. II, p. 216.

quelques fragments sur la civilisation, le progrès, le christianisme, et deux traités sur la *Résignation* et sur la *Vieillesse*. Le Père Lacordaire a dit de Mme Swetchine qu'elle était un *écrivain supérieur* ; il a dit d'elle : *une âme où la vertu servait le génie*. M. de Falloux dit, de son côté, dans l'*Avertissement* qui précède le traité de la *Résignation* : — « La plus fine observation des choses de la terre y brille à côté de la paix anticipée du ciel ; des traits dignes de la Bruyère y abondent à côté d'élévations dignes de saint Augustin (1). » — Nous n'avons rien à ajouter à de telles paroles ; elles disent tout et elles disent vrai.

Cicéron avait écrit, avant Mme Swetchine, sur la vieillesse.— « Ceux qui ne cherchent le bien qu'en eux-mêmes, fait-il dire à Caton, ne peuvent jamais voir le mal dans ce qui est de l'essence de la nature. Or, telle est surtout la vieillesse. Tout le monde désire y arriver, puis quand on la tient, tout le monde l'accuse..... Ah ! si vous avez coutume d'admirer ma sagesse..... voici en quoi je suis sage ; je me mets aux ordres de la nature et je lui obéis comme au meilleur des guides, comme à un Dieu. Peut-on croire, en effet, qu'après avoir si bien ordonné les autres époques de notre vie, elle ait négligé le dernier acte, comme ferait un poète aux abois (2). »

Écoutez maintenant Mme Swetchine : la vieillesse pour elle, c'est *une halte sublime entre le monde vaincu et l'éternité* (3). — « La vieillesse, dit-elle, est le noviciat de la mort, mais de cette mort pleine de vie promise au chrétien. Le noviciat participe de l'état qui doit suivre, et la mort, qui est le voile de l'immortalité de ce côté-ci du solennel détroit, se colore des feux qui doivent suivre. On parle toujours des ténèbres du tombeau ! *Je suis bien plus frappée des rayons qui s'en échappent*. La vieillesse, pour les recevoir, est sur le premier plan. La mort est la justification de toutes les voies du chrétien, la dernière raison de tous ses sacrifices, *cette touche du grand maître qui finit le tableau* (4). »

Cicéron, Caton, qu'êtes-vous devenus avec vos jeux d'esprit sur la nature ?

(1) T. II, p. 243.
(2) Cicéron *De senectute prosmium*, 4 et 5.
(3) T. II, p. 316.
(4) T. II, p. 203.

Je ne puis citer d'ailleurs indéfiniment ; il faut tout lire.

« Il est impossible de dire, a écrit le P. Lacordaire, de combien d'âmes cette âme unique était le flambeau. » — On le comprendra du moins après avoir lu ses œuvres ; mais elle n'avait pas seulement la *vertu* et le *génie*, elle avait l'activité, ce grand ressort de toutes les influences, et sans lequel, disait-elle spirituellement, les meilleures qualités sont comme de charmantes lettres qu'on a oublié de mettre à la poste. Quelle qu'eût été sa nuit, elle sortait dès six heures du matin, en tout temps, pour aller à Saint-Thomas entendre la messe. Elle était accompagnée, dans ces courses matinales, par une jeune sourde-muette qu'elle avait recueillie et que l'éloquence du P. Lacordaire a désormais rendue historique : — « J'ai vu, pendant que nous assistions au coucher douloureux de cette belle lumière, sa chère muette la suivre des yeux, d'une chambre voisine, sentinelle vigilante d'une vie qui avait tant donné d'elle-même et qui s'éteignait entre l'amitié demeurée fidèle et la pauvreté demeurée reconnaissante. »

Les pauvres et ses amis, voilà quelles furent en effet les grandes préoccupations terrestres de Mme Swetchine et jamais elle ne consentit à s'en séparer. La mort n'était pour elle qu'une *circonstance de la vie ;* aussi jusqu'à la dernière heure ne voulut-elle rien changer à ses habitudes. Sa porte resta donc ouverte ; une pieuse foule l'assiégeait. — « Je ne m'éloigne de vous que pour aller prier, lui dit un jour la marquise de Lillers. — Merci, ma bonne amie, répondit la mourante, merci, mais ne demandez à Dieu ni un jour de plus ni une souffrance de moins (1). » — C'étaient ses adieux à la vie.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

---

(1) T. II, p. 485.

RÉCITS POPULAIRES DES BRETONS.

LES AVENTURES

DU SEIGNEUR TÊTE-DE-CORBEAU

(PEN-AR-VRAN).

RÉCIT DU FERMIER.

I.

J'ai déjà publié, dans mes *Veillées de l'Armor*, une nouvelle sur le vieux manoir de Bouvan, où s'écoula mon enfance, où mon cœur s'émut si souvent aux récits de la veillée ; c'est qu'il y avait alors dans la métairie de la cour un vieux fermier, le père Jolu, bon et naif Disréveller, quelquefois triste, souvent jovial, qui racontait de *belles* histoires sur le château de ses anciens maîtres et seigneurs. Que l'on nous pardonne ce culte du berceau, qualité première du caractère breton, dont il fait la force : c'est lui qui nous porte à retracer, dans nos récits et nos légendes, l'histoire de gens simples et de lieux ignorés (1).

Les barons de Bouvan ont du reste occupé jadis un rang recommandable : leurs armes se voient encore sur les vitraux de presque toutes les églises du canton de Sizun (2) ; et si celui dont il est question, dans la légende que je vais écrire, n'est pas toujours *bien traité*

(1) J'ai annoncé précédemment une légende plaisante ou *railleuse*, si je puis m'exprimer ainsi, racontée par un Disréveller plus gai que triste ; je vais essayer aujourd'hui de remplir ma promesse. On verra que, bien que la plupart des détails en soient plaisants, cependant le fond du récit n'en est pas moins sérieux et moral, si je l'ai bien compris, et si j'ai réussi à le rendre fidèlement.

(2) Ces armes sont de *gueules à la croix dentée d'argent*.

par mon conteur, c'est par exception, et je lui en laisse la responsabilité.

Un soir donc, on se réunit à la ferme, autour de la grande cheminée dont le large linteau en bois de chêne noirci par la fumée, était couvert des images de tous les saints du Paradis et autres enluminures plus ou moins détériorées. Sur le foyer bien chaud flambait en pétillant une *brassée* de lande au frémissement du *pod-ar-zoubeu* (1), frémissement si doux à l'oreille du laboureur fatigué, quand la pluie et le vent ébranlent le toit de chaume de la vieille maison. Alors, en fumant et en causant tour à tour, le père Jolu nous raconta sa légende.

— Vous avez bien souvent entendu monsieur votre grand-père (2) parler du dernier baron de Bouvan, *eunn din eskop*, *é-gwirionez* (3); pourtant il avait l'air un peu original, comme on dit; jamais le brave homme ne se retournait pour regarder en arrière, lorsqu'il passait sur la *levée* en se rendant à la chapelle. Je m'en vais vous dire pourquoi : c'était par suite d'une vieille croyance de famille.....

A cet instant solennel, chacun remua sur son banc, les uns pour se rapprocher un peu, les autres pour s'asseoir plus commodément, tous agités par l'intérêt que promettait l'histoire. Le conteur satisfait, jeta les yeux *sur son monde*, et reprit :

II.

— *Sélaouit mâd bugalé* (4). Bien longtemps avant que l'on eût planté le grand bois de chênes, il y avait au château de Bouvan un vieux seigneur qui oubliait, en vérité, la réputation de charité de ses ancêtres. Le baron que l'on surnommait *Bouvan-Skarz* (l'avare) ou *Skarz* tout court, était très-dur à l'égard des pauvres gens. Heureusement pour les malheureux que sa fille Margaït mettait tout en usage

(1) *Pod ar-zouben*, pot à soupe ou marmite.

(2) Le conteur s'adressait naturellement à moi.

(3) *Eunn din eskop :* un digne évêque. — *É-gwirionez :* en vérité, c'était le mot du père Jolu.

(4) *Sélaouit mâd bugalé :* Écoutez bien, enfants.

pour les secourir. On dit que la pauvre *penn-herez* (héritière), qui avait plus de fortune que de beauté, et plus de piété encore, avait toujours refusé de se marier, parce qu'elle savait bien que les seigneurs du voisinage qui venaient au château précédés d'un *baz-valan* (1), la recherchaient pour ses écus et non pour sa chétive personne ; et puis que seraient devenus ses pauvres du bon Dieu, si elle avait pris un époux, un maître, qui l'eût emmenée au loin du pays, ou du moins l'eût obligée de mettre à sa toilette tout l'argent qu'elle destinait aux misérables?

Enfin, un beau jour, elle fut demandée par le sire *Grall Pennek*, que l'on avait surnommé *Pen-ar-vran* (Tête-de-Corbeau), à cause de sa laideur. C'était un riche seigneur dont les terres joignaient les domaines de la baronnie de Bouvan ; mais, en vérité, il était si méchant, si laid, si mal habillé, toujours jurant, toujours ivre ou en colère. Ajoutez à cela que, le jour de sa visite au manoir, il se querella dans la cour avec son *baz-valan*, grand vaurien de la paroisse, qui était aussi malpropre que son maître. Le sire prétendit que le coquin marchait de travers ; l'autre répondit que la piquette de Pen-ar-vran ne valait pas le diable ; qu'il le savait bien, puisqu'il en avait bu trois chopines avant de venir ; qu'au surplus, il n'aimait pas *les raisons*, et, pour mieux assurer ses paroles, il envoya son bâton de genêt dans l'œil du gentilhomme, qui se mit à hurler terriblement.

Là-dessus, Skarz arriva tout effrayé de ce tapage, disant qu'il n'y avait rien à gagner dans les disputes, et que si le bâton, au lieu d'aller dans l'œil de Tête-de-Corbeau, avait manqué son but, il eût certainement cassé une vitre du manoir, ce qui, en vérité, eût été bien plus fâcheux. Il menaça donc le *baz-valan* de sa colère, et ajouta que s'il ne partait à l'instant, il allait lâcher le gros *Polidor*, qui se chargerait de la besogne. Le coquin, voyant la tournure de cette affaire, prit ses jambes à son cou, ses sabots dans les mains et partit au galop.

Inutile, en vérité, de dire que Skarz accueillit fort bien la demande

(1) *Baz valan* : bâton de genêt. Celui qui veut obtenir la main d'une jeune paysanne, se présente à la métairie, précédé d'un homme chaussé d'un bas rouge et d'un bas violet, et portant à la main une baguette de genêt : c'est pourquoi ce demandeur de mariage prend le nom de *baz-valan*.

de son voisin au sujet de sa fille, et il en fut si ravi qu'il consentit à lui donner *eunn tammik amann fresk* (1) pour frotter son œil qui était déjà tout noir. Le baron voulut que sa fille vint elle-même agréer les propositions de Pen-ar-vran, mais au bruit de la querelle, Margaït s'était enfuie, et l'on ne put la trouver au manoir. N'importe, l'affaire fut conclue et bâclée sans elle. Tête-de-Corbeau s'en retourna chez lui avec son œil *poché*, et dès que la *dimézel* (2) fut rentrée, Skarz la fit mander sur le champ.

— Ma fille, lui dit-il, je vous ai trouvé un mari, un fameux mari, qui me convient sous tous les rapports : ses terres touchent mon grand bois, et finalement c'est un bon diable, en vérité. Pour lors, dans trois semaines, nous ferons la noce.... Ah! ah! ah!...

Le baron fit une grimace de contentement et un demi-tour pour s'en aller; mais sa fille l'arrêta respectueusement :

— Pardon, mon père, mais vous oubliez de me dire le nom de celui...

— Ah! oui, son nom et ses prénoms; *boh!* cela n'y fait rien; que vous importe, ma fille, ses terres me touchent, et s'il n'est pas le plus beau, il est du moins le plus riche du pays, et ça suffit, je pense.

— Alors c'est le seigneur de Pen-ar-vran qui m'a demandée; je ne puis l'épouser, car c'est un impie.

— Ta, ta, ta, puisque je te dis qu'il est fort riche, et que ses terres me touchent, cela doit te suffire, Geït.

— Oh! pardon, mon père, reprit la *dimézel* en pleurant, pardonnez-moi, mais jamais je n'épouserai cet homme.

Puis elle alla dans sa chambre prier madame la Vierge de la prendre en pitié.

Le baron, furieux de cette résistance, songea d'abord à punir la rebelle; mais il se dit que son compère Riou le sorcier, qui demeurait à la garenne, sur le chemin du bourg, trouverait bien dans sa bosse quelque bon tour pour le tirer de là; et, comme le soir venait, il prit son *pen-bâz* (3), une pièce de six *réales* (4) et un écu de bel argent, et

(1) *Eunn tammik :* un petit morceau; — *amann fresk :* de beurre frais.
(2) *Dimézel :* demoiselle.
(3) *Pen-baz :* bâton à tête, ou gros bâton.
(4) *Houèc'h réal :* six réales ou trente sous.

s'en fut à la garenne trouver son compère. Plus d'une fois en chemin, pour dire la vérité, il hésitait en regardant son argent, et sentait son *galoun* (son cœur) malade a l'idée de perdre une aussi belle pièce; mais il se souvint que son valet lui avait rapporté que Riou volait du bois mort dans ses taillis ; il prit donc le parti de faire pincer le bossu à la première occasion, et de lui faire *cracher* la pièce qu'il lui donnerait tout à l'heure.

Skarz fut bientôt rendu à la garenne. Le sorcier fumait tranquillement une pipée, auprès d'un feu de bois sec, qui avait bien l'air, pensa le baron, de venir des taillis de Bouvan ; mais il se contenta de soupirer ; et le bossu, en écoutant ce gros soupir, songea dans sa bosse que si l'avare se trouvait dans l'embarras, c'était le cas de jouer serré et de lui faire payer cher son conseil ou sa recette à malice. Pourtant ils se souhaitèrent poliment le bonsoir.

— Voulez-vous fumer une pipée de *butum mâd* (1), maître? dit ensuite le bossu, en approchant au baron un siége vermoulu.

— *Trugarez*, Riou (2), soupira le baron, le tabac est trop cher pour les pauvres gens.

— Boh! reprit le sorcier, faut user des biens du bon Dieu, quand y a moyen; et puis ça chasse l'humeur noire, ça donne des idées, de bonnes idées, ça sauve de tout, quoi, une pipée et une chopine avec... Mais Riou n'a plus de *sistr* (cidre) et ses idées s'en vont. — Elles s'en iront tout à fait si ça continue, pour sûr.

Le baron trembla que Riou ne perdît ses idées ce soir-là ; il se hâta donc d'ajouter :

— Pour de la piquette et de la bonne, je t'en donnerai une barrique, mon petit Riou, si tu me donnes un avis qui en vaille la peine.

— Peut-être, dit le finaud, en rallumant sa pipe, mais j'ai le gosier sec, et je ne puis causer sans boire un coup. On dit que la veuve Perrik, du cabaret à côté, vend de bon *sistr;* par malheur, je n'ai pas un *blank* dans ma poche (3), pas un liard, en vérité ; autant vaut que j'aille me coucher dans le *pailler*.

(1) *Butum mâd :* tabac bon, de bonne qualité.
(2) *Trugarez*, *Riou :* merci, Riou.
(3) *Blank :* en Vannes et Cornouaille, un sou; *gwennek*, en Léon.

— Holà, holà! Riou, s'écria pour lors le baron en laissant tomber sur la table sa pièce de six réales, qui rendit un son métallique fort agréable; holà! la veuve Perrik, ajouta le vieux drille, en passant la tête à la lucarne, apportez ici deux chopines, Riou a la colique, faut le soigner, le pauvre cher homme.

Bientôt le cidre fut versé, les pipes rallumées, et la conversation fort bien engagée, si bien que le seigneur et le sorcier avaient l'air de deux têtes dans le même bonnet.

— Ainsi, continua Riou d'un air narquois, la jolie *dimézel* ne veut pas de notre aimable *Tête-de-Corbeau*, un si bon enfant!

— Hélas! non, mon pauvre ami.

— Tenez, cher baron, c'est pas plus malin que d'avaler ça; et parlant ainsi, le sorcier finissait sa chopine et jetait sur l'autre encore pleine un regard de convoitise. — C'est bon, en vérité, reprit-il, mais c'est trop vite avalé, tout de même.

Le baron comptait bien, je pense, goûter le cidre de la veuve Perrik; cependant, comme il avait remarqué l'air sournois du bossu, il se hâta de pousser la seconde chopine devant lui. Les yeux de notre ivrogne s'éclaircirent de satisfaction, puis il reprit l'entretien avec un grognement qui témoignait de son plaisir.

— Que diable est-ce que je disais donc tout à l'heure, *barounik-kez* (1)?..... Ah! je disais que la chose était aisée. Oui, Bouvan, fort aisée. Tenez, venez ici, près de moi;.... plus près encore.

L'avare, qui ne comprenait pas, et qui se méfiait un peu de son malin compère, dont le cidre semblait avoir allumé la gaîté, l'avare n'approchait que bien lentement; et le sorcier riait de toutes ses forces de la peur de son vieux patron.

— Ah! ah! ah! le brave Bouvan, s'écria-t-il, Bouvan-Skarz, viens dans mes bras, je te trouve amusant; approche, approche, cher baron de mon cœur, ou bien j'envoie les noces au diable.

Le seigneur se résigna à ces mots et vint se poster à deux pas du farceur.

— A la bonne heure, dit le sorcier en relevant avec sa main rude ses cheveux rouges, qui restèrent plantés tout droits sur sa tête; à pré-

(1) *Barounik-kez* : cher petit baron (langage affectueux).

sent, arrache-moi bien délicatement trois cheveux des plus droits; les plus gros sont les meilleurs, entends-tu?

Faut dire qu'ils ressemblaient à des crins hérissés sur le dos d'un animal en colère. — Le baron arracha les trois cheveux rouges (1) aussi délicatement que possible.

— C'est bien, continua le sorcier qui fit une grimace au troisième, du moins c'est assez bien, car tu as la main diablement lourde, mon vieux; n'importe, lorsque l'aimable Pennek viendra au manoir, tu lanceras sur lui mes trois cheveux, l'un après l'autre, en soufflant dessus, comme ceci : *foup, foup.* Avec le premier cheveu tu le rendras beau; avec le second, tu l'habilleras comme un prince; avec le troisième tu le dégriseras et de plus, tu le rendras doux comme un mouton. Ainsi réformé, Tête-de-Corbeau sera un mari comme il faut, et ne pourra manquer de plaire à ta fille, qu'en dis-tu?

— Hum! hum! c'est bien, sans doute; pourtant si elle ne consentait pas, dit l'avare avec un geste pour reprendre sa pièce de six réales, qui brillait sur la table.

— Halte là! cria le bossu, si tu as le malheur de toucher à cet argent, mes cheveux n'auront plus de vertu. Je t'en ai donné trois : un à crédit, pour la piquette que tu m'as promise, un autre pour le *failli* cidre de la veuve Perrik, et le dernier, le meilleur de tous, pour la pièce de trente sous. Est-il possible que ta fille refuse un si bon parti, avec un homme remis tout à neuf?

— Sans doute, sans doute, mon compère, mais enfin si elle allait refuser, car elle a une tête.

— *Kea gant ann Diaoul* (2), murmura le bossu impatienté; cependant il se ravisa au même instant, et reprit :

— Alors, je sais encore un moyen de la forcer à obéir. Mais c'est difficile, c'est coûteux, très-coûteux; c'est mon meilleur secret que tu me demandes; or, je t'en ai donné pour ton argent, ainsi donc, bonsoir.

Effrayé de la tournure que prenait l'affaire, le baron se tâta le

(1) *Tri bléô ru* : trois cheveux rouges. Ces cheveux des sorciers ont *une vertu* qui surpasse celle des meilleurs *louzou* (herbes cabalistiques).

(2) *Kea gant ann diaoul* : va avec le diable.

gousset, et faut croire qu'il se décida à faire un grand sacrifice, car il s'écria d'un air consterné :

— *Goustadik, goustadik* (1), *Rioukez*, com.... combien ton secret? Aie pitié d'un pauvre homme, pour l'amour de Dieu!

— Ma foi, pour un ami, dit le rusé bossu, c'est.... c'est un écu de bel argent, et je me ruine, foi de sorcier.

Le baron soupira piteusement, et attira sa pièce en tremblant ; enfin, après un combat mental, qui dura cinq grandes minutes, l'écu brilla sur la table à son tour.

— Est-il bon au moins? fit le sorcier en le soupesant, il n'en a pas l'air!... Au surplus, s'il est faux, mon secret ne vaudra rien. Pour lors tu vas jurer, Skarz, jurer sur ton salut, tu m'entends, d'abord que la pièce est bonne ; ensuite que chaque jour, pendant les sept minutes qui suivent l'angélus, jamais tu ne te retourneras pour regarder en arrière, quand même le diable serait à tes trousses, — ce qui pourrait bien t'arriver, — et cela sous peine de ton salut éternel et de mort subite pour la personne que tu verrais derrière toi. A ce moyen, la vertu de mes cheveux rouges est certaine; et puis voilà un *Louzou* (2) que tu mettras demain sous l'oreiller de Margaït.... Est-ce juré?

. . . . . .

Oui, c'est bien juré, car voici minuit qui sonne dans la tour de Kômana...; juré, car une chouette noire est là sur le pignon poussant des cris lugubres dans les ténèbres. Malheur à toi, baron impie! Entends-tu sur la lande passer des *Teuz* et des *Korrils* (2), qui ricanent en fuyant à tire d'ailes, pour aller en Enfer porter la nouvelle de ce pacte sacrilége!

III.

A quelque temps de là, Pen-ar-vran revint au manoir de Bouvan, accompagné d'un mendiant, chaussé d'un bas rouge et d'un bas violet; il portait à la main le *baz-valan* d'usage et chantait, d'une voix enrouée, l'air des nouveaux mariés :

(1) *Goustadik, Rioukez :* doucement, cher Riou.

(2) *Louzou, Teuz, Korrils :* Herbes, Nains danseurs. Voir pour plus d'explications mes *Veillées de l'Armor*. Pages 62 et 82.

— *Eur goulmik em boa....* (1).

Le vieux Skarz, dès qu'il les eût aperçus dans la grande avenue, s'empressa d'aller au devant d'eux; par malheur Pennek était encore aux trois quarts ivre, et répondait à son *baz-ţalan* en chantant : — *Jantonn Bouzac'h, mezv é hoc'h* (2).

Le baron le trouva tellement laid, avec ses yeux louches, dont l'un n'était pas encore guéri du coup de bâton *attrapé* quinze jours avant, qu'il ne songea d'abord en vérité qu'à faire disparaître cette laideur, afin de présenter à sa fille un beau seigneur qu'elle accepterait ne le reconnaissant pas du tout; et dans ce louable dessein, suivant les instructions du sorcier, il décocha son premier poil.

Tête-de-Corbeau devint tout à coup rose et frais comme un garçon de quinze ans: c'était merveille (*burzud*). Mais, *allass!* le maudit crin alla se loger dans l'œil gauche du sire qui se mit à larmoyer sur le champ; et plus le pauvre Pennek frottait son œil avec son poing, plus il devenait rouge et pleurard. Skarz éprouva d'abord à cette vue un accès de fou rire, mais bientôt, impatienté de voir son futur gendre pleurer comme un grand veau pour si peu de chose, il sacrifia, dans l'espoir de sécher tant de larmes, le second cheveu du bossu.

Que faire du troisième?... Notre homme n'avait ni guêtres, ni bas dans ses galoches. Il est vrai que, vu la saison, on pouvait bien s'en passer. De plus, son habit n'avait qu'une manche, et ses *bragow* (3) étaient percés, oh! si bien percés que... *feiz a zoué* (4)....

— Ici le conteur se gratta la tête, fort embarrassé de continuer.

Le troisième et dernier poil rouge fut donc lancé pour donner de la toilette à Tête-de-Corbeau; et cette toilette, se disait le baron, devant encore servir à son futur gendre le jour de ses noces, ce serait autant d'économisé sur les frais. Effectivement, voilà Pen-ar-vran beau comme un prince, avec des guêtres de cuir ciré, des boucles d'argent, à la mode des *gwall-c'hrons* du Léon (5), des *bragow* violets tout neufs,

(1) *Eur goulmik em boa*. J'avais une petite colombe... *Barzas Breiz* de M. le vicomte de la Villemarqué, page 195.

(2) Jeannette Bouzar, vous êtes soule. (Vieille chanson.)

(3) *Bragow :* Larges braies ou pantalons flottants serrés au-dessous du genou.

(4) *Feiz à zoué* : Foi de Dieu, ou ma foi.

(5) *Gwal-c'hrons :* Très-fiers. c'est-à-dire les richards.

et un habit de drap fin; il avait l'air, en vérité, d'un marchand de fil de Landivisiau, un jour de fête; sans compter une perruque neuve et un chapeau à trois cornes par-dessus. *Va Doué!* qu'il était beau, *kaer bras!* (1). Mais, *allass!* le malheureux ne tenait plus sur ses jambes, et il ne restait rien pour le dégriser; et puis tout cela l'avait tellement secoué qu'il *donnait de la bande* à chaque pas, comme la vieille charrue à Matelinn qui n'a de roues que d'un côté; si bien qu'en passant auprès de la mare aux canards, le pied lui manqua, et qu'il tomba dans le bourbier tout de son long.

— Ah! le voilà bien arrangé!... Le baron se mit à jeter les hauts cris, en déplorant la perte d'un aussi beau costume, sans songer que son futur gendre buvait une telle *lampée* d'eau bourbeuse que bientôt, au lieu de *bragow,* il lui faudrait un manteau de sapin, et au lieu de noces, un enterrement. Le *baz-valan* se tordait de rire; heureusement qu'un mendiant qui passait par là, attiré par les cris, voyant un homme se débattre dans la mare, le prit par les jambes et le hala sur l'herbe; de sorte que Pen-ar-vran en fut quitte pour la peur, et pour avoir goûté un liquide dont il n'abusait jamais; mais vous concevez bien qu'après ce *plongeon* il n'était plus présentable pour un fiancé; il fallut donc battre en retraite au plus vite et regagner le logis; et voilà les noces plus loin que jamais.

IV.

Trois semaines après, un jour que le baron se promenait tristement sur la levée en songeant à son argent perdu, aux cheveux du sorcier si mal employés, et aux moyens de renouer l'affaire, *l'angélus* sonna au bourg de Kômana. Il est bon de vous dire que, malgré tout ce train là, le baron, quoiqu'il fût un avare endurci, conservait encore au fond de l'âme un petit brin de religion, et qu'il avait pris la bonne résolution d'observer le serment étrange que le bossu lui avait imposé; car vous savez que si l'on ne doit jamais faire de serments à la légère, il faut prendre garde de violer ceux que l'on a faits.

(1) *Va Doué!* mon Dieu! — *Kaer-bras,* très-beau.

Pour lors, comme *l'angélus* tintait encore, un valet du manoir vint appeler le baron, lui disant de venir au plus vite, parce que le sire de Pen-ar-vran le demandait sur champ ; il ajoutait que le sire avait la tête chaude, selon son habitude, et qu'il menaçait de tout briser, si le baron ne venait à l'instant, vu qu'ils avaient un compte à régler ensemble pour l'affaire du *plongeon ;* mais Skarz ne répondait pas, il comptait les sillons de son champ, et mesurait la récolte prochaine. Ne pouvant rien obtenir de lui, le méchant valet, qui connaissait le faible de son maître, imagina de lui jouer un tour et se mit à crier à tue-tête :

— Holà, hé ! holà ! holà ! les voilà qui s'échappent, ils ont brisé le coffre-fort et emportent tout l'or et tout l'argent !

A ces mots l'avare n'y put résister ; il oublia tout, serment et punition ; il se retourna, regarda tout autour de lui et voulut s'élancer vers le manoir. Il ne vit pas de voleurs, mais, sur la levée, à quelques pas, il aperçut Margaït, sa chère fille, accourant seule pour échapper à Pen-ar-vran qui était venu exprès, à cette heure, pour l'enlever, d'après les conseils du perfide bossu. *Allass !* il n'eut que le temps de voir la *dimézel ;* elle lui fit un signe de la main, un signal d'adieu éternel et disparut au milieu de la brume, parmi les saules qui bordaient l'étang voisin. Le baron surpris appela sa fille qu'il aimait à sa manière, le pauvre homme ; mais comme il ne supposait pas encore qu'elle ne dût plus revenir, il courut au plus pressé et tomba dans la cour du manoir au moment où son ami Pennek, faisant un vacarme épouvantable, se battait avec Riou qu'il accusait de perfidie. Le coquin venait d'arriver là, d'abord pour réclamer sa barrique de piquette, ensuite pour soutirer quelques gros sous du gousset de Tête-de-Corbeau. La-dessus querelle, puis bataille, et ce ne fut pas sans peine que Skarz parvint à séparer ces deux endiablés ; finalement il réussit à les mettre dehors chacun de son côté ; mais avant de partir le méchant bossu jeta un *sort* (1) sur son adversaire.

— Il était temps, en vérité, mes amis, de punir les coupables. Mauvaise vie ne peut pas durer. — Faut croire aussi que Pen-ar-vran, l'ivrogne, était destiné à mourir en buvant un grand coup, car, ce soir

(1) Sort, *droug-avel.* — Mauvais vent ou maléfice.

là, il s'attarda à boire dans le cabaret de la veuve Perrik, tellement que lorsqu'il voulut reprendre le chemin de son logis, il vit les étoiles danser sur le ciel assombri, et qu'en passant sur la chaussée du moulin, il tourna trop court apparemment et tomba dans l'eau tout près des *vannes* où le *miliner* (1) le trouva, le lendemain matin, noir et bleu comme une prune trop mûre.

— Cependant lorsqu'il en eut fini avec les querelleurs, le baron se mit à la recherche de sa fille ; se souvenant alors de son serment violé, il fouillait avec grande frayeur tous les coins et toutes les broussailles qui entouraient l'étang, appelant sa chère Margaït par les noms les plus tendres, et lui disant, pour l'engager à venir, qu'il avait chassé le vilain *Corbeau* et qu'elle ne l'épouserait pas. — Peines inutiles, rien ne répondait à ses cris, rien, que le coassement des *ranêd* (grenouilles), ou le bruit des petits poissons qui sautillaient, comme d'habitude, à la surface de l'eau. Le pauvre homme passa toute la nuit à chercher, à crier, à courir, à attendre....

Depuis ce temps le baron, corrigé par le chagrin, et peut être aussi par la mauvaise fin de Pen-ar-vran, devint, en mémoire de sa fille, le meilleur des chrétiens, et le soutien des pauvres que Margaït avait aimés ; toute sa vie, il ne cessa, chaque soir, d'errer autour de l'étang où il la croyait ensevelie ; il se trompait, en vérité, car les anges l'avaient conduite au Ciel. On dit aussi que, jusqu'à la fin de ses jours, jamais on ne le vit se retourner ni porter ses regards en arrière ; et vous savez, ajouta le père Jolu, que cette coutume a toujours subsisté depuis chez les barons de Bouvan.

— Voilà une fameuse histoire ! s'écria un jeune *paotr* (2) émerveillé, c'est ça qui est bien tourné, père Jolu ! mais je voudrais bien savoir ce que devint le coquin de Riou, avec sa bosse ?

— Ah ! ah ! tu veux tout savoir, Loïk, répondit le fermier en riant : La bosse du sorcier ne dura pas longtemps, parce qu'il la remplissait trop souvent de cidre. On m'a dit qu'il était mort *koenvet* (enflé), après une *batterie* qui eut lieu à la foire d'*Ar Merzer* (3).

(2) *Vannes* : Portes d'écluses des moulins. — *Miliner* : Meunier.

(1) *Paotr* : Jeune garçon.

(3) *Ar Merzer* : La Martyre, bourg où se tient un pardon célèbre. Ce lieu fut d'abord nommé *Merzer Salaun* en mémoire du meurtre du roi Salomon. (Voir Ogée p. 423

— *Va Doué!* que c'est bien fait! ajouta le jeune paysan, satisfait de ce dénouement.

Il y avait aussi à la ferme, ce soir là, un valet des environs, un peu ivrogne, qui ayant passé deux ou trois ans à Morlaix, se donnait des airs de savant ou d'esprit fort. Voulant alors montrer que tout cela le touchait peu, par esprit d'opposition, comme le font souvent les plus ignorants, il ajouta :

— Ma foi, c'est pas *guère malin,* une histoire comme ça. Qu'est-ce que ça signifie après tout? faut qu'on me le dise alors.

— Tu ne sais pas ce que cela signifie, Michel, repartit le fermier sans s'émouvoir, je vais te l'apprendre : cela veut dire, en vérité, que coquin mal finit, et que l'ivrogne finit toujours par un *coup de trop* qui l'étouffe. Cela veut dire aussi : A tout péché miséricorde. Fais comme le baron Skarz, mon pauvre Michel, amende-toi, ne jure plus, ne bois plus; tu pourras encore faire un bon chrétien, et bien finir ce que tu as mal commencé.

— *Mâd, mâd* (1) reprit le jeune *paotr,* c'est bien dit. Profite du conseil, Michel, *eur fallakr* (2); fais donc volontairement ce que Tête-de-Corbeau a fait de force; mets de l'eau dans ton vin, comme dit souvent *mam-goz* (3); c'est ça, pour sûr, que le père Jolu a voulu te dire.

— En vérité, en vérité, soupira le bonhomme.

E. DU LAURENS DE LA BARRE.

---

(1) *Mâd, mâd :* Bon, bon. Terme d'approbation.
(2) *Eur fallakr :* Le faquin, faiseur d'embarras.
(3) *Mam goz :* Vieille mère, ou grand' mère.

LE COUP DE DÉ

PROVERBE [1].

Pégase est un cheval qui mène
Son cavalier à l'hôpital.
(*Vieille chanson*).

ACTE DEUXIÈME.

SCÈNE PREMIÈRE.

PRÉVAL, DERVILLE.

PRÉVAL.

Que c'est donc bien à toi, cher ami, cher Derville,
D'avoir quitté pour nous ton séjour si tranquille!
On doit te savoir gré d'abandonner tes champs,
Lorsqu'on connaît pour eux tes goûts et tes penchants;
Derville prouve assez à quel point il nous aime!
J'avais faim de te voir, et je serais moi-même
Allé te retrouver dans ton désert charmant,
Mais je n'ai pu, crois-le, m'échapper un moment.

DERVILLE.

Tant mieux, Préval, tant mieux, et si le cœur propose,
Je ne l'ignore point, le commerce dispose.
Tu n'as pu, cet hiver, sortir de ta maison?
Eh! bien, tu nous viendras dans une autre saison.
Nous touchons au printemps, la campagne s'apprête;
Laisse-la se parer. Cet été, ma retraite
Sera délicieuse!... Oh! oui, de mon jardin
J'ai fait, ces temps passés, un véritable Éden;
Tu verras!... Je saurai ce que Préval en pense.
Et si même un sujet d'assez haute importance
Ne m'avait pas contraint d'accourir sans retard...

PRÉVAL.

Me serait-il permis?...

(1) Voir le premier acte dans la livraison de décembre 1859.

DERVILLE.

Je vais t'en faire part.

SCÈNE II.

PRÉVAL, DERVILLE, FRANÇOIS.

FRANÇOIS à PRÉVAL.

Monsieur Brocard est là : pourrait-on l'introduire ?
Il aurait sur le champ quelque chose à vous dire,
Monsieur.

PRÉVAL.

Je crains, Derville...

DERVILLE.

Eh ! non, aucunement.
Nous reprendrons cela dans un meilleur moment;
D'en parler à cette heure, ami, rien ne nous gêne.

PRÉVAL, *faisant un mouvement pour sortir.*

Je vais l'aller trouver.

DERVILLE, *le retenant par le bras.*

Eh ! ce n'est pas la peine.

PRÉVAL à FRANÇOIS.

François, faites entrer.

François sort.

SCÈNE III.

PRÉVAL, DERVILLE.

PRÉVAL.

J'ai droit de m'étonner :
Quel motif aujourd'hui peut donc nous l'amener ?
Lui qui ne vient jamais !... Ah ! certes, c'est étrange !
Le voici.

SCÈNE IV.

PRÉVAL, DERVILLE, BROCARD.

BROCARD.

Pardonnez, messieurs, je vous dérange ?
Mais, ma foi, j'aurais cru, Préval, vous faire tort,
Si des propos fâcheux qu'à l'instant sur le port
On tenait, je n'avais averti mon confrère.

PRÉVAL, *effrayé.*

Qu'est-ce donc ? quel malheur?...

BROCARD.

Ils concernent le père,
Plus que le commerçant. — Nous étions cinq ou six,
Causant un peu de tout sans objet bien précis.
Or voilà qu'on en vint à parler de fortune,
De cette ambition à nous autres commune,
De prendre le repos promis à nos vieux ans,
En laissant le commerce aux mains de nos enfants.
On s'entretint de Charle.

PRÉVAL.

Et qu'en pouvait-on dire?

BROCARD.

D'abord je pensais bien qu'on cherchait à médire;
Aussi je contestai, mais je me suis rendu.

PRÉVAL.

Enfin que disait-on?

BROCARD.

J'en suis tout confondu!
On disait... Cher Préval, si cela vous afflige,
Je puis encor me taire et rien ne vous oblige?...

PRÉVAL, *avec un geste d'impatience.*

Mais non, Brocard, parlez sans contrainte, parlez!

DERVILLE, *à part.*

Cet homme me déplaît!

BROCARD, *avec un air de résignation.*

Puisque vous le voulez!
— Si l'espoir de Préval, disait-on à la ronde,
Sur l'aîné de ses fils se repose et se fonde,
Sa prudence commet une étonnante erreur :
En Charle il n'aura point un digne successeur.
Combien d'heures par lui sont-elles dépensées
A promener aux champs ses sauvages pensées!
Allez hors de la ville, et toujours, en tous lieux,
Vous le verrez vaguer, rêveur et soucieux;
Ou bien vous le verrez parfois, à votre approche,
Glisser furtivement un livre dans sa poche,
Ou griffonner trois mots, et puis, gesticulant,
Les débiter tout haut d'un ton vif ou dolent.
Et...

DERVILLE.

Je serais charmé, monsieur, je vous assure,
D'apprendre ce qu'on doit de tout cela conclure.

BROCARD.

Quelle conclusion, — comme vous ai-je dit, —
Tire-t'on de ces faits ?... Et l'on me répondit :
— Ne remarquez-vous pas qu'on l'estime un génie,
Parce que de rimer la fatale manie
Envahit sur les bancs son esprit et son cœur,
Et qu'il ne sut jamais en être le vainqueur ?
Quel est donc l'écolier qui n'ait pas eu l'audace
De tenter quelquefois les sentiers du Parnasse ?
Un rhétoricien qui comprend son devoir,
Lance au nez d'Apollon quelques coups d'encensoir.
Pour les neuf Sœurs sa flamme et prudente et discrète
N'est pas du pur amour, ce n'est qu'une amourette.
Et ne voilà-t'il pas comme nous fîmes tous ?...
Mais je proclame, moi, bien coupables, bien fous,
Ces enfants que l'on voit consumer leur jeunesse
Dans les illusions qu'engendre cette ivresse,
Et qui tenant sans fin l'œil braqué vers les cieux,
D'un solide métier sont fort peu soucieux !
O cigales! chantez les fleurs et la nature,
Et laissez la fourmi recueillir sa pâture !
Dieu n'a-t-il pas pour vous dit ces mots si touchants :
— Je prendrai soin du lys et de l'oiseau des champs !

DERVILLE, *d'un ton railleur.*

Ah! vous aussi, monsieur, vous donnez dans l'image ?
Le sujet vous inspire ?... Il est, ma foi, dommage
Que vous ne soyez pas poète ou prosateur,
Vous feriez, j'en réponds, un très-brillant auteur !

BROCARD, *se redressant fièrement.*

Brocard, de la maison Brocard et compagnie,
N'a jamais eu, monsieur, cette sotte manie!...
D'un devoir d'amitié j'ai pensé m'acquitter,
En venant à Préval franchement répéter
Les propos dont son fils est l'objet dans la ville.

PRÉVAL.

Et je vous remercie : il n'est pas inutile
D'être bien averti sur de semblables points.

DERVILLE, *à part.*

Qu'il éprouve de joie à rendre de ces soins !

Haut, à Brocard.

Vous avez avec feu soutenu votre cause ;
Pourrais-je aussi ?...

BROCARD, *s'inclinant en signe d'assentiment.*

Personne à cela ne s'oppose.

DERVILLE.

Vous êtes partisan, monsieur, de la fourmi?
De mon côté, j'en suis autant que vous l'ami.
Mais je vous avoûrai que j'ai pour la cigale
Un faible..., et que je hais cette façon brutale
Dont on se plaît ici sans cesse à l'accabler,
Et que c'est peu chrétien, à ne vous rien céler.

BROCARD.

Sur notre but, monsieur, votre méprise est grande.
Eh ! ne voyez-vous pas que si l'on appréhende,
C'est par chaud intérêt, par vraie affection?...
Que Charles suive ou non telle direction,
Le négoce ou les arts, que nous importe, en somme ?
Pour un garçon d'esprit qu'en ville on le renomme,
Nous sommes tous, Dieu sait ! charmés d'y consentir.
Mais nous n'oserions point déclarer sans mentir,
Qu'il sera fort habile à traiter une affaire,
Si c'est la poésie avant tout qu'il préfère.

DERVILLE.

Sur le compte de Charle arrêtons l'entretien,
Et généralisons, si vous le voulez bien.
Je vous imiterai, monsieur : votre franchise
A m'exprimer tout franc, ce semble, m'autorise?...

BROCARD.

Oui, sans doute, parbleu, vous pouvez librement
Nous faire part aussi de votre sentiment.
Oh ! ne vous gênez pas, ce serait inutile ;
Dites, monsieur.

DERVILLE.

Il n'est qu'une petite ville,
Pour vous blaser les gens et vous les rendre froids !
Voulez-vous, de l'esprit revendiquant les droits,
Le prôner aux dépens de la vie animale ?

Vous ne trouvez partout que froideur glaciale.
Parlez-vous de marchés douteux ou lucratifs?
Oh! vous êtes bien sûr qu'auditeurs attentifs,
Ils s'en vont avec vous une journée entière,
Tourner et retourner cent fois cette matière,
Et le pour, et le contre, et le faible, et le fort...

BROCARD.

Je ne vois pas, monsieur, qu'en cela l'on ait tort?

DERVILLE.

Permettez-moi, monsieur, de suivre ma pensée.
— D'un si doux entretien si votre âme lassée,
Sur un autre terrain cherche à les amener,
Leur premier soin sera de vous abandonner.
Eh! qu'ont-ils à gagner à la littérature?
Qu'est-il donc de commun entre eux et la peinture?
Vous aimez la musique?... Alors vous êtes fou!
Dans votre coffre-fort cela met-il un sou?
D'un acteur excellent vous êtes idolâtre?
Le beau venez-y-voir, vraiment!... Et le théâtre!
N'est-ce pas un repaire, où l'on vous fait payer,
— Payer! remarquez bien! — le droit de s'ennuyer?

BROCARD.

Monsieur, tout à votre aise.

DERVILLE.

Oh! monsieur, je vous jure
Que je n'expose ici que la vérité pure.
Supposez qu'il se trouve un jeune homme, en ce lieu,
Pourvu des plus beaux dons que nous tenions de Dieu.
Tandis qu'autour de lui les seuls soins de la terre
Absorbent les esprits, — par un travail austère,
De son intelligence il accroît le trésor,
Sans souci d'amasser et d'entasser de l'or.
Pensez-vous qu'on le loue ou bien qu'on l'encourage?
Sa noble passion, on la traite de rage :
— « C'est un pauvre garçon, c'est un faible cerveau,
De qui l'orgueil voudrait dépasser le niveau
Sous lequel tous les fronts s'inclinent et s'abaissent! » —
Comme un pestiféré ses amis le délaissent,
Et la cité le glose et s'amuse de lui.
Et voilà quel soutien, quel confort, quel appui,
Encouragent celui dont je trace l'histoire,

Dans ce rude chemin qui conduit à la gloire !

BROCARD.

Belle gloire, ma foi, que de mourir de faim !

DERVILLE.

Votre grand argument, le voilà donc enfin !
Non, non, ne jugez point d'après vous tous les hommes,
Et sachez bien, monsieur, qu'à l'époque où nous sommes,
Les lettres, les beaux arts sont tenus en honneur,
Et sont récompensés à leur juste valeur.
On ne meurt plus de faim avec un vrai mérite.
Certes, il peut percer lentement ou très-vite ;
Mais par plus de faveur on aime à réparer
Le tort d'avoir été longtemps sans l'admirer.
— Il est heureux, monsieur, qu'en notre belle France
On ne professe pas partout l'indifférence
Dont je vois qu'en ces lieux force gens sont pétris !
Non, monsieur, ce n'est point avec de tels mépris
Qu'elle aurait fait germer des œuvres de génie.
Dans un combat de paix la terre réunie
Ne nous eût point nommé par acclamation
Le premier des pays, la grande nation !

BROCARD.

Vous le prenez, monsieur, sur un ton héroïque,
Et la péroraison me semble magnifique !

DERVILLE.

Oui, monsieur, je le prends comme fait un Français
Chérissant sa patrie et fier de ses succès !

BROCARD.

Monsieur, je la chéris autant..., à ma manière !

PRÉVAL.

Ne poussez pas plus loin, messieurs, cette matière,
Et rompez, s'il vous plaît, un entretien fâcheux,
Où vous avez raison peut-être tous les deux.

BROCARD.

Vous ayant dit, Préval, ce que j'avais à dire,
Messieurs, je vous salue et d'ici me retire.

Il sort vivement, Préval l'accompagne jusqu'à la porte.

DERVILLE, *à part.*

Que Dieu vous tienne en paix, santé, joie et repos,
Et nous garde à jamais de vos méchants propos !

SCÈNE V.

PRÉVAL, DERVILLE.

PRÉVAL, *revenant*.

A tes yeux mécontents j'ai reconnu, Derville,
Que Brocard tout d'abord te remuait la bile.

DERVILLE.

J'ai résisté longtemps !

PRÉVAL.

Et oui, puis engagé...

DERVILLE.

Pourquoi donc, je te prie, aurais-je ménagé
Ce donneur de conseils qui, sous une voix douce,
Cherche à dissimuler la pointe qu'il vous pousse?
En lui si j'avais vu de la sincérité,
Je l'aurais jusqu'au bout sans répondre écouté ;
Mais comme ce n'était que basse jalousie...

PRÉVAL.

Il est jaloux, jaloux... jusqu'à la frénésie !
Du collége mes fils rentraient-ils triomphants?
Leurs succès lui semblaient ravis à ses enfants!
Et ce chaud intérêt qu'il dit avoir pour Charle,
N'est qu'un dépit rentré d'apprendre qu'on en parle
Avec éloge ; — aussi, je me contraignais fort ;
A ne pas éclater j'ai mis tout mon effort.
Mais comme à mon défaut, toi, tu l'as bien su faire...

DERVILLE.

Laissons là ton Brocard!

PRÉVAL.

Venons à ton affaire.

DERVILLE.

Pourvu qu'un autre ami, dès mes deux premiers mots ?...

PRÉVAL.

Ah ! la cour, cette fois, ordonne le huis-clos !

DERVILLE.

Te souvient-il, Préval, que dans notre jeunesse,
Nous cédions tous les deux à la même faiblesse ?
Notre cœur n'était pas insensible aux beaux-arts.

Aurais-tu déjà mis au rang de tes écarts
Cet amour des plaisirs fils de l'intelligence?...
Les enfants, — du métier les soins et l'exigence
Auraient-ils?...

PRÉVAL.

Je le dis, Derville, avec fierté,
Tel tu me connaissais et tel je suis resté!
Une belle musique et m'exalte et m'enflamme;
Un beau tableau m'enchante, et des vers qu'on déclame
Ou que je lis, s'ils sont touchants, mélodieux,
Font couler, malgré moi, les larmes de mes yeux!
Non, mon âme n'est pas tout à fait épaissie.
Je suis...

DERVILLE.

Athénien dans cette Béotie!

PRÉVAL.

Ce titre là par toi me serait contesté,
Si tu m'avais, ici, ce matin, écouté.
Et Brocard qui tantôt eut l'art de te déplaire...

DERVILLE.

Quel sujet t'échauffait?

PRÉVAL.

Ah! j'étais en colère!
Charles...

DERVILLE.

Charles, dis-tu? Je comprends ses méfaits;
Quelques calculs omis ou qu'il n'a pas bien faits?
Que penses-tu de lui, voyons, là, sans ambage?

PRÉVAL.

Qu'il ferait cent fois mieux de se mettre à l'ouvrage,
Mais avec énergie et sérieusement.
De Brocard sur ce point j'aime le sentiment:
— On n'est pas fort habile à traiter une affaire,
Si c'est la poésie avant tout qu'on préfère!

DERVILLE.

Pour les travaux d'esprit sa forte passion
Nourrit pour ceux du corps sa forte aversion,
Et si Dieu l'a doté de la flamme secrète,
Envers et contre toi ton fils sera poète.

PRÉVAL.

Il ne l'est pas, Derville, et ce feu qu'il ressent,
N'est pas le feu sacré, c'est la chaleur du sang,
La ferveur juvénile et la séve de l'âge.
Or, mon devoir, à moi, père prudent et sage,
A ses égarements est d'apporter un frein.
Quels seraient donc, plus tard, mes remords, mon chagrin,
Si croyant sottement lui rendre un bon service,
Je ne l'arrêtais pas au bord du précipice ?

DERVILLE.

L'avenir m'apparaît bien moins affreux qu'à toi,
Et dans Charles toujours j'eus une entière foi.
Ses études, ses goûts, ses luttes obstinées,
Sont des gages certains de hautes destinées.

PRÉVAL.

Je n'ai pas de raison pour m'aveugler ainsi.

DERVILLE.

Et moi, c'est la raison qui m'a conduit ici.
Tu n'es pas entiché de ton fils, je t'approuve.
Mais pourtant, cher Préval, si ton ami te prouve
Que ce fils à Paris peut avoir des succès,
Voudrais-tu te résoudre à perdre ton procès?

PRÉVAL.

Oh! je sens à t'entendre et la crainte et le doute
S'emparer de mon âme !

DERVILLE.

Allons, Préval, écoute :
A tes enfants et toi tu sais quel intérêt?...

PRÉVAL.

Je sais qu'à nous servir Derville est toujours prêt !

DERVILLE.

Plus que tes autres fils Charles à ma tendresse :
Vieux préjugé, Préval, hommage au droit d'aînesse ;
Ou plutôt, si depuis mon cœur a moins donné,
C'est qu'il fut trop prodigue envers ton premier-né.

PRÉVAL.

Charles n'est point ingrat, Derville, et je le jure,
Si tu l'aimes beaucoup, il t'aime sans mesure.

DERVILLE.

Lorsqu'il nous visita, cet automne passé,
Son maintien sérieux, son air embarrassé,
M'indiquaient un ennui qu'il s'efforçait de taire.
Je m'efforçai, Préval, de percer ce mystère.
Quel sujet à ce point sans cesse l'affligeait?...
L'état où, malgré lui, son père l'engageait!
C'était comme un boulet qu'au pied l'on vous enchaîne;
Cet état, chaque jour, lui causait plus de haine;
A s'en débarrasser s'il était impuissant,
Il ne ferait jamais qu'un triste commerçant.
Oh! la joie ineffable, oh! le bonheur suprême,
S'il pouvait se livrer aux études qu'il aime! —
J'étais ton avocat : à toute objection
Que répondait ton fils? — C'est ma vocation!
Voulant le délivrer de cette dure épreuve, —
Si d'un talent réel il nous donnait la preuve,
Je lui fis le serment, — ami pardonne moi! —
Qu'il aurait ton aveu, j'étais garant pour toi.
Au cas où les destins se montreraient contraires,
A son tour il jura d'être tout aux affaires :
Quel pénible serment! — Il fut donc accordé
Que nous joûrions son sort sur un grand coup de dé.
Charle avait récemment fait une comédie;
Il en revoit les vers et moi je l'expédie.
Je connus à Paris, jadis, un jeune auteur,
D'un théâtre aujourd'hui devenu directeur.
Je la lui recommande, et cet ami fidèle
Pour la faire accepter déploya tout son zèle.
Reçue, il en pressa la répétition,
Et c'était avant-hier...

PRÉVAL, *avec effroi.*

Représentation!

DERVILLE.

A-t-elle eu du succès? a-t-elle été sifflée?
Sa destinée, ici, nous sera révélée,
Ce soir même, Préval, ce soir, dans ta maison :
Et voilà pour venir quelle était ma raison.

PRÉVAL.

Derville! qu'as-tu fait?

DERVILLE.

Crains-tu la réussite?
Ah ! ce serait douter trop longtemps du mérite !
Au reste, cher Préval, ne conçois pas d'effroi,
Des suites je me charge et je prends tout sur moi.
Tu seras satisfait, j'ose te le promettre.
Ne nous tourmentons pas en attendant la lettre.

Se frappant le front.

J'ai mon plan là !

SCÈNE VI.

Les mêmes, FRANÇOIS.

FRANÇOIS, *à Préval.*

Monsieur, on vient dire qu'au port
Un navire est entré : l'on vous demande à bord.

PRÉVAL.

Derville, excuse-moi, je ne tarderai guères,
Un capitaine à voir...

DERVILLE.

Va donc à tes affaires.
Certains motifs aussi m'appellent au dehors,
Je t'accompagnerai, Préval, puisque tu sors.

Ils s'en vont ensemble.

SCÈNE VII.

FRANÇOIS, *seul.*

Longtemps on chercherait par les champs, par la ville,
Pour trouver un ami tel que monsieur Derville !
Comme ils s'entendent bien, monsieur Préval et lui !
Le bon Dieu n'en fait plus de la sorte aujourd'hui.
Quelle simplicité ! quel charmant caractère !
A le voir, dirait-on un gros propriétaire?
Il daigne vous parler; ce n'est point un Brocard
Vous toisant froidement du haut de son regard.
Et sa chère Marie, et son unique fille :
N'est-elle pas aussi toute bonne et gentille!
O le doux son de voix! ô l'aimable entretien !
Je ne m'étonne pas si monsieur Charle en tient !
Comme il planterait là cet ennuyeux négoce,
S'il pouvait s'en tirer... au moyen d'une noce !
Laissons faire : ici-bas, tout marche par degré ;
Que de grâces au Ciel en ce jour je rendrai !

(La fin au prochain numéro.)

EMILE GRIMAUD.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS.

SOUVENIRS D'UNE DOUAIRIÈRE

PAR Mlle ANNA ÉDIANEZ (1).

Je lisais, il y a trois ans, dans la préface d'un excellent livre : — « Le Roman chrétien n'existe pour ainsi dire point. » — Était-ce complétement vrai? Je ne pouvais l'admettre, car *La Maison du Cap*, *Les trois Têtes de Géryon*, etc., étaient à la fois de bons et de charmants ouvrages; mais, depuis lors, la séve catholique s'est montrée chaque jour plus féconde. Hippolyte Violeau nous a donné les *Veillées bretonnes*, puis les *Souvenirs et Nouvelles*, fleurs toutes fraîches d'imagination et de sentiment, auxquelles on revient toujours, même après en avoir vu d'autres. Mme Mathilde Froment nous a donné, de son côté, *La Vie réelle*, c'est-à-dire l'histoire la plus vraie, la plus morale et la plus touchante sous la forme de la fiction. Les *Souvenirs d'une Institutrice*, du même auteur, nous ont fait pénétrer dans les gênes, les souffrances d'une de ces positions intermédiaires qui cachent tant de déceptions sous un certain éclat emprunté. Enfin, les œuvres si sincèrement religieuses de M. de Margerie, les nouvelles de M. Bathild Bouniol, les livres si populaires et si instructifs de toute la famille de Ségur, nous ont montré la pensée chrétienne empruntant à l'imagination toutes ses ressources pour mieux se faire aimer et comprendre.

Un nouvel écrivain se présente aujourd'hui, ou plutôt s'est présenté hier, et aujourd'hui son nom est déjà connu, son édition est épuisée. Cet écrivain est Mlle Anna Édianez; son livre porte pour titre : *Souvenirs d'une Douairière.*

Mlle Anna Édianez est bretonne; or, il faut bien que je le dise, un peu à notre honte, si son talent a trouvé l'appui dont on a toujours besoin en commençant, ce n'est pas en Bretagne qu'il l'a trouvé; c'est au bout de la France; c'est à Lyon. Il existe à Lyon un petit journal rédigé par M. Adrien Peladan, *La France littéraire, artistique, scientifique*, qui ouvre, de temps en temps, des concours. Mlle Edianez

(1) Un vol. Paris, Dentu; — Nantes, Poirier-Legros, rue d'Orléans, et Mazeau, en face de l'Évêché.

se hasarda à lui envoyer une *Nouvelle*. Non-seulement la *Nouvelle* eut le prix, mais M. Peladan l'accompagna d'une de ces appréciations qui sont plus qu'un encouragement, qui sont une force. Il signala le *talent naturel* de la *conteuse* bretonne. « Ses récits, ajoutait-il, ont l'austérité, mais aussi l'originalité des paysages de sa contrée où bien des cœurs sont encore vierges... Elle n'a qu'à persévérer dans la voie où elle se trouve, pour arriver à un terme qui l'honorera et qui la placera au nombre de ces femmes d'élite.... qui, n'en doutons pas, ont une mission dans l'œuvre réparatrice de notre société finissante. »

Ce n'était pas tout cependant d'obtenir un prix décerné par un journal de Lyon; il fallait encore affronter les imprimeurs, les éditeurs, en attendant le public, — toutes choses qui ne sont ni sans angoisses, ni sans difficulté. M. Peladan vint encore cette fois en aide à Mlle Édianez et les *Souvenirs d'une Douairière* parurent. Il n'y a pas un an de cela, et les libraires se sont depuis lors disputé la seconde édition qui ne tardera pas à voir le jour.

Je viens donc, non pas provoquer un succès, mais le constater; et ce succès, disons-le bien haut, est d'autant plus honorable que l'auteur l'a conquis noblement et modestement, sans aucun sacrifice à l'opinion ou à la mode. — « Ne vous attendez pas à trouver dans mes histoires, dit Mlle Édianez, les événements *palpitants d'intérêt* qui remplissent les romans modernes, non plus que le style facile, plus souvent sublime et souvent étrange de nos romanciers. Ce sont des essais que je vous dédie, en m'unissant d'intention à ces courageux écrivains qui ont accepté la mission d'épurer la littérature, en la replaçant sur ses deux naturelles bases : la religion et la morale. »

Voilà dignement parler. Ne cherchons donc point dans le nouvel ouvrage des surprises de style ou de mise en scène; tout y est simple, mais tout y est vrai. La première nouvelle, *Une Page de la vie d'une femme à la mode*, nous présente quatre caractères fort différents et très-délicatement nuancés : — La femme à la mode, belle, spirituelle, capricieuse, sèche et entêtée; son mari complaisant jusqu'à la faiblesse, en attendant que cette faiblesse pèse sur lui comme un remords; puis, deux jeunes filles, l'une élevée loin du monde, d'une piété naturelle et sincère, d'un cœur aimant et dévoué; l'autre, folle et rieuse enfant, qui ne voit de la vie que ses plaisirs, mais dont les heureuses qualités n'ont besoin que d'un bon conseil ou d'un malheur pour triompher de la légèreté de l'âge, parce qu'elle ne s'est point fait encore une idole d'elle-même.

L'Heureux Hasard nous révèle le danger des unions qui ne sont fondées que sur les dons extérieurs qu'apprécie trop uniquement le monde. Une femme qui va sans doute moins au bal qu'à l'église peut être sujette à faire des sermons ; mais bienheureux les maris qui n'ont que des sermons à craindre !

Le Bouquet fané rattache à quelques fleurs pieusement conservées à la bordure d'un portrait de famille où elles furent placées dans un jour d'espérance et de bonheur, le souvenir douloureux d'un deuil inattendu. *La Fontaine du Moine rouge* nous présente une de ces légendes merveilleuses qui sont familières à la piété bretonne. Enfin, *Une Leçon* réalise parfaitement son titre. C'est une leçon et une grande leçon de malheur donnée aux parents qui ne voient dans le mariage de leurs enfants qu'une affaire, et aux jeunes filles toujours prêtes à pleurer pour un chiffon ou pour un ruban.

La trame de ces petits canevas est finement tissue et se déroule avec un naturel parfait ; la morale en ressort d'elle-même, les réflexions n'y sont jamais prétentieuses : — « O jeunes filles, dira par exemple Mlle Édianez, vous, qui, comme Mathilde, ne voulez pas comprendre le sérieux de la vie, songez qu'une heure viendra où, comme elle, vous connaîtrez par expérience cette terrible nécessité de souffrir.... Ne donnez pas tout au plaisir, au monde, à vous-mêmes, mais gardez au fond de votre cœur l'amour de Celui qui compte les larmes versées. » — « Ah ! ceux qui cherchent la vérité de bonne foi, dira-t-elle encore, devraient aller s'asseoir au chevet du chrétien qui souffre. » — Et, lorsqu'elle conduit le lecteur près de ce *bouquet fané*, auquel se rattachent tant de souvenirs : — « On n'est guère injuste que pour le présent, dit-elle ; l'avenir avec ses voiles et ses mystères nourrit par l'attente cette disposition inquiète du cœur humain qui le pousse à désirer des biens que cette vie ne peut lui offrir,... et le passé, le passé surtout, *n'est plus ce qu'il était, quand il s'appelait, lui aussi, le présent.* »

Le charme de ces réflexions est dans leur vérité, dans leur à-propos, dans leur manque absolu d'apprêt. Quant au style de Mlle Édianez, il réalise assez bien cette comparaison d'une glace, dont se sert quelque part M. Thiers. Au lieu de peindre artistement les objets, la glace les fait voir, sans se laisser voir elle-même.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

CHRONIQUE.

Sommaire. — Un coup-d'œil sur la littérature d'à-présent. — *L'Amour*, *La Femme*, de M. Michelet; *Fanny; Elle et Lui*; *Lui et Elle*; *Le Père prodigue*, de M. Dumas fils; *La Tireuse de Cartes*, de M. Victor Séjour. — Ce que pèse cette gerbe. — Une leçon de style. — Des mots qui irritent les nerfs des lecteurs de *La Femme*. — Une page d'histoire, par M. Villemain. — *Çà et là*, par M. Louis Veuillot. — *Le dernier Moine de Saint-Aubin*.

C'est, en vérité, une époque singulière que la nôtre, et celui qui veut s'arrêter quelque peu, je ne dirai pas à scruter le fond des choses, mais simplement à considérer le spectacle qui, de lui-même, s'offre aux yeux, doit forcément faire de profondes et tristes réflexions. Dieu me garde de toucher à la politique!... cela n'est point de notre ressort, et je m'en loue; c'est au point de vue général de la moralité publique et du respect que je porte à tout ce qui fonde et maintient les sociétés humaines que je veux me placer. — Quand il m'arrive de parcourir les catalogues des librairies en renom, je l'avoue, la rougeur me monte au front et mon cœur se trouble en pensant à la déplorable facilité qui est donnée à tout homme mauvais d'attaquer la vie des populations dans sa source même, — la pureté des mœurs et le respect de la famille. Jamais aucun temps, jamais aucune société n'abandonna plus complétement le soin de sa propre défense et n'eut moins de pudeur publique.

Quelle institution sainte n'a été flétrie par ces entrepreneurs de scandales, depuis le père et la mère, depuis le mariage, base de la famille et de l'Etat, jusqu'au sacerdoce et à l'Eglise, base de la société? Tout est attaqué, démoli, non point par la violence, mais par le poison des doctrines qui s'infiltre incessamment, et cela avec une audace qui étonne, une hypocrisie qui démonte, une ignorance qui confond. Et que l'on ne me dise pas que j'exagère, et qu'il est une phalange nombreuse d'écrivains et de journaux qui mettent encore sur leur bannière : — Gloire à la religion, honneur à la famille! — On sait ce que parler veut dire en certains lieux. Quant à la famille, lisez, ou plutôt ne lisez pas *La Femme* et *L'Amour*, de Michelet, malgré le succès que ce dernier livre vient d'obtenir près d'un coiffeur de Paris, qui s'en est inspiré pour composer une pommade... — quelle pommade! — qui a valu à son auteur une condamnation du tribunal de police correctionnelle. — C'est au parfumeur, s'entend, et non à l'inspirateur : qui donc eût osé toucher au grand-prêtre! Ne lisez pas *Fanny*, ne lisez pas *Elle et Lui* ou *Lui et Elle*, ni tous les anonymes de cette famille. Aventuriers et aventurières, filles perdues et bâtards ne seront jamais reçus

dans le monde bien posé, et ce n'est pas M. Dumas fils, quoi qu'il fasse, qui pourra réhabiliter les courtisanes et les enfants naturels; tout cela doit rester et restera dans ce monde inférieur, où l'on ne descend pas quand on a le bonheur de n'en pas être, et d'où l'on a hâte de sortir quand on s'y est laissé choir et qu'on a le cœur bien placé. — M. Dumas fils s'est chargé de traîner tout cela, et récemment il vient de traduire et d'exécuter sur la scène le père de famille, — entendons-nous, de la famille telle qu'il la comprend, de la famille où Marguerite Gautier est reine et le fils naturel l'idéal, — de la famille où l'on ne se marie pas. — Est-ce une famille? — Pour moi, je n'en connais pas de ce genre, et je tiens à rester dans mon ignorance : à chacun son monde. En somme, le *Père Prodigue* est une mauvaise pièce; je ne sais si l'auteur gagnera beaucoup d'argent, mais en ce cas ce sera tout; il y a gens auxquels cela suffit (1).

Après avoir dégradé le père de famille, voulez-vous huer le Pape? — Allez voir la *Tireuse de Cartes*, par M. Victor Séjour. Il y a là dedans une juive qui fait la leçon de catéchisme à une chrétienne qu'on regarde d'assez mauvais œil. Autrefois, on pleurait quand Pauline, la Pauline du grand Corneille et de la grande littérature, s'écriait, tout illuminée de la grâce :

Je vois, je sais, je crois.... Je suis chrétienne, enfin!

Aujourd'hui, nous avons changé tout cela. Ce rôle est sacrifié; l'actrice qui s'en est chargée a fait acte d'audace, j'allais dire de vertu, mais qu'on s'assure que la juive ne se fera point chrétienne. On l'avait cru, — quelques personnes imbues des vieux préjugés, sans doute, — mais un M. Fournier s'est donné la peine de calmer la synagogue inquiète : il n'y aura pas de conversion! Qu'on se le dise et qu'on se rassure.

C'est bien, Messieurs, livrez l'Eglise de Dieu aux cabotins, sifflez le Pape, applaudissez les Juifs, et faites rougir votre baptême... tout cela n'est pas nouveau, tout cela s'est fait jadis et s'est défait aussi. Un jour, il y eut une orgie de ce genre au sein d'une grande et riche ville, Babylone. On y buvait largement dans les vases sacrés; les gais propos ne manquaient point autour des tables splendides, et l'on se demandait avec un sourire plaisant où donc se pouvait cacher le Dieu terrible? Et à ce moment même sa main écrivait sur les parois de la salle ces trois mots : *Mané*, *Thécel*, *Pharès*; j'ai compté, j'ai pesé, j'ai divisé!....

(1) Nous venons de lire avec bonheur ces lignes dans le *Journal des Villes et des Campagnes* : « Tout n'est pas encore perdu en fait de bonnes mœurs et pour le respect de la famille. Saluez la censure dramatique; elle vient enfin de prendre en mains la défense des saintes lois de la morale au théâtre. La représentation du *Père Prodigue*, de M. A. Dumas fils, a été défendue au Théâtre-Français. Il est vrai que c'est au Théâtre-Français de Saint-Pétersbourg, mais il y a commencement à tout et les bons exemples ne sont pas toujours perdus. » — J. BÉLIARD.

Mais savez-vous bien que cette histoire se peut renouveler parmi nous, sans miracle? Avez-vous mis en un monceau les œuvres soi-disant littéraires de notre époque, les livres et comédies dont je vous ai parlé, pêle-mêle avec les articles solennels et retentissants de nos grands publicistes et de nos philosophes, et trouvez-vous que cette gerbe, malgré son poids apparent, soit remplie? — Qu'y a-t-il, je vous en prie, dans cette outre? — En vérité, beaucoup de vent. — Vous êtes trouvés légers, Messieurs, bien légers au poids du bon sens, de la science et du goût, et la tempête que vous appelez n'aura point de peine, croyez-moi, à vous dissiper comme la paille.

Vous avez lu la lettre de Mgr d'Orléans? Quel style!... Ces Messieurs le trouvent violent! — Je le crois bien; ils s'imaginaient penser comme Pascal et écrire comme des académiciens... et l'Académie leur donne, par cette bouche, une leçon de logique et de style qui les rejette sur les bancs! — C'est dur, ou pour parler le langage de M. About, futur académicien, — comme chacun sait, — *c'est violent!*

On a l'habitude de crier beaucoup à la violence dans le camp de la libre pensée. — Quoi d'étonnant?... la règle est lourde à qui proclame en tout la fantaisie, et les mots d'intolérance et de fanatisme sont les menues épithètes auxquelles doivent s'attendre ceux qui veulent la faire respecter. Cependant, au fond, en quoi consiste cette intolérance affreuse? — Est-ce parce que l'on prouve à ces Messieurs qu'ils sont de faux chrétiens, parce qu'on ne les laisse point en paix propager leurs erreurs, soit qu'elles proviennent de la mauvaise foi, ou bien de l'ignorance, ce qui est fréquent? Pharisiens, qui avez toujours l'Évangile sur les lèvres et qui le faussez dans votre cœur! Oui, il est écrit : *Paix aux hommes!* mais *aux hommes de bonne volonté.* Et, apparemment, guerre à la mauvaise foi, au mensonge, à l'erreur. Renouvelant les scènes du Prétoire, vous couvrez le Christ des enseignes d'une royauté dérisoire, puis vous le souffletez et vous le livrez à la canaille. — C'est un mot hardi — soit! mais Joseph de Maistre, qui parlait, je crois, une assez belle langue, a dit avant moi : « *L'impiété est canaille.* » Je puis, sans déroger, le penser après lui; l'impiété jusqu'à ce jour n'a rien fait, que je sache, pour en appeler de ce jugement.

Je n'ignore point que nombre de gens honnêtes, et surtout modérés, habitués à tout comprendre et même à tout laisser dire et faire, se rangeront contre Joseph de Maistre; mais cela n'est point une preuve; le rude joûteur a pour lui plus d'un homme de sens et de poids, et, sans faire de longues citations, il me sera permis de vous renvoyer au roi David. Lisez et méditez le psaume 2. — Il y est parlé de verges de fer; et ailleurs, pour ceux qui prétendent mettre leur sagesse au-dessus de celle de Dieu, il est écrit : *Facti sunt sicut equus et mulus, quibus non est intellectus.* Le cheval et le mulet ne représentent point des types d'intelligence;

ce roi n'était point parlementaire. L'Évangile appelle les pharisiens : *des sépulcres blanchis*, — *une race de vipères*, et l'apôtre de la charité ajoute : « *Parce que vous n'êtes ni chauds ni froids et que vous êtes tièdes, je vous ai vomis de ma bouche !* — Hélas ! oui, ce même mot, vomi, qui irrite les nerfs et qui blesse la délicatesse bien connue de ceux qui lisent la *Femme* et l'*Amour*, et qui applaudissent Olympe, Marco, les Dames aux Camélias, les Fils Naturels et les Pères Prodigues !

Ces messieurs sont bien impudents sans doute, mais ils sont encore bien plus bouffons. Au reste, puisqu'ils n'aiment pas la violence, ils devront aimer cette page d'histoire, que vient de nous tracer — dans un récent opuscule, qui fait le juste pendant de la lettre de Mgr d'Orléans — un éloquent écrivain, dont le beau style ne fut jamais accusé de violence, l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie Française, M. Villemain :

« Le grand dominateur (Napoléon), tombé en 1814, avait abouti à cette idée fixe d'un Pape dans la condition du *Muphti*, d'un Pape entièrement sous la main du *Commandeur des Croyants*. Il a tracé lui-même, comme une sorte d'idéal, l'esquisse des honneurs qu'il lui aurait réservés à Paris, avec un logement près du Palais, etc. : *Ut haberet instrumenta servitutis et reges*, comme avait dit un ancien, parlant d'un autre César....

» On sait de quel cœur Pie VII — de sainte et douce mémoire, ce Pontife qui sera dans l'avenir l'un des représentants de la grandeur morale au XIXe siècle — résista longtemps, sans bruit, à tant d'obsessions et d'empiétements, avant-coureurs de la prise de Rome et de son annexion à l'empire français d'alors.

» Le monde a connu, et les cartons ouverts de la diplomatie ont révélé en détail la longue lutte de Pie VII avant sa captivité. Cette lutte ne suffirait que trop à montrer le bienfait d'une grande Autorité religieuse en dehors et en face de toute Puissance civile. Quel était, en effet, dans l'impérieuse correspondance aujourd'hui publiée, le grand grief du conquérant contre le Pontife, la cause ou le prétexte de la colère qui précédait la spoliation? Pie VII, vraiment pénétré des devoirs apostoliques dans notre siècle, refusait de prendre part à la guerre qu'une inexorable ambition étendait de plus en plus en Europe; il rappelait son titre de Père commun des chrétiens, ce titre qu'il ne pouvait pas oublier, même à l'égard des *dissidents*, des *séparés*. Il refusait de fermer aux vaisseaux anglais les ports de ses petits Etats ; il ne voulait pas chasser de Rome les étrangers, sujets de diverses puissances qu'atteignait tour à tour la guerre universelle.

» Dès 1805, il était durement accusé d'accueillir de préférence aux agents français, des Anglais ou des Turcs, et le 13 février 1806, après ces mots : *Toute l'Italie sera soumise à ma loi*, l'Empereur lui notifiait comment toutefois il entendait ne pas toucher à l'indépendance du Saint-Siége : « Nos conditions doivent être que Votre Sainteté aura pour moi, » dans le *temporel*, les mêmes égards que je lui porte pour le *spirituel*, » et qu'elle cessera des ménagements inutiles envers des *hérétiques*, ennemis de l'Eglise, et envers des *puissances* qui ne peuvent lui faire aucun » bien. Votre Sainteté est souveraine de Rome, *mais j'en suis l'Empereur*; tous mes ennemis doivent être les siens. Il n'est donc pas convenable qu'un agent du roi de Sardaigne, russe ou suédois, réside dans » vos États, etc., etc. »

Se plaignant alors avec amertume que, dans la Cour de Rome, pour des intérêts mondains, *on laissât périr les âmes, le vrai fondement de la foi*, le pieux empereur interpellait devant Dieu le Pontife sur ce qu'il appelait *son zèle à protéger les mariages protestants;* c'était précisément l'extrême inverse de l'*affaire Mortara*. On eût dit, à voir cette affectation d'orthodoxie, que les deux puissances étaient déjà réunies dans la même main, dans celle du conquérant qui, en gourmandant ainsi la complaisance pour les hérétiques, se déclarait *commis par Dieu, après de si grands bouleversements, pour veiller au maintien de la religiòn*, et qui, sans doute en conséquence de cela, venait de faire occuper Ancône.

« La forte et complète réponse de Pie VII prouve assez que la Papauté n'était ni dégénérée ni superflue dans notre siècle, alors que seule elle osait écrire au maître absolu de l'empire : « Ce n'est pas notre volonté, » c'est celle de Dieu qui nous prescrit le devoir de la paix envers tous, » sans distinction de catholiques et d'hérétiques, de voisins ou d'éloignés, » de ceux dont nous attendons le bien, de ceux dont nous attendons le » mal, etc. — La nécessité seule de repoûsser une invasion hostile ou de » défendre la religion mise en péril a pu donner à nos prédécesseurs un » juste motif de sortir de leur état pacifique. Si quelqu'un d'eux, *par » faiblesse humaine*, s'est écarté de ces maximes, sa conduite, nous » le dirons hautement, ne pourra jamais servir d'exemple à la nôtre. »

« Puis, réfutant avec une entière liberté la prétention qui, en rendant *lige* et *servile* le domaine temporel de l'église, détruisait la souveraineté et l'indépendance du Saint-Siége, l'intègre et vertueux Pontife revenait à la vérité, que le bon sens, comme la foi, peut invoquer.... « Grandes ou » petites, les souverainetés conservent toujours entre elles le même rapport » d'indépendance. Autrement *on met la force à la place de la raison.* »

« Mémorable témoignage, qu'il suffit de répéter, et que la persécution, l'exil, la captivité, la délivrance, ont scellé tour à tour! Ce langage ne fut pas entendu;... les rigueurs s'aggravèrent; la spoliation fut consommée. »

C'est que la Révolution, quelle qu'en soit la forme, ne respecte pas plus les souverainetés que les propriétés et les personnes. Mais la justice a son jour; et si l'on veut voir quelle est la fin ordinaire de ces attentats de la force et de l'astuce contre le droit et la faiblesse, il n'est même pas besoin de repasser en sa pensée l'histoire de notre siècle ; il suffit d'ouvrir un livre charmant et excellent intitulé *Çà et Là*, que vient de publier M. Louis Veuillot. En d'autres temps, nous aurions eu à marquer la distance qui nous sépare, sur certains points, de M. Louis Veuillot. Devons-nous dire : *qui nous sépare* on bien *qui nous séparait*? Depuis quelque temps déjà, M. Veuillot a dû forcément reconnaître la fragilité des bases sur lesquelles il édifiait certains systèmes ; et il a bien cruellement éprouvé la vérité du psaume : *Nolite confidere, etc.* Tout nous fait donc une loi de rappeler ici non ce qui divise mais ce qui réunit. Quand le feu est à la maison paternelle, il n'y a que les mauvais fils qui continuent de se quereller au lieu d'unir leurs efforts pour combattre le fléau. D'ailleurs, ce qui met tout le monde à l'aise vis-à-vis de *Çà et Là*, c'est que, si l'on y retrouve le style ferme et souple de l'auteur, et ce talent littéraire que nul ne conteste, il se trouve employé là à tout autre chose qu'à défendre ces thèses, qui on

soulevé tant de contradictions. Je citerai pour exemple, entre beaucoup d'autres, la page suivante, qui est des plus instructives.

LE DERNIER MOINE DE SAINT-AUBIN.

« L'abbaye de Saint-Aubin, en Bretagne, était riche. Quand vint la Révolution, les moines n'émigrèrent pas. Ils étaient peu nombreux et ne remplissaient qu'une aile de leur vaste monastère, où les cellules se suivaient, toutes ouvertes sur le même corridor. Une nuit d'hiver, les révolutionnaires firent invasion chez ces pauvres religieux trop confiants. Sans autre forme de procès, ils les massacrèrent, à l'exception d'un seul, le plus jeune, qui, occupant la cellule la plus éloignée, put échapper avant qu'on arrivât jusqu'à lui.

« Lorsqu'il eut fait quelques pas hors de la clôture, ce jeune religieux pensa qu'on le trouverait aisément, et que ce n'était pas la peine de fuir ni de conserver sa vie. Il se mit à genoux, attendant les assassins. Cependant les assassins ne vinrent pas. Au bout de quelques heures, saisi de froid et tourmenté par la faim, le moine se releva et se mit tranquillement en quête d'un refuge. Il trouva une chaumière dont les habitants le tinrent caché tout le temps de la persécution. Quand il y eut un peu de sécurité, il revint à l'abbaye. Depuis la nuit du massacre elle était déserte, défendue par la terreur; personne n'y avait osé entrer. Le religieux trouva les restes de ses frères à la place où les assassins les avaient laissés. Il leur donna la sépulture. Ensuite il s'établit dans sa cellule. Il vécut là de longues années, avec quelques anciens serviteurs, revenus comme lui. Il faisait les offices monastiques et se considérait comme seigneur et maître de tous les domaines que la communauté n'avait pas régulièrement et volontairement aliénés. Quand on chassait dans la forêt sans sa permission, il protestait contre cette usurpation de son droit de propriété. Le dernier moine de Saint-Aubin était un homme d'aspect sévère, qui parlait peu, et que l'on voyait encore plus rarement sourire.

« Un soir, deux voyageurs, surpris par un effroyable orage, se réfugièrent à l'abbaye. Le moine, averti par ses serviteurs, vint au-devant d'eux et leur rendit en personne les devoirs de l'hospitalité, comme il avait d'ailleurs coutume. L'un des deux voyageurs était un homme d'un certain âge, d'assez mauvaise figure, et qui paraissait préoccupé et presque craintif; l'autre était son fils, garçon de vingt ans. Après qu'ils eurent bu et mangé et qu'ils se furent réchauffés auprès d'un bon feu, le père parla de reprendre sa route. L'orage continuait; le religieux leur conseilla de passer la nuit. C'était l'avis et le désir du jeune homme.

« — Mon père ne voulait pas entrer, dit-il en souriant, il craignait un mauvais accueil, et c'est presque malgré lui que j'ai heurté à la porte du couvent.

« — Il est vrai, reprit l'autre, et je suis très-reconnaissant de la bonne hospitalité que l'on nous donne. Néanmoins je ne voudrais point passer la nuit ici.

« Il avait l'air contraint et effaré, il balbutiait avec effort plutôt qu'il ne parlait. Le moine insista.

« — Vous ne gênerez point, dit-il, nous avons des chambres vides. On a fait de la place ici. Sous la Révolution....

« — Oui, oui, se hâta d'ajouter le voyageur, j'ai entendu parler de cela. Mais l'orage a cessé, nous pouvons partir....

« Un coup de tonnerre et le bruit furieux du vent lui coupèrent la parole. Il pâlit. Le moine le regardait avec attention.

« — Vous entendez, mon père, dit le jeune homme ; que deviendrons-nous sur les chemins par ce temps et à cette heure?

« — Quelle heure est-il donc? dit l'homme, de plus en plus pâle.

« En prononçant ces mots, il tira machinalement sa montre. Le moine étendit la main et prit avec une sorte d'autorité cette montre, qu'il croyait reconnaître. C'était celle qu'il avait laissée dans sa cellule, en fuyant les assassins.

« Il l'a rendit sans manifester aucune émotion.

« — Restez ici, dit-il au jeune homme. Couchez-vous et reposez tranquillement dans ce lit, qui fut celui du dernier abbé de Saint-Aubin. — Vous, ajouta-t-il en s'adressant au père, venez avec moi; j'ai une autre chambre où peut-être vous pourrez dormir.

« Il parlait d'une voix si grave et d'un visage si imposant, que l'homme à qui il s'adressait se leva, prêt à le suivre, sans objecter un mot. Le moine le conduisit à l'extrémité du corridor, dans sa propre cellule, celle d'où il avait fui la nuit du massacre.

« — Ici, dit-il au voyageur, le repos pourra vous être moins difficile... Il n'y a pas eu de sang versé.

« L'homme tomba à genoux. Le dernier moine de Saint-Aubin lui donna sa bénédiction.

« — Dormez, mon frère.

« Et il le laissa. »

Dormez, mon frère! c'est là le dernier mot de l'Église à tous ses persécuteurs.

La coalition des tyrans et des sophistes contre l'Église de Jésus-Christ date de Jésus-Christ lui-même. Souvent ils semblent réussir ; mais, tôt ou tard, Dieu les retrouve et les livre à l'orage de sa justice : tantôt cet orage intérieur qui torture les âmes, tantôt ces orages publics qui bouleversent les nations et les trônes. Alors on les voit errer sur les chemins du monde, cherchant partout un asile contre les remords de leur cœur et les malédictions publiques. Repoussés de partout, ils viennent enfin, de guerre lasse, frapper aux portes de cette Église qu'ils ont naguère outragée, et parfois de cette Rome même qu'ils avaient rêvée d'abattre. L'Église romaine les accueille, les héberge, les protège contre les haines qui prétendraient les poursuivre encore, et prodiguant à leur infortune ses divines consolations, elle leur dit : « Rendez grâce à Dieu, dont la main puissante a défendu contre vous l'unique asile capable de sauver l'homme de tous les orages, le seul qui puisse en cet instant vous sauver vous-mêmes des mains de vos ennemis; et, en paix sous cet abri.... *dormez, mon frère!*

Et telle est toute sa vengeance. — Cela s'est déjà vu, cela peut se revoir; car c'est des lèvres de Dieu qu'elle est tombée, cette parole, cette promesse infaillible : *Tu es Petrus....*

LOUIS DE KERJEAN.

ÉTUDES HISTORIQUES.

LA RÉVOLTE DU PAPIER TIMBRÉ

ADVENUE EN BRETAGNE EN L'AN 1675 (1).

IV.

SOMMAIRE. — Banqueroutes et disette d'argent dans la province. — Rôle du Parlement. — Continuation de la révolte en Basse-Bretagne. — Caractère de cette révolte. — La *Ronde du Papier timbré* et le *Code paysan*.

Au reste, la situation de la province devenait chaque jour plus critique; déjà la misère publique s'y manifestait par une excessive disette de numéraire. — « Il est certain qu'il n'y a presque plus d'argent « en Bretagne, et l'on ne croit pas qu'il y ait un million dans le « commerce, » c'est-à-dire dans la circulation, écrivait M. de Chaulnes à Colbert, le 16 juin. En effet deux jours plus tôt, un des principaux banquiers de la province, appelé Renart Lohac, qui habitait Vannes, venait de faire une banqueroute de 800,000 livres, ce qui équivaut à plus de cinq millions d'aujourd'hui. Huit jours après (le 21 juin), la ville de Rennes en vit éclater une autre, aussi forte pour le moins, celle des frères Gardin, qu'on regardait comme les plus solides banquiers de cette place; et le 6 juillet un sieur Bourdais, greffier au Présidial, qui se mêlait aussi d'affaires, s'enfuit de Rennes en laissant un déficit de 50,000 écus (2). D'autres sinistres du même genre se produisirent en divers lieux de la province : de là sortirent quantité de ruines particulières et une consternation générale, qui tendit de plus en plus à faire resserrer l'argent et à arrêter presque entièrement le mouvement du commerce. Aussi, le 21 juin, le premier président, M. d'Argouges, écrivait à Colbert pour le prier de surseoir pendant

(1) Voyez ci-dessus pp. 5 à 28.

(2) Journal de La Courneuve, sous la date du 21 juin et du 6 juillet 1675.

quelque temps le paiement des contributions de la province, sans quoi il fallait s'attendre à la banqueroute générale de tous les banquiers et gens d'affaires. « Il n'y a plus ici d'argent, » ajoutait-il, et il demandait pour les paiements le délai de « un mois ou six semaines, dans « lequel temps il est d'une nécessité indispensable d'assembler les « États, puisque c'est le seul remède aux maux (1). »

Le premier président exprimait là l'opinion générale de la province, habituée par un usage séculaire à voir les États s'interposer entre elle et la Couronne, pour alléger par des transactions amiables les charges trop pesantes pour les peuples. En l'absence des États, il semble que ce rôle de médiateur et de défenseur des peuples incombait au Parlement; mais on ne doit pas oublier que, depuis le jour où Louis XIV avait pris la direction des affaires, l'importance des Parlements avait été aussi réduite que possible par l'absolue privation du droit de présenter des remontrances avant d'enregistrer les édits; et c'est pourquoi le Parlement de Bretagne n'avait pu faire nulle opposition à l'enregistrement de ceux qui établissaient dans la province, sans le consentement des États, les impôts du timbre, du tabac, et de la marque d'étain. Pourtant, dans le cercle restreint où ils étaient renfermés, nos magistrats surent garder une digne attitude. Le gouverneur prétendait s'en faire un bouclier vis-à-vis des peuples, en les compromettant à sa suite dans cette croisade contre la bourse et contre la liberté des Bretons; il voulait que le Parlement envoyât des députés aux mécontents, tant à Rennes qu'en Basse-Bretagne, pour les exhorter à remettre sans délai la tête sous le joug et à étouffer toute plainte. Le Parlement refusa. On l'avait privé du droit de faire des remontrances au Roi; il se crut, avec raison, délié du devoir d'en faire au peuple : on l'avait privé du droit de plaider pour la liberté; il se serait cru déshonoré de prêcher le despotisme. Il réprouva le désordre, il décréta le rétablissement des bureaux, mais ce fut tout; il demeura quant au reste dans une inaction complète. M. de Chaulnes en éprouva un rude déplaisir, et lui fit un crime de cette inaction : — « Je crois », écrivait-il le 30 juin à Colbert, « que le Parlement a eu de la joie à me « laisser démêler cette fusée sans y prendre part. Il a affecté même de

(1) *Corresp. administr.*, III, p. 261, à la note.

« se disculper envers les peuples en n'agissant point contre eux, ce « qui étoit approuver tacitement leurs emportemens contre les « édits (1). » Singulière accusation, en vérité : c'était le gouverneur lui-même qui, après les troubles de Nantes et de Guingamp, avait le premier soustrait au Parlement la poursuite des rebelles pour l'attribuer sans partage à la juridiction militaire, et maintenant il lui reproche de ne rien faire contre eux ! Si le Parlement n'était pas bon pour juger les mutins de Guingamp et de Nantes, pourquoi eût-il mieux valu contre ceux de Rennes? Exclure sa juridiction sur un point, c'était l'exclure partout : car enfin les magistrats ne sont pas des valets. C'est là ce dont M. de Chaulnes ne paraissait pas se douter. Tous les serviteurs de l'arbitraire en sont là dans tous les temps : platement courbés devant l'idole, ils s'étonnent que quelques hommes gardent la tête haute et se croient tenus à d'autres devoirs qu'à bénir et satisfaire les caprices du maître.

Le gouverneur dut cependant reconnaître son erreur, quand le Parlement, poussé à bout par ses reproches d'inertie, lui fit exposer officieusement le genre d'action qu'il était disposé à exercer. Nos magistrats étaient décidés à envoyer jusqu'au Roi une députation solennelle pour le supplier de révoquer les nouveaux impôts ; une députation de la communauté de ville devait s'adjoindre, dans le même but, à celle du Parlement. A cette communication, le duc de Chaulnes bondit, et vola chez le premier président pour l'instruire de ce dessein et le prier de l'arrêter, à la première proposition qui en serait faite dans sa compagnie. Mais il se trouva que M. d'Argouges connaissait déjà le projet, et l'approuvait sans réserve, et même qu'il en était peut-être le premier auteur. Le gouverneur essaya alors de l'intimidation : il déclara *qu'il ne croyait point que les bons serviteurs du Roi fussent de cet avis, ni qu'il y eût dans le Parlement quelqu'un d'assez hardi pour prendre une telle commission.* Mais M. d'Argouges, sans se déconcerter, répondit fort tranquillement *qu'il s'en chargerait et qu'il croyait ne pouvoir rien faire de plus utile pour le service du Roi* (2). M. de Chaulnes fut stupéfié et dressa aussitôt toutes ses batteries pour em-

(1) Deuxième lettre à Colbert, du 30 juin 1675, *Corresp. administr.*, III, p. 260.
(2) Ibid., *Corresp. administr.*, III, p. 261.

pêcher cette députation. Il y parvint en effet, mais après mille peines, et garda toujours rancune au Parlement.

Cependant la sédition se maintenait en Basse-Bretagne et s'y montrait plus farouche à mesure qu'elle prenait plus de forces. C'est au beau milieu de la seconde émeute de Rennes que la nouvelle de la révolte de Châteaulin et de la blessure de M. de la Coste était parvenue au duc de Chaulnes. Voici ce qu'il en dit à Colbert, dans sa lettre du 12 juin : « Comme j'ai eu avis qu'en même temps que je me suis « assuré des villes, les paysans de la campagne s'assemblent en Basse- « Bretagne et se mutinent, tant contre l'édit du tabac que sur les bruits « qui se sont répandus que l'on y veut établir la gabelle, j'ai prié « M. le premier président de faire rendre un arrêt qui puisse détromper « les peuples (1).» En effet le Parlement rendit, ce même jour, l'arrêt suivant : « La Cour a donné commission au procureur-général pour « informer contre ceux qui sèment de faux bruits de l'imposition de la « gabelle et autres nouveaux subsides, et commis maître Joachim des » Cartes, conseiller, avec tout effet et connaissance de cause, pour » instruire, faire et parfaire le procès aux coupables; et fait défense, » à toutes personnes de s'assembler ni attrouper sur peine de la vie (2).» On voit par là, s'il est vrai, comme l'affirmait M. de Chaulnes, que le Parlement refusât de se prononcer formellement contre le désordre. Cet arrêt fut publié par toute la Bretagne, avec la déclaration suivante du gouverneur-général : « Sur ce que nous avons été informés que plu- « sieurs paroisses proche de Chasteaulin n'ont pris les armes que sur « le tocsin, qui est le signal que nous avons ordonné lorsque les vais- « seaux ennemis paroissent à la côte, et considérant qu'ils n'avoient « point eu de mauvaises intentions, nous leur ordonnons de déposer les « armes jusques à ce que le service du Roi les oblige de les reprendre, et « les assurons qu'ils n'en seront point recherchés. Déclarons, en outre, « perturbateurs du repos public tous ceux qui sèment le bruit que le « Roi veut mettre la gabelle ou une imposition sur les blés, rien n'étant « si contraire à ses intentions, qui sont de maintenir cette province « dans tous ses priviléges (3). »

(1) *Corresp. administr.*, III, p. 257.

(2) Ropartz, *Hist. de Guingamp*, 2e édition, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. VI, p. 193.

(3) *Correspond. administr.*, III, p. 260, à la note.

On retrouve dans cette pièce l'adresse ordinaire de M. de Chaulnes, toujours un peu mêlée de ruse et de sous-entendus ; car il est sûr que les impôts déjà mis, du timbre, de l'étain et du tabac, n'étaient pas moins que la gabelle opposés aux priviléges de la Bretagne. Le duc espérait pourtant que sa déclaration suffirait, sinon pour abattre la révolte, du moins pour la concentrer dans les proches environs de Châteaulin; cela se voit par les lignes suivantes, qu'il écrivait le 16 juin à Colbert : « La révolte des paysans près de Chasteaulin subsiste, « mais elle n'a pas eu, Dieu merci, de suite; il n'y a pas une ville qui « branle; cinq ou six cents des plus mutinés veulent rompre des ponts, « de peur que l'on aille à eux. Ils avoient menacé d'aller à Quimper, « mais le peuple y est bien résolu de les repousser. J'ai envoyé partout « les ordres que j'ai crus nécessaires pour arrêter le cours de cette « révolte. Ce sont les peuples les plus misérables de la province ( ). »

Il n'eut pas tout le succès qu'il espérait; la révolte continua de s'étendre en Cornouaille. Quinze jours plus tard, le 30 juin, en écrivant de nouveau à Colbert, il répète encore qu'*aucune ville ne branle;* mais malgré son système d'atténuation auquel il reste fidèle, il avoue implicitement que la révolte n'est plus seulement dans le pays de Châteaulin : « Il n'y a, dit-il, qu'en l'évêché de Quimper où les paysans « s'attroupent tous les jours; et toute leur rage est présentement « contre les gentilshommes dont ils ont reçu des mauvais traitements. « Il est certain que la noblesse a traité fort rudement les paysans; ils « s'en vengent présentement, et ont exercé déjà vers cinq ou six de « très-grandes barbaries, les ayant blessés, pillé leurs maisons et même « brûlé quelques unes. Les dernières nouvelles marquoient qu'ils « étoient presque toujours armés. Mais l'on me doit envoyer un exprès, « qui m'en apprendra toutes les particularités, sur lesquelles l'on « pourra prendre des mesures (2). » Pendant qu'il faisait cette lettre, M. de Chaulnes reçut encore, il paraît, de plus mauvaises nouvelles, car il dit en post-scriptum : « J'apprends, Monsieur, depuis ma « lettre écrite, que les peuples qui se sont soulevés vers Quimper con- « tinuent leurs attroupements, et exercent beaucoup de violences « contre les gentilshommes, des mauvais traitements desquels ils se

(1) *Corresp. administr.*, III, p. 259-260.

(2) Première lettre du 30 juin 1675, dans la *Correspond. administr.*, I, p. 546, 547.

« plaignent. Si cela continue, je fais dessein d'aller au Port-Louis, » pour voir le remède que l'on y peut apporter (1). »

La révolte de la Cornouaille était dès lors, en effet, devenue assez grosse pour être connue du public jusqu'à Paris, d'où Mme de Sévigné mandait à sa fille le 3 juillet : « On dit qu'il y a cinq ou six cents *bon-* » *nets bleus* en Basse-Bretagne, qui auraient bon besoin d'être pendus » pour leur apprendre à parler (2). »

Le 4 juillet 1675, le duc de Chaulnes partit de Rennes pour surveiller de plus près la révolte. Le 9, il se trouvait à Hennebont, qui est à deux lieues du Port-Louis, et ce même jour, il écrivait à Colbert : « J'arrivai avant-hier (7 juillet) en cette ville, et j'ai différé d'aller au » Fort-Louis, pour marquer plus de confiance aux peuples par quelque » séjour en cette ville. J'apprends, par toutes mes lettres, qu'il y a » beaucoup plus de calme dans l'évêché de Quimper ; que seize pa- » roisses ont promis à M. le marquis de Nevet (3) de ne plus prendre » les armes et de charger ceux qui sonneront le tocsin ; que ce meil- » leur ordre pourra se répandre ; mais que l'on ne peut pourtant dire » que les esprits soient dans l'obéissance qu'ils doivent, étant certain » qu'ils sont également aigris contre les édits et résolus de secouer le » joug de la noblesse et de se libérer des droits que les gentilshommes » levoient sur eux, n'y ayant que la force pour les réduire. Mais il » faut pour cela d'autres troupes que les archers (4), et ne rien ten- » ter, ce semble, que l'on ne puisse apparemment répondre des suc- » cès. Un effet de leur modération (5) a été de brûler un écrit qu'ils » appeloient le *Code paysan*, où tous leurs intérêts étaient réglés. Il

(1) Id., *Ibid.*, p. 550 M. Depping, éditeur de la *Correspondance administrative*, écrit *Port-Louis*, qui est le nom actuel ; mais les documents du XVIIe siècle et même les autres lettres publiées dans le même recueil portent toujours *Fort-Louis*.

(2) Lettres de Mme de Sévigné, édition de 1818, t. IV, p. 179.

(3) M. de Nevet exerçait, par intérim, les fonctions de lieutenant du Roi dans l'évêché de Quimper, en l'absence de M. le marquis de la Coste, en ce moment malade à Brest des suites de sa blessure.

(4) Allusion à un projet mentionné dans la première lettre de M. de Chaulnes à Colbert, en date du 30 juin, et consistant à envoyer en Bretagne les brigades d'archers de la maréchaussée qui se trouvaient en Normandie. M. de Chaulnes refusa ce prétendu secours comme incapable de réduire la sédition par la force et très-capable d'exciter de nouveaux troubles en augmentant la défiance et l'irritation. Voyez *Correspondance administrative*, I, p. 546.

(5) La modération des séditieux.

» contenoit à peu près ce que vous lirez dans celui que je vous en-
» voie (1), hors que la forme n'en est pas si insolente ; et vous juge-
» rez de leur brutalité, puisqu'ils ne croient pas que le mot de *révolte*
» soit un terme criminel en leur langue. — J'apprends que du côté
» de Landerneau et de Carhaix il est arrivé quelque désordre ; mais je
» ne le sais encore que par la voix publique (2). »

Ainsi, la révolte passait déjà de l'évêché de Quimper dans celui de Léon (3) ; et elle agitait de nouveau, dès ce temps, les campagnes du diocèse de Tréguier, car le 10 juillet 1675, après une délibération prise « sur les menaces que l'on fait de venir à Guingamp pour insul-
» ter, brûler et piller », la communauté de cette ville recommença de plus belle à faire des provisions de poudre et de plomb et à réparer ses murailles, « pour les mettre en état de défense contre les mutins dont
» l'on étoit journellement menacé (4). » Bien plus, dans le pays même où se tenait le gouverneur, dans les environs du Port-Louis, d'Hennebont, de Quimperlé, et même jusqu'auprès de Quimper, les campagnes étaient aussi dans l'agitation : ce n'était pas encore peut-être une révolte ouverte ; point d'excès pareils à ceux du pays de Poher ; mais les paysans déjà avaient refourbi leurs mousquets du temps de la Ligue ; ils étaient en armes, menaçants, prêts à se lever. M. de Chaulnes, du Port-Louis même, où il n'avait guère tardé à se rendre après le 9 juillet, put donc expérimenter sur son plus proche voisinage les procédés conciliants sur lesquels il faisait fonds, dans l'attente des troupes, sinon pour dissiper entièrement, du moins pour réduire le nombre des révoltés. On dit même qu'il commençait à voir poindre le fruit de ses efforts (5), quand une nouvelle sédition, survenue à Rennes, fit éclater dans toute la province un redoublement de révolte. Mais avant de passer outre, quelques mots sont nécessaires

(1) Cette pièce n'est plus jointe à la lettre du duc de Chaulnes.

(2) *Correspondance administrative*, III, p. 261-262.

(3) Où se trouve Landerneau.

(4) Voy. Ropartz, *Hist. de Guingamp*, 2e édition, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. VI, p. 192 ; et aussi le compte déjà cité du sieur de Kercadou, syndic de Guingamp, à l'article 27e.

(5) Lettre de l'évêque de Saint-Malo à Colbert, du 23 juillet 1675, dans la *Correspondance administrative*, III, p. 264.

pour bien fixer le véritable caractère des soulèvements de Basse-Bretagne.

Il est certain que, dans le cours de cette révolte, les paysans, en plusieurs endroits, se portèrent à de grandes violences contre la personne, les maisons et les biens de certains gentilshommes. M. de Chaulnes part de là, comme on l'a vu, pour affirmer d'une manière générale que la noblesse, par ses mauvais traitements à l'égard des campagnards, avait provoqué elle-même ces excès et se trouvait ainsi comptable, pour une bonne part, de l'explosion et surtout du développement de la révolte. Dès lors, à en croire le duc de Chaulnes, les impôts du timbre et du tabac n'eussent été, en quelque sorte, que des causes secondaires de la sédition des peuples; le mécontentement produit par ces inventions fiscales n'eût été qu'un germe, impuissant à produire lui-même la révolte s'il ne s'était trouvé fécondé, jusqu'à parfaite éclosion, à Rennes par les cabales du Parlement, en Basse-Bretagne par les fautes et la dureté de la noblesse. Ce système est ingénieux; il dut pleinement réussir auprès de la Cour, qui, ne voulant pas renoncer aux impôts, devait être naturellement enchantée qu'on lui montrât en dehors d'eux la vraie cause des troubles. Mais devant la postérité, plus désintéressée et dès lors plus impartiale, ce système est trop habile pour mériter d'être admis sans examen. J'ai déjà montré plus haut combien il est impossible d'attribuer au Parlement et aux procureurs l'origine de la seconde émeute de Rennes. Ce premier point établi rend nécessairement assez suspectes les accusations du gouverneur contre la noblesse de Basse-Bretagne. Il est possible, sans doute, que çà et là quelques gentilshommes aient été durs et cruels avec les paysans; mais ce ne pouvait jamais être que des faits isolés. La seconde moitié du XVIIe siècle est une époque bien connue; les pièces de ce temps, les actes de toute sorte abondent dans les chartriers et dans les archives publiques; on ne voit nulle part qu'à cette époque la noblesse de Basse-Bretagne ait cherché à opprimer ses vassaux, à leur imposer des obligations nouvelles ni des charges plus pesantes que par le passé.

Mais il était une autre raison, dont le gouverneur ne parle pas, et cependant bien évidente, de l'impopularité de la noblesse parmi cette multitude révoltée. C'est qu'en l'absence presque entière de

troupes réglées et d'une force publique suffisante, les représentants de l'autorité firent appel de tous côtés, pour maintenir l'ordre, à l'épée des gentilshommes. Ceux-ci, quoique opposés aux impôts, se rendirent à cet appel, parce qu'ils n'étaient pas moins opposés au désordre, et que c'était leur devoir de prêter main-forte pour le combattre. Ainsi, c'est avec un escadron de gentilshommes que M. de Coëtlogon chargea les émeutiers de Rennes, le 18 avril, et qu'il poursuivit, le 25, les incendiaires du temple de Cleuné; quand M. de Chaulnes sortit, le 9 juin, de son hôtel pour s'opposer aux progrès de la sédition, il était environné d'une troupe de gentilshommes; nul doute aussi que le marquis de la Coste, lorsqu'il vint à Châteaulin, n'eût appelé autour de lui pour l'assister, toute la noblesse du pays. Les séditieux ne rencontraient donc guère devant eux d'autres adversaires armés que des gentilshommes; il devaient par conséquent les considérer comme les partisans et les premiers défenseurs des impôts du timbre et du tabac : cela suffit à expliquer leurs haines. Mais M. de Chaulnes ne se souciait pas de donner une explication si simple, parce qu'elle laissait justement à la charge des impôts tout l'odieux de la révolte et de ses violences. D'ailleurs, si les révoltés de la campagne ne s'en fussent pris aux châteaux, sur quoi eût pu frapper leur colère, qui, comme celle de toutes les foules ameutées, avait un invincible besoin de se décharger quelque part? Dans les villes, les séditieux pouvaient brûler les bureaux de l'impôt et piller les gens d'affaire; dans les campagnes, il n'avaient à leur portée que les gentilhommières; et puisque les gentilshommes avaient pris les armes pour défendre ce gouverneur, ces lieutenants du Roi qui apportaient en Bretagne les impôts maudits, quoi de plus naturel que de brûler les gentilhommières en haine des impôts?

Je crois donc qu'en Basse-Bretagne, comme à Rennes, la seule cause sérieuse de la révolte c'est la haine des impôts, surexcitée par la crainte de la gabelle. Je puis même, à l'appui de cette opinion, invoquer deux documents extrêmement originaux, dont l'un est précisément ce *Code paysan* mentionné par M. de Chaulnes, et l'autre une chanson populaire de Basse-Bretagne composée au commencement de la révolte de 1675 et intitulée

LA RONDE DU PAPIER TIMBRÉ (1).

Quelle nouvelle en Bretagne?... Que de bruit! que de fumée!
Le cheval du Roi, quoique boiteux, vient d'être ferré de neuf;
Il va porter en Basse-Bretagne le papier timbré et les scellés.
Le roi de France a six capitaines, bons gentilshommes, gens de grande noblesse;
Le roi de France a six capitaines pour monter sa haquenée.
Deux sont en selle, deux sur le cou, les deux autres sur le bout de la croupe.
Légère armée qu'a le roi de France! Dans notre balance elle ne pèsera pas cent livres!
Le premier porte le pavillon et la fleur-de-lys du poltron (2);
Le second tient une épée rouillée qui ne fera grand mal à personne;
Le troisième a des éperons de paille pour égratigner la sale bête;
Le quatrième porte deux plumes, l'une sur son chapeau de capitaine;
L'une sur son chapeau de capitaine et l'autre derrière l'oreille.
Avec le cinquième viennent les herbes de malheur : le papier timbré, la bourse vide, —
La bourse du Roi, profonde comme la mer, comme l'enfer toujours béante!
Enfin, le dernier tient la queue et conduit le cheval en poste.
Quel équipage a le Roi! quelle noblesse! quelle armée!
Or, à leur première arrivée, avec leur timbre, en ce pays,
Ils étaient vêtus de haillons et maigres comme des feuilles sèches;
Nez-longs, grands yeux, joues pâles et décharnées;
Leurs jambes étaient des bâtons de barrières, et leurs genoux des nœuds de fagots;
Mais ils ne furent pas longtemps au pays qu'ils ne changèrent, nos six messieurs;
Habits de velours à passementeries, bas de soie et brodés encore!

(1) Ce chant breton avait été recueilli, avec beaucoup d'autres des plus curieux, par mon excellent et si regrettable ami feu M. de Penguern, qui le communiqua, en 1850, au congrès de l'Association Bretonne assemblé à Morlaix, avec la traduction qu'on va lire et que je reproduis d'après le *Bulletin archéologique de l'Association Bretonne* (t. III, 1re partie, pp. 78-80), où elle a été insérée dans les procès-verbaux du congrès de Morlaix.

(2) Ne dirait-on pas un brutal commentaire des vers si connus de Boileau:

Louis, les animant du feu de son courage,
Se plaint de sa grandeur *qui l'attache au rivage*.

Nos six croquants s'étaient même acheté chacun une épée à garde d'ivoire.

En bien peu de temps, dans nos cantons, ils avaient changé de manière d'être.

Face arrondie, trogne avinée, petits yeux vifs et égrillards,
Ventres larges comme des tonneaux, voilà le portrait de nos six huissiers :
Pour les transporter jusqu'à Rennes on creva six chevaux de limon !
Lors de leur arrivée première, avec leur timbre, en ce pays,
Jean le Paysan vivait aux champs tout doucement, bien tranquille, à l'aise.

Avant qu'ils s'en retournassent chez eux, il y avait eu du trouble dans nos quartiers;

Il en avait coûté à nos bourses de faire requinquer nos gaillards!
Mes amis, si ce n'est pas faux ce que racontent les vieillards,
Du temps de la duchesse Anne, on ne nous traitait pas ainsi!

Voilà donc le point de départ. Nous avons ici Jean le Paysan, c'est-à-dire le peuple même, exposant sans détour tous ses griefs, avec cette ironie vengeresse et sanglante, infaillible avant-courrière de la révolte. Et certes, il ne ménage rien, il ne déguise rien, Jean le Paysan. Sa muse a pour habitude d'appeler personnes et choses par leur nom; aussi voyez quelle peinture, effrayante de vérité et cuisante comme un fer rouge, elle s'est plu à nous tracer des *mangeurs* d'un peuple; voyez comme elle nous les montre, à la lettre et sans aucune métaphore, s'engraissant de la substance des Bretons. L'art le plus exquis, je le crois, ne pourrait surpasser la verve, la puissance, et, disons-le aussi, la violence de cette terrible satire de la muse populaire. Mais à qui s'en prend Jean le Paysan? Au papier timbré et aux scellés, par où il faut entendre aussi l'impôt du tabac et de la marque d'étain. Qui sont ces affreuses sangsues dont il se plaint? Ce sont les agents du roi de France, chargés de remplir sa bourse terrible, — *profonde comme la mer, comme l'enfer toujours béante,* — et qui profitent aussi de l'occasion pour remplir la leur. Mais, tout au contraire, Jean le Paysan n'a pas un seul mot de reproche contre les gentilshommes bretons, pas une allusion à ces prétendus mauvais traitements dont M. de Chaulnes parle sans cesse.

Ainsi il est bien constant que la cause première du soulèvement de Basse-Bretagne, ce sont les impôts. Mais le développement de la

révolte amena bientôt, entre autres conséquences forcées, un double fait. D'une part, on vit en plus d'un endroit, comme je l'ai dit tout-à-l'heure, les gentilshommes s'opposer en armes aux désordres et aux violences des paysans révoltés; d'autre part, suivant une loi infaillible, que nous avons déjà constatée dans les deux séditions de Rennes, les passions mauvaises, les idées extrêmes et subversives qui fermentent nécessairement dans toutes les masses révoltées, ne tardèrent pas à se montrer et à produire au grand jour leurs œuvres et leur programme. Leurs œuvres, ce furent les violences exercées contre les personnes et les biens des gentilshommes; leur programme, presque aussi violent que leurs œuvres, c'est précisément ce *Code paysan* dont M. de Chaulnes parle à Colbert dans sa lettre du 9 juillet 1675 (ci-dessus p. 86). L'exemplaire du *Code* joint à cette lettre s'est perdu; mais un de mes dignes et excellents confrères de l'Association Bretonne, M. Gaultier du Mottay, vient d'en retrouver un autre dans les Archives départementales des Côtes-du-Nord, dont il m'a bien voulu transmettre la copie, avec une spontanéité et un à-propos qui doublent pour moi le prix de son aimable obligeance.

Voici donc cette pièce, absolument inconnue jusqu'à présent et l'une des plus curieuses qu'on puisse lire. Je ne change absolument rien au texte et me borne à rectifier l'orthographe.

Copie du règlement fait par les nobles habitants (A) *des quatorze paroisses unies du pays armorique* (1) *situé depuis Douarnenez jusqu'à Concarneau, pour être observé inviolablement entre eux jusqu'à la Saint-Michel prochaine sous peine de* TORRÉPEN (2).

1. Que lesdites quatorze paroisses, unies ensemble pour la liberté de la province députeront six des plus notables de leurs paroisses aux États prochains pour déduire les raisons de leur soulèvement (3), lesquels seront

(A) Dans cet intitulé et ci-dessous dans les art. 5 et 10 de ce *règlement*, ces mots *nobles habitants* désignent en réalité les paysans.

(1) *Armorique* n'est pas ici synonyme de *breton*, ce qui est sa signification historique; il est employé au sens littéral (*ar*, sur; *môr*, la mer) et indique tout simplement un pays situé au bord de la mer.

(2) C.-à-d. sous peine d'avoir la tête cassée; *torrépen* ou *torrôben* se traduit assez bien par casse-tête.

(3) M. de Chaulnes avait sans doute ce passage en vue quand il disait, dans sa lettre du 9 juillet 1675, que les rédacteurs du *Code paysan* « ne croient pas que le mot de « révolte soit un terme criminel en leur langue. »

défrayés aux dépens de leurs communautés, qui leur fourniront à chacun un bonnet et camisole rouge, un haut-de-chausses bleuf, avec la veste et l'équipage (1) convenable à leurs qualités.

2. Qu'ils (les habitants des quatorze paroisses unies) mettront les armes bas et cesseront tout acte d'autorité jusques audit temps (de la Saint-Michel 1675), par une grâce spéciale qu'ils font aux gentilshommes, qu'ils feront sommer de retourner dans leurs maisons de campagne au plus tôt; faute de quoi ils seront déchus de ladite grâce.

3. Que défense soit faite de sonner le tocsin et de faire assemblée d'hommes armés sans le consentement universel de ladite union, à peine aux délinquants d'être pendus aux clochers, aussi de leur assemblée (2), et (ou) d'être passés par les armes.

4. Que les droits de champart et corvée, prétendus par lesdits gentilshommes, seront abolis, comme une [*violation*] (3) de la liberté armorique.

5. Que pour affirmer (confirmer) la paix et la concorde entre les gentilshommes et nobles habitants desdites paroisses, il se fera des mariages entre eux, à condition que les [filles] nobles (4) choisiront leurs maris de condition commune, qu'elles anobliront et leur postérité, qui partagera également entre eux (*sic*) les biens de leurs successions.

6. Il est défendu, à peine d'être passé par la fourche, de donner retraite à la gabelle et à ses enfants, et de leur fournir ni à manger ni aucune commodité; mais, au contraire, il est enjoint de tirer sur elle comme sur un chien enragé (5).

7. Qu'il ne se lèvera, pour tout droit, que cent sols par barique de vin *horet* (6), et un écu pour celui du crû de la province, à condition que les hôtes et cabaretiers ne pourront vendre l'un que cinq sols, et l'autre trois sols la pinte.

8. Que l'argent des fouages anciens sera employé pour acheter du tabac, qui sera distribué avec le pain bénit, aux messes paroissiales, pour la satisfaction des paroissiens.

9. Que les recteurs, curés et prêtres, seront gagés (7) pour le service de

(1) On peut être : « avec *le reste de* l'équipage. »

(2) Il y a évidemment ici erreur ou lacune dans l'exemplaire retrouvé par M. Gaultier du Mottay.

(3) Le mot que je remplace par *violation* est illisible dans l'exemplaire des Arch. des Côtes-du-Nord.

(4) On ne peut douter qu'ici le mot *noble* indique véritablement l'extraction nobiliaire et non l'extraction rustique, encore que dans cet article même les paysans se trouvent qualifiés de *nobles habitants*.

(5) On ne peut guère, après cet article, s'empêcher de croire que les Bas-Bretons regardaient la gabelle comme un personnage réel, buvant et mangeant.

(6) Que ce mot soit ou non une faute de copiste, il désigne incontestablement toute sorte de vin crû hors de Bretagne.

(7) C'est-à-dire qu'ils recevront une pension ou, comme on dit aujourd'hui, un traitement fixe.

leurs paroissiens, sans qu'ils puissent prétendre aucun droit de dîme, novale, ni aucun autre salaire pour toutes leurs fonctions curiales.

10. Que la justice sera exercée par gens capables choisis par les nobles habitants, qui seront gagés avec leurs greffiers ( ), sans qu'ils puissent prétendre rien des parties pour leurs vacations, sur peine de punition ; — et que le papier timbré sera en exécration à eux et à leur postérité, pour ce que (2) tous les actes qui ont été passés [sur papier timbré] seront écrits en autre papier et seront par après brûlés, pour en effacer entièrement la mémoire.

11. Que la chasse sera défendue à qui que ce soit depuis le premier jour de mars jusqu'à la mi-septembre, et que fuies et colombiers seront rasés, et permis de tirer sur les pigeons en campagne.

12. Qu'il sera loisible d'aller aux moulins que l'on voudra, et que les meuniers seront contraints de rendre la farine au poids du blé.

13. Que la ville de Quimper et autres adjacentes seront contraintes par la force des armes d'approuver et ratifier le présent règlement, à peine d'être déclarées ennemies de la liberté armorique et les habitants punis où ils seront rencontrés ; défense de leur porter aucune denrée ni marchandise jusqu'à ce qu'ils aient satisfait, sur peine de *torrébon*.

14. Que le présent règlement sera lu et publié aux prônes des grandes messes et par tous les carrefours et aux paroisses, et affixé (affiché) aux croix qui seront posées.

Signé Torrében *et les habitants*.

Cette pièce mériterait un commentaire spécial. Je me borne à quelques réflexions. D'abord, on n'y trouve pas trace des mauvais traitements reprochés par M. de Chaulnes à la noblesse, et qui eussent été, selon lui, la cause la plus active des séditions de Basse-Bretagne. Loin de se plaindre de la conduite des gentilshommes à leur égard, les paysans avaient évidemment à s'en louer, puisqu'ils tiennent tant à les voir revenir demeurer au milieu d'eux (art. 2 du *Code paysan*), et prétendent même cimenter l'union des deux classes par un système d'alliances, bizarre à beaucoup d'égards, mais dont on ne peut contester les intentions amicales et bienveillantes.

Il est vrai qu'à côté de cela l'on demande la suppression des moulins banaux (art. 12) et celle des colombiers, la restriction du droit de chasse (art. 13), et enfin l'abolition des corvées et des champarts (art. 4). La chasse, les colombiers et la banalité des moulins étaient des

(1) C.-à-d. « ainsi que leurs greffiers. »

(2) « Parce que » ou mieux « pour laquelle cause. »

droits féodaux, mais qui n'avaient rien de particulier à la Bretagne, et qui s'y exerçaient même avec plus de modération que dans la généralité des autres provinces. Quant aux corvées et champarts, ils n'étaient pas dûs au seigneur de fief par ses vassaux, mais bien par les tenanciers de domaines congéables aux propriétaires de ces domaines, dont ils formaient très-souvent le principal revenu : ce n'étaient donc pas des droits féodaux. Aussi est-il évident que le but définitif du Code paysan était d'affranchir les laboureurs non seulement des obligations féodales, mais, en général, de toutes taxes, contributions et redevances payées par eux jusque-là pour une cause quelconque.

Ainsi, aux juges on retranche leurs droits de vacations (art. 10), aux prêtres la dîme et le casuel (art. 9), au roi tout absolument, excepté l'imposition sur les vins, qu'on abaisse notablement, tout en fixant un maximum aux cabaretiers (art. 7) ; car, pour ce qui est des fouages, on les abolit si bien, que l'argent même des fouages de l'année passée, qu'on appelle les fouages *anciens*, et qui se trouve encore aux mains des collecteurs de paroisse, doit être immédiatement restitué aux contribuables sous forme de paquets de tabac (art. 8).

Notons aussi que les sentiments des paysans manifestés dans cette pièce semblent bien plus hostiles encore aux bourgeois des villes qu'aux gentilshommes ; on veut à toute force ramener ceux-ci dans les campagnes et même s'allier avec eux ; mais on n'offre aux citadins qu'une alternative, ou se voir contraints *par les armes* d'adopter toutes les innovations de la *liberté armorique*, ou se voir réduits dans leurs murs à une famine générale et punis, chacun en particulier, *où ils se rencontreront* (art. 13).

En définitive, loin de confirmer les reproches adressés par M. de Chaulnes à la noblesse bretonne, cette pièce les infirme et même les détruit à sa manière. On n'y peut voir que le programme des plus exaltés d'entre les rebelles ; il est évident que la masse n'y tenait guère, sans quoi on ne l'eût pas brûlé si aisément sur les prières de M. de Nevet, comme le rapporte lui-même M. de Chaulnes (lettre du 9 juillet).

Les exaltés, au contraire, ne s'en tinrent pas là, et descendirent logiquement la pente où ils s'étaient engagés. Peu de temps après, ils

étaient déjà rendus au *communisme* et aux violences contre les prêtres (1). Tant il est vrai que rien n'est nouveau sous le soleil et que les passions populaires, une fois affranchies du frein social, se précipitent d'un seul bond au gouffre de la barbarie.

V.

Sommaire. — Troisième sédition à Rennes, le 17 juillet 1675. — Suite de cette sédition; anecdote du *chat pourri*. — Nouvelles explosions de révolte dans la province, notamment dans les pays de Fougères et de Lamballe, et dans les quatre évêchés de Basse-Bretagne; sédition de Pontivy; incendie du château du Kergoët. — Inaction de M. de Chaulnes.

Le duc de Chaulnes était parti de Rennes, le 4 juillet, pour se rendre en Basse-Bretagne, sans prendre aucune précaution, aucune mesure sérieuse capable d'empêcher le retour de la sédition dans la ville d'où il sortait; il aurait fallu pour cela en remettre de nouveau la garde à la milice bourgeoise, et c'est justement, comme on l'a vu, ce que le gouverneur ne voulait pas. Il se contenta seulement, cinq jours avant son départ (le 29 juin), de faire afficher à Rennes une nouvelle proclamation en date de la veille, où il démentait de rechef les bruits qui avaient couru touchant la gabelle et l'impôt des blés, bruits dont l'influence fâcheuse, très-considérable en Basse-Bretagne, s'était d'ailleurs à peine fait sentir dans la Haute. Au reste, il paraissait être si sûr du calme de Rennes qu'il ne craignit point d'y laisser sa femme avec deux de ses gardes, un page et quelques laquais pour toute escorte (2).

Tout alla bien en effet la première semaine, et la seconde était déjà près de s'achever sans trouble, quand tout à coup, le mardi 16 juillet, les employés du papier timbré, qui, depuis le 20 mai, avaient rétabli leur bureau sous les basses voûtes du Palais, se prirent de querelle avec un clerc de procureur, et après quelques paroles se jetèrent sur

(1) « Rustici rebantur omnia licita, *communia bona*, nec ab Ecclesiæ ministris abstinebant; partim volebant jugulare, partim expellere e suis parochiis. » Note du Registre de la paroisse de Plestin, communiquée par M. Gaultier du Mottay.

(2) La Courneuve.

lui et le battirent outrageusement. C'était là une véritable provocation; le public en jugea ainsi, et les commis du timbre, de leur côté, le comprirent si bien qu'aussitôt après cet exploit ils enlevèrent de leur bureau leur argent, leurs effets de quelque valeur, et se tinrent eux-mêmes à l'écart pour voir venir l'événement. L'événement vint dès le lendemain (mercredi 17 juillet), sous la forme d'une émeute, qui entre onze heures et midi envahit d'abord la place du Palais, puis fit irruption dans le Palais même, en hurlant contre le papier timbré. Cette émeute avait d'ailleurs un caractère tout particulier; la foule qui la composait était sans armes; seulement, en tête s'avançait un petit groupe d'hommes munis d'épées et de fusils — sept individus suivant les uns (1), dix à douze suivant les autres (2) — qui paraissaient moins encore les chefs de la sédition que les exécuteurs d'un arrêt préalablement rendu par cette multitude, accourue elle-même non pour combattre, non pour agir, mais pour surveiller et pour assurer par sa présence la fidèle exécution de ses volontés. Aussi, quoique la foule eût envahi le rez-de-chaussée du Palais (que l'on appelait alors les basses voûtes), il n'y eut pourtant que le petit groupe d'hommes armés à assaillir le bureau du papier timbré. Le premier coup de hache fut porté, dit-on, par un joueur de violon de la rue Haute, appelé Pierre Daligault. Le bureau fut facilement enfoncé; non-seulement personne ne le défendit, mais personne ne s'y trouva, les commis (comme on l'a dit) ayant eu la précaution de s'absenter. Comme au jour de la première sédition, tout ce que renfermait le bureau, presse, timbres, machines, papier ordinaire ou papier timbré, tout fut pillé, dispersé, brisé, anéanti.

Pendant qu'une dizaine d'hommes accomplissaient sans obstacle cette exécution, sous les yeux d'une foule nombreuse mais désarmée qui se bornait à encourager et à applaudir, quelques bourgeois de la milice s'étant armés à la hâte, chargèrent impétueusement cette grosse multitude sur laquelle ils tirèrent quelques coups de fusil qui tuèrent un des séditieux et en blessèrent trois ou quatre; cela suffit à chasser les émeutiers de la place du Palais mais non pas à dissiper

(1) *Journal de René de la Monneraye.*
(2) *Journal de René de la Courneuve.*

l'émeute. C'est pourquoi les capitaines de la milice bourgeoise s'en allaient spontanément chez le gouverneur de la ville, M. de Coëtlogon, lui offrir de rassembler leurs compagnies, de charger les émeutiers et d'en faire justice. A leur surprise, le gouverneur refusa, les remercia froidement, et dit qu'il n'était besoin de rien faire. Ce rôle étrange de l'autorité, intervenant uniquement pour assurer un champ libre au développement de l'émeute, est propre, il faut bien l'avouer, à inspirer les plus vifs soupçons. Quand on le rapproche ensuite du rôle des commis du timbre, excitant comme à plaisir la colère du peuple, et prenant immédiatement leurs mesures pour échapper à l'orage ; quand on sait en outre, comme nous le verrons plus tard, que plusieurs des séditieux du 17 juillet, et ce Daligault entre autres, déclarèrent dans les tortures et jusqu'au dernier moment qui précéda leur supplice, avoir reçu de l'argent des commis pour attaquer leur bureau, on ne peut guère s'empêcher de voir dans cette troisième sédition de Rennes le résultat d'une provocation organisée et d'une sorte de complot. Dans cette ville tout le monde le crut (1). L'intérêt des employés du timbre était fort clair : grâce à ce pillage de leur bureau, ils se trouvaient dispensés de rendre compte des deniers par eux perçus ; et si pourtant ces deniers, comme il paraît, avaient été préalablement soustraits à ce pillage, il en résultait pour eux un bénéfice net, qui n'était pas à dédaigner. Quant à l'intérêt que pouvait prendre l'autorité supérieure au développement de cette émeute, quoiqu'il fût sans doute d'une autre nature, il ne me semble pas non plus malaisé à pénétrer. M. de Chaulnes, dès le 12 juin, — comme on l'a vu par sa lettre de ce jour à Colbert — était déjà résolu à frapper la ville de Rennes d'un châtiment exemplaire, d'un châtiment, disons-le, hors de toute proportion avec sa faute ; pour justifier quelque peu ce châtiment terrible et pour le faire accepter, je ne dis pas par l'opinion publique, mais seulement par le ministre et par le Roi, il était donc désirable que la faute s'accrût et devînt irrémissible. De là peut-être l'absence de toute mesure de précaution au moment du départ de M. de Chaulnes ; de là surtout le refus étrange opposé par M. de Coëtlogon à la requête des officiers de la milice bourgeoise.

(1) Voir le *Journal de René du Chemin* et celui de *La Courneuve*.

Quoi qu'il en soit, cette tactique n'eut pas d'abord tout le succès qu'on en aurait pu attendre. L'émeute livrée à elle-même parcourut quelque temps les rues de la ville sans but déterminé : il n'y avait plus de bureau du tabac ni de la vaisselle d'étain, ces deux impôts se trouvant suspendus à Rennes jusqu'à la tenue des États. Dans cette promenade vagabonde, les mutins, on peut le croire, firent entendre plus d'une menace, mais n'y donnèrent nulle suite ; bientôt, lassés d'une agitation dénuée de but et d'obstacle, ils se dispersèrent d'eux-mêmes et rentrèrent dans leurs demeures sans autre violence à leur charge que le sac du bureau du timbre. Les relations contemporaines ne mentionnent qu'un seul homme tué dans toute cette journée, et c'est celui qui fut tué sur la place du Palais, comme nous l'avons dit plus haut

Le Parlement, aussitôt après cette troisième émeute, envoya un député en cour pour attester sa fidélité et celle de la ville de Rennes ; sur quoi le Roi se contenta de dire qu'*en peu tout seroit fort réglé :* réponse, comme celles des oracles, susceptible des plus diverses interprétations.

Cependant l'impunité, la complète absence de répression octroyée à l'émeute du 17 juillet eut pour conséquence fort grave d'inspirer aux mutins une confiance et une audace qu'ils n'avaient jamais eues jusque-là. Nul ne s'étant présenté pour leur barrer le passage, ils se crurent maîtres de la situation et prirent décidément le haut du pavé. Aussi vit-on, presque tous les jours, se former de nouveaux attroupements, qui, sans prendre toutes les allures d'une sédition, parcouraient la ville en bandes bruyantes, hurlant des injures, des menaces, des vociférations de toute espèce, mettant sans cesse en péril la tranquillité publique, et finalement effrayant la grande masse de la population qui détestait sincèrement tous ces désordres. Quatre lignes d'un contemporain nous peignent parfaitement la vraie physionomie de Rennes durant cette période d'agitation : « Les bons habitants, dit-il, » sont tellement dans la crainte des *tumultuaires* qu'ils n'osent sortir » de leurs maisons, menacés qu'ils sont par une cohorte séditieuse de » populace vagabonde et libertine (1). » Les *tumultuaires* ne s'en tenaient pas toujours à de simples menaces. Un jour, par exemple, que l'équipage de M. de Tonquédec (2) passait dans la rue Haute, la

(1) Relation de Morel.
(2) René de Quengo, comte de Tonquédec.

populace mutinée se jeta dessus, je ne sais pourquoi, et tua tous ses chevaux (1).

Ce n'était pas seulement contre les *bons habitants* que cette *cohorte séditieuse* dirigeait ses menaces et ses injures; elle les adressait plus haut encore, à tous les représentants de l'autorité, et surtout, avec une âpreté toute spéciale, à Mme de Chaulnes elle-même : « Mme de » Chaulnes est à demi-morte des menaces qu'on lui fait tous les jours » — écrit Mme de Sévigné, le 24 juillet; — on me dit hier qu'elle » étoit arrêtée, et que même les plus sages l'ont retenue et ont mandé » à M. de Chaulnes, qui est au Fort-Louis, que si les troupes qu'il a » demandées font un pas dans la province, Mme de Chaulnes court » risque d'être mise en pièces. » Deux jours après, l'illustre marquise ajoutait un correctif, mais assez peu rassurant et ainsi conçu : « La Bretagne est plus enflammée que jamais; Mme de Chaulnes n'est » pas prisonnière en forme; mais une de ses amies voudroit de tout » son cœur qu'elle ne fût pas à Rennes, d'où elle ne peut sortir à » cause des désordres (2). » Il est certain que la duchesse de Chaulnes n'avait nullement su gagner l'affection des Rennais; elle passait généralement pour provoquer son mari à la sévérité, et cette croyance, vraie ou fausse, répandue d'ailleurs dans tous les rangs de la population, excitait contre elle au plus haut point le courroux de la multitude, qui souvent le lui témoigna de la plus cruelle façon. Un jour, entre autres, la duchesse traversait dans son carosse le faubourg de la rue Haute; tout-à-coup une troupe de peuple entoure sa voiture et l'empêche d'avancer; la duchesse surprise met la tête à la portière et demande ce que cela signifie et ce que l'on désire : — Nous venons, Madame, vous demander une grâce, lui répondent les personnes les plus voisines d'elle; nous venons vous prier de vouloir bien nommer un enfant. — Très-volontiers, répond la duchesse, qui aussitôt ouvre sa portière. Et immédiatement une puante charogne de chat crevé et pourri, lancée du milieu du groupe par une main vigoureuse, vient tomber sur les genoux de Mme de Chaulnes. La populace, en même temps, lui crie au milieu des huées : — Tiens, vilaine bossue, voilà

(1) *Journal de Toudoux.*

(2) Il faut noter que ces deux lettres, du 24 et du 26 juillet 1675, sont écrites de Paris et adressées à Mme de Grignan.

l'enfant qu'on veut te donner à nommer! Le voilà! — A la vue de cette insolence, les gens de la duchesse se mettent en posture de la défendre contre de nouvelles insultes ; la populace s'imagine qu'on va l'attaquer, et un coup de fusil, parti de ses rangs, va briser l'épaule du page de Mme de Chaulnes.

Cet épisode, dont la mémoire s'est gardée longtemps dans la tradition locale, doit, pour cette raison même, être regardé comme le plus violent affront qu'ait eu à subir Mme de Chaulnes ; mais il n'en est pas moins propre à bien caractériser la situation de Rennes après l'émeute du 17 juillet, et à donner une idée de l'audace des mutins. Quant à la duchesse, elle demeura exposée à leurs insolences pendant tout un mois, c'est-à-dire jusqu'au 17 du mois d'août, jour où elle partit de Rennes de très-grand matin et comme en cachette, pour aller à Dinan attendre les Etats, dont l'ouverture était alors annoncée pour le 25 du même mois.

Au reste, les conséquences de l'émeute du 17 juillet ne demeurèrent point bornées dans l'enceinte de Rennes. Cette troisième sédition de la vieille capitale bretonne retentit dans la Bretagne entière comme un toscin auquel, de tous côtés, répondirent des explosions formidables (1). « La fureur qui agite notre province augmente tous les » jours ; ces démons sont venus piller et brûler jusqu'auprès de Fougères, » écrit de Paris à sa fille Mme de Sévigné, le 24 juillet ; ce qui fait remonter au moins au 20 de ce mois les troubles du pays de Fougères. Dans le même temps, des employés au tabac étaient tués sous les ombrages des bois de la Hunaudaye, au pays de Lamballe ; l'évêché de Tréguier voyait des bandes de mutins, connus sous le nom de *Bonnets rouges*, courir ses campagnes et menacer encore une fois la ville de Guingamp (2). Le dimanche 21 juillet, deux mille

(1) L'influence exercée par l'exemple de Rennes sur toute la province, y compris la Basse-Bretagne, est un fait incontestable, particulièrement en cette circonstance ; aussi, le 23 juillet 1675, l'évêque de Saint-Malo écrivait à Colbert : « Comme Rennes donne le mou- » vement à tout le reste de la province, et que vous aurez su ce qui s'y passa mercredi » dernier (17 juillet) en plein midi au sujet du papier timbré, qui y fut encore pillé pour la » seconde fois, cette entreprise ne manqua pas d'enfler le cœur tout de nouveau à ces » misérables paysans de Basse-Bretagne, » etc. (*Correspondance administrative sous Louis XIV*. t. III. p. 264).

(2) Roparts, *Hist. de Guingamp* (2e édit.) dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. VI, pp. 196 et 194.

paysans du duché de Rohan faisaient irruption en plein midi dans la ville de Pontivy, où ils brûlaient et saccageaient le bureau du papier timbré, ainsi que la maison d'un fermier des devoirs, appelé La Pierre (1).

Quant à la Cornouaille, où M. de Chaulnes signalait, le 9 juillet, une sorte de relâche dans la révolte, l'incendie s'y réveilla plus furieux que jamais. Tout-à-coup, de Scaër au Huelgoët, vingt paroisses se levèrent ensemble comme un seul homme et formèrent une véritable armée, qui pour son premier exploit s'en fut assiéger le château du Kergoët, en Saint-Hernin, un peu au sud de Carhaix. M. Le Moyne de Trévigny, seigneur du Kergoët, passait, aux yeux des mutins, pour être trop grand ami des gens qui avaient amené en Bretagne les impôts du timbre et du tabac, et se préparaient encore, croyait-on, à y introduire la gabelle. Quant au château, c'était une somptueuse demeure, construite avec soin, meublée avec luxe, et pourvue, en outre, de murailles et de défenses très-suffisantes, semblait-il, pour résister avec avantage aux efforts d'une attaque irrégulière (2). Pourtant les paysans l'emportèrent, le livrèrent au feu et au pillage, et s'ils ne le ruinèrent de fond en comble, ce ne fut certes pas leur faute. Les vingt paroisses associées dans cette expédition étaient Scaër, Guiscriff, Leuhan, Gourin et Le Saint, Motref, Tréogan, Plévin, Saint-Hernin, Spézet, Landeleau, Cléden-Poher, Kergloff, Plonguer-Carhaix, Plounevezel, Plounevez-du-Faou, Lannédern, Loqueffret, Plouyé, Poullaouen, et le Huelgoët (3).

(1) Lettre de l'évêque de Saint-Malo à Colbert, du 22 juillet 1675, dans la *Correspond. administr.*, t. III, p. 264.

(2) Le « chasteau du Kergoët (et non *Kergoët*, comme porte l'imprimé), l'un des plus » forts de la Basse-Bretagne », écrit l'évêque de Saint-Malo à Colbert, le 23 juillet 1675, dans la *Corresp. administr.*, t. III, p. 265.

(3) Après la fin de la révolte, le seigneur du Kergoët ayant élevé des réclamations contre ces vingt paroisses, afin d'être indemnisé par elles des pertes qu'il avait subies dans l'incendie et le pillage de son château, une transaction intervint, aux termes de laquelle les vingt paroisses s'obligèrent à payer à M. de Trévigny la somme de 64,800 livres, qui furent réduites à 49,800, attendu qu'on rapporta audit château une partie du mobilier pillé jusqu'à la valeur de 15,000 livres. Cette transaction fut définitivement arrêtée le 22 juin 1678, entre M. Henri Barin, curateur du sieur de Trévigny, et Mgr François de Coëtlogon, évêque de Quimper, mandataire des vingt paroisses susdites. L'année suivante, cette transaction fut

La prise et l'exécution du Kergoët jetèrent dans toute la Basse-Bretagne un effroi indicible. Tout ce qui restait encore de gentilshommes et de bourgeois aisés séjournant à la campagne, rentra précipitamment dans les principales villes, avec leurs meubles, leurs papiers, leurs effets les plus précieux, et tout ce qu'ils voulaient sauver de la destruction. A ce moment, on peut le dire, la révolte coulait à pleins bords et grondait comme un torrent près de rompre sa dernière digue et de submerger toute la province. « La plupart des villes sont encore dans leur devoir « — écrivait, en cet instant même un témoin bien informé : — mais il » n'y en a quasi plus aucune que ces paysans ne fassent trembler (1).» Toute la Basse-Bretagne était en feu ; ce n'était plus seulement les pays de Châteaulin, de Carhaix, et les alentours de Landerneau : c'était la Cornouaille entière et les deux tiers du Léon ; dans l'évêché de Tréguier, les pays de Morlaix, de Lannion, de Guingamp ; dans le diocèse de Vannes, ceux d'Aurai, d'Hennebont, de Pontivy, presque tout le duché de Rohan : voilà sur quelle étendue dominait la révolte.

D'ailleurs elle se propageait, marchait, agissait, sans trouver devant elle aucun obstacle. M. de Chaulnes, toujours enfermé dans son Fort-Louis, semblait résolu à ne pas faire contre les rebelles le moindre effort ni la plus minime démonstration avant l'arrivée des nouvelles troupes, qu'il avait demandées au Roi.

approuvée par le Conseil d'Etat (29 juillet 1679), par les Etats de la province (30 octobre 1679) et rendue exécutoire par une ordonnance du duc de Chaulnes du 17 octobre 1679. Voici, d'après cette transaction, la part afférente à chaque paroisse dans le paiement de cette indemnité de 49,800 livres :

Gourin et ses trèves	5,500 L.	Lannédern	600 L.
Guiscriff	3,000	Loqueffret	1,400
Scaër	2,000	Huelgoët	800
Leuhan	800	Plouyé	2,500
Tréogan	400	Plouguer-Carhaix	1,500
Motreff	1,450	Pouliaouen	3,600
Plévin	1.450	Saint-Hernin	4.000
Cléden	1,400	Spézet	5,000
Kergloff	1,800	Plounévezel	1,600
Landeleau	2,000	Plounevez-du-Faou	9,000

Ces diverses pièces se trouvent aux archives départementales du Finistère, et c'est à l'obligeance de l'archiviste, M. Le Men, que j'en dois la communication.

(1) L'évêque de Saint-Malo à Colbert. *Correspond. administr.*, t. III, p. 288.

VI.

Sommaire. — Le Père Maunoir ; comment il s'oppose à la révolte. — Arrivée des troupes royales en Bretagne. — Exploits de Mme de Rohan. — M. de Chaulnes à Carhaix ; bataille du Tymeur ; extinction de la révolte ; supplices et châtiments ; rôle du P. Maunoir. — M. de Chaulnes à Morlaix, Lannion, Tréguier, et le P. Maunoir à Pontivy.

Un seul homme, à ce moment, au plus fort de l'orage, tenta sinon d'arrêter au moins d'entraver un peu la furie de ce torrent. Cet homme n'était pas un soldat ; c'était un prêtre, un jésuite, un missionnaire, je devrais dire un saint, l'apôtre à qui la Bretagne doit la renaissance de cette foi solide que Dieu lui a fait la grâce de conserver, — en un mot, le R. P. Julien Maunoir. A quelque point de vue qu'on l'envisage, le P. Maunoir est une des figures les plus importantes de notre histoire provinciale au XVIIe siècle ; mais dans toute sa longue carrière, si pleine d'incidents curieux et de situations émouvantes, l'un des épisodes les plus caractéristiques, le plus propre peut-être à bien faire comprendre la nature de l'influence exercée par cet homme apostolique, c'est sans contredit l'histoire de ses relations avec la révolte du papier timbré.

Le P. Maunoir était alors à Plouguernevel, paroisse fort considérable de la haute Cornouaille, entre Rostrenen et Gouarec, sur les confins du diocèse de Vannes. Il y devait donner un grande mission pour dignement inaugurer un séminaire de prêtres missionnaires, nouvellement fondé en ce lieu par l'ancien recteur de la paroisse, M. Picot, qui s'était démis de sa cure afin de créer cet établissement. L'esprit de sédition agitait déjà Plouguernevel ; les noms de timbre et de gabelle y étaient abhorrés ; et les paysans exaspérés semblaient n'attendre qu'un prétexte pour passer de l'agitation à la révolte. La plus futile circonstance pouvait, d'un instant à l'autre, déterminer ce mouvement. Or, dit le biographe du P. Maunoir, « comme les habitants alarmés prenoient toutes choses pour la gabelle, ils s'allèrent imaginer que les missionnaires que M. l'évêque leur envoyait exigeroient de nouveaux droits sur les mariages, sur les baptêmes et sur les enterrements ; et,

choqués de cette prétendue *gabelle*, ils se rendirent en armes à l'église pour en chasser les missionnaires et pour s'opposer à la mission. En effet, les prêtres se disposant à chanter la grand'messe, le tumulte commença dans l'église; et nul de ceux qui devoient officier n'osa sortir de la sacristie jusqu'à ce que M. Picot, s'étant fait faire silence avec peine, déclara à toute la paroisse que les ecclésiastiques que M. de Quimper avoit envoyés ne leur demanderoient que ce qu'ils avoient coutume de donner, sans prétendre aucun droit nouveau : ce que les cinq missionnaires signèrent, à l'heure même, par devant notaire (1). » Sur ce, le tumulte cessa, la grand'messe fut dite, et le soir la mission s'ouvrit. « Les exercices se firent comme en pleine paix, » continue le P. Boschet, « *à cela près*, que trois ou quatre troupes de paysans projetèrent, l'une après l'autre, de piller le séminaire et d'enlever les prétendus trésors de M. Picot. Mais toutes changèrent de dessein sur le point de l'exécution, publiant que différents prodiges les avoient arrêtés. De manière que plusieurs de ces gens-là étant venus se confesser de leur faute, cela ne fit qu'augmenter la ferveur. Elle s'accrut encore par le grand concours de ceux de l'évêché de Vannes. Ainsi, tout le canton, changeant d'objet, ne pensa plus qu'à faire la guerre à ses propres vices et ne s'occupa que de l'affaire du salut (2). »

Voilà donc comme la paroisse de Plouguernevel fut sauvée de l'explosion de la révolte par le P. Maunoir; mais son zèle ne s'arrêta point là. « Le Père apprit (reprend son biographe) que plusieurs paroisses assez éloignées de Plouguernevel allaient être entraînées par le torrent (de la révolte); mais c'eût été avancer leur malheur que de travailler ouvertement à le prévenir. Aussi, au lieu de se transporter dans ces paroisses, il jugea plus à propos d'en faire sortir les habitants et de les attirer à la mission. Il avança pour cela de huit jours la procession de Plougernevel. Il la fit annoncer dans tous les endroits suspects pour occuper les esprits d'un spectacle prochain et pour exciter la curiosité du peuple (3). »

(1) *Vie du R. P. Julien Maunoir*, par le P. Boschet. Paris, 1697, in-12, p. 360-361.
(2) Id., *Ibid.*, p. 362.
(3) Id. *Ibid.*, p. 362-363.

Il est nécessaire de dire ici que les processions du P. Maunoir étaient des cérémonies d'un genre tout spécial, dont il se servait avec succès pour toucher le cœur des Bretons en frappant tout à la fois leur esprit et leurs yeux. Il y avait surtout, à chaque mission, une procession solennelle dont la pompe extraordinaire piquait au plus haut degré la curiosité de nos paysans, et ne manquait jamais d'attirer de toutes les paroisses environnantes un immense concours de peuple. Dans cette procession des groupes nombreux d'hommes et de femmes, vêtus de costumes appropriés à leurs rôles, représentaient les vierges et les martyrs, les prophètes et les saints, en un mot, les principales figures de l'Ancien et du Nouveau Testament; mais ce qui excitait surtout l'intérêt, c'était les personnages chargés de représenter la Passion de Notre-Seigneur. Ceux-ci n'étaient pas muets, comme les autres, au contraire, de temps à autre la procession s'arrêtait, ils jouaient au naturel, avec gestes et dialogue, les diverses scènes de la Passion du Sauveur. De temps à autre aussi la voix du P. Maunoir se mêlait à la représentation de ces mystères et tirait du drame sacré les enseignements les plus vifs, avec de véhémentes apostrophes à l'adresse de son immense auditoire : l'effet de ces prédications était aussi profond qu'infaillible (1). C'est avec une procession de ce genre que le grand missionnaire tenta d'attirer jusqu'à Plouguernevel, c'est-à-dire sous sa main et sous l'influence de sa parole, la population des paroisses circonvoisines, au moment même où elle allait prendre les armes et entrer en pleine révolte.

« Et de fait, nous dit le P. Boschet, le moyen réussit. De toutes les paroisses dont la fidélité étoit chancelante on vint à la procession, qui fit sur ce peuple l'impression qu'on désiroit. Car le Père ayant produit, à la fin de la prédication, le prêtre qui avoit représenté Jésus flagellé, demanda à ses auditeurs : — « Serez-vous aussi cruels que » les Juifs? Crierez-vous comme eux : *Qu'on le crucifie! qu'on le* » *crucifie!* Que dis-je, le crucifierez-vous vous-mêmes par la continua- » tion de vos désordres? » — A ces paroles vives et animées on ne répondit que par des larmes et par des gémissements extraordinaires.

(1) Boschet, *Vie du P. Maunoir*, pp. 296 à 305.

La procession finie, chacun s'en retourna dans sa paroisse, demandant pardon à Dieu et résolu de demeurer fidèle au Roi. Mais les résolutions de ces sortes de gens étant fort sujettes à changer si l'on ne prend soin de les affermir, le Père avoit averti à la fin de son sermon que la communion pour les morts se feroit le dimanche suivant. Cela les entretint dans des idées de piété et les obligea à se confesser. Ils vinrent communier pour leurs parents défunts, et cette communion acheva de les fixer dans l'obéissance.

« Cependant, comme les saints comptent pour rien ce qu'ils font et qu'ils espèrent tout de la miséricorde de Dieu, le Père, accompagné de plusieurs bonnes âmes, alla en pèlerinage aux Carmes d'Auray implorer le secours de sainte Anne, en qui les Bretons ont beaucoup de confiance. Il alla aussi à la cathédrale de Vannes, au tombeau de saint Vincent Ferrier, réclamer cet apôtre et ce protecteur de la Bretagne, afin qu'il détournât les malheurs qui menaçoient toute cette province. Après qu'il eut fait sa prière, il s'en revint plein de confiance; et passant par le Port-Louis, il rendit compte à M. le duc de Chaulnes de la disposition où il avoit laissé le canton de Plouguernevel (1). »

Je me suis fort arrêté à cet épisode, et pour en mieux conserver la physionomie, j'ai cru devoir rapporter le récit même d'un contemporain : c'est que je ne connais rien de plus propre à mettre dans tout son jour le caractère véritable de ces malheureux Bas-Bretons de 1675, qui dans un jour de furie allaient brûler un château et le lendemain, rendus à la raison par la voix d'un prêtre, revenaient sans résistance au devoir et au repentir. Avec de pareils esprits, sur qui la religion gardait tant d'empire parmi leurs plus extrêmes égarements, il était possible, à coup sûr, de dissiper la révolte en employant habilement les voies de la douceur. Pourtant ce ne fut point elles qu'on suivit.

Les prières du P. Maunoir, si ferventes, si patriotiques qu'elles fussent, ne purent détourner l'orage suspendu sur notre province. C'est le 31 juillet 1675 que partirent de leurs quartiers, dans le centre de la France, les troupes mandées en Bretagne par M. de Chaulnes (2). On

(1) Id. *Ibid.*, pp. 363-365.

(2) Lettres de Mme de Sévigné à sa fille et à M. de Grignan, du 31 juillet 1675.

lui envoya d'abord six mille hommes aux ordres du bailli de Forbin, lieutenant-général, ayant sous lui le marquis de Vins, capitaine d'une compagnie des mousquetaires du Roi, tous deux originaires de Provence, ce qui faisait dire à Mme de Sévigné, le 2 août, en écrivant à sa fille : « Il faut voir l'effet que fera dans notre pays la marche de « six mille hommes commandés par deux Provençaux. » Du reste, cette marche n'était pas très-prompte; car notre illustre marquise écrivait, le 16 du même mois : « Les troupes sont à *Nantes*, com- « mandées par Forbin; car de Vins est toujours subalterne. L'ordre « de Forbin est d'obéir à M. de Chaulnes; mais comme ce dernier « est dans son Fort-Louis, Forbin avance et commande toujours. » Elle vante, dans cette même lettre, les exploits de la duchesse de Rohan : « Mme de Rohan, avec une poignée de gens, a dispersé et « fait fuir les mutins qui s'étaient attroupés dans son duché de Rohan. » Je soupçonne que les mutins ainsi mis en fuite devaient être eux-mêmes en petit nombre, car Mme de Rohan n'était rien moins qu'audacieuse, au dire de l'évêque de Saint-Malo, présent sur les lieux (1), tandis que Mme de Sévigné écrivait toutes ses nouvelles de Paris, où elle avait pu les recevoir déjà fort grossies.

Quoi qu'il en soit, la lenteur avec laquelle Forbin s'était rendu à Nantes ne permet pas de croire qu'il soit arrivé beaucoup avant la fin d'août sur les confins de la Cornouaille, où il fallait pénétrer pour combattre la révolte : aussi une lettre de Guémadeuc, évêque de Saint-Malo, écrite à Colbert le 28 août parle simplement « du bon « effet qu'a déjà produit l'arrivée des troupes du Roy en Basse-Bre- « tagne (2), » sans mentionner encore aucun engagement entre elles et les révoltés. M. de Chaulnes pourtant ne tarda point à sortir de son Fort-Louis pour prendre le commandement de cette armée et se mettre en campagne.

Il se rendit d'abord à Quimper, où il demeura peu.

Le 4 septembre, il était dans le pays de Carhaix, et son quartier-

(1) Lettre à Colbert écrite le 23 juillet 1675 déjà citée, écrite de l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés, près Josselin, et non de Saint-Jean *d'Esprit*, comme a imprimé M. Depping, éditeur de la *Corresp. administr., sous Louis XIV*, t. III, p. 264.

(2) *Corresp. administr.*, t. Ier, p. 551.

général resta en cette ville au moins jusqu'au 18 du même mois (1). C'était le centre et le foyer de la révolte, et c'est là que se fit sentir le principal effort de la répression. Malheureusement, jusqu'ici, le détail de cette expédition ne nous est pas connu. Seulement, cette même tradition locale que j'ai déjà citée (au chap. II) touchant l'origine de la sédition de Châteaulin et de Pleyben excitée par un notaire appelé Balbe, cette tradition ajoute que la révolte de Basse-Bretagne « s'éteignit au château du Tymeur, en Poullaouen, où « Balbe fut *mis en pièces* par les seigneurs de ce château ; et après la « mort de Balbe, les révoltés prirent la fuite et se dispersèrent (2). »

Ce qu'on doit conclure de là, c'est que Balbe conserva jusqu'à la fin le commandement supérieur de la sédition, et que la bataille décisive entre les troupes royales et les rebelles se livra au Tymeur. Mais comme il est constant, par ailleurs, que le mérite d'avoir étouffé la révolte appartient au duc de Chaulnes, il faut de toute nécessité en cette rencontre lui restituer le premier rôle, attribué à tort sans doute aux seigneurs du Tymeur.

On peut placer — par approximation — cette bataille du Tymeur environ la mi-septembre. Ce coup abattit la révolte et réduisit les rebelles à fuir ou à demander grâce. Mme de Sévigné a ainsi peint leur détresse : « Nos pauvres Bas-Bretons, à ce qu'on vient d'ap- « prendre, s'attroupent quarante, cinquante par les champs, et dès « qu'ils voient les soldats, ils se jettent à genoux et disent *mea* « *culpa*..... On ne laisse pas de pendre ces pauvres Bas-Bretons; « ils demandent à boire et du tabac et qu'on les dépêche, *et de Caron* « *pas un mot* (3). » Il y eut en effet bien de la *penderie* (comme dit ailleurs la marquise), non seulement à Carhaix et à Quimper, mais dans les pays d'Hennebont, de Pontivy, et, quelques jours après, dans les cantons du Léon et de l'évêché de Tréguier où la révolte avait eu le plus de force (4). En outre, beaucoup de malheureux dont on

(1) Compte de Kercadou, maire de Guingamp, article 32.

(2) Renseignement fourni par M. Le Men, archiviste du département du Finistère.

(3) Lettre à Mme de Grignan, du 24 septembre 1675.

(4) Voy. Journal de M. de la Courneuve, et la lettre de la sœur de M. de Carnavalet, citée par M. Roparts, *Hist. de Guingamp*, 2e édit. dans la *Revue de Bret. et de Vendée*, t. VI, p. 193-194.

épargna la vie furent envoyés aux galères dans le port de Brest (1). Dans sa vive peinture de cette déroute, Mme de Sévigné ne s'est peut-être trompée que sur un point, mais sur un point important. « *Et de Caron pas un mot,* » dit-elle, pour marquer que les Bas-Bretons se laissaient pendre en quelque sorte comme des brutes, sans donner une seule pensée à la vie future. Ce trait — on le voit dès l'abord — ne se concilie guère avec le caractère constant des Bretons, où le sentiment religieux a toujours tenu une large place. Aussi ce trait est-il faux, et Mme de Sévigné se trouve ici réfutée par un témoin d'une autorité irrécusable, qui n'est autre que le P. Maunoir lui-même. Écoutons encore une fois son biographe : après les dernières lignes citées plus haut, il ajoute :

« A quelque temps de là, M. le duc de Chaulnes entrant dans le pays en état de faire tout plier et de châtier les plus coupables, le Père s'offrit à lui, soit pour persuader aux peuples de s'abandonner à la clémence du Roy, soit pour résoudre et assister aux supplices ceux qui y seroient condamnés. On accepta ses offres, et l'on prit encore deux autres Pères du collége qu'on envoya en divers endroits. Le père Maunoir accompagna M. le gouverneur dans les principales paroisses des évêchés de Quimper et de Tréguier.— « Dieu bénit encore « ces missions militaires, dit le Père lui-même dans ses Mémoires, et « la crainte de Dieu servit autant que la terreur des armes à réduire « les révoltés. J'admirai, continue-t-il, dans cette expédition la clé- « mence et la fermeté, la justice et la sagesse de M. le duc de « Chaulnes ; je compris que Dieu communiquoit le don de conseil à « ceux qu'il destinoit au commandement. Mais ce que j'admirai plus « que tout fut la force de la grâce qui tira l'huile de la pierre, et la « bonté infinie de Dieu qui tourna le malheur public au salut de « plusieurs particuliers, le dernier supplice des plus séditieux ayant « été pour eux un coup de prédestination (2). »

C'est précisément le contraire du mot épigrammatique de Mme de

(1) Lors de la descente des Anglais à Camaret en 1694, on envoya contre eux ces anciens révoltés de Basse-Bretagne, encore détenus dans le port de Brest, et qui, en cette rencontre, « montrèrent bien, dit le P. Boschet, qu'ils avoient tourné toute leur férocité contre les « ennemis de l'État, et qu'ils ne souhaitoient que les occasions de régner leur faute et d'en « effacer la tache avec tout leur sang. » *Vie du P. Julien Maunoir*, p. 360.

(2) Boschet, *Vie du P. Maunoir:* p. 365-366.

Sévigné; et ce témoin-ci est sûr sans doute; il connait les choses mieux que par ouï-dire. Quant à son admiration pour M. de Chaulnes, elle n'a rien qui doive beaucoup nous surprendre. Le P. Maunoir était un saint; comme tous les saints, il jugeait le prochain — surtout le prochain constitué en dignité — avec cette charité infinie qui va parfois jusqu'à métamorphoser les fautes en mérites. Mais l'historien est un juge; son premier devoir ce n'est pas la charité, c'est la justice.

Pendant que M. de Chaulnes avait à Carhaix son quartier-général, il se passa dans cette petite ville un incident assez grave pour que le bruit s'en répandit dans toute la province, et que le souvenir en ait été conservé par la plupart des relations et des correspondances de cette époque. Le marquis de Montgaillard, gentilhomme français, qui servait dans les troupes du bailli de Forbin, se prit de querelle avec Silvestre de Quengo, baron du Pontgand, d'une vieille et excellente famille bretonne, frère puîné de René de Quengo, comte de Tonquédec. Montgaillard était violent, il l'avait déjà prouvé plus d'une fois, entre autres dans une circonstance notable où on l'avait vu administrer à son lieutenant une volée de coups de canne. Il voulut renouveler l'emploi de cette argumentation sur M. du Pontgand, qui aussitôt tira son épée, l'en perça et le tua sur place (1). Cet épisode est instructif : il montre de quels sentiments les gentilshommes bretons, même ceux à la suite de M. de Chaulnes, étaient animés envers cette armée française qui, sous prétexte de réduire la rébellion, traitait la Bretagne et les Bretons en pays conquis.

Le 18 septembre 1675, M. de Chaulnes était encore à Carhaix; le 20 ou tout au moins le 21, il arrivait à Morlaix, où il se trouvait aussi le 24; mais dès le 26, nous le voyons à Lannion, où il était encore le 29, et d'où il devait aller à Tréguier et à Guingamp (2). A Morlaix et à Lannion, le gouverneur poursuivit l'œuvre de répression terrible et sanglante qu'il avait tant avancée à Carhaix; ici, seulement, les soldats ne lui étaient plus utiles, les bourreaux seuls suffisaient. —

(1) Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, du 20 septembre 1675 : elle dit que cette scène s'était passée depuis cinq ou six jours, c.-à-d. le 14 ou 15 septembre.

(2) Compte ms. de Kercadou, maire de Guingamp, art. 32, 36, 39, 42; et M. Roparz, *Hist. de Guingamp*, 2e édit., dans la Revue, t. VI, pp. 193, 194, 195.

« Les paysans ont été bien punis de leur rébellion, écrivait le 24 « septembre une dame de l'évêché de Tréguier; ils sont maintenant « souples comme un gant; on en a pendu et roué une quantité (1). »

Le bruit de ces sanglantes exécutions avait terrifié toute la province et fait disparaître à Rennes toute trace de mutinerie; les plus coupables d'entre les mutins s'étaient même, dit-on, hâtés de quitter la ville et de chercher au loin des retraites qui les pussent mettre à l'abri de la colère de M. de Chaulnes, dont on prévoyait le retour prochain. Aussi, le 26 septembre, les bureaux du timbre et du tabac ayant été de nouveau rétablis par suite d'un arrêt du Parlement, ce rétablissement s'opéra sans susciter aucun trouble. Le silence le plus profond régnait dans toute la province, mais c'était le silence de l'effroi; chacun se demandait avec angoisse à quelle œuvre on destinait maintenant cette armée venue de France, qui n'avait plus ni ennemis à combattre ni révoltés à punir, et dont pourtant le séjour en Bretagne semblait devoir se prolonger indéfiniment. Au milieu de cette terreur muette et universelle, le duc de Chaulnes, suivi de près par les troupes, s'avançait à petites journées à travers les évêchés de Saint-Brieuc et de Saint-Malo, en se dirigeant vers Rennes; il marchait avec lenteur et tout à loisir, comme un homme sûr désormais de sa proie et de sa vengeance.

Pendant qu'il semait ainsi la crainte, un personnage quittait son armée et retournait en Basse-Bretagne, pour consoler, si possible, cette terre trop cruellement affligée par toutes les horreurs de la révolte et toutes les extrémités de la répression. Pour relever un peu le courage de ce pauvre peuple atterré par tant de désastres, il n'y avait d'autre moyen que de lui montrer le ciel; aussi le P. Boschet nous dit : « Les troupes du Roi s'étant retirées, et ne restant plus rien de la faute passée que la peine et le repentir, le P. Maunoir jugea bien que ses missions viendroient fort à propos et feroient plus de fruit que jamais. Il alla donc à Pontivi, dans l'évêché de Vannes : et cette ville, qui avoit eu une bonne part dans l'affliction commune, — plusieurs paysans y ayant été tués dans la chaleur de leur crime et d'autres

(1) Roparlz, *Ibid.*

venant d'y être exécutés, — embrassa la piété avec tant d'ardeur que les missionnaires pensoient à ces paroles de David : « *On les tuoit et ils retournoient à Dieu*, » parce qu'en effet la mort des uns fut le principe de la conversion des autres [1]. »

Au milieu de ces tristes scènes c'est un vrai bonheur pour nous de rencontrer cette grande et touchante figure du P. Maunoir, fidèle à la plus noble mission du sacerdoce catholique, qui bénit encore au nom de Dieu quand la justice humaine a maudit, qui sauve ce qu'elle a frappé, et qui fait jaillir la vie de la mort même.

ARTHUR DE LA BORDERIE
Ancien secrétaire de l'Association Bretonne.

(*La fin au prochain numéro*).

---

(1) Boschet, *Vie du P. Maunoir*, p. 367.

CE QUI VIENT AU SON DE LA FLUTE

S'EN RETOURNE AU SON DU TAMBOUR.

NOUVELLE.

Sous la vulgarité de ce proverbe se devine ce bon sens populaire qui, pour exprimer son opinion, recherche de préférence une phrase laconique, mais toujours expressive et souvent grosse d'arrière-pensées.

On l'a dit, la sagesse d'une nation se retrouve dans ses proverbes; c'est un langage à part ou elle apparaît tout entière, un miroir où elle se peint.

Parlez à un homme du peuple, mais à un homme en cheveux gris, de ces fortunes scandaleuses dont la source demeure à peu près inconnue et qui restent un problème pour les honnêtes gens; vous aurez beau décrire le faste étalé par ces riches qu'il n'estime pas, le luxe de ces hommes qui par des moyens peu consciencieux se sont fait une existence dorée, votre auditeur vous répondra avec un hochement de tête et un sourire :

— Tout cela est beau, bien beau sans doute, mais patience, *ce qui vient au son de la flûte s'en retourne au son du tambour.*

Eh bien! il aura souvent raison.

Plus d'un exemple viendra faire éclater la justesse de cette pensée revêtue d'un vêtement vulgaire, mais par là même mieux comprise par ceux qui l'émettent. Écoutez plutôt cette histoire vraie qui aura pour premier chapitre l'aventure de voyage qui fit naître l'occasion de me la raconter.

I.

LA ROUTE.

Par un beau matin du mois de septembre, je montais en voiture pour faire un de ces courts voyages dans les terres qui me plaisent quand ils réunissent les deux conditions suivantes : un temps suffisamment beau et des compagnons de voyage agréables. Cette fois, le

temps s'annonçait bien ; un ciel pur semé de quelques nuages blancs sans importance, un vent léger et frais qui donne une voix aux arbres et fait courir des murmures dans les fossés plantés d'ajoncs et parés de fougères. Quant aux compagnons de route, celle qui devait m'accompagner se trouva subitement indisposée ; on me donna une vieille servante qui s'assit derrière moi, son chapelet à la main, et je partis sous la protection de Dieu et du voiturier.

La voiture était découverte, et pendant la première partie du voyage, nous fûmes silencieux comme des trappistes ; nous descendions, et devant moi je voyais s'ouvrir une charmante vallée pleine de fraîcheur et d'ombre. Une rivière coulait au fond, une de ces rivières peu profondes dont l'eau pure et transparente fuit doucement sur un sable brillant parmi lequel croissent et s'étendent ces plantes d'un beau vert qui s'alongent sous le courant comme des chevelures veloutées.

Le pont franchi, il fallut monter une côte abrupte, et la voiture roula plus aisément sur un chemin tracé au travers de landes dont quelques-unes avaient été cultivées ; celles-ci étaient couvertes des tiges rouges de blé noir nouvellement coupé.

Alors seulement mon conducteur rompit le silence pour me parler du temps peu éloigné où ces landes ne produisaient qu'une herbe maigre envahie par la bruyère qui y croissait encore à profusion.

Sa voix basse et douce me frappa, aussi bien que la manière dont il s'exprimait. Je le regardai avec une certaine curiosité. Ce n'était pas le type du voiturier franc, hardi, bavard, que j'avais sous les yeux, ni un Breton trapu, aux épaules larges, à la tête ronde, au geste vif. C'était un homme grand, mal bâti, gauche et timide en ses mouvements, avec des pieds énormes, un nez énorme et une tête longue ornée d'une chevelure rousse. Certes, mon conducteur n'était pas beau et il n'avait même pas cette laideur énergique et expressive qu'on rencontre sur certains visages bretons. Mais l'œil gris qui disparaissait presque entièrement sous le voile de ses sourcils et de ses cils fauves, pétillait d'intelligence et de finesse ; j'avais rarement vu un regard aussi pénétrant que celui qu'il me lançait en dessous en ce moment, pour voir si ses paroles produisaient l'effet qu'il en attendait.

Je me rappelai soudain que ma vieille conductrice, à laquelle

j'avais demandé en partant pourquoi elle prenait son chapelet avant même d'être en voiture, m'avait répondu en grommelant qu'il fallait prendre ses précautions quand on était conduite par « ce grand sorcier à tête rouge. »

Je savais que Jacques pratiquait la médecine sans diplôme et qu'il jouissait d'une certaine réputation d'habileté, mais c'était la première fois que je l'entendais accuser de sorcellerie.

Toutes ces choses me revenant en mémoire, je pensai que le personnage était jusqu'à un certain point curieux à étudier, et je ne laissai pas tomber la conversation. Il en parut satisfait et ce fut avec une certaine complaisance qu'il étala ses connaissances en agriculture. Il critiqua amèrement l'ignorance des cultivateurs bretons.

— Mais vous, lui dis-je, ne pouvez-vous montrer par votre exemple que la routine leur nuit?

Ses petits yeux s'allumèrent.

— Ah! si j'étais riche, répondit-il, je leur prouverais sans tarder que j'ai raison.

Et il continua à me développer son système, tout plein de remarques sagaces et qui témoignaient d'études approfondies sur l'art de fertiliser les terres.

— Vous savez ce qu'a prédit le prophète qui est enterré là, dit-on, ajouta-t-il en terminant et en tendant le bras vers la montagne de Brée, ce géant des Côtes-du-Nord, qui nous apparaissait dans un lointain bleuâtre.

Et il me répéta la prophétie, — deux vers bretons qui signifiaient qu'avant la fin du monde ce serait la plus mauvaise terre qui produirait le meilleur blé.

Il changea ensuite le sujet de conversation et m'étonna de plus en plus. Cet homme à l'air humble, aux allures gauches, était avide d'instruction, et —il l'avouait naïvement— si ses parents n'avaient pas été si pauvres, il eût suivi les écoles pour entrer au séminaire. Ne pouvant réaliser ce rêve, il avait néanmoins cherché à étancher le plus possible cette soif de savoir qui le dévorait. Il acquit bientôt la réputation d'un savant; mais son extérieur était ridicule, ses idées souvent bizarres et son caractère sombre. On s'éloigna de lui peu à peu comme d'un insensé, et les gens, ne sachant d'où lui venait cette

science universelle dont il faisait parade, prononcèrent le mot de sorcellerie. Il restait bon chrétien toutefois, se signait et récitait des oraisons sur les remèdes qu'il donnait; cela faisait douter et on accourait de très-loin le consulter. Ses onguents avaient une puissance souveraine et il se targuait de cures passablement merveilleuses.

Je ne fus pas longtemps sans m'apercevoir qu'il était flatté de l'attention que je lui accordais et je profitai de ses dispositions communicatives pour lui parler de ses connaissances en médecine.

Un sourire plein d'orgueil passa sur ses lèvres décolorées.

— N'avez-vous pas entendu dire que j'étais sorcier, me demanda-t-il?

— On le dit, Jacques, mais je ne crois pas à la sorcellerie.

Cette déclaration ne pouvait que l'engager dans une confidence. Que lui importait de laisser dans l'ombre les sources où il avait puisé sa science médicale, du moment qu'on n'admettait pas les causes surnaturelles!

Il m'avoua donc qu'il avait, parmi d'autres précieuses trouvailles, fait celle de très-vieux livres enfermés dans un bahut qui avait fait partie du mobilier d'une abbaye saccagée pendant la Révolution. L'ouvrage, composé de plusieurs volumes, était intitulé : *La Médecine des pauvres;* il renfermait des gravures coloriées, et comme il s'occupait surtout de la vertu des simples dans le traitement des maladies, Jacques avait sans peine appris à composer les remèdes indiqués dont quelques uns avaient agi efficacement.

— J'ai ainsi guéri des gens que les médecins approuvés déclaraient incurables, ajouta-t-il, et ils ne se sont guère douté que c'était avec des herbes qu'ils foulaient tous les jours sous leurs pieds d'ignorants.

En ce moment nous aperçûmes le clocher du village où j'allais attendre les amies pour lesquelles je me dérangeais, et notre conversation en resta là.

C'était jour de marché et le chemin s'encombrait. Le paysan breton semble croire que la route lui appartient et il conduit bravement au milieu sa charette et ses bestiaux. Il faut se frayer un passage dans cette cohue animée que vous rebroussez. Ce sont de continuelles évolutions à droite, à gauche, et parmi ces animaux qui mugissent, ces

enfants qui courent imprudemment en tous sens, ces lourdes charrettes qui roulent avec lenteur, le conducteur doit lutter d'adresse s'il ne veut pas accrocher la roue de sa voiture à la roue qui l'effleure, ou verser dans le fossé dont il rase les bords.

Jacques avait la main ferme, l'œil prompt; nous arrivâmes sans accident à l'auberge.

II.

UN HOSPICE D'ALIÉNÉES.

Ce qu'on appelait « l'hôtel » se trouvait un peu plus loin, et comme je préfère les vastes chambres blanchies à la chaux des vieilles auberges aux cabinets des hôtels rustiques avec leurs prétentions à une élégance enluminée de mauvais goût, j'entrai dans la cuisine, suivie par mon escorte, et j'allai m'asseoir un instant près du feu. Un groupe de buveurs occupait l'extrémité inférieure de la longue table; des femmes et des enfants allaient et venaient pour le service de la maison ou pour celui des clients. Il y avait du bruit, mais sans tapage.

Vis-à-vis de moi était assise une jeune fille de seize ans à peine; son corps frêle se ployait littéralement en deux, et la souffrance était peinte sur son visage amaigri et pâle.

Tout en présentant mes mains engourdies à la flamme claire et pétillante des ajoncs qu'on venait de jeter pour moi sur le feu de tourbe à moitié éteint, j'écoutai la conversation qui se tenait au bas-bout de la table et son ton lugubre m'étonna.

— La mort est une personne trompeuse, disait avec un hochement de tête un vieillard assis près d'un garçonnet au teint vermeil qui mordait à belles dents dans un énorme morceau de pain noir; elle frappe aussi bien sur le jeune monde que sur les vieux.

— Aussi les prêtres n'ont pas tort quand ils disent qu'il faut se tenir prêt, ajouta un fermier qui tenait son fouet d'une main, et une chopine pleine de cidre de l'autre.

— Les nôtres ne manquent pas d'ouvrage, ces temps-ci, dit un autre; ils sont toujours par les chemins. Le jour n'était pas clair, ce matin, quand j'ai passé avec mon bidet sur le pont de Kercado et, vous me croirez si vous voulez, garçons, le recteur y avait passé avant moi.

Une plainte faible et inarticulée se fit en ce moment entendre.

— Meurt-il aussi beaucoup de monde dans le pays d'où vous venez? dit une voix tremblante.

C'était la jeune fille appuyée contre le lit clos qui parlait. Elle s'était redressée et attachait sur moi deux grands yeux inquiets et pleins de fièvre. Son corsage de coton bleu entr'ouvert du haut laissait deviner l'oppression qui pesait sur sa poitrine. A en juger seulement par sa respiration haletante et irrégulière, on pouvait supposer que cette enfant était gravement malade, et à l'air d'épouvante empreint sur ses traits, à l'expression étrange et mobile de ses yeux, je crus un instant qu'elle avait l'esprit dérangé.

— Oh! reprit-elle, en parlant vite et sans attendre ma réponse, savez-vous que par ici les maisons se ferment et que les cloches ne sonnent plus que des glas? C'est triste, n'est-ce pas? de voir aller au cimetière des jeunes filles qui n'ont pas fini leurs dix-sept ans!

Je commençais à deviner la sombre énigme que chacun prenait à tâche de me poser et je questionnai; on m'apprit que le typhus, qu'ils appelaient en breton la fièvre-chaude, causait une effrayante mortalité. C'était l'épidémie à son plus haut degré de violence, et dans la maison même il y avait deux malades, sans compter cette jeune fille à laquelle la crainte donnait la force de rester debout. La nouvelle était peu rassurante. La longue figure de Jacques s'allongea démesurément, et, se levant tout-à-coup, il se précipita dehors. Dans ses livres, il n'avait trouvé, il paraît, aucun remède contre ce terrible mal dont le voisinage l'effrayait. Sans partager sa peur, je pensai que l'air pur me vaudrait mieux que cette atmosphère malsaine et peut-être dangereuse, et, faisant à la vieille Annan signe de me suivre, je sortis. A la porte, j'aperçus Jacques assis sur la barrière d'un champ. Il ne se fit pas prier pour m'accompagner jusqu'au bourg.

Il y avait là une vieille abbaye que j'avais autrefois visitée avec intérêt, et qu'une congrégation religieuse venait d'acheter pour y former un établissement d'aliénées. La voiture que j'attendais ne passait que dans une heure, et nous nous dirigeâmes vers l'abbaye. Jacques s'arrêta devant une haute porte et sonna. Lors de ma première visite, tout était ruines et abandon. Maintenant, des murs de clôture s'éle-

vaient de toutes parts, et l'intérieur de la cour même était caché aux curieux.

La porte s'ouvrit, et une jeune fille, à la ceinture de laquelle pendait un lourd trousseau de clefs, nous introduisit dans un petit parloir. Pendant qu'elle allait demander pour moi la permission de visiter l'établissement, j'admirai les réparations et les améliorations qu'on avait faites avec une si prodigieuse rapidité. La cour, mal pavée et pleine de crevasses, avait été transformée en un délicieux parterre dans lequel fleurissaient toutes les charmantes fleurs de la saison. Un gazon ovale, bordé de marguerites-reines en pleine floraison, en occupait le centre, pareil à une immense corbeille de verdure et de fleurs posée entre les larges allées sablées.

La portière revint bientôt, et m'invita gracieusement à la suivre. Nous entrâmes dans l'abbaye et nous montâmes le double escalier en pierres de taille garni d'une rampe de fer, qui conduit au premier étage. Sur le premier palier, un groupe de curieux commençait une exploration sous la conduite d'une religieuse. Au nombre de ces visiteurs, auxquels on nous invita à nous adjoindre, se trouvait une dame de ma connaissance. Cette rencontre me fit plaisir; je me joignis à elle, et nous commençâmes une lente promenade dans l'immense bâtiment.

Je ne m'y reconnaissais plus. Partout des cloisons s'étaient élevées, rétrécissant les vastes corridors dans lesquels le vent gémissait naguère si tristement. Ici des cellules, là des salles, plus loin des dortoirs. Sur notre passage, nous rencontrions des folles, douces et inoffensives créatures qu'on laissait errer en liberté. Les unes, assises sur les degrés de l'escalier, nous regardaient passer le sourire aux lèvres, les autres se promenaient gravement dans les appartements et saluaient en nous voyant entrer.

Leurs yeux n'étaient point hagards, et, sans l'étrangeté de leur toilette, sans cette agitation des lèvres toujours entr'ouvertes pour une éternelle conversation avec elles-mêmes ou avec les autres, nous aurions pu les prendre pour des employées de la maison.

Nous visitâmes aussi les cellules destinées aux folles méchantes; elles étaient heureusement inhabitées, et nul visage furieux ne se montra derrière les grillages des lits fermés.

La salle des bains se trouvait dans une cour intérieure. Enfermées dans une baignoire qui ne laisse passer que la tête, elles reçoivent, à certaines heures, les douches ordonnées par le traitement, sous la surveillance de leurs douces gardiennes.

Au moment où nous sortions de la salle des bains, un monsieur de Paris, qui seul avait trouvé moyen de faire quelques critiques sur la tenue de l'établissement, demanda à la petite religieuse au teint pâle et à la taille frêle, qui nous servait de guide, si les folles étaient traitées par l'hydrothérapie. Elle leva sur lui ses grands yeux purs et doux, et répondit dans sa simplicité qu'elle ignorait la signification de ce mot.

Le Parisien daigna le lui expliquer, et, bien que l'explication fût passablement obscure, elle comprit ce qu'il voulait dire, et répondit affirmativement.

Nous allions sortir, quand une sœur accourut vers nous.

— La dame « aux équipages » veut absolument voir ces dames, dit-elle à la religieuse. Depuis qu'elle les a aperçues dans la cour, elle est furieuse ; si ces dames se présentaient un instant seulement à sa porte, elle se calmerait sans doute.

Ma compagne et moi, nous échangeâmes un regard étonné.

— Je ne connais cependant aucune de ces aliénées, dit-elle, et vous?

— Ni moi non plus, mais s'il ne faut pour la calmer qu'une apparition dans sa cellule, nous pouvons y aller.

— Soyez d'ailleurs tranquilles, dit la religieuse, sœur Marthe va nous accompagner, et elles n'ont jamais sous la main un objet avec lequel elles pourraient blesser.

Nous remontâmes un second étage, et on nous ouvrit la porte de la chambre de la folle qui nous demandait. Elle était debout, les mains cramponnées aux barreaux de sa fenêtre, et regardait avidement dans la cour. Elle se détourna en nous voyant entrer et bondit vers nous. C'était une grande femme, dont la beauté avait dû être remarquable. Son costume était extravagant ; des fleurs fanées émaillaient ses cheveux gris ; elle avait décolleté sa robe d'étoffe sombre et relevé ses manches, ce qui laissait nus ses épaules, sur lesquelles couraient des frissons, et ses bras, encore très-beaux de forme.

J'étais entrée la première ; elle me regarda.

— Où est l'autre ? dit-elle de ce ton vif et saccadé particulier aux folles ? où est celle qui m'a volé mes diamants ?

Et apercevant ma compagne qui, les mains jointes et la stupéfaction peinte sur le visage, la considérait d'un air affaré, elle s'élança vers elle. Mais la sœur Marthe avait deviné son mouvement ; elle s'était glissée derrière la folle, et elle lui saisit les deux bras.

— Voleuse ! criait-elle, rends-moi mon mari, mes dentelles et mes équipages ; ce sang que j'ai là, sur les bras, c'est celui d'Auguste ; je veux te tuer à ton tour, et, après, je partirai pour le bal.

Sa bouche écumait, ses cheveux semblaient se dresser sur sa tête : elle était hideuse et terrible à voir.

— Sortez et fermez la porte, nous dit sœur Marthe d'un ton bref.

— Je pris le bras de la pauvre Mme L***, que l'épouvante clouait à sa place, et je l'aidai à descendre. Elle se laissa tomber sur la chaise du petit parloir dans lequel je la fis entrer.

— Pauvre femme ! murmurait-elle, oh ! c'est épouvantable !

Je chargeai la vieille Annan de nous avertir quand la voiture passerait. Quand je revins dans le parloir, Mme L*** était un peu remise, et elle me raconta l'histoire de celle qu'elle s'attendait si peu à rencontrer dans un établissement de folles. C'est son récit que je vous donne, augmenté des renseignements que le hasard m'a fournis depuis.

III.

LE RÊVE.

Le matin du 1er janvier 184..., la famille de M. Darbley, notaire à Amboise, était réunie dans un petit salon qui servait de salle à manger.

Autour d'une table ronde, se groupaient six enfants, dont l'aîné n'avait pas vingt ans, cinq garçons et une fille.

C'est une lourde charge qu'une telle famille, et dans cette période de la vie où les dépenses grossissent par la préparation de l'avenir des enfants, M. et Mme Darbley se trouvaient réduits aux revenus souvent insuffisants de l'étude, et la gêne se faisait fréquemment sentir.

Ces positions malaisées dans le monde sont intolérables. C'est un labyrinthe sans issue, dans lequel on marche en se heurtant contre d'incessantes difficultés, une sorte de supplice journalier à coups d'épingles dont les piqûres ne tardent pas à devenir douloureuses et qui, en s'élargissant, dégénèrent bientôt en véritables blessures.

A quelles ressources n'a-t-on pas recours pour dissimuler cette gêne qui ronge tant de ménages ! Car il faut faire avant tout une certaine figure dans la société. Souvent c'est une nécessité ; parfois un goût qu'il faut satisfaire, et auquel on sacrifie trop souvent le repos de son intérieur.

Il y aura des privations, mais de celles qu'on ne voit pas et qui ne se devinent que par les rapports perfides d'un ami curieux et bavard, ou par ceux d'un domestique indiscret.

La famille Darbley se trouvait dans cette position équivoque qui, d'un jour à l'autre et par mille circonstances faciles à prévoir, peut devenir difficile. En un mot, on voyait arriver le moment où, pour employer une expression prosaïque, mais caractéristique, il deviendrait impossible de nouer les deux bouts.

Ce qu'il y a de navrant dans cette pensée ne peut être compris, ni par ceux dont les revenus ont toujours dépassé les besoins, ni par ceux qui n'ont connu que la pauvreté. Mais entre ces deux extrêmes de la société, il y a un milieu qui, quand il souffre, souffre d'autant plus cruellement qu'il doit souffrir sans se plaindre.

M. et Mme Darbley avaient été imprévoyants, et le présent expiait le passé. Ce n'était pas sans révolte que la femme du notaire acceptait les épreuves du moment ; elle avait trop aimé le monde pour cela, et quoi que la raison pût dire, elle y conduisait maintenant sa fille Marie. Il faut l'avouer, sa fille n'était pour elle qu'un prétexte. Mme Darbley était une de ces femmes qui ne savent pas abandonner les banquettes d'une salle de bal, quand l'heure est venue, et qui trouvent insipide une soirée passée entre des berceaux d'enfants.

Marie pouvait d'ailleurs prétendre à ces succès de vogue, qui donnent tant d'amour-propre aux jeunes filles et qui font naître tant de chimériques espérances dans le cœur des parents. Elle était belle de cette beauté régulière difficile à trouver, et les plus exigeants admiraient la perfection de ses traits. La lancer dans le monde était cepen-

dant une double faute. C'était lui donner le goût du plaisir, goût funeste, surtout chez une femme sans fortune; c'était faire des dépenses inutiles, et dans un ménage peu aisé, toute dépense inutile porte nécessairement atteinte au bien-être général.

La famille Darbley déjeûna frugalement et tristement. M. Darbley avait l'air soucieux et Mme Darbley, qui venait de recevoir en guise d'étrennes un mémoire qu'elle ne pouvait payer, gourmandait ses enfants à tort et à travers, et grondait surtout sa fille qu'elle trouvait mal coiffée. Cependant, jamais ses brillants cheveux noirs ne s'étaient plus gracieusement arrondis sur son beau front.

La jeune fille le savait, et comme elle savait aussi à quoi s'en tenir sur la cause de ce reproche mal fondé, elle quitta le salon, le déjeûner fini, et monta dans sa chambre pour y attendre que la mauvaise humeur de sa mère s'adoucit.

Elle alla s'asseoir près de sa fenêtre et se mit à regarder les passants. L'un d'eux attira particulièrement son attention. C'était un homme de quarante ans à peine, brun, coloré, fort élégamment vêtu, et qui, malgré le froid, arpentait les rues d'un bout à l'autre, les mains dans les poches et le cigare aux lèvres.

Marie le connaissait. Unique héritier d'une immense fortune, Auguste Dernal dépensait avec prodigalité ses gros revenus et amusait tout Amboise par ses ruineuses folies. La richesse était venue le surprendre dans un obscur bureau où il avait un petit emploi. Un de ses oncles lui laissait de l'argent acquis d'une manière peu délicate, il est vrai, et augmenté par l'usure, mais l'argent, fût-il ramassé dans la boue, n'en est pas moins précieux aux yeux de certaines gens, et comme il ne prenait pas sur sa conscience les escroqueries opérées à la Bourse et au jeu par son oncle, qui n'avait négligé aucun de ces moyens occultes pour s'enrichir, il l'avait accepté sans remords. Cinq ans plus tard, le pauvre bureaucrate était l'homme à la mode, le lion d'Amboise et l'espérance de bien des mères. Toutes les semaines on faisait et on défaisait son mariage, bien qu'il n'annonçât à personne son intention de rompre avec son agréable vie de garçon.

ANNA EDIANEZ.

(*La suite prochainement.*)

LE CHEVALIER DEVIEUX.

En sortant de Clisson, par le faubourg de la Madeleine, on aperçoit, à gauche de la route qui va de cette ville à Montaigu, les ruines pittoresques du château du Grand-Pin, incendié en 1793.

Ce vieux manoir, que le touriste doit trouver bien petit, s'il le compare au formidable château du connétable de Clisson, dont les débris grandioses dominent le pays, mérite cependant d'attirer son attention. Il y a dans l'architecture de l'habitation dévastée du Grand-Pin, avec ses tourelles suspendues comme des nids d'hirondelles, sa principale porte surmontée de machicoulis, son pavillon encore couvert, — seule partie de l'édifice échappée aux ravages du feu, — un cachet d'originalité qui plait aux regards et parle à l'imagination.

Avant d'être incendié par les Colonnes infernales, le château du Grand-Pin était possédé et habité par la famille Devieux. Les Devieux appartenaient à cette vieille noblesse d'épée, dont chaque génération était vouée au métier des armes. C'est au Grand-Pin que les futurs soldats de la France naissaient, croissaient et atteignaient l'âge d'entrer au service du Roi.

Depuis lors, à moins que quelque blessure grave ne leur imposât l'obligation d'une retraite prématurée, le manoir paternel ne les revoyait plus que de loin en loin et pour de courts instants, quand leur présence à l'armée était inutile, jusqu'au jour où la vieillesse les condamnait définitivement au repos.

Ceux qui trouvent injustes les priviléges accordés jadis à la noblesse, ne devraient pas oublier qu'ils furent, le plus souvent, la recompense des services immenses rendus au pays par cette classe d'hommes dévoués et vaillants, dont le sang coula tant de fois sur les champs de

bataille, lorsque la France eut besoin de leurs bras pour se défendre ou pour ajouter à son territoire de glorieuses conquêtes.

Un cadet Devieux, vieil officier retraité, ayant épousé, malgré son âge avancé, une demoiselle de Ligers, eut de ce mariage plusieurs enfants, dont trois, deux garçons et une fille, existaient à l'époque de la Révolution.

L'ainé était garde-du-corps et son frère le chevalier, dont je vais spécialement m'occuper, avait été à Saint-Domingue, d'où il revint en France, quand les noirs révoltés massacrèrent les blancs et les chassèrent de notre colonie.

Les deux frères Devieux et leur sœur, lorsque la Révolution éclata, n'habitaient pas au château du Grand-Pin ; ils demeuraient dans une maison du faubourg Saint-Jacques, à Clisson, où leur père était venu se fixer quelque temps avant sa mort.

Lorsque les princes émigrèrent, M. Devieux, le garde-du-corps, reçut l'ordre d'aller se ranger sous leurs drapeaux ; il obéit (1).

A peine fut-il parti, que la Nation mit le séquestre sur ses biens, et comme la maison du faubourg Saint-Jacques se trouvait au nombre des propriétés séquestrées, les administrateurs du district s'en emparèrent pour s'y réunir, permettant au chevalier et à sa sœur d'habiter quelques chambres hautes. Les séances avaient lieu dans une grande salle basse, où les patriotes mirent, pour s'y asseoir, des stalles enlevées au couvent des religieuses de Clisson.

(1) M. Devieux, le garde-du-corps, après avoir passé quelque temps en émigration, revint dans la Vendée pour prendre part à la lutte que soutenait cet héroïque pays. Peu après son retour, il fut arrêté à Cholet, au moment où il traversait la ville, déguisé en paysan. Aussitôt, on le conduisit à Angers. Dans la prison où il fut mis, des personnes qui le connaissaient, lui conseillèrent de dire, quand le tribunal révolutionnaire l'interrogerait, qu'il n'avait point émigré. — « Ils sauront la vérité, répondit-il, je ne veux pas sauver ma vie en faisant un mensonge... » Il fut guillotiné. Sa sœur épousa, pendant la guerre, M. Douillard de la Tréfavière, qui figura parmi les généraux vendéens, en devenant commandant en chef de la division de Clisson. La Restauration, qui ne prodigua pas les récompenses, le décora de la croix de Saint-Louis. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, dont il ne reste que deux filles, qui se sont mariées. Je dois le jour à l'une d'elles. — Avant la Révolution, un Devieux, cousin germain de ceux dont je viens de parler, fut blessé en Normandie, pendant qu'il était au service du Roi. Comme la blessure de cet officier était grave, on le transporta dans un château voisin, appartenant à une jeune et riche comtesse, qui était veuve. Parfaitement soigné en cellieu, le blessé guérit, puis, comme il avait eu l'art de plaire à la charmante châtelaine pendant sa convalescence, il l'épousa. Ce Devieux a laissé des descendants en ce pays.

Lorsque les autorités de Clisson firent chasser de leur monastère les religieuses établies dans cette ville, le maire, après les avoir toutes réunies, leur dit d'un ton emphatique :

— Citoyennes, réjouissez-vous, nous venons vous rendre la liberté!....

— Nous n'avons pas besoin de votre liberté! répondit la supérieure, en regardant ses religieuse qui, par un signe de tête, l'approuvèrent.

— Vous ne parleriez pas de la sorte, si vous en connaissiez les douceurs! reprit un patriote qui avait la prétention d'être un philosophe sentimental.

— Mon Dieu, messieurs, dit en souriant l'abbesse, puisque la liberté a tant de charmes, et que vous nous l'offrez si généreusement, accordez-la donc à vos femmes, elles en profiteront probablement mieux que nous.

Cette maligne réponse piqua au vif certains membres de l'administration, qui, malgré leurs déclamations contre les tyrans et les oppresseurs, avaient la réputation bien établie d'être dans leur intérieur d'insupportables despotes. Enfin, quand les patriotes virent que, malgré leurs beaux discours, ces bonnes religieuses s'obstinaient à rester dans leur couvent, ils les mirent sans façon à la porte, ne se préoccupant pas le moins du monde du triste sort réservé à plusieurs de ces pauvres filles, que le manque de fortune, l'âge et les infirmités, allaient rendre misérables.

Pendant que ces événements avaient lieu, la Révolution marchait à grands pas et la Terreur allait bientôt envoyer à la mort une innombrable quantité de victimes.

Mais, chose digne de remarque, lorsque d'atroces démagogues, soutenus par la populace corrompue des villes, accablaient les honnêtes gens sous le poids de la plus horrible des tyrannies, le peuple vendéen, qui avait conservé ses croyances religieuses et monarchiques, venait généreusement, par un élan spontané, opposer une digue au flot montant de l'impiété et de l'anarchie près de tout engloutir.

Ses révolutionnaires accusèrent les prêtres et les nobles d'avoir été les auteurs du soulèvement général de la Vendée ; c'était une accusation calomnieuse, car les prêtres, à l'époque où la Vendée prit les armes, étaient exilés ou proscrits, et, par conséquent, peu en position de

surexciter, comme on l'a prétendu, dans toutes les paroisses les passions du fanatisme religieux. Quant aux nobles, un assez grand nombre avaient émigré, et ceux qui étaient restés dans le pays, sachant qu'on les observait, se tenaient tranquilles dans leurs demeures, cherchant, autant que possible, à ne pas éveiller l'attention des patriotes.

Le peuple vendéen, froissé par les excès toujours croissants de la Révolution, garda d'abord un morne silence, ressemblant au calme effrayant qui règne quelquefois sur une mer sourdement agitée, peu d'instants avant une horrible tempête.

La mort de Louis XVI causa un frémissement d'indignation, et des cris de vengeance se firent entendre. Il ne fallait plus qu'une étincelle pour causer une terrible explosion.

La Convention, en décrétant, le 24 février 1793, une levée de trois cent mille hommes, mit le comble à l'irritation des esprits. Une agitation alarmante se manifesta de tous côtés, et presque aussitôt la guerre civile éclata.

Le 7 mars 1793, un nommé Monnier et son frère sonnèrent le tocsin à Sainte-Lumine, bourg situé à une lieue de Clisson.

Un certain nombre de paysans armés de bâtons, de fourches et de quelques fusils de chasse, répondirent à cet appel. Le lendemain, cette petite troupe sans chefs et sans munitions marcha sur Clisson ; que défendait une garde-nationale bien armée et beaucoup plus forte en nombre.

La garde nationale, prévenue de la marche des insurgés, alla les attendre en dehors de la ville, près d'une chapelle appelée Saint-Thomas. Le combat s'engagea, et, comme cela devait être, la victoire, en cette occasion, favorisa le parti qui avait des armes et une bonne organisation.

Les insurgés, forcés de se replier sur le bourg de Gorges, eurent cinq hommes tués et deux blessés. La garde nationale n'ayant pas poursuivi les vaincus, ceux-ci se débandèrent aussitôt, puis chacun se hâta de regagner sa demeure.

Le 8 mars, il y eut un rassemblement aux landes de Jaunières, dans la commune de Maisdon. Le 9 mars, cette troupe alla désarmer les patriotes de Maisdon, de Château-Thébaud et de Saint-Fiacre.

A Saint-Fiacre, le curé intrus [1], se mettant à la tête des patriotes de la localité, vint se poster avec sa troupe armée à l'entrée du bourg, près du jardin de la cure. Là, il attendit bravement les insurgés. Un peu plus loin, un détachement de la garde nationale de Nantes était rangé en bataille au milieu d'une vigne. L'officier qui commandait ce détachement se nommait Pellerin. Il était fils d'un avocat de Nantes. Ne se doutant pas du danger qui le menaçait, Pellerin s'amusait devant son monde à faire battre la vigne à son chien couchant, lorsque, subitement, une masse d'insurgés débouchant de tous côtés, se précipite au pas de course sur les républicains. Cette attaque imprévue, le nombre et les cris des assaillants, démoralisent la garde nationale et les patriotes qui, après avoir fait une déchargé, se sauvent en désordre du côté du bourg.

Pendant cette déroute, les Vendéens, qui ont eu quelques hommes tués, frappent, à leur tour, tous les fuyards qu'ils peuvent atteindre, et lorsque Pellerin parvient à se renfermer dans une vieille maison dont les fenêtres étaient grillées et les portes d'une grande solidité, il ne compte plus autour de lui que dix-huit des siens.

Espérant être secourus, les républicains et leur chef se défendent avec un courage et une adresse remarquables. Sans cesse, ils font pleuvoir par les fenêtres une grêle de balles qui frappent les plus braves de leurs ennemis. Les pertes qu'éprouvent les Vendéens excitent dans les cœurs une fureur vengeresse qui demeure impuissante devant cette redoute.

La nuit commençait à descendre, lorqu'un maçon, après avoir examiné attentivement la maison, qui n'avait point de fenêtres d'un côté, propose, pour en chasser l'ennemi, d'incendier la toiture. On applique une échelle le long du mur sans ouvertures, le maçon monte avec des matières inflammables. Un instant après, la toiture était embrasée.

A la vue des flammes qui s'élancent en tourbillonnant au milieu d'un nuage de fumée, les insurgés poussent des cris de joie qui cessent tout-à-coup : un nouveau venu, prenant le maçon pour un républicain, vient de le tuer d'un coup de fusil. Malgré les opinions royalistes bien

(1) Les Vendéens nommaient ainsi les curés qui avaient fait le serment.

connues de cet homme, coupable d'un triste malentendu, il est tellement frappé par ceux de son parti, qu'on le laisse pour mort sur la place.

Cependant, d'intrépides Vendéens, montés sur la toiture, activent l'incendie allumé par l'infortuné maçon. Bientôt le feu, qui dévore la maison, force les républicains à chercher leur salut dans la fuite; mais à peine ont-ils fait quelques pas au dehors, qu'ils tombent sous les coups de leurs ennemis. Tous périssent frappés par le fer ou atteints par les flammes.

En apprenant ces événements, les patriotes de Clisson demandèrent aussitôt du secours à Nantes, d'où il leur fut envoyé un corps de cavalerie avec un canon.

Un rassemblement s'étant formé aux landes de la Chabossière, la cavalerie de Clisson s'y rendit pour le dissiper; mais elle ne put y parvenir, et fut repoussée avec perte.

Dans la nuit qui suivit cette affaire, les patriotes de Clisson firent arrêter par la force armée tous les notables de cette ville qu'ils supposaient avoir des sympathies ou des relations avec les insurgés, puis aussitôt ils partirent pour Nantes avec leurs prisonniers (1).

En chemin, un rassemblement de royalistes tenta de délivrer les captifs près du parc de la Galissonnière, mais leur attaque n'eut aucun succès.

Par un effet du hasard, le chevalier Devieux échappa aux perquisitions des républicains. Depuis quelques nuits, il ne couchait plus dans la maison du faubourg Saint-Jacques, qu'il avait été obligé de quitter avec sa sœur, à cause du vacarme infernal qu'y faisaient sans cesse les clubistes de la ville.

Tandis que les patriotes et la garnison de Clisson s'éloignaient de

(1) Au nombre des prisonniers, se trouvait mon grand-père, M. Douillard de la Tréfavière, dont j'ai déjà parlé dans une note précédente. Il y avait aussi un M. Gourraud, médecin fort distingué. Quand ils furent arrivés à Nantes, on leur donna la ville pour prison, attendu l'encombrement des geôles qui regorgeaient de captifs. N'augurant rien de bon de l'avenir qu'on leur réservait, nos Clissonnais profitèrent de la liberté dont ils jouissaient pour retourner dans leur pays. — Malgré la surveillance de la police, ils parvinrent à gagner, à prix d'or, un batelier qui, par une nuit sombre, les transporta sur la rive gauche de la Loire. M. Gourraud ayant, à Clisson, rendu de grands services aux Bleus, en soignant leurs soldats blessés, ne voulut point quitter Nantes. Il comptait sur la reconnaissance des républicains, qui, quelque temps après, l'emprisonnèrent à l'Entrepôt; il mourut de la peste.

cette ville avec leurs prisonniers, plusieurs communes des environs, qui s'étaient insurgées, y entraient en criant : — Vive le Roi ! vive la religion catholique !

Cette masse de paysans et d'ouvriers, dont les yeux étincelaient d'enthousiasme sous les larges bords de leurs chapeaux ornés d'une cocarde en papier blanc, offrait un curieux spectacle. A les voir s'avancer sans ordre, il eut été dificile de comprendre ce que signifiait ce nombreux rassemblement, si le drapeau blanc, qui flottait au-dessus des têtes, que dominaient aussi des fourches, des faulx, des bâtons et des fusils de chasse, n'eussent indiqué une armée d'insurgés.

En tête de ces nouveaux soldats, qui, la veille encore, labouraient les champs, marchait le sacristain de Saint-Hilaire-de-Loulay, tenant entre ses bras une vieille statue en bois vermoulu, représentant le patron de sa paroisse. Ce sacristain, nommé Poëron, haranguait de temps en temps la foule qui le suivait.

— Mes amis, disait-il en entrant à Clisson, allons à la chapelle de Toutes-Joies prier la bonne sainte Vierge d'intercéder pour nous près de son divin Fils. Avec la protection de la Mère de Dieu et celle du grand saint Hilaire, nous triompherons de nos ennemis, nous aurons le bonheur de rendre au culte les églises profanées, et la gloire de rétablir sur le trône l'héritier de notre Roi !...

En revenant de la chapelle de Toutes-Joies, les paysans disaient :

— Maintenant, il nous faut des chefs pour nous commander ; choisissons-les parmi les bourgeois de Clisson.

— Il n'y a plus de bourgeois royalistes dans la ville, répondit un homme du peuple, les *patauds* (1) les ont tous fait arrêter cette nuit.

— Comment faire ?...

En ce moment M. Devieux sortait de la maison où il avait trouvé un asile.

— Mes amis, s'écrie Poëron, le grand saint Hilaire nous accorde sa protection, en voilà la preuve.

— Qu'y a-t-il ? répond la foule en regardant le sacristain.

— Il y a que j'aperçois monsieur le chevalier Devieux qui s'avance de notre côté.

(1) Nom que les Vendéens donnaient aux patriotes.

— Il faut qu'il nous commande ! disent plusieurs paysans en courant au-devant du chevalier, que la foule entoure en un instant.

Après avoir obtenu, non sans quelques difficultés, que l'on fit silence, Poëron, s'adressant à M. Devieux, s'exprima de la sorte :

— Monsieur le chevalier, nous avons pris les armes afin de ramener dans nos paroisses les bons prêtres, qu'on nous a ôtés pour y mettre des intrus dont nous ne voulons point. En outre, nous désirons renverser la maudite République qui bouleverse tout, pour être gouvernés comme avant par un bon roi, sous le règne duquel tout le monde pourra vivre en paix. Tous ceux qui ont l'avantage de vous connaître, monsieur le chevalier, ne doutent point que vous n'ayez les mêmes idées que nous. Mais, de plus, vous avez de l'instruction, qui nous manque, vous pouvez parfaitement nous commander, soyez donc notre chef !

— Oui, soyez notre commandant ! crièrent les paysans, en agitant en l'air leurs chapeaux.

— Mes amis, répondit M. Devieux d'un ton calme, vous avez bien jugé les sentiments de mon cœur ; seulement, je crois de mon devoir de vous prévenir qu'avant de vous lancer dans une semblable entreprise, vous devez ne point vous dissimuler tous les obstacles qu'il faudra vaincre et les calamités que cette guerre peut attirer sur vous et sur votre pays.

— Nous triompherons !

— Mais pour commencer, vous n'êtes guère en mesure d'attaquer les républicains.

— C'est vrai, aussi comptons-nous, à la première rencontre, nous emparer de leurs armes et de leurs munitions.

— Pour cela, il faut les vaincre, chose difficile, quand on ne possède, comme vous, que des fourches, des bâtons et quelques fusils de chasse.

— Monsieur le chevalier, mettez-vous à notre tête, et avec le secours de Dieu, nous vous promettons de remporter la victoire.

— Vous êtes donc bien décidés à combattre pour renverser la République ?

— Oui, oui, soyez notre chef, nous jurons de vous obéir !...

— Eh bien! mes amis, dit M. Devieux en tirant son épée, puisque vous le voulez, je vais vous commander : Vive le Roi !

— Vive le Roi! vive monsieur Devieux! crièrent les paysans enthousiasmés.

Le chevalier Devieux était un homme grand et admirablement constitué. Son visage, remarquable par la beauté des traits, avait surtout une expression de bonhomie enjouée, qui lui gagnait l'affection de tout le monde. Extrêmement brave et nullement ambitieux, il ne brigua jamais les hautes dignités dans l'armée vendéenne, quoiqu'il eût pu devenir un de ses premiers chefs. Lorsqu'il eut organisé l'insurrection dans le pays de Clisson, et créé le camp de Lalloué, il céda à de nouveaux venus son commandement, sa modestie et la loyauté de son caractère se refusant à lutter contre les intrigues qu'enfantèrent bien vite des rivalités jalouses.

Lorsque le chevalier eut consenti à commander les paysans insurgés, ceux-ci demandèrent qu'il les conduisit à Montaigu, occupé par une garnison assez nombreuse de républicains.

On se met en marche aussitôt et le chef donne en chemin quelques instructions à sa troupe. En arrivant près de la ville, il ordonne aux Vendéens de s'avancer sans bruit, en se glissant à travers les champs, des deux côtés de la grande route de Nantes, qui reste déserte.

La garde nationale de Montaigu, des patriotes et des gendarmes étaient retranchés derrière les fossés de la ville, avec deux petites pièces de canon. Lorsque les insurgés sont à portée de fusil des républicains, M. Devieux se place au milieu de la grande route, d'où il donne le signal du combat. Les paysans, en poussant de grands cris, s'élancent sur leurs adversaires, qui, surpris par cette brusque attaque, font une décharge générale, après laquelle, dans la crainte d'être enveloppés par les assaillants, ils courent s'enfermer dans le château. Cette retraite des républicains s'effectue avec tant de précipitation, qu'ils abandonnent leurs deux canons. En ce moment le chevalier, qu'environne un nuage de fumée, entend crier à ses côtés :

— En avant! mes amis! prenez courage! visiblement saint Hilaire nous protége! Voyez! votre commandant et moi, nous venons d'essuyer le feu des Bleus sans recevoir aucune blessure!

L'homme dont la voix forte excitait ainsi l'ardeur des paysans, n'était autre que le sacristain de Saint-Hilaire qui, tenant toujours entre ses bras la statue du patron de sa paroisse, avait suivi seul M. Devieux sur la grande route. Lorsque le combat fut terminé, cet homme s'était tellement enroué à force de crier, qu'il ne pouvait plus parler.

Une demi-heure après la prise de Montaigu, d'autres troupes d'insurgés arrivèrent dans cette ville; la plus nombreuse, commandée par M. Gogué, venait du pays de Tiffauges.

Les républicains enfermés dans le château furent obligés de se rendre. Il y eut alors de tristes scènes de carnage, que M. Devieux et les autres chefs improvisés cherchèrent vainement à empêcher, n'ayant pas encore assez d'autorité sur les masses indisciplinées réunies à Montaigu.

En voyant ce qui se passait, M. Devieux comprit aussitôt de quelle importance il était d'organiser l'armée insurgée. Il fallait faire des hommes obéissants de ces laboureurs intrépides, en les soumettant au régime militaire.

Pour obtenir ce résultat, il créa le camp de Lalloué, à deux lieues de Nantes. Les soldats de ce camp, ordinairement au nombre de deux mille hommes, avaient pour mission d'empêcher la garnison de Nantes de faire des excursions dans le pays insurgé; en outre, ils inquiétaient la ville qui ne pouvait plus tirer de vivres de ce côté.

Le général Charette, ayant formé le projet de prendre Legé, envoya M. de la Roberie demander sept à huit cents hommes à M. Devieux. Le chevalier accorda ce détachement qu'il ne put accompagner, forcé qu'il était de rester au camp où le retenait son commandement.

Vers la fin de mars, après la prise de Legé, M. Devieux, ennuyé de rester dans l'inaction et, en même temps, pour fuir loin des intrigues ourdies dans son camp par des chefs ambiteux et jaloux, fut avec un corps de cavalerie se joindre à l'armée de Charette. Ce général, ayant dessein d'attaquer Machecoul, pria instamment M. Devieux de faire partie de son état-major, et pour lui montrer combien il l'estimait, il lui fit présent d'un très-beau sabre.

M. Devieux se décida à rester dans les environs de Machecoul, d'où les républicains firent plusieurs sorties qui lui offrirent l'occasion de

se distinguer. Cependant Machecoul, cette fois, ne tomba pas au pouvoir des Vendéens qui revinrent à Legé.

Les Bleus ayant pris position au Pont-James, les royalistes leur livrèrent bataille. Le général Charette donna le commandement de l'avant-garde au chevalier Devieux, qui attaqua les républicains par le flanc gauche, les enfonça, fit quatre-vingts prisonniers et leur prit un drapeau. Enfin, ce jour-là, l'armée républicaine battue laissa entre les mains des vainqueurs trois cents prisonniers avec deux pièces de canon.

Les prisonniers furent conduits à Clisson avec les deux pièces de canon, que l'on plaça comme trophée devant la porte de la maison de M. Devieux.

Quelque temps après, M. Devieux retourna à l'armée de Charette. Il assista à la prise de Machecoul qui fut conquis au prix des plus héroïques efforts. Il contribua ensuite à délivrer le pays des républicains qui, après avoir éprouvé de grandes pertes, se retirèrent à Nantes.

Lorsque la Grande-Armée, commandée par d'Elbée, nommé généralissime de la Vendée depuis la mort de Cathelineau, alla attaquer Luçon, Charette se joignit à elle avec six mille hommes d'élite; M. Devieux l'accompagnait. C'est à Chantonnay que Charette et ses soldats rencontrèrent la Grande-Armée réunie à celle du centre. Le 14 août, la bataille se livra dans une plaine qui permit à l'artillerie des républicains de manœuvrer très-avantageusement. Malgré cela, Charette et Lescure, qui commandaient l'aile gauche, avaient un succès complet, lorsque le centre de l'armée vendéenne plia. Une déroute générale s'ensuivit et beaucoup de royalistes périrent en fuyant, surtout au passage du pont de Mainclay qui se trouva barré par un canon renversé. Pendant l'action, une balle atteignit M. Devieux au bras gauche. Malgré cette blessure, dont la guérison fut assez longue, il resta à cheval et continua à se battre.

Le 10 septembre, l'armée de Mayence, composée de troupes d'élite et commandée par d'excellents généraux, entra par Nantes dans la Vendée, faisant tout plier devant elle. Charette, après plusieurs revers, voyant qu'il ne pouvait résister avec ses forces seules, abandonna successivement Machecoul et Legé, puis il se rapprocha de l'armée

d'Anjou. En passant à Clisson, il fut reçu par M. Devieux, qui avait le commandement de la ville. Charette y resta un jour pour faire reposer ses soldats fatigués. Pendant ce temps, M. Devieux fit visiter le château du connétable au général vendéen, qui eut un moment l'idée d'y attendre l'armée républicaine ; mais on lui conseilla d'agir autrement, parce que les paysans n'étaient point aptes à défendre ou à attaquer les villes fortifiées.

Charette se rendit à Tiffauges. M. Devieux le suivit avec les Vendéens qu'il commandait à Clisson. A peine cette ville était-elle évacuée par les royalistes que les républicains y entrèrent.

Cependant les Mayençais, commandés par Kléber, venaient d'atteindre l'armée de Charette à Torfou. Là une lutte terrible s'engage entre les meilleures troupes de la République et les soldats du général vendéen, auxquels elles ont déjà fait subir plusieurs défaites. En peu de temps les Mayençais, par des prodiges de valeur, se rendent maîtres du bourg de Torfou situé sur une éminence. Profitant de cet avantage, ils font reculer l'armée de Charette qui parvient à grand'peine à ramener ses soldats démoralisés au combat. En cette circonstance, on vit des femmes, armées de fourches et de bâtons, forcer par des injures et des coups les fuyards à retourner au feu. Mais, malgré tant d'efforts, la lutte allait évidemment tourner à l'avantage des républicains lorsque Bonchamps arrive avec ses Angevins et Lescure avec ses Poitevins.

Ce secours si opportun ne tarde pas à faire plier les Bleus, qui ne peuvent soutenir la furie de cette nouvelle attaque. Vainement Kléber, blessé, cherche à reformer les rangs de ses soldats, le désordre se met partout. Six pièces de canon que l'on ne peut faire filer dans un chemin creux, barré par un caisson brisé, tombent entre les mains des Vendéens qui s'emparent encore de deux obusiers et de dix-neuf caissons, dont l'un était plein d'assignats.

La perte des républicains eut été bien plus grande, sans le dévouement d'un chef-de-bataillon des chasseurs de Saône-et-Loire auquel Kléber dit, en lui montrant le pont de Boussay :

— Shwardin, reste ici avec ton bataillon, tu pourras être tué, mais tu sauveras tes camarades.

Shwardin et ses soldats, après avoir défendu longtemps ce poste, y perdirent tous glorieusement la vie.

M. Devieux, quoique blessé, poursuivit les républicains jusqu'au delà de Gétigné. A quelque distance de ce bourg, il aperçut, tout-à-coup, un grand nombre de Bleus qui, loin de battre en retraite, marchaient vivement à sa rencontre. Ayant regardé en arrière pour s'assurer s'il était suivi par des Vendéens, il ne vit, à cent pas de lui, qu'un cavalier qui déjà fuyait, craignant d'être atteint par les nombreux ennemis qui s'avançaient.

Il n'y avait pas à en douter, les républicains faisaient un retour offensif. Le chevalier tourna bride; mais, au même instant, un Bleu, qui s'était glissé derrière une haie, lui tira un coup de fusil, qui blessa son cheval au cou. La douleur fit cabrer l'animal, de façon que, pendant un moment, il resta en place sans vouloir avancer. Le Bleu, profitant de cette circonstance, accourut pour frapper M. Devieux avec sa baïonnette. Mais, au moment où il allait atteindre le chevalier, celui-ci, étant parvenu à maîtriser son cheval, tua son ennemi d'un coup de pistolet.

En passant à Gétigné, le chevalier vit les cabarets de ce bourg remplis de Vendéens qui s'y étaient arrêtés pour célébrer leur triomphe en buvant outre mesure. Il les prévint du danger qui les menaçait, les engagea à s'éloigner promptement, puis, voyant qu'ils ne l'écoutaient pas, il leur ordonna de le suivre. Quelques hommes, auxquels les fumées du vin n'avaient pas fait perdre la raison et qui conservaient encore le sentiment du devoir, obéirent. Les autres, abrutis par l'ivresse, attendirent l'ennemi qui les égorgea tous.

Le surlendemain, le chevalier marcha avec Charette et Lescure sur Montaigu, où Beysser, surpris par les Vendéens, essuya une sanglante défaite. Les républicains furent poursuivis l'épée dans les reins jusqu'à Aigrefeuille. M. Devieux ayant encore suivi l'armée de Charette, assista au combat de nuit qui eut lieu à Saint-Fulgent. Dans cette affaire les Bleus, complètement battus, perdirent seize pièces de canon, trois obusiers, dix-sept caissons et un nombre considérable de voitures.

Après la terrible bataille de Cholet, dont les résultats furent si désastreux pour les Vendéens, le chevalier passa la Loire.

Pendant cette campagne, il assista à toutes les affaires qui eurent lieu de l'autre côté du fleuve. Enfin, arriva l'effroyable catastrophe du

Mans. En cette circonstance M. Devieux fit des prodiges de valeur. Pendant la nuit, quand les Vendéens épouvantés fuyaient en s'étouffant dans les rues jonchées de cadavres, le chevalier avec un petit nombre de braves se dévoua pour protéger cette horrible déroute. A la faveur de l'obscurité, cette poignée de héros trompa l'ennemi qui, croyant avoir affaire à de nombreux combattants, n'osa s'aventurer au centre de la ville. Sans cet obstacle que rencontrèrent les Bleus, ils eussent pu, profitant du désordre indescriptible qui régnait parmi les Vendéens, massacrer en masse cette foule terrifiée.

Longtemps M. Devieux combattit près des halles. A quatre heures du matin, il chargeait un canon, quand une volée de mitraille le frappa. Il tomba atteint par de nombreux projectiles qui lui firent quatorze blessures. Un officier vendéen (1) qui combattait à quelques pas de là, s'étant approché du chevalier pour voir s'il était mort, l'aperçut à son grand étonnement qui cherchait à se relever en s'accrochant au mur près duquel il se trouvait. Avec son aide, M. Devieux, tout couvert de sang, put encore se mettre debout, mais quand il voulut marcher, il ne put faire un pas, un biscaïen lui avait fracassé la jambe droite.

Au même instant, passait à côté une voiture vide appartenant à Mme de Quérémard, tante du chevalier. Profitant de cet heureux hasard, l'officier vendéen ordonna au cocher de s'arrêter, et tous deux ils placèrent dans la voiture le blessé à moitié évanoui.

— Où M. le chevalier veut-il être conduit? demanda le cocher à M. Devieux qu'il connaissait.

— Où tu voudras, répondit le chevalier d'une voix mourante.

En ce moment, les derniers combattants vendéens, près d'être enveloppés par l'ennemi, abandonnaient la place des halles.

Le cocher fouetta vigoureusement ses chevaux et prit un autre chemin que celui par où s'enfuyait l'armée vendéenne. Moins d'une heure après, il s'arrêtait à la porte d'une ferme isolée, habitée par une de ses sœurs, dont le mari était un chaud royaliste.

Ces braves gens, qui n'ignoraient point qu'en cachant un Vendéen ils s'exposaient à être guillotinés, soignèrent admirablement M. Devieux, dont les nombreuses blessures n'étaient pas très-graves. Afin

(1) Il se nommait Monnier et était de Clisson.

de le soustraire aux fréquentes perquisitions que faisaient les républicains, ils construisirent une cache, où l'on pénétrait en soulevant la large pierre qui servait de base à leur foyer.

Après un certain temps, les blessures de M. Devieux allant de mieux en mieux, il voulut un jour sortir par un beau soleil, pour respirer l'air pur des champs. Aidé du fermier qui le soutenait, il se traina à quelque distance de la métairie. Il venait de s'asseoir sur un tronc d'arbre abattu, lorsque, tout à coup, le bruit des pas d'une troupe de républicains, s'avançant de ce côté dans un chemin creux, se fit entendre.

— Je suis perdu, dit M. Devieux au fermier, éloignez-vous promptement pour que les Bleus ne vous voient pas, il y va de votre vie!...

Le paysan, désespéré d'être dans l'impossibilité de sauver le blessé, eut tout juste le temps de regagner la ferme sans être aperçu des républicains, qui, un instant après, arrêtaient M. Devieux.

— Brigand, comment t'appelles-tu? dit le chef des chasseurs d'hommes.

— Le chevalier Devieux.

— Maudit aristocrate! tu assistais au combat du Mans, tes blessures nous le prouvent!

— J'y étais.

— Et tu t'es battu contre nous?

— Autant que je l'ai pu.

— Qui t'a recueilli après la bataille?

— Vous ne le saurez pas.

— Il faut que tu nous le dises?

— Je ne commettrai pas cette lâcheté.

— Peut-être qu'à cette ferme, près d'ici, on te connait?... Suis-nous!...

— Je ne puis marcher.

— Si tu n'obéis pas, tu vas être fusillé à l'instant!

— Eh bien, citoyens, tuez-moi!...

— C'est, je crois, ce qu'il y a de mieux à faire; cela nous évitera la peine de te traîner jusqu'au Mans.

En disant cela le chef regardait ses soldats, qui l'approuvèrent.

— Accordez-moi cinq minutes pour faire une prière, dit le cheva-

lier d'un ton calme; puis il leva ses yeux vers le ciel et ses lèvres s'agitèrent.

— As-tu fini? demanda l'officier républicain, quand les cinq minutes furent écoulées.

— Oui, répondit le Vendéen, en abaissant sur ses bourreaux étonnés son regard rayonnant d'espérance et de foi.

— Tu as encore eu de la chance de tomber entre les mains de bons b..... qui ne te feront pas languir!... ajouta un soldat avec un ricanement féroce.

— Je vous attends.... dit avec douceur cette victime résignée, paraissant, comme les premiers chrétiens immolés dans le cirque, attendre avec impatience le coup qui allait délivrer son âme des misères de cette vie, pour la faire jouir éternellement de la récompense accordée aux martyrs.

— Veux-tu qu'on te bande la vue?...

— Non. Celui qui sert bien son Dieu et son Roi n'a pas peur de la mort!... Vive le Roi!...

Au même instant une détonation se fit entendre, puis les Bleus s'éloignèrent.

La nuit suivante, le fermier et la fermière (1) enterrèrent à la place même où elle gisait la dépouille mortelle du chevalier Devieux.

CHARLES THENAISIE.

---

(1) Ces braves gens racontèrent ensuite la scène tragique que l'on vient de lire; de leur maison peu éloignée, ils avaient pu tout voir et tout entendre.

SCÈNES ET MOEURS DE PROVINCE.

LE COUP DE DÉ

PROVERBE [1].

Pégase est un cheval qui mène
Son cavalier à l'hôpital.
(*Vieille chanson*).

ACTE TROISIÈME.

SCENE PREMIÈRE.

LOUISE, MARIE.

Elles sont assises de chaque côté de la table et brodent toutes les deux.

LOUISE.

Vous m'étonnez, Marie, et ma crainte est extrême.

MARIE.

Vous ne craignez pas plus, Louise, que moi-même.

LOUISE.

Pour ce mystère là, mon frère, je t'en veux.
Ce matin, je croyais à de complets aveux,
Je m'enorgueillissais de cette confiance,
Et tu dissimulais !

MARIE.

Oh ! cette réticence,
Elle était obligée, et Charle avait promis
Que nul de ses parents, que nul de ses amis,
Par lui, Charles Préval, n'apprendrait ce mystère :
A sa sœur elle-même il devait donc le taire.

LOUISE.

Son complice à la fois et son seul confident
N'avait pas de raison, lui, d'être si prudent ;
Notre père s'est dit qu'en s'ouvrant à sa fille,
Le secret, après tout, restait dans la famille !

(1) Voir les deux premiers actes dans les livraisons de décembre et de janvier.

MARIE.

A son corps défendant il devint indiscret ;
C'est moi qui l'ai forcé de livrer son secret :
— Leurs soins pour éviter que l'on pût les entendre,
Des mots que j'écoutais sans paraître comprendre
Et qui leur échappaient, d'innombrables débris
De papier déchiré, des lettres pour Paris,
Des réponses plus tard, prouvaient assez, j'espère,
Un grand complot tramé par Charle et par mon père ?
Ensuite, il fut facile...

LOUISE.

Oui, oui, sentant alors
Que moins il céderait, plus vous feriez d'efforts,
Monsieur Derville a pris le parti le plus sage.

MARIE.

D'autant qu'il s'attristait à feindre davantage.
Ne valait-il pas mieux confondre notre espoir
Et nos craintes ?

LOUISE.

Marie !... Ah ! songer que ce soir,
Tout à l'heure, et que dis-je ! en ce moment peut-être,
Cette lettre à la main, le facteur va paraître !...
Charle est-il prévenu qu'on l'attend aujourd'hui ?

MARIE.

Mon père s'est gardé d'accroître son ennui.
La nouvelle ne doit par Charle être connue
Qu'un instant seulement avant l'heure venue.

LOUISE.

Quand de votre arrivée on nous fit avertir,
Il ne s'empressa point avec moi de sortir,
Pour montrer dès le seuil, ainsi qu'il est d'usage,
A nos chers visiteurs un gracieux visage.
Je m'explique pourquoi je le vis tressaillir
A ce nom de Derville, et trembler et pâlir.

MARIE.

Son peu d'empressement ne m'a point offensée,
Louise : je savais sa secrète pensée.

LOUISE.

S'il rentrait, nous pourrions alléger son tourment.
Afin de le chercher, je vous quitte un moment.

SCÈNE II.

MARIE, *seule.*

Elle dépose sa broderie sur la table et s'avance sur la scène.

Charles!... Charles!... ce nom me fut toujours aimable.
Mais j'ignorais encor le trouble inexprimable
Que jusqu'au fond du cœur je ressens aujourd'hui,
Lorsque j'entends son nom ou qu'on parle de lui.
Pourquoi donc redouter son regard, sa présence?
Ne l'aimé-je donc plus comme au temps de l'enfance?
Nos naïfs souvenirs n'ont-ils plus de douceur?
Je l'appelais mon frère, il m'appelait sa sœur!...
Pourquoi me le cacher? tout me dit, au contraire,
Que je l'aime bien plus que s'il était mon frère!...
Mais il ne saura point de quel tendre souci...
On vient... remettons-nous.

Elle reprend vivement sa broderie, se rassied et semble absorbée par le travail.

SCÈNE III.

MARIE, CHARLES.

CHARLES.

Marie est seule ici?

MARIE, *feignant l'étonnement.*

C'est vous, Charles?... Mon Dieu! quelle galanterie!
J'en suis émerveillée!

CHARLES.

Épargnez-moi, Marie!

MARIE.

— Vous êtes seule ici? — Monsieur, me dites-vous?
Vous supposiez donc bien qu'être seule m'est doux?...
Mais à quoi bon la guerre? allons, je vous pardonne.
Rien que pour cette fois!

CHARLES.

Marie est toujours bonne!

MARIE.

Quand vous êtes entré, je rêvais au passé.
Dans votre cœur, hélas! serait-il effacé,
Charle? Et ces jours heureux où nous vivions ensemble,
Seraient-ils oubliés?

CHARLES.

Non, non, je vous ressemble,
Et je songe souvent à ces jours d'autrefois,
Ecoulés près de vous, à l'ombre de vos bois.

MARIE.

Nos courses dans les champs, nos jeux dans la prairie,
Charles, les voyez-vous!

CHARLES.

Si je les vois, Marie!...

MARIE.

De fleurs quand nous faisions abondante moisson,
Nous les tressions assis à l'ombre d'un buisson.

CHARLES.

Et puis sur votre front je posais la couronne,
Et vous ressembliez, Marie, à la Madone!

MARIE.

De nos beaux souvenirs voilà les plus lointains.
Oh! qu'ils durèrent peu, ces plaisirs enfantins!
Par d'autres goûts bientôt votre âme fut saisie.

CHARLES.

Par d'autres goûts?

MARIE.

Eh! oui, Charles, la poésie!
La passion des vers fit insensiblement
Dans votre caractère un complet changement.
On négligea Marie, et de cette compagne
On n'avait plus besoin pour courir la campagne.
Vous aimiez le murmure et la fraîcheur des eaux,
Et vous vous égariez aux bords de nos ruisseaux.
Au tournant du vallon, non loin de la fontaine,
Que de fois suspendant votre marche incertaine,
Vous demeuriez pensif, les yeux à l'horizon,
Et vous ne rentriez, le soir, à la maison,
Que lorsque des troupeaux, au bas de la colline,
Vous entendiez sonner la clochette argentine.

CHARLES, *devenant triste et rêveur.*

O temps délicieux! qui dut trop tôt finir,
Et qui me préparait un si sombre avenir!
Que n'ai-je repoussé ces riantes chimères,

Coupables aujourd'hui comme elles sont amères !
Alors, en admirant la nature et les cieux,
Je formai dans mon cœur des vœux ambitieux.
Je pensais qu'il est beau de conquérir la gloire,
Qu'il est beau de laisser une noble mémoire,
Et de marcher de pair avec les grands esprits,
Et de vivre à jamais en d'immortels écrits !

MARIE.

Charles ! de tels désirs font l'éloge d'une âme !

CHARLES, *en regardant Marie et avec chaleur.*

Au sein de mes travaux qui m'inspire et m'enflamme?
Qui vient me secourir et me tendre la main,
Si je vais défaillir et tomber en chemin ?
Qui vient donc secouer sur ma tête épuisée
Comme une bienfaisante et féconde rosée ?

MARIE, *embarrassée et rougissante.*

Votre muse ?...

CHARLES.

Oui, ma muse ! et ses traits, je les vois !
Je contemple ses yeux, j'entends toujours sa voix
Résonner et chanter si douce à mon oreille,
Que les anges des Cieux n'en ont point de pareille,
Et que s'ils l'entendaient, ils en seraient jaloux !

MARIE.

Et cette muse, enfin ?...

CHARLES.

Cette muse ?... c'est vous !

MARIE, *tout émue.*

Charles ! Charles !

CHARLES.

Marie !... oh ! si de vous déplaire
Cet aveu ?...

MARIE, *à part.*

Dieu lui-même ici conduit mon père !

SCÈNE IV.

CHARLES, MARIE, DERVILLE, LOUISE.

CHARLES, *à part.*

Tout est fini, sans doute ? Ah ! j'en tremble d'effroi !

DERVILLE.

Charles, pour te parler je m'informais de toi.
Tu sais bien entre nous quelle est la foi jurée?...

CHARLES.

Oui, Monsieur, je le sais.

DERVILLE.

Ton âme préparée
Pourra se résigner à tout événement?

CHARLES.

Oui, je suis assez fort... je tiendrai mon serment.

LOUISE *à* MARIE, *à part.*

Pourquoi donc si longtemps l'abandonner au doute?

MARIE *à* LOUISE, *à part.*

Mon père a ses raisons, Louise.

DERVILLE, *qui a réfléchi un instant.*

Eh bien! écoute :
Ton ouvrage...

CHARLES.

Malheur! serait-il rejeté?

DERVILLE.

Ta pièce..., on l'a reçue à l'u-na-ni-mi-té!

CHARLES, *avec exaltation.*

Reçue! elle est reçue! O Ciel! quelle allégresse!
J'en suis tout éperdu! quel transport! quelle ivresse!
De l'espérance, enfin, je puis en concevoir,
Puisque le comité l'a daigné recevoir!

Voyant M. Derville qui demeure grave.

Réjouissons... Pourquoi me livré-je à la joie?
A la crainte plutôt soyons toujours en proie :
Cette grande froideur, monsieur, que sur vos traits...

DERVILLE.

Ton bonheur, volontiers je le partagerais;
Comme toi j'espérai, la voyant bien reçue;
Mais il est plus prudent d'en attendre l'issue.
Sans tarder davantage, il faut te l'avouer...

CHARLES.

Dieu! mon effroi redouble!

DERVILLE.

On a dû la jouer.

CHARLES.

La jouer?

DERVILLE.

Et ce soir nous recevons la lettre,

Entendant quelqu'un venir.

Par laquelle... Et peut-être on vient nous la remettre?

A Charles, en lui pressant la main.

Mon ami, du courage!

SCÈNE V.

Les mêmes, PRÉVAL.

DERVILLE.

Ah! c'est toi, cher Préval?
Tu rentres à propos, voici l'instant fatal,
Et cette heure, je crois, est l'heure solennelle,
Qui va nous délivrer d'une angoisse mortelle.
Dis-nous donc que ton cœur se laissera fléchir?

PRÉVAL.

Derville, je n'ai pas cessé de réfléchir
Au parti qu'en ce cas un père avait à prendre.

DERVILLE.

Et la conclusion?...

PRÉVAL.

Je consens à me rendre.

CHARLES, *étonné*.

Vous, mon père?

MARIE.

Ah! c'est bien!

LOUISE.

Oui, voilà sa bonté!

DERVILLE.

De ta raison, Préval, je n'ai jamais douté,

PRÉVAL.

Charles, je me rendrai; mais si ta comédie
Avait été sifflée, au lieu d'être applaudie,
Jure qu'à ton devoir fidèle désormais...

CHARLES, *vivement.*

Oui, j'y serai fidèle! oui, je vous le promets!

SCÈNE VI.

CHARLES, MARIE, DERVILLE, LOUISE, PRÉVAL, FRANÇOIS.

DERVILLE, *en voyant entrer* FRANÇOIS.

Pour le coup...

FRANÇOIS.

J'ai laissé le facteur à la porte.

DERVILLE.

Ah! j'y cours.

FRANÇOIS *à* DERVILLE.

Oui; monsieur, la lettre qu'il apporte,
Elle est à votre adresse, au timbre de Paris.

Derville et François sortent.

SCÈNE VII.

CHARLES, MARIE, PRÉVAL, LOUISE.

LOUISE, *à part, à* CHARLES.

Mon frère, bon espoir, ranime tes esprits.

MARIE, *à part.*

Qu'est-il de plus cruel au monde que l'attente?
Dieu! que mon père est lent! Ah! je serais moins lente!
Il arrive à la fin!

SCÈNE VIII.

Les mêmes, DERVILLE.

DERVILLE.

La voilà, la voilà!
Je la reconnais bien, cette écriture-là!

Il se fait un grand silence, pendant qu'il décachète la lettre, qu'il lit à haute voix et avec émotion.

« Mon cher Derville,

« Notre comédie, *Le Début d'un Poète*, a donc été jouée, ce soir, et « j'ai l'extrême plaisir d'avoir à vous annoncer un succès incontestable. Le « nom de l'auteur, réclamé par la salle entière, a été couvert d'applau-

» dissements. Voilà pour le public. — Je suis allé plus loin : J'ai consulté
» nos meilleurs critiques, et ils ont été unanimes à déclarer que cette
» pièce, sans être irréprochable, décelait un véritable talent, et que ce
» serait un meurtre d'arrêter monsieur Charles Préval à l'entrée d'une
» carrière, où il promet de se distinguer. — Transmettez, mon cher Der-
» ville, avec mes sincères félicitations, cette excellente nouvelle à votre
» jeune ami. »

PRÉVAL, *pressant la main de* DERVILLE.

Je ne regrette pas, Derville, ma parole!

DERVILLE.

Charle a rempli le sien, je vais remplir mon rôle.
Sache donc...

SCÈNE IX.

Les mêmes, FRANÇOIS.

FRANÇOIS *à* PRÉVAL.

C'est encor, monsieur, monsieur Brocard,
Qui vous demande à cor, à cris, et sans retard.

PRÉVAL, *avec humeur.*

Il nous lasse à la fin !

DERVILLE.

Non, non, cette visite
A François.
Me plaît fort, maintenant. — Eh ! qu'il entre donc vite !
François sort.

SCÈNE X.

CHARLES, MARIE, PRÉVAL, LOUISE, DERVILLE.

PRÉVAL.

D'un avis amical ou d'un cancan nouveau
Brocard reviendrait-il nous rompre le cerveau?...

DERVILLE.

De son agression bien loin que je m'alarme,
Brandissant la lettre.
J'aurai quelque plaisir à jouer de cette arme!

SCÈNE XI.

Les mêmes, BROCARD, FRANÇOIS.

BROCARD, *des lunettes sur le nez, et un journal déployé à la main.*

Je tombai de mon haut, en ouvrant le journal,
Quand je lus ce qui suit : — « Monsieur Charles Préval
» A fait représenter *Le Début d'un Poète*,
» Comédie... »

DERVILLE.

Oui, monsieur, réussite complète!

Il lui tend la lettre.

Et pour preuve à l'appui...

FRANÇOIS, *à part, en regardant* BROCARD, *qui lit et paraît dépité.*

Que c'était donc bien dû!

DERVILLE, *à part.*

O le vilain minois de jaloux confondu!
Les jaloux! les jaloux! quelle infernale engeance!
Bien que ce soit péché, je ris de ma vengeance.

BROCARD, *remettant la lettre à* DERVILLE.

Cette lettre est flatteuse... et le style est charmant!

A Préval.

Mon cher, j'en suis ravi!

DERVILLE, *à part.*

Le traître, comme il ment!

BROCARD, *avec ironie.*

Voilà Charles lancé sur la mer de la gloire!

DERVILLE.

Il n'y périra pas, et vous pouvez m'en croire:
A munir son vaisseau nous mettrons tant de soins,
Qu'il ne mourra jamais... de famine, du moins.

BROCARD.

Du meilleur de mon cœur, monsieur, je le désire.

DERVILLE *à* BROCARD.

Tenez, à mes amis je m'apprêtais à dire
Que j'avais inventé dans ce but... un moyen.

BROCARD, *faisant un pas pour sortir.*

Alors...

DERVILLE.

Vous n'êtes point de trop dans l'entretien,
Restez donc; pour Préval on sait votre tendresse!
Si pourtant quelque affaire?...

BROCARD.

Oh! non, rien ne me presse.

DERVILLE *à* PRÉVAL, *en lui prenant la main.*

Préval, nous nous aimions dès nos plus jeunes ans,
Et nous nous aimerons vieillards à cheveux blancs.
De m'accorder des fils si Dieu n'eût fait la grâce,
Mes enfants et les tiens, marchant sur notre trace,
Auraient perpétué, je pense, nos liens,
Mais je n'ai pas de fils, donne-moi l'un des tiens.

PRÉVAL, *avec anxiété.*

Quel serait ton dessein? explique-toi, Derville.
Je n'ose...

DERVILLE.

Mon dessein à comprendre est facile...

PRÉVAL.

Quoi! tu voudrais unir?...

DERVILLE.

Oui, Préval, je le veux.

Montrant Charles et Marie.

N'est-ce pas de leurs cœurs satisfaire les vœux?
Eh bien! nous ne ferons qu'une même famille,
Ton fils devient mon fils...

PRÉVAL, *regardant Marie avec tendresse.*

Et Marie est ma fille!

DERVILLE.

N'avais-tu donc pas vu l'amour qui tous les deux?...

PRÉVAL.

Je l'estimais, hélas! un amour malheureux.

DERVILLE.

Charles, prenez la main de votre fiancée.

CHARLES.

Ah! c'est trop de bonheur! — Êtes-vous offensée,
Marie? et d'un refus...

MARIE, *lui donnant timidement la main.*

Non, Charles, j'obéis.

DERVILLE, *joyeusement.*

Allons, monsieur Brocard, donnez-nous votre avis.

BROCARD, *s'inclinant.*

Vous faites bel emploi, monsieur, de la fortune !

DERVILLE, *à part.*

Je parirais qu'au fond il m'en tiendra rancune ?

FRANÇOIS.

Quel plaisir de savoir bien noircir le papier !
On vous couche au journal votre nom tout entier,
On vous loue, et voilà par surcroît d'avantage,
Qu'il vous tombe du ciel un joli mariage !

LOUISE *à* CHARLES.

N'avais-je pas raison de penser dans mon cœur,
Que bientôt du combat tu sortirais vainqueur ?

DERVILLE.

Et moi, je prévoyais en venant à la ville,
Que cela finirait... comme un gai vaudeville.

BROCARD.

Ma foi, je l'avoûrai : *Pégase est un cheval*
Qui mène quelquefois... ailleurs qu'à l'hôpital.

EMILE GRIMAUD.

FIN.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS.

MARGUERITE DE LA MOTTE-FOUQUÉ,

COMTESSE DE SANZAY.

M. le comte de la Ferrière-Percy vient de donner une nouvelle édition, augmentée de documents qui ne figuraient pas dans la première, du « Journal de la comtesse de Sanzay » ; M. de la Ferrière-Percy, déjà connu par ses travaux sur les La Boderie, ainsi que par ses histoires de Flers, Athis, sainte Honorine-la-Chardonne, avait d'abord publié le Journal de la comtesse de Sanzay, dans les Mémoires de la société des antiquaires de Normandie (1).

Cette étude a un grand intérêt pour nos provinces : la vie de château, au XVIe siècle, chez un riche seigneur de Normandie, et chez un seigneur qui cherchait peu à comparer ses ressources avec ses dépenses, n'est pas différente de l'existence d'un banneret de Bretagne dissipant noblement son patrimoine. Ajoutons que Mme la comtesse de Sanzay n'était rien moins que la belle-sœur du comte Anne de la Magnanne, dont le nom n'est pas encore oublié dans nos provinces de l'Ouest, et principalement dans la presqu'île armoricaine.

Marguerite de la Motte-Fouqué était fille de René, baron de Saint-Surin, sieur de la Motte-Fouqué, la Poitevinière, Orgères, et de Renée de Coué. Destinée, sans grande vocation, à prendre le voile, Marguerite fut confiée aux soins de l'abbesse du couvent de la Trinité, de Poitiers. Le 1er mai 1568, elle allait aux eaux de Cauterets avec cette abbesse, qui était elle-même accompagnée de Honorat de Savoie, marquis de Villars, du sieur et de la dame de Montpezat.

Pendant cette absence, le frère de Marguerite, Jean de la Motte-Fouqué, seul héritier mâle de la maison, était mort sans laisser de postérité : la jeune fille, à son retour, se trouva libre de rentrer dans le monde. — Elle ne resta pas un instant indécise : la robe noire fut jetée

(1) *Journal de la comtesse de Sanzay; intérieur d'un château normand au XVI siècle*, par M. le comte H. de la Ferrière-Percy; nouvelle édition, A. Aubry, 1859.

de côté ; plus ne fut question de vœux, et, pour entrer franchement dans la vie mondaine, Marguerite se laissa enlever par Claude de Sanzay, sieur de Cossé, dans le Maine : elle alla encore plus loin. Pour mettre sa conscience en paix, Mlle de la Motte-Fouqué se fit protestante, et, le 13 mars 1571, sa position civile était régularisée, à Angers, par acte de notaire. Je ne sais par trop si Vauquelin de la Fresnaye ne faisait pas malicieusement allusion à l'apostasie de Marguerite lorsqu'il adressait ces deux vers à son ami, Claude de Sanzay :

..... Il vaut mieux aller le grand chemin
Que de passer le clos du voisin.

Je me suis déjà occupé des sires de Sanzay : depuis, il m'est venu entre les mains une si grande quantité de documents, que je me permettrai, un jour, de refondre complétement mon premier travail (1).

Claude de Sanzay, époux de Marguerite de la Motte-Fouqué, était fils de René de Sanzay, sieur de la châtellenie de Sanzay et de Saint-Marsdult, baron de Doullay, chambellan et panetier ordinaire des rois François Ier et Henri II, et de Renée, fille de Jacques du Plantys, comte de la Magnanne.

Ce René de Sanzay eut plusieurs enfants : je crois devoir les rappeler ici, parce que les recherches que j'ai faites me permettent de rectifier, sur quelques points, la généalogie proposée par M. le comte de La Ferrière-Percy.

1. *René II*, chevalier de l'ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes, pannetier et chambellan ordinaire du Roi, capitaine-général du ban et arrière-ban de France, etc., qui continua la lignée, et mourut le 25 septembre 1583, au château de la Motte-Fouqué.

2. *Christophe*, chevalier de l'ordre, Sr de Saint-Macaire et de Vau-Chrétien en Anjou. Il épousa Renée Rannou, héritière de Keriber en Ploudalmezeau, et fut ainsi l'auteur des Sanzay, barons de Keriber. M. de La Ferrière-Percy avance que Christophe entra dans les ordres.

3. *Claude*, dont nous nous occupons dans cet article.

4. *Charles*, Sr d'Ardaine, époux de Bertrande de la Vallée, fille de Jean, et veuve de Claude de la Chapelle, vicomte de Rosmadec.

5. *Anne*, comte de la Magnanne.

(1) Anne de Sanzay, comte de la Magnanne, abbé séculier de Lanténac. Saint-Brieuc, 1852. — *Biographie bretonne*, au mot *Magnanne*.

6. *Jeanne,* époux de René, baron de Penmarch.

7. *Françoise*, épouse de Pierre Bruslon, Sr de la Musse.

Claude de Sanzay se faisait appeler « Monsieur de Cossé, » du nom de la terre qu'il possédait du chef de sa mère ; il était gentilhomme de la Chambre. Je serais assez porté à croire que, tout d'abord, il abandonna la religion de ses pères pour embrasser la Réforme, et l'apostasie de sa femme paraît en être un indice certain. Toutefois, Claude et Marguerite renoncèrent à leurs erreurs ; à la fin de 1591, on construisait une chapelle au château de la Motte-Fouqué, et les deux époux, à leur décès, furent enterrés catholiquement.

M. de Cossé, du reste, pendant la guerre civile, tint le parti du Roi. Le voisinage des Ligueurs le déterminait à fortifier son château de la Motte, et à envoyer sa femme, par deux fois, en août 1589, et en juillet 1590, à Cossé. Lors de sa première retraite, Marguerite fut un moment prisonnière au Bourg-de-Bas ; à la seconde, elle faillit tomber aux mains de la garnison de Craon. Pendant ce temps, Claude guerroyait contre les Ligueurs et prenait part au combat de Mayenne.

A dater de la reprise de Mayenne par les royaux, M. et Mme de Sanzay résidèrent à la Motte-Fouqué, où ils tenaient table ouverte aux nombreux visiteurs qui venaient vers eux, et ils les traitaient largement. Les officiers des troupes anglaises et écossaises envoyés par la reine d'Angleterre, passaient et séjournaient sur les terres de la Motte-Fouqué ; ils n'étaient pas les moins mal accueillis, non plus que M. de Saint-Luc : c'est un détail curieux que de voir les noms de tous ces personnages qui venaient chez M. de Sanzay. Cette vie de château, sur une large échelle, dura ainsi jusqu'au lendemain de Noël 1605, date de la mort de Claude de Sanzay. Aussitôt après, on voit Marguerite vendre ses biens, diminuer ses dépenses, puis enfin se contenter d'une pension viagère de 600 livres que lui payait son neveu Pierre de Saint-Remi, moyennant l'abandon de toutes les propriétés qui n'avaient pas été aliénées. Elle mourut le 11 décembre 1615, et fut ensevelie dans le chœur de l'église de Montreuil-le-Chétif.

Sur un canevas assez aride, M. de La Ferrière-Percy a su faire un travail savant, et d'une lecture attachante : la dame de la Motte-Fouqué, si elle dépensait sans calculer, tenait scrupuleusement son registre de dépenses : elle notait avec soin sa propre ruine, mais ne cherchait pas à l'arrêter. Au moyen de ces sèches mentions, le docte

éditeur fait revivre l'intérieur d'une maison seigneuriale où la fortune patrimoniale disparaît rapidement : il donne une idée exacte du prix des objets de première nécessité au XVIe siècle, et par d'heureux rapprochements historiques, il ajoute à son livre un intérêt que les registres de la comtesse Marguerite sont loin d'avoir, pris isolément. — C'est un grand mérite que de savoir rendre l'érudition agréable aux gens du monde, et de les forcer à s'instruire sans qu'ils s'en aperçoivent.

Mme de Sanzay ne paraît pas avoir un cœur bien tendre, ni une imagination bien ardente : j'a vu quelquefois de ces livres de comptes, de ces mémoriaux de famille, dans lesquels le chroniqueur, d'un seul mot, laisse apercevoir ses sentiments ou ses affections : il n'en est rien pour Mme de Sanzay qui enregistre la mort de ceux qui devaient lui être les plus chers aussi froidement qu'une dépense ordinaire de ménage. Pas un mot pour son beau-frère, René de Sanzay, quand il meurt auprès d'elle dans son château ; même silence lorsqu'elle note le décès de sa belle-mère : bien plus, on dansait peu de mois après à la Motte-Fouqué : rien de plus froid, enfin, que la mention du trépas de Claude de Sanzay, son époux; on se demande vraiment si Marguerite s'est laissée, jadis, enlever par amour pour son ravisseur, ou par amour pour la liberté : « Il fut enterré » le jour des Innocents ; le luminaire coûta XII écus, le drap mortuaire » et les armoiries VIII livres. Il estoit âgé de 66 ans et moi de 61 ans. »

Ses impressions de voyages, et elle en fit de longs et de nombreux, sont encore des notes d'intendant. Dans une course à Spa, par exemple, je ne vois guère que les noms des localités dans lesquelles la dame de Sanzay a pris un repas ou un lit : à peine cite-t-elle le château de la Fère, celui de Huy, Liége, Stavelot ; à Reims, elle écrit simplement : « Couché en la ville de Rheims : ce sont 14 lieues la journée. »

En dehors du riche cadre donné au livre de dépense de Marguerite par M. le comte de La Ferrière-Percy, il reste au cœur quelque chose de triste en étudiant cette femme qui, pendant de longues années, et à une époque célèbre, tint le premier rang dans la société d'une grande province. Cœur sec, esprit très-ordinaire, point de foi bien arrêtée, voilà ce qui reste des souvenirs de l'héritière des La Motte-Fouqué qui ne sut pas même éviter dans ses vieux jours une pauvreté relative.

Est-il donc étonnant que la Providence ait refusé à une pareille femme de faire souche ? Il en fut de même du trop célèbre comte de la Magnanno, son beau-frère, qui, malgré trois mariages, n'eut pas le bonheur d'avoir des héritiers.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

COURS ELEMENTAIRE D'HORTICULTURE

A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES,

RÉDIGÉ SUR LES NOTES DE M. BONCENNE,

PAR M. SAUVAGET, INSTITUTEUR [1].

(SECONDE PARTIE).

Le second volume du Cours d'horticulture rédigé par M. Sauvaget, sur les notes de M. Boncenne, nous est arrivé, et nous lui prédisons et lui souhaitons toutes les bonnes chances que nous avons souhaitées et prédites à la première partie. Nous n'avons rien à ajouter sur la convenance de répandre de plus en plus dans nos écoles primaires ces notions utiles, qui feront plus tard pour nos écoliers l'objet des études de toute leur vie; il s'agit en effet de substituer à l'ignorance, ou à l'erreur pire que l'ignorance, ou à la routine qui n'est que l'entêtement dans l'erreur, un certain nombre de connaissances élémentaires bien que scientifiques, sur l'un des arts qui fait l'occupation de la plus grande partie de la population et qui influe le plus sur l'alimentation publique. La première partie de l'ouvrage était, on s'en souvient, consacrée à la production des légumes; celle-ci l'est à la production des fruits, c'est-à-dire qu'on y traite des différentes espèces de fruits, de la multiplication, de la conduite et de la taille des arbres et arbustes qui les portent. On peut dire que l'ouvrage est un excellent abrégé de ce qui a été dit de mieux sur ces différents points, et qu'il conserve ces qualités de précision, de clarté, de discernement dans le choix des procédés qui faisaient le mérite du premier volume : il a donc droit au même intérêt que son prédécesseur, puisqu'il est destiné à produire le même bien, en complétant les notions nécessaires aux jeunes jardiniers et aux jeunes cultivateurs qui sont aujourd'hui sur les bancs de l'école primaire. Je le recommande donc, pour ma part, avec la même ardeur que l'an dernier, et pour bien montrer l'intérêt sincère que je lui porte, je soumets à MM. Boncenne et Sauvaget quelques

(1) Un vol. in-18, en vente, à Nantes, chez J. Forest aîné, rue Jean-Jacques; Guéraud, passage Bouchaud, et chez les principaux libraires de Vendée.

réflexions critiques, qui, je le dis avant de les produire, ne portent que sur des points tout à fait secondaires, et, je m'empresse de l'ajouter, non pas sur le fond même du livre, mais sur la forme. Eh bien! oui, il y a deux chapitres dont je voudrais voir changer la rédaction en quelques points, ce sont le premier et le deuxième où il est question de la physiologie végétale et de la nomenclature des différentes parties des arbres, des différentes séves, des différentes parties des fruits. Elle est, à mon gré, beaucoup trop hérissée de noms scientifiques. J'en adjure l'expérience de M. Sauvaget; peut-il se figurer que ses élèves comprendront cette terminologie compliquée? peut-il se faire l'illusion qu'ils la retiendront? et n'est-il pas au contraire très-certain qu'ils la défigureront avant peu d'années jusqu'au comble du ridicule? Quand je pense que j'ai vu un brave et intelligent jardinier faire de la poire de *Messire-Jean* la poire de *Mille-Sergent*, et, malgré tous les efforts et l'écriture même du nom, n'en vouloir jamais démordre, puis-je en conscience espérer qu'*endocarpe, péricarpe, épicarpe, sarcocarpe*, ne deviendront pas bientôt dans la bouche des élèves échappés de l'école *dos de carpe, pied de carpe, peau de carpe;* que *radicule* ne se transformera pas en *ridicule*, *gemmule* en *germule*, etc.? Je demande donc le sacrifice de la plupart de ces termes et des détails un peu minutieux du chapitre des fruits. Je crois qu'on peut se passer de presque tous ces termes grecs ou latins et je n'en veux pour témoignage que l'excellent petit *Herbier agricole* rédigé par *M. Bodin* pour les élèves des Trois-Croix, à Rennes.

Que M. Boncenne me permette encore, comme modèle du genre, de citer un extrait du Cours d'agriculture de M. Jamet, sur la nécessité des amendements calcaires et siliceux employés dans le but de fournir aux graminées les silicates dont elles ont besoin pour envelopper et soutenir leurs tiges. C'est de la chimie; les termes de silice, d'alcalis, de silicates semblaient imposés par la plus impérieuse nécessité; voyez comme il les écarte avec adresse, sans rien négliger pourtant de l'enseignement qu'il voulait donner :

« Tous les grains, le sarrazin excepté, sont de la même famille que « les herbes; vous savez que leurs feuilles sont longues et étroites, et « que les tiges porte-graines ont la forme d'un tuyau. Ces tuyaux « sont couverts d'une petite couche brillante qui ressemble à du verre;

« prenez une tige de froment, enlevez cette couche avec la pointe « d'une aiguille, elle se lèvera par petites écailles au travers desquelles « vous verrez le jour. Il n'y a peut-être pas un de vous qui ne se soit « coupé en faisant glisser de grandes feuilles d'herbe entre ses doigts ; « elles sont garnies de chaque côté de petites dents en forme de scie « qui tranchent la peau comme celles d'une faucille.

« Je vous étonnerai bien en vous disant que la matière qui en- « veloppe les tuyaux de paille et de foin et celle qui garnit les côtés « de chaque feuille est la même chose que la vitre de cette fenêtre. « Vous comprendrez cela, quand je vous aurai expliqué avec quoi se « fait le verre.

« On prend du sable, de la glaise et de la cendre, un tiers de chaque ; « après les avoir réduits en poudre et bien mêlés ensemble, on les « met dans un fourneau chauffé à blanc. Peu de temps après ces « trois poussières se fondent et deviennent comme une bouillie claire, « qui se durcit quelques minutes après qu'elle est retirée du feu. « Quand elle est encore molle on en fait des vitres, des verres à « boire, des bouteilles, etc. On fait également du verre en mettant « de la chaux au lieu de cendre. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, « on chaufferait encore plus fort chacune de ces choses séparées, « elles ne fondent jamais.

« On ne sait pas encore comment les herbes s'y prennent pour « s'envelopper ainsi avec du verre, car elles n'ont point de fourneau, « mais il n'en est pas moins vrai qu'elles ont chacune leur juppe de « verre.

« Vous devez voir maintenant pourquoi la chaux et surtout la « charrée sont bonnes pour amender les froments, car ils versent « moins quand les tuyaux sont solidement soutenus par une couche « de verre ; alors ils donnent en abondance de meilleurs produits. »

(JAMET. — *Cours d'agriculture*).

Au reste je n'avais pas besoin d'aller si loin chercher des modèles, je n'avais qu'à citer M. Boncenne à lui-même dans tout le cours de son ouvrage, et je pouvais prendre pour ainsi dire au hasard. En voici un exemple, page 111 :

« Vous avez entendu sans doute plusieurs jardiniers répéter ce vieux « proverbe : *Si je plantais mon père, je lui couperais la tête.* C'est

« comme si l'on disait : Toutes les fois que vous transplantez un « arbre, abattez sans discernement, sans réflexion, les branches qui « forment sa tête.

« Entendu dans ce sens, le proverbe est faux, et voici pourquoi : « Dieu, quand il créa l'arbre, eut soin d'établir entre ses racines et « ses branches des relations directes, une correspondance active, « nécessaire, dont la tige est le docile intermédiaire. Si vous voyez « un arbre qui projette au loin des branches vigoureuses, vous pouvez « affirmer que ses racines longues et fortes se développent à l'aise. « Cet autre planté sur un roc dans lequel les racines ont de la peine à « se frayer un passage, vivra toujours chétif et rabougri. Coupez « maintenant quelques grosses racines au pied de l'arbre vigoureux, « bientôt ses branches principales languiront et finiront par mourir. « Coupez au contraire toutes les branches de l'arbre rabougri, la « tige se desséchera, les racines par un suprême effort projetteront « hors de terre quelques faibles rameaux ; mais bientôt tout périra.

« Si donc, en arrachant un arbre pour le transplanter, vous « pouvez conserver toutes les racines sans les mutiler, vous pouvez « aussi garder la plus grande partie de ses branches et de ses rameaux ; « si, au contraire, vous ne conservez que peu de racines, si vous êtes « obligé de les raccourcir, tranchez aussi les rameaux et même quel- « quefois les branches principales. En un mot, quand vous plantez, « cherchez à établir autant que possible, un *parallélisme* de force, « (Ah! le mauvais mot! la science nous gagne : pourquoi ne pas « dire *une égalité, un accord?*) un parallélisme de force entre « les racines et la tête ; rétablissez cet équilibre si nécessaire et si « heureusement combiné. »

Voilà une pratique parfaitement expliquée et justifiée en termes clairs et surtout usuels. Le livre est tout entier écrit de cette façon ; c'est dire une fois de plus qu'il est excellent à étudier et à répandre.

Cte OLIVIER DE SESMAISONS.

CHRONIQUE.

Sommaire. — Du romantisme. — Son caractère dominant. — Sa théorie. — Un fils qui lui fait honte. — *Les Gloires du romantisme, appréciées par leurs contemporains et recueillies par un autre Bénédictin.* — M. de Lamartine et la *Chute d'un Ange.* — M. Victor Hugo et la préface de *Cromwell.* — M. Alexandre Dumas et le genre débraillé. — Mme George Sand et son bon français. — M. Jules Janin et son feuilleton du *Critique marié.* — Les origines du roman-feuilleton. — MM. Eugène Sue, de Balzac et Frédéric Soulié. — Comme on écrit l'histoire avec des brins de fil. — Un redoutable problème.

Comme tout le monde, vous savez, cher lecteur, qu'il y a une trentaine d'années une pléiade de jeunes littérateurs, comblés de tous les dons qui procurent la renommée, secoua le joug des traditions littéraires transmises par les deux siècles précédents, et inaugura une poétique nouvelle à laquelle on a donné le nom de *romantisme.* Par le fait, le mouvement était commencé avant eux. La poésie de Lamartine n'était pas celle des maîtres anciens ; Chateaubriand avait déjà donné un solennel démenti aux idées de Boileau sur le merveilleux chrétien, mais il restait à reconnaître, à sanctionner, à formuler en système, ce qui n'avait été que le résultat d'inspirations individuelles : ce fut l'œuvre du romantisme. D'où venait ce nom? On ne l'a jamais bien su; toujours est-il qu'il fit fortune et qu'il servit à désigner l'école qui érigea en doctrine les principes de la nouvelle poétique. Fort brillant à son début, le romantisme compta dans ses rangs la plupart des jeunes talents si nombreux à cette époque, et nommer ses chefs, c'est nommer en même temps les écrivains qui, de nos jours, ont jeté le plus d'éclat.

Pourquoi donc le romantisme a-t-il menti à ses promesses, et au lieu de régénérer l'art, l'a-t-il, au contraire, détourné de sa vraie mission? La déviation des idées littéraires est certaine, l'état de notre littérature en fait foi; les succès scandaleux qui se produisent chaque jour réveillent les plus endormis, mais d'où vient le mal? Selon les uns, le goût du bien-être, l'appétit des jouissances ont corrompu les mœurs, et les mœurs corrompues se sont créé une littérature à leur usage. Selon d'autres, la littérature a été l'un des agents les plus actifs de corruption, et comme elle a adopté presque généralement les idées romantiques, il en faudrait conclure que le romantisme a fait tout le mal. On serait, croyons-nous, trop sévère en laissant peser sur la nouvelle poétique une accusation aussi lourde; les lettres ont corrompu bien des âmes dans le siècle précédent, et sans nul doute, indépendamment de toute idée; il en eût été de même à notre époque seulement il est bon de remarquer que le romantisme a beaucoup servi la mauvaise littérature en lui apportant une poétique fatalement destinée à peindre les mauvaises passions.

On a beacoup écrit sur le romantisme, et il n'appartient pas à un humble chroniquenr d'avoir la prétention de dire du nouveau; cependant nous voulons appeler l'attention sur ce qui nous paraît être le caractère dominant du romantisme.

Nous avons toujours considéré comme une question de détail celle de savoir si le romantisme avait inventé sa poétique que l'on fait généralement consister dans un retour à la nature, dans l'union du comique et du tragique, dans l'introduction du grotesque et l'abandon de la règle des trois unités, toutes choses qui, en elles-mêmes, ne sont pas neuves et n'ont rien de bien méchant. Le romantisme fut bien, ainsi que l'a dit M. Victor Hugo, le libéralisme en littérature, mais, à nos yeux, il fut un mouvement plus radical encore, et nous ne croyons pas aller trop loin en disant qu'il fut une véritable réforme, dans le sens négatif et protestant du mot. Au moment où il apparut, on sentait que les arts avaient besoin d'être ravivés, et l'on se disait lassé de la monotonie que présentait la littérature. Il y avait certainement quelque chose à faire, à cette époque où l'on prétendait éprouver des sentiments inconnus aux âges précédents; mais ce quelque chose, M. de Lamartine avait admirablement fait connaître ce qu'il devait être en écrivant ses *Méditations;* en poussant plus loin les idées de réforme, on devait aboutir nécessairement à des exagérations. C'est, en effet, ce qui arriva, car l'esprit humain qui méconnaît une fois l'autorité n'a pas deux manières de procéder, il va toujours aux dernières conséquences de ses principes. Si nous avons prononcé le mot de réforme, c'est qu'il nous semble qu'il y eut entre ces deux mouvements, la réforme et le romantisme, une ressemblance véritable, et dans l'état des esprits qui les préparèrent, et dans la manière de procéder, et dans les excès qui en furent la conséquence. A l'époque de la réforme, la société éprouvait le besoin de faire dans les idées religieuses une plus large part à la raison; à la fin de la Restauration, les âmes se trouvaient à l'étroit dans les anciennes doctrines de la poésie, et en dépit du vers de Chénier :

Sur des pensers nouveaux, faisons des vers antiques,

on voulait une nouvelle manière d'écrire pour les *pensers nouveaux*. Les novateurs de la réforme commencèrent par demander le changement de quelques points de discipline; il furent entraînés jusqu'à nier la tradition et le dogme, et la raison humaine dut flotter égarée sur l'abîme qu'elle avait aidé à creuser. De même les romantiques préludèrent par quelques protestations contre certaines formes prétendues surannées, et ils en vinrent, sous prétexte d'émanciper l'imagination captive de l'ancienne poétique, jusqu'à renier complétement la glorieuse tradition qui avait fait de l'art un des moyens les plus puissants pour élever les âmes. Dans chaque ordre d'idées, mépris de l'autorité, et aussi, dans chaque ordre d'idées, la négation stérile, pour le bien le vrai et le beau, remplaçant l'affirmation féconde.

Que l'autorité existât dans la littérature, on n'en saurait douter ; en effet, on avait cru, jusqu'à l'avénement du romantisme, que la vraie mission de l'artiste était d'élever les âmes en leur rendant sensibles certains types de beauté plus parfaits que ceux offerts par la nature, et aperçus par cette faculté créatrice que l'on nomme l'imagination. On croyait encore qu'il n'y avait pas de beau en dehors du vrai et du bien, et que, selon Platon, le beau n'était que la splendeur du vrai. Deux siècles, qui avaient reçu des anciens cette théorie, l'avaient mise en pratique dans notre patrie, où elle avait fini par être une autorité ; le XVIIe siècle, le premier, avait marché dans cette voie, et le XVIIIe siècle, sauf quelques écarts, en reconnaissant l'autorité littéraire du siècle précédent, l'avait définitivement consacrée. Que fit le romantisme ? il repoussa cette autorité, et renversant le principe de Platon, il proclama qu'il suffisait pour être un grand artiste de créer des types vrais, et que s'ils étaient vrais, ile ne pouvaient manquer d'être beaux. Le rôle de l'artiste, selon la nouvelle école, ne consista plus à transfigurer la nature pour exprimer la beauté et la rendre sensible, il fut borné au soin de savoir choisir les types de manière à saisir fortement les âmes par leur vérité. Comprend-on maintenant quelle influence dut avoir sur l'art une pareille théorie ? Le principe une fois proclamé, les réalistes sont arrivés et ont dit : Pourquoi choisir les types ? Tout n'est-il pas beau dans la nature ? — Et comme chacun sait, tous les sujets leur sont devenus bons. — Le romantisme peut avoir honte du réalisme, cependant il ne peut en décliner la paternité, pas plus que la réforme ne peut se défendre d'avoir enfanté les Mormons.

Ce caractère dont nous parlons est surtout mis en lumière par l'histoire du romantisme que vient de publier un anonyme, histoire dans laquelle cependant il se borne à exposer les faits sans tirer de conclusions. Ce livre, que nous voudrions vous faire connaître, cher lecteur, est intitulé : *Les Gloires du Romantisme*, ou recueil des opinions émises sur les auteurs romantiques par leurs contemporains, recueillies et mises en ordre par *un autre Bénédictin*. Sous ce titre de recueil, l'auteur a écrit une véritable histoire du romantisme, et s'il lui arrive souvent de laisser parler les critiques contemporains, ce n'est que pour mieux permettre au lecteur de suivre pas à pas la marche de l'esprit public relativement à l'école dont il retrace l'histoire. Les appréciations qu'il cite sont nombreuses et prises un peu partout, et s'il s'est beaucoup servi des livres de MM. Nettement, Poitou, Dumesnil et autres qui sont dans toutes les mains, il a exhumé de livres et de journaux oubliés de véritables raretés qui donnent à son ouvrage un attrait tout particulier.

L'auteur n'a point de parti pris contre la nouvelle école, il s'est fait son historien; tant pis pour elle si l'histoire ne tourne pas à sa louange; d'ailleurs il ne marche jamais que pièces en mains, et, sous ce rapport, il serait difficile de le prendre au dépourvu. Chaque œuvre des maîtres de l'école ro-

mantique a son commentaire dans la section consacrée à chacun d'eux; nous marcherons à grands pas dans l'ordre suivi par l'auteur et, à l'aide de quelques citations, nous allons tâcher de vous faire connaître l'esprit et la forme qui ont présidé à cet ouvrage.

Le premier volume est consacré à MM. de Lamartine, Victor Hugo, Alexandre Dumas, Janin et à Mme George Sand, cinq auteurs qui ont, entre tous les autres, occupé l'attention publique.

A propos de M. de Lamartine, il nous serait facile, au moyen d'extraits des critiques les plus consciencieux, de montrer comment il se peut faire qu'un homme qui méritait de tenir le premier rang par son talent de poète, d'orateur, d'historien, a fini par voir refuser à sa vieillesse, malgré d'immenses services rendus, cet honneur vulgaire que l'on nomme la considération. Mais à quoi bon? tout le monde ne sait-il pas quelles tristesses ont abreuvé les vieux jours d'un homme en qui toute une génération a admiré l'auteur des *Méditations*? et les critiques n'ont-ils pas un peu trop pris à la lettre la prière que M. de Lamartine adressait à la France de vouloir bien descendre dans son cœur?

Il faut cependant constater un fait qui nous intéresse en ce moment, c'est que le premier poème dans lequel M. de Lamartine ait adopté les principes du romantisme, fut également celui qui signala le déclin de sa muse. Voici comment le *Courrier français* jugea cette œuvre à son apparition :

« Si les anges tombent, les poëtes sont sujets au même accident. Les anges se perdent par leur orgueil et par leurs amours avec des filles de la terre : les poëtes par l'habitude du succès, par la confiance en leur génie, par la négligence et le mépris de leur art..... Plus M. de Lamartine s'est avancé dans la carrière, et plus il s'est révolté contre l'obligation de la patience et du goût, plus il a secoué le joug de la grammaire et de la prosodie. Dans les *Premières Méditations*, livre admirable, qui a mérité tout son succès, si imprévu et si soudain, toute sa gloire, si rétentissante et si durable, à peine remarquait-on de loin en loin quelques-unes de ces taches, qui relèvent plutôt qu'elles ne ternissent les beautés. Dans les *Secondes Méditations*, dans les *Harmonies*, on vit l'incorrection se multiplier, la licence s'enhardir; dans *Jocelyn*, le laisser-aller s'érigea en système; dans la *Chute d'un Ange*, il dégénère en un monstrueux et perpétuel abus. — On demandait à quelqu'un son opinion sur le nouveau poëme : *C'est la Chute d'un Ange*, répondit-il; et, en effet, ce n'est pas autre chose pour le héros et pour l'auteur. »

M. Victor Hugo n'occupe pas moins de place dans notre ouvrage que M. de Lamartine. On y voit M. Hugo poète lyrique, romancier, poète dramatique, et M. Hugo chef d'école, président de cette réunion de romantiques à laquelle on donnait le nom de *cénacle*. Personne n'ignore, en effet, que M. Hugo ne se contenta pas d'être l'Homère du romantisme et qu'il prétendit être son Aristote en formulant sa poétique. Le drame intitulé *Cromwell* fut l'occasion de ce manifeste littéraire, et c'est dans la préface de ce drame que l'auteur des *Odes et Ballades* développa sa fameuse théorie du grotesque. On peut voir par quelques extraits de cette célèbre

préface que notre appréciation sur la nouvelle mission de l'artiste n'avait rien d'exagéré. Après avoir parlé du rôle immense du grotesque dans la pensée des modernes, le poète nous dit :

« Le beau n'a qu'un type ; le laid en a mille. C'est que le beau, à parler humainement, n'est que la forme considérée dans son rapport le plus simple, dans sa symétrie la plus absolue, dans son harmonie la plus intime avec notre organisation. Aussi nous offre-t-il toujours un ensemble complet, mais restreint comme nous. Ce que nous appelons le laid, au contraire, est un détail d'un grand ensemble qui nous échappe et qui s'harmonise, non pas avec l'homme, mais avec la création tout entière. Voilà pourquoi il nous présente sans cesse des aspects nouveaux mais incomplets..... » Et ceci encore : « On conçoit que si le poète doit *choisir* dans les *choses* (et il le doit), ce n'est pas le *beau* mais le *caractéristique*. »

Heureusement pour M. Hugo, nous savons que si le *caractéristique* a été tour à tour Quasimodo, Claude Frollo, Ruy-Blas, Lucrèce Borgia, etc., le beau a été jeté par lui à pleines mains dans toutes les poésies qu'il a consacrées à retracer les joies de l'enfance et les sentiments de la famille.

Dans un ordre d'idées moins élevées que les deux précédents, M. Dumas a eu dans toute l'Europe un incomparable succès de cabinets de lecture, et l'on ne saurait trop déplorer que les plus brillantes qualités n'aient servi, en définitive, qu'à faire l'agrément des lecteurs vulgaires. Conteur charmant à ses bons moments, M. Alexandre Dumas n'a jamais eu d'autre souci que de raconter sans relâche, et si, dans ses récits, les mauvaises théories n'ont point accès, on n'en peut dire autant des peintures immorales qu'il étale très-complaisamment sans paraître soupçonner que certaines gens puissent y trouver à redire. Aussi notre *Bénédictin* apprécie-t-il fort bien ce talent en disant :

« L'existence de M. Alexandre Dumas se reflète tout entière dans ses écrits : son genre à lui, c'est le genre débraillé. Il veut faire partager à ses lecteurs les jouissances de cette vie décousue, de cette existence de bohémien, dont M. Buchon disait, lorsqu'il parlait d'Alexandre Dumas : « C'est la Bohême abritée sous un toit. Il ne comprend la vie, qui, selon lui, est un carnaval perpétuel, que de cette manière : manger, boire et se divertir, avec de l'argent, ou sans le sou, n'importe ; et beaucoup travailler pour gagner beaucoup d'argent, qui est *aussitôt dissipé que gagné*. »

Ceux qui douteraient de la sincérité du portrait, peuvent se renseigner en lisant le *Mousquetaire* d'il y a quelques années ; ils y verront que M. Dumas, fidèle à ce principe que tous ses lecteurs sont ses amis, n'a rien de caché pour eux, et leur raconte des choses qui ne se racontent pas.

Le danger des romans de Mme George Sand a été dès longtemps signalé par des écrivains qui ne font pas profession de pruderie. Chose assez curieuse, c'est qu'en ces derniers temps, la *Revue des Deux-Mondes*, qui a publié bon nombre de ces romans, a eu pour eux des sévérités qui témoignent au moins du respect des principes ; je n'en veux pour preuve qu'un article de M. de Mazade, du 15 mai 1857, à propos de l'*Histoire de ma vie*, et dans lequel nous lisons ce passage :

« Ceux qui pensent qu'une société peut défendre ses mœurs en livrant son imagination et rester honnête dans ses actes, en laissant parvertir ses idées et ses goûts, ceux-là ne savent pas ce qu'il y a de puissant dans cette propagande assidue, subtile, implacable des mauvaises lectures et de toutes les surexcitations de l'esprit s'étendant jusqu'aux derniers confins de la vie sociale, pénétrant jusque dans l'intimité du foyer. »

Les plus célèbres des romans de Mme Sand ont ici leur analyse, et c'est rendre service à toute une classe de lecteurs que de les leur faire connaître en les dispensant de les lire.

Dans son introduction à l'étude de Mme George Sand (et nous recommandons ces introductions qui résument en une courte critique d'ensemble les appréciations d'analyse) notre *Bénédictin* rend à l'illustre romancier un hommage mérité :

« Mme Sand se distingue de tous ses confrères les romantiques par une précieuse qualité : elle écrit purement, simplement, clairement. Son style est celui de la vieille école; elle ne s'est pas fait un vocabulaire à elle; elle ne parle pas au besoin l'*argot;* en un mot, elle démolit ou cherche à démolir la société en bon français. »

Voilà pour la forme; quant au fond, la parole est à M. Proudhon que l'on n'accusera pas d'être un conservateur et une perruque de l'ancien régime :

« Les romans de Mme Sand abondent en combinaisons et en peintures dignes du célèbre M. de Sade, sauf les mots qui, chez la première, sont à peu près toujours honnêtes. » — Et à propos de *Jacques* : « Scandales, duels, suicides, triomphe de l'amour. A travers ce cataclysme on saisit à grand'peine l'*idée* de l'auteur, savoir : qu'*amour comme nécessité n'a pas de loi.* »

Peut-on s'étonner après cela que le même romancier se permette de peu respecter les lois du beau en littérature? Et après tout, scandales, duels, suicides, ne sont-ce pas là *des détails d'un grand ensemble qui nous échappent et qui s'harmonisent non pas avec l'homme, mais avec la création tout entière?*

— « Quand on s'est rendu coupable d'avoir écrit un livre comme l'*Ane mort et la Femme guillotinée*, qu'on a traduit le *Voyage sentimental de Sterne*, qu'on le comprend, puisqu'on l'admire, on peut passer, à bon droit, pour un romantique pur sang. »

Ces lignes servent à notre auteur d'entrée en matière à l'histoire des œuvres du *prince des critiques*, M. Jules Janin. Les ouvrages de M. Janin sont de diverses espèces et il y en a pour tous les goûts, ce qui prouve au moins une grande souplesse de plume. Tous ou presque tous sont analysés minutieusement, avec plus de soin peut-être que ne le méritent de prétendus chefs-d'œuvre que personne ne lit plus. Un feuilleton cependant, entre les mille feuilletons qui sont sortis du cerveau du critique, a mérité de devenir à jamais célèbre dans les annales du feuilleton. Nous savons gré à notre auteur de l'avoir reproduit, ainsi que la réponse non moins célèbre que lui fit M. Rolle. Ce sont de ces morceaux dont on parle souvent, mais qu'on ne sait trop où aller chercher. Nous n'en donnerons pas d'extraits;

qu'il suffise de savoir qu'il s'agit du feuilleton dans lequel le critique raconta à toute la France la cérémonie de son mariage, ne reculant même pas devant la description *romantique* de la jeune épousée. A notre avis, il n'y a qu'un mot pour qualifier un pareil acte, et c'est un mot qui vient du grec ; nous voulons dire du cynisme.

Désirez-vous connaître les origines du roman feuilleton? Notre auteur cite à ce sujet un long article du *Globe* qui lève tous les voiles, et fait pénétrer le lecteur dans le laboratoire industriel de M. de Girardin, *innovateur, fondateur* d'un trafic pour lequel il n'est point, comme M. de Foy, demeuré sans rivaux. Voici un peu plus loin les écarts du roman signalés par M. Saint-Marc Girardin, à l'ouverture de son cours en 1842; puis des extraits d'un travail de M. Louis Reybaud sur la société et le socialisme où nous trouvons ces lignes :

« Naguère le roman se contentait de tresser des couronnes au vice; aujourd'hui il élève un piédestal au crime. Qui peut dire où s'arrêtera cette étude des existences exceptionnelles, cette excursion dans les repaires du vol et de l'assassinat? »

— « Le rôle d'un écrivain n'est pas de remuer la fange de la civilisation et de poursuivre en l'honneur du crime un idéal impossible et impie, c'est un soin qu'il faut laisser aux sténographes des cours d'assises chargés de rendre le forfait dramatique et l'échafaud intéressant. »

Ces lignes de M. Reybaud se trouvent dans notre ouvrage au dossier de M. Eugène Sue, qui comprend aussi l'examen des *Mystères de Paris*, de *Mathilde*, du *Juif-Errant* et des *Mystères du Peuple*. — Nous aurions bien à dire sur M. Eugène Sue, mais tout le monde sait à quoi s'en tenir sur cet auteur.

M. Poitou est, à l'article Balzac, le critique auquel on a le plus emprunté. Certes, il a bien des droits à cet honneur, car personne n'a oublié l'étude de la *Comédie humaine* qu'il a publiée dans la *Revue des Deux-Mondes*. Cependant nous remercions notre *Bénédictin* de lui avoir associé, dans le soin de juger Balzac, Mme de Girardin, M. Sainte-Beuve et M. Alexis Dumesnil. Ce n'est pas que ces derniers critiques aient toute indulgence pour l'auteur du *Père Goriot*, souvent cela serait difficile, mais du moins ils ne lui contestent pas tous les mérites, comme fait M. Poitou. Balzac est malheureusement un des hommes qui ont le plus contribué à faire entrer la littérature dans la voie du réalisme ; à ce titre et à quelques autres, il est blâmable; que du moins on ne prétende pas qu'il ait écrit pour propager de mauvaises doctrines. Les doctrines ont peu de place dans ses romans, et quand il en expose, il s'en faut qu'elles soient toutes mauvaises. Dût-on nous accuser d'être un de ces dévots de Balzac dont M. Poitou se raille dans son article, nous demandons au moins pour lui les circonstances atténuantes.

Le proverbe : *Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es*, sert d'épigraphe à la section consacrée à Frédéric Soulié, auteur des *Mémoires du*

Diable. C'est dire que M. Soulié y subit de dures critiques; mais la plus dure, à notre avis, est celle où M. Nettement examine l'influence qu'a pu avoir ce roman sur les déterminations de Mme Lafarge, qui en avait fait une lecture assidue. A l'époque où M. Nettement écrivait son étude sur Frédéric Soulié, l'influence d'un mauvais livre sur les déterminations d'un criminel se remarquait encore; aujourd'hui ceux qui lisent la *Gazette des Tribunaux* savent que ce n'est pas rare.

— Nous avons nommé les principaux chefs de l'école romantique auxquels on a consacré une étude spéciale, mais il en est bien d'autres qui ont aussi leur part d'attention. Quelques auteurs même sont mis en parallèle et jugés deux à deux, témoin ce long extrait des *Lettres parisiennes* de Mme de Girardin, où se trouve une appréciation sur MM de Lamartine et Victor Hugo.

MM. Sainte-Beuve, Alfred de Vigny, Alfred de Musset, Sandeau, Scribe ne sont pas oubliés. Et sur Alfred de Musset qu'on relise surtout le discours de M. Vitet. Le recueil se termine par deux études approfondies sur le théâtre romantique et le drame social.

Tel est à peu près ce long ouvrage, où la patience du collectionneur n'a fait que venir en aide au talent du critique et de l'historien, en lui fournissant des pièces justificatives qui sont les véritables témoins de l'état de l'esprit public. A propos de la manière dont un certain historien assemble des morceaux entiers d'ouvrages connus pour en faire des récits qu'il signe de son nom, l'auteur raconte que cet historien se sert pour cette besogne de fils de diverses couleurs, selon les besoins, et que, par exemple, il choisit du fil rouge, quand il veut faire un livre républicain. Nous ignorons de quelle couleur est le fil dont s'est servi notre patient critique, mais nous pouvons affirmer que son livre est fort bien cousu, et qu'en plus d'un endroit, le nom de broderie ne messiérait pas à sa couture. Ce livre n'aura pourtant pas le succès qu'il mérite, parce qu'il sera peu loué; il juge, et parfois sévèrement, les porteurs d'auréoles; et les porteurs d'auréoles sont puissants et ont trop d'amis dans la presse pour que les journalistes aient le courage de dire de l'auteur de ces critiques tout le bien qu'ils penseront. Quoi qu'il en soit, nous avons eu trop de plaisir à lire cet ouvrage, pour n'en pas avoir à l'indiquer à nos lecteurs, qui y trouveront, dans un format relativement restreint, tous les documents nécessaires pour juger, en connaissance de cause, le romantisme et les hommes qui ont fait sa gloire.

Sur ces mots: *gloires du romantisme*, qu'on nous permette, en terminant, une réminiscence. Manzoni, dans sa fameuse ode sur la mort de Napoléon, l'un des plus beaux chants qu'ait inspirés ce grand guerrier, se demande si la gloire de cet homme était une vraie gloire, et il laisse à la postérité ce redoutable problème. Faudra-t-il attendre le jugement de la postérité sur la question de savoir si les gloires du romantisme sont de véritables gloires? A nos lecteurs ce redoutable problème.

LOUIS DE KERJEAN.

ÉTUDES HISTORIQUES.

LA RÉVOLTE DU PAPIER TIMBRÉ

ADVENUE EN BRETAGNE EN L'AN 1675 (1).

VII.

SOMMAIRE. — Lettres bienveillantes du duc de Chaulnes aux habitants de Rennes. — Il rentre dans cette ville (le 12 octobre) et l'occupe avec 6,000 hommes de troupes. — Punition des Rennais : exil du Parlement; désarmement des bourgeois; bannissement des habitants de la rue Haute.

Dès les premiers jours d'août 1675, avant même que les troupes conduites par M. de Forbin eussent passé la frontière de notre province, le bruit de leur prochaine venue se répandant en Bretagne excita dans Rennes un tel émoi que M. de Chaulnes, du Port-Louis où il était alors, crut devoir adresser la lettre suivante aux membres de la Communauté de ville :

« Messieurs, je croirois inutile de vous écrire sur la résolution qu'a » prise Sa Majesté de m'envoyer des troupes, si je n'avois vu à Rennes » tant d'alarmes mal fondées sur ce sujet que j'ai cru vous devoir » assurer que la seule opiniâtreté des peuples de Basse-Bretagne à » rentrer dans leur devoir a porté le Roy à se servir des remèdes » extrêmes, pour guérir des maux qui se rendroient incurables par le » temps. Soyez donc persuadés, et assurez vos habitants qu'ils » peuvent être sans inquiétude, à l'abri de leur zèle au service du Roy » et de l'assurance que je leur donne *que la marche de ces troupes n'a » rien qui les regarde.* Empêchez seulement que quelques esprits mu- » tins et prompts à s'émouvoir ne troublent votre repos par des » alarmes sans fondement, et soyez assurés que je contribuerai tou- » jours avec joie à tout ce qui pourra vous procurer des grâces,

(1) Voyez T. VII, pp. 5-28 et 81-113.

» et que je suis votre très-affectionné serviteur, (*signé*) LE DUC DE » CHAULNES (1). »

Ainsi parlait le gouverneur, avant son expédition en Basse-Bretagne; au moment où elle tirait à sa fin, deux jours avant qu'un arrêt du Parlement fit rétablir à Rennes le bureau du timbre, M. de Chaulnes adressa de nouveau aux habitants de cette ville une lettre du style le plus bienveillant, ainsi conçue :

« *Morlaix, ce 24e septembre* 1675.

» Messieurs, le désir que j'ai de vous faire ressentir les effets des bontés » du Roy m'a persuadé que le rétablissement du bureau du papier timbré » y peut beaucoup contribuer ; et comme je sais qu'aucun des bons » habitants de Rennes n'a trempé dans le pillage qui s'en fit, il y a » quelque temps, et que le seul emportement de quelques vagabonds » causa ce désordre, je ne doute pas que non-seulement vous ne » contribuiez de ce qui dépendra de vos soins au rétablissement dudit » bureau, que le Parlement doit ordonner, mais que vous ne les em- » ployiez aussi pour prévenir, par toutes sortes de précautions, un » pareil accident. Ce me sera un nouveau moyen d'attirer sur Rennes » les grâces que son obéissance et sa soumission aux volontés du Roy » lui pourront faire mériter, et de vous faire connoître la joie que » j'auroi de me prévaloir de toutes les occasions qui pourront vous » être avantageuses pour effacer les fâcheuses impressions qu'auroient » pu donner les derniers mouvements. Et me remettant à ce que M. le » marquis de Coëtlogon vous fera connoître plus particulièrement de » ma part, je vous assurerai que je suis, Messieurs, votre très-affec- » tonné serviteur, (*signé*) LE DUC DE CHAULNES (2). »

Cette lettre arriva à Rennes le 26 septembre ; et, le même jour, on en lut une autre, au Parlement, de même date et à peu près de même teneur, par laquelle le duc de Chaulnes demandait effectivement aux magistrats d'ordonner le rétablissement du bureau du timbre. C'est M. de Coëtlogon qui avait apporté ces deux lettres : étant entré

(1) Arch. municip. de la ville de Rennes, *Registre des délibérations de la Communauté-ville de l'an* 1675, fol. 49 Ve et 50 Re. Cette lettre n'est pas datée, mais elle est enregistrée au procès-verbal de la séance du 5 août 1675.

(2) Arch municip. de Rennes, *Ibid.*, fol. 61 Re ; enregistré au procès-verbal de la séance du 26 septembre 1675.

en la Cour pour appuyer cette demande, il y prononça une longue harangue, où, entre autres choses, il disait expressément : « Cette » justice (le rétablissement du bureau du timbre) sera sans doute » agréable à tout le monde, puisqu'elle est capable de satisfaire le Roi, » d'attirer les grâces de Sa Majesté sur la province, *de procurer* » *l'éloignement des troupes qui y sont*, avec une prompte assemblée » des Etats, et enfin d'affermir la tranquillité publique (1). » Le Parlement, on l'a vu, se rendit aussitôt à ces motifs.

Après toutes ces lettres et toutes ces déclarations, après le calme profond qui accompagna, comme je l'ai dit, le rétablissement des bureaux, les habitants de Rennes, on l'avouera, avaient lieu d'être fort rassurés, et devaient surtout se croire bien à l'abri de l'invasion des troupes royales, dont la marche, suivant la déclaration expresse du gouverneur, *n'avait rien qui les regardât*. Aussi est-il facile de comprendre leur indignation, quand ils surent, à n'en pouvoir pas douter, qu'au mépris de toutes ces belles assurances et de tout ce mielleux langage, M. de Chaulnes marchait sur Rennes avec toute l'armée de M. de Forbin. On s'explique fort aisément que Mme de Sévigné écrivit à ce moment là : « L'émotion est grande dans la ville de Rennes, et la » haine incroyable dans toute la province pour le gouverneur (2). »

Deux jours après, en effet, (le 11 octobre) le gouverneur vint coucher avec toutes les troupes au petit bourg de Saint-Gilles, situé à quatre lieues de Rennes sur la route de Saint-Brieuc. Parmi ces troupes on remarquait au premier rang celles qui faisaient partie de la maison militaire du Roi, savoir : les deux compagnies de mousquetaires, les gris et les noirs, faisant ensemble environ six cents cavaliers, trois compagnies des Gardes françaises et autant des Gardes suisses ; après ces corps d'élite venait un escadron de cinq cents dragons ; le reste était de l'infanterie tirée des régiments de Picardie, de la Marine, de Navailles et de la Couronne ; enfin, un millier d'archers de la maréchaussée, tant à pied qu'à cheval (3) : le tout faisant une armée de six mille hommes. Malgré cette force imposante, M. de Chaulnes connaissait si bien les sentiments des Rennais, qu'il craignit

(1) *Registres secrets du Parlement*, séance du 26 septembre 1675.
(2) Lettre écrite des Rochers à Mme de Grignan, le 9 octobre 1675.
(3) Journal de René du Chemin et relation de Morel.

d'éprouver de la résistance pour entrer dans leur ville et de trouver les portes closes. Aussi disposa-t-il ses soldats en marche de guerre, et, comme le dit un témoin, « il fit tout ranger en bataille et défiler, de-
» puis Saint-Gilles, tous quatre à quatre, l'infanterie la mèche allu-
» mée des deux bouts, balle en bouche et les officiers à la tête de leurs
» compagnies. La cavalerie avoit le mousquet haut, et les officiers
» l'épée nue à la main. M. de Coëtlogon, qui étoit allé le matin au-
» devant de lui avec soixante ou quatre-vingts gentilshommes, le sui-
» voit à son entrée ; et M. de Chaulnes avoit à sa droite M. de Ma-
» rillac, maître des requêtes, qu'on envoyoit à Rennes en qualité d'in-
» tendant de justice » pour faire le procès aux séditieux, « et à sa
» gauche, M. le chevalier de Forbin, capitaine des mousquetaires gris
» et général des troupes du Roi en Bretagne (1). »

M. de Chaulnes entra à Rennes dans cet appareil, qui sentait moins le gouverneur que le conquérant. Mais ce conquérant triompha d'ailleurs sans nul mérite : au lieu de la résistance attendue, peut-être désirée par lui, il ne trouva qu'une foule muette, dont la stupeur étouffait l'indignation, et qui sous les traits de cet homme, dont les bienveillantes promesses étaient dans le souvenir de tous, découvrait avec effroi un vainqueur irrité. Ce fut là l'impression universelle ; les relations du temps l'attestent dans leur naïf langage ; l'une des plus froidement écrites, celle du sieur Morel, nous dit : « Le samedi,
» 12 octobre 1675, le duc de Chaulnes entra dans la ville de Rennes
» par toutes les portes, *et s'en rendit maître*, premièrement, par la
» porte aux Foulons, à la tête de partie des troupes de la maison du
» Roi ; par la porte Saint-Georges, avec les dragons, maréchaussée
» et fantassins ; par la porte Mordelaise, avec une troupe de mous-
» quetaires et de l'infanterie. »

Sitôt entré dans la ville, M. de Chaulnes l'occupa militairement sur tous les points, comme fait un général dans une place dont la conquête lui a coûté un long siége. Toutes les portes, toutes les avenues des faubourgs furent gardées par des détachements considérables ; le reste des troupes fut réparti en gros corps de garde postés, savoir, en dehors des murailles, sur la place des Lices, au cimetière Sainte-Anne, sur

(1) Journal de M. de La Courneuve.

la Motte Saint-Georges, et sur la douve de Toussaints; dans la ville elle-même, sur la place du Pré-Botté, à la Grande-Pompe, à la tour Lebat, sur la place du Palais et sur celle du Champ-Jacquet, au Puits-du-Mesnil, au petit et au grand Bout-de-Cohue, sur la place de la Monnaie, et enfin jusque dans l'Hôtel-de-Ville, d'où la milice bourgeoise se vit expulsée immédiatement (1). Le soir, les troupes bivouaquèrent aux lieux mêmes où elles se trouvaient postées; et, soit que le duc de Chaulnes eût réellement quelques craintes, soit qu'il voulût simplement accroître la terreur des habitants, « il fit tenir, dit un témoin, » toute la nuit du samedi au dimanche, toutes les troupes en garde, » la cavalerie le cul sur la selle, l'infanterie françoise et suisse le » mousquet sur l'épaule (2). »

Mais le lendemain, il fallut loger cette armée; la ville de Rennes étant par ses priviléges exempte de toute garnison, n'avait point de casernes; on imposa donc aux habitants — excepté aux gens d'église, de robe, et aux gentilshommes — la charge de loger chez eux tous ces soldats; et c'est par cette vexation, qui devait se prolonger cinq mois durant, que M. de Chaulnes commença l'œuvre dont il s'était imposé l'accomplissement, je veux dire la punition des Rennais. Avant de voir le détail de ce châtiment et s'il fut proportionné à la faute, tâchons d'en déterminer le caractère.

Dans un Etat ordonné, toute rébellion certainement mérite d'être punie; même si elle est pure de sang — comme le fut, croyons-nous, la triple sédition de Rennes — elle n'en a pas moins profondément méconnu l'autorité et troublé la société : l'intérêt de la société exige une rançon ; la justice veut que cette rançon se mesure sur la faute. Mais la question, ici, est de savoir si c'était précisément pour exercer, d'une main ferme et impassible et dans une juste mesure, les justes droits de la vindicte sociale que M. de Chaulnes envahissait Rennes avec ce formidable appareil, — ou si tout ce grand déploiement de la puissance publique ne servait pas, avant tout, à recouvrir les entreprises d'une misérable vengeance personnelle. Malheureusement, sur ce point le doute n'est guère possible. Je n'invoquerai point les récits contemporains écrits par des Rennais, dont peut-être le témoignage semblerait

(1) Voyez la Relation de Morel et le Journal de La Courneuve.
(2) La Courneuve.

suspect. Mais Mme de Sévigné, qui tenait bien plus à la cour qu'à la province, qui fut toujours dans les meilleurs termes avec le gouverneur de Bretagne, et qu'on ne peut soupçonner de la moindre complaisance pour la sédition, Mme de Sévigné écrit, le 16 octobre : « M. de Chaulnes » a été reçu à Rennes comme le Roi ; mais comme c'est la crainte qui » a fait changer leur langage, *M. de Chaulnes n'oublie pas toutes les » injures qu'on lui a dites,* dont la plus douce et la plus familière étoit » *gros cochon*, sans compter les pierres dans sa maison et dans son » jardin, et des menaces dont il paroissoit que Dieu seul empêchoit » l'exécution : *c'est cela qu'on va punir* (1). » Et quinze jours plus tard, après avoir raconté quelques circonstances de ce châtiment, elle ajoute : « Cette province est un bel exemple pour les autres, *et » surtout de respecter les gouverneurs et les gouvernantes, de ne » point leur dire d'injures et de ne point jeter de pierres dans leur » jardin* (2). » Dans une bouche amie un pareil langage est accablant ; il prouve jusqu'à l'évidence que le premier mobile du duc de Chaulnes dans les rigueurs qu'il infligea aux Rennais fut le désir de venger ses propres injures. Ce châtiment eut donc tout le caractère, non d'un acte de la justice publique, mais d'une satisfaction de la vengeance privée. Dès lors, on ne s'étonnera point de le trouver sans proportion avec la faute.

On jugera aussi tout naturel que Mme la gouvernante, qui avait eu dans l'injure une large part, en voulût une aussi grande dans le plaisir de la vengeance. Elle se hâta en effet de revenir à Rennes, où elle rentra dès le lundi 14 octobre ; son mari avait eu soin de se porter à sa rencontre sur la route de Dinan jusqu'au manoir des Trois-Croix, à la tête de ses gardes, des mousquetaires, des dragons et de la maréchaussée (3), et c'est sous la protection de cette nombreuse escorte qu'elle traversa, ce jour-là, la rue Haute. Avec une garde pareille, elle était bien à l'abri des chats pourris. En la voyant arriver juste au moment où s'ouvrait le triste spectacle des rigueurs et des misères infligées aux Rennais, ceux-ci ne purent s'empêcher de dire : « Madame

(1) Lettre à Mme de Grignan, écrite des Rochers le 16 octobre 1675.
(2) Lettre du 30 octobre 1675, à Mme de Grignan, écrite des Rochers.
(3) Relation de Morel et Journal de La Courneuve.

» la duchesse est venue en cette ville à dessein de se satisfaire de la » vue (1). »

Dès le lendemain de son arrivée (15 octobre) éclata le coup le plus terrible qui pût être porté à la prospérité de Rennes, l'exil du Parlement. M. de Marillac alla remettre lui-même au Palais une déclaration du Roi, dont le procureur-général donna lecture le 16 octobre, toutes chambres assemblées, laquelle transférait de Rennes à Vannes le siége de cette Cour souveraine, en lui interdisant sous peine de faux de faire désormais à Rennes aucun acte de judicature : « ce qui donna » une si grande consternation à tout le monde, qu'on ne voyait que » pleurs, » dit un témoin oculaire (2). Cette consternation remplit du reste toute la province ; et l'écho s'en est transmis jusqu'à nous dans les lettres de Mme de Sévigné, qui écrivait des Rochers : « On a trans- » féré le Parlement, c'est le dernier coup ; car Rennes sans cela ne » vaut pas Vitré (3).... M. de Montmoron (doyen du Parlement) s'est » sauvé ici, pour ne point entendre les pleurs et les cris de Rennes » en voyant sortir son cher Parlement ;.... toute la province est affli- » gée.... C'est une désolation terrible ; la ruine de Rennes emporte » celle de la province (4). »

Cet exil du Parlement entrait sans doute dès le principe dans le plan général des mesures destinées à châtier Rennes de ses séditions ; il avait encore pour but de faire expier aux magistrats une indépendance que le despotisme leur pardonne toujours malaisément encore qu'elle soit à la fois leur premier devoir et leur titre le plus sûr à la confiance des peuples. Mais la cour prétendait de plus tirer parti de cet exil pour en venir à supprimer le privilége par lequel la ville de Rennes était, en temps ordinaire, exempte de supporter les menaces d'une forteresse et l'ennui d'une garnison. C'est Mme de Sévigné qui nous révèle ce calcul : « On voulait, dit-elle, en exilant le Parlement, le faire consentir » pour se racheter qu'on bâtit une citadelle à Rennes ; — mais,

(1) Journal de du Chemin.

(2) Journal de La Courneuve.

(3) Lettre à Mme de Grignan, du 26 octobre 1675. On sait que les Rochers ne sont qu'à une lieue de Vitré, et Vitré à neuf lieues de Rennes.

(4) Lettre à Mme de Grignan, du 20 octobre 1675.

» continue-t-elle, cette noble compagnie voulut obéir fièrement, et » partit plus vite qu'on ne vouloit (1), car tout se tournoit en négo- » ciation ; mais on aime mieux les maux que les remèdes (2). »

Certes, nos vieux magistrats eurent cent fois raisons, et ils restèrent dignes d'eux-mêmes en préférant supporter *les maux*, c'est-à-dire l'exil, plutôt que *les remèdes* proposés, c'est-à-dire le joug du sabre qu'on les pressait de se mettre eux-mêmes sur le cou. Quand le despotisme spécule sur la lâcheté des Bretons, il a souvent de ces mécomptes.

Le jour même que l'on déclara l'exil du Parlement (15 octobre), on commença de désarmer la milice bourgeoise, et en général tous les habitants de Rennes, excepté les gentilshommes. Cette opération fut achevée le 23 octobre, et les officiers de la milice s'y trouvèrent eux-mêmes compris (3). L'artillerie de la ville, quoiqu'elle appartînt en propre à la communauté municipale, se vit aussi confisquée en cette occasion (4).

La population étant ainsi toute désarmée et dénuée absolument de moyens de défense, M. de Chaulnes jugea qu'il était temps de mettre à exécution le plus odieux des desseins arrêtés dans son esprit, dès le 12 juin précédent, pour la punition de la ville de Rennes, j'entends la destruction de ses faubourgs (5). Les habitants de la rue Haute s'étaient constamment montrés, dans tous ces troubles, les plus ardents au désordre et les plus entêtés de sédition ; on se rappelle l'anecdote du chat pourri, le massacre des chevaux de M. de Tonquédec, etc.; on résolut de commencer par la rue Haute. En conséquence, le 23 octobre, M. de Chaulnes fit publier dans la ville un arrêt rendu au Conseil du Roi, le 16 du même mois, dont les principaux passages me semblent assez curieux pour être ici rapportés (6) :

(1) Les membres du Parlement partirent le 20 octobre pour Vannes (*Journal de La Courneuve*), où ils tinrent leur première audience le 29 du même mois (*Relation de Morel.*)

(2) Lettre à Mme de Grignan, du 13 novembre 1675.

(3) Voyez Du Chemin, Morel, La Courneuve.

(4) Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, nouv. édit., t. II, p. 494, col. 1.

(5) Voir ci-dessus le chapitre III.

(6) D'après la Relation de Morel.

« Le Roy — dit cet arrêt — étant informé que les diverses séditions arrivées dans la ville de Rennes ont pris leurs commencements » dans les forsbourgs d'icelle, en sorte que les mutins, après y avoir » nourri et entretenu le trouble et la révolte, ne l'auroient pas seulement portée et fomentée autant qu'il leur a été possible dans le » corps de la ville, mais par leurs mauvais exemples et par leurs pernicieux conseils l'auroient encore répandue dans une partie de la » Basse-Bretagne : Sa Majesté, pour faire connoître quelle est son » indignation de ces excès si criminels et auxquels lesdits forsbourgs » ont participé, a voulu faire tomber particulièrement son juste châtiment sur le forsbourg de la rue Haute, comme ayant eu une part » principale aux séditions qui s'y sont passées. A quoi étant nécessaire » de pourvoir, Sa Majesté étant en son Conseil a ordonné et ordonne » que les habitants dudit forsbourg de la rue Haute, de quelque qualité et condition qu'ils puissent être, en désempareront incessamment, et rendront vides leurs maisons et tous autres lieux par eux » occupés dans l'enceinte dudit forsbourg, depuis la grande porte du » couvent dit de Bonne-Nouvelle qui donne dans ladite rue, et de » l'autre côté jusqu'à la chapelle de Sainte-Marguerite, dans quinze » jours après la publication du présent, à peine d'être déclarés » rebelles aux ordres du Roy et poursuivis comme tels, etc..... » Fait à Versailles, le 16e octobre 1675. »

Tout le monde, à Rennes, imputa à la duchesse de Chaulnes, l'inspiration de cette mesure, et je ne saurais dire si c'est à tort. La démolition des maisons de la rue Haute, conséquence inévitable de l'arrêt du Conseil, ne s'opéra cependant pas tout aussitôt ; j'y reviendrai plus tard ; mais les habitants, au nombre d'environ quatre mille (1), n'en furent pas moins expulsés immédiatement, et Mme de Sévigné nous peint ainsi leur détresse : « On a chassé et banni toute une grande rue, » et défendu de les recueillir sur peine de la vie ; de sorte qu'on voit » tous ces misérables, femmes accouchées, vieillards, enfants, errer » en pleurs au sortir de cette ville sans savoir où aller, sans avoir de » nourriture ni de quoi se coucher (2). »

(1) Ce chiffre de 4,000 est donné par le *Journal* de La Courneuve.
(2) Lettre à Mme de Grignan, du 30 octobre 1675.

VIII.

Sommaire. — Suite de la punition de Rennes. — Taxes levées sur les habitants pour l'entretien des troupes. — Mesures contre l'indiscipline des soldats. — Nombre d'habitants sont arrêtés sons prétexte de rébellion. — Commission chargée de juger les rebelles. — Condamnations et exécutions. — Sentiment de Mme de Sévigné.

Pendant que ces malheureux manquaient de tout, rien de manquait aux soldats du duc de Chaulnes. Il avait commencé par contraindre toutes les paroisses des environs de Rennes, dans un rayon de six lieues, à pourvoir à l'entretien des troupes par des contributions en nature, chacune jusqu'à la valeur de 500 livres (1). Quoique cette première ressource fût considérable et ne dût pas être épuisée de sitôt, M. de Chaulnes imposa, le 24 octobre, une taxe pour le même objet aux habitants de Rennes, qui furent suivant leur fortune divisés en trois classes, et ceux de la première classe taxés à 24 livres, ceux de la seconde à 12, ceux de la dernière à 6 (2). Cette taxe dut être payée sous deux jours et produisit aussitôt plus de 60,000 livres. Ce n'était pas encore assez; M. de Chaulnes remit immédiatement une nouvelle imposition sur les bourgeois, qui, cette fois, se virent divisés en six classes, taxées, les cinq premières à 24, 18, 12, 6 et 3 livres, et la dernière à 30 sols seulement (3). Plus de cent mille livres furent levées arbitrairement au moyen de ces deux taxes, où tous les habitants furent compris, à l'exception de la noblesse, des gens d'église, des juges du présidial, des notaires-secrétaires du Parlement (4) et des officiers de la chancellerie. Les anciens syndics de la Communauté de ville, qui dans les cas analogues avaient coutume d'être exempts, réclamèrent en vain leur privilége; M. de Chaulnes le leur refusa durement, sous prétexte qu'ils s'étaient montrés trop négligents à prévenir la sédition; et comme ces pauvres gens, se voyant frustrés de leur droit, murmu-

(1) Voy. La Courneuve et Morel.

(2) Relation de Morel. Il y a quelque divergence, quant aux chiffres de ces taxes, entre Morel, Du Chemin et La Courneuve.

(3) Journal de Du Chemin.

(4) Les présidents, conseillers, greffiers et autres officiers du Parlement n'y pouvaient être sujets, puisqu'ils étaient dès ce moment rendus à Vannes.

raient un peu : — « Ne me poussez pas davantage! » leur cria tout en colère l'énorme gouverneur (1); car il était de cette école qui fait un crime aux moutons de bêler, je ne dis pas quand on les tond, mais même quand on les écorche. Il y eut encore d'autres taxes, et plus considérables que ces deux-ci, en décembre 1675 et en 1676; j'en dirai un mot plus loin.

Mais je ne veux pas tarder plus longtemps de rendre justice au duc de Chaulnes en disant de lui un peu de bien, après tout le mal que j'ai été obligé d'en dire. S'il se plaisait à fouler Rennes sous sa vengeance, du moins n'entendait-il pas la livrer aux violences et aux caprices de la soldatesque. Il prit en conséquence des mesures sévères et précises pour réprimer l'indiscipline de ses troupes et pour empêcher autant que possible toute collision entre les habitants et les soldats. Ainsi, le 31 octobre, il fit construire pour ceux-ci quatre *brandines* ou cabarets, qui leur étaient exclusivement réservés, sans que les habitants y pussent entrer ni acheter, avec défense aux soldats d'aller boire ailleurs et aux habitants de leur vendre. Dès la veille (le 30 octobre), le gouverneur avait fait publier une autre ordonnance interdisant aux soldats d'exiger de leurs hôtes quoi que ce pût être sans paiement ou contre leur gré, et ce sur peine de la vie, avec injonction aux officiers d'y tenir sévèrement la main, s'ils ne voulaient en répondre en leur propre nom. En même temps, il défendait aux habitants de fournir autre chose aux soldats logés chez eux que « *l'ustensile*, qui est le pot » et le plat, feu pour cuire et manger leur viande, sel et vinaigre » pour les assaisonner, et place au feu et à la chandelle, à peine de « punition raisonnable (2). » Cette ordonnance, loin de rester une lettre morte, reçut presqu'immédiatement une première et sévère application. Cinq fantassins, logés dans la rue Reverdiaie, s'étant associés pour faire ripaille aux dépens de leur hôte et le payer en horions au lieu d'argent, furent condamnés aussitôt par la cour martiale, qui décida qu'un des cinq subirait la peine de mort. Comme on ne put reconnaître le plus coupable, on arrêta de les faire tirer au billet, et celui des cinq qui eut le billet noir — il se nommait Nicolas — fut effectivement pendu, le jeudi 31 octobre, entre cinq et six heures du

(1) Relation de Morel.
(2) Relation de Morel.

soir, sur le placis du Grand Bout-de-Cohue, en présence de toutes les troupes formées en carré (1). Cet exemple nécessaire d'une sévère justice arrêta l'audace des autres.

Ce ne fut malheureusement pas le seul supplice dont Rennes eut en ces jours-là le triste spectacle.

En définitive, le but avoué, patent, de l'invasion militaire de M. de Chaulnes, était, non la punition de la ville de Rennes en général, — puisque le gouverneur lui-même déclarait que la généralité des habitants n'avait point eu part à la triple sédition de cette ville, — mais la punition des auteurs de ces séditions. Or, l'exil du Parlement, le total désarmement des bourgeois, le logement des troupes, les taxes, le bannissement même de la rue Haute, n'étaient que des mesures générales qui frappaient les masses sans atteindre spécialement les particuliers coupables de rébellion. On s'était mis pourtant à les rechercher activement presque aussitôt après l'entrée de M. de Chaulnes; mais le succès ne répondit pas au zèle, et Mme de Sévigné en donne la vraie raison, quand elle dit, sous la date du 20 octobre : « Les mutins de Rennes se sont sauvés, il y a longtemps; ainsi les » bons pâtiront pour les méchants (2). » Circonstance qui néanmoins n'empêcha pas le grand-prévôt de Bretagne (M. de la Pinelaie Botherel) d'opérer de nombreuses arrestations, principalement les 17, 18 et 19 octobre 1675.

Les premiers, les vrais coupables étaient absents; mais comme, pour complaire au gouverneur, il fallait *faire du zèle*, on se rejeta sur les coupables du second ordre et, ceux-ci se trouvant encore trop rares, sur les innocents. « On a pris *à l'aventure* vingt-cinq ou » trente hommes que l'on va pendre, » dit Mme de Sévigné dans une de ses lettres (3); quelques jours après, elle ajoute, sur de nouveaux renseignements, « qu'on a pris soixante bourgeois (4). » Et en effet, bien qu'il fût de notoriété publique que les classes inférieures, ouvriers, artisans, hommes de peine, avaient seules pris part aux troubles, on fit de nombreuses arrestations dans la bourgeoisie et surtout dans le corps

(1) Relation de Morel.
(2) Lettre à M. de Bussy-Rabutin, du 20 octobre 1675.
(3) Lettre à Mme de Grignan, du 26 octobre 1675.
(4) Lettre à la même, du 30 octobre 1675.

des procureurs. « Le 17 octobre, » écrit un contemporain, qui dans ce moment même était à Rennes, « le 17 octobre, M. le grand-prévôt, » par ordre de M. de Chaulnes, mit douze ou quinze procureurs, tant » de la Cour que du Présidial, prisonniers, et les alla prendre la nuit » dans leurs lits. Ils furent interrogés le 19. Tous leurs confrères se » cachèrent, ne sachant pourquoi on les arrêtoit. On y mit aussi » quantité de clercs et petites gens, même des prêtres, pour avoir » parlé un peu trop hardiment ou avoir écrit des lettres à la cam- » pagne, car il n'en passoit point qu'on n'ouvrit (1). » Ce texte est instructif; on y voit le despotisme, comme il est dans tous les temps: faisant à ceux qu'il opprime un crime de leurs plaintes, violant pour se satisfaire les plus saintes obligations de la foi publique; du XVIIe siècle au XIXe ses errements, ses procédés sont restés les mêmes; le progrès, ici, est en défaut.

Quoi qu'il en soit, Mme de Sévigné n'était pas prophète, fort heureusement, quand elle prédisait la pendaison de tous ces particuliers *pris à l'aventure*, bourgeois, procureurs, ou autres. Après une détention plus ou moins longue, mais en tout cas assez dure; quand on se fut bien convaincu, par de minutieux interrogatoires, qu'ils étaient innocents, on les relâcha (2). Quant au petit et très-petit nombre de ceux contre lesquels on trouva des charges sérieuses, ils furent condamnés, les uns à mort, les autres à l'exil ou aux galères. Il n'y eut pourtant pas, à Rennes, autant de condamnations qu'on le croit généralement, sur le témoignage un peu hâté de Mme de Sévigné. Elle écrivait, le 13 novembre, que déjà *dix* individus avaient été roués vifs (3). Or, suivant les relations les plus précises, écrites par des témoins oculaires, — entre autres celle de Morel, qui est fort circonstanciée en cette partie, — depuis l'entrée de M. de Chaulnes à Rennes (12 octobre) jusqu'à la fin de novembre 1675, il y eut en tout contre les séditieux neuf condamnations, dont une à l'exil, deux aux galères, *six* à mort. Des six condamnés à mort, deux furent pendus, quatre roués; c'est déjà trop, certainement, sans en mettre dix.

Avant d'entrer dans le détail de ces condamnations, disons par qui

(1) Journal de La Courneuve.

(2) Morel et La Courneuve.

(3) Lettre à Mme de Grignan, du 13 novembre 1675.

elles furent prononcées. Le Roi avait envoyé exprès en Bretagne, pour faire le procès aux séditieux de toute la province, M. de Marillac, intendant de justice, avec commission spéciale et pouvoir de s'adjoindre comme assesseurs qui il voudrait. A Rennes, il s'adjoignit le grand-prévôt de Bretagne et les conseillers au Présidial; et quand il quitta cette ville (le 6 novembre), il leur transféra tous ses pouvoirs. Il y avait toujours au moins sept juges à prononcer les condamnations.

Les six condamnés à mort furent :

Pierre Daligault, joueur de violon, de la rue Haute, roué le 26 octobre 1675;

Pierre Tréhol ou Tréhot, dit La Chesnaye, fripier, de la rue Tristin, pendu le 29 octobre;

Jean Rivé, aubergiste dans la rue Haute, à l'enseigne du *Sauvage*, roué le 4 novembre;

Pierre Boisard ou Boissard, boucher, du Bourg-l'Evêque, roué le même jour que le précédent;

Guillaume Froc ou Floc, sergent (c'est-à-dire huissier), au bourg de Saint-Gilles près Rennes, roué le 5 novembre;

Et Jean Blé ou Le Blé, de la rue Haute, pendu le 12 novembre.

Les trois autres condamnés étaient :

Gaudin, de la rue Haute, condamné au bannissement le 31 octobre 1675;

Le Moulnier, charpentier, de la rue Haute, condamné, le 13 novembre, à cinq ans de galères;

Et un nommé Hellaudais, condamné aussi aux galères, quelques jours après.

On remarque que sur ces neuf condamnés, il y en a au moins cinq de la rue Haute.

Daligault, ce pauvre ménétrier, « qui avoit commencé la danse et » la pillerie du papier timbré (1), » le 17 juillet précédent, commença aussi cette danse funèbre. Comme c'était le premier supplice, on voulut qu'il jetât dans le cœur du peuple une profonde impression d'horreur et d'effroi : aussi, le corps du patient à peine détaché de la roue fut coupé en quatre quartiers, et ces quartiers exposés sur

(1) Mme de Sévigné, lettre à Mme de Grignan, du 30 octobre 1675.

des poteaux dressés à cet effet aux quatre coins de la ville, c'est-à-dire à la Magdeleine, au Bourg-l'Evêque, au bout de la rue Haute et à celui de la rue Hue (1). Daligault, quoique mis à la question ne dénonça aucun complice ; toutefois « il dit en mourant que c'étoient les » fermiers du papier timbré qui lui avoient donné vingt-cinq écus » pour commencer la sédition ; et jamais on n'a pu en tirer autre » chose (2). »

Les quatre séditieux dont le supplice suivit celui de Daligault — savoir, Tréhot, Rivé, Boissard et Floc — étaient impliqués, non dans l'émeute du 17 juillet, mais dans celle du mois de juin ; le dernier, Jean Blé, dans la sédition du 18 avril. Les deux galériens et l'exilé (Gaudin, Moulnier, Hellaudais) furent poursuivis, autant qu'on en peut juger, pour leur participation aux troubles de juin.

D'ailleurs, des neuf condamnés, pas un ne fut accusé d'avoir perpétré un seul homicide. Ce point paraît certain. La sentence de Pierre Tréhot le déclare bien « atteint et convaincu d'avoir fait émotion et » effort pour entrer dans la cour du manoir épiscopal, armé d'un fusil » et d'une épée, et d'avoir voulu tirer son coup de fusil sur le duc de » Chaulnes, jurant et blasphémant le saint nom de Dieu (3). » Celle de Guillaume Floc le charge d'avoir emprunté un fusil pour tuer M. de Chaulnes et M. d'Argouges pendant la procession de la Fête-Dieu (13 juin 1675), et de s'être vanté de son dessein en plusieurs lieux en protestant *qu'il l'eût fait si on lui eût voulu bailler les* 2,000 *livres qu'on lui avoit promises* (4). Jean Blé, enfin, fut pendu « pour avoir » participé à la première sédition, obligé les officiers de prendre les » armes et couché en joue son capitaine, auquel M. de Coëtlogon avoit » ordonné de lever les armes contre les mutins (5). » Mais, en définitive, ni Blé n'avait tiré sur son capitaine, ni Floc ou Tréhot sur M. de Chaulnes : tous trois s'en étaient tenu au projet, sans aucun commencement d'exécution.

Jean Rivé et Pierre Boissard avaient, paraît-il, joué l'un et l'autre,

(1) Relation de Morel.
(2) Lettre de Mme de Sévigné, du 30 octobre 1675.
(3) Relation de Morel.
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*

dans le soulèvement populaire des 8 et 9 juin, un rôle important, mais non sanglant. Boissard passait pour avoir pris les armes le premier de tous, et poussé par tous moyens le peuple à la révolte. Rivé s'était rendu, la pique en main, chez le capitaine de la compagnie de la rue Haute pour le sommer d'en venir prendre le commandement, qu'au refus de cet officier il avait pris lui-même. Les gens la rue Haute, durant cette émeute, s'étant montrés partout au premier rang en tête des plus turbulents, Rivé qui les commandait dut être considéré comme le principal chef de la sédition. Aussi, après son supplice, sa tête séparée du tronc fut plantée sur une pique, près le pont Saint-Martin, avec un écriteau qui portait : *Chef des séditieux.* En outre, d'après sa sentence, son corps devait être jeté à la voierie ; toutefois il fut inhumé à Bonne-Nouvelle (1).

Quant à Gaudin, Hellaudais et Le Moulnier, la relation de Morel rapporte que le premier fut condamné à l'exil « *pour la sédition* , » et le second aux galères « *pour le port d'armes et avoir battu la caisse.* » C'est tout ce qu'on sait de leurs méfaits, et il est même impossible de reconnaître, autrement que par conjecture, celle des trois séditions de Rennes à laquelle se rapportent ces méfaits.

Je me suis étendu sur cette matière pour montrer que la cruauté des supplices était véritablement sans proportion avec les crimes imputés aux plus coupables. Quand on songe que ces terribles supplices venaient d'être en Basse-Bretagne prodigués à milliers, et que même, à un point de vue, ils étaient encore la moindre part du châtiment infligé à la ville de Rennes, on conçoit que Mme de Sévigné, toute grande dame et tout éprise de Versailles et tout amie de M. de Chaulnes qu'elle pouvait être, ait laissé tomber de sa plume ces ironies sanglantes : « Nous ne sommes plus si roués, un en huit » jours, *seulement pour entretenir la justice...* La penderie me paroît » maintenant *un rafraîchissement !* » — Je le crois bien : auprès de la roue la potence est un délice. — « *J'ai*, continue-t-elle, *une toute* » *autre idée de la justice, depuis que je suis dans ce pays.* Vos galé- » riens me paroissent une société *d'honnêtes gens* qui se sont retirés » du monde pour mener une vie douce ; nous vous en avons bien en-

(1) Relation de Morel.

» voyé par centaines ; *ceux qui sont demeurés sont plus malheureux* » *que ceux-là !* (1) »

Je m'étonne que des écrivains modernes aient pu se tromper sur le vrai sens de ce passage, au point de prendre pour une moquerie indécente des misères de la Bretagne cette invective si amère contre ses persécuteurs. La forme est légère sans doute, elle l'est toujours chez Mme de Sévigné ; mais ces traits lancés d'une main légère n'en sont que plus sûrement mortels. Pourtant l'illustre marquise s'était bien mise à couvert d'une pareille méprise ; n'avait-elle pas dit ailleurs : « Cette province a grand tort, mais elle est rudement punie et au point » de ne s'en remettre jamais... Les malheurs de cette province achè- » vent de tout ruiner (2).... Enfin, vous pouvez compter qu'*il n'y a* » *plus de Bretagne :* et c'est dommage (3) ! » Sur Rennes, en particulier, elle dit : « Tout ce pauvre Parlement est malade à Vannes ; » Rennes est comme une ville déserte ; les punitions et les taxes ont été » cruelles ; il y auroit des histoires tragiques à conter d'ici à demain » (4). » Et sur M. de Chaulnes, malgré toute son amitié, en s'adressant à Mme de Grignan, dont le mari, gouverneur de la Provence, y était fort aimé, elle écrivait : « Si vous voyiez *l'horreur, la détestation,* » *la haine* qu'on a ici pour le gouverneur, vous sentiriez bien plus que » vous ne faites la douceur d'être aimés et honorés partout. Quels » affronts ! quelles injures ! quelles menaces ! quels reproches (5) !... » Nous sommes étonnés qu'en quelque lieu du monde on puisse aimer » un gouvernement (6). »

Elle-même, Mme de Sévigné, se déclarait très-positivement non contre les Bretons, mais contre M. de Chaulnes, vis-à-vis de Mme de Grignan qui avait tenté de le défendre et à qui elle répondait : « Vous » jugez superficiellement de celui qui gouverne cette province, quand

(1) Lettre à Mme de Grignan, du 24 novembe 1675.
(2) Lettre à la même, du 26 octobre 1675.
(3) Lettre à la même, du 30 octobre 1675.
(4) Lettre du 13 novembre 1675, à la même.
(5) Lettre du 6 novembre 1675.
(6) Lettre du 27 novembre 1675. *Gouvernement* signifie ici la personne et l'autorité d'un gouverneur de province.

» vous croyez que vous feriez de même : *non, vous ne feriez point* » *comme il a fait, et le service du Roi ne le voudrait pas* (1). »

Voilà donc, si je ne me trompe, Mme de Sévigné bien lavée du crime d'avoir insulté aux souffrances de la Bretagne, et M. de Chaulnes convaincu de les avoir aggravées sans nécessité, au point de ruiner la province, de nuire aux intérêts de la Couronne, et de devenir lui-même pour les Bretons une sorte d'épouvantail.

IX.

Sommaire. — Les troupes venues à Rennes le 12 octobre sortent de la province. — Session des États de Bretagne, qui n'obtiennent rien du Roi. — Nouvelle armée de dix mille hommes, envoyée en Bretagne malgré M. de Chaulnes. — Indiscipline de ces nouvelles troupes, poussée jusqu'au brigandage; témoignage de Mme de Sévigné. — Ces troupes sortent de Bretagne, le 1er mars 1676. — L'amnistie est publiée le lendemain. — Les exceptés de l'amnistie. — Démolition partielle de la rue Haute. — Rappel du Parlement (1689).

M. de Chaulnes cependant commençait à se trouver assez vengé. Il s'était plu à braver la haine; mais il ne fut pas longtemps sans en redouter les suites : connaissant l'opiniâtreté bretonne et tenant fort à conserver son gouvernement de Bretagne, il prévoyait que les Bretons, une fois devenus irréconciliables, ne cesseraient de lui créer des embarras infinis, au point de rendre sa situation impossible. Il désirait — on le comprend — éviter ce péril et par suite voir abréger le châtiment appelé par lui-même sur sa province; s'il n'eût tenu qu'à lui, ce châtiment aurait eu son terme vers la fin du mois de novembre 1675. Il fit plus que désirer, il agit pour procurer ce résultat.

Il commença par délivrer Rennes d'une partie des troupes dont il l'avait inondée le 12 octobre, et dont plus de moitié en était déjà sortie le 6 novembre pour quitter définitivement la Bretagne. En même temps il assembla les États de la province, qu'il ouvrit en personne, le 9 novembre, dans la ville de Dinan. Cette mesure fut d'un excellent effet : convoqués successivement en août, en septembre et en octobre, les

(1) Lettre du 11 décembre 1675.

États s'étaient vus, à ces trois dates, successivement ajournés avant d'avoir été réunis, et l'on en craignait déjà la suppression ou au moins la suspension indéfinie (1), que tous les Bretons eussent regardée comme l'injure la plus sensible et le dernier des maux. L'ouverture de cette assemblée parut donc un signe prochain de délivrance.

Il est vrai que les commissaires du Roi demandèrent trois millions de don gratuit, un tiers plus qu'à l'ordinaire, et qu'on n'avait jamais accordés qu'en 1661, lorsque Louis XIV vint en personne tenir les États à Nantes (2). Mais les représentants de la province n'hésitèrent pas; on leur faisait entrevoir, au prix de cette rançon, le retour de la paix et de la liberté; ils l'accordèrent aussitôt sans marchander; et même, au lieu de remettre le vote du don gratuit à la fin de leur session, comme ils avaient toujours fait, ils le votèrent par acclamation dès leur seconde séance (le 11 novembre) : précédent fâcheux, d'ailleurs, et qui devint le principe d'un usage des plus funestes aux finances de la province.

Dès le lendemain de ce vote, une députation partit pour annoncer à la cour ce riche présent et renouveler les plus formelles assurances de la fidélité des Bretons. Les présidents des trois Ordres (l'évêque de Saint-Malo pour l'Église, le duc de Rohan pour la Noblesse et le sénéchal de Nantes pour le Tiers) composaient cette députation solennelle, qui avait encore pour mission — c'était là son objet le plus important — d'implorer du Roi une triple grâce, savoir, le retrait total des troupes, le retour du Parlement à Rennes, et enfin une amnistie générale (3). Encouragées par le gouverneur et les commissaires du Roi, les espérances étaient grandes dans toute la Bretagne; elles furent grandement trompées. Le Roi accepta les trois millions et n'accorda rien... sinon le contraire précisément de ce qu'on lui demandait, je veux dire l'envoi de nouvelles troupes, au nombre de dix mille hommes, pour fouler de nouveau la pauvre province (4).

(1) « Je vous parlois des États, dans la crainte qu'on ne les supprimât pour nous punir, » mais nous les avons encore, » écrivait Mme de Sévigné à Mme de Grignan, le 24 novembre 1675.

(2) Mme de Sévigné, lettre à Mme de Grignan, du 17 novembre 1675.

(3) Relation de Morel; *Journal de La Courneuve*.

(4) Voy. La Courneuve; et Mme de Sévigné, lettres à Mme de Grignan, des 17, 20, 27 novembre, 4 et 18 décembre 1675.

Cette nouvelle, qui se répandit en Bretagne vers la fin de novembre [1], y fit l'effet d'un coup de foudre : ce fut une consternation générale et un deuil universel. M. de Chaulnes, d'ailleurs, — cela est certain — n'avait aucune part à cette mesure. Loin de l'avoir sollicitée ou désirée, il avait très-fortement désiré le contraire; il ne connut l'intention de la Cour que par son exécution, et pour comble de disgrâce, il se vit, dans son propre gouvernement, enlever le commandement de ces dix mille hommes, exclusivement remis à M. de Pommereu, délégué en Bretagne pour cet objet, avec la qualité d'intendant de justice et d'inspecteur de ces troupes. Mme de Sévigné est bonne à entendre sur ce chapitre. Le 4 décembre, elle écrit à Mme de Grignan : « Nous sommes toujours » dans la tristesse des troupes qui nous arrivent de tous côtés avec » M. de Pommereuil [2]. Ce coup est rude pour les grands officiers; ils » sont mortifiés à leur tour, c'est-à-dire, le gouverneur, *qui ne s'atten-* » *doit pas à une si mauvaise réponse sur le présent de trois millions* » Et quelques jours après encore, reprenant ce sujet : « Il faut excuser » des gens qui ont perdu la tramontane — dit-elle à sa fille, en parlant » de M. et de Mme de Chaulnes ; — c'est dommage que vous n'éprouviez » la centième partie de ce qu'ils ont souffert ici depuis un mois. Il » est arrivé dix mille hommes dans la province, dont ils ont été aussi » peu avertis et sur lesquels ils ont autant de pouvoir que vous; ils » ils ne sont en état de faire ni bien ni mal à personne..... Mme de » Chaulnes me paroît la mort au cœur de toutes ces troupes, et M. de » Chaulnes très-embarrassé de M. de Pommereuil [3]. »

Ces dix mille hommes entrèrent en Bretagne vers le 6 ou 8 décembre [4]; le 9, les deux régiments de la Reine et du Dauphin arrivèrent à Rennes, d'où sortit immédiatement (le 9 et le 10 décembre) tout ce qui demeurait encore des troupes venues le 12 octobre, sauf pourtant les compagnies du régiment de la Couronne, qui furent au contraire rejointes en cette ville par le reste de leur corps, le 24 et le 25 du même mois. Ces trois régiments, de la Reine, du Dauphin et

(1) Mme de Sévigné l'annonce à sa fille, le 27 novembre 1675.

(2) Je crois que la vraie orthographe est *Pommereu;* mais Mme de Sévigné écrit toujours *Pommereuil.*

(3) Lettre du 22 décembre 1675.

(4) Lettre de Mme de Sévigné, du 8 décembre.

de la Couronne, avec quelques escouades d'archers de la maréchaussée, portèrent la garnison de Rennes à environ cinq mille hommes (1). Le reste des dix mille hommes fut répandu dans les autres places de la province, pour qu'elles n'eussent rien à envier au sort de la capitale.

M. de Pommereu arriva à Rennes le 16 décembre (2). « C'est le « plus honnête homme et le plus bel esprit de la robe, » dit Mme de Sévigné (3), dont il se vantait d'être l'ami et qu'il eut la galanterie d'aller voir, en passant à Vitré. — « Il est reçu comme un dieu, dit-« elle encore, et c'est avec raison : il apporte l'ordre et la justice « pour régler dix mille hommes, *qui sans lui nous égorgeroient « tous* (4). » On ne parle pas autrement de dix mille bandits; et c'est ici le lieu d'établir une distinction nécessaire entre ces nouvelles troupes et celles du bailli de Forbin, qui, entrées au mois d'août dans notre province, avaient achevé de la quitter pour céder la place à l'armée de M. de Pommereu.

Les troupes de M. de Forbin furent sans doute, pour Rennes et la Basse-Bretagne, l'instrument d'une trop cruelle punition; mais du moins ne furent-elles qu'un instrument; elles ne firent qu'exécuter les ordres de leurs chefs, sans vexer encore les habitants par leur indiscipline : aussi les relations contemporaines ne font aucune plainte de leurs désordres. Les causes de cette bonne tenue sont évidentes : en premier lieu, M. de Chaulnes — nous l'avons vu — eut soin de prendre contre ces désordres les mesures les plus énergiques; en second lieu, il faut remarquer que l'armée de M de Forbin était, en très-grande majorité, composée de troupes d'élite. Sans même parler de la maréchaussée, qui ressemblait fort, comme on le sait, à notre gendarmerie d'aujourd'hui, les régiments de Picardie et de la Marine étaient au nombre des six connus sous le nom de *Vieux corps*, placés en tête de toute l'infanterie par leur discipline et leur bravoure. La même remarque s'applique avec plus de force aux troupes de la maison du Roi, entre autres, aux Gardes françaises et aux Gardes suisses, et surtout aux deux compagnies de mousquetaires, composées de gen-

(1) Voir pour ces détails le Journal de Du Chemin et la Relation de Morel; ce dernier porte à 6,000 hommes la garnison de Rennes; mais ce chiffre semble un peu fort.

(2) Relation de Morel.

(3) Lettre à Mme de Grignan, du 11 décembre 1675.

(4) Id. du 18 déc. 1675.

tilshommes de bonnes familles, qui venaient y faire leur apprentissage militaire : aussi l'une des relations rennaises des événements de 1675 déclare positivement que « les mousquetaires sont tous gens d'honneur » et *fort sages* (1). »

Les régiments de M. de Pommereu, au contraire, étaient pris de la masse la plus commune de l'armée. C'était le simple soudard dans toute sa grossièreté native, d'autant plus brutal que, venant de faire la guerre sur le Rhin où il devait la reprendre au printemps, il était naturellement porté à voir dans cette expédition de Bretagne une sorte de campagne d'hiver contre des ennemis moins redoutables que les Impériaux, mais d'autant meilleurs à tondre et à saccager. Ajoutez à cela que M. de Pommereu, malgré l'amitié et les éloges de Mme de Sévigné et malgré toute son omnipotence, ne semble pas avoir renouvelé, contre les désordres de la soldatesque, les mesures vigoureuses et efficaces adoptées par M. de Chaulnes. Ce qui est sûr, c'est que ces désordres ne tardèrent pas à devenir extrêmes ; le soudard ne respecta ni la personne ni la propriété des habitants ; les violences de toute espèce se multiplièrent ; et ce dernier châtiment, où M. de Chaulnes, je le répète, n'eut aucune part, sembla plus intolérable à la généralité de la province que tous ceux dont le gouverneur avait eu précédemment l'initiative. L'armée de M. de Pommereu ne fut pas, comme celle de M. de Forbin, l'instrument de la punition ; elle fut la punition même.

Écoutons Mme de Sévigné, dont le témoignage n'est pas suspect. Dès le premier moment de leur arrivée (le 8 décembre), elle dit de ses soudards : « Ils vivent, ma foi, comme dans un pays de conquête, » nonobstant notre bon mariage avec Charles VIII et Louis XII. » Trois jours après, le 11 décembre, elle écrit à Mme de Grignan : « Venons aux malheurs de cette province : tout y est plein de gens » de guerre ; il y en aura à Vitré... Il en passe beaucoup par la Guerche, » et il s'en écarte qui vont chez les paysans, les volent et les dépouil- » lent. C'est une étrange douleur, en Bretagne, que d'éprouver cette » sorte d'affliction, à quoi ils ne sont pas accoutumés. » Le 20 dé-

(1) Morel.

cembre : « Vous savez les misères de cette province, » marque-t-elle à son cousin Bussy-Rabutin ; « il y a dix ou douze mille hommes de » guerre, qui vivent comme s'ils étaient encore au-delà du Rhin : » nous sommes tous ruinés. Mais qu'importe ? nous goûtons l'unique » bien des cœurs infortunés, nous ne sommes pas seuls misérables : » on dit qu'on est encore pis en Guienne. » Le 22 décembre, elle conte que si Mme de Chaulnes tardait de venir à Vitré, « c'est qu'elle » craignoit d'être volée par les troupes qui sont par les chemins. » La gouvernante elle-même ! En 1676, la licence ne fait que croître et monte à des forfaits monstrueux : « Pour nos soldats, — écrit-elle, le » 5 janvier, à Mme de Grignan, — ils s'amusent à voler ; ils mirent » l'autre jour un petit enfant à la broche ! » Et M. de Sévigné, fils de la marquise, ajoute : « Toutes ces troupes de Bretagne ne font que » tuer et voler (1). »

Les archives municipales de Guingamp, consultées par l'historien de cette ville (M. Ropartz), lui ont fourni de quoi joindre aux textes de Mme de Sévigné un curieux commentaire, qui prouve que ces soudards n'épagnaient pas plus, dans leurs pillages, les municipalités que les particuliers. Ne pouvant entrer dans le détail, je me borne à citer un trait. Un certain M. Ollier, mestre-de-camp (ce qui équivaut à colonel) du régiment dont quatre compagnies tenaient garnison à Guingamp, occupait dans cette ville une maison entière, louée et meublée pour son usage aux frais des habitants. Il mangeait avec ses officiers à l'auberge du *Cheval-Blanc*, la meilleure du lieu, et il y mangeait si bien que la Communauté de ville se vit bientôt obligée de faire, pour solder sa dépense, un fond de 1,400 livres, qui fut remis provisoirement aux mains du greffier municipal. Survient à quelques jours de là M. Ollier, qui force le greffier de lui livrer cette somme, refuse d'en donner un reçu soit au greffier soit au maire, mais engage sa parole de payer fidèlement l'hôte. Or il n'en fit précisément rien, et force fut, le mois suivant, aux pauvres bourgeois de payer une seconde fois, sur les réclamations de l'aubergiste, la ripaille du colonel. Ainsi, celui-ci avait simplement *volé* à la Communauté de ville une somme de 1,400

(1) Lettre à Mme de Grignan, du 5 janvier 1675.

livres (1). Quand les grosses épaulettes donnaient de tels exemples, que ne devaient faire les soldats !

L'exemple de Guingamp prouve que ces brigandages s'étendaient dans toutes les parties de la province; mais aucune n'en souffrit plus que la ville de Rennes, à cause de sa nombreuse garnison. Voici le tableau raccourci qu'un témoin oculaire nous a laissé des débordements de la soldatesque : « Plusieurs habitants de cette ville et » forsbourgs de Rennes ont été battus par des soldats qui étaient logés » chez eux ; et tous les soldats ont tellement vexé les habitants qu'ils » ont jeté de leurs hôtes et hôtesses par les fenêtres après les avoir » battus et excédés, ont violé des femmes, lié des enfants tous » nus sur des broches pour les vouloir faire rôtir, rompu et brûlé » les meubles, démoli les fenêtres et vitres des maisons, exigé » grandes sommes de leurs hôtes, et commis tant de crimes qu'ils » égalent Rennes à la destruction de Hiérusalem (2). »

Non-seulement on devait subir les insultes de ces brigands; il fallait aussi payer de grosses sommes pour les nourrir. Les taxes recommencèrent, et furent cette fois bien plus lourdes que celles levées pour l'armée de M. de Forbin. On en mit une première au mois de décembre 1675, une seconde vers le 20 janvier suivant; cette dernière divisée en cinq classes, imposées à 64, 40, 32, 20 et 10 livres (3). L'autre n'était guère moins forte, puisqu'un des habitants de Rennes soumis à ces taxes (le procureur Morel) paya pour sa part 122 livres, du 25 décembre 1675 au 1er mars 1676 (4).

Tous les prétextes étaient bons, d'ailleurs, pour rançonner ces pauvres Rennais; ainsi, un ordre de la cour ayant, je ne sais trop pourquoi, prescrit de faire changer les soldats de logements au mois de février, le témoin oculaire de tout-à-l'heure dit à ce sujet : « Le jour » de la Chandeleur, 2e février 1676, on a fait un délogement, ou

(1) Ropartz, *Hist. de Guingamp*, 2e édition, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, T. VI, pp. 196-199.

(2) Journal de du Chemin, sous la date du 13 décembre 1676. Les troupes ne faisaient encore alors qu'arriver à Rennes; mais il est clair que l'auteur a rassemblé à dessein, sous cette date, les principaux actes de violences dont elles se rendirent coupables pendant toute la durée de leur séjour, afin de montrer, dès l'abord, quel fléau elles apportaient.

(3) Du Chemin.

(4) Journal de Morel. Il paya même 124 l. 16 s.; mais il avait un reliquat de 2 l. à acquitter pour compléter sa part de deux taxes imposées en octobre par M. de Chaulnes.

» plutôt un *désolement* général ; ce qui a encore beaucoup coûté aux » habitants (1). »

Enfin, pour tout résumer un autre s'écrie : « Jamais il ne s'est vu » telle désolation, non-seulement ici mais encore dans tout le royaume : » Dieu nous veuille consoler (2) ! »

Dieu entendit enfin ces prières, et ne voulut pas permettre la ruine complète de ce malheureux peuple, broyé sous la tyrannie du sabre. C'est à lui, en effet, et non à la volonté des hommes que la Bretagne dut sa délivrance. Si la France avait été en paix, on ne sait ce qui fût arrivé ; peut-être une troisième horde de soudards, plus féroce encore, eût succédé à l'armée de M. de Pommereu. Mais la guerre continuait toujours sur le Rhin ; avec le printemps de 1676 allait s'ouvrir une nouvelle campagne ; le Roi n'avait pas trop de toutes ses troupes pour vaincre les ennemis : celles qui occupaient la Bretagne en furent donc rappelées sans exception, et elles en sortirent le 1er mars 1676 (3), après l'avoir torturée pendant trois mois. Ce départ excita dans la province une joie universelle, et certes, elle était fondée. Mais, disons-le hardiment, si cet événement fut heureux pour la Bretagne, il le fut plus encore pour l'armée. La Bretagne, par ce départ, recouvrait la paix, la sécurité, la liberté ; l'armée gagnait davantage : elle allait pouvoir recouvrer l'honneur. Car les soldats descendus au rôle de bourreaux contractent une tache dont ils ne peuvent plus se laver que dans leur propre sang, en combattant l'étranger.

Le départ des troupes entraînait comme conséquence l'amnistie. Elle était signée depuis le 5 février, elle fut enregistrée le 2 mars par le Parlement siégeant à Vannes, et publiée aussitôt dans toute la province. Mais cette amnistie, quoique tardive, eut beaucoup moins le caractère d'un acte de clémence que d'une mesure de nécessité. On ne pouvait laisser le glaive suspendu sur toute une province ; on fit la porte du pardon aussi étroite que possible, et l'on condamna à rester dehors une foule de malheureux. En d'autres termes, les lettres-patentes du Roi portant amnistie étaient suivies d'une longue liste d'individus ré-

(1) Journal de du Chemin.

(2) Journal de René de la Monneraye.

(3) Il resta pourtant encore un petit détachement de troupes à Rennes, mais fort peu nombreux, jusqu'au 13 avril 1676, suivant la relation de Morel.

servés au châtiment et exceptés du pardon. Il ne s'y en trouvait pas moins de cent soixante-quatre, répartis, d'après leur domicile, entre cinquante-huit villes ou paroisses de Bretagne ; et il est intéressant ici, à bien des égards, d'entrer dans le détail de cette liste des *réservés*.

Sur ces cent soixante-quatre réservés, Rennes seule en fournissait cinquante-six, parmi lesquels on remarquait — outre une foule de gens de métier (1) — un gentilhomme (2), un notaire, quatre procureurs, dix clercs de procureurs, un sergent ou recors ; la paroisse de Gevezé avait aussi fourni un sergent ; et la ville de Nantes deux femmes et deux hommes, savoir, une menuisière, une confiturière, un tripier et un boucher. C'était là tout le contingent de la Haute-Bretagne, faisant soixante-et-un réservés ; les cent trois autres appartenaient à la Basse, savoir, à l'évêché de Cornouaille soixante-dix-neuf, au Léon douze, à Tréguier sept, à Vannes cinq.

Les soixante-dix-neuf réservés de Cornouaille, — entre lesquels on distingue quatre prêtres, dont l'un était le curé de Saint-Hernin, c'est-à-dire de la paroisse où se trouvait le château du Kergoët (3) — ces réservés de Cornouaille se répartissent en trente-sept paroisses, dont voici les noms par ordre alphabétique :

Argol.	Motreff.
Bannalec.	Nizon.
Briec.	Paul.
Callac.	Peumerit.
Castres.	Plogonnec.
Châteaulin.	Plomeur.
Châteauneuf-du-Faou.	Plomodiern.
Cléden-Poher.	Quémeneven.
Combrit.	Rosnohen.
Dinéaul.	Saint-Coulitz.
Douarnenez.	Saint-Evarzec.
Duault.	Saint-Hernin.

(1) Entre autres, six bouchers, cinq aubergistes, trois couvreurs.

(2) « Le sieur de la Ravelaye, se disant gentilhomme » dit la liste des réservés.

(3) Les trois autres prêtres étaient : Jean Le Trouadec, de la paroisse de Bannalec ; Guillaume Maréchal, de Callac ; et Allain Mallard, de Tréméoc.

Le Faou.
Fouesnant.
Gourin.
Guiscriff.
Hanvec.
Lothei.
Mellac.
Saint-Ivy.
Saint-Nic.
Saint-Ségal.
Spézet.
Telgruc.
Tréméoc.

Les douze réservés du Léon appartenaient aux neuf paroisses suivantes :

Le Crucifix (1).
Lampaul (2).
Landerneau.
Ploudaniel.
Plouvien.
Plouvorn.
Saint-Frégan.
Saint-Jean-Trefgondern.
Trébodiny (3).

Les sept réservés de l'évêché de Tréguier, aux paroisses ci-dessous :

Lannion.
Plestin.
Plouégat-Guérand.
Plougasnou.
Plougras.

Et les cinq réservés de l'évêché de Vannes, aux quatre paroisses qui suivent, savoir :

Kervignac.
Malguenac.
Ploërdut.
Pontscorff.

J'ai donné ce dénombrement, parce qu'il sert à indiquer les cantons où la révolte avait eu le plus de force.

Après la publication de l'amnistie, il y eut des condamnations, même capitales, portées contre plusieurs des réservés. Ainsi, le 13 mars 1676 on pendit à Rennes un nommé Julien Le Prestre, couvreur, de la rue Haute, « convaincu d'avoir levé les armes, obligé

(1) Paroisse desservie en la cathédrale de Saint-Paul, comprenant une partie de la banlieue de cette ville.

(2) Il y a en l'évêché de Léon trois Lampaul, savoir : Lampaul-Ploudalmézau, Lampaul-Bodenès, trève de Guimiliau, et Lampaul-Plouarzel ; je ne saurais dire duquel il s'agit ici.

(3) Je ne sais quelle paroisse désigne ce nom, qui est fort altéré ; mais comme elle se trouve placée dans la liste entre Landerneau et Ploudaniel, il y a lieu de la rapporter à l'évêché de Léon.

» plusieurs habitants de le suivre et voulu mettre le feu dans la maison » de l'*Image Saint-Jean* (1), etc. » Le même jour, fut condamné aux galères un nommé Verdier (2) ; un autre particulier, appelé Lesmont, aubergiste du *Luxembourg*, subit le même sort le 11 juillet ; et le 14 de ce dernier mois, on envoya en exil une poissonnière, appelée la Jolly, impliquée dans les séditions de Rennes, comme les trois autres individus ci-dessus, et, comme eux, exceptée de l'amnistie (3).

Ce qui est plus singulier, c'est que la rue Haute ne fut pas comprise dans l'amnistie : j'entends par là les maisons, car les anciens habitants — sauf toutefois les *réservés* — jouirent du bénéfice de cette mesure, et, leur bannissement cessant, purent rentrer à Rennes. Mais les maisons n'en durent pas moins être rasées, quoique les propriétaires se fussent cotisés pour payer à M. de Tonquédec une somme de 5,000 livres, représentant la valeur de ses chevaux, massacrés, comme je l'ai dit, par les mutins de la rue Haute ; car, si l'on en croit un contemporain (4), ce massacre avait été pour beaucoup dans la condamnation rigoureuse portée, quelques mois après, contre cette rue. Quoi qu'il en soit, on se mit, vers le 20 avril, à en raser les maisons. Toutefois, on fit grâce à celles qui se trouvaient dans le fief du Roi ; elles étaient assez nombreuses. On en épargna même d'autres, que leurs propriétaires avaient rachetées moyennant finance (5). Au bout de tout cela, un tiers environ de la rue se trouva détruit. Et comme on permit bientôt d'habiter de nouveau dans les maisons conservées, et même de rebâtir, sous de certaines conditions, ce qui avait été détruit, ce pauvre faubourg mutilé en vint cependant peu à peu à réparer sa ruine.

Mais le Parlement resta à Vannes, et il y resta longtemps. Son absence étant pour Rennes un vrai désastre, on voulut lui vendre son retour au plus haut prix. Toutefois il n'y eut pas moyen d'en tirer l'établissement d'une citadelle, le Parlement aimant mieux habiter Vannes à jamais que se mettre sous la gueule du canon. On se rabattit, de guerre lasse, à faire financer les bourgeois. Moyennant un

(1) Relation de Morel. Cette maison était située dans la rue Sainte-Anne, à Rennes.
(2) *Ibid.*
(3) Journal de du Chemin.
(4) Le notaire Toudoux, qui a laissé un journal des troubles de 1675.
(5) Journal de Toudoux.

subside extraordinaire de 500 mille livres, décoré du nom de présent et fourni à la Couronne par la ville de Rennes, le Roi rappela le Parlement de Bretagne dans la capitale de cette province, par un édit solennel donné en octobre 1689, quatorze ans après celui qui l'avait relégué à Vannes. Le Parlement ne reprit ses audiences à Rennes que le 1er février 1690 (1); son retour fut une fête universelle pour la ville et la province. Mais ce lourd prix de 500 mille livres dont il fut acheté n'en doit pas moins être tenu pour une dernière conséquence et un supplément de rançon des trois séditions rennaises de l'an 1675, déjà pourtant si chèrement et si cruellement payées.

X.

CONCLUSION.

Deux mots seulement pour conclure. Je ne prétends point, à coup sûr, justifier cette révolte. Les impôts du timbre, de l'étain et du tabac étaient des innovations fiscales d'un genre irritant; la levée qu'on en avait faite sans le consentement des États portait une grave atteinte aux droits de la province. Mais pourtant l'on n'était pas dans une de ces situations tout-à-fait exceptionelles, comme celle qu'on vit en Bretagne quarante-trois ans plus tard (en 1718), quand à l'occasion des attentats de M. de Montesquiou, les États et le Parlement proclamèrent solennellement, on peut le dire, la violation de la constitution bretonne. En 1675, les États n'avaient pas encore été consultés; le Parlement (privé, il est vrai, du droit de remontrance) avait autorisé la levée des impôts par l'enregistrement des édits. La sédition, quoique provoquée par des excès et même de formels abus de pouvoir, n'était donc pas justifiable. Elle devrait être réprimée, elle devait être punie. Mais devait-elle l'être avec un tel luxe de vexations et de supplices?

Les mesures de rigueur ne se justifient que par leur nécessité : là où la modération peut réussir, la rigueur est condamnable parce qu'elle

(1) Journal de La Courneuve. Un autre journal du temps dit le 2 février; voyez *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, t. 1er. p. 281.

est superflue et ne semble plus dès lors qu'une inspiration de l'esprit de vengeance ; or, malgré tous les excès des rebelles que nous n'avons pas cherché à dissimuler, l'exemple de M. de Molac, à Nantes, et celui du P. Maunoir, en Cornouaille, prouvent que, dans la Basse-Bretagne comme dans la Haute, une fermeté mêlée de douceur aurait eu bien facilement raison de la révolte.

Mais admettant même comme nécessaire et indispensable l'emploi de la rigueur, encore la justice veut-elle que la mesure du châtiment ne dépasse jamais celle de la faute ; et chacun sait que, dans la société civile, les fautes se mesurent bien moins par les intentions que par les effets, c'est-à-dire par les dommages causés aux particuliers ou au public.

Qu'on juge donc, d'après ce principe, des châtiments infligés à la Bretagne, spécialement à Rennes.

Dans tous les troubles de Rennes, je l'ai déjà dit, on ne put mettre à la charge des mutins un seul homicide ; l'immense majorité de la population ne prêta aucun appui aux rebelles, M. de Chaulnes l'avoue ; la bourgeoisie prit les armes pour les combattre et se porta partie contre eux devant le Parlement (1). Et pourtant, pour expier ces troubles il ne fallut pas moins de quatre roués et trois pendus, sans compter de nombreuses condamnations aux galères, le bannissement et la démolition d'une grande rue, la charge d'une garnison lourde d'abord, ensuite exécrable, des taxes écrasantes pour l'entretien de ces soldats, et enfin l'exil du Parlement, dont le retour après quinze ans coûta à la ville un demi-million.

Voilà ce qui se fit à Rennes ; en Basse-Bretagne il y eut encore beaucoup plus de châtiments et de supplices ; il est vrai qu'il y eut aussi plus d'excès et de violences, dont le détail nous est aussi mal connu que celui de la répression : aussi me semble-t-il juste, jusqu'à plus ample informé et production de documents nouveaux, de ne pas porter encore sur l'expédition de M. de Chaulnes en Basse-Bretagne un jugement définitif, quoique sa conduite à Rennes autorise les plus fâcheuses présomptions. Pour l'armée de M. de Pommereu, c'est autre chose ; les lettres de Mme de Sévigné, les brigandages de M. Ollier,

(1) La requête de la Communauté de ville de Rennes contre les séditieux est longuement rapportée dans les *Registres secrets du Parlement*, séance du 19 juillet 1675.

nous dispensent de différer notre jugement. Mais n'eussions-nous que les événements de Rennes, — dont le détail nous est parfaitement connu, et sur lesquels il n'y a plus, on peut le dire, rien à apprendre; — nous sommes en droit de déclarer que ce châtiment excessif, hors de toute proportion avec la faute et qui frappa encore plus d'innocents que de coupables, constitue à la charge de ses auteurs, chacun en ce qui le touche, une lourde et violente iniquité.

Si ce jugement n'était que le nôtre, nous hésiterions peut-être à le formuler; nous craindrions de céder, à notre insu, aux idées relâchées de notre siècle. Mais les contemporains de M. de Chaulnes et de M. Ollier n'en jugèrent pas autrement : on l'a vu par les citations que j'ai faites de Mme de Sévigné et des relations émanées de témoins oculaires; il existe même encore aujourd'hui un monument curieux et irrécusable de l'opinion contemporaine sur ce sujet.

C'est un tableau, peint en 1676 pour un dignitaire du chapitre de Rennes, où, sous des costumes romains et sous le voile d'une allégorie fort transparente, l'artiste a retracé énergiquement l'histoire de la révolte du papier timbré. Au milieu de cette toile figure un char, traîné par deux tigres, conduit par un diable, chargé d'une montagne de sacs d'argent et de paquets de papier timbré, et portant sur cette montagne un personnage d'un fort embonpoint, le visage rouge, qui brandit un glaive avec colère. Quoique drapé à la romaine, comme tous les autres, peut-être ce personnage est-il chargé de représenter le duc de Chaulnes. Sous les roues du char et les griffes des tigres, une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants, indiquant par la variété de leurs costumes les diverses classes de la société, des plus pauvres aux plus riches, gisent renversés et foulés. Sur les corps étendus de ces victimes, le terrible char s'avance, en se dirigeant précisément vers une fournaise placée à gauche du tableau et où il est impossible de méconnaître la gueule béante de l'enfer. Au contraire, dans l'angle droit, en arrière du char et à l'écart, la Justice et la Paix se regardent avec tristesse, comme des exilées qu'elles sont. Pour mieux expliquer le sujet de cette peinture, deux inscriptions se trouvent placées au-dessous, l'une dans un cartouche vers le milieu, l'autre dans l'angle gauche du tableau; celle-ci reproduit les paroles de l'Ecriture : *Recta judicate, filii hominum;* et sur le cartouche on lit : *Les riches et les pauvres*

sont injustement accablés. Avec la date de 1676, placée dans l'angle droit, ces légendes ne peuvent laisser aucun doute sur le but du peintre; et l'écusson figuré au-dessous de la date montre que ce tableau fut exécuté pour messire Jean de la Monneraye, grand archidiacre de Rennes (1).

Ainsi l'opinion des contemporains, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, bourgeois, nobles ou prêtres, confirme entièrement la nôtre. Tous voient dans ces rigueurs excessives une œuvre d'iniquité.

Nous sommes donc fondés à le dire: on voulut évidemment par ces rigueurs bien moins réprimer une sédition que terrifier une province, une nation entière; et l'histoire ne doit absoudre sous aucun prétexte ceux qui se font de la terreur un moyen de gouvernement. C'est la pente de tous les despotismes. Or la royauté française, qui, par suite de la révolution centraliste — la plus fatale de toutes — commençait dans ce moment même à revêtir le caractère d'un pouvoir despotique, la royauté se laissait glisser sur cette pente qui mène inévitablement aux abîmes.

Aussi ne chercherons-nous point — comme c'est beaucoup la mode aujourd'hui — à tirer de la page d'histoire que nous venons de retracer la condamnation soit du passé au profit du présent, soit même du présent au profit du passé : nous en tirerons simplement, dans le passé comme dans le présent, la condamnation de tous les despotismes.

A. DE LA BORDERIE,

Ancien Secrétaire de l'*Association Bretonne.*

INDICATION DES SOURCES.

Comme personne n'avait encore donné au public la relation circonstanciée des troubles de la Bretagne en 1675, j'ai cru rendre un petit service à l'histoire de notre province en essayant de combler cette lacune. Je dois maintenant indiquer mes sources. Jusqu'ici les écrivains, d'ailleurs assez nombreux, qui ont parlé de cette révolte, se sont tous (sauf un seul, M. Ropartz) bornés à citer les lettres de Mme de Sévigné; il y a cependant d'autres documents imprimés.

(1) Ce tableau fait partie de la belle et nombreuse collection de M. Jules Aussant.

Quant à ceux qui sont restés inédits, je les indiquerai à part, après les imprimés.

I. *Documents imprimés.*

1. *Lettres de Mme de Sévigné*, du 19 juin 1675 au 8 janvier 1676.

2. *Vie du R. P. Julien Maunoir*, par le R. P. Boschet de la Compagnie de Jésus, Paris, 1697, in-12, pp. 359 à 368.

3. *Lettres du duc de Chaulnes et de l'évêque de Saint-Malo* (*Sébastien de Guémadeuc*), adressées à Colbert, du 19 avril au 28 août 1675, publiées dans la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV* (Paris, in-4o, 1850-1852), t. Ier, pp. 546-551, et t. III, pp. 254-265.

4. *Journal* (*contemporain*) *de René du Chemin*, notaire royal à Rennes, publié sous le titre de *Journal d'un Bourgeois de Rennes au XVIIe siècle*, dans les *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes* (Rennes, 1855, in-12), t. Ier, pp. 179-182, 187-190 et 194-197.

5. Lettres contemporaines et extraits du Registre des délibérations de la Communauté de ville de Guingamp, publiés par M. Ropartz, dans son *Histoire de Guingamp*, 2e édition (Saint-Brieuc, 1859, in-8o), t. II, pp. 115 à 140, et dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. VI, pp. 185-200.

II. *Documents inédits.*

1. *Registres secrets du Parlement de Bretagne*, année 1675, séances du 19 avril au 19 décembre. — L'original est aux Archives de la Cour d'appel de Rennes, et la Bibliothèque de cette ville en possède une bonne copie du dernier siècle.

2. *Registres des délibérations de la Communauté de ville de Rennes*, pendant les années 1675 et 1676. — L'original est aux Archives municipales de Rennes.

3. *Compte d'Olivier-François Allain, sieur de Kercadou*, maire, procureur-syndic et miseur des bourgeois de Guingamp en 1675 et 1676. — Aux Archives municipales de cette ville.

4. *Journal* (*contemporain*) *de René de la Monneraye, sieur de Bourgneuf*, notaire-secrétaire du Parlement de Bretagne. — En ma possession.

5. *Journal* (*contemporain*) *de René Cormier, sieur de La Cour-*

neuve, gentilhomme breton ; son père était alloué de Rennes, en 1660. — L'original appartient à M. le vicomte Ferdinand de Langle.

6. *Journal* (*contemporain*) *de maître Toudoux*, notaire royal à Rennes. — Manuscrit de la bibliothèque de Rennes, à la suite du *Journal de Pichart.*

7. *Relation* (*contemporaine*) *de la sédition arrivée à Rennes en* 1675, par le sieur Morel, procureur au Présidial de Rennes. — Manuscrit appartenant à M. Paul Delabigne-Villeneuve.

Je ne puis terminer cette énumération sans exprimer ma reconnaissance à ceux de mes excellents confrères de l'Association Bretonne qui ont bien voulu m'aider de leurs communications. Au premier rang, je nommerai M. Paul Delabigne-Villeneuve, à qui je dois la connaissance de la Relation de Morel, des lettres d'amnistie de 1676, mentionnées dans mon récit, et du Journal de maître Toudoux ; c'est lui aussi qui a publié dans les *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes* le Journal de René du Chemin, dont l'original lui appartient. La Relation de Morel et l'amnistie sont pour notre sujet des pièces d'une importance capitale. — Le Journal de René de la Courneuve, qui est aussi fort intéressant, m'a été obligeamment communiqué par M. le vicomte F. de Langle. — Et l'on n'a point oublié ce que j'ai dit, dans le cours de mon récit, des très-curieux documents dont je suis redevable à M. Le Men, archiviste du département du Finistère, et à M. Gaultier du Mottay.

Enfin, je me permets de faire appel à toutes les personnes qui posséderaient ou qui connaîtraient des documents inédits relatifs à la révolte du papier timbré, et je les prie de vouloir bien me les communiquer, avec autorisation de les mettre en œuvre dans la publication séparée que je compte faire de mon travail, et qui comprendra, outre le récit qu'on a lu, le texte des documents inédits les plus importants venus à ma connaissance. Les registres de délibérations des communautés de villes, les registres de baptêmes, enterrements et mariages des paroisses rurales, doivent contenir encore bien des mentions relatives aux événements de 1675, qui pourraient compléter fort utilement le tableau de cet épisode, si peu connu jusqu'ici, de nos annales bretonnes.

A. L. B.

CE QUI VIENT AU SON DE LA FLUTE

S'EN RETOURNE AU SON DU TAMBOUR.

NOUVELLE [1].

Marie, le menton appuyé sur une de ses mains et le front contre les vitres, suivait machinalement des yeux le promeneur.

Elle l'avait souvent rencontré dans le monde, et ses amies disaient même en plaisantant, comme plaisantent entre elles les jeunes filles, que M. Dernal devenait décidément son attentif. C'était une découverte que Marie avait faite avant elles, bien qu'elle ne voulût pas en convenir. Douée d'une forte dose de coquetterie féminine, elle s'était avoué, dans le secret de son cœur, que, s'il avait été moins riche ou elle moins pauvre, c'eût été une conquête à entreprendre, non sans quelques chances de succès. Mais cinquante mille livres de rente creusaient entre eux un si profond abîme que l'illusion n'était pas possible.

La pensée qu'elle était peut-être pour quelque chose dans cette promenade matinale faite sous ses fenêtres, ne lui vint donc pas à l'esprit, et après quelques instants de vague rêverie, elle quitta son poste d'observation. Elle se rappelait que ce jour-là il y aurait des visites à faire, et jugeait prudent de passer sa toilette en revue.

Dans le placard où ses robes étaient suspendues, elle en prit une de popeline bleue, dont l'âge commençait à altérer la fraîcheur primitive, et l'étendit sur son étroite couchette. Puis elle déplia un pardessus auquel elle avait fait subir les changements exigés par la mode, et s'assura que la garniture, adroitement posée, cachait bien les coutures qui auraient trahi la vieille forme.

La boîte à chapeau fut ouverte et la jeune fille essaya sa coiffure de l'hiver précédent, à laquelle des rubans frais redonnaient une sorte d'élégance.

(1) Voir la *Revue*, T. VII, pp. 114-124. — La reproduction de cette nouvelle est interdite.

Cet examen fut accompli avec une attention qui dénotait un goût prononcé pour la toilette, et ne parut pas la satisfaire.

— Tout cela est vieux, fané, démodé, murmura-t-elle, en jetant un dernier coup d'œil sur son lit ; oh ! si j'étais riche!

Et après cette exclamation prononcée avec amertume, elle ouvrit un tiroir où se trouvaient ses gants. Elle en prit une paire et y passa ses doigts effilés. Et comme ils avaient déjà servi, et que la peau cédait par endroits, elle chercha sa boîte à ouvrage, retourna près de la fenêtre et entreprit les réparations indispensables.

Son travail commençait à peine que sa porte s'entr'ouvrit.

— Marie, dit le plus jeune de ses frères, en passant sa tête blonde par l'entrebâillure, maman m'envoie te dire de descendre au salon tout de suite.

— Sais-tu pourquoi, Albert? demanda la jeune fille.

— Non. C'est peut-être parce que le monsieur au lorgnon est là ; tu sais, celui qui a des moustaches grises?

— Ah! monsieur de Tascour. C'est une visite bien matinale! Il est seul, n'est-ce pas?

Cette dernière question n'obtint pas de réponse. Le petit garçon, sa commission faite, glissait à cheval sur la rampe de l'escalier et n'entendait plus sa sœur.

Marie ôta son gant, fit une pause devant son miroir pour lisser ses bandeaux, échangea ses chaussons de lisière contre des pantouffles en tapisserie, et descendit.

Son entrée dans le salon interrompit la conversation commencée ; et elle se sentit troublée en remarquant le sourire singulier avec lequel M. de Tascour l'accueillit.

— Marie, dit M. Darbley en attachant sur sa fille ses yeux qui brillaient d'un éclat étrange et inaccoutumé, notre ami vient de nous adresser une demande à laquelle il faut que tu répondes sur-le-champ.

— Moi? fit la jeune fille avec surprise en se tournant vers M. de Tascour et en l'interrogeant du regard.

— Vous, mademoiselle, répondit-il gaîment, car l'affaire dont il s'agit vous regarde personnellement. Je suis chargé de vous demander en mariage, et je viens vous dire : Voulez-vous devenir Madame Auguste Dernal?

A ce nom, qu'elle s'attendait si peu à entendre, Marie pâlit et elle se demanda si M. de Tascour n'était pas devenu fou.

Comprimant, par l'effort de sa volonté, les émotions tumultueuses que cette incroyable proposition soulevait néanmoins en elle, elle regarda sa mère dont le visage rayonnait, et relevant ses yeux sur M. de Tascour :

— Vous confondez, pour plaisanter, le 1er janvier avec le 1er avril, monsieur, dit-elle d'une voix altérée et avec un sourire contraint.

— Non, non, c'est vrai, c'est bien vrai, s'écria Mme Darbley, dont la joie fit explosion; est-ce que nous voudrions te tromper, mon enfant? Je te le répète, Marie, rien n'est plus vrai.

La jeune fille voulait douter encore.

Alors, M. de Tascour se leva et écartant le rideau de la fenêtre, il lui montra du geste Auguste Dernal, qui passait en ce moment.

— Il attend votre réponse, dit-il.

Une vive rougeur colora les joues de Marie, et baissant les yeux avec une modestie qui dissimulait mal les sentiments de joie orgueilleuse qu'elle éprouvait :

— Que ma mère réponde pour moi, dit-elle.

Pendant les semaines qui suivirent, la famille du notaire se livra sans contrainte à un bonheur qui tenait du délire. Il semblait que le parti inespéré qui s'offrait pour leur fille éclaircit l'avenir aux yeux de M. et de Mme Darbley, et cette dernière surtout regardait cet événement comme devant la délivrer de tous les soucis présents et futurs.

La richesse a un prestige infini. Pour les âmes vulgaires c'est le meilleur moyen d'éblouir la foule, et comme la vanité satisfaite suffit parfois à remplir plus d'un cœur, tout gonflé dans sa petitesse, la fortune devient un mot synonyme de bonheur.

Marie, de son côté, s'étonnait bien un peu à la pensée d'épouser un millionnaire, mais il n'y paraissait pas, et quand elle reçut sa splendide corbeille, elle témoigna plus d'admiration que de surprise.

Auguste Dernal avait fait grandement les choses, et s'était montré prodigue, comme toujours. Aussi les visites se succédaient-elles chez sa fiancée. Celle-ci se prêtait avec complaisance aux exigences de ses curieuses amies, et essayait, sans se faire prier et avec un plaisir habilement contenu, les riches bracelets, les moelleux cachemires et

les parures étincelantes. Ainsi vue, debout, au milieu de sa chambre encombrée des merveilleux produits du luxe moderne, mise avec une simplicité pauvre, mais le cou et les bras brillant d'or, de perles et de diamants, elle ressemblait à l'héroïne d'un conte de fée, à laquelle un coup de baguette magique venait de rendre son rang et ses atours de princesse.

Le mariage se fit, et la jeune fille, devenue femme, quitta la modeste demeure de son père pour prendre possession du magnifique hôtel où elle allait régner en souveraine.

IV.

RÉALITÉ.

Le monde avait applaudi au mariage d'Auguste Dernal.

Choisir une jeune fille pauvre, d'une famille honorable, pour partager son immense fortune, semblait un acte de désintéressement propre à en faire oublier la source.

Aux yeux de beaucoup d'ailleurs, l'oncle d'Auguste avait seulement été adroit et chanceux. C'était à Paris qu'il avait opéré et les malédictions de ceux dont les dépouilles l'avaient enrichi n'avaient pas retenti jusqu'à Amboise. S'il avait fait des victimes au jeu et causé la ruine de plusieurs, c'était leur faute et non la sienne; l'honneur et la délicatesse ne se rencontrent pas ordinairement autour d'un tapis vert.

Restait l'usure, mais enfin l'usurier, ce n'était pas Auguste, c'était son oncle; celui-ci mort, le mépris qu'il avait inspiré ne rejaillit pas sur son héritier, on ne commit pas cette injustice. Son mariage acheva de lui gagner la bienveillance générale. Chacun pensa que le dissipateur allait reprendre la sage conduite qu'avait menée le modeste employé avant l'héritage et que la main délicate de Mlle Darbley rétablirait sur des bases solides une fortune que les prodigalités de son mari commençaient à ébranler profondément. Les amis véritables d'Auguste Dernal se plaisaient à répéter qu'il était faible, insouciant, mais bon. Il ne fallait qu'un frein à ce riche indiscipliné, assuraient-ils, et on avait lieu de croire qu'épousant une femme que sa position de fortune

avait dû habituer à l'ordre et à l'économie, il modifierait ses goûts ruineux et extravagants.

Il n'en devait pas être ainsi, et il fallut reconnaître une fois encore qu'il est plus difficile qu'on ne se le figure de faire un bon usage de la richesse.

Enivré par sa nouvelle position, Mme Dernal se dépouilla immédiatement de ce qu'elle aurait dû conserver avec le plus de soin, et s'imagina qu'une grande dame ne devait être ni simple, ni modeste, ni affable. Ce fut une transformation complète. Tous les mauvais sentiments dont le germe était au fond de son cœur, et qui n'y avaient pas cru, faute d'aliment, se développèrent avec une prodigieuse rapidité.

Avez-vous remarqué le merveilleux effet de la pluie après une longue sécheresse, et son action bienfaisante sur la terre bien préparée? Elle donne de la séve aux plantes utiles, leurs feuilles reverdissent et leurs tiges se redressent. Mais sur le terrain dont aucune main soigneuse n'a arraché les racines envahissantes, les mauvaises herbes croissent aussi et avec un luxe de végétation qui étonne.

Le cœur de Marie Darbley, semblable à ce mauvais terrain, ne devait rien produire de bon et d'utile; elle devint la plus prodigue, la plus capricieuse, la plus insolente des parvenues.

Le monde ne condamne pas vite ceux que la fortune favorise et, bien que la conduite de Mme Dernal donnât un éclatant démenti aux obligeants prôneurs de sa haute raison et de sa grande simplicité, on ne voulut, d'abord, la considérer que comme éblouie. Mais quand on s'aperçut que l'erreur ne serait pas passagère, la critique s'en mêla, et les griefs ne manquèrent pas.

Au lieu d'éloigner de sa maison, sagement et prudemment, les amis de son mari, c'est-à-dire la foule des hommes dissipateurs, qui l'aidaient à dépenser follement sa fortune, Mme Dernal les accueillit, s'en entoura et laissa toute autre société. Elle avait nécessairement abandonné ses amies, simples jeunes filles dont les goûts ne sympathisaient plus avec les siens, et elle espérait nouer de plus brillantes relations.

Mais les jeunes femmes dont l'amitié l'aurait flattée, commencèrent à se tenir à l'écart, dès qu'elles s'aperçurent qu'elle se laisserait entraîner dans le tourbillon, au lieu d'y opposer une digue par la sagesse

et la dignité de sa conduite, et cessèrent bientôt et sans hésiter toute relation intime. Mme Dernal crut se venger en les écrasant sous l'extravagance de son luxe et ne profita pas de la leçon. Un coup d'œil jeté dans son intérieur va nous en convaincre.

V.

MONSIEUR ET MADAME.

La salle à manger de la maison de campagne qu'habitaient M. et Mme Dernal, pendant la saison de la chasse, offrait un singulier spectacle un matin, vers les dix heures.

Laquais et servantes mettaient à profit le sommeil prolongé des maîtres, et finissaient au grand jour le souper commencé la veille par M. Dernal et ses amis, installés de nouveau chez lui depuis l'ouverture de la chasse.

Sur la lourde table d'acajou se voyait un grand nombre de bouteilles et de verres, et puis auprès, des dés, des cartes et des pipes, — triple attribution des buveurs, des joueurs et des fumeurs, qui l'avaient entourée.

— Ces messieurs ne nous ont pas laissé grand'chose aujourd'hui, disait le cocher d'un air jovial, en secouant l'une après l'autre les bouteilles vidées; c'est à peine si nous avons de quoi nous mouiller les lèvres! Holà! André, regarde dans le buffet et apporte-nous quelques flacons; il doit y en avoir dans le coin à gauche.

Le groom à qui cette invitation s'adressait s'empressa d'obéir. Les verres furent rincés, une des servantes apporta des pâtisseries, impôt prélevé sur le dessert de la veille, et chacun se mit à boire, à manger et à rire. Le cocher, ramassant les cartes éparses sur la table, commença une partie avec le valet de chambre; les autres s'installèrent commodément dans les fauteuils, sur les canapés, et la conversation s'engagea.

Pendant une grande heure ils déchirèrent à belles dents ceux qu'ils trompaient aussi grossièrement; Monsieur Dernal reçut à l'unanimité la qualification d'imbécile et Madame ne fut pas non plus ménagée.

Arrogante avec ses gens, elle ne savait pas s'en faire respecter et s'ils étaient forcés de s'humilier devant elle, ils prenaient largement leur revanche hors de sa présence.

Cette agréable partie fut interrompue par l'arrivée d'un marmiton laissé ce jour-là pour servir de sentinelle.

— Voilà ces Messieurs qui se lèvent, dit-il; Durand, Monsieur vous sonne.

Ces mots furent un signal, et chacun rentra dans son rôle. Les uns disparurent, les autres s'occupèrent de remettre le salon en ordre.

Quand M. Dernal et ses amis entrèrent, toute trace du souper de la veille et de la partie du matin avait disparu. Chaque chose était à sa place, et un déjeûner copieux venait d'être servi.

Les hôtes de M. Dernal étaient presque tous plus jeunes que lui; tous avaient le visage pâle, l'air ennuyé; il est vrai que de fréquentes libations n'avaient pas encore excité cette lourde gaîté, cette verve équivoque, avec lesquelles ils amusaient leur ami commun et qui lui rendaient leur société précieuse.

L'un d'eux, homme déjà mûr, semblait seul braver l'ennui général. A la vue du déjeûner ses petits yeux noirs étincelèrent, et passant sa langue sur ses lèvres :

— Allons, Messieurs, s'écria-t-il avec un accent qui révélait son origine britannique, que diable! vous avez tous des mines de carême. Ma foi, je dois vous avouer que si vous avez des projets de mortification, je n'en suis pas. J'aimerais mieux jeter dans la rivière mon gain d'hier soir, que d'être obligé de ne pas toucher à ces plats appétissants. A table, morbleu, à table, et vivent les déjeûners d'Auguste!

— Ces dames ne descendront pas ce matin? demanda un très-jeune homme, en s'adressant à Auguste.

— Je ne crois pas, Ernest, répondit celui-ci en bâillant; ainsi donc suivez le conseil de Blankell et déjeûnez. Pour moi, je n'ai pas faim; en vérité, notre journée d'hier m'a éreinté; je me laisse toujours entraîner quand je chasse, et le lendemain je m'en ressens.

Les jeunes gens s'attablèrent et se mirent à manger du bout des lèvres.

Auguste, à demi-renversé sur sa chaise, exhortait en bâillant ses convives à faire honneur au déjeûner, dont il ne pouvait prendre sa part.

L'appétit stimulé par la succulence des mets se réveilla peu à peu, et la conversation devînt bruyante et animée.

Seul, parmi les amis d'Auguste, celui auquel il avait donné le nom d'Ernest laissa passer tous les plats sans y toucher.

Ses traits gracieux portaient de visibles traces d'une journée fatigante, suivie d'une soirée plus fatigante encore, passée entre un flacon et un jeu de cartes, qu'on apportait aussitôt que les dames s'étaient retirées pour prendre du repos.

Cédant parfois aux railleries de ses compagnons, il relevait sa tête alourdie et rejetant en arrière sa chevelure soyeuse et bouclée, il tendait son verre et l'avalait d'un trait. Le pauvre enfant faisait ainsi l'apprentissage de cette triste vie qui devait le rendre semblable à ceux qui abusaient sans remords de la confiance d'une mère imprudente, et qui trouvaient un infernal plaisir à voir l'intelligence de l'adolescent s'obscurcir par degrés et son cœur se dégrader. Leur tâche était facile. A cet âge, un sarcasme adroitement lancé suffit pour entraîner, et bien des mères ont vu avec douleur leurs fils augmenter le nombre de ces hommes inutiles à la société, qui deviennent tôt ou tard le fléau de leur famille, et elle n'ont pas compris que quelques jours passés dans l'intimité d'amis sans principes et sans conscience, avaient suffi pour ébranler, sinon renverser, l'édifice si laborieusement élevé par leurs mains.

Quand le déjeûner finit, Auguste Dernal adressa à ses amis cette question qu'il leur posait chaque matin : — Qu'allons-nous faire de notre journée?

Les partisans de la chasse voulaient recommencer une journée de fatigue comme celle de la veille; les amateurs de chevaux proposaient une course au clocher. Auguste ne voulait, ne désirait rien, il n'avait aucune sorte d'initiative, même dans ses plaisirs.

— Si nous consultions ces dames? remarqua M. Blankell; elles nous mettraient peut-être d'accord?

— Je sais bien ce qui ferait plaisir à ma cousine, dit Ernest nonchalamment; hier elle témoignait le désir d'aller voir où en étaient les travaux de Beauregard.

— Ils sont à peine commencés sans doute, répondit M. Dernal,

mais c'est égal, allons-y, cela nous désennuiera; je vais faire prévenir ma femme.

Le groom fut appelé, et il alla transmettre à la femme de chambre de Mme Dernal la commission dont on l'avait chargé.

La jeune femme venait de se lever. Enveloppée dans un peignoir de cachemire blanc, les pieds chaussés de pantoufles bordées de peau de cygne, elle lisait à demi couchée sur un sofa.

Le luxe extravagant déployé dans sa maison atteignait son plus haut degré dans l'ameublement de ses appartements particuliers. Les étoffes les plus précieuses s'étalaient en tentures, et le regard ébloui ne rencontrait que les plus merveilleux produits de l'art. Un goût sévère eût sans doute critiqué la profusion des dorures et l'éclat des couleurs choisies; mais cette chambre n'en était pas moins digne d'une princesse.

La physionomie de Mme Dernal offrait un mélange d'ennui et de hauteur étudiée, qui ne servait qu'à enlaidir son visage.

Quand sa femme de chambre souleva la portière de velours et rendit compte de son message, elle laissa tomber le feuilleton qu'elle lisait et se tournant à demi vers la servante :

— Dites à Monsieur Dernal que j'avais déjà résolu de faire aujourd'hui une visite à Beauregard, mais nous ne partirons pas encore. Je viens d'envoyer prévenir madame de Lancoat; elle nous accompagnera sans doute et nous devons l'attendre.

— Madame n'a pas d'autres ordres à me donner? demanda la caméristé.

— Non; mais revenez aussitôt cette commission faite, car je vais m'habiller.

— Et quelle toilette Madame désire-t-elle mettre aujourd'hui?

— Ma robe de soie mauve; ou plutôt non, elle n'est plus de saison; vous m'apporterez celle qui m'est arrivée hier de Paris. Voyez aussi si ces dames sont levées.

La femme de chambre laissa retomber la portière.

Sa maîtresse la rappela.

— Mon journal, fit-elle en abaissant les yeux sur le feuilleton, qui avait roulé à deux pas d'elle.

La suivante le releva et sortit.

Quelques instants plus tard elle reparaissait de nouveau.

— Le groom de Madame est revenu de chez Mme de Lancoat, dit-elle ; voici la réponse.

— Une réponse? fit la jeune femme en se redressant brusquement ; voyons.

Elle prit la lettre, et ayant congédié la servante d'un geste, elle l'ouvrit et la parcourut rapidement. Elle ne contenait que quelques lignes froidement polies dans lesquelles Mme de Lancoat exprimait un refus.

Mme Dernal sourit amèrement.

— Ah ! elle ne viendra pas ! murmura-t-elle à demi-voix en déchirant le papier satiné, après l'avoir froissé avec colère ; elle va donc m'abandonner, elle aussi ! Eh bien ! je me passerai d'elle, tout comme de mes autres voisines de campagne ; qu'ai-je besoin, après tout, de ces misérables châtelaines, dont les revenus ne suffiraient pas à ma toilette, et qui pourtant se donnent avec moi des airs protecteurs? Je suis vraiment fort aise de me trouver ainsi délivrée de leur compagnie et de leurs conseils !

Après ce monologue, dans lequel Mme Dernal se mentait si fort à elle-même, elle sonna sa femme de chambre. Celle-ci accourut avec la toilette qu'avait demandée sa maîtresse.

Elle eut à subir pendant une longue heure toute la mauvaise humeur qu'avait fait ressentir à Mme Dernal la réponse de Mme de Lancoat. Son dépit était d'autant plus grand que cette élégante jeune femme, sa plus proche voisine de campagne, avait paru vouloir se lier intimement avec elle dans les commencements de son mariage, et que cette liaison avec une femme de manières distinguées et d'un esprit supérieur flattait au plus haut point sa vanité.

Quand elle descendit, les amis de M. Dernal l'entourèrent, et après quelques instants de conversation, la société entière se réunit dans la cour. Mme Dernal prit place dans sa calèche, avec une petite anglaise, à l'air évaporé, sœur de M. Blankell. M. Blankell et Ernest se placèrent en face d'elles. Auguste, M. et Mme Darnac et les autres jeunes gens montèrent dans une élégante voiture de chasse, et Marie donna le signal du départ.

VI.

DEUX CAPRICES.

De la maison de campagne qu'habitaient M. et Mme Dernal à celle qu'ils faisaient rebâtir, la distance n'était pas grande, et les voitures étaient d'ailleurs traînées par de magnifiques chevaux qui dévoraient l'espace.

Aussi le voyage dura à peine une heure.

— Je vais inviter mon cousin Trolbert à revenir souper avec nous ce soir, dit Auguste en mettant pied à terre. Il est sans doute à la campagne maintenant, et ce sera un joyeux convive de plus.

— Qui remplacera avantageusement pour nous cette petite Mme de Lancout, ajouta M. Blankell, auquel la contrariété que le refus de celle-ci avait fait éprouver à Mme Dernal n'avait pas échappé.

Marie remercia le complaisant par un sourire, prit son bras et s'éloigna dans la direction du pavillon où elle s'était fait préparer des appartements, tandis que son mari prenait le chemin qui conduisait chez M. de Trolbert. Sa maison de campagne n'était séparée de Beauregard que par quelques champs, et Auguste n'eut pas même besoin de faire en entier ce court trajet.

Dans une vaste prairie qu'il devait traverser en partie, il aperçut un homme à demi-étendu sur le gazon. Le dos appuyé contre un arbre, il fumait tranquillement sa pipe, tout en s'amusant à suivre les évolutions vagabondes de plusieurs chevaux, qui galopaient là en toute liberté. C'était un maquignon fort connu d'Auguste. Celui-ci s'arrêta, répondit à son bonjour, alluma un cigare, et la conversation s'engagea sur les intéressants quadrupèdes qu'ils avaient sous les yeux.

— Vous avez là une bête magnifique, dit Auguste en suivant du regard un cheval qui passait devant eux en se livrant à des bonds désordonnés; si elle avait été grise, je vous aurais prié de me la céder.

— Mais elle est justement de la couleur de celle que je vous ai vendue dernièrement, Monsieur, et la taille est à peu près la même. Toutes les deux formeraient le plus bel attelage du pays.

— Je le sais bien, parbleu; mais ma femme ne veut pas entendre parler d'un attelage bai. Ce n'est plus, il paraît, la mode d'avoir deux

chevaux du même poil, et elle refuserait de monter dans une voiture ainsi attelée. Les femmes et la mode, vous le savez, c'est tout un.

— Voyez donc, Monsieur, ajouta le maquignon en désignant du geste un jeune cheval, qui accourait vers eux en secouant sa longue crinière, en voilà un que vous ne connaissez pas encore. Comment le trouvez-vous?

— Superbe! Il n'y a que vous, mon cher, pour faire de pareilles acquisitions. J'ai toujours aimé les chevaux noirs; quel âge a celui-ci?

— A peine quatre ans; c'est une merveille, savez-vous, que j'ai dénichée là? Hein! qu'en dites-vous? Quel feu, quelles jambes! Mais c'est en route qu'il faut le voir, il va comme la foudre; aussi je l'ai appelé *Eclair*, et c'est, ma foi, le nom qui lui convient.

Auguste ne répondit pas, mais il s'avança vers le noble animal, le flatta de la main, tourna plusieurs fois autour de lui en l'examinant, et revenant près du rusé amateur dont le regard l'avait suivi, et qui souriait dans sa barbe de l'air admiratif de son crédule client :

— Il faut qu'Éclair soit à moi, dit-il, je vous l'achète.

— Ah! diable! s'écria le maquignon avec un éclat de rire, mais il n'est pas à vendre, Monsieur.

— Eh bien, alors, je vous demande de me le céder.

— Pardieu, la farce est bonne; savez-vous que je tiens énormément à cette bête-là et que je compte dessus pour les premières courses. Il m'a coûté un prix fou; il est vrai que je voulais l'avoir et qu'il vaut son pesant d'or entre les mains d'un connaisseur.

— Aussi ne vous chicanerai-je pas sur le prix, je sais bien ce que vaut un cheval, je pense. Celui-ci me plaît, et, je vous le répète, je vous l'achète.

Mais le marchand savait qu'irriter les désirs du riche acheteur, c'était le meilleur moyen de l'amener à faire une folie, et il se garda bien de céder aussi vite.

Il entremêlait adroitement son refus d'appréciations louangeuses sur son cheval, et il ne conclut enfin le marché qu'en alléguant sa déférence pour Auguste. Il la lui faisait payer cher, cependant, et ce fut en exprimant mille regrets hypocrites, qu'il lui vendit dix mille francs un cheval qu'il avait acheté cinq cents francs quelques jours avant.

— J'ai votre parole, dit Auguste en se frottant les mains avec

satisfaction, et vous pouvez réclamer l'argent à mon homme d'affaires.

— Maintenant je cours chez M. de Trolbert, c'est lui que j'allais chercher, et voilà que ce diable d'Éclair m'avait fait oublier ma mission; avez-vous eu de la peine à me le vendre au moins! D'honneur, cela ne m'étonne pas et on m'en offrirait demain vingt mille francs que je les refuserais.

Tandis que M. Dernal concluait ce brillant marché, sa femme, ne le voyant pas arriver, avait proposé de visiter, en l'attendant, la villa commencée. Les hommes acceptèrent, mais les autres femmes préférèrent se reposer.

Les murs s'élevaient rapidement à une portée de fusil de la ferme : l'architecte se trouvait ce jour-là même sur les lieux, ainsi qu'un dessinateur parisien arrivé depuis plusieurs semaines, et dirigeant toute une escouade d'ouvriers.

Mme Dernal reçut avec une indifférence affectée tous les compliments que débitèrent ses compagnons, après avoir jeté un coup d'œil sur le plan général de l'habitation auquel ils ne comprenaient absolument rien.

— Vous aurez là une maison de campagne ravissante, Madame, s'écria un gros jeune homme, aux traits vulgaires et à la physionomie franchement insignifiante, et je vous félicite de n'avoir pas sacrifié au style gothique. Cette charmante construction dans le genre anglais vaudra dix fois aux yeux d'un homme de goût, ces ridicules maisons de campagne flanquées de tourelles dont le toit ressemble au couvercle d'un pot à moutarde.

Cette élégante comparaison ne fit guère sourire que son auteur qui, en ce moment, se fût volontiers trouvé trop d'esprit, et l'opinion qu'il exprimait souleva des objections.

— Eh bien! Darnac, je ne suis pas de votre avis, s'écria Ernest; j'aime le style gothique, moi, et je regrette que ma cousine ait préféré ce plan à celui qu'avait d'abord proposé M. Bardier.

— Est-ce que vous l'avez vu, Ernest? dit Marie avec étonnement.

— Hier, Auguste me le donna pour bourrer mon fusil, et je me disais en le regardant que ce petit manoir gothique ferait bien, même auprès de notre magnifique château d'Amboise.

— Qu'en dites-vous, M. de Courgny? demanda Marie, d'un air songeur.

— Mais je trouverais volontiers qu'Ernest a raison, répondit celui qu'elle interpellait. Je ne suis pas partisan de ces constructions anglaises en Touraine, et ici surtout elles seraient déplacées: voisinage oblige.

— N'allez-vous pas donner d'inutiles regrets à Mme Dernal avec vos idées d'antiquaire, s'écria M. Blankell.

— Qu'importe, après tout, que cette villa soit bâtie de telle ou telle manière! Auguste aime le genre anglais et Beauregard n'en sera pas moins la plus jolie résidence d'été de nos environs, sans même faire une exception en l'honneur du manoir moisi de Mme de Lancoat.

— Oh! Monsieur, répondit nonchalamment la future châtelaine, ce simple cottage ne supporterait pas la comparaison avec le château de Lancoat; ce sont deux genres tout différents.

— Est-ce que vous abandonnerez le Champfranc pour Beauregard, l'été prochain, Marie? demanda Ernest.

— Certainement, le voisinage du Champfranc est par trop ennuyeux. J'aime peu la société des douairières, et les jeunes femmes n'ont pas mes sympathies. Aussi n'ai-je pas voulu consentir à ce que M. Dernal y fît bâtir et ai-je préféré Beauregard. Nous nous rapprochons de la ville et la position m'a paru d'une incomparable beauté.

— Elle est fort belle en effet, remarqua M. de Courgny, et elle serait plus belle encore si la vue pouvait s'étendre jusqu'au château et à la ville d'Amboise. Du pavillon on ne les aperçoit pas et c'est dommage; on les verra sans doute du château neuf?

— Je le voudrais, Monsieur Ernest; allez donc, je vous prie, le demander à l'architecte.

Le jeune homme s'acquitta sur-le-champ de cette commission.

— M. Bardier prétend qu'on ne verra pas même les girouettes du château, vint-il dire à Mme Dernal.

— J'en avais le pressentiment, répondit la jeune femme avec impatience. J'aurais dû choisir moi-même l'emplacement, et ne pas m'en rapporter à un architecte; ces gens-là manquent de sentiment et de goût. Ne pas penser à ce château dont la vue bornerait si admirablement la perspective! J'aurais cru M. Bardier incapable d'une aussi grossière bévue.

— Si je possédais le pouvoir donné aux génies dans les contes arabes, dit Ernest en riant, je transporterais cette maison commencée

sur cette hauteur là-bas devant nous, et votre désir, ma cousine, se trouverait accompli.

— Vous croyez? demanda Marie dont le regard avait suivi celui de son jeune parent.

— Oh! certainement, reprit l'étourdi, ne le croyez-vous pas, Darnac?

— Moi, en vérité, je n'en sais rien, répondit le chaud partisan des modes anglaises, qui ressemblait, par son costume et sa tournure, au jockey d'un maître à l'humeur excentrique, demandez à Blankell.

— C'est la première fois que je viens à Beauregard, dit M. Blankell. Il est plus simple de s'adresser à M. Bardier qui, en choisissant l'emplacement, a dû parcourir tout le domaine; et tenez, il regarde de votre côté, Darnac; faites lui donc signe de venir nous rejoindre.

M. Darnac saisit au passage le regard de l'architecte et l'appela d'un geste.

Il accourut, et Marie lui posa la question qu'aucun de ses hôtes ne pouvait résoudre.

La réponse fut affirmative.

— Et pourquoi n'avez-vous pas placé la maison dans cet endroit, Monsieur? demanda la jeune femme d'un ton où perçait la contrariété qu'elle éprouvait.

— J'y avais songé, Madame, mais c'eût été rendre inutiles les bâtiments de la ferme qu'on n'aurait pu dans ce cas convertir en écuries, à cause de leur éloignement de la maison principale.

— Comment, Monsieur? interrompit M. Darnac en tordant ses moustaches rousses, mais il faut, au contraire, que cela soit ainsi; c'est le genre anglais.

— Monsieur ignore sans doute qu'il y a un quart de lieue d'ici à cette maisonnette? continua l'architecte, sans même daigner s'adresser directement à l'amateur du genre anglais. Vous conviendrez, Madame, que cela ne serait guère commode; et puis la maison et le champ où elle se trouve ne faisant pas partie du domaine de Beauregard, il eût fallu les acheter, et l'on en demandait un prix exorbitant.

— Eh bien! Monsieur, je regrette que de pareilles difficultés vous aient arrêté, et vos calculs d'économie n'ont pas été heureux. Cet emplacement me déplaît et, d'un autre côté, je ne sais pourquoi

M. Dernal n'a pas donné la préférence à votre premier projet qui, je m'en souviens maintenant, me plaisait beaucoup. Il faudra abandonner ce travail et recommencer.

— Recommencer! répéta l'architecte avec stupeur, en regardant Mme Dernal, comme s'il doutait qu'elle parlât sérieusement.

— Oui, Monsieur, et sur cette hauteur dont nous parlions.

—Mais, Madame, objecta encore M. Bardier, la dépense sera énorme. Les vieilles constructions et les travaux commencés rendus inutiles, ce jardin déjà dessiné, ces terres à acheter, cela montera au moins à....

— De grâce, Monsieur, pas de chiffres, s'écria la folle jeune femme, je les ai en horreur. Vous en parlerez à l'homme d'affaires de M. Dernal ou à M. Dernal lui-même, et le voilà qui arrive enfin avec Mme Darnac et Ellen.

— Croiriez-vous, Auguste, ajouta-t-elle en s'adressant à son mari, que l'emplacement de notre villa a été si mal choisi qu'on n'apercevrait pas le château? Je veux absolument qu'elle soit rebâtie ailleurs et que le plan soit modifié; et vous aussi, n'est-ce pas?

— Certainement, si cela vous fait plaisir, répondit M. Dernal; donnez vite vos ordres à cet égard, car il est temps de repartir; Trolbert vous attend au pavillon. Il vient de me vendre un cheval que je vous recommande, Messieurs.

— Un cheval anglais sans doute? dit M. Darnac.

— Pur sang, mon cher; demain vous l'essaierez et vous m'en donnerez des nouvelles.

— Vous voyez que M. Dernal approuve mon projet? dit Marie à l'architecte, qui restait silencieux et indécis. Vous allez, s'il vous plaît, donner des ordres en conséquence et hâter les travaux. Je ne veux pas non plus de ce genre faux que M. Dernal a pu préférer un instant, et je vous demanderai de venir au Champfranc me soumettre votre projet nouveau, que je désire étudier sérieusement.

M. Bardier s'inclina sans répondre, et Marie, reprenant le bras de M. Blankell, s'éloigna en lui disant en riant et à demi-voix:

— Ce pauvre M. Bardier me regarde avec une épouvante qui me semble des plus comiques. Suis-je donc devenue bien effrayante à voir?

— Oh! Madame, répondit galamment le parasite, ce n'est pas de

l'effroi que vous inspirez, c'est de l'admiration. En vous entendant changer ainsi d'une parole le plan de M. Bardier, j'ai pensé, je vous le jure, aux fées des Mille et une nuits. Il ne manquait qu'une chose pour que la ressemblance fût parfaite.

— Quoi donc, Monsieur?

— La baguette magique, répondit le vieux garçon.

— Ces gens-là sont fous, sur ma parole, grommelait de son côté l'architecte en les regardant s'éloigner. Voilà un caprice qui coûtera plus de vingt mille francs. Mais à quoi bon raisonner; cela va donner de l'ouvrage aux ouvriers, et autant vaut se ruiner ainsi qu'autrement.

M. et Mme Dernal quittèrent Beauregard fort satisfaits, l'un tout fier de son récent marché, l'autre enchantée du triomphe d'amour-propre qu'elle avait remporté en faisant ainsi acte d'autorité devant ses invités. Cette petite course à la campagne leur avait coûté, il est vrai, trente mille francs.

ANNA EDIANEZ.

(*La fin au prochain numéro*).

LE TRAVAIL CHRÉTIEN AU MOYEN-AGE.

CORPORATIONS ET CONFRÉRIES.

Sommaire. — Organisation des classes ouvrières sous l'influence de l'Église. — Double association : l'association industrielle et l'association religieuse. — Témoignage de Louis Blanc.

Je pénètre dans une de nos grandes villes du moyen-âge : Paris, Rouen, Tours, Orléans, etc. Au lieu du désordre, de l'isolement et de la misère qui ont si longtemps pesé sur les pauvres habitants des cités, à la suite de l'invasion barbare, ou même pendant les premiers siècles de la féodalité, je trouve partout l'ordre, l'association, un commencement de bien-être inconnu jusqu'alors. C'est qu'avec l'émancipation des communes a marché l'émancipation du travailleur. Les habitants s'étaient unis pour conquérir leur indépendance, pour renaître à la vie civile et politique ; ils s'unissent aujourd'hui pour défendre et féconder leur travail. Les arts étaient tombés bien bas, comme les artisans eux-mêmes ; mais ils se réveillent au soleil du XIIIe siècle, et appellent à leurs secours les deux plus grandes puissances du temps, l'association civile et l'association religieuse. En un mot, avec les vieux *municipes* romains renaissent les vieilles *jurandes* romaines; mais elles renaissent vivifiées par l'esprit du Christianisme qui respire dans toutes les institutions de cette héroïque époque.

Avant d'aborder nous-même cette organisation du travail chrétien au moyen-âge, écoutons, à ce sujet, quelques paroles non suspectes ; elles nous serviront d'introduction et nous inspireront en même temps un plus vif désir d'étudier et de connaître ce nouveau produit de l'influence religieuse sur l'activité humaine :

« La fraternité fut le sentiment qui présida dans l'origine à la formation des communautés de marchands et d'artisans, régulièrement constituées sous le règne de saint Louis. Car dans ce moyen-âge qu'animait le souffle du Christianisme, mœurs, coutumes, institutions, tout s'était coloré de la même teinte.... Le style même des *Statuts* se ressentait de l'influence dominante de l'esprit chrétien ; souvent la compassion pour le pauvre, la sollicitude pour les déshérités de ce monde, se font jour à travers les

règlements de l'antique jurande.... Si on reconnaît dans les corporations l'empreinte du Christianisme, ce n'est pas seulement parce qu'on les voit dans les cérémonies publiques promener solennellement leurs dévotes bannières et marcher sous l'invocation des saints du Paradis; ces formes religieuses cachaient les sentiments que fait naître l'unité des croyances. Une passion qui n'est plus aujourd'hui ni dans les mœurs ni dans les choses publiques, rapprochait alors les conditions et les hommes : la charité. L'Église était le centre de tout. Autour d'elle, à son ombre, s'essayait l'enfance des industries. Elle marquait l'heure du travail, elle donnait le signal du repos. Quand la cloche de Notre-Dame ou de Saint-Méry avait sonné l'*Angelus*, les métiers cessaient de battre, l'ouvrage restait suspendu, et la cité endormie attendait le lendemain que le timbre de l'abbaye prochaine annonçât le commencement des travaux du jour.... Protéger les faibles était une des préoccupations les plus chères au législateur chrétien.... La charité avait pénétré au fond de cette société naïve, qui voyait saint Louis s'asseoir à côté d'Etienne Boileau, quand le prévot des marchands rendait la justice. Sans doute, on ne connaissait point alors cette fébrile ardeur du gain qui enfante quelquefois des prodiges, et l'industrie n'avait point cet éclat, cette puissance qui aujourd'hui éblouissent : mais du moins la vie du travailleur n'était point troublée par d'amères jalousies, par le besoin de haïr son semblable, par l'impitoyable désir de le ruiner en le dépassant. Quelle union touchante, au contraire, entre les artisans d'une même industrie! Loin de se fuir, ils se rapprochaient l'un de l'autre pour se donner des encouragements réciproques et se rendre de mutuels services.... ils se faisaient ainsi une fraternelle concurrence (1). »

Est-ce M. de Chateaubriand ou M. de Maistre qui écrit ces lignes? pourrions-nous nous demander avec un pieux et savant ecclésiastique. Non; c'est un écrivain socialiste, un ennemi de toutes nos institutions civiles et religieuses, M. Louis Blanc, en un mot, qui oublie un instant ses préjugés et sa haine pour s'incliner en passant devant la vérité historique. Voyons si l'écrivain catholique ne pourra pas ratifier cet involontaire hommage.

Au moment d'entrer dans les détails intimes de cette organisation des classes ouvrières au moyen-âge, organisation développée, on est forcé de l'avouer, sous l'influence de l'Eglise, disons tout d'abord qu'elle se compose d'une double association, l'association industrielle et l'association religieuse, la *corporation* et la *confrérie*. Quoiqu'elles se rapprochent par plus d'un côté, et qu'elles se donnent presque toujours

(1) Louis Blanc, *Hist. de la Révolution française*, t. 1er, p. 478.

la main, ces deux associations n'en sont pas moins parfaitement distinctes, et nous leur devons à chacune un examen spécial.

I. — CORPORATION.

Hiérarchie. — Lois du Travail. — Gouvernement.

SOMMAIRE. — HIÉRARCHIE. — I. *Apprentissage.* — Sorte de noviciat industriel et moral. — Conditions indispensables à l'apprenti. — Rapports heureux entre ce dernier et son patron.

II. *Compagnonage.* — Etat transitoire pour l'ordinaire, quelquefois aussi état permanent. — Dans cette dernière hypothèse, association des compagnons sous le nom de *garçons du devoir*. — Secours offerts par cette association. — Assurance de travail. — Tour de France.

III. *Maîtrise.* — Sommet de l'échelle ouvrière. — Conditions nécessaires : après le certificat d'apprentissage et de compagnonage, le certificat de *moralité* et de *probité;* enfin, *examen* et *chef-d'œuvre.* — Solennité du chef-d'œuvre. — Exceptions en faveur de quelques personnes.

Abus introduits plus tard dans cette organisation si simple, si morale et si efficace.

La corporation, c'est l'union industrielle, c'est la société civile formée dans un but de protection et d'encouragement pour les arts et pour les artisans eux-mêmes. Ce caractère spécial n'exclut pas les garanties morales ; ces garanties sont de droit au moyen-âge ; mais à la différence de ce que nous verrons dans la confrérie, l'élément moral ne figure pas dans la corporation comme l'élément unique, ni même comme le but principal ; on l'y rencontre tout simplement comme la base nécessaire de toute société grande, féconde et durable.

Une chose nous frappe tout d'abord, quand nous recherchons, au milieu des nombreuses institutions du moyen-âge, les lois des anciennes corporations ouvrières ; je veux parler de la supériorité relative et de la civilisation précoce qui respirent dans tout l'ensemble de cette vaste organisation. C'est quelque chose de bien remarquable, quand dans la société générale tout est encore si mal défini, quand les relations sociales et politiques ont un caractère encore si obscur, et que les devoirs qu'elles imposent sont si mal observés, c'est quelque chose de bien remarquable de voir, dans un si grand nombre de villes, de petites sociétés parfaitement constituées, avec une hiérarchie cons-

tante, un gouvernement régulier, ferme et libéral. Stimulé par le vif intérêt que doit nous inspirer ce phénomène étrange, examinons en détail toute cette constitution, cette vie industrielle et sociale des classes laborieuses; décomposons, analysons les principes de cette organisation puissante, puis nous reconstruirons l'édifice, et, connaissant déjà le mérite et l'harmonie de ses éléments divers, nous pourrons plus facilement en apprécier l'ensemble.

HIÉRARCHIE.

La société ouvrière à cette époque se compose de trois classes bien distinctes, mais progressives, puisque les individus de la dernière sont appelés à passer successivement dans la seconde, et puis enfin dans la première. Cette hiérarchie a tout simplement pour but la subordination, l'ordre et le progrès.

I. *Apprentissage.*

Au dernier degré, au bas de l'échelle, se trouve l'apprenti, c'est-à-dire l'enfant, le jeune homme qui, désirant un jour exercer une profession utile et participer aux avantages assurés aux ouvriers qui se sont associés dans le même art, vient chercher chez l'un des membres de l'association une sorte d'investiture, de noviciat qui le rende digne plus tard et de la profession qu'il veut embrasser et des confrères qui vont l'accueillir au milieu d'eux.

La première condition que devait remplir l'apprenti — et ceci nous donne tout de suite le cachet de l'institution, au moins à son origine et dans son idée primitive, — c'était de prouver sa moralité et sa probité. Il devait même être issu de légitime mariage. La corporation n'aurait pas voulu recevoir dans son sein un membre qui fût souillé d'une tache même involontaire. Les statuts sont formels sur ce point :

« Le bastard d'Arminhac, tenant son bâton de maréchal de France; le bastard de Bourgoigne, assis sur les hauts dez avec ses frères ou ses cousins les princes du sang; le bastard d'Orléans lui-même, proclamé le sauveur de la France, si les statuts n'étaient changés, ne seraient pas reçus (1). »

Le commencement de l'apprentissage est fixé entre douze et dix-

(1) Monteil, *Hist. des Français de tous les états*, t. III, p. 311.

huit ans, et la raison en est aussi simple que sage : au-dessous de cet âge, l'enfant est incapable du sérieux nécessaire à l'étude de son art ; rien surtout dans les plus jeunes années, rien ne doit troubler le développement physique et moral qui s'opère au sein de la famille, et au-dessus de cette limite, il n'aurait plus la docilité et la patience nécessaires pour supporter un long apprentissage.

Cet apprentissage était parfois assez long ; en effet, il variait de trois à cinq ans, et quelquefois même il allait jusqu'à sept. Il était calculé à raison de la difficulté du métier, et quelquefois aussi en considération du maintien de l'équilibre du nombre entre les maîtres et les élèves. C'est pour cela que, dans plusieurs métiers, chaque maître ne pouvait avoir qu'un apprenti. Dans la plupart des autres, il n'en pouvait avoir qu'un petit nombre. Ces principes nous paraissent déplorables sans doute, mais il faut se rappeler que les arts étaient bien moins développés alors et occupaient bien moins de bras qu'aujourd'hui. Cette règle prévenait d'ailleurs l'encombrement des professions et l'agglomération de la population dans les villes, véritables plaies de notre époque. Tous les ouvriers qui n'avaient pu trouver place dans la société industrielle retournaient à l'agriculture qui, elle, n'a jamais trop de bras.

L'apprenti prêtait serment d'obéissance à son maître. Il lui devait respect et soumission, il s'engageait à lui donner gratuitement son temps et son travail, mais en revanche il était logé et nourri par son maître ; il avait droit à une instruction exacte dans toutes les parties du métier, et aussi à une bienveillance paternelle qui faisait du jeune apprenti l'hôte, l'ami et presque un membre de la famille.

« L'apprentissage n'était pas seulement une affaire d'habileté pratique, mais aussi une épreuve morale, un essai de la vocation comme le noviciat monastique. Le jeune homme qui entrait dans le métier sous la foi du serment jurait de sauvegarder l'honneur et les intérêts de la famille de son maître. Surveillé par les gardes, il était tenu, pour avoir plus tard le droit de gagner sa vie, de rester honnête et probe, et il devait nécessairement contracter de bonne heure des habitudes laborieuses et se plier à une vie régulière. Tout ce que nous avons fait de nos jours pour l'enfance et la jeunesse, c'est de limiter le travail de chacun à la force de ses bras ; plus prévoyantes et plus sages en ce qui touche la dignité de l'homme, les lois du passé cherchaient, quand l'ouvrier tout jeune encore avait franchi

le seuil de l'atelier, à le défendre contre le vice; c'était aussi le défendre contre la misère (1). »

Ainsi l'apprentissage n'était pas, comme de nos jours, de la part des maîtres un moyen de profiter de la position des jeunes apprentis pour se procurer des ouvriers que l'on se dispense de payer. L'enfant n'était pas isolé, sans liens, sans conseil, livré à lui-même; il trouvait une seconde famille qui l'adoptait et qui exerçait sur lui ce patronage moral si utile que nous cherchons vainement à reconstituer aujourd'hui.

II. — *Compagnonage.*

Après la première épreuve, après l'apprentissage, le jeune artisan, s'il persistait dans sa vocation, prenait un titre nouveau, il montait d'un degré dans l'échelle ouvrière et devenait *compagnon.* Pour acquérir ce titre, il était soumis au serment sous la foi duquel on exerçait le métier, à une épreuve de capacité et à quelques redevances en argent; mais l'épreuve était plus facile que le chef-d'œuvre, et les droits moins élevés que ceux de la maîtrise. Le nouveau compagnon devait encore travailler chez un maître, mais non plus gratuitement, il recevait des gages fixes et se louait ordinairement soit pour un certain temps, soit pour une besogne déterminée.

Les compagnons avaient, dans quelques villes, obtenu par un privilége fort rare la permission de travailler pour leur propre compte; mais, dans ce cas même, ils devaient travailler en chambre, ils ne pouvaient jamais avoir de boutique, ni employer d'autres compagnons. Au reste, dans la plupart des métiers et dans presque toutes les villes, le travail pour leur compte leur était sévèrement interdit. N'ayant aucune des charges de la maîtrise, ils auraient pu fabriquer à meilleur marché; en outre, échappant par la clandestinité de leur travail aux visites des gardes, ils auraient pu violer les règles imposées à la fabrication des objets de l'industrie et inonder les marchés de produits défectueux.

Le compagnonage, dans un grand nombre de professions, complétait, pour ainsi dire, l'apprentissage, et alors ce n'était qu'un état transitoire, mais souvent aussi c'était une condition permanente, une

(1) Charles Louandre, *Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1850.

condition secondaire, dans laquelle se trouvaient relégués tous ceux qui, faute d'argent ou autrement, n'avaient pu, l'apprentissage terminé, arriver à la maîtrise. Dans le second cas, il leur fallait une organisation qui rendit leur position tolérable, qui les protégeât contre les prétentions des maîtres, les unît entre eux, et leur assurât des secours contre la maladie ou le chômage. Cette organisation existait :

« Les compagnons avaient formé entre eux, dit Ouin Lacroix, une association vulgairement connue sous le nom de *garçons du devoir;* ils se liaient par des serments, se reconnaissaient à des signes, contractaient des obligations réciproques de fraternité et de bienfaisance qui assuraient à tous des forces, du travail et des secours dans le besoin. Lorsqu'un compagnon arrivait dans une ville, il lui suffisait de se faire connaître pour obtenir du travail; si, par hasard, toutes les places étaient occupées, le plus ancien compagnon lui cédait la place; si un compagnon se trouvait dépourvu d'argent pour se transporter dans une autre ville, l'association venait à son secours; s'il tombait malade, ses compagnons le soignaient comme un frère; mais s'il s'écartait des voies de l'honneur du métier, ils ne balançaient jamais d'en faire une sévère justice. »

« Leur plus beau souvenir, continue le même auteur, est l'usage du tour de France, sorte de pélerinage pratique et aventureux dans lequel le compagnon ne possédant ni maison, ni patrimoine aimait à se jeter sous l'égide (1) d'une famille adoptive dont il portait les signes et le mot d'ordre (2). »

Malheureusement cette organisation si utile pour l'ouvrier devint une source d'abus; unis dans une pensée d'ordre et de protection, les compagnons se servirent de la puissance de leur association pour former des coalitions contre les maîtres et patrons. Organisés dans un but de fraternité, ils arrivèrent à se diviser en sectes particulières qui se firent partout une guerre cruelle et acharnée dont nous avons vu de nos jours de si tristes exemples.

Mais à l'origine, à une époque où l'individu était partout faible et isolé, où il avait besoin de chercher ailleurs que dans la force publique et dans la protection générale, un secours spécial et plus assuré, cette association fut heureuse pour l'ouvrier. Elle répondait, en outre, à ce besoin de tous les temps, surtout pour les pauvres artisans, le besoin de s'aider, de s'associer contre le chômage, le malheur et

(1) *Le compagnon du tour de France*, par Georges Sand.
(2) Ouin Lacroix, *Hist. des Corporations de la capitale de la Normandie.*

l'inhospitalité. Voilà ce qui, malgré les abus, a fait vivre jusqu'à nos jours les débris de cette institution de nos pères.

III. — *Maîtrise.*

Au sommet de la hiérarchie sont placés les *maîtres*, c'est-à-dire les artisans qui, ayant reçu l'investiture du métier par la maîtrise, peuvent travailler pour leur compte et faire travailler des ouvriers.

Le jeune homme qui se préparait à cette dernière épreuve prenait le titre d'aspirant à la maîtrise. Il devait, avant de se présenter à l'examen, exhiber un extrait de son acte de naissance, attestant qu'il avait atteint sa vingtième année, son brevet d'apprentissage et de compagnonage, et enfin un certificat de moralité et de probité. Les gardes transigeaient rarement sur tous ces points et ils repoussaient impitoyablement de la maîtrise les compagnons et les fils de maîtres entachés de quelque déshonneur.

Il était interrogé ensuite par les gardes sur toutes les branches du métier :

« On y mettait autant de soin, dit Monteil [1], que pour recevoir un docteur en théologie, et si ses réponses étaient satisfaisantes, il était admis au chef-d'œuvre. »

C'était la dernière, mais la plus solennelle épreuve; elle consistait dans l'exécution, par le candidat, des principaux articles de l'art qu'il avait embrassé. La composition du chef-d'œuvre avait lieu en présence des gardes ou examinateurs; elle était entourée de toutes les précautions qu'on prend aujourd'hui au concours de nos artistes pour le grand prix de Rome; c'est-à-dire que le chef-d'œuvre se faisait dans un appartement fermé de l'Hôtel-de-Ville, ou dans la maison du syndic du métier, et pendant ce temps ni parents ni amis ne pouvaient le visiter, de peur que l'aide ou les conseils d'autrui ne retirassent au candidat le mérite de la spontanéité. Le chef-d'œuvre terminé, on l'exposait publiquement à l'inspection de tous les maîtres. Enfin, les examinateurs prononçaient, et si leur décision était favorable, l'aspirant était conduit devant les officiers du baillage, prêtait serment de fidélité aux statuts de la corporation, puis, après avoir payé certaines sommes au roi, à la communauté, à la confrérie, aux gardes, il était solennellement

(1) *Hist. des Français de tous les états.*

proclamé *maître*, c'est-à-dire libre de travailler pour lui, et de faire travailler des ouvriers pour son compte.

On peut voir dans Monteil la manière curieuse dont se passaient ces petits drames de la vie ouvrière, surtout dans quelques corporations, telles que celles des boulangers, des badestamiers, etc.

Voilà quelle était la série d'épreuves qu'il fallait traverser pour arriver à la plénitude des droits d'ouvrier. Après ce noviciat, les arts étaient sûrs d'avoir un artisan habile, qui leur ferait honneur, et la société un chef d'atelier, un chef de famille probe et moral dans lequel elle pourrait se confier (1).

Mais les meilleures institutions ne durent pas longtemps sans se détériorer. Plus tard, à côté de la maîtrise, qu'on peut appeler légale, il y eut la maîtrise *privilégiée*, et la maîtrise *fiscale*.

Les rois, les plus proches parents des rois, certains magistrats, dans des circonstances solennelles, eurent le droit de créer des maîtres, en les dispensant du chef-d'œuvre et de l'apprentissage. Les rois allèrent même jusqu'à proclamer le travail un droit *domanial* et *royal* qu'ils exploitèrent comme un revenu public, et par leurs édits fiscaux ils se constituèrent en vrais marchands de maîtrises. Mais la liberté et les franchises des corporations furent respectées jusqu'au XVIe siècle, et c'est une gloire pour elles de n'avoir succombé qu'avec l'esprit chrétien en Europe.

ÉDOUARD DE LA BASSETIÈRE.

(*La suite prochainement*).

(1) Deux sortes de personnes échappaient cependant à la règle générale, et grâce à leur position intéressante étaient dispensées du noviciat préalable; je veux parler des fils et des veuves de maîtres.

Les premiers étaient dispensés du certificat d'apprentissage et de compagnonage, souvent aussi de l'examen et parfois même du chef-d'œuvre : — « On supposait, dit Ouin « Lacroix, que nés dans une profession à laquelle ils se destinaient, ils en seraient « suffisamment instruits par leurs parents; de plus il paraissait juste que les pères de « famille qui avaient servi le public pendant de longues années, possédassent comme « récompense ce moyen facile et ce privilége avantageux d'établir leurs enfants. »

Les veuves de maîtres peuvent aussi continuer la profession de leurs maris, tenir ouvroir et faire travailler chez elles, mais à la condition expresse qu'elles resteront veuves. Si elles épousent en secondes noces un homme étranger à la profession de leur premier mari, elles sont déchues de leurs droits. En effet, elles quittent par là même la corporation qui, dès lors, les abandonne aussi.

Les filles de maîtres enfin jouissent également d'un certain privilége, celui de dispenser des droits de chef-d'œuvre et de réception les apprentis ou les compagnons qu'elles veulent épouser.

POÉSIE.

BREIZ-IZELL.

O va brô! (1) O Patria!

O mes rêves dorés, mes châteaux en Espagne,
Souvenirs bien-aimés de ma chère Bretagne,
Vous me suivez partout, et dans mes manvais jours
Je fais vers Breïz-Izell (2) de bien fréquents retours.

Lorsque je me reporte aux jours de ma jeunesse,
Si remplis de soleil, de joie et d'allégresse,
Un grand regret me prend d'avoir quitté mes bois,
Mes landes, mes rochers, — et je pleure parfois;
Et je rêve longtemps, et laisse ma pensée
Voler vers la patrie, ainsi qu'une insensée;
Et c'est là mon bonheur! car nous autres Bretons,
Pour les pays lointains lorsqu'en pleurs nous partons,
Nous n'oublions jamais notre vieille patrie;
Vers elle vont sans cesse et notre rêverie
Et nos désirs constants, et nous avons encor
Une moitié de nous aux rivages d'Armor.

Hélas! qui me rendra mes jours d'insouciance,
Mes rêves et mes jeux, ma robe d'innocence?
Qui me rendra mon rire et mes illusions,
Qui chantaient dans mon cœur de si douces chansons?
Adieu rires et chants! — Ah! les blanches colombes
N'aiment pas les cyprès qui veillent sur les tombes!
Elles prennent leur vol, quand l'arbre perd ses fleurs
Avec ses doux parfums, et vont chanter ailleurs!

Hélas! qui me rendra, dans le manoir antique,
Les récits merveilleux de la Muse rustique; —

(1) O mon pays!
(2) *Breiz*, Bretagne, *Izell*, Basse.

Le *lad coz* (1) centenaire, avec son manuscrit
Des *quatre fils Aymon*, où respire l'esprit,
L'esprit national des temps chevaleresques; —
Les contes de sorciers et les récits grotesques
Où Satan intervient; — puis les *gwerz* (2) valeureux
Par les bardes transmis, — les *sônes* (3) amoureux
Des belles *penn-herez* (4), des *kloërs* (5) mélancoliques
Qui chantent leurs amours naïfs et poétiques; —
Les contes, les chansons et les récits divers
Égayant le foyer pendant les longs hivers,
Qui charment les enfants assidus aux veillées,
Et dont j'écoute l'air sous les vertes feuillées,
Quand, au déclin du jour, le pâtre insouciant
Fait rentrer ses troupeaux et revient en chantant!

Hélas! qui me rendra l'heureux temps des vacances,
Venant après dix mois de bien douces *souffrances*?
Qui me rendra mes chants, ma gaîté, mes vingt ans,
Mes courses à travers les taillis odorants,
Les haltes sous l'abri des pierres druidiques,
Et les rêves du soir aux ruines antiques?

Et puis chaque dimanche arrivaient les *pardons*
Et les *feux de saint Jean*, et les processions,
Et les cantiques saints à travers les campagnes,
Les landes et les bois et les hautes montagnes;
Et le soir, le retour par les sentiers ombreux,
Et le long des chemins les couples amoureux!

Qui me rendra l'éclat des moissons jaunissantes,
Les rires des faneurs, les cloches frémissantes,
Et Virgile expliqué le soir sous l'aubépine
Où l'abeille sonore en voltigeant butine,

(1) Grand-père.
(2) Chants de guerre.
(3) Elégies.
(4) Héritières.
(5) Clercs.

Et notre vieille langue aux charmes ravissants
Parlée avec amour à nos bons paysans!

Hélas! hélas! mes mains, en un jour d'imprudence
Secouèrent aussi l'arbre de la science,
Dans les grandes cités, loin des landes d'Armor;
J'osai goûter au fruit, perfide pomme d'or,
Qui rit aux cœurs naïfs sous le sombre feuillage,
Recélant dans son sein un corrupteur breuvage.
Mais depuis ce jour-là j'ai vu la vérité
Des paroles du sage, et j'ai dit : — Vanité! —
Et je voudrais n'avoir jamais quitté la plage,
Les campagnes, les bois aimés dès le jeune âge,
Et le seuil du manoir qui reçut mon berceau,
Et le clocher à jour de mon pauvre hameau!

Et souvent dans mon âme, en mes chagrins divers,
D'un poète chéri je murmure ces vers :
— « Oh! ne quittez jamais le seuil de votre porte,
« Mourez dans la maison où votre mère est morte (1)! »

F.-M. LUZEL.

---

(1) Brizeux, *Marie*.

UNE NEUVAINE

AU TOMBEAU DE SAINT PATRICE.

IMITÉ D'UNE LÉGENDE IRLANDAISE.

Sous le règne d'Henri II d'Angleterre, le chevalier normand Jean de Courcy (1) contribua vaillamment à soumettre à la domination anglaise la province d'Ulster en Irlande. Cette conquête fut le prix de sept combats dans lesquels Courcy cinq fois vainqueur ne subit que deux échecs. Ses démêlés avec le roi Jean-Sans-Terre et le fameux Hugues de Lacy (le connétable de Chester) furent marqués par de brillants faits d'armes et il est un des héros historiques de l'Irlande, si riche en gloires militaires. L'épisode de sa vie qui donna lieu au récit qu'on va lire est resté un souvenir populaire encore vivant, même aujourd'hui, dans la ville de Downpatrick et dans la contrée qui s'étend d'Innisthowen à Inistherkin.

Un soir après souper, dans le château de Mainooth, le comte Gerald disait à son barde Neelan : « — Je suis las de tes légendes de saints et d'hermites, de veuves inconsolables et de nonnes austères : Tu n'as pas égayé notre veillée : Tu ne nous as pas appris la moindre aventure de chasse ou de guerre. Voudrais-tu faire de moi un moine?.... Laisse en repos les pieux personnages du temps présent et du temps passé, et raconte moi les exploits des vivants ou des morts. »

— « Seigneur comte, vous serez obéi, repartit le barde Neelan, et vous verrez que vos reproches sont injustes : Je ne prétends pas transformer votre salle de banquet en réfectoire de monastère, mais des légendes de sainteté peuvent en même temps être des légendes guerrières, un chevalier peut être brave et dévot, dire son chapelet et se battre comme Jean de Courcy se battait dans notre pays, il y a déjà bien des années.

» Les plus hardis champions auraient hésité à se mesurer contre

(1) «.....Il existe en Bretagne — vos lecteurs le savent bien — une famille de Courcy..... J'ignore si les Courcy de Bretagne sont les mêmes que les Courcy d'Irlande, mais cela n'aurait rien d'étonnant, puisque Jean de Courcy était Normand et que les familles de Normandie ont pu aisément se fixer en Bretagne. » — *Lettre de M. de Nugent au Directeur de la Revue,*

Courcy à pied ou à cheval, dans la lice d'un tournoi ou dans le champ-clos d'un duel à fer émoulu, en compagnie d'archers dans la plaine ou derrière les créneaux d'une tour. Il maniait terriblement la massue et la préférait aux haches de Nuremberg et aux épées de Tolède ; le lendemain d'une bataille, quand on comptait sur le terrain des centaines de morts dont les membres étaient brisés et broyés, on se disait : « Voilà les traces du passage de Jean de Courcy. »

Il avait la stature de Goliath et l'âme de David. Tel était le seigneur suzerain de l'Ulster. Hugues de Lacy lui-même, le redouté connétable (1), fut si jaloux de ses succès qu'il devint son ennemi mortel. Il l'assaillit la lance au poing, il lui tendit des embuscades, il excita contre lui le courroux du roi d'Angleterre, mais l'intrépide Courcy, sa massue à la main, défiait les attaques, méprisait les ruses, et chevauchait impunément de jour ou de nuit à travers les domaines de son rival.

L'audacieux chevalier avait à s'accuser devant Dieu de quelques péchés, et, pour les expier, avait prononcé le vœu d'aller en pélerinage faire une neuvaine au tombeau de saint Patrice. Il quitta donc la cuirasse pour un froc de pénitent et s'en alla habiter un cloître au lieu d'un camp, écouter le tintement des cloches au lieu des fanfares de la trompette, réciter le rosaire et s'agenouiller au pied de chaque croix.

La nouvelle en fut rapidement transmise à Hugues de Lacy dans son manoir de Durrogh, et aussitôt il fit partir à minuit vingt soldats armés de pied en cap, vingt rudes soldats du comté de Meath, tous éprouvés dans les plus périlleuses rencontres et qui tous jurèrent l'un après l'autre de lui amener Courcy mort ou vif.

Déjà le soleil descendait à l'horizon, et les brumes du crépuscule recouvraient peu à peu la ville de Downpatrick où nous vénérons les reliques de notre apôtre : le pélerin affaibli par de longues journées de jeûne et d'oraison était assis pensif sous le sombre porche de l'église, quand tout-à-coup il entendit retentir au loin sur la route un bruit qui le fit tressaillir, un bruit familier à son oreille, le bruit d'une troupe de cavalerie au galop.

(1) Les chroniques anglo-normandes ont des pages consacrées aux faits et gestes du connétable de Chester. Il conquit au nom du roi Henri Plantagenet le comté de Meath en Irlande. Sa sœur, Rose de Lacy, épousa Gilbert de Nugent dont les fiefs formèrent le comté de West-Meath.

Il se lève, monte sur un tertre où se dressait une antique et massive croix de chêne, et appuyé sur cette croix il cherche à reconnaître d'où viennent ces cavaliers et quelle est leur bannière. Les cavaliers s'approchent.... — « C'est lui, c'est lui, s'écrie leur guide, nous le tenons! Ah! Courcy, tu as bien fait de venir à confesse, car voici ta dernière heure! »

Le cœur du chevalier s'éveille et s'enflamme sous la robe du pénitent. Il pense à l'honneur de son blason, à tous ses combats, à tous les ennemis dont il a si souvent triomphé!.... Il est sans armes, mais il a son courage, et ce courage se sent d'autant plus fort qu'il a confessé ses fautes et en a reçu l'absolution.

— « Jean de Courcy ne se laisse pas tuer comme un lâche, répond-il d'une voix de tonnerre, me prenez-vous pour un cerf aux abois?.... Avant de songer à m'ôter la vie, assassins, songez à défendre la vôtre : Malheur à qui essaiera de me barrer le chemin! » Il arrache de sa base la croix colossale, il la fait tournoyer dans l'air; il a retrouvé là sa bien-aimée massue, et le chef des meurtriers, la tête fracassée, tombe mort à sa première atteinte.

Il multiplie ses coups à mesure que le cercle des agresseurs se resserre pour l'envelopper. Il rompt et met en pièces les piques, les casques et les boucliers. Douze fois il élève et abaisse son bras armé de la croix, et douze de ses adversaires sont renversés devant lui : Frappés de terreur, les autres tournent bride et fuient loin de Jean de Courcy qui, resté seul, replanta la vieille croix tout ensanglantée, recommença les dizaines de son rosaire interrompu, et y ajouta autant de *Pater* et d'*Ave* qu'il venait d'abattre d'ennemis.

— « Maintenant, seigneur comte, ne vous ai-je pas obéi, dit le barde, et continuerez-vous à vous plaindre de mes légendes de dévotion? Les pélerinages nuisent-ils aux prouesses? Que vous en semble?.... » — « J'aime fort cette histoire, mon cher Neelan, répliqua le comte Gerald, elle est noble et édifiante!... Nos révérends pères en Dieu recommandent à chaque chrétien de porter résolument sa croix, et, sur mon honneur, il faut avouer que Jean de Courcy a bien porté la sienne! »

Vte CHARLES DE NUGENT.

DEUX PAGES D'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION.

(1793).

I.

Les attroupements du district de la Roche-Bernard, au mois de mars 1793, avaient amené immédiatement sur les lieux le général Beysser avec des troupes, et il s'en était suivi de nombreuses arrestations et l'organisation de la terreur un peu partout. Cependant ce n'étaient-là que les préludes de plus grands maux.

Le 8 octobre de la même année, Carrier arriva à Nantes. Cette cité ne suffit pas à ses proscriptions, il voulut avoir des agents pour le remplacer dans les campagnes. De ce nombre fut un nommé Lebatteux, de Redon. Après avoir été, disent quelques-uns, cuisinier à l'abbaye de Saint-Sauveur, il se fit aubergiste. Il montra bien vite l'exaltation de ses idées et l'énergie de son savoir-faire. Carrier lui confia un mandat et une colonne mobile pour le mettre à exécution. Son mandat était de faire la guerre aux suspects de toutes les classes et de détruire les derniers vestiges du fanatisme. Sa colonne mobile se composait de gens d'élite, ramassés dans les clubs, et la plupart montés sur des chevaux du pays, afin d'être plus lestes à la chasse qu'on allait faire.

Ainsi armé de toutes pièces, Lebatteux partit de Redon vers la mi-novembre de 1793, pour parcourir, entre autres lieux, le district de la Roche-Bernard. Dans les paroisses de Rieux, Bégane, Péaule, Questembert et autres, il brûla une vingtaine de chapelles. Au bruit de son arrivée, les paysans en découvraient beaucoup d'autres, afin de conserver au moins les murs, la charpente, quelques objets précieux ou vénérés, dans l'espérance d'un temps meilleur et d'une restauration future. Toutes les anciennes croix de granit qui bordaient les chemins de nos campagnes, — doux et consolant souvenir de la piété de nos pères, et souvent aussi de quelques événements dont ils avaient voulu conserver la mémoire, — tombaient brisées sous la main et le fer des ravageurs. Dans une seule paroisse, il me semble avoir compté près

d'une cinquantaine de pareils débris, car plusieurs de ces débris ont été respectés depuis lors.

Le 28 novembre, après avoir passé la nuit à Péaule, Lebatteux et sa colonne arrivaient à Coëtbihan, en Questembert.— Un homme, qui était à quérir ses bœufs dans son champ, les entendant à quelque distance, s'avisa de précipiter son pas. Les républicains le voient, détachent quelques cavaliers qui le saisissent et le mettent à mort. Un enfant se trouvait là avec son troupeau. Il subit le même sort. La tête du premier, tranchée à coups de sabre, est mise sur le piédestal de la croix du Guer, et le corps de l'autre, dépouillé de ses vêtements, appuyé contre un chêne.

Tout cela ne s'était pas fait sans bruit. Des chouans se trouvaient réunis à environ un kilomètre. Leur résolution est bientôt prise. Ils vont attendre les républicains derrière un fossé, et, au moment de leur passage, ils font sur leurs rangs une décharge presque à bout portant. Peu nombreux, ils prennent la fuite, mais deux des leurs tombent percés de balles. Leurs têtes, coupées par les *bleus*, sont mises à la pointe de leurs baïonnettes et portées fort loin.

Ayant rempli sa *mission*, le 29 et le 30 à Questembert, Lebatteux retomba le lendemain sur Noyal-Muzillac. Après avoir incendié, sur son chemin, la chapelle de Saint-Jean, comme la veille il avait incendié celles de Saint-Sauveur et de Saint-Barthélemi, il s'occupait à réunir le bois nécessaire pour mettre le feu à celle de Brangolo, lorsqu'un dénonciateur lui fit savoir que, dans le moment, beaucoup de monde se trouvait rassemblé en prières dans l'église paroissiale, et qu'il pouvait les surprendre.....

II.

Peu de paroisses pendant la Révolution, dans notre pays de Bretagne, manquèrent entièrement de prêtres. Ils n'étaient pas nombreux, il est vrai, et ils vivaient presque toujours déguisés sous des habits étrangers. Ils se cachaient sans cesse dans les maisons et les endroits les plus sûrs; mais enfin ils étaient présents, et les bons chrétiens pouvaient les trouver, au moins de nuit, pour la réception des sacrements dans les cas extrêmes, et fréquemment même pour l'audition de la sainte messe, le dimanche. Le gouvernement ne l'ignorait pas, et l'on sait que des peines capitales attendaient les prêtres *réfractaires*.

La nuit du dimanche où Lebatteux tombait sur Noyal-Muzillac, la plupart de ses habitants, et bon nombre de ceux des paroisses d'alentour avaient entendu la messe dans une ferme solitaire et isolée nommée Trevinec. Ils y avaient prié Dieu, comme on le priait alors, de tout leur cœur et sous l'empire des impressions les plus vives et les plus douloureuses. Ils savaient le loup ravisseur à quelques lieues. Tous ensemble ils avaient récité, avant de penser à la séparation, cette oraison singulière et sublime que le digne abbé Foucault, qui était au milieu d'eux, avait probablement composée pour les circonstances dans lesquelles ils se trouvaient, et dont je ne puis m'empêcher de citer quelques fragments. Ils feront voir l'esprit qui anime les *sociétés secrètes* du Christianisme, lors même qu'il est le plus persécuté.

« Dieu éternel et souverainement juste, qui disposez de tous les événements de ce monde, ayez pitié de nous.

Fils de Dieu, rédempteur du monde, qui nous faites la grâce d'avoir part au calice de vos souffrances, ayez pitié de nous.

Esprit-Saint, consolateur, qui pouvez seul, comme aux apôtres, former en nous de saints gémissements et nous donner les forces qui nous sont nécessaires dans ces jours de tribulation, ayez pitié de nous.

Vierge Marie, consolatrice des affligés, secours des chrétiens, qui avez étouffé toutes les hérésies qui se sont produites dans l'Église, et dont l'âme a été percée du glaive de la douleur au pied de la croix, priez pour nous.

Saints anges tutélaires de nos églises et de nos autels profanés, qui nous gardez dans toutes nos voies, afin que nous ne fassions aucune mauvaise démarche, priez pour nous.

Saint Joseph, qui avez fui en Égypte sans vous informer quelle serait la durée de votre exil, et qui y êtes resté sans murmurer jusqu'à ce que la voix du ciel vous en ait rappelé, priez pour nous.

Saints prophètes, qui avez annoncé aux nations coupables les fléaux qui devaient punir leurs crimes, et qui les avez exhortées à prévenir la justice de Dieu par une sincère conversion, priez pour nous.

Saint Pierre, qui êtes le fondement et le chef de l'Église, contre laquelle ne prévaudront point les portes de l'enfer, priez pour nous.

Saints apôtres, qui avez été ravis de joie d'être jugés dignes de souffrir des outrages et la mort pour le nom de Jésus-Christ, priez pour nous.

Saint Étienne, qui le premier avez rendu témoignage à Jésus-Christ, en mourant pour lui, et dont le dernier soupir a sollicité la grâce de vos persécuteurs, priez pour nous.

Saint Ignace, qui avez toujours recommandé l'union avec les pasteurs légitimes, et qui, quoique toujours embrasé d'amour pour Jésus-Christ,

n'avez cru commencer à être son disciple que lorsque vous avez été persécuté à cause de lui, priez pour nous.

Saint Irénée, qui êtes le premier pontife des Gaules, qui avez combattu l'hérésie et le schisme, et qui avez scellé votre doctrine par l'effusion de votre sang, priez pour nous.

Saint Cyprien, qui avez défendu avec zèle l'unité de l'Église, et qui avez animé les fidèles à ne craindre ni l'exil ni la mort pour la foi, et les confesseurs à ne pas flétrir leur gloire par le relâchement de leurs mœurs, priez pour nous.

Saint Hilaire, qui avez été exilé pour la religion, et qui disiez que plus on vous éloignait de votre patrie, plus on vous approchait de Dieu, priez pour nous.

SEIGNEUR, NOUS VOUS PRIONS

De nous accorder la rémission de nos péchés, qui ont excité contre nous vos châtiments ;

D'augmenter en nous la *foi*, qui rend victorieux du monde, des menaces et de ses tentations, — l'*espérance* qui soutient au milieu des peines et des tribulations, — la *charité*, qui fait supporter les persécutions, et empêche les glaives et toutes les puissances de pouvoir jamais nous séparer de vous ;

De purifier, réunir et conserver votre sainte Église; de fortifier tous les pasteurs et tout le clergé dans la confession de votre nom;

De faire que notre patrie reconnaisse ses erreurs et les desseins de paix et de miséricorde que vous avez sur elle;

De pardonner à tous nos persécuteurs et nos ennemis, car ils ne savent ce qu'ils font;

De nous délivrer de toute *colère*, de toute *haine* et de toute *mauvaise volonté* contre ceux qui nous poursuivent à cause de vous, etc., etc. »

Tels étaient les vœux que formaient pour eux-mêmes, pour l'Église, pour leur patrie et leurs persécuteurs, ces chrétiens dont le cœur était sans *colère*, sans *haine* ni *mauvaise volonté*, quand un coup de fusil, partant en l'air, leur annonce qu'ils sont cernés et que la fuite est impossible ; — la gendarmerie de Muzillac, accompagnée de gardes nationaux, était à la porte.

Ne sachant que faire ni que devenir, on cache, dans un coin de l'écurie, le prêtre qui finissait la messe; on le couvre de paille et on en jette à brassée devant tous les bestiaux.

Le brigadier demande les chefs de la maison, et les donne à garder à ses gens; puis il fait passer tous les membres de l'assemblée par la même porte, en examinant leurs mains et leurs figures, afin de découvrir le prêtre;... tous ont passé et on ne l'a pas reconnu.

Le brigadier de la gendarmerie de Muzillac, sous la Révolution, était un nommé Gérard, républicain exalté, qui cependant plus d'une fois protégea les chrétiens inoffensifs; il n'en voulait pas aux prêtres; il en sauva même plusieurs, comme ici M. Foucault. En effet, il entra presque seul dans l'écurie, fit sa ronde et ses recherches, et ressortit en disant à ses hommes que le *calotin* s'était évadé et qu'il fallait vite aller à sa poursuite. — Le soir, les maîtres de la ferme étaient rendus à leur famille.

III.

Dans beaucoup d'églises de campagne on se réunissait le dimanche, même pendant les plus mauvais jours de la Terreur, pour réciter le chapelet et faire d'autres prières en commun. On faisait aussi des lectures pieuses, et parfois même on chantait des cantiques. Quand on croyait avoir à craindre, on mettait des sentinelles chargées d'avertir l'assemblée de se disperser. Souvent il suffisait de quelqu'un dans le clocher pour regarder à l'entour. Les choses se passaient ainsi à Noyal-Muzillac.

Or, le premier dimanche de l'Avent de 1793, on y était tranquille. Des exprès avaient été envoyés le matin à Questembert, et ils avaient vu Lebatteux se diriger vers le nord. Le bruit courait qu'il allait à Rochefort. Sans soupçonner ni ruse ni contre-marche, ils s'en revinrent et mirent tout le monde dans une funeste sécurité.

Comme à l'ordinaire, et malgré l'alerte de la nuit précédente, on se réunit donc dans l'église pour y sanctifier autant que possible le saint jour du dimanche, et après les prières ordinaires, tous chantèrent le cantique habituel, qu'ils avaient composé eux-mêmes et qui était l'expression de leurs sentiments et de leur foi.

Bien peu de chants analogues ont été publiés, et cependant il n'en manquait pas alors. Il est donc utile de conserver ceux qui nous restent. Celui-ci ne brille pas par la pureté et l'élégance du style, il s'en faut, mais il montre une foi énergique et intacte au milieu des erreurs et des tentations du temps. Il a par ailleurs un genre de beauté fort rare : chaque pensée et chaque mot ont été arrosés des larmes et du sang de nos pères, versés pour l'Église, colonne et fondement im-

muables de la vérité et de la justice, qui faisait leur unique consolation. Je ne puis donc y changer un mot, et je le donne dans son entier.

O mes sœurs et mes frères,
Pleurons amèrement;
L'Église, notre mère,
Souffre de grands tourments.
Le diable est déchaîné
Contre les catholiques;
Il veut, cet enragé,
Nous rendre schismatiques.

Il met tout en usage
Pour pervertir les cœurs;
Par le libertinage
Il gagne les pécheurs.
Il fait de grands progrès
Dans le temps où nous sommes;
Il règne désormais
Sur la plupart des hommes.

Il leur dit, pour leur plaire :
Pourquoi tant vous gêner ?
Du successeur de Pierre
Il faut vous séparer.
Vous êtes en liberté,
N'ayez que vous de maîtres.
Vivez à votre gré,
Laissez dire les prêtres.

Par ce maudit langage
Les hommes pervertis,
La fureur et la rage
Deviennent leur parti.
Ils s'arment tout de bon
Contre leur bonne Mère;
A la religion
Ils déclarent la guerre.

Gens de nouvelle date,
Ils veulent tout présumer;
Le diable démocrate
A su les enchanter,
Il leur promet des biens,
Voilà ce qui les flatte,
Et traite le chrétien
De fol aristocrate.

Ils dépouillent l'Eglise,
Ils chassent les pasteurs,
Ils font mille sottises
A ses saints confesseurs.
Les temples sont fermés,
Les fidèles en souffrance,
Les autels profanés;
Tout est en décadence.

Aux pasteurs légitimes
Succèdent les intrus;
Partout ce n'est qu'abîmes
Pour perdre les élus.
Oh! que ces antéchrists
Font répandre de larmes !
Nos pasteurs si chéris
Sont chassés par les armes.

Séparé de l'Eglise,
Que peut-on devenir?
Quiconque la méprise
Doit s'attendre à périr.
Qui ne se trouve pas
Avec Noë dans l'arche,
Fera à son trépas
Un éternel naufrage (1).

Armons-nous de courage,
Chers amis, pour la foi;
Gardons, malgré l'orage,
De Dieu la sainte loi.
S'il faut mourir pour lui,
Quel bonheur plein de charmes!
Il est seul notre appui,
Il essuiera nos larmes.

(1) On prononce *naufrache*, dans les localités qui tiennent du breton. Pour la rime on consulte surtout l'oreille dans nos campagnes.

L'Eglise est combattue,
Mais elle triomphera ;
L'hérésie confondue,
Elle seule brillera.
Elle fut, de tout temps,
Persécutée des hommes ;
Toujours le Tout-Puissant
La soutient, la console.

Nous qui sommes ses membres,
Voudrions-nous quitter
Une mère si tendre,
Qui nous a tant aimés?
Non, Eglise de Dieu,
Nous vous serons fidèles,
Une, sainte, en tout lieu,
Romaine, universelle!

Sainte Vierge Marie,
Priez votre cher Fils
D'apaiser la furie
De tous nos ennemis.
Priez pour le clergé,
Priez pour les fidèles;
Montrez-nous la clarté
De la gloire éternelle.

Grand saint Michel archange,
Venez, ne tardez pas.
Prenez notre défense
Au milieu des combats.
Du démon de l'enfer
Serons-nous les victimes?
Replongez Lucifer
Dans le fond des abîmes.

Tel est le cantique qu'on chantait dans l'église de Noyal ; telles étaient, en général, les plaintes, les appréhensions, les désirs et les souffrances des chrétiens, dans ces jours de persécutions. On le voit, en tout cela il n'y avait rien de séditieux. Leurs âmes religieuses souffraient un martyre prolongé, bien plus terrible que le martyre d'un instant, et leurs soupirs prenaient toutes les formes. Mais revenons à la colonne mobile.

IV.

Aussitôt que Lebatteux eut appris qu'on était réuni en prières dans l'église paroissiale, sa résolution changea, et la chapelle de Brangolo fut sauvée. Immédiatement il détache ses cavaliers avec ordre de se précipiter, et il les fait suivre au pas de course par ses piétons. Dans un instant on est rendu. Le bourg est envahi, les portes de l'église cernées dans un clin-d'œil et avant que personne ait pu donner l'alarme. Lebatteux, précédé de nombreuses baïonnettes, entre et traverse l'assemblée, plongée dans la consternation. Il monte dans la chaire, où, depuis des siècles, les ministres du Dieu de paix avaient annoncé les vérités saintes, les vertus civilisatrices et l'amour des hommes. On ose à peine le regarder, ses membres tremblent et ses yeux jettent des éclairs. Tout d'un coup, il parle et il annonce qu'il va *griller* tout le monde, si on ne lui livre, dans quelques heures,

huit mille francs et les chefs qui égarent la population. Pour appuyer ses réclamations, il ordonne à ses gens — car je ne puis dire à ses soldats — d'aller incendier une chapelle vénérée qui se trouve dans le bourg, et d'apporter du bois pour mettre le feu dans l'église. Ces ordres sont immédiatement exécutés. La chapelle n'est bientôt plus qu'un brasier... Le maire, averti, accourt et se présente à l'église. Il prie Lebatteux de suspendre un instant ses arrêts. Il s'entend avec quelques hommes qui s'en vont chercher tout l'argent qu'ils peuvent trouver. La somme est faite et livrée; mais cela ne suffisait pas, il fallait aussi des victimes. Huit jeunes gens sont choisis comme plus suspects que les autres. On creuse leurs fosses, sous leurs yeux, dans le cimetière qui entoure l'église. Une décharge part à bout portant, et ils tombent morts... Le lendemain, l'officier public provisoire de la commune enregistrait sur le livre des décès les noms de six de ces infortunés, que je donne ici d'après lui : — François Lescop, âgé d'environ 30 ans; Guillaume Lescop, son frère, âgé d'environ 25 ans; Guillaume Dréan, âgé d'environ 28 ans; Jean Rival, âgé d'environ 20 ans; Pierre Le Métère, âgé d'environ 20 ans; Jacques Mari, âgé d'environ 27 ans; tous habitants de ladite paroisse.

Deux noms ne furent donc pas inscrits. A l'occasion des affaires de la Roche-Bernard, au mois de mars de la même année, le rapport adressé aux administrations supérieures porte le nombre des victimes également à vingt et plus. Cependant sur les registres on ne trouve qu'une douzaine de morts. M. Tresvaux se plaint, dans son *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, de ce que les choses se passaient ainsi dans beaucoup d'endroits.

Lebatteux, après son départ du bourg de Noyal, s'en alla à Muzillac, mais en brûlant sur son passage le village de Brenlis.

Je ne le suivrai pas plus loin dans ses pérégrinations épouvantables. Qu'il me suffise de dire que son nom et ses méfaits furent reprochés à Carrier, au moment de son procès criminel du mois de décembre 1794.

Lors de la reprise de Redon par les royalistes, à la fin du siècle dernier, Lebatteux, paraît-il, tenait encore une hôtellerie dans cette ville. Plusieurs vieillards m'ont assuré bien des fois que, faisant partie de

l'armée, ils étaient entrés dans sa maison. Ils le trouvèrent dans un de ses appartements, saisi de peur et d'effroi. Ils lui adressèrent à leur façon une parole célèbre : « Si tes opinions révolutionnaires t'ont engagé à tuer nos parents et nos compatriotes, notre religion nous oblige de te pardonner. Nous mourons de soif, donne nous deux bouteilles de vin pour nous rafraîchir ; c'est toute la vengeance que nous tirons du sang que tu as versé. »

Les choses ne se passèrent sans doute pas toujours ainsi, la guerre civile offre à l'histoire de tristes représailles ; à mes yeux, c'est une raison de plus pour conserver les faits qui demeurent empreints d'un véritable esprit chrétien.

Lebatteux mourut plus tard de mort naturelle ; mais, dit-on, dans les transes du désespoir et en voyant son sang couler par tous les pores.

Laissons ces tristes scènes, et puissent-elles ne jamais revenir !

Qu'on me permette quelques observations. Sans doute la sanction future que Dieu a donnée au Christianisme fait sa grande valeur. L'homme ne peut vivre seulement pour le monde ; toutefois ici, comme partout, en petit comme en grand, on voit toujours la barbarie avancer ou disparaître peu à peu, à mesure que la religion du Christ recule ou qu'elle luit et s'enracine davantage. L'histoire et la carte du Christianisme, c'est-à-dire de l'Eglise, donnent donc, sur cette terre, les limites du progrès et des défaillances morales comme celles de la véritable civilisation. L'Eglise seule, en effet, pose avec autorité des bornes équitables aux erreurs de l'esprit, aux mauvais penchants du cœur et des sens, non-seulement en laissant à chacun sa dignité personnelle, mais encore en l'augmentant. Ainsi Fénelon est bien plus grand dans son humble soumission que Lamennais dans sa révolte, même aux yeux de la philosophie honnête et du simple bon sens.

C'est bien autre chose quand on descend, des régions supérieures de la pensée, dans les réalités de la vie pratique. Là, les simples chrétiens, dont on vient de voir l'histoire d'un moment, qui demandaient à Dieu la conservation et l'intégrité de leur foi, l'innocuité de leurs sentiments et de leur conduite, étaient des hommes bien plus dignes que leurs persécuteurs, et leurs œuvres étaient bien autrement civilisatrices. Qu'on examine, à ce point de vue, l'histoire de l'Église dans les temps anciens comme dans les temps modernes, et l'on verra si le doute est raisonnablement possible.

L'abbé PIÉDERRIÈRE.

CHARLES DE BONNECHOSE(1).

Le soir du 20 janvier 1832, Louis-Charles de Bonnechose de Boisnormand arriva à la ferme de la Goyère, paroisse de Saint-Georges-de-Montaigu (Vendée). — Il y avait été suivi par un espion, comme on l'a su plus tard. — Vers onze heures et demie du soir, il venait de se mettre au lit dans une petite chambre qui servait d'ordinaire aux domestiques de la ferme, lorsque les chiens se mirent à aboyer, puis on entendit un bruit de pas qu'on reconnut être ceux de plusieurs soldats. La porte principale fut heurtée violemment. — « *Ouvrez, ou l'on enfonce!* » crièrent-ils. — Charles reprit à la hâte ses vêtements. Les fermiers firent ce qu'il purent pour éviter ou au moins retarder la catastrophe qu'ils redoutaient, mais tout fut inutile. Un caporal surtout, dont l'exaspération était à son comble et qui ne cessait de faire des menaces, leur inspirait les plus vives inquiétudes. Cet homme s'empara enfin d'un flambeau allumé. A ce moment, l'horloge de la ferme sonna minuit : le 21 janvier venait de commencer.

Le caporal se dirige immédiatement, en homme sûr de son fait, vers la chambre où se tient celui qu'il cherche. Il entre, la baïonnette en avant. Charles, réduit à se défendre, tue son ennemi; puis, guidé par la femme Gouraud, il traverse toute la maison et arrive à une petite porte donnant sur le jardin, du côté opposé à celui par lequel les soldats étaient arrivés. L'un d'eux avait déjà fait le tour de la maison; son attention est éveillée par le bruit que fait le verrou, il tire sans savoir qui est là : il eût aussi bien pu tuer un de ses camarades. — Le trou de la balle, dans la porte qui existe encore, prouve

(1) Un de nos fidèles abonnés de Vendée, M. T. de Beauregard, avait bien voulu écrire pour nous, il y a déjà quelque temps, ce récit de la mort de M. Charles de Bonnechose, dont il s'honore d'avoir été l'ami et le compagnon d'armes. — Des raisons indépendantes de notre volonté ne nous avaient pas permis jusqu'à ce jour de publier cette relation dont les détails ont été recueillis sur les lieux mêmes où le drame s'est accompli et de la bouche des personnes qui en avaient été les témoins. Aussi l'auteur ne craint-il pas qu'on puisse lui contester le mérite de la plus scrupuleuse exactitude.

(*Note de la Rédaction.*)

qu'elle n'était pas ouverte au moment où elle fut percée. Charles eut la cuisse traversée et la femme Gouraud, qui était accouchée seulement douze jours avant, fut blessée à la hanche du même coup.

Charles sortit néanmoins, tourna l'angle de la maison, passa sur les décombres d'une vieille tour, escalada un mur assez élevé, sur lequel on retrouva de larges traces de son sang. Il put se croire hors de danger : la balle n'avait offensé que les chairs. Il fit un bandage avec son mouchoir et prit sa course à travers un champ de choux. Il était déjà loin lorsqu'un soldat l'aperçut et l'ajusta.

Pendant ce temps-là, nombre de soldats envahissaient la maison ; ils tirèrent une quantité de coups de fusil. — « Les balles, nous disaient depuis les membres de la famille Gouraud, sifflaient de tous côtés ; on ne peut comprendre comment ils ne se sont pas tous tués les uns les autres. Pour nous, ne sachant que devenir, nous nous refugiâmes sous le manteau de la cheminée, et le bon Dieu nous a protégés. »

D'autres soldats se précipitèrent sur les pas de celui qui avait tiré sur le fugitif. Il trouvèrent ce dernier tombé presque sans vie dans un sillon et déjà tout couvert de sang. Au bout de quelques instants, on vint ordonner à deux des fils Gouraud de transporter notre pauvre Charles. Ni par prières, ni par supplications, ils ne purent obtenir qu'on le laissât rentrer dans la maison. Ces jeunes gens durent, malgré eux, déposer le blessé sur la terre nue : un vent glacial soufflait alors, il n'y avait aucun abri sur ce terrain très-élevé et tout à fait découvert. Les soldats prirent du bois à la ferme, mais pour eux tout seuls ; ils ne voulurent jamais permettre qu'on en approchât leur victime, qui s'écriait continuellement : — « A boire! à boire! je meurs de soif! « — L'eau sale et boueuse de l'abreuvoir fut jugée seule convenable pour lui ; on ne lui en accorda pas d'autre.

C'est là et dans cet état qu'il passa de bien longues heures, environ jusqu'à huit heures du matin.

Vers le point du jour, un vieillard, le fermier Gouraud, voulut visiter ses bestiaux et leur donner leur nourriture du matin. Il sortit de sa maison, passa tranquillement et lentement devant les soldats ; il touchait déjà la porte de son étable, lorsqu'une balle l'atteignit dans le dos ; il tomba inanimé ; on l'entendit seulement s'écrier : — « Mon Dieu! ayez pitié de moi! » Et ses enfants étaient orphelins. —

N'eût-il pas été plus honorable de l'empêcher de sortir, d'avertir au moins les gens de la maison des dangers qu'ils pouvaient courir? Pourquoi attendre qu'il fût arrivé à cinquante ou soixante pas?....

Il y avait donc à la Goyère autant de danger pour le vieillard inoffensif et sans armes que pour celui qui, en se défendant, tentait la seule chance de salut, quelque précaire qu'elle fût.

On s'est pourtant plu à dire de Charles : — « S'il n'avait pas tiré le premier, on ne lui eût rien fait! » — Mais Gouraud était sans armes, mais Cathelineau était sans armes lorsqu'il fut tué à la Chaperonière. Quelles armes avait donc Mlle de la Roberie, que ses treize ou quatorze ans n'ont pas protégée contre une balle lancée de sang-froid? Si encore il n'y avait pas eu d'autres victimes dans les mêmes conditions!!... — Mais revenons à notre sujet.

La nouvelle veuve adora les décrets de Dieu : elle nous l'a répété bien des fois; puis, elle ne songea qu'à soigner le moribond. On n'oserait répéter les propos qu'elle eut à entendre : — « Il vaut mieux, dit-elle enfin aux soldats, il vaut mieux soigner un blessé que de veiller un mort qui n'en a plus besoin; ce serait l'un de vous qui serait blessé, que j'en ferais autant. »

Il est encore, Dieu merci, de ces natures privilégiées, pour lesquelles l'héroïsme chrétien est une chose toute simple et toute naturelle. La veuve Gouraud en est un exemple bien remarquable (1).

Enfin, on requit une charrette à bœufs, et l'un des nouveaux orphelins reçut l'ordre de conduire Charles à l'hôpital de Montaigu, à deux longues lieues et par des chemins affreusement cahoteux. A force d'importunités, la veuve Gouraud obtint de mettre un peu de paille et un chétif lit de plume dans la charrette; on y déposa le blessé, on plaça auprès de lui le corps du caporal, et l'on se mit en route, escorté par la troupe.

(1) La veuve Gouraud a couronné par la mort la plus édifiante, le 5 juin 1859, à la Goyère même, une vie tout entière consacrée à ses devoirs envers ses enfants, bien dignes de celle qui a su leur inculquer les principes qui lui ont donné la force de supporter si héroïquement les épreuves auxquelles elle a été soumise. — Dieu lui avait accordé deux fois d'éprouver le bonheur que, seule, une mère chrétienne comme elle pouvait dignement apprécier : deux de ses fils ont embrassé la vie religieuse dans des congrégations vouées à l'enseignement. Un troisième parle de les imiter. — Peut-être leur sera-t-il donné de montrer le chemin du ciel aux enfants de quelqu'un de ceux qui leur ont fait verser tant de larmes!

Comment parler des scènes qui eurent lieu à Montaigu?... La fatale nouvelle y avait été apportée de bonne heure; les passions avaient été surexcitées; un officier dut enfin interposer son autorité; il eut de la peine même à faire respecter ses épaulettes.

Pendant deux heures, le malheureux blessé fut retenu sur la charrette, exposé à tous les outrages, d'abord à la porte, puis dans la cour de l'hôpital. On ne voulait pas l'y laisser entrer, *sous prétexte de formalités à remplir.* — Dieu veuille que ceux qui l'ont ainsi torturé n'éprouvent jamais, surtout en pareille situation, le supplice de pareilles formalités! — Ce fut pendant ces deux affreuses heures et dans la cour même de l'hospice, que la digne et noble Mlle Frouin, qui, depuis plus de cinquante ans, s'était volontairement dévouée au service des indigents malades, dut faire au pauvre martyr un rempart de son corps, qu'elle dut même repousser des individus revêtus de leurs uniformes, au moment où ils menaçaient de l'achever. — « *Si vous vouliez l'achever,* criait-elle à ces forcenés, *il ne fallait pas l'amener jusqu'ici! je suis maîtresse à l'hôpital! je le défends, et je le défendrai contre vous tous, s'il le faut! Je ne vous laisserai pas vous déshonorer ainsi; vous me tuerez plutôt la première!* »

On annonce enfin que les formalités sont remplies, la porte de l'hôpital s'ouvre, et le malheureux est déposé sur un lit. — Le médecin ordinaire n'était pas en ville, on en demande un autre, M. Trastour arrive. La salle était envahie; on y faisait un vacarme affreux; mais un médecin est de droit le maître à l'hôpital, M. Trastour sut le prouver à la foule, il requit un officier présent qui lui prêta assistance, et enfin on put fermer la porte.

Le docteur reconnut bien vite que tout espoir devait être abandonné: la balle avait traversé les poumons, après avoir cassé la troisième côte du côté droit. La fatigue et les tortures eussent, du reste, suffi pour rendre incurable une blessure légère.

Notre ami exigea que M. Trastour lui parlât sans feinte; il reçut en chrétien la triste décision de la science, et demanda instamment qu'on appelât un prêtre.

Le vénérable curé de Montaigu arriva immédiatement. Le moribond se confessa avec un calme et une présence d'esprit admirables; il fit ses adieux à sa mère, à ses amis, à tout ce qu'il aimait, puis il de-

manda instamment qu'on le laissât s'occuper tranquillement et exclusivement de ses intérêts éternels. Mais les gens de loi avaient un bien autre souci : l'infortuné dut subir, pendant deux heures encore, dit-on, de nouvelles tortures déguisées sous le nom d'interrogatoire ; mais, noble et franc comme toujours, il répétait constamment : — « Je meurs pour mon Dieu ! pour mon Roi ! je pardonne à tous mes ennemis et à tous ceux qui m'ont fait tant souffrir. » Il ajouta même : — « Je suis bien fâché d'avoir tué ce soldat, qui peut-être était utile à sa famille. » — Notre Seigneur, devant lequel il s'apprêtait à paraître, avait pardonné du haut de sa croix ; Louis XVI avait pardonné, le 21 janvier, à tous ses ennemis et à tous ceux qui lui avaient tant fait de mal ; le fidèle serviteur de la Royauté eut le bonheur de suivre l'exemple du Roi martyr.

Un moment, le malade parut être un peu mieux ; il demanda au vénérable curé de lui donner le saint viatique, le lendemain matin, la nuit n'étant pas trop longue, disait-il, pour se préparer à cette grande action. Mais le soir, les forces diminuèrent sensiblement et tout à coup. La nuit fut mauvaise, il eut plusieurs fois du délire ; on l'entendit répéter dans les intervalles : — « Mon Dieu !.... mon Roi !.... Je pardonne.... pauvre soldat !.... Ma pauvre mère !.... ma pauvre mère !... »

Vers quatre heures du matin, Mlle Frouin le quitta quelques instants ; lorsqu'elle revint, il avait cessé de vivre. — Il fut inhumé sans pompe le bon curé l'accompagna seul au cimetière ; on le déposa dans la partie réservée aux pauvres inconnus qui décèdent à l'hospice. Mlle Frouin eut recours à la charité de quelques amies, presqu'aussi pauvres qu'elle, pour procurer un cercueil à la dépouille mortelle du noble page du roi Charles X !

— Charles de Bonnechose avait su se faire des amis de tous ceux qui l'avaient connu ; parmi eux, un jeune paysan lui était particulièrement dévoué ; il ne le quittait ni jour ni nuit. Quelques instants seulement avant la catastrophe, il était entré dans la grange de la ferme : au premier bruit, il voulut rejoindre Charles, mais la porte était gardée, la maison déjà entourée, toute tentative eût été une folie, d'autant qu'il n'avait pas d'armes. Il se crut aussi perdu sans ressource, il se cacha comme il put dans le foin, prit son chapelet et recommanda

son âme à Dieu. — Après plusieurs heures d'angoisses, après la mort de Gouraud, un des jeunes gens vint lui dire : — « Les soldats sont tous réunis autour du feu et auprès de M. Charles ; voici le jour, ils viennent de tuer mon père, ils *vont faire la fouille* partout, sauvez-vous ! Descendez le ravin et suivez la rivière, on ne pourra vous voir. » — Il ne se le fit pas répéter.

Quelques mois plus tard, ce même homme travaillait en plein jour dans un champ, avec un de ses amis, tous deux étaient sans armes. Tout-à-coup ils voient des soldats qui se dirigent de leur côté; ils veulent s'éloigner, ils passent une haie : deux coups de fusil retentissent ; l'ancien compagnon de Charles en fut quitte pour son bonnet percé et quelques cheveux coupés; l'autre fut tué roide. Qui oserait dire qu'il eût couru plus de dangers s'il se fût défendu ? — Il fut enterré non loin de Charles de Bonnechose, dans le cimetière de Montaigu, où nous croyons l'avoir retrouvé, lorsqu'à la fin de novembre 1858, on fit, à la demande de la famille de Bonnechose, les fouilles nécessaires pour recueillir les restes de notre ami.

On retrouva parmi les ossements les preuves du passage d'une balle — on constata la fracture de la troisième côte du côté droit — le linge qui avait recouvert la blessure, encore imprégné de sang, son chapelet, que Mlle Frouin avait mis autour de ses mains, et enfin son scapulaire, que nous lui avions connu. La balle l'avait traversé en entraînant dans la poitrine la croix brodée au-dessus de l'image du cœur de Notre Seigneur. Cette image était presque intacte, le reste du scapulaire était à peine endommagé, malgré vingt-sept ans de séjour dans la tombe. Nul doute n'était permis ; tous ces ossements étaient bien ceux que nous cherchions. Les restes furent enfermés dans une boîte en plomb, doublée d'une boîte en chêne.

Le 1er décembre, Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen, était à Montaigu. Il fit célébrer un service pour le repos de l'âme de son frère ; tout se passa comme si la mort eût eu lieu la veille : pour la levée du corps, le clergé se transporta à l'hospice où les précieux restes étaient déposés sur le lit même où l'infortuné avait rendu le dernier soupir. C'est là que nous les remîmes à Mgr de Rouen. La foule était nombreuse et recueillie. Après l'office, tous suivirent jusqu'au cimetière, où un petit caveau avait été préparé. Chacun voulut donner au vénérable prélat la preuve de regrets vivement sentis et que le temps n'avait pu affaiblir.

TANCRÈDE DE BEAUREGARD.

CHRONIQUE.

Sommaire. — Un moine-mendiant à l'Académie française. — Souvenirs de carnaval : la religion des *Sincères-indépendants*. — L'orteil de M. de la Bédollière. — L'indépendance du *Constitutionnel*. — La fraternité du Mardi-Gras. — Lettre d'un collégien aux *Antipapistes*, avec l'opinion du *cancre* Camus sur le latin de ces messieurs.

Pendant que je vous entretenais, le mois dernier, des *Gloires du romantisme*, un événement venait de s'accomplir, dont je dus — faute de papier et à mon grand regret — m'abstenir de vous parler, et qui a déjà ajouté une nouvelle gloire, non aux fastes du romantisme, mais à l'histoire de l'Académie Française.

Le R. P. Lacordaire, de l'ordre des Frères Prêcheurs, a été, au premier tour de scrutin, élu membre de l'Académie, le 2 février dernier.

J'ai dit que cette élection est un événement, et je ne m'en dédis pas.

Certes si l'on songe un seul instant au style et à l'éloquence incomparable du P. Lacordaire, rien de plus naturel que de voir une gloire littéraire si haute et si pure appelée à prendre place dans ce sénat conservateur des grandes et saines traditions du génie français.

Mais si l'on songe en même temps que le P. Lacordaire est un moine — un moine *mendiant* — le restaurateur en France de l'ordre de saint Dominique, et qu'il a longtemps prêché le carême à Notre-Dame de Paris au milieu d'une foule immense; qu'il porte une robe blanche, un froc, et couche sur la dure; — et qu'en ce moment même le *Siècle* triomphe, et se pavane dans son triomphe, et assourdit toute la France de ses beuglements vainqueurs : — quand on remarque, en outre, que les patrons de ce moine-mendiant à l'Académie s'appellent simplement MM. Villemain, Cousin, Guizot, Thiers, — M. Cousin, le patriarche de l'éclectisme; M Guizot, le protestant; M. Thiers, qui autrefois réclamait l'expulsion des Jésuites et de toutes les congrégations religieuses non reconnues par la loi, y compris par conséquent les Dominicains, mais qui depuis, il faut bien le dire, a défendu contre la démagogie les Jésuites et le Pape avec un courage aussi incontestable que son talent; — quand on voit que le R. P. Lacordaire a eu pour lui, dans ce scrutin mémorable, non-seulement les quatre personnages illustres que je viens de nommer, non-seulement aussi (cela va sans dire) MM. Berryer, de Falloux, Dupanloup, de Montalembert, mais encore MM. de Lamartine, de Sacy, de Broglie, de Barante, de Noailles, Biot, de Laprade, de Ségur, Vitet, Mignet, Rémusat, Ampère,

Saint-Marc Girardin, c'est-à-dire — sans contestation possible — l'élite intellectuelle de la France dans la littérature et dans la poésie, dans la philosophie et dans l'éloquence, dans la politique et dans les sciences, en un mot dans toutes les voies élevées où s'exerce l'intelligence humaine; quand on sait enfin (ce que tout le monde avoue d'ailleurs, amis et ennemis) que les esprits éminents qui forment cette élite, malgré la diversité de leurs points de départ, ont voulu unanimement, en face des périls actuels, proclamer par cette manifestation leur énergique sympathie pour la doctrine et pour l'Église catholiques, considérées comme bases nécessaires de l'ordre social, moral, intellectuel; — alors il est impossible de ne pas reconnaître dans cette élection un événement véritable, — un nouveau titre de gloire pour l'Académie, — et pour les idées religieuses, que représente si éminemment le P. Lacordaire, un triomphe moins bruyant mais plus sérieux, moins étourdissant mais plus solide, que toutes les victoires et toutes les fanfares du *Siècle*.

Et pourtant il est certains catholiques que cette élection afflige au point de leur inspirer contre l'Académie et le nouvel élu une méchante rancune qui se traduit en récriminations, insinuations et chicanes du plus mauvais goût. — Quels sont donc ces catholiques? direz-vous; nommez-nous lès bien vite. — Je vous en nommerai au moins quelques-uns, par exemple, MM. Grandguillot, du *Constitutionnel*, Paulin Limayrac, de la *Patrie*, Havin et La Bédollière, du *Siècle*, Sainte-Beuve, du *Moniteur*....

— Holà! Monsieur de la Chronique, trêve de mauvaises plaisanteries, s'il vous plaît, et cessez un peu de vous gausser de nous. Pensez-vous donc nous faire prendre tous ces gens-là pour des catholiques? A d'autres! Ce sont, ma foi, là de jolis paroissiens!

— Tout beau, bien-aimé lecteur; cessez-vous même, je vous prie, de vous en prendre à votre humble serviteur. Je vous répète tout simplement le nom que ces messieurs se donnent. Pas un d'eux, à les entendre, qui ne soit meilleur catholique que le Pape et mieux inspiré d'en haut pour manœuvrer congrûment la barque de saint Pierre. Quant aux évêques, à peine daignent-ils les regarder; ces pauvres évêques ignorent le premier mot de l'Évangile et le foulent aux pieds journellement; aussi l'orteil de M. de la Bédollière contient-il plus de catholicisme et de vrai christianisme que la personne tout entière du grand évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup: M. Havin vous prouvera tout cela quand vous voudrez, en un tour de main. D'ailleurs, j'oubliais de vous le dire, ces *jolis paroissiens*, comme vous les appellez, s'appellent eux-mêmes *catholiques sincères et indépendants*. C'est là leur titulature officielle.

— Ah çà! mais vous me contez là des histoires de l'autre monde. La *sincérité* du *Siècle* est une antithèse. L'*indépendance* du *Constitutionnel* me fait rire!.... De qui et de quoi sont-ils donc indépendants?

— Je vous l'ai dit tout à l'heure: du pape, des évêques, de toute la hiérar-

chie catholique, du dogme et de la discipline, en un mot, de tout ce que respectent les simples catholiques comme vous et moi.

— Mais alors en quoi sont-ils sincères? Ce n'est pas apparemment dans leur catholicisme?

— Du tout. C'est précisément dans leur indépendance, telle que je viens de la définir d'après leurs actes.

— Dès lors, je ne vois même pas dans tout cela une nouvelle secte, mais un simple déguisement de circonstance, en un mot, une religion de carnaval.

— Vous l'avez dit, mon cher, c'est un masque.... Le *Siècle*, d'ailleurs, est si sincèrement dévot à son culte, que lui, qui n'avait pas fêté Noël, a chômé le Mardi-Gras en déclarant qu'il croyait ainsi « se montrer *suffisamment religieux*, et fêter la famille et tout ce qui peut entretenir les » bons rapports et *la fraternité* (1). » Nous savions, au reste, depuis longtemps que la fraternité du *Siècle* est, comme sa religion, une défroque de carnaval. Mais comme nous voici maintenant en Carême, les gens du *Siècle* et tous autres *catholiques sincères-indépendants* feront bien de renoncer à leur mascarade, dont les sifflets unanimes du vieux et du nouveau monde ont déjà fait justice.

J'en étais là de mon dialogue avec un de mes amis, qui me fait l'honneur de lire parfois mes chroniques et la charité de m'assister souvent de ses conseils, quand le facteur vint jeter dans le bureau une lettre à mon adresse, que j'ouvris de suite; voici ce que j'y lus :

LA PREMIÈRE AUX ANTIPAPISTES.

Ma royauté ne vient pas de ce monde.

I.

Il pleut des brochures, brochures bleues, brochures vertes, brochures blanches, brochures jaunes ou rouges; brochures de toute couleur, de toute figure, de tout format. C'est une mêlée, une bataille!

Or, le bruit de cette bataille a traversé les murs de la paisible solitude où, depuis plusieurs années déjà, se poursuit mon éducation. Dût mon professeur me condamner à copier un chant de l'*Enéide* ou un acte de Sophocle, j'avouerai, en présence du public qui m'écoute, que plusieurs des brochures publiées ne me sont pas étrangères et que depuis quelque temps je néglige un peu, à cause d'elles, les vers latins et le thème grec.

Si bien qu'aujourd'hui je me suis dit : Si j'écrivais aussi ma brochure?

(1) *Siècle* du 23 février 1860.

— Mais y songez-vous, va s'écrier le lecteur? Un collégien s'occuper de politique!

— Où serait le mal? Si la barbe, tardant trop à pousser à mon gré, n'ombrage pas encore mes lèvres et mon menton, et ne m'a pas donné droit de cité dans le monde politique, le jour ne viendra-t-il pas où j'aurai à exercer à mon tour ma quarante-millionième partie de souveraineté nationale? Si donc, ainsi que vous le craignez, je parlais politique, je ne ferais que me préparer à mon rôle futur.

Mais, ô ami lecteur, rassurez-vous. Je veux bien vous faire grâce des belles choses que je pourrais, tout aussi bien qu'un rédacteur de la *Patrie*, du *Siècle* ou du *Constitutionnel*, vous dire sur la politique, sur l'équilibre européen, sur la souveraineté du peuple, sur la question d'Orient, etc., etc., toutes questions que je n'ai encore, je l'avoue, étudiées que fort superficiellement; mais ces messieurs du *Constitutionnel*, de la *Patrie* et du *Siècle* en savent-ils là-dessus beaucoup plus long que moi?

Je n'ai pas non plus la prétention d'apporter la lumière au sein du chaos actuel. Celui qui, au commencement des jours, créa l'ordre au sein du chaos primitif, Celui-là seul peut prononcer un nouveau *Fiat lux!*

Mon but n'est ni si élevé, ni si chimérique. Que viens-je donc discuter ici? Une simple question de grammaire. Je viens prouver aux *brochuriers* antipapistes (qui ne sont pas les moins nombreux quoique les moins connus) qu'ils ont perdu leur latin.

II.

Parmi les innombrables brochures, articles, écrits de tout genre, qu'a fait éclore la question qui s'agite en ce moment, il n'est peut-être pas un seul de ceux qui ont été dirigés contre le pouvoir temporel du Pape, qui ne s'appuie sur une certaine phrase soi-disant tirée de l'Évangile, phrase stéréotypée, que l'auteur de l'un des écrits dont je parle lut un jour de travers et que les autres répètent de confiance comme des perroquets bien dressés : *Mon royaume n'est pas de ce monde*, s'est écrié l'auteur en question. — *Mon royaume n'est pas de ce monde*, a répété une brochure, deux brochures, trois brochures, cent brochures. — *Mon royaume n'est pas de ce monde*, ont répété en chœur tous les rédacteurs du *Siècle*, du *Constitutionnel*, de l'*Opinion nationale*, de la *Patrie* et du *Charivari*.

Mon royaume n'est pas de ce monde! Argument sans réplique! réponse universelle et péremptoire!

Mon royaume n'est pas de ce monde : donc, ô Pape, plus de pouvoir temporel!

Mon royaume n'est pas de ce monde : donc, ô Pape, prends une besace et un bâton et va-t-en à travers le monde, comme un Juif-Errant maudit. Pas une pierre pour reposer ta tête, pas un toit pour t'abriter : ton *royaume n'est pas de ce monde!*

Or, ces jours-ci, curieux de connaître au juste la valeur d'un argument aussi merveilleux et aussi universellement employé, j'ouvre l'Évangile et je lis :

« *Meum regnum non est DE hoc mundo : non est EX hoc mundo.* » (Évangile de saint Jean, XVIII, 36)

Et ailleurs :

« *Meum regnum non est HINC.* »

— Comment traduirais-tu ces passages? demandai-je à mon voisin Camus, un fieffé paresseux, un *cancre* de la plus belle espérance, qui conserve avec une sollicitude jalouse la dernière place de la classe dans toutes les compositions,

Au demeurant, le meilleur fils du monde.

— Voilà qui est bien malaisé! me répond-il sans hésitation; cela signifie :

« Mon royaume ne VIENT pas de ce monde... Ma royauté ne PROCÈDE » pas d'ici-bas. »

C'est-à-dire, ma puissance ne prend pas sa source dans les choses terrestres; mon royaume vient d'une sphère plus élevée que la terre; il *ne vient pas de ce monde*, il vient du ciel.

Entendez-vous, rédacteurs en chef ou autres des journaux de grand ou petit format, fabricants de brochures ou d'articles, gens de lettres de toute catégorie, qui vous escrimez si gaillardement de la plume, entendez-vous : *Mon royaume ne* VIENT *pas de ce monde.* Que ne veniez-vous, avant d'écrire, prendre des leçons de latin de mon voisin Camus? Hélas! j'ai le regret de vous le dire, tous tant que vous êtes d'écrivains théologico-politiques, MM. Jourdan, Castille, Limayrac, Grandguillot, Guéroult, de la Bédollière, Taxile Delord, etc., etc., si vous aviez concouru avec mon voisin pour la traduction du passage de l'Evangile si étrangement travesti par vous, vous auriez eu la douleur de vous voir classés après le dernier de la classe. Heureux encore si, pour vous punir d'avoir commis un contre-sens si formel, le professeur ne vous eût pas mis au pain sec ... Ce qui ne vous empêche pas, je me hâte de le déclarer, d'être de grands écrivains et des théologiens profonds. Mais, à ce compte, que sera donc un jour l'ami Camus? Je vois dans un avenir peu éloigné la rédaction en chef des *cinq grands journaux* concentrée entre ses mains illustres.

A quoi tient la gloire cependant!

Voilà un argument fameux entre tous, un argument terrible comme une massue, perçant comme une flèche, fort comme un dilemme, un argument irréfutable, un argument sous lequel on voulait écraser le pouvoir temporel du Pape; voilà cet argument écrasé à son tour par mon ami Camus et réduit aux piètres proportions d'une erreur grammaticale!

Voilà sur quelle base inébranlable s'étayent toutes ces attaques furibondes : un contre-sens de traduction! Ici, cet argument serait puni d'un *pensum*.

Franchement, je conseille aux adversaires du Pape de mieux choisir leurs textes dans l'Evangile.

Mais lesquels prendront-ils?

Sera-ce celui-ci :

« *Toute puissance m'a été donnée au ciel* ET SUR LA TERRE. » (S. Mathieu, XXVIII, 18.)

Ou celui-ci :

« .... *O mon Père, vous avez donné à votre Fils pouvoir sur* TOUTE CHAIR. » (S. Jean, XVII, 2.)

Ou cet autre :

« Pilate lui dit : Tu es donc *Roi*? — Jésus répondit : Tu l'as dit, je suis *Roi*. » (S. Jean, XVIII, 37.)

Ou celui-ci enfin :

« VOUS SEREZ HAÏS DE TOUS, A CAUSE DE MON NOM. » (S. Math., X, 22.)

III.

J'ai ouï dire qu'autrefois on se préparait à la carrière des lettres comme à un sacerdoce. Avant d'écrire, on se préoccupait de la pensée à exprimer. On ne prenait la plume ou la parole que lorsqu'on avait quelque chose à dire au public. Si l'on n'avait rien à dire, on ne disait rien.

Jadis aussi on avait la simplicité d'apprendre une science ou un art avant d'en parler.

On laissait la peinture aux peintres, la sculpture aux sculpteurs, la science aux savants, la philosophie aux philosophes, la théologie aux théologiens.

Vieux système! obscurantisme! moyen-âge!

Aujourd'hui on sait tout, on connaît tout, on disserte de tout, sans avoir jamais rien appris. Ecoutez nos modernes Pic de la Mirandole : ils parlent tour à tour, et quelquefois en même temps, politique, économie, peinture, danse, sculpture, musique, comédie agriculture, drame, Coran, Évangile, Védas, Sagas, Râmayânâ, Mahâbarâtâ, etc., etc. Plus papistes que le Pape, plus catholiques que les évêques, plus profonds théologiens que Bellarmin ou saint Thomas, de la même plume dont ils apprécient les entrechats d'une danseuse ou l'ut dièze de poitrine d'un ténor, ils gourmandent l'un et lui apprennent qu'il n'entend rien au gouvernement de l'Eglise, et prouvent aux autres qu'ils ne savent pas le premier mot de leur catéchisme.

Il est vrai que ces terribles pourfendeurs de doctrines, ces puissants docteurs, ces Pères de l'Eglise, ces savantissimes écrivains, ces théologiens profonds, s'ils viennent par hasard à se heurter à un simple petit texte évangélique, trébuchent et tombent dans de ridicules erreurs grammaticales.

Toute cette science colossale, encyclopédique, vient tristement échouer devant quatre mots de latin!

UN COLLÉGIEN BRETON.

Vous me demanderez sans doute, cher lecteur, le nom du spirituel *collégien breton:* je me trouve malheureusement dans l'impossibilité de vous satisfaire. La lettre est anonyme, et le timbre de la poste maculé au point de rendre absolument illisible le nom du bureau de départ. Qu'importe d'ailleurs son origine pourvu qu'elle vous plaise, et je suis sûr qu'elle vous plaira.

Voilà pourquoi je lui ai laissé envahir l'espace primitivement réservé, dans ma pensée, à quelques ouvrages importants récemment publiés partout, et dont je regrette de ne vous avoir point encore parlé, entre autres, les belles études de M. de Carné sur *la Monarchie française au XVIIIe siècle*, les *Romans de la Table-Ronde* de M. de la Villemarqué, la forte et curieuse *Histoire de Guingamp* de M. Ropartz, *la Maison du Cap* (3e édition) de M. Violeau, etc. — Mais ce qui est différé n'est pas perdu, et de façon ou d'autre la *Revue* ne tardera point de payer sa dette aux auteurs que je viens de nommer.

LOUIS DE KERJEAN.

ÉTUDES LITTÉRAIRES.

ANDRÉ DE RIVAUDEAU[1].

Je fais toutes mes excuses à M. de Sourdeval d'avoir tardé si longtemps à rendre compte de sa très-curieuse édition des poésies d'André de Rivaudeau ; mais l'année présente, il en conviendra, est peu propre aux distractions littéraires, et la *Complaincte de la fille de Jephté*, celle de la *femme de Putiphar*, la *Chanson de Cœsarée d'Ingrande*, l'*Hymne de Marie Tiraqueau*, le *chant du Désespéré*, etc., perdent aujourd'hui beaucoup de leur charme, entre les soucis de la veille et les craintes du lendemain.

Ceci soit dit, sans intention mauvaise à l'endroit du gentilhomme poitevin, que je tiens, au contraire, pour un des esprits remarquables d'une époque féconde, sinon toujours en grandes œuvres, du moins en efforts généreux et en talents distingués.

Je n'entrerai point d'ailleurs dans le détail de la vie de Rivaudeau. M. de Sourdeval l'a fait avec cette intelligence et cette patience d'investigation qui tiennent en quelque sorte de la piété filiale et sont des traits distinctifs de l'érudition de notre temps. C'est ainsi qu'il nous fait pénétrer, avec les Rivaudeau et les Tiraqueau, dans cette société polie et savante de Fontenay-le-Comte, qui produisit tant d'hommes éminents aux XVIe et XVIIe siècles.

Fontenay bien petit, villotte trop contraincte,
D'un pauvre circuit, d'une petite enceinte,
. . . . . .
Ville de ton comté à peine la troisième,
Tu mérites pourtant qu'on t'estime et qu'on t'aime,
Et qu'on t'honore encor dessus mille cités
Qui haussent jusqu'aux cieux leurs faîtes éventés (2).

(1) *Œuvres poétiques d'André de Rivaudeau, gentilhomme du Bas-Poitou*, nouvelle édition publiée et annotée par G. Mourain de Sourdeval.

(2) P. 208.

Ces vers sont de Rivaudeau, et ils donnent déjà une assez bonne idée de son style. Quant au fond de sa pensée, nous devons dire que ce qu'il prise surtout dans la petite *villotte*, ce qui la fait, à ses yeux, *grande, noble et fameuse*, c'est bien moins la science de ses docteurs que la beauté d'une de ses jeunes filles, son *front d'ivoire, en demi-rond voûté*,

Tout plein d'honneur, de honte et majesté,

ses *yeux azurins* qui, *de trousses secrètes*

Décochent, dangereux, mille teintes sagettes,

son *nez aquilin et traitif*, ses *mains de l'Aurore* et, ce qui résiste beaucoup mieux à *la grise vieillesse:* le *jugement*, l'*avis*, la *chasteté*, le *sçavoir*, l'*honneur*, etc. Le logis, dit Rivaudeau,

.... est basti d'excellent artifice,
Soit qu'on regarde au plan ou bien au frontispice,
Mais l'hoste du dedans est parfaictement beau,
Non sujet, comme l'autre, à gésir au tombeau.

Voilà bien les poètes de la Renaissance, Ronsard et sa Cassandre, Baïf et ses *flammes cruelles*, ou plutôt, voilà bien les poètes de tous les temps, mais avec une teinte de philosophie chrétienne qui, des *traits les plus magnifiques* ne voit, *au bout de vingt ans*, que de *petites reliques*.

Le chrétien, dit noblement Rivaudeau,

Ne s'arrête à cela qui se perd en peu d'heures.

Rivaudeau était donc un homme sérieux, même en amour, et Marie Tiraqueau, la belle de Fontenay, loin de le détourner de ses graves études, semble lui en avoir rendu le goût plus vif, tant par son goût personnel que par celui de toute sa famille (1). Marie, nous apprend Rivaudeau, récitait par cœur *mille vers de longue aleine;* elle avait, en outre, *hérité les arts de ses premiers ayeux;* c'était, en un mot, une de ces belles savantes de la Renaissance qui voyaient dans l'étude une fleur de plus pour la beauté.

(1) C'était une famille de jurisconsultes qu'André Tiraqueau, lieutenant-général au siége de Fontenay, et, plus tard, conseiller au Parlement de Paris, avait rendue célèbre. On a souvent cité l'épitaphe plus ou moins authentique d'André Tiraqueau :

Hic jacet qui, aquam bibendo, viginti liberos suscepit,
Viginti libros edidit : Si merum bibisset, implesset orbem.

Quant à Rivaudeau, il savait joindre, comme beaucoup d'autres littérateurs de son temps, l'érudition à la poésie.

Bien que j'écrive en grec et bien que je l'entende (1),

nous dit-il dans sa première épître. Ailleurs il nous apprend qu'avant de se *contenter* de lui-même, il a *fait des tragédies dans toutes les langues qu'on en list aujourd'hui* (2). Je ne veux point examiner si ce n'était pas, de sa part, le travail de la montagne, mais il n'est pas sans intérêt du moins de savoir d'où venait cette manie de linguistique qui n'était pas particulière à Rivaudeau, et qui forme même le trait dominant de toute l'école poétique à laquelle il appartenait.

Depuis le commencement du XIIIe siècle, la poésie française avait suivi deux courants très-divers : le courant chevaleresque, partant du cycle de la Table ronde, pour aboutir parmi nous aux deux romans du *Renard* et de *la Rose*, tandis qu'il poursuivait triomphalement sa course en Italie avec Dante, le Tasse et l'Arioste ; — et le courant populaire ou gaulois, allant des *Repues franches* de Villon, à l'*élégant badinage* de Marot. Avec Villon, la verve de notre nation et de notre esprit se montrait déjà toute vive, alerte, moqueuse, passablement dégourdie, un peu trop même, et sentant par trop l'habitude de la taverne, ainsi que les mœurs de la *Savetière* et de la *Saulcissière*. Mais avec Marot, cette même veine gauloise prend le ton de la cour sans rien perdre de sa liberté, et avec une nouvelle provision de malices et d'esprit. Sa voie était donc toute faite, et elle la suivra, bon gré mal gré, jusqu'à Molière, La Fontaine et Voltaire.

La haute poésie, au contraire, avait échoué; car ce n'étaient pas les romans du *Renard* et de la *Rose*, quelle que fût leur célébrité du moment, qui pouvaient nous tenir lieu de Dante et bientôt du Tasse. On en vint donc à croire que l'idiome français, si gracieux dans la ballade et si vif dans la satire, était impropre à l'ode, à l'épopée, à tout ce qui constitue, en un mot, la partie héroïque de la littérature. De là au retour vers le grec et le latin, il n'y avait qu'un pas. On le fit d'autant plus vite que les savants de la Renaissance devenaient, de jour en jour, plus familiers avec les lettres antiques. C'était en latin qu'Erasme écri-

(1) P. 40.
(2) P. 51.

vait à Thomas Morus, à Budée, à Léon X. C'était parfois en grec que Budée écrivait à ses amis d'Outre-Rhin. La langue et la poésie françaises étaient donc gravement menacées. Elles étaient bonnes, tout au plus, disait-on, pour le peuple.

Ce fut alors que Joachim Du Bellay poussa le cri d'alarme qui est resté célèbre. Son livre était intitulé : *Défense et illustration de la langue françoise.* — « Les langues, y disait-il, ne sont pas nées d'elles-mêmes en façon d'herbes, racines et arbres, les unes informes et débiles... les autres saines et robustes; mais toute leur vertu est née au monde du vouloir et arbitre des mortels. Il est vrai que par succession de temps, les unes, pour avoir été plus curieusement réglées, sont devenues plus riches que les autres ; mais cela ne se doit attribuer à la félicité desdites langues, mais *au seul artifice et industrie des hommes....* Si les anciens Romains eussent esté aussi négligés que nos ancêtres à la culture de leur langue... pour certain, en si peu de temps elle ne fût devenue si grande; mais eux, en guise de bons agriculteurs, l'ont premièrement transmuée d'un lieu sauvage en un lieu domestique, puis, afin que plus tôt et mieux elle fructifiât, coupant à l'entour les inutiles rameaux, l'ont, par échange d'iceux, restaurée de rameaux francs et *domestiques,* magistralement tirés de la langue grecque, lesquels soudainement se sont si bien entés et faits semblables à leurs troncs, que désormais ils ne paroissent plus adoptifs, mais naturels. »

On le voit, il s'agissait non-seulement de la création d'une littérature, mais en quelque sorte de la création d'une langue.

« Que faut-il donc? ajoutait Du Bellay : imiter, imiter les Romains comme ils ont fait des Grecs, comme Cicéron a imité Démosthène et Virgile Homère. »

« Aux auteurs françois, disait-il encore, on ne saurait prendre que bien peu, comme la peau et la couleur, tandis qu'aux anciens, on peut prendre la chair, les os, les nerfs et le sang. Lis donc, ô poëte futur (c'était la conclusion) et relis premièrement les exemplaires grecs et latins, puis me laisse toutes ces vieilles poësies françoises aux jeux floraux de Toulouse et au Puy de Rouen, comme rondeaux, ballades, virelais, chants royaux, chansons et autres telles *épiceries* qui cor-

rompent le goût de notre langue et ne servent sinon à porter témoignage de notre ignorance. »

La croisade prêchée par Du Bellay avait ainsi deux buts : empêcher l'envahissement des langues grecque et latine, par une culture intelligente de la langue française, ce qui était assurément très-bien ; puis, et ceci était un peu contradictoire, sacrifier les formes et l'esprit de l'ancienne littérature française aux formes exclusives et à l'esprit des littératures antiques.

Disons toutefois que cette dernière partie du programme ne fut pas complétement adoptée. — « On retint de l'ancienne poésie, dit Pasquier, l'élégie, l'églogue, l'épitaphe et encore la *chanson*, nonobstant l'avis de Du Bellay. » — Pour le reste, c'est-à-dire pour le développement scientifique de la langue dans le sens du style noble et de la haute poésie, il se forma une école active, travailleuse, érudite, dont Du Bellay fut à la fois l'Ovide et l'Horace, et Ronsard, mieux que le Virgile, dans l'estime du moins de ses contemporains ; C'était à la fois, disait-on, Pindare et Homère (1). A la suite de Ronsard et de Du Bellay, venaient Dorat, Amadis Jamyn, Remy Belleau, Ponthus de Thiard, Anthoine de Baïf, Étienne Jodelle. — « Ce fut une belle guerre qu'on entreprit alors contre l'ignorance » s'écrie Étienne Pasquier avec enthousiasme; et, non content de la *pleïade* des beaux esprits que nous venons de citer, il nomme encore Jacques Tahureau, Guillaume des Autels, Nicolas Denisot, Louis Le Carond, Olivier de Magny, Jean de La Péruse, Marie-Claude de Buttet, Jean Passerat, Louis des Masures, etc.

Comment Rivaudeau ne trouve-t-il pas ici une mention honorable? C'est ce que je ne puis m'expliquer que par son éloignement de la cour et par le silence qui entourait sa petite maison de la Groizardière, sur les coteaux qui dominent de loin la baie de Bourgneuf. Rivaudeau avait pris pour devise, avant Descartes, *Qui benè latuit benè vixit.* Si c'était un vœu, il ne fut que trop exaucé. Il le fut même plus que ne le supposait certainement le poète de la Groizardière. Ami de Belleau, admirateur passionné de la *lyre incomparable*, c'est-à-dire du *mer-*

(1) Pridem Pindarum, nuper etiam Homerum gallicum. (Marc. Ant. Muret, t. II.)

veilleux Ronsard (1), il se flattait bien d'avoir quelque part à leur renommée : il entrevoyait d'avance

Son livre bien venu aux familles des rois (2);

il chantait à sa manière l'*Exegi monumentum* d'Horace :

Malgré la fière envie
J'ay mon livre animé d'une durable vie (3).

Il parlait même de sa *bouche éloquente*, de son *ouvrage immortel*, et il finissait par cette prophétie :

Et par tout l'univers mon renom volera.

Convenons du moins que si la prophétie s'accomplit, Rivaudeau le devra bien un peu à M. de Sourdeval.

M. de Sourdeval n'a d'ailleurs été que juste, et, comme preuve, je me permettrai de rapprocher quelques vers de Rivaudeau de ceux des plus illustres poètes de son temps. Nous avons vu que l'école de Ronsard s'était formée dans une pensée de protestation contre l'usage chaque jour plus exclusif des langues grecque et latine : Du Bellay a exprimé cette pensée dans de charmants vers :

Quiconque soit qui s'étudie
En leur langue imiter les vieux,
D'une entreprise trop hardie
Il tente la voie des cieux.
. . . . . .
Princesse, je ne veux point suivre
D'une telle mer les dangers,
Aymant mieux entre les miens vivre
Que mourir chez les étrangers.

Rivaudeau a plus d'une fois exprimé des pensées analogues. C'est ainsi, par exemple, que dans son épitre à Jeanne de Foix il se plaint de ceux qui, en fait de livres, prisent surtout,

Comme les vieux écus, les poèmes plus vieux,

puis il ajoute :

Je veux vous advertir d'un cas,
Le jugement du peuple icy ne suyvès pas;

(1) P. 233.
(2) P. 42.
(3) Voir la pièce: — *A la Postérité.*

Il haït les nouveautéz, et les plumes grégeoises
Et romaines il met au-dessus des françoises.
Il faut (*se trompe*) en préférant les estrangers aux siens
Et aux doctes nouveaux les resveurs anciens.
Je crois qu'il y en a, dont la troupe est petite,
Qui de tous ces premiers esgalent le mérite.
Je ne mets en ce rang un monde d'écrivains
Qui de mille cayers nous barbouillent les mains,
Ne servant qu'aux beurriers et aux frippiers-libraires,
Aux merciers, aux grossiers et aux apothicaires.
Mais certes il en est qui, aux langues et arts,
Nous rendent les esprits de ces divins vieillards.
. . . . . .
Et je veux en ma langue oser, audacieux,
Faire entendre qu'on peut tout autant que les vieux (1).

Sans doute nous ne retrouvons point dans ces vers la grâce de Du Bellay; mais assurément ils ne manquent ni de trait ni de nerf. Quant à la grâce, Rivaudeau y est parvenu plus d'une fois, témoins les vers suivants où il renouvelle la très-vieille comparaison de la beauté et de la rose :

Tu ressembles encor la rose qui s'esbat
Et s'esgaye au matin, puis, le soir, se rabat,
Quand un zéphyre doux de l'espine la jette
Toute efeuillée en bas et non plus vermeillette (2).

Ne semble-t-il pas entendre un écho légèrement affaibli de la jolie ballade de Ronsard :

Mignonne, allons voir si la rose,
Qui ce matin avait desclose
Sa robe de pourpre au soleil,
N'a pas perdu, cette vesprée,
Les plis de sa robe pourprée
Et son teint au vostre pareil....

Rivaudeau était donc vraiment poète; il en avait l'imagination, la couleur, la folie. Rien de plus curieux que le tableau qu'il nous trace des effets que produisait sur lui le feu sacré :

Moy-même qui me dis escrire point ou peu,
Avant l'aube du jour je demande du feu,

(1) P. 40.
(2) P. 140.

Je demande une plume, et, de fascheuse grâce,
Vingt subjects entrepris je renverse et retrace;
Je heurte le pupitre et mordille mes doigts.
Je tiens la veüe basse et haute quelquefois;
Je suis impatient, je rechigne et me ride....

Voilà bien le *métromane*, et Piron n'a pas mieux dit.

Rivaudeau termine par un trait qui n'est pas indifférent lorsqu'on veut bien connaitre le XVIe siècle :

Chacun fait son mestier; mais les sages et fous
Les bons et les mauvais escrivent presque tous (1).

La manie d'écrire était, en effet, beaucoup plus développée alors qu'on ne se le figure généralement. — « Vous eussiez dit que ce temps-là estoit du tout consacré aux Muses, » — dit le vieux Pasquier; et Rivaudeau, allant plus loin, nous représente la littérature envahie par une *tourbe épaisse de tant de milliers d'escrits et de tant de sortes, que je croy*, ajoutait-il, *la masse du monde en estre toute moulue et enivrée* (2). Il craignait en même temps que cette multitude d'œuvres, parmi lesquelles il y en avait un si grand nombre d'*inutiles, indoctes,* ou *deshonnestes,* n'eût plus de *crédit* et de *vogue* que le fruit de son *grand travail* et de ses *longues veilles* consacrées toujours cependant à *servir la chose publique.* Et il laissait, nous dit-il, tomber ses écrits sur l'*esponge,* il les laissait *denteler aux rats philosophes.*

Plus d'une crainte d'ailleurs le préoccupait. S'il redoutait la concurrence des livres *indoctes* et *deshonnestes,* il ne redoutait guère moins ces hommes *superstitieux* et *renfroignés,* disait-il, qui s'imaginent — « tout le zèle chrestien consister en mines, morgue, rechignement et incivilité, usure d'accoutrements mal-propres, enfoncements d'yeux, en faces plombées et saturniennes, et, pour ce qui touche à ce propos, en un style ni docte, ni gaillard, ni esveillé, mais qui sente *son vieux trépassé* et *sa charoigne* de trois semaines (3). »

Cette curieuse diatribe est, à elle seule, un trait de caractère; c'est tout simplement du style huguenot, et nous ne sommes nullement surpris de la trouver dans l'*Avant-parler* de la tragédie d'*Aman*

(1) P. 41.
(2) P. 52.
(3) P. 51.

dont l'auteur faisait hommage à Jeanne d'Albret. Il était en effet convenu dans le parti, que la célèbre reine de Navarre n'était ni *rechignée* ni *renfrognée*, bien qu'elle se gênât assez peu pour interdire l'exercice de leur culte à ses sujets catholiques du Béarn, et que son grand docteur, maître Jean Calvin, n'avait pas le moindre *enfoncement d'yeux*, même lorsqu'il envoyait Servet au bûcher et qu'il faisait dresser des potences dans les rues de Genève avec cette inscription bénigne : *Pour qui dira du mal de M. Calvin.*

Rivaudeau était-il donc, lui aussi, de la secte? Je n'oserais le dire absolument, et je serais même porté à croire qu'il était plutôt du nombre de ces politiques qui hantaient familièrement les huguenots sans renoncer pour cela à certaines habitudes du Catholicisme. Ainsi nous le voyons célébrant Jeanne d'Albret et Jeanne de Rohan, deux colonnes du protestantisme; mais il est aussi des mieux avec Ronsard dont les querelles avec les *prédicanteaux* et *ministreaux* de Genève sont connues :

Quoi! tu jappes, mastin?....

C'était ainsi que leur parlait Ronsard, et les *prédicanteaux* le lui rendaient bien.

Rivaudeau se tenait donc en bons termes avec tout le monde. Il avait d'ailleurs fort peu de goût pour la guerre civile, ce qui le classe nettement parmi les *juste-milieu.* On peut s'assurer en effet par les *Mémoires* de La Noue Bras-de-Fer que ce n'était pas là le sentiment qui dominait autour de Coligny.

Nous venons de parler d'une tragédie d'*Aman.* Cette tragédie fut la *première besoigne*, pour parler comme Rivaudeau, à qui il fit humer *l'air et prendre le vent.* il l'avait écrite *à l'art et au modèle des anciens Grœcs*, et en un *style si rare à nos François* (c'est toujours lui qui parle) qu'*elle pourroit,* disait-il, être *lue avec plaisir et contentement.*

Nous assistons ici à la transition des *Mystères* de notre premier théâtre à la tragédie classique. Rivaudeau tient encore pour l'Ecriture et les sujets chrétiens en dépit des poètes de la nouvelle école, qui revenaient aux fables antiques, *non petit ornement de poésie*, comme disait Du Bellay; mais il traite les sujets chrétiens à la façon des

Grecs, et c'est par là qu'il se rattache à l'école. Remarquons aussi ce mot : *dans un langage si rare à nos François.* Ce langage était néanmoins et tout simplement la langue française. Quant aux *Mystères,* Rivaudeau les juge d'un trait lorsqu'il parle de ces *songes de poètes qui ont tant tiré à la courroye de l'Escriture Sainte, sans faire un seul brodequin qui valust* (1). L'œuvre de Rivaudeau était-elle au moins de meilleure fabrique? Comme drame? Non ; mais comme style? Oui.

Lorsqu'on lit Rivaudeau, il faut toujours en effet faire abstraction de la composition elle-même pour ne s'attacher qu'à l'expression. *Aman* n'est pas une tragédie ; il n'y a ni action, ni intrigue; l'auteur a même eu le rare talent de supprimer plusieurs des données bibliques qui pouvaient le mieux donner du mouvement et de l'intérêt au drame. Ainsi, nul souvenir de cette insomnie d'Assuérus pendant laquelle il se fait lire les annales de son règne, qui lui rappellent tout-à-coup les services de Mardochée. On sait le parti qu'a su en tirer Racine, la question d'Assuérus : *Quel prix a-t-il reçu?* et la réponse si simple et si belle d'Asaph :

On lui promit beaucoup; c'est tout ce que j'ai su.

Nulle trace également de l'émotion d'Esther lorsqu'elle se décide à affronter le *lion*, comme dit Racine, et à braver son courroux ; — *et tunc ingrediar ad regem contrà legem faciens, non vocata, tradensque me morti et periculo.* — Nulle mention même de cette défense de paraître devant Assuérus, sous peine de mort. *Aman* n'a donc quelque valeur que si on le compare à la *Cléopâtre* ou à la *Didon* de Jodelle. Tout se passe en déclamations ou en récits comme chez Jodelle, et le style seul offre un sujet d'étude parfois intéressant. Nous y reviendrons.

La complaincte de la Fille de Jephté sur sa virginité, aux montagnes, mérite les mêmes reproches ; c'est une déclamation affectée, maniérée et sans fin :

Je puis donc, pour deux mois, ô maigre liberté!
Discourir le regret de ma virginité...

Et l'on dirait que Rivaudeau tient à ne pas nous faire grâce d'un seul jour des deux mois :

(1) P. 45.

Il faut oster... les bondes de nos yeux
Et faire ruisseler des torrents furieux.
....
O ! je quitte à toujours la brusque gaillardise,
Oui je quitte à jamais la gaie mignardise ;
....
Ma bouche se ternist, mon nez est trop ouvert,
Et mon visage tout d'une nue couvert ;
Sur les mains j'ai la crasse et sur les dents la rouille ;
Mon pasle teint jaunist, ma coiffure se souille (1).

Nous faisons grâce du reste. Disons seulement que les derniers vers de la *complaincte* sont nobles et touchants ; la fille de Jephté les adresse à ses compagnes :

J'ay tout ploré pour moy ; maintenant il m'est doux
De plorer sur ma fin, *pour ma mère et pour vous.*

Puis, surmontant son émotion, elle veut, dit-elle,

... voir exécuter la volonté divine.

Il est un autre vers qui se présentait naturellement et qui aurait épargné à Rivaudeau, s'il fût venu à sa pensée, quelques phrases saugrenues sur la *beauté* oisive, *infertile*, etc. Pourquoi ces deux mois de pleurs d'une jeune fille sur sa virginité ? pourquoi ces regrets si vifs, si bruyants du mariage ? Aujourd'hui du moins ils resteraient enfouis au fond du cœur. Mais, en Judée, chaque jeune fille pouvait espérer de prendre place, en se mariant, dans la généalogie de Celui qui était l'attente et le *Désiré des nations*. De là, ces larmes publiques dont la conclusion était : *Je ne serai point la mère du Messie !*

La complainte de Saphire, femme de Putiphar, capitaine des gardes ou grand-maître-d'hostel de Pharaon, est d'un autre caractère. C'est là surtout qu'on peut voir le talent de Rivaudeau dans le style *gaillard* et *éveillé*, très-éveillé même. C'est de l'Héloïse et de l'Abélard dans tout l'emportement de la passion. Les vers, il faut en convenir, coulent de source.

Nous l'avons dit, d'ailleurs, c'est surtout au point de vue de la linguistique que les œuvres de Rivaudeau sont à étudier ; c'est par là qu'elles se rattachent à l'école et à la réforme de Ronsard. Boileau n'a dit qu'un mot de Ronsard ; c'est que sa muse en

(1) P. 138, 139.

français parlait grec et latin. Il est certain que Ronsard et tous nos vieux auteurs ont fait des emprunts à la langue latine; ils ont fait *ocieux* d'*otiosus*, *ruer* de *ruere*, *contemner* de *contemnere*; ils ont dit la *souëfve odeur*, ce qui rappelle le *suavis odor* de Virgile; mais on se tromperait cependant beaucoup si l'on s'imaginait, sur la parole de Boileau, que ces emprunts sont fréquents chez Ronsard et d'une compréhension difficile. Le but de l'école était même l'inverse de ce que suppose Boileau. Du Bellay admettait sans doute les mots composés de grec et de latin, mais surtout pour les arts et les sciences, et Ronsard les proscrivait presque entièrement :

« Mes enfants, disait-il, si nous en croyons d'Aubigné, défendez votre mère de ceux qui veulent faire servante une damoiselle de bonne maison. Il y a des vocables qui sont françois naturels, qui sentent le vieux, mais le libre et le françois (et il en cite quelques-uns, par exemple *Bouger*); je vous recommande par testament que vous ne laissiez point perdre ces vieux termes, que vous les employiez et défendiez contre des marauds qui ne tiennent pas élégant ce qui n'est point *écorché* du latin et de l'italien, et qui aiment mieux dire *collauder*, *contemner*, *blasonner* que *louer*, *mépriser*, *blâmer*. Tout cela est pour l'*écolier limousin*. »

Et, en effet, ce qu'on remarque surtout chez Ronsard, c'est un effort constant pour développer notre langue par ses propres ressources. Ainsi, il fera *ondeuse* d'*onde*, *tortisse* (la vigne *tortisse*) de *tors*, *fangeuse* de *fange*, *despiteuse* de *despit*, *seréner* de *serein*; il fera même des mots composés dont il s'étudiera à n'emprunter les éléments qu'à la langue française. La Harpe plaisante de son Castor *dompte-poulain*, et il a beau jeu, le mot n'ayant pas réussi; mais combien d'autres locutions sont entrées dans l'usage familier, qui datent de Ronsard ou de son époque : *clair-voyance*, *bien-heureux*, *mal-heureux*; y a-t-il enfin tant de bizarrerie dans des expressions telles que la *fuitive jeunesse*, la rosée qui *doux-glisse*, etc ?

Au point de vue poétique, Ronsard a le premier entremêlé les rimes masculines et feminines et donné au vers alexandrin, par la régularité de l'hémistiche et la variété des césures, une noblesse qui conservait toute son aisance. La Harpe lui-même en fait la remarque. Il cite comme modèle ces deux vers sur la Fortune :

Elle allaitte un chacun d'espérance, — et pourtant
Sans estre contenté chacun s'en va content.

Eh bien ! ces qualités qui donnent encore un certain prix aux poésies de Ronsard, malgré l'oubli généralement très-juste dans lequel elles sont tombées, nous les retrouvons à peu près toutes dans Rivaudeau. Ainsi, même recherche d'expressions neuves, tirées de racines françaises. Ce sera, par exemple, l'éponge *effaceresse*, les éclats *tonnerreux*, les yeux *émerveillables*, le pommier *porte-fruit*, le dard *attize-feu*, etc. Je remarque aussi le mot *ententive* dans ces deux jolis vers :

....Et Fortune *ententive*
N'est jamais au babil d'une prière oysive (1).

Sans doute beaucoup de mots employés par Rivaudeau sont devenus vulgaires, mais l'étaient-ils au XVIe siècle ? Nous ne dirions plus, je le sais :

De cette occasion empoigne la perruque (2),

mais nous disons *prendre l'occasion aux cheveux*. La différence est-elle si grande ?

Quant à la coupe des vers, c'est bien l'école de Ronsard, c'est bien cet alexandrin déjà solennel, mais souple, aux enjambements fréquents :

Aman est grand seigneur, père de roy, grand prince,
Mais un pauvre banny, un estranger le pince
Et luy *roigne* son *aile* (3).

L'expression ne manque d'ailleurs ici ni d'énergie ni de nouveauté. Et cette imprécation d'Aman contre les juives, ne fait-elle pas tableau ?

Je leur ferai tomber leurs ornements de teste,
Leur céruse, leur fard, et tout ce qui arreste
Si longtemps le matin leurs *pouces curieux* (4).

Nous sommes au rasoir, s'écrie Mardochée, qui ne voit plus de salut pour son peuple ; la peinture ici, toute vive qu'elle soit, prête à rire ; mais n'y a-t-il pas une incontestable beauté poétique dans ces deux vers non moins expressifs qu'il adresse à Esther :

(1) P. 113.
(2) P. 101.
(3) P. 68.
(4) P. 69.

Vous souvienne de ceux de vostre propre sang
Qui ont désia l'espée *entée* dans le flanc (1).

Dans sa chanson d'un *Désespéré*, Rivaudeau appelle la beauté tout simplement : *Une boue un peu plus blanche et colorée.* Si l'expression est peu galante, il faut convenir du moins qu'elle rappelle hardiment les expressions de l'Écriture : *fumus, lutum,* etc.

Rivaudeau est encore l'expression fidèle de l'école de Ronsard, par sa recherche d'un style noble, complétement étranger au style de la conversation. Contrairement à Villon et à Marot, il professe

Un vocable commun entre fascheux et sot (2).

C'est l'école classique qui prélude à Malherbe.

Si maintenant nous voulions assigner une place à notre compatriote parmi les beaux-esprits du XVIe siècle, nous n'hésiterions pas à inscrire son nom à la suite de Du Bellay et de Ronsard, presque sur la même ligne qu'Antoine de Baïf et que Remy Belleau.

M. de Sourdeval a donc fait non-seulement une œuvre patriotique, mais encore une œuvre équitable, en remettant en lumière ce vieux Poitevin trop oublié. Ajoutons que la préface contient non seulement une étude complète sur la vie de Rivaudeau, mais encore une analyse très-curieuse de ses poésies. Enfin, la partie typographique se ressent à son tour du bon goût archéologique de l'éditeur. La préface est imprimée en caractères italiques, suivant l'usage du XVIe siècle ; le titre est entremêlé de lignes noires et rouges ; l'orthographe ancienne est pieusement respectée ; le papier est gris et corsé comme celui des Aldes, et le libraire s'est donné une devise à l'imitation de ses confrères de la Renaissance. Qui ne connait, par exemple, l'olivier émondé des Estienne avec l'exergue, *Noli altum sapere,* ou bien encore : *Plus olei quàm vini.* Le dauphin et l'ancre d'Alde Manuce, les serpents couronnés et la colombe de Froben, ne sont pas moins célèbres. Comment ne pas rappeler enfin la belle devise des Barbou, *Meta laboris honor.* Quant à M. Aubry, l'éditeur de Rivaudeau, il a adopté pour emblème un semeur jetant son grain que les oiseaux s'apprêtent à piller. Au-dessus on lit : *A l'Aventure.* — Ne serait-ce pas aussi bien la devise de notre époque ?

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(1) P. 81.
(2) P. 239.

LE TRAVAIL CHRÉTIEN AU MOYEN AGE.

CORPORATIONS ET CONFRÉRIES[1].

SOMMAIRE. — Règles sévères sur la nature, la forme et la matière du travail. Ces règles sont imposées, dit Étienne Boileau (1258), pour prévenir la fraude et la déloyauté dans la fabrication. — Elles font plus de bien sous ce rapport qu'elles ne font de mal en arrêtant le génie de l'invention à cette époque. Preuve : prospérité de l'industrie sous le règne de saint Louis. Autres règles établies soit au profit de l'ouvrier, soit dans l'intérêt de la Société.

Division du travail : A chacun selon son métier. — Limitation des heures et des jours du travail.

Prescriptions morales. Ce sont celles auxquelles on tient le plus. Quand l'ouvrier s'en écarte, on le raye de l'association. — Heureux effets de l'ensemble de ce code moral et industriel.

Nous avons vu comment l'ouvrier, après avoir fourni ses preuves, arrivait à la plénitude de ses droits. Il faut le suivre maintenant dans sa carrière nouvelle et le voir à l'œuvre.

Le nouveau maître allait s'établir dans la rue de la cité où étaient déjà réunis tous les membres de la corporation dans laquelle il était entré ; car, au moyen âge, les industriels, les ouvriers d'un même art habitaient presque toujours la même rue, le même quartier, où ils formaient comme une petite colonie, comme une cité dans une cité. Étant membres d'une même famille adoptive, il était plus avantageux pour eux d'être concentrés sur le même point ; on était dès lors plus à portée de se réunir, de se connaître, de se prêter secours. C'était aussi une facilité pour l'acheteur qui trouvait, sans se transporter au loin, le moyen de faire son choix, et en même temps un motif d'émulation pour l'ouvrier qui voulait fixer ce choix en sa faveur.

Mais l'émulation ne devait pas tourner en rivalité ou altérer la fraternité. Il était défendu à l'ouvrier d'appeler à sa boutique l'acheteur qui s'adressait à celle du voisin. C'est aussi pour cela que le nouveau maître ne devait s'établir qu'à une certaine distance de son patron,

1) Voir la *Revue*, T. VII, p. 220-228.

afin de ne pas exciter de rivalité entre deux hommes dont les rapports de subordination d'un côté, et d'autorité de l'autre, ne faisaient que de cesser.

L'ouvrier pouvait désormais travailler et faire travailler, mais il était soumis à certaines règles concernant la nature du trafic, la forme, la matière, les dimensions de l'ouvrage. Toute innovation était sévèrement punie, et pour obtenir la permission de se servir d'un procédé nouveau, d'une machine nouvelle, il fallut plus d'une fois recourir à l'autorité royale. On conçoit que ces restrictions à la liberté et au génie inventif de l'ouvrier durent être souvent un obstacle aux progrès des arts et de l'industrie ; mais c'était un obstacle aussi à la fraude et à la déloyauté qui discréditent les produits d'une nation, et leur font quelquefois plus de mal qu'un régime restrictif.

On sait aujourd'hui pourquoi, dans certains pays et notamment en Algérie, nos produits manufacturés ne peuvent soutenir la concurrence des produits anglais ; c'est que jamais l'Angleterre, malgré le régime de la concurrence illimitée, n'a recouru, pour abaisser ses prix, à la falsification des matières, ce qui nous est malheureusement arrivé (1).

Quoi qu'il en soit, au XIIIe siècle, saint Louis, dit l'ordonnance d'Étienne Boileau, prévôt de Paris (1258), saint Louis trouva l'industrie aux abois, discréditée surtout par la fraude et la cupidité, et c'est pour y ramener la confiance et la moralité qu'il donna force de loi aux statuts des corporations, tels que les dictèrent les gens du métier eux-mêmes, réunis à cet effet à l'Hôtel-de-Ville.

Son but fut-il atteint? L'histoire atteste que les arts et l'industrie prirent un rapide essor sous son règne, et qu'il acquit la reconnaissance des artisans.

Du reste on comprend que, dans un temps où les arts étaient si peu avancés, la chimie si peu connue, et par conséquent les moyens de reconnaître la falsification des matières si difficiles, les restrictions imposées firent plus de bien en empêchant la fraude et la mauvaise fabrication, qu'elles ne firent de mal en arrêtant l'essor des arts et le génie de l'invention, qui trouve toujours à percer les ténèbres.

Ces règles si détaillées eurent un autre résultat heureux : elles ne

(1) Rapport sur la falsification des marchandises fait à l'Assemblée nationale en 1851.

furent pas seulement un code pénal et social, elles formèrent encore un véritable traité sur la matière, et dans un temps où les communications étaient rares, où quelquefois les artisans d'une ville étaient dispersés à la suite d'une guerre, elles contribuèrent ainsi à conserver le dépôt des bonnest raditions artistiques, ouvrières, industrielles.

Les gardes, pour que ces lois fussent observées, faisaient souvent et à l'improviste des visites chez les chefs d'ateliers; les marchandises frauduleuses étaient saisies et détruites, quelquefois même exposées au pilori avec le nom de l'auteur. Le maître était soumis à une amende et quelquefois à des peines plus graves.

Une autre loi, consacrée par les institutions des corporations ouvrières, était la *division du travail.* L'ouvrier devait s'occuper de sa profession, mais ne jamais empiéter sur celle d'autrui. Leur devise était : *A chacun selon son métier.* Il y avait à cela un double avantage : d'abord ils avaient en vue la perfection du travail; mais ensuite et surtout leur pensée était d'assurer à chacun sa subsistance, et de ne pas permettre qu'un fabricant ou un marchand plus riche que les autres, se servît de ses capitaux pour réunir dans ses mains plusieurs industries, vendre plusieurs produits, et arracher ainsi aux plus pauvres, avec leur travail, leur nourriture quotidienne. Ils avaient prévu, ce me semble, ces abus déplorables qui tendent à se multiplier de nos jours. Ne voyons-nous pas, en effet, dans nos grandes villes, et spécialement dans notre capitale, des associations de spéculateurs qui élèvent à grands frais de vastes magasins où l'on trouve à la fois les produits les plus différents? Pouvant, grâce à l'étendue de leur trafic, abaisser le prix de vente, ils font ainsi une concurrence ruineuse aux humbles marchands de la cité.

Pour empêcher tout empiétement d'un métier sur l'autre, les gardes veillaient avec un zèle que stimulait d'ailleurs leur intérêt. Ils avaient le droit de visite sur leurs confrères des autres métiers; mais on pense que cette surveillance réciproque dut être souvent une source de disputes, de chicanes et de procès, entre les métiers qui avaient quelque analogie. On fut obligé d'y remédier en admettant un principe semblable à celui qui fit établir plus tard les prud'hommes; le droit de faire des visites ne fut plus accordé aux gardes d'un seul état isolément,

mais seulement aux gardes des deux métiers réunis; ce qui fut loin d'éteindre complétement les disputes, car les annales judiciaires, jusqu'à l'époque de la dissolution des corporations, retentissent de leurs procès.

Tout était prévu et réglé dans cette législation de l'ouvrier; ce n'était pas un de ses moindres mérites, surtout pour l'époque, que d'avoir aussi limité d'une manière sage et utile la durée et les jours du travail. Si l'ouvrier, qui sortait de l'esclavage païen, et plus tard du servage féodal, put se reposer à certains jours, et, les autres, après avoir fait sa tâche, consacrer le temps exigé par la nature à réparer ses forces; s'il fut protégé et contre la cupidité du maître ou patron, et contre sa propre activité, c'est d'abord à la religion qu'il en fut redevable, puis ensuite aux statuts des corporations qui sanctionnèrent ses préceptes par une pénalité particulière. Ainsi, non-seulement tout travail était suspendu les dimanches et les jours de fête, mais encore, les jours de la semaine, le travail était limité. Ordinairement ces limites étaient celles que la Providence nous a données elle-même en mesurant les jours et les nuits.

Les législateurs de l'ouvrier avaient eu un triple but en agissant ainsi : d'abord servir les intérêts moraux et hygiéniques, et ensuite arrêter la production incessante et indéfinie qui amène l'encombrement et plus tard le chômage irrégulier; enfin donner des garanties à l'industrie, dont certains produits ne peuvent être travaillés consciencieusement que le jour. Pour répondre à cette dernière idée, les limites variaient selon les métiers; les drapiers et les orfèvres ne pouvaient travailler ni avant le lever ni après le coucher du soleil. Il en était de même des balanciers. « Nul ne pourra ouvrer fors à la lueur du jour pour ce que c'est un métier où il convient voir clair et ajuster, à peine de dix sols d'amende » disent les statuts des balanciers de Rouen (1).

Du reste la religion, inépuisable dans sa sollicitude et sa bonté, savait encore voulu dédommager l'ouvrier de ces prescriptions qui étaient cependant toutes dans son intérêt; elle favorisait le commerce et l'industrie de mille manières; elle fondait ou protégeait des foires et des marchés, comme *la Saint-Landy* à Saint-Denis, comme la *foire du pré*, à Rouen,

(1) Ouin Lacroix.

foire dont le prieur et les religieux de Notre-Dame faisaient l'ouverture montés sur de *grands chevaux* (1). Pour attirer plus de monde, elle voulait que ces marchés se tinssent aux époques de ses grandes solennités. Les fêtes de la religion devinrent celles du commerce (2).

Mais les prescriptions auxquelles tenaient le plus les corporations ouvrières du moyen âge, c'étaient les prescriptions morales; elles cherchaient avant tout à conserver intact l'honneur de la communauté. Cet esprit respire dans les statuts de tous les corps d'état.

Un maître a-t-il des amourettes? Une maîtresse a-t-elle des galants? leur ouvroir est scandaleusement abattu en présence de tout le peuple. Un maître nouvellement arrivé dans une ville avec sa femme ne peut-il justifier la célébration de son mariage? il est obligé de passer outre. Il en sera de même partout où il ira, les jurés le repousseront (3).

Ne vous faites pas tisserands, si vous n'êtes chastes, disent à leur tour les statuts des tisserands en drap, car il vous est défendu de gracieuser les femmes de vos confrères et même leurs filles lorsque mariage ne doit s'ensuivre..... Ne vous faites pas tisserands si vous n'êtes honnêtes, car la première fois que vous aurez volé, vous ne pourrez d'un an exercer le métier, et vous le perdrez à la seconde (4).

C'est pour cela que les tisserands en toile et la plupart des métiers faisaient promettre à l'aspirant à la maîtrise de se marier. De même qu'on interdisait à l'apprenti un mariage prématuré, qui, contracté sans ressources pour en supporter les charges, aurait eu de tristes conséquences, de même quand l'ouvrier arrivait à la dignité de maître, de chef d'atelier, on croyait qu'il était bon et moral de l'engager à se donner une compagne légitime, qui garantissait l'honneur du foyer domestique auquel devaient s'asseoir de nombreux apprentis.

En un mot, on faisait tout pour rappeler l'ouvrier au respect de lui-même et du corps dont il faisait partie. Ces efforts étaient pour l'ordinaire couronnés de succès. Mais lorsque quelque scandale arrivait, on mettait en pratique la maxime de l'Evangile : si ton bras ou ton œil te scandalise, coupe-le ou arrache-le, et jette le loin de toi, et le coupable était impitoyablement rayé du nombre des confrères; il

(1) Monteil, *Hist. des Franç. de tous les États*, t. II, p. 5.
(2) Monteil, p. 5, t. II.
(3) Statuts des tisserands en linge cités par Monteil, 3e vol., p. 285.
(4) Lettres du roi aux drapiers de Bourges citées par Monteil.

perdait la maîtrise et avec elle tous les avantages et tous les secours qui s'y trouvaient attachés.

Il n'est pas besoin de faire ressortir tout ce que ces prescriptions renfermaient de merveilleusement propre, je ne dis pas seulement au développement moral, mais encore à l'accroissement du bien-être, au progrès artistique et industriel, au sein des classes ouvrières; car rappeler à l'homme ses devoir envers lui-même et envers la société, lui rappeler, en un mot, dans cette double sphère de son activité, les principes de l'éternelle justice; c'est écarter d'abord la plupart des obstacles moraux qui entravent pour l'ordinaire le développement régulier de l'individu; c'est préparer ensuite son cœur et son intelligence à toutes les idées grandes, généreuses et fécondes; c'est enfin donner à l'ouvrier, avec le génie de concevoir, le courage d'entreprendre ces travaux pénibles, mais utiles pour sa famille, utiles pour le pays dont ils formeront un jour le riche patrimoine; en un mot, *supprimer le vice*, c'est d'un coup supprimer la misère ou du moins la presque totalité des causes qui l'amènent.

Le paganisme avait déclaré vil le travail, et l'avait réservé aux esclaves. Le Christianisme avait commencé par briser cette loi cruelle, d'abord en réhabilitant l'esclave, en déclarant ensuite que le travail est dans l'ordre de la Providence et qu'il est imposé à tous les hommes, à la fois comme épreuve et comme expiation. Aujourd'hui l'Église faisait plus encore; en patronant, en inspirant ces associations laborieuses et honnêtes, elle déclarait le travail un moyen de progrès matériel et moral, elle faisait de la corporation une sorte de *Légion d'honneur* qui devait réunir l'élite des classes populaires, et stimuler le reste.

Or, pour transformer un homme, il ne faut bien souvent que la conscience d'une position honorable ou d'une certaine considération. Admis dans la communauté, les ouvriers tenaient à justifier la confiance que celle-ci venait de leur témoigner; c'était un engagement à ne pas s'écarter des voies de l'honneur. En outre, s'attachant à la corporation et la regardant bientôt comme une nouvelle famille, comme une seconde patrie, ils craignaient autant de porter atteinte à sa dignité qu'à leur dignité propre : aussi ne se contentaient-ils pas de veiller soigneusement sur eux-mêmes, ils veillaient encore les uns sur les

autres et faisaient une sorte de police morale, afin d'écarter tout ce qui pourrait diminuer la considération du métier.

Après de tels efforts pour conserver parmi eux le prestige d'une bonne et sage renommée, il ne faut pas s'étonner si les associés étaient fiers d'eux-mêmes et des confrères qu'ils s'étaient donnés, fiers de leur profession qui avait été pour eux le moyen d'entrer dans la communauté. Ce n'était pas encore le temps où l'on rougit du métier de son père, où l'on cherchat témérairement à sortir de la position où la Providence vous avait fait naître. En général, on héritait avec le métier et les traditions professionnelles de la famille, de son amour pour l'art qu'avaient exercé une longue suite d'ancêtres ; on aspirait comme eux à se distinguer dans la corporation, à s'y faire une position honorable et respectée et, s'il était possible, à en devenir les magistrats ; ainsi circonscrite dans ces limites bienfaisantes, la vie de l'ouvrier au moyen âge coulait tranquille et heureuse sans voir ces révolutions industrielles ou politiques qui peuvent parfois élever quelque heureux favori du hasard, mais qui n'apportent au plus grand nombre que le désappointement, le vice et la misère.

GOUVERNEMENT.

Pouvoir législatif : Assemblée de tous les maîtres du métier.
Pouvoir exécutif : Élection d'un certain nombre de magistrats pris dans cette assemblée.
Ces magistrats, appelés *gardes* ou *jurés*, veillent à l'exécution des statuts et rendent la justice entre les associés. Bienfait de cette juridiction toute paternelle dont l'idée a donné naissance plus tard aux *prud'hommes*.

Pour établir et faire appliquer ces prescriptions multipliées, il fallait une organisation puissante, il fallait un gouvernement. Les corporations, je l'ai dit déjà, étaient plus avancées sur ce point que la plupart des sociétés politiques de l'époque, car elles possédaient un gouvernement ferme et en même temps libéral.

Ce gouvernement avait son pouvoir législatif dans l'assemblée de tous les maîtres du métier, et son pouvoir exécutif dans un certain nombre de magistrats élus par cette assemblée, et que l'on appelait, selon les lieux, *gardes*, *syndics*, *maîtres* ou *jurés*.

Dans un petit nombre de villes et de métiers, l'élection des magistrats de la communauté était faite par les notables; mais ce n'était qu'une exception ; la règle générale était le concours de tous les maîtres à l'élection de leurs gouvernants ; c'était le principe du suffrage universel, mais exercé seulement par les chefs de famille, c'est-à-dire par ceux qui offraient quelque garantie à la communauté (1).

Assemblée des maîtres.

Toutes les affaires importantes se réglaient par le libre vote de tous les membres de la corporation ; c'est ainsi, entre autres, que se faisait la rédaction des statuts, qui étaient présentés ensuite à la sanction du seigneur. Ce seigneur, c'était le roi dans ses domaines et le baron dans son fief. Plus tard, ce fut le roi seul, quand il devint le souverain réel de toute la France.

Chaque corporation avait une salle commune qui lui servait de sanctuaire législatif. C'était là aussi que se faisaient les élections, qu'avaient lieu ces repas et ces solennités qui réunissaient à la fête du patron ou à la réception d'un maître tous les confrères du métier. C'était là enfin que se rendait la justice et que siégeaient solennellement les patriarches de la classe ouvrière, transformés en d'autres hommes par la confiance et le respect de leurs confrères et par les insignes vénérables dont ils étaient couverts.

En même temps que la magistrature de la société était un honneur, elle était un devoir; nul ne pouvait se soustraire à l'élection de ses confrères, de même que nul maître ne pouvait se dispenser d'assister à l'assemblée et de prendre part à l'élection.

Droits et devoirs des gardes.

Le nombre des *gardes* dans chaque métier variait de trois à six; quelquefois il allait jusqu'à huit, selon l'importance de la commu-

(1) Souvent les rois de France essayèrent d'enlever aux corporations la nomination de leurs officiers, que celle-ci revendiquèrent toujours avec énergie. Cependant quelques-unes d'entre elles furent soumises à la juridiction d'officiers royaux, qui prélevaient sur lesdites corporations des droits onéreux, et qui géraient les affaires de la communauté, concurremment avec les *gardes* du métier. C'est ainsi que les boulangers, les taverniers et les cordonniers furent soumis au grand *pannetier*, au grand *bouteiller* et au grand *cordonnier* du roi.

nauté ; d'abord le conseil se renouvelait tous les ans, plus tard on en reconnut l'abus, et on le soumit à une élection partielle et successive. De cette manière, les changements n'étaient pas trop brusques, et les bonnes traditions se perpétuaient au pouvoir.

Les gardes avaient le droit de convoquer les assemblées et de les présider, ils recevaient les apprentis et les maîtres, inspectaient les ateliers, vérifiaient les marchandises, apposaient les sceaux, constataient les contraventions, en un mot, faisaient la police du métier et veillaient à l'exacte observation des statuts.

Ils avaient, en outre, la gestion des affaires de la communauté qu'ils administraient comme un tuteur administre les biens de son pupille. Enfin, ils siégeaient comme juges et terminaient les affaires contentieuses entre les maîtres et les apprentis.

Les gardes s'assembleront une fois par mois et même plus souvent, suivant l'occurence des cas, au lieu qui sera, pour cet effet, choisi, pour ouïr les dénonciations et les plaintes qui pourraient être faites par les ouvriers, et y pourvoir selon qu'il appartiendra (2).

Les gardes s'occupant ainsi des intérêts de la communauté, ne pouvaient guère veiller à leurs propres affaires; aussi la communauté les dédommageait en leur accordant la jouissance d'un droit qu'ils prélevaient à chaque acte de leur gestion. Ce droit, renfermé d'abord dans de justes limites, fut, dans la suite, exagéré par eux et devint la source de grands abus.

Malgré cela, cette juridiction toute fraternelle, ce jugement par des *pairs* toujours rendu d'une manière expéditive, en connaissance de cause et destiné à terminer, pour ainsi dire en famille, toute dissension et tout procès, c'était une idée heureuse et chrétienne, qui devait produire d'excellents résultats; elle n'a été surpassée, plus tard, que par l'institution des prud'hommes, dont la France est redevable au grand Colbert, institution qui a fait tant de bien, et qui est appelée à en faire plus encore dans l'avenir, mais dont l'idée a été suggérée certainement par ces vieilles corporations du moyen âge, dont nous venons d'évoquer le souvenir.

Voilà l'ensemble de cette organisation du travail au moyen âge.

(1) Ouin Lacroix, p. 565. art. 24. Stat. des *Badestamiers*.

Je me suis efforcé d'en rechercher les traces à une époque où cette institution n'avait pas encore dégénéré. Plus tard, comme dans toutes les institutions humaines, les germes d'abus qui s'y trouvaient déposés se développèrent. Nées d'une pensée de protection et d'encouragement pour l'industrie, les corporations se transformèrent en une source de gêne et d'entraves; établies pour répondre à ce besoin si intime et si urgent de l'association chez l'ouvrier, elles devinrent, contre un grand nombre d'entre eux, une règle d'exclusion et de monopole; formées enfin et acceptées longtemps comme un type d'organisation sociale, elles furent souvent des foyers de lutte et de coalition. C'est ce qui fit qu'après plusieurs édits de nos rois qui, tour à tour, les supprimaient pour les rétablir ensuite, elles furent totalement abolies par l'Assemblée constituante le 2 mai 1791. Mais il faut toujours distinguer les abus des institutions, des institutions elles-mêmes, ce qui dérive nécessairement de leurs principes et ce qui a pu y être introduit par une dérogation à ces mêmes principes; enfin il faut toujours apprécier une loi en songeant au temps où elle fut créée et aux maux qu'elle avait pour mission de faire disparaître.

En raisonnant d'après cette maxime, on verra que la plupart des abus vinrent de dérogations apportées à l'institution première (1). Ainsi les droits de maîtrise qui, dans l'origine, étaient peu de chose, devinrent, dans la suite, si onéreux pour l'ouvrier, qu'ils formèrent pour beaucoup d'entre eux un obstacle invincible. Mais ces droits exagérés n'étaient point dans l'esprit de l'association primitive, ni dans l'idée du saint roi Louis IX. Ils vinrent d'une prétention injuste et d'un abus de pouvoir de la part de ses successeurs, qui proclamèrent le *droit de travailler un droit domanial et royal*, pesèrent sur l'industrie qu'ils auraient dû simplement protéger, et firent un revenu public de ces droits de maîtrise dont ils s'érigèrent en marchands. De même un monopole sévère et exclusif vint se joindre à ces droits exorbitants; la corporation ne fut plus une protection ouverte à l'ouvrier, mais *la condition indispensable* du travail. Mais il faut se rappeler que c'est le même prince, Henri III, qui proclama le droit de travailler un droit domanial et royal, qui rendit aussi les corporations *obliga-*

(1) Voy. Louis Blanc, *Hist. de la Révol. franç.* t. I, p. 481.

toires (1). La liberté du travail ne fut ainsi atteinte (pour beaucoup de métiers du moins) que vers le milieu du XVIe siècle.

Saint Louis qui, le premier, donna (dans la ville de Paris), force de loi aux vieilles coutumes des corporations ouvrières dont on ne sait pas l'origine, saint Louis était loin de vouloir créer un monopole. Plusieurs publications, dit M. Béchard, des XVIe et XVIIe siècles, Loyseau (des Ordres du Tiers-État), Bodin (République), Delamarre (Traité de police) attestent que les corps de métiers organisés par saint Louis n'avaient pas plus que les colléges d'artisans à Rome un caractère exclusif; que ces confréries n'étaient autre chose que des écoles ouvertes à ceux qui se présentaient; que la liberté du travail ne fut atteinte que vers le milieu du XVIe siècle par les édits fiscaux, qui transformèrent les rois de France en marchands de maîtrises (2).

Quoi qu'il en soit de cette opinion, il est certain que les corporations, libres au moins avant saint Louis, libres encore, suivant plusieurs historiens, depuis l'organisation qu'il leur donna, furent, dans la suite, profondément modifiées. Mais c'est la corporation primitive, l'association ouvrière telle qu'elle était au XIIe et au XIIIe siècle qu'il faut étudier, si l'on veut juger en connaissance de cause et apprécier sainement cette institution qui joua un rôle si puissant au moyen âge dans les mœurs et la vie du travailleur.

ASSOCIATION RELIGIEUSE

OU

CONFRÉRIE.

Confrérie, annexe indispensable de la corporation. Elle a pour but la charité envers les plus malheureux de l'association ouvrière et le perfectionnement moral de tous.

1° *Charité envers les plus malheureux.* — Caisse de *secours*, en cas de chômage, de *retraite* dans la vieillesse. — Soin de la veuve et des enfants de l'associé. Charité envers les prisonniers, les pèlerins, les lépreux, les malades, les mourants. — Prières pour les morts. — Heureux effets de cette

(1) Ordonnances de 1581 et de 1583, sous Henri III.

(2) Bechard, *La Commune, l'Église et l'État*, p. 108.

assistance constante que l'ouvrier trouve au sein de la confrérie. — La confrérie devient pour lui une seconde famille, une seconde patrie.

2° *Perfectionnement moral de tous.* — La confrérie se met sous la protection d'un saint. — Puissant effet de l'exemple de ce saint qui passe pour s'être sanctifié lui-même dans le métier. — Engagements d'édification et d'avertissement mutuels que contractent les confrères. — Fêtes religieuses et fraternelles. — Les confréries dans les cérémonies de l'Église. — Les confréries dans l'exercice du dévouement et de la pénitence. — Ressource et gouvernement des confréries. — Les confréries dégénérées. — Abus. — Leur abolition.

Résumé de l'association ouvrière.

On se ferait une idée bien incomplète de la société ouvrière à cette époque si l'on n'y voyait que l'association industrielle, si l'on ne se rendait pas compte en même temps d'un autre élément que l'on y trouva toujours uni, je veux parler de l'association morale et religieuse. En effet, à côté de la corporation, il y avait la *confrérie;* création toute chrétienne, elle mettait la société ouvrière sous la protection de la religion et de ses saints, comme la corporation l'avait mise sous la protection du roi. Son but était *la charité envers les plus malheureux de l'association* et le *perfectionnement moral de tous;* par là, elle ôtait à cette grande lutte du travail tout l'effet meurtrier, puisqu'elle se chargeait de relever les blessés, de panser leurs plaies et qu'aux vaincus dans le combat, comme à ceux qui, par leur âge ou leurs infirmités, n'avaient pu en soutenir l'effort, elle assurait refuge, secours et protection.

Il y eut au moyen âge deux sortes de confréries ; les unes formées des individus d'un même corps d'état qui se réunissaient pour se défendre, s'assister et s'édifier mutuellement sous la protection d'un saint, patron du métier ; les autres, au contraire, composées de gens de toutes les classes et de tous les états, depuis l'humble artisan jusqu'aux princes et aux rois. Celles-ci avaient pour but l'accomplissement d'une œuvre pieuse, comme le soulagement des pauvres, la rédemption des captifs, la visite des malades et des prisonniers. Mais nous n'avons à nous occuper ici que de la première classe de ces confréries, car elle seule se rattache directement à la grande organisation du travail chrétien au moyen âge. J'ai déjà dit que les confréries avaient un double but : 1° exercer la charité envers les confrères

malheureux ; 2° travailler au perfectionnement moral et religieux de tous les associés.

1° *Charité envers les confrères.*

L'artisan du moyen âge, que n'avaient pas encore égaré nos utopies modernes, l'artisan chrétien et prévoyant savait bien que, malgré la protection qu'il trouvait dans les statuts de sa corporation, il aurait des jours d'épreuve et de chômage et partant de misère ; il savait qu'il y a une époque dans la vie de l'ouvrier où les forces ne secondent pas encore, et une autre où elles ne secondent plus le courage du travailleur, que la condition humaine enfin est sujette à des vicissitudes sans nombre, à des maladies imprévues, à des coups soudains de la fortune contre lesquels le travail, soutenu même par le courage et la vertu, est quelquefois impuissant. A tous ces maux, il n'avait pas vu d'autre remède que l'*association religieuse*, c'est-à-dire la *confrérie*; quand l'activité humaine lui faisait défaut, il invoquait la charité chrétienne qui, elle, ne sommeille jamais; quand la terre lui manquait, il s'adressait au ciel.

Dans la confrérie, l'ouvrier trouvait donc une *caisse de secours* en cas de chômage, de maladie ou de misère ; il y trouvait encore une *caisse de retraite*, quand, vieil invalide du travail, il ne pouvait plus donner à ses confrères que les conseils de sa longue expérience. S'il venait à succomber dans la misère, la confrérie prenait soin de sa veuve et de ses enfants ; elle élevait, mariait, dotait ses filles ; en un mot, elle remplaçait le père de famille, et l'enfant qui avait perdu le foyer paternel, pouvait s'asseoir avec confiance au foyer de sa famille adoptive.

Un grand nombre de confréries avaient fondé des hospices et des maisons de charité pour y recevoir les membres affligés de la communauté et quelquefois même les pauvres du dehors.

A Rouen, dès 514, dit M. Charles Louandre, on trouve une maison de refuge destinée à recevoir, en cas de misère ou de maladie, les ouvriers qui travaillaient à la confection des vêtements, et en 1298, on voit les confrères écrivains de la ville d'Orléans faire disposer un espèce de chauffoir public pour abriter, pendant les nuits d'hiver, les malheureux qui ne savaient où loger. Les corporations recueillaient et entretenaient décemment dans les asiles qu'elles avaient fondés et dotés, les personnes anciennes et

de *bonne renommée;* car la bienfaisance ne s'exerçait pas au hasard, et de même que pour entrer dans le métier, il fallait tenir une conduite régulière, de même on devait, pour se faire admettre dans l'hospice, justifier de sa probité et de la régularité de ses mœurs (1).

Mais ordinairement les secours se donnaient en nature ou en argent, sans obliger les malheureux qui en avaient besoin à quitter le foyer paternel, à rompre les liens de famille. On les distribuait à la suite de l'office qui réunissait les confrères.

Tous les dimanches *après matines, dites en Saint-Godard*, — ainsi s'expriment les statuts d'une confrérie que je prends au hasard — *auront messe*, laquelle dite, tiendront buffet les prévost et frères qui, pour lors, serviront pour départir l'argent apporté et cueilli par le collecteur qui, à ce, sera ordonné et établi; c'est à savoir, aux malades frères ou sœurs son lot selon leurs consciences, et le résidu de l'argent sera mis en boëte pour payer les suffrages et autres besoins.

Sera chacun frère ou sœur, gisant en infirmité de son corps, visité tous les dimanches par les frères servants; mais qu'il soit en banlieue, et sera chacun qui le saura en icelle infirmité tenu de dire une fois *pater* et *ave;* et si icelui infirme va sur pieds sera tenu de venir quérir son lot (2).

Ce qui veut dire sans doute que les frères servants le lui portaient dans le cas contraire.

Dans toutes les circonstances tristes de la vie, dans tous les malheurs qui pouvaient frapper un confrère, la société était là pour l'aider de sa bourse et de ses prières. Un confrère était-il exilé, mis en prison, on envoyait un secours; était-il frappé de la lèpre, la confrérie faisait célébrer pour lui ce cérémonial funèbre dont on l'environnait au moyen âge; elle appelait sur lui la pitié du ciel, puis après lui avoir donné quelque secours, elle le conduisait à sa triste demeure, où elle lui disait le dernier adieu. S'il avait à faire un long pèlerinage, pour motif de piété, elle faisait dire une messe, l'accompagnait quelque temps sur sa route; puis le voyageur, béni par ses frères, s'en allait à le garde de Dieu.

Mais surtout s'il partait pour ce long et dernier voyage qui finit l'épreuve du chrétien, la confrérie était là pour lui adoucir les su-

(1) Lomandre, *Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1850.

(2) Voy. *Les statuts des Confréries du Saint-Sacrement, de la Vierge et de Saint-Godard, en la ville de Rouen*, Ouin Lacroix, p. 430.

prêmes angoisses ; elle avait prié pour lui pendant la maladie (1), elle se retrouvait à son lit de mort.

Rien de plus touchant que le moment où un confrère expirait, dit Ouin Lacroix, tous les associés étaient là, fidèles et sincères amis, à genoux auprès de sa couche funèbre, récitant lentement les litanies des saints et redisant à chaque nom et surtout à celui du patron : *Priez pour lui!*

Ces liens de la charité chrétienne étaient plus forts que la mort. Après avoir conduit le confrère à sa dernière demeure et payé les frais de ses funérailles, s'il était mort dans la pauvreté, on s'occupait de son âme, et la dernière aumône qu'on lui faisait était celle de la prière et du divin sacrifice.

Si aucun frère va de vie à trépas, mais qu'il ait fait son devoir en ladite charité, on lui fera dire deux basses messes, on y portera la croix, bannière, draps de corps et luminaire... etc. (2).

Mais tout n'est pas malheur dans la vie, et la confrérie était bienfaisante à tous. Elle avait adouci le sort des *infortunés*; elle ajoutait aussi à la joie des heureux ; elle assistait à leurs fêtes, à leurs jours de réjouissance et de bonheur; une naissance, un mariage, la réception d'un confrère, une victoire pour le commerce, pour le pays, tout cela était une occasion pour la confrérie de se réjouir avec tout ses membres dans le Seigneur.

Ainsi, la fraternité chrétienne avait réellement pénétré cette société nouvelle; l'ouvrier n'était plus seul, il avait une seconde famille qui s'unissait à sa famille naturelle, s'il avait le bonheur de la posséder, et qui la remplaçait s'il n'avait plus l'espoir de la revoir qu'au ciel. Il avait trouvé une seconde patrie qui, en enchainant son cœur par des droits et des devoirs nouveaux, l'attachait davantage à la patrie commune, une nouvelle providence, enfin, qui, pareille à cette belle vertu dont parle l'auteur des *Martyrs*, prenait l'ouvrier à sa naissance, veillait sur sa jeunesse, allumait pour lui les feux de l'hymenée, s'as-

(1) « Si aucun frère ou sœur en infirmité de son corps gisant au lit, malade par l'espace » de trente jours, requiert par charité avoir une messe, l'échevin la fera dire pour lui aux » dépens de la charité, en priant Dieu qu'il le mette en bon état. » *Statuts des Conf. du Saint-Sacrement, de la Vierge et de Saint-Godard.*

(2) *Stat. des Conf. du Saint-Sacrement, de la Vierge et de Saint-Godard, en la ville de Rouen*, 630. Ouin Lacroix.

seyait au festin de ses joies, comme à son lit de douleur, et ne l'abandonnait enfin, à sa dernière demeure, qu'après avoir consolé sa tombe des larmes de l'amitié et fait descendre sur lui le pardon céleste, qui n'est jamais refusé à ceux qui se souviennent de ces engageantes paroles : *Quand vous serez trois réunis, priant en mon nom, je serai au milieu de vous.*

Perfectionnement moral.

La confrérie, outre la charité qu'elle exerçait d'une manière si variée et si généreuse, puisqu'elle embrassait toutes les misères et tous les malheureux, les morts comme les vivants, la confrérie avait un autre but plus difficile à comprendre aujourd'hui, le perfectionnement moral et religieux de tous les associés.

Qu'un petit nombre d'âmes pieuses se réunissent pour s'exciter mutuellement aux pratiques de la piété, c'est ce que nous comprenons facilement, et c'est ce que nous voyons encore de nos jours ; mais que les corporations de métiers au moyen âge, c'est-à-dire presque toute la classe ouvrière à cette époque, se soient associées dans ce pieux dessein, c'est une idée qui nous paraît inouïe et qui pourtant s'est réalisée. C'est que, dans ces temps héroïques, la pensée religieuse était si forte, avait tellement pénétré tous les éléments de la société, que, dans ce triomphe rapide de la civilisation chrétienne, le *perfectionnement* moral marchait à côte du *progrès matériel;* ils se soutenaient mutuellement comme deux puissances amies ; leurs forces en étaient doublées, et l'on sait ce que promettait cette merveilleuse harmonie, quand l'antique Esprit du mal vint opérer un divorce fatal et jeter le monde dans une voie nouvelle aux dépens de l'humanité.

Pour répondre à ce but, la confrérie était sous le patronage d'un saint qui passait pour avoir exercé le métier, et dont chacun s'efforçait d'imiter les modestes vertus. On conçoit ce qu'avait de touchant, de sympathique et aussi d'entraînant vers le bien, l'idée d'un homme qui avait été ouvrier comme eux, dont la vie s'était écoulée dans l'obscurité d'une humble échoppe et que l'Église avait placé tout-à-coup au nombre de ses saints, en l'exposant, au milieu de ses princes et de ses docteurs, à la vénération publique.

Aussi les corporations vouaient-elles au saint qu'elles avaient choisi

pour patron, une vénération toute particulière ; son image brillait sur leur bannière, elles lui élevaient des chapelles, et quelquefois même des églises qu'elles décoraient avec une magnificence incroyable ; c'est ainsi que plusieurs de ces monuments que nous a légués le passé, de ces magnifiques vitraux, par exemple, que nous admirons sans pouvoir les imiter, ne sont autre chose que l'œuvre de la dévotion et du génie de ces pieuses sociétés du moyen âge.

Si l'on ouvre leurs statuts, on y trouve souvent une espèce de code de morale religieuse ; les confrères contractent des engagements d'édification, de mortification et d'avertissement mutuels. La charité règne dans tous les rapports qui lient les associés entre eux, et chacun d'eux à la société. Si un confrère tombe dans une faute grave, il n'est jamais exclu tout d'abord, il reçoit une admonestation ; s'il a du courage il peut se relever encore, l'exclusion n'est fulminée contre lui que s'il parait incorrigible.

Les confrères se font les missionnaires de l'Église et les soldats pacifiques de ses doctrines ; ils s'engagent « à porter bonne foi à Dieu, à la sainte Église, à tous les confrères et sœurs de la confrérie..... à maintenir toutes les bonnes coutumes et à détruire les mauvaises doctrines. » Ils doivent « empêcher les scandales publics, les jurements, les blasphèmes, les divorces, les dissensions et les vices (1). »

Il y avait certaines fêtes dans l'année, certain jour dans le mois auxquels ils devaient assister à l'office en commun ; chaque confrérie avait son église ou sa chapelle ; ce jour-là elle était magnifiquement décorée, le cierge de la communauté brûlait devant l'autel, et la bannière était déployée.

Mais c'était surtout le jour de la fête du patron que la confrérie mettait tout en œuvre pour l'honorer dignement.

A peine la cloche de l'église ou de l'abbaye voisine avait-elle annoncé les *premières heures* du jour que tous les gens du métier étaient déjà sur pied ; la joie et l'entrain régnaient de tous côtés, chacun mettait ses habits de fête et l'on se rendait à la chapelle de la confrérie où l'on assistait pieusement à l'office divin. On promenait solennellement l'image du patron de la confrérie, au milieu des cierges

(1) Engagements tirés des statuts de différentes confréries.

et des prières; tous les confrères suivaient en foule, et les métiers voisins qui voyaient passer cette marche religieuse restaient éblouis de tant d'*heur* et de gloire.

On distribuait ensuite à chaque famille des gâteaux et craquelins, et le soir, après avoir rendu à Dieu et au saint ce qui leur était dû, on festoyait gaîment dans un repas commun, qui terminait la fête.

Mais chaque confrérie ne vivait pas seulement pour elle, il y avait des jours où elle s'associait à toute la cité, c'étaient les jours des grandes fêtes de l'Église; alors on voyait un beau spectacle; toutes les confréries de la ville se mettaient à la disposition de l'évêque, et chacun admirait les riches bannières et les costumes variés qui faisaient l'ornement des processions solennelles.

Il y avait aussi des jours où ce n'était plus des chants de joie que l'on devait faire entendre, des étendards qu'il fallait déployer, mais où l'on devait se couvrir de cendre pour fléchir la colère de Dieu et se dévouer pour sauver des frères. La confrérie plus d'une fois n'y fit pas défaut; bien souvent on la vit, dans une époque de disette, offrir ses ressources particulières à la cité affamée, en temps de peste jeûner et prier et dans l'ardeur de son zèle courir au chevet des malades et braver la contagion; plus d'une ville, en un mot, put inscrire dans ses annales, au moyen âge, les bienfaits dont elle était redevable à ces pieuses et saintes compagnies.

Ressources et gouvernement des confréries.

Pour faire face à tant d'œuvres de bienfaisance, il fallait à la confrérie certaines ressources. Ses revenus se composaient d'une perception annuelle de plusieurs livres, ou seulement de quelques sols pour l'entretien du mobilier de la confrérie, enfin des dons volontaires et des amendes que chaque membre subissait pour dérogation aux statuts, pour manquement aux offices ou pour refus d'assister aux cérémonies joyeuses ou funèbres.

Quant au gouvernement de la confrérie, il ressemblait beaucoup à celui de la corporation, et se composait d'un certain nombre d'officiers choisis entre tous les membres de la pieuse association. Chaque année, à l'époque de la fête du patron, on se réunissait dans la chapelle de la confrérie, et là, après la messe du Saint-Esprit, on procé-

dait à l'élection des dignitaires. C'étaient : un *prévôt* ou *échevin*, des *conseillers*, un *collecteur*, un *clerc* et des *frères-servants*.

Le collecteur, le clerc et les frères-servants s'occupaient des détails infimes de l'administration et de toutes les corvées qu'elle imposait; les conseillers assistaient le prévôt dans sa haute gestion, et, quant à ce dernier, il administrait les biens de la société, veillait à ses relations avec l'autorité, convoquait les frères pour tenir des assemblées, élire de nouveaux membres ou enterrer les morts.

En retour de ces charges, qui exigeaient toute sa sagesse et sa sollicitude, le prévôt avait droit à tous les honneurs ; les frères et sœurs lui devaient respect et soumission. Il présidait au buffet comme à l'église, marchait le premier aux processions, lors de sa réception, on lui portait la croix, et pour son installation, la confrérie déployait toute sa magnificence. Mais si le prévôt ou chef de la confrérie jouissait de toutes les prérogatives de l'autorité supérieure, il devait exercer cette autorité en père. Il était tenu, à cet effet, de connaître tous les frères et sœurs, afin de pouvoir plus aisément veiller à leurs besoins. Il devait même quelquefois, le jour de sa réception et le jour de la fête du patron, les recevoir à sa table et les traiter comme ses enfants.

Ceux qui ont vu comment, au sein de nos grandes villes, l'ouvrier plus délaissé parfois que dans la solitude, ne sait à qui demander un secours ou un conseil, apprécieront le bienfait de cette patriarcale institution. Membre de la confrérie, l'ouvrier du moyen âge n'était jamais seul, il avait toujours un père auprès duquel il pouvait chercher secours et protection.

Le prévôt lui-même était soumis à l'évêque ; car la confrérie relevait de l'autorité spirituelle, comme la corporation relevait du roi.

Plus tard, grâce à l'importance que ces sociétés pieuses acquirent en Europe, l'autorité temporelle revendiqua ses droits, et bientôt il fallut le concours des deux puissances pour les établir, tandis que chacune d'elle conserva le droit de les supprimer.

Tels étaient les éléments, le but et l'organisation de la confrérie. Dans l'association ouvrière, si la corporation était le corps, la confrérie était l'âme. La confrérie animait, vivifiait une institution qui n'eût pas vécu sans elle. Elle répondait aux besoins intellectuels et moraux

plus impérieux encore chez l'homme que les nécessités physiques. Elle détachait de la terre le cœur et la pensée de l'ouvrier, que le travail matériel tend à y fixer trop souvent; elle lui enseignait à regarder le ciel, pour lequel il est né, et l'engageait à y marcher avec persévérance sous la bannière de l'union, du courage et de la charité.

Ce but, je le sais, ne fut pas toujours atteint, les confréries ne furent pas toujours fidèles à l'excellent esprit qui respirait dans leurs statuts; les pratiques religieuses firent quelquefois place à la superstition et à la débauche, souvent les confréries entrèrent en lutte avec les confréries rivales, ou bien s'unissant entre elles, elles excitèrent des troubles dans l'État. Les évêques et les rois furent obligés de sévir contre ces excès; plusieurs édits supprimèrent ces associations qui furent bientôt rétablies et qui se perpétuèreut jusqu'à la destruction des corporations, dont elles étaient un indispensable complément. Mais ici se présente la même réflexion que j'ai cru devoir faire à propos des corporations : pour juger une institution, il faut l'envisager, non pas dans sa décadence et dans la transformation que le temps et les mœurs nouvelles ont dû lui faire subir; il faut la voir dans sa jeunesse, dans l'époque à laquelle elle est destinée, et quand elle est encore animée de l'esprit que ses fondateurs ont voulu lui communiquer. En se plaçant à ce point de vue, on peut dire que les confréries ont été, au moyen âge, la providence de l'ouvrier; à cette époque, elles étaient encore vierges des abus qui vinrent plus tard les déshonorer, et dans tous les cas elles furent toujours libres comme la conscience des peuples qui poussait la plupart des artisans à s'y enrôler.

Voilà donc ce qu'était le *travail* au moyen âge, voilà la vie matérielle et morale de l'ouvrier telle que le Christianisme l'avait faite. L'ouvrier n'était plus esclave; il n'était plus même le prolétaire affranchi, puis abandonné à lui-même; il trouvait dans l'association de merveilleuses ressources; dans l'association politique, une garantie pour sa liberté; dans l'association industrielle, une protection pour son travail; dans l'association religieuse, une école de morale unie aux bienfaits de la charité; dans l'association, en général, cet élément de progrès pacifique, d'union et de solidarité dont nous déplorons aujourd'hui la perte, en face de l'esprit d'égoïsme, de lutte et d'individualité. Enfin ce régime, en créant pour l'ouvrier une sphère d'activité légitime, d'hon-

neurs permis, d'ambition limitée, facile à satisfaire, était en même temps un bienfait pour lui et un précieux avantage pour la société au sein de laquelle il assurait, avec le bien-être pour tous, l'ordre et la sécurité.

Je me suis efforcé d'exposer, avec toute l'impartialité possible, les principes qui ont présidé à l'organisation de la classe ouvrière au moyen âge. Si, malgré moi peut-être, j'ai fait plus ressortir les avantages de cette organisation que ses défauts, ses bons résultats que ses mauvais, c'est qu'avant tout j'ai voulu faire connaître et apprécier l'excellent esprit qui l'animait et tout le bien dont l'Europe, et particulièrement la France, lui furent pendant longtemps redevables; c'est que j'ai l'intime conviction qu'en étudiant cette institution, chrétienne dans son origine, morale dans ses principes, éminemment sociale et politique dans ses conséquences, on peut y rencontrer des éléments pour résoudre un grand nombre de ces problèmes qui font l'énigme de notre époque.

Il ne s'agit pas de rétablir les corporations telles qu'elles étaient en 89, avec leur monopole et leurs priviléges; il s'agit de savoir si, entre le régime restrictif absolu et la concurrence libre, l'isolement nécessaire et fatal, il n'y a pas un juste milieu auquel on pourrait arriver en remontant à nos antiques traditions. C'est pour cela que j'ai voulu rappeler les temps où, dans la société ouvrière, les excès du monopole n'étaient point encore venus balancer les bienfaits de l'association; les temps où l'organisation chrétienne, en un mot, était encore dans toute sa vigueur. Nous pourrons voir plus tard le parti qu'on aurait à tirer de ces richesses catholiques et nationales.

ÉDOUARD DE LA BASSETIÈRE.

CE QUI VIENT AU SON DE LA FLUTE

S'EN RETOURNE AU SON DU TAMBOUR.

NOUVELLE (1).

VII.

UNE VISITE.

De nouveaux hôtes étaient arrivés au Champfranc pendant la courte expédition des châtelains à leur terre de Beauregard. C'était un homme d'un certain âge et une femme beaucoup plus jeune.

Installés dans l'un des appartements destinés aux visiteurs et aux étrangers, ils attendaient le retour de M. et de Mme Dernal.

La jeune femme, debout près de la fenêtre, laissait errer son regard sur la campagne, et elle aperçut la première les voitures. Laissant retomber à demi le rideau entièrement soulevé, elle put ainsi voir les arrivants sans en être aperçue.

— La grille s'ouvre; les voilà qui entrent, disait-elle à son mari qui, toujours assis, caressait machinalement ses longues moustaches grises et souriait de l'air curieux de sa femme. Viens donc voir Léonce; la calèche vient de s'arrêter, M. de Trolbert en descend, et voilà un autre homme qui se précipite à la portière. Marie apparaît enfin. Mon Dieu! quelle coiffure ébouriffante et comme elle est changée!... Elle sourit à ses deux chevaliers et donne la main à M. de Trolbert.

— Et Auguste? demanda le mari en riant, il est temps d'en faire mention, ce me semble?

(1) Voir la *Revue*, T. VII, pp. 203-219. — La reproduction de cette nouvelle est interdite.

— Je le cherche des yeux ; le voilà dans la seconde voiture et bien entouré vraiment : M. et Mme Darnac, M. de Courgny, M. Blankell et sa sœur.... Ils y sont tous sans exception. Cela m'explique les réticences d'Emma de Lancoat, quand elle me parlait de Mme Dernal dans ses lettres, et, je n'hésite plus à te l'avouer, Léonce ; nous nous sommes, je crois, singulièrement trompés sur le caractère de cette petite Marie Darbley.

— Peut-être ; mais à quoi bon s'empresser de la juger défavorablement?

La jeune femme jeta un regard autour d'elle et hocha la tête :

— Ce luxe inoui, dit-elle, ces nombreux domestiques livrés à eux-mêmes, cette société composée d'hommes dissipés et de femmes étourdies, tout cela me paraît de mauvais augure ; mais les voilà qui se dirigent vers la maison, ajouta-t-elle en repassant vivement un de ses gants qu'elle avait ôté ; il est temps que nous paraissions.

En ce moment un domestique s'approchait de Mme Dernal et lui annonçait l'arrivée de M. et de Mme de Tascour au Champfranc.

Cette nouvelle la surprit désagréablement.

Ce n'était pas sans un certain embarras qu'elle se préparait à revoir ainsi à l'improviste les amis auxquels elle devait peut-être sa brillante position, et qui avaient quitté la Touraine aussitôt après son mariage.

Mme de Tascour, de plusieurs années plus âgée qu'elle, s'était permis de lui donner des avis relativement à la conduite qu'elle devait tenir. Avec cette délicatesse et ce tact que possède toute femme bien élevée, elle lui avait fait sentir que tous ses efforts devaient tendre à éloigner peu à peu de sa maison les connaissances de son mari et à débarrasser son immense fortune du réseau de dettes qui l'enveloppait déjà, en introduisant chez elle l'ordre et une économie bien entendue.

Marie ne se dissimulait pas qu'elle n'avait guère suivi les sages conseils de Mme de Tascour, qui la surprenait entourée de ces mêmes personnes qu'elle lui avait signalées comme dangereuses.

Elle pensa que la jeune femme allait jouer avec elle le rôle d'un censeur sévère, et son amour-propre s'en révolta. Refoulant au plus

profond de sa conscience les remords salutaires que le seul nom de Mme de Tascour y avait fait germer, elle bannit toute contrainte et s'avança avec empressement au-devant de ses hôtes. Elle accabla Mme de Tascour de témoignages d'amitié, tout en évitant avec soin les occasions où elle aurait pu l'entretenir en particulier.

Ce jour là, ce lui fut chose facile.

La journée était avancée, et, comme maîtresse de maison, elle se devait à tous ses invités, et ses amies ne la quittaient pas.

Mais le lendemain tous les hommes partirent de bonne heure pour la chasse, emmenant Mme Darnac et Mlle Blankell, et les deux femmes, restées seules, allaient pouvoir causer librement, car ces expéditions ne pouvant être acceptées par Mme de Tascour, Marie demeurait forcément.

Mme Dernal, qui craignait le tête à tête, se leva tard et sa toilette s'achevait à peine, quand un léger coup frappé à sa porte lui annonça la visite de Mme de Tascour. C'était elle, en effet. Elle portait exactement la même toilette que la veille, ce qui n'annonçait pas qu'elle dût prolonger son séjour au Champfrane.

Les deux amies se souhaitèrent le bonjour, le sourire aux lèvres et la douceur dans le regard, et comme les premiers froids commençaient à se faire sentir, elles s'assirent en face l'une de l'autre près de la cheminée, où un grand feu était allumé.

Les premiers mots que prononça Mme de Tascour firent à peu près évanouir les craintes que Marie avait conçues. Elle parla longtemps de ses voyages, s'étendit avec complaisance sur ce qu'elle avait vu de remarquable, et ce ne fut que quand elle crut s'apercevoir que son interlocutrice ne se tenait plus autant sur la défensive, qu'elle se hasarda à lui parler de sa famille, puis d'elle-même. Mais ce ne fut pas du ton d'une amie intime qui, sans détour et sans feinte, brusque les préliminaires pour entrer tout de suite dans le vif de la question ; ce fut avec la réserve qu'une étrangère aurait mise dans l'expression banale d'un intérêt fort ordinaire.

— Vous aimiez, je crois, la campagne avant votre mariage, Marie ? disait Mme de Tascour, les yeux fixés sur ses pieds qu'elle présentait alternativement au feu.

— Beaucoup. Si vous vous le rappelez, Louise, je n'étais jamais plus heureuse que quand vous m'enmeniez au Tascour.

— C'est vrai; aussi avais-je à l'avance prédit à Léonce que nous ne vous trouverions plus à Amboise. J'avais un pressentiment que vous deviez passer l'été au Champfranc.

— Dites une partie de l'automne, ma chère, et c'est déjà beaucoup. J'aime toujours la campagne, mais je vous avoue que je m'y ennuie.

— Cela m'étonne, car vous y réunissez une assez nombreuse société, remarqua Mme de Tascour, qui jouait négligemment avec le gland de soie de l'écran placé devant elle.

Marie rougit légèrement, mais ne perdit pas contenance.

— Oh! ces Messieurs ne nous tiennent guère compagnie, répondit-elle avec aplomb, toutes leurs journées se passent à la chasse et à la pêche, et ces dames ne me restent pas toute la saison.

— Mais votre famille doit vous faire de fréquentes visites, Marie?

— Mon Dieu, non; ma mère est devenue tout à fait esclave depuis l'arrivée de mon grand-père chez elle, et mes frères sont tous dispersés : Léon fait son droit, Jules travaille chez un armateur au Hâvre, Paul, Camille et Albert sont au lycée de Tours. Quant à mon père, vous savez qu'il ne se permettrait pas de quitter son étude, ne fût-ce que pour quelques jours.

— Puisqu'il en est ainsi, Marie, je conçois que vous ayez des moments d'ennui. A la campagne il faut une petite société intime, et vous en manquez. Pour mon compte, je ne suis jamais tentée de trouver le Tascour triste à habiter, qu'après le départ des sœurs de mon mari et de leur famille. Alors vraiment je me trouve un peu isolée, bien qu'il me reste encore mon mari, mes voisins et mes pauvres.

Ces deux derniers mots sonnèrent mal aux oreilles de Mme Dernal, qui ne s'occupait guère des pauvres et qui s'était brouillée avec ses voisins.

— Le voisinage n'est une ressource contre l'ennui que quand il est agréable, dit-elle en baissant les yeux.

— Je l'entends bien ainsi, et le hasard vous a servie à souhait ; vos environs sont fort bien habités et je n'ai pas besoin de vous demander si vous voyez intimement vos voisines de campagne?

— Nous avons été liées quelque temps, et puis j'ai rompu toute relation avec elles.

— J'en suis fâchée pour vous. J'en connais quelques-unes, et ce sont, je vous assure, des femmes charmantes, Emma de Lancoat, entre autres, est une personne des plus distinguées.

— J'en conviens et j'ai regretté qu'elle ait montré à mon égard un caractère aussi capricieux.

— Elle, capricieuse? Marie, sûrement, vous vous trompez.

— Oh! je connais parfaitement Mme de Lancoat, ainsi que son aimable tante, Mme d'Abilly, cette dévote à trente-six carats.

— Est-ce que Mme d'Abilly a eu aussi le malheur de vous déplaire? demanda Mme de Tascour d'une voix légèrement ironique.

— Vous raillez, Louise, répondit Marie, qui rougit — de déplaisir, cette fois,— mais vous ne me ferez pas aimer la médisance, personnifiée en Mme d'Abilly.

— Je vous demande pardon, ma chère amie, mais ma tante d'Abilly n'a jamais été médisante, et vous vous méprenez étrangement sur le caractère de ces dames. Elle étaient, je vous l'affirme, parfaitement disposées pour vous ; elle vous témoignaient le plus vif intérêt, et croyez bien que si elles ont voulu vous donner des conseils, c'était.....

— Je n'ai besoin des conseils de personne, interrompit sèchement Marie, et le blâme qu'elles se permettent de déverser sur ce qu'elles appellent l'imprudence de ma conduite, m'est parfaitement indifférent. Je recevrai chez moi qui je voudrai et sans m'inquiéter si cela leur plait ou non. Je n'aime pas les gens qui s'immiscent dans les ménages et qui jugent les autres avec tant de sévérité. J'aime Mme Darnac et j'en ferai mon amie, si bon me semble.

Cette phrase inconvenante et maladroite était à peine sortie des lèvres de Mme Dernal, qu'elle s'en repentit.

Elle sentait que Mme de Tascour pouvait croire que cette accusation fausse et exagérée était dirigée contre elle. En manquant aussi grossièrement aux lois de la plus simple politesse, elle avait sans doute porté un coup mortel à l'amitié que la jeune femme lui conservait.

Avant que Mme de Tascour eût répondu ainsi qu'elle devait à cette incroyable sortie, la porte s'ouvrit, et la femme de chambre de Mme Dernal vint lui dire que son intendant demandait à lui parler. Mme de Tascour se leva dans l'intention évidente de quitter l'appartement, mais Marie s'y opposa en lui disant fort gracieusement qu'elle n'était pas de trop, et, bien qu'elle ne s'occupât jamais d'affaires sérieuses, elle donna ordre d'introduire sur le champ ce personnage, dont elle regardait l'arrivée comme faisant une heureuse diversion à une conversation embarrassante.

Mme de Tascour vit aussitôt entrer un vieillard petit et grêle, à l'échine courbée. Il avait, on ne sait comment, capté la confiance d'Auguste Dernal, qui, après l'avoir engagé à se défaire de sa charge d'huissier à Tours, l'avait transformé en une sorte d'intendant. Il s'occupait de toutes les affaires, touchait les revenus, et, pourvu qu'il fournit exactement de l'argent, tout allait bien.

Il s'avança vers Mme Dernal, et, après avoir rentré plusieurs fois sa tête dans ses épaules, ce qui était sa manière de saluer, il prit un siége et s'assit à une certaine distance des deux dames.

— J'avais espéré trouver M. Dernal, dit-il en hésitant ; nous avons à traiter une affaire des plus pressantes.

— Ces messieurs reviendront pour dîner, Monsieur, répondit Marie ; ne pourriez-vous attendre leur retour ?

— Je l'attendrais certainement, Madame, mais je sais que quand M. Dernal a du monde, il n'aime pas à s'occuper d'affaires, et puis ce qui m'amène aujourd'hui ayant rapport à des ordres que vous avez donnés, j'ai cru pouvoir vous demander l'honneur d'un entretien particulier.

A ces paroles, Mme de Tascour se leva une seconde fois pour se retirer; Marie la retint de nouveau.

— Restez, Louise, je vous en prie, dit-elle, et vous, Monsieur, veuillez vous expliquer.

— J'ai reçu, ce matin de très-bonne heure, la visite de M. Bardier, reprit l'homme d'affaires ; vous savez, Madame, M. Bardier, l'architecte d'Amboise ?

— Eh bien ! Monsieur, fit Marie avec impatience.

— Eh bien! Madame, il venait me demander une somme considérable, et en cela il n'agissait, disait-il, que par vos ordres.

— Sans doute, Monsieur.

— Hum, hum, je n'en ai pas douté un seul instant, non plus, Madame, mais la somme qu'il réclame est énorme, je vous le répète. Quelques minutes avant, Pluchard, le maquignon, envoyait aussi chercher dix mille francs que lui devait M. Dernal. Cela réuni, forme une grosse somme, très-grosse somme, et dans ce moment-ci je..... je n'ai pas d'argent.

— Il faut vous en procurer, Monsieur; vous savez ce que M. Dernal vous a dit, une fois pour toutes?

— C'est bien, Madame, répondit l'homme d'affaire en se levant et en allant remettre poliment à sa place la chaise sur laquelle il s'était assis; je vais régler cette affaire, puisque j'ai votre assentiment, car je n'osais pas prendre sur moi de contracter un tel emprunt.

— Veuillez dire à M. Dernal que je reviendrai dans quelques jours. Je suis, Mesdames, votre très-humble serviteur.

Il se dirigea vers la porte, mais après l'avoir ouverte, il se tourna vers Mme Dernal :

— Ne vaudrait-il pas mieux profiter de cette occasion, et se procurer l'argent nécessaire à votre voyage d'Italie, demanda-t-il?

— Mon Dieu, Monsieur, repond Marie aigrement, vous agissez ordinairement sans raisonner aussi longuement. Tout ce que je vous demande, c'est que cette somme soit prête dans les premiers jours de décembre.

L'intendant s'inclina sans répondre et sortit.

Mme de Tascour n'avait paru prêter aucune intention à ce qui venait de se passer. Légèrement renversée sur son fauteuil, elle examinait, tour à tour, les gravures appendues contre la tapisserie. Quand la porte se referma derrière le visiteur, son regard, attaché sur un dessin à la plume placé au-dessus d'elle, se reporta sur Mme Dernal, qui se creusait en ce moment la tête pour renouer habilement la conversation.

— Voilà un charmant dessin, en vérité, dit-elle; il est sans doute de vous, Marie? Dessinez-vous toujours beaucoup?

Cette question, en ramenant l'entretien sur un de ces sujets indif-

férents, toujours faciles à traiter, témoignait de la résolution que semblait prendre Mme de Tascour de ne plus se hasarder sur un terrain intime, et Marie, qui n'avait pas lieu d'être satisfaite de la manière peu délicate dont elle avait accueilli les opinions de la jeune femme sur ses voisines, lui en sut gré.

Quand les chasseurs et chasseuses arrivèrent, ils trouvèrent les dames dans la serre. L'heure du dîner était depuis longtemps passée, et Mme de Tascour gronda doucement son mari de s'être ainsi oublié.

— Tu sais que la route que nous avons à faire est difficile, dit-elle, et tu sais aussi que je n'aime pas à voyager la nuit.

— Mais, Madame, vous ne partirez certainement pas ce soir, s'écria M. Dernal; Léonce m'a à peu près promis une semaine.

— Oh! c'est impossible, Monsieur, répondit la jeune femme en levant vers lui son doux regard qui s'était arrêté un instant sur son mari avec une de ces expressions plus éloquentes que la parole elle-même; notre première visite a été pour vous; mais songez que nous arrivons de voyage et que nous ne pouvons remettre notre tournée de famille.

Ce fut en vain que Mme Dernal joignit ses instances à celles de son mari. M. de Tascour, qui avait lu un ordre de départ dans les yeux de sa femme, refusait aussi bien qu'elle, et elle ne put rien obtenir.

Aussitôt après le dîner, ils se firent amener leur voiture. L'adieu poli, mais froid, de Mme de Tascour ressemblait si peu à son bonjour si cordialement affectueux de la veille, que Mme Dernal devina sans peine qu'elle emportait de cette visite une impression désagréable.

Toutes ces nuances, auxquelles on pouvait reconnaître que l'amitié qui unissait les deux jeunes femmes venait de se briser, avaient échappé à M. de Tascour. La décision prise aussi subitement par sa femme l'avait cependant intrigué, et quand ils se trouvèrent seuls, il demanda une explication.

Alors Mme de Tascour lui raconta et sa conversation du matin et la visite de l'homme d'affaires.

Cette dernière révélation causa surtout une pénible surprise à M. de Tascour.

— Puisqu'il en est ainsi, dit-il d'un ton grave, ce pauvre Auguste est perdu. Entre ce vieux fripon d'huissier et cette femme sans cervelle, il courra de folie en folie, et un beau matin il se réveillera à peu près ruiné.

VIII.

OU LA VÉRITÉ DU PROVERBE ÉCLATE.

La prédiction de M. de Tascour se réalisa plutôt qu'il ne l'aurait pensé lui-même.

Une fois lancés dans cette voie fatale où chaque pas se compte par une faute nouvelle, où le caprice devient l'unique loi, M. et Mme Dernal ne devaient plus s'arrêter. Aveuglés par l'apparente solidité de leur fortune et entretenus dans leur fausse sécurité par ceux qui y trouvaient leur intérêt, ils travaillèrent à la dissiper avec un déplorable ensemble. Les voix isolées qui s'élevèrent pour les avertir ne furent pas écoutées, et quand les hommes d'affaires, effrayés de l'énormité des dettes qui se contractaient, jetèrent à leur tour un cri d'alarme, il retentit en vain.

— Ceci n'est pas une histoire faite à plaisir, dit Mme L*** en terminant. Dans un voyage en Touraine, j'avais connu la famille Darbley, et le jour où je visitai l'historique château d'Amboise, la brillante Mme Dernal, en qualité d'habitante de la ville le montrait avec orgueil à une société d'étrangers réunis à sa terre de Beauregard qui en était proche. Elle n'avait pas d'enfants et continuait à défrayer, par l'extravagance de son luxe, la chronique journalière d'Amboise.

Cinq ans se passèrent sans que j'en entendisse parler, et une fois revenue dans ma bonne vieille ville natale, je n'aurais guère pensé que le hasard m'eût fourni l'occasion de savoir ce que devenaient M. et Mme Dernal. Cette occasion fut l'arrivée d'une jeune femme de Tours, dont le mari venait en Bretagne comme inspecteur d'une administration.

Or, un matin, je revenais de la messe, quand je rencontrai la

nouvelle arrivée dans la rue. Elle parlait à une femme maigre et fanée à faire pitié, dont la singulière toilette me frappa. Avec un chapeau démodé et une robe usée, elle portait un très-beau cachemire de l'Inde. Il était sali, et même un peu passé, mais enfin c'était un cachemire.

— C'est une chose étrange, dis-je à mon amie qui, après m'avoir fait signe de l'attendre, accourait me rejoindre, mais on est toujours tenté de trouver des ressemblances, et j'ai la manie d'en chercher. Voilà une femme qui m'est parfaitement inconnue, et cependant j'affirmerais que j'ai vu cette figure là quelque part.

— Vous m'étonnez vraiment! répondit la jeune femme; cette personne ne vous est nullement étrangère; vous l'avez connue, vous dis-je, ou du moins vous l'avez vue. Ah! vous allez me dire le contraire? Attendez, attendez que je rappelle mes souvenirs. N'étiez-vous pas à Tours, il y a cinq ans, et n'avez-vous pas assisté à une soirée chez ma mère?

— Si, vraiment, je me le rappelle comme si c'était hier.

— Eh bien! je suis par conséquent sûre de ce que j'avance, car Marie Darbley y était.

Si nous n'avions pas été dans la rue, j'aurais jeté le plus grand cri d'étonnement qui me soit échappé.

— Marie Darbley! répétai-je; quoi! cette femme serait madame Dernal?

— Elle-même! Je croyais que vous l'aviez reconnue, mais que vous ne vouliez pas lui parler. La pauvre femme est vraiment bien à plaindre; les personnes qui l'ont le plus adulée sont celles qui lui tiennent le compte le plus rigoureux de ses dédains passés, et elles lui ont rendu avec usure toutes ses impertinences. Dans tout ce qui est arrivé, il y a eu beaucoup de sa faute, il est vrai, et on ne peut comprendre cette sorte de vertige qui la poussait vers l'abime où elle est tombée; mais enfin elle se repent et cherche à se faire oublier, ce qui ne sera pas difficile, car une fois que, pour une raison ou pour une autre, nous disparaissons de la scène du monde, il ne s'occupe guère de nous.

— Mais son mari, qu'est-il devenu?

— Il est mort d'une chute de cheval. Cet événement a mis brusquement fin au bonheur de l'insouciante jeune femme, et la phase douloureuse de sa vie a commencé. Le moment est venu de compter avec les créanciers, et elle a vu la plus grande partie de sa fortune passer dans leurs mains. Le reste était gravement compromis dans une espèce d'association que M. Dernal venait de fonder, et qui aurait suffi pour ruiner un homme qui, comme lui, n'avait aucune expérience des affaires. Marie a supporté son malheur avec assez de courage, et, grâce à son père, elle a pu, des débris de cette immense fortune, se former une petite rente viagère. Heureusement pour elle, elle n'a jamais eu d'enfants ; Dieu n'a pas voulu que ses regrets devinssent des remords.

— Sa prospérité n'a pas duré longtemps, en vérité ; mais, dites-moi, à quel propos est-elle venue demeurer ici?

— Sa mère était bretonne, et comme les mauvaises langues allaient leur train, et que l'on commençait à calomnier sa conduite, restée, malgré de fâcheuses apparences, irréprochable, elle a quitté la Touraine, et, selon moi, elle a bien fait.

— Ainsi, dis-je à Mme L***, quand elle finit ce récit que j'ai transformé en nouvelle, cette folle en cheveux gris n'est autre que Mme Dernal?

— C'est elle. La folie est sans doute la suite des malheurs qu'elle a éprouvés coup sur coup. Elle se croit encore riche, et vous l'avez entendu appeler « la dame aux équipages. » Sa raison a dû recevoir un premier choc, le jour où on lui rapporta son mari mourant et ensanglanté, car ce terrible souvenir lui est resté. La voilà devenue une charge pour son père et destinée, sans nul doute, à finir ses jours dans une maison d'aliénées. Tout lui a échappé en même temps, la fortune, le bonheur et la raison.

En ce moment on arriva chercher Mme L***. Elle me quitta, et je vis apparaître à la porte l'énorme nez de Jacques.

— Est-ce que vous êtes resté là? lui demandai-je.

— Oui, j'étais assis derrière la porte.

— Ainsi vous avez entendu notre conversation?

— Oui, et je me suis demandé comment on pouvait devenir pauvre, après avoir été millionnaire.

— Cette dame l'a expliqué, ce me semble, dis-je en me levant, car j'entendais le roulement d'une voiture qui arrivait.

— Elle l'a expliqué, mais j'y trouve une raison à laquelle elle n'a pas pensé. J'ai passé trois ans dans une ville du pays français, et il y avait un proverbe que les anciens aimaient à répéter, quand on parlait de ceux qui devenaient subitement riches et qui n'en mouraient pas moins pauvres pour cela. La fortune est lente à venir, et quand elle arrive trop vite, elle n'est pas toujours honnêtement acquise, et les fortunes mal acquises ne sont pas solides, car CE QUI VIENT AU SON DE LA FLUTE S'EN RETOURNE AU SON DU TAMBOUR.

Telle était la moralité qu'il avait tirée du récit qui venait de m'être fait, et il l'exprimait à sa manière par un proverbe.

ANNA ÉDIANEZ.

APERÇUS HISTORIQUES

SUR LA

NOBLESSE DE LA VENDÉE.

I. Guerres anglo-françaises. — II. Guerres de religion. — III. Essai de statistique de la noblesse restée catholique. — IV Émigration. — V. Guerres de la Vendée.

I.

La noblesse de la Vendée, sur l'histoire de laquelle nous nous proposons de jeter un coup-d'œil, ne devrait pas être seulement celle de la portion du Bas-Poitou qui a formé le département de ce nom, mais comprendre encore toutes les familles qui, habitant les parties de la Bretagne et de l'Anjou situées en deçà de la Loire, appartiennent à la Vendée militaire; il ne faudrait pas séparer les noms de Bonchamps, l'Angevin, de Charette, le Nantais, de La Rochejaquelein, le Poitevin.

Cependant, pour ne pas trop étendre notre cadre, nous nous attacherons principalement au Bas-Poitou, qui se dessinait mieux comme un membre distinct de la province dont il faisait partie, mais non pas de telle sorte que nous ne cherchions des éclaircissements au rôle de ses gentilshommes, dans celui qu'ont joué leurs voisins et leurs amis, dans le reste du Poitou et les provinces limitrophes.

Ces aperçus embrasseront trois phases ou trois époques principales, auxquelles nous rattacherons ce que nous aurons à dire des temps intermédiaires : les guerres anglo-françaises, la réforme, et, avec la Révolution, l'émigration et le grand soulèvement vendéen.

Les situations, dans ces longues périodes d'années, apparaîtront plus d'une fois sous un jour délicat : lorsque le tableau s'assombrira par trop sur le théâtre où nous nous sommes principalement placé, nous nous sommes réservé de le tenir toujours assez vaste pour trouver ailleurs des compensations aux choses qui, prises isolément, nous pourraient affliger à l'excès.

— L'origine de la noblesse du Poitou, de l'Anjou, de la Bretagne se perd, comme celle de la noblesse française, en général, dans cette époque d'enfantement où naquit aussi la féodalité.

Dans le Bas-Poitou, aux confins de l'Océan, dans un pays presque partout d'un accès difficile, il est probable que l'invasion franque ne pénétra que faiblement ; et moins encore que dans le reste de la France, la distinction des classes, de même qu'en Bretagne, n'y dut pas être déterminée par des différences de nationalités.

Sous les comtes de Poitou se dessine presqu'aussitôt la grande figure des vicomtes de Thouars, et, après eux, celles de leurs plus puissants vassaux, les seigneurs de Parthenay, de Mauléon, de Bressuire, d'Argenton, de Montaigu, de la Roche-sur-Yon. L'histoire des vicomtes de Thouars, seigneurs de la presque totalité du Bas-Poitou, au milieu duquel ils firent souvent leur résidence, à la Chaise-le-Vicomte, est à peu près celle de la noblesse de la contrée. A leur suite, cette noblesse dut participer à la glorieuse expédition en Espagne du comte de Poitou, Guy Geffroy (Guillaume VII), qui, préludant aux Croisades, eut pour résultat la prise sur les Maures et la destruction de la ville de Balbastro, en 1062 ou 1063.

Peu après, Aimery IV concourut à la conquête de l'Angleterre, à la tête d'un corps de quatre mille hommes d'élite qui eut la principale part à la victoire d'Hastings, en enfonçant la tortue anglaise. Au nombre des maisons du Bas-Poitou qu'il suppose avoir fait partie de cette expédition, M. de la Fontenelle nomme celles d'Argenton, de Beaumont-Bressuire, de Montaigu, de Maynard, de La Haye, de Parthenay [1].

(1) *Revue Normande*, t. I, p. 545. On a vivement contesté à M. de la Fontenelle que les Montaigu et les La Haye dont il s'agit, fussent ceux du Poitou.— *Revue Anglo-Française*, t. II, p. 221.

Ainsi se préparaient les liens qui rattachèrent trop longtemps, avec la maison de Thouars, une grande partie de la noblesse poitevine à la fortune des rois d'Angleterre.

La question se présenta, il faut en convenir, sous un aspect embarrassant : le comte d'Anjou, Henri Plantagenet, devenu roi d'Angleterre sous le nom de Henri II, comte de Poitou du chef d'Aliénor, sa femme, était, à ce titre, leur seigneur légitime. Le roi de France était le suzerain ; il représentait, en conséquence, le principe toujours subsistant de l'unité nationale, dont le germe devait si heureusement se développer, mais ses droits, mal définis, surtout vis-à-vis les arrière-vassaux, mettaient la noblesse dans cette position ambigüe trop ordinaire en temps de crise, où il est plus difficile encore de connaître son devoir que de le faire.

Dans de semblables circonstances, que les vues d'agrandissement personnel ou d'indépendance, que la passion, que la fantaisie même trouvent dans les âmes un trop facile accès, il faut le voir avec plus de regret encore que de sévérité ; et quand il s'agit d'une époque de transition, sans trop s'arrêter à chacune des oscillations, il faut, pour la juger, attendre surtout son résultat final. Or, ce résultat devait être de faire de tout le Poitou et de sa noblesse quelque chose de bien profondément français.

Tant que la couronne des comtes de Poitou fut portée sans contestation par Henri Plantagenet et Richard Cœur-de-Lion, son fils, il ne semble pas que la question se soit présentée, pour les barons poitevins, sous aucune forme indécise entre la France et l'Angleterre ; le doute n'apparaît qu'au moment où Philippe-Auguste fait valoir ses droits de suzerain contre Jean-Sans-Terre.

En ce moment le problème se complique des prétentions rivales du jeune Arthur, le neveu de ce prince ; l'ordre de succession n'était pas encore déterminé avec la rigueur qu'on lui a reconnue depuis ; néanmoins, c'est sensible : si l'oncle a de son côté la force, le neveu a pour lui le sentiment de la justice. Nonobstant les préférences marquées d'Aliénor pour son fils, la désignation expresse qu'elle a faite de Jean pour lui succéder, on voit toutes les sympathies pencher du côté d'Arthur.

Jean, sur ces entrefaites, ravit au fils du sire de Lusignan la fiancée que celui-ci va épouser, et jette, par contre-coup, toute cette puissante maison dans le parti de son neveu. La plupart des autres barons poitevins entraînés par cet exemple n'hésitent plus; pour soutenir les droits d'Arthur, ils s'allient ouvertement avec Philippe-Auguste.

Aliénor était renfermée dans le château de Mirebeau. Arthur et la noblesse du pays, les Lusignan, les Mauléon à sa tête, maîtres de la ville l'y tenaient assiégée; l'issue paraissait certaine; trop de confiance les perdit.

Jean-Sans-Terre, prince habituellement mou et indolent, était capable, à l'occasion, d'un vigoureux coup de main. Il accourut de la Normandie, à marches forcées, et « les chevaliers les plus braves que la chrétienté ait jamais portés, » selon l'expression de Mathieu Pàris, « ces enfants du Poitou, plus propres aux combats que les guerriers d'aucune autre contrée, » au dire de Guillaume le Breton, furent surpris sans avoir eu le temps de se mettre en défense et tous faits prisonniers avec le malheureux Arthur (1).

On sait quel fut le sort de ce jeune prince intéressant. Sa mort acheva d'aliéner au tyran de l'Angleterre le cœur des Poitevins. Savary de Mauléon, le guerrier troubadour, était revenu à son parti, mais Guy de Thouars, duc de Bretagne, beau-père de la victime, et le vicomte Aimery, jusque là hésitants, se déclarèrent contre lui.

Les prétentions de ce dernier, qui essaya de se proclamer duc de l'Aquitaine du Nord, l'attachement que les Poitevins conservaient pour Aliénor, retardèrent, mais n'empêchèrent pas la réunion de la province à la France. A la mort de cette princesse, Philippe-Auguste n'eut qu'à se montrer : l'entraînement fut général et son passage un triomphe.

La suite nous fait voir cependant que ces rudes joûteurs ne se regardaient pas tous également comme définitivement rivés au sort de la France; les vicomtes de Thouars, les sires de Parthenay et de Mauléon surtout, penchent toujours pour l'Angleterre. Les Lusignan lui

(1) *Mém. des Ant. de l'Ouest*, 1847, art. de M. Lecointre, p. 138.

reviennent, quand Isabelle d'Angoulême, veuve de Jean-Sans-Terre, est devenue la femme de celui qu'elle avait dû d'abord épouser.

Une grande partie des simples gentilshommes leur étaient attachés, et ne pouvaient que les imiter...., une grande partie, mais non pas tous, non pas même peut-être la majorité. Parmi les maisons dont l'histoire nous fait entrevoir le rôle dans ces temps reculés, nous n'apercevons, dans un rang qui suit de près les plus puissants barons, que les Chabot, — signalés par la part qu'avait prise, en 1176, Thibault, seigneur de Rocheservière, à la défaite des Routiers, — qui se présentent comme constamment attachés à leurs nouveaux engagements. Les grandes lignes des faits nous semblent cependant prouver que la plupart des autres seigneurs du pays n'eurent pas une autre conduite : trois Chasteigners, Thibault, seigneur du Breuil de Chalans, et ses deux fils, nous sont donnés comme ayant servi dans l'armée de saint Louis, lorsqu'il vint réduire les partisans du comte de la Marche, et l'on ne voit pas que ce prince ait éprouvé aucune résistance sérieuse dans le Bas-Poitou, à part celle de Geoffroi de Lusignan, qui y tenait, de sa mère, Eustache Chabot, les puissantes forteresses de Vouvant et de Mervent.

Alphonse, frère de saint Louis, devenu paisible possesseur du comté de Poitou, régla, en 1269, de concert avec les principaux seigneurs de la province, les droits de rachats dûs aux possesseurs de fiefs à chaque mutation de vassal. Avec le vicomte de Thouars, les sires de Lusignan et de Parthenay, le seigneur de Montaigu et de la Garnache, de la maison de Belleville, le seigneur de Rocheservière, de celle de Chabot, le seigneur de la Chateigneraye, de celle de Chateigner, un Châteaubriand, un La Haye, un Beaumont-Bressuire prirent part à cet arrangement pacifique (1).

Aucun fait marquant en dehors de l'histoire générale ne vient donner de doute sur la situation paisible du Poitou, jusqu'à ce que la funeste bataille de Poitiers et le traité de Brétigny soient venus tout remettre en question.

Jusque là les Poitevins combattaient confondus dans les rangs de

(1) *Dom Fonteneau*, t. 26, p. 253 ; *Thibaudeau*, Ed. Robin, p. 315.

l'armée française : à Crécy, comme à Poitiers, on trouve le sire de Parthenay parmi les braves qui se battirent jusqu'à la fin, et sans doute il n'y était pas seul.

L'impétuosité mal réglée de la chevalerie française, l'imperfection des plans d'attaque et des dispositions militaires furent, à n'en pas douter, les causes de ces désastreuses défaites. Avouons-le cependant, avouons-le en rougissant, dans le mouvement qui à Poitiers entraîna les deux ailes loin du champ de bataille, il y eut un de ces moments indéfinissables, où, dans l'hésitation d'une partie mal engagée, le cœur manque à des hommes qui ont combattu bravement la veille et qui sans broncher se feront tuer le lendemain.

Ce qui nous console, c'est que dans le corps de bataille autour du roi Jean, étaient une foule de Poitevins, qui y trouvèrent une glorieuse mort. Nous avons nommé le sire de Parthenay; parmi les noms appartenant au Bas-Poitou, nous sont encore connus ceux du sire d'Argenton, du seigneur de Rocheservière, qui était alors Yvon du Pont, de Jean des Herbiers, de Guillaume de Liniers. Jacques de Surgères, seigneur de la Flocelière, après y avoir vaillamment fait son devoir, échappa à la mort et fut jeté, par le traité de Brétigny, dans le parti des Anglais (1).

Ce déplorable traité mit le comble à la confusion ; la noblesse du Poitou se trouva encore une fois dans cette situation délicate de ne plus voir bien clairement à qui était due sa fidélité. Le roi de France n'avait pas le droit d'aliéner une partie quelconque de son royaume, ni de renoncer à aucun fragment de sa suzeraineté; mais cette solution ne se présenta pas tout d'abord avec la netteté que les événements subséquents lui ont donnée à nos yeux. Quand le cœur le plus loyal peut se trouver dans le cas d'hésiter, il ne faut pas être trop sévère pour ceux qui, dans l'obscurité du devoir, se laissent davantage entraîner par ces mobiles moins nobles qui ne sont jamais qu'assoupis dans le cœur de quelque homme que ce soit.

Cette situation dut faire revivre toutes les prétentions, toutes les habitudes d'un temps dont le souvenir n'était pas encore perdu. Les

(1) *Revue littéraire de l'Ouest*, 1836, art. de M. Favre, p. 189. — Bouchet, *Annales d'Aquitaine*. — Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou*.

vicomtes de Thouars et les sires de Parthenay, qui étaient encore les plus puissants seigneurs du pays, pouvaient à la rigueur se croire dans leurs droits et agir selon leur devoir, lorsque, jusqu'à la conquête complète du Poitou par Du Guesclin, ils combattirent pour les princes anglais. Nous insisterons cependant beaucoup moins sur la possibilité de leur désintéressement que sur la bonne foi des simples gentilshommes qui leur étaient attachés par le lien féodal ou qui avaient cru pouvoir prendre des engagements personnels vis-à-vis du souverain de fait. Avoir été un des principaux lieutenants du Prince-Noir, comme Maubruni de Liniers, comptera toujours comme une illustration et ne donnera jamais lieu à aucun soupçon de déloyauté.

Ici, cependant, nous ne croyons pas encore nous faire illusion en entrevoyant que, considérée en masse ou en majorité, la noblesse du Poitou prit le parti que nous voudrions qu'elle eût choisi et resta française par le cœur. Les rares documents qui nous apportent des noms, nous montrent dans les armées françaises plusieurs des seigneurs de Pouzauges, de la maison de Thouars (1); Gérard Chabot, sire de Rais; Jean de Beaumont, seigneur de Bressuire, et Robin de la Haye, seigneur de Bournan, son confident et son ami; les Rouault qui allaient bientôt passer un instant sur le siége vicomtal de Thouars.

Le Prince-Noir prépara lui-même les voies aux armes de du Guesclin par l'imprudente tentative qu'il fit d'établir un impôt onéreux et nouveau sur les *fouages*. Il convoqua une assemblée générale de la noblesse à Niort, pour obtenir son assentiment à cette mesure. La résistance qu'il rencontra ne partit point du Poitou, elle vint des seigneurs gascons qui firent un appel au suzerain, le roi de France. Il semble que l'on devrait en tirer une induction fâcheuse pour les Poitevins; mais non, la chose s'explique, au contraire, en leur faveur, selon la pensée exprimée par M. Jérémie Babinet, dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest (2).

Beaucoup d'entre eux, à raison de leur résistance même, auraient

(1) *Dict. des familles du Poitou.* — D'après M. Audé, Renaud de Thouars aurait été, en 1372, renfermé dans la ville de Thouars, lorsque du Guesclin en fit le siége, et n'aurait servi la France qu'après. — *Annuaire dép. de la Vendée*, 1855, p. 148.

(2) *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, 1837, p. 285.

été dépouillés de leurs fiefs ; des Anglais en auraient été investis et auraient eu le droit de voter à leur place. Ce serait pour cette cause que le prince de Galles se serait mieux trouvé sur son terrain à Niort que dans la Guyenne, où n'ayant eu que des partisans, il n'aurait pas eu de prétexte pour introduire des créatures. En effet, ce qui arriva aurait répondu doublement à ses prévisions. Néanmoins, la puissance anglaise, encore une fois détruite par Du Guesclin dans le Poitou, se conserva dans la Guyenne ; ce qui prouve que là seulement elle avait ses racines.

Sur ces entrefaites, s'éteignit la maison de Thouars, et Clément Rouault, dit Tristan, tout dévoué à la France, devint, par son mariage avec Péronnelle de Thouars, seigneur de la puissante vicomté, qui passa bientôt par la maison d'Amboise à celle de la Trémouille.

La minorité de Charles VI, sa démence, la défaite d'Azincourt, les dissensions des Bourguignons et des Armagnacs, ne tardèrent pas à amener de nouvelles complications, dont le contre-coup ne pouvait manquer de se faire sentir dans notre province. Mais les situations ont changé : c'est dans le Poitou que Charles VII trouvera l'un des derniers point d'appui qui lui permettront d'attendre du ciel le secours que lui apportera Jeanne d'Arc.

N'étant encore que dauphin et régent du royaume, il avait eu cependant à combattre le dernier des sires de Parthenay et une brillante élite de gentilshommes, commandés par Guischard et Gilles d'Appelvoisin (1), qui s'étaient renfermés dans la ville. C'était dans un temps où l'on pouvait encore se faire illusion et prétendre servir le roi de France, tout en suivant le parti du duc de Bourgogne. Cette campagne se termina, en effet, par un traité où tous les partis convinrent de se réunir contre les Anglais ; le régent leva le siége de Parthenay, mais il en nomma le gouverneur, et la possession de cette place, vendue à son grand-oncle le duc de Berry, lui fut assurée avec toute l'importante succession des Parthenay-l'Archevêque. Il put dans la suite en disposer pour récompenser les services du connétable de Richemond, puis de son fidèle Dunois. Nous retrouvons Guischard d'Appelvoisin, combattant à Verneuil, sous les drapeaux de la France ; et parmi les

(1) *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, 1835, art. de M. de la Fontenelle, p. 165.

braves toujours fidèles qui contribuèrent le plus à chasser les Anglais du royaume, le Bas-Poitou s'enorgueillit de compter Jean Rouault, le père de l'illustre maréchal Joachim (1).

Les temps féodaux proprement dits arrivés à leur terme, les grandes existences de ces seigneurs qui jouent le rôle de princes indépendants ne furent plus possibles ; jusqu'aux guerres de religion, la noblesse du Bas-Poitou, prise en corps, ne fit plus aucun bruit ; elle s'armait quand elle était convoquée pour les bans ; elle fournissait des hommes d'armes aux armées de nos rois, ou vivait tranquille dans ses terres, aimée du paysan avec lequel s'établissent ces rapports de bienveillance réciproque qui furent si frappants dans les guerres de la Vendée.

La chronique du Langon nous en donne un exemple. Le bon Antoine Bernard raconte comment « très-vertueux et très-noble personnage René Mesnard et dame Bernard du Puy-Giraud, seigneurs du Langon, de Longèves, de la Jaudonnière, du Puy-Belliard et de Toucheprès, » encourageaient leurs vassaux à résister aux prétentions injustes de leurs sergents, leur parlaient amicalement et doucement.

— Si quelqu'un commettait quelque faute, ils l'en reprenaient avec la même douceur ; d'un autre côté, les habitants de la paroisse portaient à ces bons seigneurs leurs plus beaux poulets ; ils les offraient de bon cœur et sans pensée d'intérêt, et cependant ils étaient toujours bien payés (2). Ce sont, enfin, absolument ces mêmes mœurs de famille que, dans notre Bocage, nous voyons encore régner entre les maîtres et les fermiers.

Ces temps paisibles ne furent pas sans gloire. Louis de la Trémouille à son grand nom, rival de Bayard, ajoute le titre de *chevalier sans peur et sans reproche* ; les du Puy-du-Fou se distinguent dans les guerres d'Italie et y gagnent le titre de ducs ; les Gouffier jouent un rôle prépondérant ; les Chabot, quoiqu'ils aient quitté le pays, les Vivonne, qui y sont devenus seigneurs de la Chataigneraye et des Essarts, ne peuvent y être traités d'étrangers ; et le brillant la Roche-du-Maine, voyant son nom près de s'éteindre, y trouvait nos Appel-

(1) *Ann. départ. de la Vendée*, 1855. *Études hist. et adm.*, par M. Audé, p. 179.
(2) *Chroniques fontenaisiennes*, p. 34.

voisins dignes de le porter. Un des caractères de ce temps là, c'est que l'existence des grands seigneurs se détache de plus en plus de celle de la noblesse de province, et lorsque vont venir les guerres de religion, lorsque viendront les guerres de la Vendée, de simples gentilshommes joueront le rôle attribué autrefois aux plus puissants barons.

II.

L'hérésie de Luther et de Calvin porta de terribles coups à la France ; la France s'en releva, mais après quelle effusion de sang et sur quelles ruines ! La partie de notre province qui devait rendre si glorieux le nom de Vendée, eut tout particulièrement à souffrir de ces temps désastreux, et, il nous est douloureux de l'avouer, ce fut dans la noblesse que les idées nouvelles trouvèrent alors leur principal appui.

Si cette faute avait été d'une gravité qui ne souffrit pas d'atténuation, nous l'avouerions avec plus de douleur, mais nous l'avouerions. Dans notre conviction, fondée sur l'étude attentive des caractères et des faits, cet entraînement, malheureux et coupable à tant de titres, n'eut cependant pas le degré de culpabilité qu'il eut ailleurs de la part de beaucoup d'autres, et telle est, nous le pensons, la raison pour laquelle l'hérésie n'a fait que passer chez nous, comme une flamme dévorante, et n'est pas parvenue à y prendre racine.

L'on ne sait pas assez jusqu'à quelle profondeur peuvent se cacher les différences qui distinguent le mal et le mal : l'orgueil du sectaire, l'avidité du spoliateur, la corruption du cœur poussée jusqu'à la dépravation, c'est là ce qui creuse ces sillons, profonds comme des abimes, qui enfouissent dans l'erreur des peuples entiers, de longues suites de générations.

Combien d'hommes, ignorants, légers et faibles dans une certaine mesure, peuvent y être entraînés et y vivre, qui sont plus à plaindre qu'à blâmer : ils ont cédé en partie à la haine d'un mal qu'on leur a spécieusement montré dans l'Église, et qui en réalité n'y fut jamais.

Pris dans leur ensemble, les mobiles qui entraînèrent dans des luttes funestes ou nos pères ou les pères de nos amis, ne nous paraîtraient mériter ni autant d'indulgence, ni une aussi rigoureuse réprobation.

Il n'y a pas, dans le caractère vendéen, de trait plus saillant que celui de l'indépendance.

L'indépendance, suivant la direction qu'elle prend ou l'usage que l'on en fait, devient un défaut grave ou une rare qualité. Comme le courage, auquel elle s'allie facilement, elle a besoin d'une forte discipline, et l'un et l'autre, s'ils s'égarent sans mesure et sans frein, n'enfantent que le désordre et la ruine.

Depuis qu'il était homme d'armes dans les troupes régulières et qu'il n'avait de combats que sur des frontières éloignées, le gentilhomme, dans la paix souvent monotone de son foyer, se berçait volontiers au souvenir de ces temps où chacun valait par sa valeur personnelle ; il les colorait sous le charme d'un prisme trompeur, il s'y faisait un rôle qu'il n'y aurait point eu, il rêvait indépendance.

Seigneur honoré et influent dans la paroisse, son influence n'y régnait pas seule ; il en était une autre qui prenait sa source plus haut et pénétrait plus avant. Unie à la sienne dans les bons jours, destinée à devenir son plus puissant soutien, son alliée fidèle dans les plus mauvais, l'influence du presbytère se présentait souvent comme une rivale dans l'habitude de la vie, et d'autant plus que la foi de part et d'autre allait s'affaiblissant.

Le nom de *réforme* se fit entendre. Les passions n'ont jamais plus de force que lorsqu'elles parviennent à revêtir les apparences et les noms du devoir. Sous couleur d'une religion plus pure, d'un zèle évangélique, on trouva commode de satisfaire ses rêves d'indépendance, de guerroyer à son aise et de s'affranchir du frein de l'Église.

Avec des noms propres, nous achèverons de nous expliquer autant qu'il nous est possible dans les limites que nous nous sommes tracées. La petite cour de Ferrare eut une grande part, comme l'a très-bien démontré dans cette Revue notre ami M. Alfred de Chateigner, à l'introduction du protestantisme dans nos contrées. Jean de Parthenay, seigneur de Soubise, alla l'y puiser, et s'il en est à Mouchamp un foyer encore subsistant, il est permis de lui en faire porter la responsabilité.

Il paraît que les du Bouchet puisèrent à la même source. Intrépides soldats, hardis capitaines, ils auraient mérité d'entourer leur nom mourant d'une gloire plus pure. Le vieux Tanneguy, seigneur de Saint-Cyr en Talmondais, sauva à Moncontour, par une charge faite dans un moment désespéré, une partie de l'armée protestante; et Lancelot, le terrible Sainte-Gemme, avant de devenir l'ennemi acharné du duc de Guise, avait mérité à Saint-Quentin de recevoir son accolade.

Nous ne voyons point que la partie de la plaine où ils ont dominé soit signalée par aucune agglomération de protestants, mais n'ont-ils pas contribué à la *décatholiciser?* ou bien serait-ce parce qu'elle aurait été déjà peu catholique qu'elle ne serait pas devenue protestante? Comme aux mauvaises herbes, il faut à l'hérésie, pour qu'elle puisse se propager, des terres qui aient du fonds, mais avec une mauvaise culture.

Qui nous semble encore avoir eu une influence malheureuse, sinon sur les populations, au moins sur beaucoup de gentilshommes des meilleurs parties du Bocage, c'est Jean de Machecoult, seigneur de Vieillevigne.

L'incendie s'alluma aussi avec force dans l'étendue du pays compris entre Pouzauges, Mouilleron et Saint-Prouant, où les protestants sont restés nombreux jusqu'à nos jours. Au moment de la crise nous voyons beaucoup de noms y prendre part, mais aucun ne s'élève manifestement au-dessus des autres.

Il n'entre point dans notre plan de faire le récit, même abrégé, des luttes qui ensanglantèrent le Bas-Poitou, mais seulement d'en définir le caractère et les phases. Par les causes que nous avons essayé d'apprécier, et des points que nous avons essayé de déterminer, l'incendie gagna bientôt tout notre malheureux pays. La plupart des églises furent pillées, ruinées, ou tout au moins le culte y fut suspendu. Quelle part la noblesse protestante prit-elle à ces dévastations, qui préludèrent à la guerre plutôt encore qu'elles n'en furent les suites? c'est là le côté le plus triste, à coup sur, de ces tristes moments.

Un témoin contemporain et non suspect, le Chroniqueur du Langon, nous apprend que les églises de Pouillé, de Petosse, de Bourneau,

furent pillées et brûlées par une bande de neuf ou dix bandits seulement (1). Nous aimons à croire que la plupart des exploits de ce genre ne furent ainsi directement le fait que d'un petit nombre de coupables, presque tous de bas étage; nous disons presque tous, car les monuments authentiques témoignent malheureusement qu'il y en eut de plus haut placés. Alors que les passions sont déchaînées et que l'on est dans une mauvaise voie, où ne peut-on pas aller? Nous disons directement, car les chefs et tout le parti étaient responsables de ces excès qu'ils ne cherchaient pas à empêcher, qu'ils provoquèrent quelquefois, et nous ne leur trouvons d'excuse que dans l'entraînement même de la pente sur laquelle ils s'étaient jetés.

Parmi les malheurs d'une guerre civile, les batailles sont les moindres de tous. Quand de part et d'autre on a croisé le fer loyalement, on est bien près de s'estimer, et les adversaires de la veille furent souvent les frères d'armes du lendemain. Jusqu'au jour du combat dans les temps de troubles, c'est la lie qui monte; mais faut-il payer de sa personne, dans tous les partis ce sont les plus nobles cœurs qui montent et qui surnagent, et la lie qui descend. Ce travail se fait souvent dans le sein d'un même homme; s'il s'est bien battu, il se sent fier de valoir mieux par quelque côté qu'il ne valait auparavant, et il n'est pas rare que la réaction opérant en lui son effet, il ne devienne réellement meilleur en tous points.

Une fois la partie engagée, les protestants purent se croire liés d'honneur à leur drapeau, comme les catholiques l'étaient au leur, et de part et d'autre l'on put rencontrer des qualités véritablement chevaleresques. Il y en avait assurément parmi les compagnons d'armes du brave La Noue. Quoiqu'il tienne plus du sectaire, du Plessis-Mornay n'était pas, tant s'en faut, dépourvu de nobles et généreux sentiments; ces deux noms n'étaient pas du pays, mais ils y ont tenu une si grande place qu'on ne peut douter que leurs caractères n'y aient laissé de profondes empreintes. Jacques des Nouhes, le gendre de Mornay, était tenu par tous pour un parfait honnête homme; la réputation de loyauté de Pierre de Chouppes s'était répandue au loin, et

(1) *Chron. fontem*, p. 108.

parmi les hommes qui se trouvaient engagés dans le parti, plus par circonstance que par un choix bien délibéré, les lecteurs de cette Revue ont appris à connaître La Popelinière et à l'apprécier dans un travail que nous aimons à citer. — Ce sont là des types qui ne pouvaient manquer d'être signalés; le renom militaire des principaux chefs ne fut atteint d'aucune de ces taches que l'on s'efforce ensuite de dissimuler; il n'est point aujourd'hui de famille si catholique qu'elle soit qui, lors même qu'elle gémirait d'avoir à les compter parmi les champions de l'hérésie, ne se fît un titre d'honneur de porter, par exemple, les noms de Claveau de Puyviault ou d'Échallard de la Boulaye.

Quoi que nous puissions dire à sa décharge, quelque gloire qu'elle ait pu acquérir par les armes, la noblesse protestante avait gravement dévié et les conséquences de la position qu'elle avait prise n'avaient pas produits leurs fruits les plus amers, lorsque Dieu vint providentiellement à son secours pour la tirer d'une situation désastreuse.

Ce fut un jour singulièrement heureux pour elle que celui où son chef se trouva l'héritier légitime du trône de saint Louis, et où, en continuant de marcher sous ses ordres au lieu de tenir le drapeau de la révolte, elle se trouva suivre la bannière de la fidélité.

La fidélité et l'indépendance sont deux sentiments qui s'allient bien ensemble, ou plutôt il n'y a pas de fidélité possible, de cette fidélité qui résiste aux épreuves, là où vous ne rencontrez pas ce que l'indépendance a de juste et de noble.

Henri IV était encore dans une position assez précaire pour qu'il y eût plus de dévouement à le servir que de faveur à attendre de lui, lorsque les deux armées catholique et protestante qui se combattaient en Bas-Poitou n'en firent plus qu'une seule qui fut royaliste.

Sauf quelques exceptions, en effet, tous les partis s'y trouvèrent réunis sur le terrain de la fidélité monarchique; les ligueurs furent rares parmi les gentilshommes catholiques; nous le remarquons sans vouloir leur faire leur procès, car eux aussi avaient bien leur fidélité, lorsqu'animés d'un vrai zèle pour la foi, ils voulaient pour roi le petit-fils de saint Louis, mais le voulaient catholique, conformément aux principes de l'ancienne constitution française.

Pour mettre tous les bons Français d'accord, il fallait que le roi se convertit à la foi de ses pères ; il le fit : la paix et la prospérité revinrent.

En ce moment, si le protestantisme eût été dans le cœur de notre noblesse autre chose qu'une fièvre accidentelle, elle se fût retournée contre le prince pour qui elle venait de combattre ; mais non, l'accès est passé, les passions se calment, la convalescence sera plus ou moins longue, mais ce n'est plus qu'une convalescence.

On verra quelques mécontents, des mauvaises têtes, des hommes plus lents que les autres à sortir d'un état de surexcitation ; ils fourniront, sans grande conséquence, quelques soldats aux fauteurs de troubles, pendant les minorités de Louis XIII et de Louis XIV. Lors de la fronde, les noms de Gabriel de Châteaubriand à la tête dans notre pays du parti de la cour, de Maximilien Échallard, à la tête du parti contraire, disent assez que les souvenirs d'une époque plus sanglante ne furent pas étrangers à ces nouveaux désordres.

L'esprit d'indépendance se manifesta quelque temps après, plus facilement par ses mauvais côtés, la turbulence, l'indiscipline, l'insubordination ; la statistique le constatera ; mais il ne faut pas trop généraliser des fautes particulières : à côté du rapport du commissaire du roi, Colbert de Croissy, qui tend, comme tous les rapports de police, à voir en mal (1) nous avons sous les yeux une relation de l'expédition de Cognac, à laquelle le Bas-Poitou avait fourni son contingent : *l'affection et la diligence que les gentilshommes poitevins ont fait paraître pour le service du roi* y sont particulièrement louées. Le duc de Rouannais, leur gouverneur, qui les commandait « a fait avec eux » des merveilles, » est-il dit. Un mot est ajouté en l'honneur du seigneur de Bessay, qui remplissait près du comte d'Harcourt, le général en chef, les fonctions de maréchal de camp (2).

Beaucoup de familles, cependant, attachées par point d'honneur au parti religieux qu'elles avaient embrassé, étaient restées protestantes jusqu'à la Révocation de l'édit de Nantes.

(1) Mémoire concernant l'état du Poitou, Fontenay, 1852.

(2) Relation véritable de ce qui s'est passé à la levée du siége de Cognac. Paris, 1651, br. in-4°, p. 11.

Nous n'entendons ni approuver, ni juger les moyens qui furent pris pour faire réussir cette mesure d'un caractère tout politique; nous nous bornons à constater qu'elle eut pour résultat de faire rentrer dans le sein de l'Église presque tout ce qui restait dans le Bas-Poitou de gentilshommes encore retenus dans les liens de la prétendue réforme.

Réunis au nombre de deux cents auprès de Luçon, ils s'étaient promis de résister. Rentrés dans la paix de leurs familles et le calme de leur conscience, ils cédèrent, et nous ne saurions les en blâmer; leur résistance n'eût été qu'obstination. En y réfléchissant ils durent se le dire, le véritable honneur ne saurait consister à faire autre chose que son devoir. En redevenant catholiques, leurs familles le furent si bien, qu'il n'y eut bientôt plus de possibilité de les distinguer de celles qui, dans notre pays si chrétien, n'avaient pas cessé de l'être.

H. GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT.

(*La fin prochainement.*)

POÉSIE.

L'ÉLÉMENT DU POÈTE

SONNET.

A M. HIPPOLYTE VIOLEAU.

Le visage de l'homme au réveil est étrange :
Des vapeurs de la nuit son œil encor chargé
Se rouvre avec effort ; son esprit affligé
Abandonne à regret son rêve qu'on dérange.

— Le poète goûtait un bonheur sans mélange ;
Dans l'Océan du Beau son être était plongé ;
Des vulgaires soucis il planait dégagé....
La terre, à son retour, n'est qu'une vile fange.

Il désire aussitôt recommencer son vol,
Et, pareil à l'aiglon qui veut laisser le sol,
Pour que le vent l'emporte, il agite son aile.

L'espace est son domaine et son seul élément ;
Détestant sa prison, il ne vit qu'au moment
Où, libre, il peut s'enfuir vers la voûte éternelle !

ÉMILE GRIMAUD.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

LETTRE INÉDITE

DE

CATHERINE DE MÉDICIS.

M. le Ministre de l'instruction publique fait rechercher depuis quelque temps, dans les dépôts d'archives de la France, les lettres de Catherine de Médicis, dont il se propose d'imprimer le recueil. Pour comprendre quelle lumière cette publication jettera certainement sur l'histoire du XVIe siècle, il n'y a qu'à se rappeler le rôle capital de cette Italienne, mère de trois de nos rois, qui sut, pendant trois règnes successifs, faire prévaloir à la cour de France les maximes et les pratiques de la politique artificieuse, sans scrupule et sans cœur, inventée dans son pays, formulée par son compatriote Machiavel, et dont, par malheur, les traditions sont encore vivantes en Italie. Désirant aider, dans la mesure de ses forces, à la composition du recueil projeté, la *Revue de Bretagne et de Vendée* accueillera avec plaisir les documents qui lui seraient adressés dans ce but. Dès aujourd'hui nous allons publier une lettre de cette reine, dont l'original existe parmi les minutes de la Chambre des Comptes de Bretagne, et qui nous a été communiquée par Mme Ve Le Grand, employée aux Archives du département de la Loire-Inférieure. Voici l'occasion de cette lettre :

En 1573, le roi Charles IX avait donné à Catherine, sa mère, les deniers provenant des *restes des comptes*, c'est à dire des excédants de recette qui pouvaient rester entre les mains des officiers comptables du duché de Bretagne après l'apurement des comptes de chaque exercice : il y joignit le don des *deniers casuels* de Bretagne, provenant

des lods et ventes, des rachats et sous-rachats, tous droits plus ou moins correspondants à ce qu'on appelle aujourd'hui les droits de mutation. Les revenus ainsi abandonnés à Catherine devaient être employés par elle à achever la construction du palais des Tuileries. Le roi Henri III, frère et successeur de Charles IX, renouvela ce double don à sa mère, le 12 novembre 1583, pour qu'elle continuât d'en jouir encore pendant neuf années, c'est-à-dire jusqu'en 1592 (1). De plus, dès l'année précédente (1582), par acte du 2 novembre la même Catherine avait délaissé au roi son fils une partie de son douaire, assise sur le duché de Valois et le comté de Melun, et reçut de lui en échange le revenu des impositions levées en Bretagne sur les boissons, qu'on appelait devoirs d'impôts et billots (2).

La chambre des Comptes de Nantes vit d'un assez mauvais œil toutes ces libéralités. La rapacité des Italiens était dès lors bien connue, et les intègres gardiens de la fortune publique de notre province s'effrayèrent avec raison de l'immixtion d'une telle race dans la gestion des finances bretonnes. Ils crurent donc de leur devoir de prendre des précautions sérieuses pour assurer le paiement des charges imputées sur les revenus abandonnés à la reine, et pour empêcher les peuples d'êtres injustement vexés par les agents particuliers de cette princesse. En conséquence, ils n'enregistrèrent les lettres patentes du Roi qu'avec de nombreuses réserves. Mais Catherine ne l'entendait pas ainsi : elle voulait les bénéfices sans les charges, et surtout sans le trop exact contrôle de la Chambre des Comptes de Nantes. Elle obtint donc d'Henri III, sur qui elle exerçait tout pouvoir, un ordre enjoignant aux magistrats de supprimer leurs réserves. Ceux-ci ne se hâtèrent point d'obéir, et, après un long délai, se résignèrent à céder quelques points accessoires tout en maintenant l'essentiel. Alors vint un nouvel ordre du Roi, dans la forme des lettres dites *de jussion*, portant exprès commandement de cesser toutes réserves et d'accéder aussitôt à toutes les prétentions de la reine. La Chambre pourtant ne se rendit point encore, fit d'abord la sourde oreille et puis allégua ses règlements, ses priviléges et les lois anciennes pour se dispenser d'obtempérer aux lettres de jussion.

Cette courageuse résistance, commencée dès 1584, durait encore

(1) Archives de la Chambre des Comptes de Nantes, *Livre des Mandements*, vol. XI.
(2) Id. *Ibid.*

vers la fin de l'année 1588 (1). Il fallut donc renouveler les lettres de jussion ; en les envoyant cette fois à la Chambre des Comptes, Catherine jugea à propos d'y joindre elle-même l'épitre qu'on va lire (2).

Le ton hautain, le style irrité de cette lettre, proclament mieux que nous ne pourrions le faire l'inflexible indépendance de notre vieille magistrature en face des injustes prétentions du pouvoir absolu.

A. L. B.

I.

Lettres closes de la Royne mère du Roy, adressans a la Chambre. (xxviii novembre 1588).

Messieurs de la Chambre des Comptes du Roy mon filz, en Bretaigne (3).

« Messieurs, je pensois que vous deussiez obéir au premier commandement que le Roy Monsieur mon filz vous a faict pour me descharger des V^M XLII^# XI sols qui restoient du revenu des impostz et billotz, sans attendre tant de déclaracions de sa vollonté pour me faire jouir de ceste remise. Mais à ce que j'ay veu par l'arrest que vous avez donné sur les lettres-pattantes qui vous ont esté présentées de ma part pour ceste effect, et aussy pour la descharge des VI^C LXVI^# tournois esquelz vous avez cy devant condampné mes fermiers pour les frais de la tenue des Estatz et pour la contrainete que vous avez faict expédier allancontre de mesditz fermiers pour le paiement de la somme de II^C

(1) Les pièces qui constatent cette résistance sont enregistrées dans les *Livres des Mandements* de la Chambre des Comptes de Nantes, vol. XI et XII.

(2) L'écriture de cette lettre est du secrétaire qui l'a signée, M. de l'Aubespine; la signature seule est de la main de la reine.

(3) Cette suscription se lit au dos de la lettre.

livres acause desdictes VI^C LXVI ^H tournois, tant s'en fault que vous aiez en cella satisfaict à sa vollonté ny aussy à ce qui concerne mon deub des deniers casuelz du pais de Bretaigne, que vous auriez donné des arrectz entièrement contraires à son intention : ce qui est cause que m'estant plainct à luy de voz façons de procedder en mon endroit, il a commandé les lectres de jussion qui vous seront présantées de ma part, lesquelles j'ay bien voullu accompagner de la présente pour vous dire que je ne puis que trouver très-mauvais vos susdictz déportemens et façons de faire en chose qui me touche, lesquelz sy vous continuez je croiray que vostre particulier interest ayt plus de puissance sur vous que non pas le respect et l'obéissance que vous debvez audict commandement vous faict en ma faveur et à l'honneur que vous me debvez porter, estant ce que je suis. Faictes duncq que j'ay occasion de me contanter sans plus user de remises, longueurs et difficultez : autrement vous connoistrez que vous faictes chose qui me sera très-desagréable, priant Dieu, Messieurs, vous avoir en sa saincte garde. Faict à Blois, le XXVIIIe jour de novembre 1588.

» (*Signé*) CATERINE.

Et plus bas,

» DE L'AUBESPINE »

II.

UN PORTRAIT DE LOUIS XIII

PEINT A NANTES, PAR CHARLES ERRARD.

La même main obligeante qui nous a fourni la lettre qu'on vient de lire nous communique aussi la pièce suivante, tirée également des Minutes de la Chambre des Comptes de Nantes, et qui offre un curieux renseignement sur un artiste célèbre de notre pays.

Du 22 juin 1622.

« Veu par la Chambre la requeste présentée par CHARLES ERRARD, peintre du Roy, par laquelle il remonstroit avoir fait en portrait, de sa main et au naturel, la personne de Sa Majesté à cheval, en ung grand tableau, tel qu'il a esté pozé et se void à présant au bas du grand bureau de ladite Chambre ; pour la perfection duquel et pour les châssis, bordures et enrichissements qu'il a convenu y faire, il a employé nombre de journées et porté de grandes dépenses, telles qu'elles se peuvent remarquer et congnoistre à la veue dudit tableau, de quoy il désireroit estre rescompensé, non toutesfois à la valleur, mais qu'il se puisse rembourser en partye des coulleurs, estoffes et fraiz qu'il y a employez ; suppliant, pour ces causes, ladite Chambre ordonner audit ERRARD, pour ledit tableau, telle somme qu'elle jugeroit estre raisonnable.... Tout considéré, la Chambre a taxé et ordonné audit ERRARD, pour les choses contenues en ladite requeste, la somme de deux cens livres tournois de laquelle il sera payé des deniers extraordinaires et des restes des comptes. Fait à la Chambre des Comptes, à Nantes, le 22 juin 1622. (Signé.) BARRIN et COUSTUREAU. »

PHILOSOPHIE A L'OMBRE DU DRAPEAU.

Ravager et piller n'est pas synonyme de conquérir, mais la brutalité s'y trompe et la cupidité fait semblant de s'y tromper.

*
* *

Dans les États où le commerce vient en seconde ligne, il fait merveille; dans ceux où il règne au premier rang, adieu la justice, adieu la gloire.

*
* *

Le despotisme a pu quelquefois hâter et développer la prospérité artificielle des nations, mais il n'assure que mieux leur décadence et leur mort; c'est de la chaux aux racines de l'arbre.

*
* *

On blâme l'officier d'être vain de son sabre et de ses épaulettes, et il serait déplorable qu'il ne le fût pas. Dès qu'un homme n'estime pas sa profession plus qu'elle ne vaut, il en vient bien vite à l'estimer moins et s'en acquitte mal.

*
* *

Distinguons entre la frayeur et la lâcheté : un accès de frayeur peut saisir l'homme courageux comme une attaque de choléra saisit l'homme bien portant; mais la lâcheté ressemble à la lèpre et est incurable.

*
* *

Le hausse-col et le ceinturon, les épaulettes et le schako sont aux militaires ce que les difficultés de la rime et les exigences de la mesure sont aux poëtes; ce costume les fatigue et les gêne, mais, sans ce costume, qui se mettrait à la fenêtre pour les voir passer?

*
* *

A la guerre, comme ailleurs, le mérite a besoin de lettres de recommandation signées par le succès.

Les événements de ce monde ressemblent à la tapisserie de Pénélope, faite et défaite de la même main. Les qualités qui élèvent un ambitieux sont les qualités qui le perdent. La spéculation produit les grandes faillites comme les grandes fortunes. La guerre enfante la civilisation et la guerre l'anéantit. Le vent enfle la voile et le vent la déchire.

*
* *

Les guerres d'armée à armée peuvent être fort belles et fort intéressantes pour l'étude de la science militaire, mais il n'y a que les guerres de nation à nation et encore plus les guerres civiles pour passionner les esprits et les cœurs et colorer l'histoire.

*
* *

En Afrique, l'art de conquérir a marché au pas accéléré, tandis que l'art de gouverner marchait au pas ordinaire ou plus qu'ordinaire; aussi la conquête a-t-elle été longtemps onéreuse aux conquérants, ce qui est contraire au but de toutes les conquêtes.

*
* *

On rencontre partout des gens qui répètent qu'un merveilleux résultat de la civilisation est qu'on y fait la guerre sans haine; leur admiration ne tarit pas à cet égard. Décimer la population d'un pays, détruire ses villes, dévaster ses campagnes, tout cela sans passion, sans colère, sans haine.... mais c'est monstrueux !

*
* *

Les peuples se laissent tromper par la parole et les souverains par le silence.

*
* *

Il faut plus d'esprit et de sagesse pour profiter d'un bon conseil que pour le donner.

*
* *

La plupart des amitiés ressemblent à des maisons de campagne, charmantes pour des parties de plaisir et incapables de produire un revenu utile.

Vte CHARLES DE NUGENT.

CHRONIQUE.

Sommaire. — I. La liberté de l'Histoire mal vue des *Sincères-indépendants*. — Un saint de la fabrique *indépendante* du *Constitutionnel*. — Mgr Dupanloup et les héritiers Rousseau. — Comme quoi Cartouche et Mandrin pourraient être, un jour venant, déclarés vénérables. — II. La débâcle du *Journal des Débats*. — Un champion fort imprévu du provincialisme et de la Bretagne. — III. Où le chroniqueur commence à régler ses comptes. — *Le Drame du Calvaire*, par M. l'abbé X. Denis. — *Fables et Contes en vers*, par M. Delétant. — *Adieux aux Poètes*, par M. Ulric Guttinguer. — Un mot des Arts : les quatre prophètes de M. Amédée Menard. — M. Le Hénaff et la frise de Notre-Dame-de-Bon-Port.

I.

Chez les peuples que la licence a soumis à la verge du despotisme, dans les siècles malheureux où toutes les libertés publiques sont étouffées, — une dernière liberté reste encore, qui sans doute ne peut suppléer les autres, qui cependant maintient dans une certaine mesure les droits et la dignité de la conscience humaine : c'est la liberté de l'Histoire. Grâce à elle, le mensonge, la bassesse, le crime même ne jouissent de leurs victoires qu'en tremblant. Ils ont beau se draper dans leur triomphe, faire parade de leur puissance, insulter la vérité et la vertu avec des ricanements diaboliques; un ver secret ronge le cœur de ces misérables héros du mal : ils savent que, tôt ou tard, la vérité, la liberté, le droit, toutes les causes sacrées qu'ils oppriment et qu'ils outragent, seront vengées avec éclat, — la voix avilie de leurs adulateurs, couverte par la voix incorruptible de la postérité, — leur sentence, leur flétrissure éternelle, décrétée par la conscience universelle du genre humain.

C'est là ce que fait l'Histoire, pourvu qu'elle soit libre.

On ne s'étonnera point que dans cette Revue, qui est avant tout historique, nous défendions avec énergie les droits et la liberté de l'Histoire.

Mais contre qui avons-nous à la défendre? Quel péril la menace et d'où vient-il? Il vient de ces prétendus catholiques *sincères-indépendants*, dont il a été question dans notre dernière Chronique. La liberté de l'Histoire

a été, tout récemment, à leur instigation, traduite en la personne d'un évêque devant le premier tribunal du pays : grâce à Dieu, ce tribunal l'a reconnue, et l'a proclamée hautement pour inviolable.

On voit que je veux parler du procès soutenu par Mgr Dupanloup contre les rédacteurs du *Siècle* et les héritiers de feu M. Rousseau, ancien évêque d'Orléans, mort en 1810 : procès originairement provoqué, on le sait, par la publication, dans le *Constitutionnel* (du 8 février dernier), d'une lettre de Mgr Rousseau, vieille d'un demi-siècle, approuvant la réunion qui venait d'être faite des États de l'Église à l'empire français d'alors. Mgr Rousseau affirme, entre autres choses, dans cette lettre, que le Souverain Pontife, dépouillé de sa puissance temporelle, n'en exercera que *plus librement* la spirituelle : or, le Pape était en ce moment même, et depuis un an, captif à Savone. Mgr Rousseau invite ses prêtres à aller rendre hommage au *trône* de Pie VII : et ce trône était alors une prison. Par ces traits qu'on juge du reste.

Les *sincères-indépendants*, qui ne peuvent s'accommoder de nos évêques d'aujourd'hui, ont trouvé, au contraire, dans feu M. Rousseau, l'homme de leur choix et leur idéal en fait d'évêques. Ils ont jugé que sa sincérité, son indépendance surtout était très-précisément du même acabit que la leur. Vite ils en ont fait un saint, et se sont pressés de lancer leur saint — projectile d'un nouveau genre — à la tête de Mgr Dupanloup. On sait comme celui-ci s'est vu contraint, uniquement pour se défendre, de montrer ce que valait, au vrai, ce bienheureux de nouvelle fabrique, canonisé par l'illustrissime Grand-Guillot, préconisé par le révérendissime La Bédollière, acclamé par tout le Sacré-collége du *Siècle* et de la *Patrie*. Nous ne rappellerons pas ce détail, cette affaire est toute chaude, tout le monde la sait, un mot suffira.

Mgr Dupanloup a démontré que si son prédécesseur Rousseau est un saint, ce saint, comblé d'ailleurs sur la terre d'honneurs et de faveurs, doit être très-certainement le patron des valets. Mgr Dupanloup n'a pourtant point formulé lui-même cette conclusion; il s'est borné à citer les actes et les paroles officielles, authentiques, incontestables, de son prédécesseur, et à laisser le public conclure lui-même. Certes, Mgr d'Orléans ne faisait ici qu'user des droits de l'histoire. Mgr Rousseau est mort depuis un demi-siècle; on n'invoque pour le juger que ses propres œuvres, constatées par des documents officiels : quoi de plus légitime et de plus loyal? Notons, en effet, que, quoi qu'on en ait dit, les lettres et correspondances citées par Mgr Dupanloup n'étaient point des pièces privées, laissées par la confiance d'une famille sous la garde d'une main jugée discrète et qui en aurait abusé. Non, c'était des pièces d'un caractère public; c'était la correspondance administrative d'un évêque avec le souverain et ses ministres; c'était les mandements eux-mêmes de cet évêque : tous ces documents appar-

tiennent exclusivement aux archives du diocèse, et la famille du prélat n'y a aucun droit.

C'est cependant cette famille qu'on a fait intervenir. Les neveux et nièces de Mgr Rousseau n'ont pas, d'ailleurs, demandé la restitution de tous ces papiers, mais simplement la condamnation de Mgr Dupanloup, comme coupable de diffamation envers leur oncle. Si cette doctrine avait été acceptée, le rôle moral et social de l'histoire était supprimé de ce coup, par arrêt de justice. La mission de l'histoire est sans doute de glorifier le bien et de louer ceux qui l'ont accompli; mais, comme conséquence indispensable, c'est aussi de condamner le mal, l'iniquité, la bassesse, et d'en flétrir les auteurs. Sa louange n'a de prix que par la liberté même laissée à sa critique. Cela est clair, certain, constant, évident, incontestable. Mais il est incontestable aussi que les jugements de l'histoire seraient enchaînés, et son droit de condamner le mal, supprimé, si la mémoire des morts était mise sous la sauvegarde de nos lois repressives de la diffamation. Ces lois (qui ne furent jamais instituées qu'en faveur des vivants) interdisent de publier sur autrui, non-seulement le mal qui est faux, mais le mal qui est vrai; elles défendent même de traiter de brigand le voleur condamné en cour d'assises qui a fini sa peine, l'assassin qui a obtenu sa grâce! Tout cela est très-bien sans doute pour les vivants; du moins, est-il facile de concevoir la cause efficiente d'une pareille loi. Mais appliquée en faveur des morts et à la protection de leur mémoire, cette loi serait inique au premier chef. Au lieu de protéger la paix publique, elle ne protégerait que le crime, l'iniquité, la bassesse, toutes les turpitudes et toutes les pourritures de l'humanité. Défense, dès lors, d'appeler Cartouche un voleur et Mandrin un homicide: l'un et l'autre n'ont-ils pas payé leur peine à la société? Nul n'a donc plus le droit d'adjoindre à leur nom une épithète mal sonnante, nul ne s'y hasardera. Qui sait si ces deux bandits n'ont pas quelque part un arrière petit-neveu, prêt à invoquer en leur honneur la loi contre la diffamation? Donc cette loi veille sur leur tombe et défend, comme un rempart, la mémoire intéressante de ces vénérables scélérats et de tous leurs pareils. Du petit au grand et de degré en degré, appliquez cette doctrine à tous les personnages et à tous les événements de l'histoire depuis deux cents ans, et vous verrez qu'elle supprime radicalement et immédiatement la liberté de l'histoire. Or la liberté de l'histoire est la seule garantie incontestable de sa vérité; l'histoire, si elle n'est pas vraie ou si sa vérité est douteuse, l'histoire n'est pas. La doctrine invoquée contre Mgr d'Orléans conduit donc immédiatement à la suppression de l'histoire.

La magistrature française, qui a eu, sous tous les régimes, de si belles pages dans l'histoire, ne pouvait que repousser de pareilles entreprises: elle l'a fait, tout le monde l'a vu, avec une grande fermeté. Disons aussi que tout le monde, à peu près, s'en est réjoui, excepté toutefois le Sacré-

collége du *Siècle* (qui a reçu en cette occasion les étrivières) et le journal par excellence des *sincères indépendants*, l'indépendant et sincère *Constitutionnel*, qui s'est obstiné pendant huit jours à demander une nouvelle loi contre la calomnie envers les morts. — Notez encore que cette loi aurait été sans aucun rapport avec l'affaire de Mgr Dupanloup, qui n'a aucunement calomnié, mais simplement cité Mgr Rousseau et apprécié son langage.

Cette attaque contre la liberté de l'histoire a donc tourné définitivement au triomphe de cette liberté même : non-seulement un arrêt souverain la consacre; mais elle a eu de plus l'honneur de se voir représentée et défendue, en face de la justice, de l'opinion et du monde, par trois des plus glorieux noms et des plus beaux caractères qui honorent aujourd'hui la France : Dupanloup, Berryer, Dufaure.

II.

Ce mémorable procès de Mgr Dupanloup, et diverses autres affaires qui s'y rattachent plus ou moins, mais dont il m'est impossible, — et pour cause — de vous donner ici le détail, ont amené ou plutôt vont amener un résultat imprévu, un fait singulier et considérable, qui n'est rien moins qu'un événement grave dans l'histoire de la presse périodique, et que je puis vous annoncer comme certain, bien qu'il ne soit pas encore consommé. Cet événement, c'est la dislocation de la rédaction du *Journal des Débats*. D'après les informations qui nous arrivent, MM. de Sacy, Saint-Marc Girardin, Prévost-Paradol, J. Janin, et quelques autres cesseraient, d'ici à peu de temps, d'écrire dans cette feuille. Nous croyons utile pourtant d'ajourner nos réflexions sur cette débâcle jusqu'à la prochaine chronique. Mais avant que l'antique *Journal des Débats* ne soit plus qu'une ruine, nous voulons faire connaître à nos lecteurs ce qu'un de ses meilleurs rédacteurs — d'ailleurs l'un des dissidents — M. Saint-Marc Girardin, écrivait il y a peu de temps des Bretons :

« Les Bretons, quoique réunis à la France, disait-il, ont su garder leur originalité et une sorte d'indépendance morale ; ils ne se sont pas effacés et ils ne se sont pas isolés, montrant en cela aux provinces réunies à la France l'exemple de la conduite qu'elles avaient à tenir. Puisque, malgré les répugnances nationales, les causes de cohésion qu'il y avait entre la France et les provinces que la féodalité en avait séparées, avaient fini par l'emporter sur les causes de séparation, il ne fallait pas, la réunion une fois faite, chercher à la défaire. Il fallait garder la cohésion et éviter la

confusion. C'est ce que voulait la Bretagne; c'est ce que voulaient les pays d'Etats, c'est-à-dire les provinces qui avaient gardé des assemblées représentatives et par conséquent une certaine liberté politique. Qu'est-ce donc qui a empêché la Bretagne et les autres pays d'Etats de conserver cette indépendance et cette liberté relatives dont l'exemple eût été si profitable à toute la France? Il faut le dire : c'est la manie de l'uniformité administrative; c'est l'idée de l'Etat poussée à l'excès par l'école des intendants de Louis XIV qui, sous ce grand nom d'Etat, trouvaient commode d'être tout-puissants dans les provinces. Louis XIV disait : L'Etat, c'est moi; chaque intendant disait, à son exemple: L'Etat c'est moi : et peut-être quelque commis de Versailles disait-il à plus juste titre encore que le roi et les intendants : L'Etat, c'est moi. C'est là en effet l'inévitable infirmité de cette grande idée de l'Etat. Nos pères croyaient qu'elle aboutissait au roi; mais quand on y regardait de près, il se trouvait que l'Etat aboutissait à je ne sais quel commis, ou même à je ne sais quel garçon de bureau. Voltaire ne s'y est pas trompé : c'est l'homme de son temps qui savait le mieux l'histoire de France; il savait le pouvoir des commis; il les flattait pour s'en servir au besoin; de la même main il les a peints en traits ineffaçables dans son conte de l'*Ingénu*. Je vois des gens qui se plaignent de la bureaucratie comme d'une invention nouvelle qu'ils attribuent à la Révolution de 1789 ou à l'Empire; ils ont grand tort : la maladie est vieille; elle date de l'ancien régime. La bureaucratie n'est pas plus puissante de nos jours qu'elle ne l'était en 1789; elle s'est seulement multipliée, diversifiée, ramifiée à l'infini.

» Plus on lit l'histoire de France, plus on voit que les occasions de liberté n'ont jamais manqué à notre pays. Les pays d'Etats, comme la Bretagne, et avec le caractère indépendant de la Bretagne, étaient d'admirables occasions de liberté politique, et d'une liberté politique s'appuyant sur la tradition et n'ayant pas le moins du monde cet air révolutionnaire et novateur que la liberté a pris chez nous et qui l'a discréditée trop souvent. Si nous n'avons pas su nous servir des instruments de liberté que le passé nous donnait, à qui la faute principale? Aux intendants de Louis XIV? Oui, mais surtout à la logique, qui est si chère à la France et qui fait qu'elle pousse toujours à l'excès les idées dont elle s'éprend. Une fois éprise de l'idée de l'Etat, elle a voulu que l'Etat renfermât tous les droits, toutes les garanties, toutes les prérogatives, que rien ne vécût en dehors de l'Etat, craignant que ce qui serait hors de l'Etat ne fût contre l'Etat. Aussi, pour grossir l'Etat, la logique inflexible de l'esprit français a pris à la noblesse, au clergé, aux pays d'Etats, aux Parlements, aux individus enfin. Notre utopie était que dans le cercle de l'Etat chacun eût son droit, émanant de l'Etat et vivant par l'Etat : *jus cuique suum*. J'ajoute : *rapuit*. Voilà la vraie devise de l'histoire de l'Etat en France; et voilà aussi la vraie cause de l'infirmité de nos institutions politiques. Rien n'y vient de l'individu, de la commune, des corps publics, des provinces : tout y procède de l'Etat, qui est le dispensateur et l'arbitre suprême de tous les droits. »

Ce passage est tiré d'un compte-rendu de la *Bretagne ancienne*, de M. Pitre-Chevalier. A la vérité, il n'y est question que de la Bretagne *moderne*, c'est-à-dire de la Bretagne devenue province française. Mais qu'importe? Ce qui importe, c'est de voir les idées provincialistes que la *Revue* soutient, défend et proclame de tout son pouvoir (dans l'histoire, bien

entendu), exprimées, approuvées, et professées d'une manière si complète, si explicite, — et ne craignons pas de le dire, — avec une sympathie si vraie et si intelligente par un des plus éminents publicistes de la capitale, un des premiers rédacteurs de ce *Journal des Débats*, qui a tant admiré, prôné, magnifié la centralisation parisienne. Il est vrai que M. Saint-Marc Girardin se trouve maintenant parmi les dissidents. Est-ce que, dans cette illustre synagogue, les dissidents, par hasard, vaudraient mieux que les orthodoxes? J'en suis, je l'avoue, assez convaincu ; nous saurons bientôt, je l'espère, à quoi nous en tenir.

III.

Je profite, cher lecteur, de l'espace qui me reste encore pour commencer à me mettre en règle avec quelques livres dont je devrais vous avoir déjà entretenu.

— S'il fut jamais opportun de méditer les sublimes enseignements qui découlent de la Croix du divin Sauveur, n'est-ce pas dans un temps où nous assistons à une représentation nouvelle — passez-moi ce mot profane — des scènes du Golgotha, et où le doux et saint Vicaire de Jésus-Christ, Pie IX, est autorisé à dire, en montrant *Le Crucifiement de saint Pierre* : — Voila mon portrait! — Ces tristes circonstances donnent au *Drame du Calvaire* (1), que vient de publier M. l'abbé X. Denis, un mérite d'actualité qui s'ajoute à l'à-propos permanent que ne saurait manquer d'avoir un pareil sujet. Le drame, la folie, l'ignominie, la grandeur, la royauté, le sang, la nécessité, le bonheur, l'amour et la douleur de la Croix, tels sont les divers aspects sous lesquels M. l'abbé Denis considère l'arbre sacré de notre rédemption. Écoutez, cher lecteur, un passage, pris au hasard, du *Drame du Calvaire* :

« Les ennemis de la Croix ne lui donnent désormais que peu d'années d'existence. La Croix, disent-ils, a fait son temps. Son règne est passé. Vermoulue et tombant en ruines, elle n'est qu'une Folie qu'on s'étonne d'avoir vu subsister durant tant de siècles. Mais enfin la science en a fait justice. Aidé d'une raison plus développée, le temps l'a usée jusqu'à la racine, sans qu'il lui reste la moindre sève. Dans les âges d'ignorance, où il était si facile d'en imposer à la multitude, l'on conçoit qu'on pût croire des dogmes incroyables. Autrement en est-il aujourd'hui. Personne, contre la nature des choses, ne saurait se faire des croyances ridicules. L'on ne doit admettre que ce que l'on comprend, et, maîtresse à bon droit

(1) Voir sur la couverture.

de ses convictions, la raison de l'homme reçoit ce qui lui semble plausible, en rejetant ce qu'elle trouve dérisoire. Comme tout bois pourri par le temps, la Croix va donc retourner à sa poussière, laissant à sa rivale la souveraineté du monde. Cet oracle est certain et la philosophie l'a dit.

» Ils sont quatre cent cinquante à faire cette fameuse prédiction contre Jésus-Christ tout seul qui soutient le contraire. Mais les uns sont les prophètes de Baal ; l'autre est le Fils de Dieu ; d'où il suit que le dénoûment n'est pas douteux. Ces faux prophètes ont beau faire des prédictions, et des invocations, et des contorsions, et des incisions, leur déesse-raison ne les entend point, endormie ou bien arrêtée qu'elle est dans quelque hôtellerie (1), ni le feu du ciel ne descend pour consumer la Croix, au lieu que Jésus, toujours doux et humble de cœur, continue de dire avec tendresse : Vous tous, qui êtes chargés et fatigués, venez à moi, et je vous soulagerai. »

— Du plus grand drame qui se soit accompli dans le monde, passons, si vous le voulez bien, cher lecteur, à la fiction, à la fable, et par fable, j'entends ici l'*apologue*.

Je connais bien des gens qui, pour beaucoup, n'ouvriraient pas un recueil de fables, prétendant qu'après La Fontaine il faut tirer l'échelle, et que, dans ce genre, nul n'égalera l'inimitable *bonhomme*. Je le crois aussi, mais ce n'est pas une raison, selon moi, pour dédaigner les fables faites ou à faire. Il faudrait, à ce compte, ne jamais regarder une toile signée d'un nom nouveau et y prendre plaisir, sous prétexte qu'il est bien difficile de peindre comme Raphaël. — Eh ! bien, je sais des fables,

Il en est jusqu'à *vingt* que je pourrais nommer,

qui ne sont pas des chefs-d'œuvre, comme la plupart de celles du maître, et qui pourtant sont d'une lecture fort agréable. — J'ai donc entamé, sans trop de répugnance, le volume des *Fables et Contes en vers*, de M. Delétant, et, ma foi, je ne m'en suis pas repenti : j'y ai trouvé les qualités essentielles du fabuliste, de l'observation, de la bonhomie et un style sans prétention, qui vous mène doucement à la morale, comme dans l'*Ouvrière et l'Hirondelle*. — Une petite hirondelle, trop pressée de quitter le nid, s'était laissée choir sur la fenêtre d'une ouvrière, qui l'avait mise en cage. Les bons soins et la tendresse de sa maîtresse l'avaient longtemps empêchée de sentir le poids de la captivité ; mais, un jour du mois de septembre, elle aperçoit des centaines d'hirondelles

Qui, se disposant au départ,
Tenaient conseil sur un toit à l'écart.

L'amour de la liberté s'éveille tout à coup chez le pauvre oiseau qui, dans les efforts désespérés qu'il fait pour s'envoler, lui aussi, se tue aux barreaux de sa prison.

Vainement d'un captif vous trompez la souffrance,
Quand sous un joug de fleurs il semble se plier,
Un jour vient où son cœur rêve l'indépendance :
Il sent qu'il est né libre et ne peut l'oublier.

(1) 3 Reg., 18, 23.

Ab uno disce omnes; jugez d'après celle-là, cher lecteur, toutes les fables de M. Delétant. Le recueil se termine par un poème héroï-comique en quatre chants, le *Chat du zouave,* où l'on reconnaît dans Minos un arrière cousin de Vert-Vert.

— Pendant que je consacrais ces lignes à un poète, et que je réfléchissais à la dure condition faite à la poésie par notre âge—de fer et d'*or* à la fois,— je reçus d'un de nos aimables et spirituels confrères de Paris, M. Ulric Guttinguer, une pièce de vers qui venait donner pleinement raison aux vifs reproches que j'adressais en moi-même à notre génération *affairée,* pour son mépris des choses de l'intelligence et de cette admirable langue *qu'on entend et qu'on ne parle pas.* Cette pièce, la voici :

ADIEUX AUX POÈTES.

« Y songes-tu, poète?.....
» Rêves-tu de Néris? Ha! maudit! je parie,
» Tu rêves d'accoupler le triple front de Dieu
» A l'infernal wagon de Satan-l'Industrie. »
Joséphin SOULARY.
Sonnets humouristiques.

Il faut vous dire adieu, mes amis inconnus,
Poëtes, romanciers! un autre règne arrive!
Chez moi, vous le savez, vous étiez bien venus,
Mais je vois qu'il vous faut chercher une autre rive
Pour y semer vos fleurs et les faire germer :
La Presse à mon écho me semble se fermer;
Les *faits divers,* la *Bourse* et l'ignoble *Réclame,*
Toujours de plus en plus envahissent son âme.
Les meilleurs ont subi ce tyrannique impôt;
Il faut bien, avant tout, faire bouillir le pot.
La porte t'est fermée, ô chère Poésie!
Le siècle est à l'absinthe et non à l'ambroisie;
Le *Tourniquet* l'emporte, et c'est le dieu du jour;
On veut une autre langue à ce nouvel amour;
Les mots changent de sens et les hommes de rôles;
Comprenez bien celui du vieux vers aujourd'hui :
« Il faut des *actions,* et non pas des paroles. »
Ailleurs qu'aux *journaliers* demandez un appui;

L'*action* n'est qu'un chiffre en ce temps de finance,
Et c'est le plus grand *titre* aujourd'hui de la France.
Dans le bruit et les cris des sots et des pervers,
Ne trouvant plus de place où répéter vos vers,
Où prolonger les sons de votre noble lyre,
Il me faut désormais me borner à vous lire....
Adieu! seul, dans mon coin, je vais compter votre or,
C'est, grâce au ciel! de quoi me consoler encor!
Les journaux ne sont plus pour vous une patrie,
Ils vous immolent tous à *Satan-l'Industrie!*

Cette pièce allait à merveille à notre Revue, qui eut l'honneur de publier l'*Élégie de la Bretagne*, où Brizeux s'écriait :

O Dieu, qui nous créas ou guerriers ou poètes,
Sur la côte marins et pâtres dans les champs,
Sous les vils intérêts ne courbe pas nos têtes,
Ne fais pas des Bretons un peuple de marchands!

Les vers de M. Ulric Guttinguer nous semblent une suite à ce cri de l'indignation poétique et que trop de voix ne peuvent répéter.

Un mot des arts, en terminant.

Nous venons de voir, dans l'atelier de M. Amédée Menard, les statues colossales des prophètes Isaïe, Jérémie, David et Daniel, qui n'attendent plus que le moment d'aller occuper les niches qui leur sont destinées, au beffroi de l'église Sainte-Croix; ce qui aura lieu dans quelques semaines; et alors vous conviendrez avec nous, j'en suis sûr, qu'elles ont été conçues et exécutées de façon à faire le plus grand honneur au ciseau de l'auteur du fronton de Notre-Dame-de-Bon-Port.

A propos de cette dernière église, j'ai le plaisir de vous apprendre — car la presse locale, hélas! se préoccupe assez peu de ces *inutilités* et n'en tient guère registre — qu'un artiste du plus grand mérite, un Breton, M. Le Hénaff, est, depuis longtemps déjà, occupé à en peindre la frise, le long de laquelle se dérouleront des groupes de personnages de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Nous nous réservons de vous parler de cet important et immense travail, lorsqu'il sera découvert, au mois de décembre; mais, en attendant, M. Ropartz vous dira, dans notre prochaine livraison, la vie et les remarquables œuvres de notre compatriote, M. Le Hénaff, à qui l'on doit les peintures de la principale chapelle de l'église Saint-Eustache, à Paris.

LOUIS DE KERJEAN.

LES ARTISTES BRETONS.

I.

M. ALPHONSE LE HÉNAFF,

PEINTRE.

La grande peinture, complétement exilée de la province depuis un siècle et demi, y rentre aujourd'hui par la voie la plus noble et la plus large : la décoration murale des églises, la fresque. Ce mouvement date de plusieurs années dans les provinces du nord et du midi; il commence à peine dans les provinces de l'ouest, suivant, après tout, la même loi qui le dirigeait au moyen âge.

N'est-il pas superflu de démontrer à quel point cette renaissance de l'art au milieu de nous est consolante, et combien il importe de l'encourager et de la développer?

Nous ne le pensons pas. L'influence de la centralisation a été si profonde et si absolue, elle a si bien chassé les artistes de la province, que la province elle-même est devenue complétement étrangère à l'art. C'est, sous ce rapport, une éducation tout à refaire. Les hommes qui ne regardent pas l'art comme une superfluité inutile, quand elle n'est pas dangereuse pour les mœurs publiques; les hommes qui pensent que toute exaltation intellectuelle des masses, toute protestation contre le sensualisme, est une bonne œuvre dans la plus large acception du mot, sont sans aucun doute plus rares qu'autrefois, en tout lieu; mais, plus nombreux, ils auraient été, naguère encore, dans la même

impuissance d'éclairer et d'entraîner l'opinion ; car le peuple ne comprend rien aux théories, et la pratique de l'art sérieux hors de Paris n'avait plus absolument rien de possible, depuis la Révolution surtout.

En effet, si l'on excepte un très-petit nombre d'artistes religieux, qui dans les plus beaux siècles de foi vouèrent exclusivement leur talent à l'expansion de la piété qui débordait de leur cœur et à l'édification de leurs frères, les hommes livrés au culte de l'art ont besoin de deux choses : un courant d'idées qui les entraîne, des moyens matériels d'exécution que la très-grande richesse peut seule offrir.

Or, depuis que la province a perdu son autonomie, on n'y trouve plus ni hautes institutions, ni puissantes corporations, ni riches familles. Nos départements, nos communes ne possèdent plus que ce qu'un centre absorbant veut bien leur laisser ; c'est à dire, les maigres ressources strictement nécessaires pour mettre leur vie administrative à peu près au niveau des fortunes bourgeoises des administrés. Les artistes n'ayant que faire dans une pareille Sibérie, quand ils se croient un peu au-dessus des maîtres de dessin des écoles communales et des peintres nomades de portraits au rabais, ne regardent plus qu'il soit possible d'habiter ailleurs qu'à Paris ; et il faut reconnaître qu'ils n'ont pas tort. A peine si les plus grandes villes de France présentent quelques exceptions confirmatives de la règle.

Dans ce que je dis ici, je n'entends, je dois le répéter, parler que de la grande peinture, et tout spécialement de la peinture religieuse. Ce que le régime de la centralisation absolue a fait pour elle se peut voir d'un coup d'œil. Allez dans la première venue de nos cathédrales, et si, dans un coin, vous apercevez une grande toile solitaire bizarrement appendue, comme dans un magasin, jurant avec l'architecture du monument, mal éclairée, ne pouvant rien dire ni au cœur, ni aux yeux, approchez ; quelque part sur le cadre doré vous lirez la formule officielle : *Donné par le Roi à la demande de M. X., député.*

Depuis quelques années, l'étude plus approfondie de l'architecture romane et ogivale, et la découverte, sous le badigeon des deux derniers siècles, des peintures murales qui faisaient une partie essentielle de ces riches et nobles architectures, a amené un réveil universel du goût public. Si la peinture, représentée dans nos églises, transformées en garde meubles, par les tableaux isolés, seuls en usage depuis deux

siècles, ne trouvait dans les masses aucune sympathie, les premiers essais de restauration de la peinture murale formant avec l'architecture un ensemble harmonieux, furent accueillis avec une universelle approbation, et l'on s'étonna seulement que des traditions à la fois si profondément chrétiennes et si magnifiquement populaires eussent pu tomber en oubli. Bientôt une école s'est formée, à côté de M. Flandrin qui est le maître par excellence ; la peinture à la cire a repris le rang essentiel qu'elle occupait autrefois dans la décoration des églises, et les fabriques, qui n'auraient jamais songé à s'imposer des sacrifices pour ces tableaux isolés, qu'on se contentait de recevoir froidement de la munificence gouvernementale, n'hésitent pas à épuiser leurs ressources pour un système de décoration, sans lequel rien ne parait désormais complet et achevé. Ce mouvement a gagné la Bretagne, et à l'heure où nous écrivons ces lignes, un artiste breton, exclusivement voué depuis plusieurs années à la grande peinture murale, M. Alphonse Le Hénaff, peint les frises de Notre-Dame-de-Bon-Port, à Nantes, inaugurant, si je ne me trompe, la renaissance de la fresque au milieu de nous.

Lorsque les rapports du clergé et des fabriques provinciales avec la peinture et les peintres, se bornaient à déballer les toiles que le ministre leur adressait de Paris, il importait assez peu de s'enquérir des antécédents de l'artiste, qui restait, de sa personne au moins, un inconnu et un étranger. La peinture murale va créer entre la province et les peintres des rapports bien différents. Tout d'abord un rôle d'initiative est rendu aux conseils locaux dans le choix du sujet et de la personne chargée de l'exécution. Puis, cette exécution même nécessitera, de la part du peintre, un séjour de plusieurs mois, de plusieurs années peut-être. Cet homme, son œuvre achevée, ne quittera plus comme un inconnu le lieu où il a arrêté pour de longs jours son existence à demi nomade. Il importe dès lors à la province de connaître les artistes qui redeviennent provinciaux, et qui vont vivre au milieu d'elle, et c'est à ce titre que je demande la permission de présenter à la Bretagne un Breton redevenu Breton, en racontant aux lecteurs de la *Revue* le passé de M. Alphonse Le Hénaff.

M. Alphonse Le Hénaff est né à Guingamp, vers 1820. Son père était huissier du tribunal ; il était le plus jeune de cinq enfants : c'est

assez dire de quels obstacles était hérissée pour lui l'entrée de la route de l'art.

Il reçut les premières notions du dessin à l'école des Frères de l'abbé de Lammenais, et il y a dans la chapelle des bons Frères, à Guingamp, un tableau qui ne doit pas être omis dans l'œuvre de M. Le Hénaff. C'est un Christ en croix. Le Frère Xiste, qui avait le premier mis un crayon dans la main de l'artiste, venait de mourir, en 1850, après avoir ébauché cette toile. Son ancien élève sollicita la faveur d'achever l'ébauche, afin d'avoir l'occasion d'y inscrire un simple et cordial témoignage de sa reconnaissance, tout aussi honorable sans doute pour lui que pour son maître.

Quelques années après, M. Le Hénaff était à Paris, fréquentant l'atelier ouvert par Paul Delaroche à de trop nombreux élèves. Il recevait alors, si je ne me trompe, quelque aide du Conseil général des Côtes-du-Nord, dont il partageait la subvention avec le peintre lannionais, aujourd'hui célèbre, Hamon, et le statuaire briochain Ogé. Son séjour dans l'atelier de Delaroche fut court : il passa chez Devéria, puis chez M. Gleyre ; mais il ne fut réellement, et à prendre le mot dans l'acception étendue où il est employé par la critique d'art, l'élève d'aucun de ces trois maîtres.

Dès lors, avec une énergie puisée dans une vocation véritable et rendue inébranlable par la ténacité proverbiale propre aux Bretons, M. Le Hénaff avait pris la peinture religieuse pour but unique de sa vie. C'était prendre la voie la plus longue et la plus ardue ; c'était se résigner à une attente prolongée, lorsque la position de fortune du peintre lui faisait une nécessité de demander à son pinceau la vie de chaque jour. M. Le Hénaff en prit son parti sans hésitation : il se fit manœuvre. Il y a, à Paris, des magasins où l'on vend, au rabais, pour les églises de campagnes des tableaux de dévotion, et principalement des chemins de croix anonymes cotés au mètre. M. Le Hénaff s'attacha à une de ces fabriques, trouvant dans ces labeurs ingrats l'avantage de se faire la main, d'étudier des procédés, de chercher des effets, de perfectionner en un mot l'instrument matériel sans fatiguer et épuiser la pensée ; semblable à un écrivain prudent et sérieux, qui, condamné pour son noviciat littéraire à de stériles besognes, choisirait de préférence des traductions, des

compilations, des abrégés, ménageant sa pensée, son originalité, sa personnalité pour le jour où des circonstances lui permettront d'entreprendre les grands travaux qu'il rêve et qu'il prépare.

Cependant M. Le Hénaff complétait aussi son éducation littéraire, à peine ébauchée sur les bancs de l'école des Frères et d'un médiocre collége communal, et attendait avec persévérance l'occasion de peindre une toile qu'il pût signer de son nom.

Cette occasion se présenta pour la première fois, en 1843, si ma mémoire est fidèle, et c'est à l'exposition de cette année, que je me souviens d'avoir vu au-dessus de la porte de sortie de la galerie de bois, c'est à dire dans le lieu le moins favorisé de toute l'exposition, un tableau de moyenne dimension, commandé par le Ministère à notre peintre. C'est un Christ tenant sa croix et prêchant, avec deux anges adorateurs, le tout peint à la manière byzantine, sur fond d'or. Cette toile, qui n'est qu'une forte étude et n'a ni qualités ni défauts propres, orne aujourd'hui le maitre autel de l'église de Plouha (Côtes-du-Nord).

Dans le même temps, M. Le Hénaff peignait, pour M. Le Saulnier Saint-Jouan, une vierge qui décore la chapelle de Malaunay. Quelques autres travaux de même nature et d'une importance également secondaire marquèrent les années qui suivirent immédiatement. Enfin, en 1848, la fabrique de Notre-Dame-de-Guingamp commanda une grande toile destinée aux fonts baptismaux de cette église, et représentant le Baptême de Notre-Seigneur.

Sur le fond grisâtre des montagnes désolées de la Judée, aux rives desséchées du Jourdain, saint Jean, bruni par le désert, verse l'eau sacrée sur la tête du Christ incliné. A droite, derrière le Sauveur, un Ethiopien, un Indien et un Européen se prosternent et adorent; les Gentils d'Afrique, d'Europe et d'Asie croient et demandent le baptême. Un Juif, debout, montre du doigt le ciel ouvert et la colombe, et annonce l'accomplissement des prophéties. A gauche, derrière le Précurseur, une jeune femme se penche, avec ce chaste abandon que connait seule l'épouse chrétienne, au bras de son époux; à leurs pieds joue un bel enfant : c'est la famille, créée par le Christianisme, qui conduit son fils aux fontaines régénératrices. Derrière eux, un philosophe, un riche du siècle, doute encore, mais ne doutera pas long-

temps. Au second plan, cette tête blonde qui vous regarde avec un peu d'anxiété, c'est la signature de l'œuvre, c'est le portrait du peintre.

Par cette simple description, on voit que l'artiste a longtemps médité ce sujet traité tant de fois, et qu'il s'est efforcé d'y introduire, au moins à titre d'épisode, des idées personnelles. C'est là, je veux le dire dès à présent, un des mérites de notre peintre; il vise à l'originalité plutôt par la nouveauté de la conception que par la bizarrerie de l'exécution. C'est un mérite d'autant plus louable qu'il est plus rare de nos jours, où la hâte de produire, en toutes choses, et surtout la hâte de jouir, abandonne au hasard le soin de coordonner les parties d'un sujet, sur l'ensemble duquel on ne s'est pas donné la peine de réfléchir.

Quant à l'exécution de ce premier tableau de M. Le Hénaff, elle a été parfaitement jugée par un critique dont le nom fait autorité, et le mérite, au moins pour la partie purement plastique de l'art. Car, si l'absence de toute idée morale dans les jugements artistiques et littéraires de M. Théophile Gautier, les transforme souvent en dangereux paradoxes, personne ne saurait contester à cet écrivain une connaissance réelle et sérieuse des procédés de la peinture, et un sentiment très-vif et très-délicat de la couleur.

« Le saint Jean-Baptiste de M. Le Hénaff, écrivait donc M. Théophile Gautier dans la *Presse* du 2 mai 1848, est peint avec une sobriété tout ingresque : le culte du gris n'a pas de plus fervent néophyte que M. Le Hénaff..... Eh bien ! ce tableau, si volontairement pauvre, si sec, si décharné, a de la tranquillité, de la noblesse et de la grandeur. Ce paysage blanc de poussière et de roches crayeuses que mouille à peine une eau de pierre ponce, rappelle, plus qu'on ne le croit, la tristesse aride de l'heure de midi dans les pays chauds, et toute cette toile pâle a du caractère et de la distinction. »

Le cintre qui, dans la chapelle des Fonts, surmonte le *Baptême*, et qui représente le Père Éternel prononçant les paroles évangéliques : *Hic est filius meus dilectus*, a été peint par M. Le Hénaff quatre ans après le tableau principal.

J'insisterais sur ce dernier tableau, pour marquer par quelles études des vieux maîtres et principalement des maîtres de la fresque,

M. Le Hénaff avait rempli l'intervalle qui sépare les deux parties de la chapelle des Fonts de Guingamp, si l'œuvre bien autrement importante qui décore la chapelle des Morts, dans la même église, ne datait aussi de 1853.

Cette chapelle, qui forme le bras septentrional de la croix, ne pouvait être ornée que par des peintures murales, parce que l'adjonction d'une sacristie, au XVIe siècle, obstruait la maîtresse vitre, et présentait une surface nue de plus de cent mètres carrés. L'état des murs fit préférer par l'architecte un système de toiles tendues à quelques centimètres de la muraille. M. Le Hénaff, avec un sentiment de désintéressement, inspiré à la fois par l'amour de sa ville natale et par l'ambition très-noble et très-légitime de se faire connaître par un travail considérable, accepta les conditions trop réduites que nécessitaient les ressources bornées d'une petite fabrique.

Cette grande composition est divisée en six tableaux ou compartiments, qui ne forment qu'un tout, montrant dans un enseignement unique la grande leçon de la mort.

Au centre, appuyée sur le retable de l'autel, une toile immense représente cette scène inénarrable du réveil des morts, dans la vallée sépulcrale de Josaphat :

Mors stupebit, et natura,
Cum resurget creatura
Judicanti responsura.
Tuba mirum spargens sonum
Per sepulchra regionum,
Coget omnes ante thronum.

La vallée s'étend au loin, entre deux chaînes de rochers écorchés et abrupts ; la lune se lève au fond, sanglante et voilée de deuil. Les Anges volent dans les airs, qu'ils remplissent des éclats merveilleux de leurs trompettes. La terre des sépulcres s'anime ; la pierre des tombes se soulève, et des formes humaines, encore couvertes de linceuls diaphanes, se dressent éperdues le long de la lugubre vallée. Mais, suivant la terrible prédiction de l'apôtre, les uns ressuscitent avec des corps glorieux, environnés de lumière, l'auréole céleste au front, revêtus d'un reflet de cette idéale beauté que l'œil humain n'a point

vue; les autres se réveillent de la boue du cimetière avec confusion, avec rage, avec horreur.

Judex ergò cum sedebit,
Quidquid latet apparebit.

La lumière se fait : le Juge est sur son siége; levez les yeux jusqu'au plus haut sommet. Voilà le Dieu vivant, le Juge suprême et souverain : il étend sur le monde ses mains toutes-puissantes, et l'arrêt éternel va sortir de sa bouche. Mais la cause de l'humanité se plaide encore : au pied du trône, l'Agneau divin que saint Jean-Baptiste annonçait, que saint Jean l'Évangéliste a décrit, l'Agneau dont la mort a sauvé le monde, est couché sur la croix ; il intercède pour nous, il montre au Père irrité son sang et ses meurtrissures; plus bas, la Vierge Mère, à genoux, les mains jointes, emploie, pour les enfants qu'elle a adoptés sur le Calvaire, cette toute-puissance de la supplication dont Dieu lui a donné le privilége; les Anges et les Béatitudes du ciel entourent le trône redoutable, et attendent, en silence, le jugement que les lèvres divines vont enfin prononcer.

Que si vos yeux se reportent vers la droite de la composition, et si vous vous rappelez la prière ardente du poète :

Inter oves locum præsta,
Statuens in parte dextrâ;

vous comprendrez du premier coup d'œil la traduction artistique de cette consolante pensée. Un Ange lumineux attire doucement vers le ciel, qu'il leur montre, les âmes simples et bonnes, dont le dévouement et les sacrifices ont mérité cette magnanime récompense.

Au sommet, saint Jean, l'apôtre de l'amour et de la grâce, écrit, sous la dictée d'en haut, les infaillibles promesses de l'avenir. Rien n'est calme et placide comme cette harmonieuse partie de l'œuvre de M. Alphonse Le Hénaff; rien n'est frissonnant et sinistre comme le côté gauche de la composition, qui représente aux regards terrifiés la punition éternelle du crime : effrayante antithèse, parallélisme profond, dont la méditation doit être le fruit moral et religieux que chaque spectateur peut facilement tirer de cette grande œuvre.

Voyez cet Ange sombre, aux ailes noires, au glaive ardent, mi-

nistre impassible des vengeances de Dieu, qui précipite les condamnés au fond de l'abîme de feu et de souffre! En vain leur orgueil terrassé lance au ciel un dernier blasphème, une dernière imprécation, l'heure suprême de la justice éternelle a sonné, et l'éternité des supplices engloutit sa proie!

Au sommet, Ézéchiel, le prophète de la mort, contemple les ossement arides qui l'entourent, et qui vont s'animer sous le souffle impétueux des quatre vents du ciel.

Que, dans cette page énorme, l'exécution ait toujours répondu à la pensée, ce serait un maladroit éloge de le dire; car ce serait vouloir classer la chapelle des Morts de Guingamp parmi les dix ou douze chefs-d'œuvre que la peinture a produits depuis cinq siècles. Mais pour juger sainement M. Le Hénaff à ce point de vue de l'exécution, il faut, je crois, tenir grand compte de ce qu'il a été forcé d'employer pour des peintures qui, après tout, ne sont que des fresques, qui doivent produire sur le spectateur l'effet sculptural des fresques, des procédés tout différents de ceux que les grands artistes chrétiens, qui ont immortalisé la peinture murale, ont à jamais consacrés à ce genre. Aussi, quand, à l'exposition de 1853, ces vastes toiles, isolées de l'architecture gothique qui les encadre à Guingamp, furent appendues au milieu des tableaux de chevalets, elles produisirent, par le contraste, un étonnement que M. Théophile Gautier traduisait en ces termes ultra-pittoresques : « M. Le Hénaff arrête ses contours avec la sécheresse découpée d'un graveur de l'école d'Albert Durer, qui aurait quitté son métier pour faire de la peinture.... M. Le Hénaff, et son nom celte se prête à l'illusion, nous produit l'effet d'un Allemand du XVIe siècle, qui serait allé à Rome avec un style déjà formé d'après Holbein et Lucas Cranach; et, là, dans la chapelle Sixtine, se serait épris à la folie de Michel Ange et l'aurait copié avec la patience minutieuse des races germaniques, mêlant, malgré lui, quelques souvenirs de sa bonne ville de Nuremberg aux farouches manières du terrible maître... Nous poussons assez loin le dilettantisme en peinture pour être assez ragoûté de la collection de tons savamment désagréables et ramassés dans les études des vieux maîtres qui sentent leur fresque et leur peinture sur ardoises.... Cette féroce peinture ne serait pas déplacée dans quelque vieille basilique latine, hors des murs de Rome. »

— « Avant que le livret nous certifiât que M. Le Hénaff est Français, disait à son tour le feuilletoniste du *Constitutionnel* (10 juin 1853), nous aurions cru qu'il était Flamand. Il y eut dans les Flandres, un peu avant Rubens, un petit groupe de peintres éclectiques qui cherchaient à s'italianiser : ils tâchaient d'allier au séduisant du coloris indigène la noblesse et la sévérité de style de l'école romaine.... M. Le Hénaff, par une rencontre inexplicable, a suivi la méthode de ces anciens Flamands..... Comme les vieilles peintures paraissent toujours meilleures que les neuves, l'air à la fois ancien et étrange de celles-ci contribue sans doute un peu à l'impression qu'elles produisent; mais il n'y a pas que cela, et on y trouve une puissance d'exécution et une vigueur d'effet peu communes. »

Ainsi furent appréciées ces toiles que M. Théophile Gautier voulait envoyer aux vieilles basiliques romaines, et avant de venir se fixer aux murailles d'une chapelle bretonne du XVe siècle, où elles sont merveilleusement à leur place, elles avaient atteint ce but si difficile de forcer l'attention parisienne, à ce point, que le lendemain de l'exposition, M. Le Hénaff était chargé de peindre toute une chapelle à l'église Saint-Eustache de Paris.

La chapelle confiée à M. Le Hénaff est celle même consacrée au saint patron de l'église, à saint Eustache. La décoration se compose de quatre tableaux, superposés deux par deux et d'inégale grandeur.

Le premier représente la vision qui amena la conversion d'Eustache, officier des gardes de Trajan. Un cerf, couronné d'une croix lumineuse, adresse au chasseur stupéfait de mystérieuses paroles. Cette scène, toute légendaire et rendue avec une sereine naïveté, est encadrée dans un de ces beaux paysages, étudiés et composés, qu'affectionnaient les vieux maîtres. Dans le panneau supérieur, Eustache reçoit des mains du pape le saint baptême, en même temps que sa femme et ses deux tout petits enfants. C'est au fond des catacombes, reproduites avec une sérieuse exactitude, que le brillant officier est descendu pour courber son front hardi sous l'eau régénératrice. Le vieux pontife, plein de grâce et de majesté, est accompagné de deux acolytes adolescents, d'un très-beau style. De l'autre côté de la chapelle, le panneau du bas montre Eustache réduit à la misère, et supportant cette rude épreuve avec la douce résignation d'un chrétien. Il sort d'une pauvre cabane

pour aller, à la lueur douteuse du crépuscule, mendier pour sa famille, qui le suit, le pain de chaque jour, à la porte de ces palais où il commandait naguère. Cette page, d'un aspect simple, d'une exécution sobre et contenue, est remplie d'une tristesse résignée et offre le plus grand contraste avec le panneau supérieur, dans lequel, au milieu de la foule, des clameurs, du bruit, les bourreaux chauffent à grand feu le taureau d'airain, dans les flancs duquel Eustache et sa famille vont subir un atroce martyre. Sur une estrade, au centre du tableau, le saint, plein de foi et de courage, soutient, comme il convient à un chef de famille et à un ancien capitaine, sa femme et ses enfants devenus presque des hommes. Ce groupe, habilement mis en relief, et dominant le peuple vu à mi-corps au premier plan, est plein d'une véritable grandeur.

La chapelle de Saint-Eustache fit sortir M. Le Hénaff de la foule : on lui reconnut ce mérite si précieux et si rare, dans le domaine des arts et de la littérature : la personnalité. Un critique éminent, dont le suffrage était d'autant plus significatif qu'il était moins prodigue de ses éloges, M. Gustave Planche, sanctionnait en ces termes, dans la *Revue des Deux-Mondes*, le succès de M. Le Hénaff :

« Les chapelles de Saint-Eustache, plus nombreuses que celles de Saint-Severin, offrent moins d'intérêt et me forceraient à répéter ce que j'ai dit, si j'essayais d'analyser les peintures qui les décorent. Les artistes chargés de ce travail sont, pour la plupart, d'anciens pensionnaires de Rome. A voir ce qu'ils ont fait, on ne s'en douterait guère... Les compositions signées de leur nom ont le malheur très-grand de n'exprimer aucune contradiction. Tout est combiné de façon à n'étonner, à ne mécontenter personne. Le spectateur, en revoyant ce qu'il a vu plusieurs fois, n'éprouve pas le besoin de s'arrêter longtemps..... Il serait donc parfaitement inutile de discuter la valeur des compositions dont ils ont décoré les chapelles de Saint-Eustache. Les figures sont, en général, d'un dessin assez pur ; quant à la partie expressive, elle est à peu près nulle. Pour ne rien risquer, les auteurs se résignent trop souvent à ne rien dire. C'est abuser de la sagesse. Je dirais qu'ils sont habiles, si l'habileté se réduisait au maniement du pinceau. Mais à quoi bon connaître tous les mots d'une langue et la manière de les assembler, quand on n'a pas la force de produire une idée nouvelle,

quand on ne trouve pas autre chose à exprimer qu'un souvenir familier au plus grand nombre des spectateurs?

« Je dois pourtant appeler l'attention sur la chapelle dédiée à saint Eustache, dont la décoration n'est pas d'un pensionnaire de Rome. Dans cette chapelle, M. Le Hénaff, élève de M. Gleyre, a représenté la conversion et le martyre du saint titulaire, avec un grand bonheur d'expression. Sans doute, on peut relever, dans les figures, plus d'un contour qui demanderait plus de pureté; mais il y a du moins dans ces compositions un caractère personnel. On sent que l'auteur s'est pénétré de l'esprit de la légende et s'est efforcé de la traduire fidèlement. L'étonnement du soldat païen écoutant les paroles mystérieuses, qui semblent prononcées par un cerf, est rendu avec naïveté. La résignation du soldat converti, offrant sa vie en témoignage de sa foi, est exprimée dans un style plein de grandeur. Ces deux compositions permettent de croire que M. Le Hénaff est appelé à traiter les sujets religieux avec succès. C'est un nom nouveau, et je suis heureux d'être des premiers à le signaler. J'espère que l'auteur de cette chapelle ne démentira pas ses débuts. »

La chapelle de Saint-Eustache détermina M. l'abbé Lanchon, curé de Saint-Godard, de Rouen, à préférer M. Le Hénaff pour lui confier la décoration de l'abside de son église. Cette abside a la forme d'un demi-hexagone, ce qui présente trois panneaux, éclairés dans leur partie supérieure par trois verrières desquelles tombe un jour écrasant, tamisé à travers les couleurs éclatantes des vitraux; disposition à coup sûr des plus ingrates, et qui rendait très-difficile à harmoniser l'ensemble de la décoration, sans sortir des procédés graves et simples, où doit s'enfermer strictement toute peinture murale. Je n'ai pas vu l'abside de Saint-Godard depuis qu'elle est peinte, et ne puis dire par moi-même jusqu'à quel point l'artiste a heureusement lutté contre les obstacles que la disposition des lieux lui présentait. Je constate seulement que les journaux de Rouen ont été unanimes à reconnaître que l'ensemble de la décoration, exécutée tout entière, même dans sa partie purement ornementale, sous la direction de M. Le Hénaff, produit l'effet le plus satisfaisant. Parmi ces journaux, je signale spécialement le *Journal de Rouen*, dont l'article a été rédigé par un homme des plus compétents et dont le jugement mérite à mes yeux toute con-

fiance, M. Alfred Darcel, l'un des écrivains qui a le mieux étudié les arts au moyen âge Je citerai tout à l'heure quelques passages, extraits de la partie technique du travail de M. Darcel, après avoir sommairement décrit les peintures de l'abside de Rouen, d'après les ébauches peintes que j'ai vues.

J'ai dit que la division du monument imposait un triple sujet : ce sujet est un dans sa triple division, et la conception en est assurément des plus heureuses. Du côté de l'Épître, le Sacerdoce catholique annoncé, ou Melchisédech présentant à Abraham le pain et le vin ; au centre, le Sacerdoce catholique institué, ou la Cène; du côté de l'Évangile, le Sacerdoce catholique perpétué, ou la Mission des Apôtres.

La scène entre Melchisédech et Abraham est bien groupée; le contraste entre les lévites de Melchisédech et les soldats d'Abraham est bien indiqué ; mais la signification générale de cette peinture est un peu obscure. Est-ce la faute d'un sujet peu populaire, et qui ne parle pas du premier coup d'œil à la mémoire?

Dans la Cène, le Christ est debout, contrairement aux habitudes de l'iconographie ; mais cette attitude, commandée par la position du tableau derrière le tabernacle, qui le masque presque entièrement, a contribué à donner au Sauveur et à la scène entière une noblesse et une solennité toutes particulières, et, en même temps, un cachet d'originalité sérieuse, qui ne lui fait rien perdre de son calme religieux.

La Vocation des Apôtres est des trois tableaux le plus remarquable. M. Gleyre, le dernier des maîtres de M. Le Hénaff, a traité avec succès un sujet analogue; nous préférons la fresque du disciple. Le Christ, debout, envoie, d'un geste souverain, aux extrémités du monde, les pêcheurs de Galilée, dont il a fait des pêcheurs d'hommes. Il y a tout à la fois, dans cette composition, du mouvement, du calme, de l'ordonnance et de la simplicité.

« Ces tableaux, dit M. Darcel, tiennent au mur, ont l'aspect monumental qui convient à la peinture murale, sont solides et harmonieux. Peints à la cire, avec une grande simplicité et une grande adresse, ils se composent d'un dessous préparé avec ses tons divers et modelé au moyen de larges hachures, chaque figure, en outre, étant cernée d'un trait noir. Ce trait aide à fixer la figure au mur, à obtenir de l'har-

monie entre les tons souvent les plus disparates, tandis que les hachures font tourner et modèlent sans que la fraicheur des tons du dessous soit altérée. Je ne conseillerais pas ces procédés pour la peinture de chevalet; mais ils conviennent pour la peinture murale, ainsi que le prouve l'heureuse expérience que vient d'en faire M. Le Hénaff à Saint-Eustache de Paris et à Saint-Godard de Rouen. Ces tableaux suivent la tradition de l'art noble et sévère que M. Flandrin a si splendidement renouée à Saint-Germain-des-Prés et à Saint-Vincent-de-Paul, mais si l'élève de M. Ingres procède surtout de Raphaël et de l'enseignement romain, M. Le Hénaff se rattacherait davantage à Michel-Ange et à l'école florentine, école qui, pendant un siècle, traça un sillon si profond en France, en suite des travaux exécutés à Fontainebleau par le Primatice et le Rosso. Cette tradition a ses dangers; qui n'en a pas? mais elle a aussi un grand mérite : celui de sortir aujourd'hui du poncif et du convenu. Chez M. Le Hénaff, vous ne trouverez aucune figure que vous ayez vue ailleurs, aucun arrangement qui ait été combiné ailleurs ; tout est créé par un talent original déjà fort et en progrès sur lui-même. »

Telles sont, avec des cartons de verrières, genre dans lequel il excelle, et des portraits en très-petit nombre, les œuvres échelonnées par le laborieux artiste auquel la Fabrique de Notre-Dame-de-Bon-Port a confié la frise de cette église. Quand cette grande page, à laquelle M. Le Hénaff travaille depuis plus de dix mois, sera découverte, une plume, plus autorisée et plus compétente que la mienne, se chargera de la faire connaître à la Bretagne. Ce sera, nous l'espérons, un succès incontesté; ce sera, du moins, un travail tout de conviction et de conscience. Le passé de M. Le Hénaff, ce passé que nous venons de raconter, en est un sûr garant. Quand on est arrivé où en est M. Le Hénaff, après vingt ans de persévérants efforts, sans avoir dévié d'un pas, sans avoir jamais fait aucune concession au métier ou à la mode, sans s'être fait le séïde d'un maître en renom, sans autre appui que le travail et une conviction inébranlable, on ne saurait déchoir. C'est, à coup sûr, un rude et austère noviciat, où le caractère breton s'est montré sans ombre : que la Bretagne reçoive avec bienveillance le fils dévoué qui revient à elle et voudrait ne plus la quitter.

S. ROPARTZ.

ÉTUDES LITTÉRAIRES ET MORALES.

ROME ET LONDRES

PAR M. L'ABBÉ MARGOTTI [1].

Peu d'ouvrages m'ont autant intéressé et répondent mieux en même temps aux questions agitées de nos jours que celui de M. l'abbé Margotti. C'est un parallèle saisissant entre la ville des pèlerins et de la foi et la ville des marchands et de l'or, entre la grande métropole chrétienne, cette *mère*, comme dit Bossuet, de toutes les nations qui gardent encore quelque trace de la civilisation de l'Évangile, et l'immense bazar qu'on nous donne fièrement comme le type de la civilisation de l'avenir. A entendre une certaine école, qui parle très-haut, Londres marche, en effet, à la tête du progrès ; c'est le centre, le foyer des idées généreuses et libérales, tandis que Rome, tombée, encore une fois, à l'état barbare, n'est plus qu'une ruine parmi des ruines. C'est un pays sans ordre, sans lois, sans police, intolérant et faible, fanatique et impuissant. Peu s'en faut même qu'on n'attribue les vices dont on l'accuse à ses dogmes, et que la grande capitale de Grégoire VII et d'Innocent III, de Léon X et de Sixte-Quint, ne soit déclarée, de par les génies du XIXe siècle, une impossibilité politique.

Comparons donc, puisqu'on le veut, Rome et Londres ; mais, avant tout, nous serions aises de savoir ce que l'on veut dire en accolant

(1) Un vol. gr. in-8°. — A Nantes, chez Mazeau et Poirier-Legros. Prix : 4 fr.

l'épithète de *libérale* au nom de l'Angleterre. Libérale? depuis quand? Voltaire disait, en parlant des règnes d'Henri VIII et d'Elisabeth, que l'histoire devrait en être écrite par la main du bourreau. Serait-ce là un signe de libéralisme?

Depuis lors, au moins, l'histoire anglaise s'est-elle modifiée? Sans doute, mais seulement après deux siècles. Parcourez, en effet, les *Actes parlementaires* sous Charles Ier, sous Guillaume et Marie, sous la reine Anne, sous les Georges, et qu'y trouverez-vous? Mort pour le prêtre qui dit la messe, mort pour le fidèle qui le recueille ou le *soulage dans ses besoins;* mort pour le pécheur qui se confesse, mort pour toute personne qui distribue où qui reçoit des croix, images ou chapelets.... Nous écririons une page entière de ces cas de mort et souvent d'une mort affreuse. L'histoire nous apprend que la tête d'un prêtre catholique était mise au même prix que la tête d'un loup (cinq livres sterling, c'est-à-dire cent vingt-cinq francs), et lorsque le fugitif était pris, il était aussitôt, pour le seul crime d'être prêtre, condamné à la potence. On ne l'y laissait pas toutefois jusqu'à ce que mort s'ensuivit, car lorsqu'il était *à moitié mort*, il devait avoir *la tête tranchée*, *le corps écartelé, les entrailles arrachées*, etc. N'a-t-on pas vu, enfin, l'Angleterre faire subir à tout un peuple, à l'Irlande, une Saint-Barthélemy de trois siècles? Leland le dit sans détour : — « L'objet favori du Parlement anglais était l'*extermination entière des catholiques d'Irlande.* »

L'Irlande, je le sais, a fini par lasser ses bourreaux. Elle a conquis une à une, et de haute lutte, quelques libertés; on aurait tort de croire cependant que son sort soit digne d'envie. Qui ne sait quelle est dans ce malheureux pays la position réciproque des pauvres tenanciers catholiques et de leurs seigneurs, les *landlords* protestants, qui se sont partagé le sol comme une conquête. Toutes les faveurs de la loi sont pour le *landlord*, toutes ses rigueurs pour le tenancier; le landlord mettrait même le feu aux villages de ses domaines, pour en faire déguerpir plus vite les habitants (et ce n'est pas une supposition chimérique), que ceux-ci n'auraient pas le droit de proférer une plainte. Enfin, depuis dix ans, la population de l'Irlande a décru de deux millions d'âmes, singulier indice de la libéralité et de la générosité de l'Angleterre.

A Rome aussi la population a décru, mais quand? Lorsque la papauté en fut absente. En 1797, c'est-à-dire un an avant la captivité de Pie VI, Rome comptait 164,000 habitants; à peine le Pape est-il emmené par nos hussards, que le chiffre tombe à 153,000. Les effets de la proscription de Pie VII furent encore plus marqués. La population tomba alors à 123,000 âmes, malgré tous les efforts et toute l'intelligence de notre administration. Aujourd'hui, elle s'élève à 170,000. Le même effet s'était déjà produit au XIVe siècle, pendant le séjour des Papes à Avignon. La population romaine n'était plus, en 1377, si nous en croyons Cancellieri, que de 17,000 âmes.

Cette intime union de la grandeur de Rome et de la papauté nous révèle, à elle seule, les qualités que Voltaire lui-même reconnaissait au gouvernement pontifical: la douceur, la sagesse, la paix, une paix qui n'avait pas été troublée une seule fois *depuis Charles-Quint.*

Nous avons parlé de l'intolérance anglaise; qu'aurions-nous à y opposer, en fait d'intolérance romaine? L'inquisition, sans doute? L'inquisition, je le sais, existe à Rome, comme elle existe partout, beaucoup plus même chez les protestants que chez les catholiques. L'Angleterre a eu la sienne, dont nous connaissons les œuvres. Hier encore ne jetait-elle pas sous les verroux un prêtre catholique coupable de ne vouloir pas faire connaître un voleur, au nom duquel il venait d'opérer une restitution! Et le ministre de l'intérieur du cabinet Palmerston-Russell, sir G. Lewis, applaudissait, en plein Parlement, à la sentence. La Suède a, elle aussi, une inquisition non moins tracassière et impitoyable, et nous apprenions même, il y a peu d'années, par les orateurs de son Parlement, que *le grand Gustave-Adolphe, le glorieux champion de la* LIBERTÉ RELIGIEUSE, fit trancher la tête, un jour, à deux bourgeois de Stockholm, pour avoir professé le catholicisme *en secret* (1).

Que dire maintenant de l'inquisition romaine! — « Il ne faut pas croire, écrivait de Rome, il y a cent ans, le président de Brosses, que le Saint-Office soit aussi diable qu'il est noir. Je n'ai entendu parler d'aucune aventure de gens mis à l'inquisition ou traités avec rigueur.»

(1) Voir le *Constitutionnel* et l'*Univers* du 9 novembre 1857.

— Plus tard, lorsque les Français entrèrent à Rome, ils trouvèrent, dit M. de Tournon, la prison du Saint-Office *à peu près vide. La grandeur des pièces*, ajouté-il, leur *salubrité*, leur *propreté* annonçaient, d'ailleurs, les sentiments les plus humains. — Il va plus loin encore, et il constate, dans ses *Études statistiques sur Rome*, la *réserve* du Saint-Office dans ses décisions et la *douceur actuelle de ses procédés.*

En fut-il toujours ainsi? L'inquisition espagnole, tribunal mi-religieux, mi-politique, eut, je le sais, des sévérités qui tenaient surtout au souvenir des longues luttes nationales contre les Maures, mais ces sévérités furent toujours étrangères à l'inquisition romaine. — « C'est une chose vraiment remarquable, dit un célèbre écrivain (1), que l'on n'ait jamais vu l'inquisition de Rome ordonner l'exécution d'une peine capitale, bien que le siége apostolique ait été occupé pendant tout ce temps-là (le XVIe siècle) par des papes d'une rigidité et d'une sévérité extrêmes pour tout ce qui avait rapport à l'administration civile. On trouve, sur tous les points de l'Europe, des échafauds dressés pour punir des crimes contre la religion; partout on est témoin de scènes qui contristent l'âme, et *Rome fait exception à cette règle*, Rome qu'on a voulu peindre comme un monstre d'intolérance et de cruauté! Il est vrai que les papes n'ont pas prêché, comme les protestants, la tolérance universelle; mais les papes n'ont pas versé une goutte de sang, tandis que les protestants en ont versé des flots. Qu'importe à la victime d'entendre ses bourreaux proclamer la tolérance? C'est ajouter au supplice le fiel du sarcasme! »

La mansuétude des papes était tellement connue que les personnes inquiétées pour *fait de religion*, se réfugiaient souvent à Rome. Les Espagnols surtout y abondaient. Ne vit-on pas au reste, plus tard, l'illustre et pieux Innocent XI se refuser à approuver les rigueurs qui accompagnèrent la Révocation de l'Édit de Nantes. Et cependant les philosophes eux-mêmes applaudissaient; les poètes chantaient le héros qui rendait l'unité à la France. — *Il veut vaincre l'erreur*, s'écriait La Fontaine :

(1) Balmès, *Du Protestantisme comparé au Catholicisme*, t. II, p. 234.

Cet ouvrage s'avance ;
Il est fait, et le fruit de ses succès divers
Est que la vérité règne en toute la France,
Et la France en tout l'univers (1).

Racine n'était pas moins éloquent : il faisait dire à la *Piété*, dans le prologue d'*Esther :*

De ta gloire animé, *lui seul*, de tant de rois,
S'arme pour ta querelle et combat pour tes droits.
Le perfide intérêt, l'aveugle jalousie
S'unissent contre toi pour l'affreuse hérésie ;
La discorde en fureur frémit de toutes parts.
Tout semble abandonner tes sacrés étendarts,
Et l'*enfer*, couvrant tout de ses vapeurs funèbres,
Sur *les yeux les plus saints* a jeté ses ténèbres.
Lui seul invariable, etc.

Le dithyrambe, il faut en convenir, était audacieux ; car enfin ces *yeux les plus saints* sur lesquels le bon Racine se plaisait à voir des ténèbres jetées par l'*enfer*, quels pouvaient-ils être, sinon les yeux d'Innocent XI !

Les vers que nous venons de citer restent d'ailleurs comme un précieux témoignage de cette douceur apostolique qui est aussi ennemie des mesures violentes contre les personnes que de toute lâche transaction sur le chapitre de la vérité. On fait un crime à Rome de ne pas proclamer la liberté des cultes ; Rome ne la proclame pas, parce que le principe de la liberté des cultes implique une parfaite indifférence entre toutes les doctrines, et n'est, par conséquent, que l'expression de l'athéïsme légal ; mais elle fait mieux que de décréter des thèses que respectent d'ailleurs assez peu ceux qui s'en font les patrons. Au lieu de prêcher la liberté, qui d'elle-même est égoïste et exigeante, elle prêche la charité qui est le don de soi sous toutes ses formes.

Cette charité se signala notamment vis-à-vis des Juifs ; tandis qu'on les traquait, qu'on les dépouillait, qu'on les massacrait à peu près partout en Europe, ils étaient accueillis et protégés à Rome. Leur reconnaissance, à cet égard, s'est même manifestée d'une manière touchante,

(1) La Fontaine. *Lettre au Roi.*

en 1806, lors du grand synode israélite assemblé par Napoléon. M. Avigdor, représentant des Juifs de Nice, rappela alors les bienfaits des papes : — « En différents temps, dit-il, les pontifes romains ont *protégé et recueilli* dans leurs États les Juifs persécutés et expulsés de diverses parties de l'Europe.... Vers le milieu du VIIe siècle, saint Grégoire les défendit dans tout le monde chrétien.... Au XIe siècle, Innocent II et Alexandre III les protégent également.... Au XIIIe, Grégoire IX les sauve, tant en Angleterre qu'en France et en Espagne, des grands malheurs dont on les menaçait. Il défendit, sous peine d'excommunication, de contraindre leurs consciences et de troubler leurs fêtes. Clément V fit plus que les protéger, il leur facilita encore les moyens d'instruction.... Dans les siècles suivants, Nicolas II écrivit à l'Inquisition pour l'empêcher de contraindre les Juifs à embrasser le Christianisme.... Le peuple d'Israël, toujours malheureux et presque toujours opprimé, n'a jamais eu l'occasion ni le moyen de manifester sa reconnaissance pour tant de bienfaits, reconnaissance d'autant plus douce à témoigner qu'il la doit à des hommes désintéressés et doublement respectables (1). »

Et M. Avigdor proposait d'inscrire au procès-verbal de la séance l'expression de la gratitude des Juifs.

Je serais curieux de savoir si l'on trouverait beaucoup d'Irlandais disposés à voter de pareils remerciements à l'Angleterre.

Ouvrons cependant le livre de M. Margotti, et, après avoir montré à quoi se réduisent en définitive le *libéralisme* de l'Angleterre et le *fanatisme* de Rome, voyons l'un et l'autre à l'œuvre.

Ne nous y méprenons point, d'ailleurs; si l'on attaque si haut l'administration pontificale, c'est bien moins parce qu'elle est défectueuse que parce qu'elle est catholique. Les aveux abondent à ce

(1) *De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, par M. Drach, ancien rabbin. M. Drach, après avoir reproduit le document que nous venons de citer en partie, oppose à la conduite des papes et des prêtres celle des protestants : — « *Il ne faut pas souffrir de Juifs parmi nous*, écrivait Luther; si j'étais à la place de nos magistrats, je leur ferais *tendre la langue d'un pied de long derrière le chignon*. — Fi, fi! disait-il encore, vous laisser la Bible! vous n'êtes plus dignes de lire ce livre divin. La seule Bible qu'il devrait vous être permis de lire, c'est celle qui est sous la racine de la queue du cochon, et vous ne devriez manger et boire que les lettres qui tombent de cet endroit. Ce serait là une Bible digne de prophètes comme vous! » *Tisch-Reden*, fol. 83, édit. d'Iéna.

sujet : — « Rome recule pendant que tous avancent, » — s'écrie Rossetti, un italien fixé à Londres. S'adressant ensuite à l'Angleterre : — « Temple de la liberté, ajoute-t-il, Bretagne auguste ! ceux qui vivent dans ton sein ont la vie de l'intelligence, la vraie vie de l'homme ! » Quant à l'Italie, elle ne vivra, à son tour, de cette vie, que lorsqu'elle « *aura secoué le joug du catholicisme;* » mais « *le voilà par terre, il n'étiole plus les âmes ; il tombe et tu renais ! triomphe, Italie !* (1) »

Un député piémontais a développé la même thèse. A l'entendre, tout gouvernement est meilleur que le gouvernement de Rome, *même le Russe !* Mettez la papauté où vous voudrez, dit-il encore, *ce lieu sera abruti* (2).— « Voulez-vous la liberté, le progrès, l'intelligence, s'écrie à son tour un autre Piémontais, Bianchi Giovini, voulez-vous l'Italie ! Rejetez le pape avec tout son cortége du moyen âge, avec ses décrétales, ses bulles, ses conciles, ses concordats, ses *prétendus dogmes* (3). »

Et qu'on ne dise pas que c'est ici la profession de foi des exaltés ! Les modérés, ou du moins ceux qui se proclament tels, ne sont guère moins précis et absolus dans leurs conclusions. A leurs yeux, en effet, le gouvernement pontifical n'est possible que s'il *est exempt de toutes les conditions ordinaires du pouvoir, de tout ce qui constitue son activité, ses développements, ses progrès.*

Il s'agit donc, qu'on ne s'y trompe pas, d'une attaque en règle contre le Catholicisme, représenté, on vient de le voir, comme anti-patriotique et anti-social. De là aussi la connivence singulière des protestants et des incrédules. Le *Times* vous dira, par exemple, avec ce sans-façon qui est habituel au peu de savoir : — « A Rome, les papes n'ont jamais pris à cœur le bien de la cité; à Rome, le pays est laissé dans l'abandon et sans culture; la malédiction de l'immobilité est jetée sur le développement tant moral que physique du pays ; dans la cité sainte, on ose à peine murmurer ses craintes à l'oreille de ses plus intimes. Qu'un Romain se tourne où il veut, l'air est infecté d'un agent de police. Le brigandage est arrivé à un tel point, que, dans toute la

(1) *Rome et Londres*, p. 8 et 9.
(2) Ce député se nomme Giovanni Siotto Pintor. — Voir *Rome et Londres*, p. 9.
(3) *Rome et Londres*, p. 9.

Romagne (elle n'avait pas encore été soustraite au Saint-Siége), il est dangereux de s'écarter d'une ville en plein jour (1). »

Avant d'apprécier ce tableau de Rome, tracé au bord de la Tamise, voyons d'abord quel est celui que les écrivains anglais tracent eux-mêmes de l'Angleterre.

Une adresse de l'*Union des Ecoles* du Lancashire commence ainsi : — « A peu près la moitié des habitants de cette grande nation ne sait ni lire ni écrire et une grande partie de l'autre moitié ne possède que l'instruction la plus misérable. » D'un autre côté, les tables criminelles nous disent que sur 62,000 individus emprisonnés à Londres, en 1847, 22,000 ne savaient ni lire ni écrire, 35,000 le savaient à peine, 4,900 lisaient et écrivaient couramment, et 460 seulement avaient reçu *a superior education* (2).

Plusieurs membres distingués du Parlement anglais, M. Fox, M. Macauley, lord John Russell ont constaté, en outre, à la tribune, que l'Angleterre était la nation de l'Europe où l'*instruction était le moins répandue* (3).

Après tout, on peut ne savoir ni lire ni écrire et être instruit de ses devoirs, en avoir à la fois l'intelligence et la conscience. C'est ce qu'on voit chez tous les peuples catholiques, grâce à l'enseignement de l'Église et du catéchisme, *ce petit livre*, comme dit Jouffroy, dans lequel on trouve une réponse à toutes les questions. — « Demandez au catholique d'où vient l'espèce humaine, — c'est toujours Jouffroy qui parle, — il le sait ; demandez-lui où elle va, il le sait ; demandez-lui par quelle voie, et il le sait encore. Demandez au pauvre enfant qui n'y a jamais réfléchi de sa vie, demandez-lui pourquoi il est ici-bas, et ce qu'il deviendra après sa mort, et il vous fera une réponse sublime..... Origine du monde, origine de l'espèce, question de race..... rapports de l'homme avec Dieu, devoirs de l'homme envers ses semblables, il sait tout ! Et quand il sera grand, il n'hésitera pas davantage sur le droit naturel, sur le droit politique, sur le droit des gens (4). » — Mais quel livre suppléera ce petit livre chez les protes-

(1) 17 juin 1856. — *Rome et Londres*, p. 4 et 5.
(2) *Rome et Londres*, p. 85.
(3) *Rome et Londres*, p. 86.
(4) *Mélanges philosophiques*, p. 424. *Rome et Londres*, p. 82 et 83.

tants? — « Les catéchismes protestants apparaissent comme des ruines, a dit Pierre Leroux; on dirait un grand édifice bien complet, bien orné, bien riche, que les voleurs ont à moitié dépouillé et détruit... Combien de problèmes restent sans solution! combien de vides on découvre! (1) »

Et ce n'est pas seulement le catéchisme qui s'est appauvri, le zèle apostolique s'est appauvri plus encore. Aussi, les autorités anglaises sont-elle réduites à nous faire la triste confidence qu'il y a, dans les trois royaumes, des populations entières, celle des marchands de fruits, entr'autres, et celle des mineurs, qui n'ont pas la plus petite notion du Christianisme. On demandait à un enfant s'il avait ouï parler de Jésus. — Non, répondit-il, je n'ai jamais travaillé dans sa mine.

Eh bien! le croirait-on! l'ignorance parmi les classes déshéritées ne s'arrête pas là. Il résulte d'un rapport fait au Parlement par sir John Pakington, que des milliers de personnes en Angleterre n'ont aucune notion de vice ni de vertu, et que, dans une seule prison, on a compté, en une année, 1,300 personnes qui ne savaient pas qu'il y eût des mois, ni quelles étaient les divisions du temps (2). Le nombre de celles qui ignorent jusqu'au nom qu'elles ont droit de porter n'est pas moindre (3). Pour peindre, au reste, l'état d'abrutissement de l'ouvrier anglais, il suffit d'un mot, et ce mot a été dit par le docteur Pusey : — « Nos populeuses cités, nos ports, nos mines, nos fabriques sont plongés dans une immense désolation. Ce sont, sauf la suspension de la peine, des *types de l'enfer* (4). »

Voilà donc quel est le grand résultat de la civilisation anglaise : le retour au paganisme par l'adoration unique de soi, de son bien-être, de son *comfort;* et le retour à l'esclavage par l'exploitation sans frein de la classe pauvre. L'Angleterre représente assez bien une grande usine où il faut que tout cède, sous peine d'être broyé, à l'action des engrenages. Les sentiments eux-mêmes y prennent une forme mathé-

(1) *Encyclopédie nouvelle*, art. *Catéchisme*.

(2) *Rome et Londres*, p. 84.

(3) Voir l'ouvrage de Mme Carpenter, *Reformatory schools*. — *Rome et Londres*, page 84.

(4) *Entire absolution of the penitent*, p. 63. — *Rome et Londres*, p. 105.

matique ; la charité y devient la taxe des pauvres : — « Nous descendons à grands pas, écrivait, il y a peu de temps, un des rédacteurs du *Quaterly Dublin Rewiew*, dans *cet abîme où le mécanisme devient Dieu* (1). »

Mais, du moins, avec toute cette précision de mouvements, toute cette régularité de comptoir et de manufacture, les Anglais sont-ils parvenus à atteindre un des buts quelconques de la civilisation? S'ils laissent croupir leurs ouvriers dans la plus épouvantable ignorance, leur assurent-ils, au moins, le pain de chaque jour? Qu'importe, en effet, la richesse de la nation? Qu'importe le luxe de Nababs de ses marchands et de ses lords, si l'ouvrier s'étiole faute d'une nourriture suffisante, et si le peuple souffre. Eh bien! faut-il le dire? l'Angleterre est probablement le seul pays d'Europe où, chaque année, les relevés de la police constatent un nombre considérable de morts causées par la faim. Et encore ne parlons-nous que de l'Angleterre (2). Tout le monde sait, en effet, quelle a été, depuis dix ans, la dépopulation de l'Irlande. Le journal médical anglais le plus répandu, *the Médical Times*, affirme que, dans une seule année, 21,770 Irlandais sont morts de faim dans leurs bouges ou leurs montagnes (3).

Et à Londres, que se passe-t-il? « En février 1857, raconte l'abbé Margotti, d'immenses troupes d'ouvriers s'y promenaient le long d'*Oxford Street*, en s'écriant à chaque pas d'un ton lamentable : *All out of work!* — Tous sans ouvrage! — *All starving!* — Tous mourants de faim! — Et ils allaient par la ville en poussant le cri sinistre : *Woe! woe!* malheur, malheur! (4) »

Et il en sera ainsi dans tout pays où le travail dépendra des chances du luxe et de la concurrence. La mendicité a beau y être proscrite, elle s'y reproduit sous toutes les formes. Or, nulle part plus qu'à Londres, ces formes ne sont multipliées. Henry Mayhew, dans ses études sur le *great world of London*, en fait une énumération sans fin : — Mendiants de la marine et de l'armée, mendiants ouvriers,

(1) *Rome et Londres*, p. 282.

(2) D'après les rapports officiels qui nous arrivent sur différents comtés, dit Williams Cobbett, dans ses *Lettres sur la Réforme*, le public apprend, chaque année, qu'un grand nombre d'habitants meurent de faim.

(3) *Rome et Londres*, p. 459.

(4) *Rome et Londres*, p. 456, 457.

mendiants *respectables*, ce sont ceux qui se disent auteurs besoigneux, artistes ruinés, etc.; mendiants par désastres, mendiants estropiés, mendiants affamés. Mayhew nous représente ceux-ci écrivant sur le pavé avec du plâtre : *I am starving*, je meurs de faim, ou portant la même inscription sur la figure. Il y a encore les mendiants étrangers, les mendiants colporteurs, les mendiants musiciens et les *dépendants de mendiants*, c'est-à-dire ceux qui, par un moyen ou par un autre, excitent, pour leurs confrères, la commisération publique.

Toutes ces variétés de quêteurs nous sont, au reste, fort connues à nous-mêmes, à part toutefois les *affamés*, très-rares, Dieu merci! dans les pays catholiques; mais ce qu'on ne voit qu'en Angleterre, ce sont des écoles publiques de mendicité. Un avis affiché dans les quartiers pauvres de Londres, en décembre 1857, et reproduit comme sérieux dans le *Weekly Times*, portait écrit en gros caractères : ART DE MENDIER EN SIX LEÇONS. Le professeur était un nommé Lazare Roonay, demeurant, 21, *Princess Street, S. Gilles*.—« Toute personne honnête, posée et d'une intelligence ordinaire, disait-il, peut, en un seul cours de six leçons, se mettre en état de vivre à son aise aux dépens du public. Le professeur prend aussi, à un prix raisonnable, des enfants en pension. Les enfants confiés à ses soins sont appris, quoique tout jeunes encore, à prendre toute espèce de formes et cela sans une avarie bien sérieuse du sujet, etc.... Les femmes intelligentes et aptes pourront, moyennant une modique contribution journalière, louer des jumeaux appariés, très-propres à l'exploitation des rues, etc.»

Sans attacher plus d'importance qu'il ne faut à cette annonce où se révèle surtout l'excentricité anglaise, il demeure néanmoins constant que, malgré toutes les prohibitions et toutes les sévérités de la loi, la mendicité est devenue en Angleterre un art et un fléau. On a créé pour les mendiants d'immenses dépôts sous le nom de *workhouses*, où, en échange du pain qu'on leur donne, on leur prend leur liberté, triste aumône qui se vend, bienfait égoïste que ne saurait payer la reconnaissance. Ces *workhouses* sont des espèces de *pandemonium* où l'insolence du commandement répond à la grossière indiscipline de la servitude. C'est encore par la comparaison de l'enfer que les Anglais eux-mêmes croient pouvoir en donner une idée : *A hell upon earth*.

Le paupérisme cependant ne peut être comprimé par les *workouses*.

Plus fort que les lois, il se répand comme une lèpre sur les comtés et sur les villes. M. Green constatait, dans un *meeting*, en 1857, que des groupes d'ouvriers se pressaient dans les rues les plus fréquentées de Londres et attristaient les passants par leurs cris qui n'avaient *plus rien d'humain*. Puis, quand la nuit vient, si nous en croyons Henry Mayhew : — « Quand cesse le tumulte de la vie et que les boutiques s'obscurcissent, on voit ceux qui manquent de toit comme amoncelés sur les bancs des *parks*, dans les niches des ponts et sur les planches des marchés.... Aux endroits où brillent de grosses flammes de gaz, une foule de gens en haillons entourent ce feu, les uns endormis, les autres la pipe à la bouche. Avec le jour, les pauvres reparaissent dans leur crasse, plusieurs portant de grosses besaces sur leurs épaules, et ils se répandent çà et là pour fouiller les immondices, chercher les os, les haillons, les morceaux de vieux fer (1). »

Le voleur à son tour dispute au mendiant le haut du pavé. On ne croirait pas que les registres de la police anglaise portent à 16,900 individus ce qu'ils appellent la *famille criminelle* de Londres, *family of criminals*, c'est-à-dire l'ensemble de ceux qui ne vivent que de délits. Londres compterait, ainsi, un malfaiteur sur cent quarante habitants. Quant au chiffre des arrestations, il dépasse, chaque année, 70,000. Henri Mayhew calcule, enfin, qu'on vole, en moyenne, 42,000 livres sterling par an, dans la capitale de l'Angleterre ; en monnaie française, c'est plus d'un million (1,050,000). Et cependant Londres paie 35 millions en dépenses de police !

Nous avons parlé d'écoles de mendicité, mais ce qui est plus grave encore et plus inouï, c'est que Londres a des écoles de vol, et ces écoles sont à peu près publiques. — « Une *Lance* au moyen âge, dit Léon Faucher, voulait dire un cavalier suivi de plusieurs hommes à pied, de sorte qu'une armée de 5,000 lances représentait souvent 20,000 hommes. Les malfaiteurs à Londres sont constitués sur le même principe, et cela devait être observé parce qu'on ne voit *rien de semblable nulle part, sur le continent* (2). » — « Il y a, à Londres, le pensionnat du vol, dit, de son côté, Eugène Rendu. Je suis entré de ma personne, à trois heures du matin, toujours bien entendu sous la

(1) *The great world of London*, 1re partie, p. 29. — *Rome et Londres*, p. 453, 454.
(2) *Études sur l'Angleterre*, t. p. 86.

protection des *policemen*, dans un garni exclusivement réservé à des apprentis voleurs. Encore un triomphe de la liberté individuelle! (1) » — Parmi les professeurs de vol, on cite surtout un M. Guillaume Harris, dans *Bond Street*.

Que devient, je le demande, la sécurité publique dans une société ainsi faite? — « Londres peut se vanter, écrivait le *Standard*, en janvier 1857, d'être, de ce côté-ci des Alpes, la ville qui offre le moins de sécurité à ses habitants. » — Et l'*Examiner* ne craignait pas de dire qu'en réalité, on courait beaucoup moins de dangers en traversant le grand désert que tout un quartier de Londres, à la nuit (2). — Enfin, le *Times* s'écriait : — « La question est aujourd'hui de savoir si nous pouvons élever et maintenir au cœur d'une population comme la nôtre une armée de voleurs et d'assassins (3). »

Et l'expression n'était pas trop forte. A la fin de 1856 et dans les premiers mois de 1857, Londres fut, en effet, envahi par une nuée de malfaiteurs, qui ne volaient pas seulement, mais qui assassinaient pour mieux voler : c'étaient les *garrotteurs*. Armés d'une *garrotte* ou collier de fer, qu'une vis permettait de serrer à volonté, ils étouffaient les cris ou la vie, suivant l'utilité ou l'occasion. La terreur fut telle à Londres, que, dans toutes les fabriques, on fit des couteaux contre la garrotte ; bien mieux, chaque maison, si nous en croyons le *Morning-Post*, tint à avoir sa cloche d'alarme et ses chausses-trappes, *man-traps*. — « Chaque village dans le voisinage de la capitale, ajoutait le *Morning*, se met en état de soutenir un siége, pendant que la *garrotte* va se naturalisant dans nos rues *les plus fréquentées*. » — Et le *Times* jetait les hauts cris de ce qu'en Angleterre, disait-il, les *lois fussent écrites avec du lait mêlé d'eau* (4).

Singulières lois, en effet, pour qui le respect de la liberté est devenu un fétichisme qui n'aboutit à rien moins qu'à consacrer la tyrannie du crime. Liberté individuelle, liberté du domicile, franchise du territoire anglais, autant de principes, autant de refuges pour les scélératesses les plus éhontées. Dans un tel pays, il sera permis de fabriquer

(1) De l'*Instruction primaire à Londres*, p. 14. — *Rome et Londres*, p. 341.
(2) *Rome et Londres*, p. 346.
(3) *The Times*, 31 décembre 1856.
(4) *The Times*, 31 décembre 1856. — *Rome et Londres*, pp. 352, 353.

publiquement des bombes, et lorsqu'on les aura fait éclater dans les rues de Paris, il sera permis de se reposer de son forfait à l'abri de l'hospitalité anglaise. Professe-t-on le vol? respect pour la liberté individuelle tant qu'elle ne va pas jusqu'à mettre la leçon en pratique. Affiche-t-on derrière les vitres d'un magasin des livres ou des gravures obscènes? respect pour la liberté du domicile! Les mêmes livres et les mêmes gravures donneraient lieu à des peines sévères si elles étaient exposées dans la rue; mais derrière des vitres! à la clarté de flots de gaz! le délit s'efface devant les franchises sacrées du seuil domestique! Il y a une ruelle de Londres, *Holy well Street*, qui longe le *Strand,* et dans laquelle se trouvent soixante boutiques uniquement consacrées à cette honnête industrie. Lord Campbell s'étonnait, à la chambre des Lords, en 1857, que le gouvernement ne songeât pas à tarir ces puits d'obscénités. Mais la luxure n'a pas seulement ses livres et ses estampes en Angleterre; elle a encore ses journaux attitrés que protége la liberté de la presse. *Paul Pry,* le *Town,* le *Little Wonder,* tous fondés depuis 1857, n'ont d'autre but que de fomenter la démoralisation (1). Elle est telle, au reste, que, suivant les calculs du docteur Ryan, 400,000 personnes, à Londres, sont directement ou indirectement en rapport avec la prostitution, et que celle-ci donne lieu, chaque année, à une dépense de deux cents millions de francs (2) — « Il y a plus de 80,000 femmes, écrivait, en 1857, un journal de médecine anglais, qui ne vivent que de la prostitution, et la police en a arrêté 4,000 l'an passé. Il nous en arrive maintenant des cargaisons du continent, parce que c'est Londres qui présente le plus *beau marché.* »

Le même journal écrivait encore : — « Dans aucune capitale du continent, nous n'avons vu le vice et la débauche dominer sur la société d'une manière aussi dégoûtante que dans notre métropole. *Waterloo-Road*, le *Quadrant*, *Hay-Market*, *Waterloo-Place*, pour ne pas parler des théâtres, offrent, depuis quelque temps, des scènes telles que nous n'en n'avons jamais vu de semblables dans les villes les plus dissolues (3). » — « Notre population criminelle, écrit, de son côté,

(1) *Rome et Londres*, p. 362.
(2) Ryan. — *Prostitution in London*, p. 192. — *Rome et Londres* p. 360.
(3) *The Lancet*, t. 1, p. 347, et *Rome et Londres*, p. 360.

Henry Mayhew, se multiplie comme les champignons dans une atmosphère fétide, *as fongi in a rank and fœdid atmosphere* (1). »

Voilà où en est la civilisation de l'Angleterre! En lui restituant toutefois ses couleurs vraies, nous n'avons nulle pensée, qu'on y prenne garde, de déprécier le caractère de la nation; nous reconnaissons ses hautes qualités, nous admirons son patriotisme, sa persistance dans ses desseins, son respect pour ses traditions même lorsqu'elle le porte à l'excès, et cette aspiration vers les grandes choses qui ne connaît pas de bornes dès qu'il s'agit de l'intérêt de l'Angleterre. Cette île puissante fut autrefois l'île des saints, et, de tous les pays séparés de Rome, c'est encore celui qui lui fournit, de nos jours, les plus nombreuses et les plus éminentes recrues. Mais plus la nation est grande, plus il est permis de se demander comment il se fait que son patriotisme soit devenu si égoïste, sa charité si algébrique, sa politique si marchande; comment il se fait enfin que son extrême richesse ne soit qu'un linceul splendide jeté sur toutes les extrémités et toutes les dépravations de la misère. Léon Faucher a dit : — « On voit bien que l'argent est le Dieu de cette société (2). » — Tel est, en effet, le mot de l'énigme.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(*La suite au prochain numéro*).

---

(1) *The great world of London*. 2e partie, p. 96. — *Rome et Londres*, p. 317.
(2) Cité dans *Rome et Londres*, p. 335.

TRADITIONS POPULAIRES DES BRETONS.

Pénétrons, si vous le voulez bien, dans cette masure effondrée, crevassée, qui semble ne tenir debout que par miracle. On ne croirait pas qu'un chrétien pût habiter ce taudis, et pourtant, dans l'unique pièce dont se compose ce misérable logis, une pauvre mère est là avec six enfants; sur la terre nue, deux lits disloqués, et que maintient seul l'appui de la muraille humide, composent tout le mobilier; un peu de paille que recouvrent quelques lambeaux de couverture sans draps forme la couche de la malade, car cette femme est malade, elle est veuve, elle est désolée; elle a perdu son mari, il y a trois jours; et depuis ce cruel moment, pas une voix amie pour la consoler et la plaindre; plus fière et plus sensible que ne le sont d'ordinaire les pauvres de ce pays, où la mendicité est si répandue, elle a fermé sa porte et résolu de mourir de faim plutôt que de demander l'aumône. Un hasard providentiel instruit la société de Saint-Vincent-de-Paul de cette affreuse détresse; un de ses membres vole porter des consolations et des secours; il était temps: la famille, accablée par le besoin, priait et pleurait, persuadée que, la nuit prochaine, le père viendrait les chercher tous et les emmener avec lui. C'étaient des gens de la campagne venus au sein de la cité pour y chercher un travail mieux rétribué, et qui n'y avaient trouvé que la misère et la mort. Dépaysés au milieu de cette atmosphère de dégradation et de vices, ils aimaient à parler des champs et de temps plus heureux; la confiance fut bientôt établie entre le protecteur et les protégés, et plus d'une fois, assis autour de l'âtre, après quelques lectures pieuses, on en venait aux traditions et aux légendes, au milieu desquelles la pauvre Hélène de Lanvaudan aimait à reporter sa pensée et à oublier les tristesses de l'heure présente.

C'est d'elle que viennent les récits qu'on va lire; il faudrait pouvoir y ajouter l'encadrement de la scène, le vent qui siffle sous la porte

disjointe, les ténèbres de cette pièce à peine éclairée par la chandelle de résine qui brûle au fond de la cheminée, sur le bout d'un petit bâton fiché dans le mur, la fumée de bois vert au milieu de laquelle apparaissent, comme dans un nuage, les enfants assis en cercle sur les dalles même du foyer; à moitié endormis, ils se réveillent en sursaut avec de sourds gémissements quand la voix gutturale de leur mère s'anime aux endroits pathétiques et prend des tons plus aigus; c'est un assez triste tableau, mais il n'est pas rare en Bretagne, et la plupart de mes lecteurs, en cherchant un peu, pourront le retrouver dans leurs souvenirs.

I.

LE POUPON ARC'HAN.

Lorsque j'étais toute petite et que je gardais mes moutons sur la lande, je voyais souvent passer près de moi, dans le chemin creux qui mène au moulin de Loc'h-Maria, un homme dont la vue me causait une frayeur instinctive; j'appelais mon fidèle Farino, et me tenais serrée contre lui jusqu'à ce que le bruit des pas du *ourler* (1) eût cessé de se faire entendre. C'est qu'il n'avait pas bonne mine, vraiment! Ses cheveux en désordre, sa barbe longue, ses habits déchirés et quelque chose de farouche dans sa physionomie faisaient qu'on ne l'eût pas rencontré volontiers le soir au coin d'un bois; il ne m'avait jamais rien dit et ne me regardait même pas en passant; cependant je respirais plus à l'aise quand sa haute taille disparaissait derrière les buissons du tournant, et, sans savoir que penser de Jégonnic, j'aurais autant aimé que ma pâture (2) ne se trouvât pas sur son chemin. Farino partageait ma répulsion, surtout quand Jégonnic était accompagné de son grand chien noir aux yeux rouges; alors tout son poil se hérissait, mais il ne bougeait pas, et ses grognements sourds témoignaient seuls de sa haine mêlée de crainte.

(1) Mauvais homme, coquin.
(2) Lieu de pacage.

Un dimanche, nous partîmes de bonne heure pour Inzinzac, où mon père avait des affaires, et, après la messe, nous étions assises, ma mère et moi, dans le cimetière, quand *er c'hloc'hour* (1) vint faire la vente habituelle des œufs et des poulets apportés en offrande à la fabrique. Quand tout eût été adjugé aux enchères, il éleva de nouveau la voix pour une annonce qui me causa la plus grande surprise ; voici, en effet, ce qu'il disait : — Vous autres auxquels il faut un *mevel* (2), vous n'avez qu'à parler ; il s'en presente un, bon travailleur et adroit, et qui, en outre, apporte cent écus à celui qui voudra le prendre. — Je n'en revenais pas, et, poussant ma mère du coude :

— Voilà une fameuse occasion, nous qui avons besoin d'un domestique, allons vite trouver *er c'hloc'hour*.

— Pauvre innocente! me dit ma mère, nous, prendre le *Poupon Arc'han* (3)? Non, non, ces cent écus là seraient trop chers! Et m'emmenant un peu plus loin : — Tu connais Jégonnic, qui va souvent voir le meunier de Loc-Maria? c'est lui qui a maintenant le *Poupon Arc'han*, et qui voudrait bien le céder à un autre, car, vois-tu, *ar mevel er diaoul eo* (4). Que Dieu nous en préserve! (à ces mots, je fis un grand signe de croix ;) oui, le diable, auquel il faut vendre son âme en échange des services qu'il vous rend, et l'on ne profite guère de l'argent qu'il vous donne ; vois plutôt Jégonnic, car l'argent de l'enfer, ça va toujours *de davarn à de hoari* (5).

— Mais, enfin, *mam* (6), que fait donc le *Poupon Arc'han*, dans le logis?

— Dame, il se fait servir pendant le jour, et la nuit il travaille aux champs, si bien que, quand on se lève le matin, on trouve le labourage tout fait, les foins ramassés, les mauvaises herbes arrachées ; mais aussi, il faut bien le soigner, car il est difficile ; si sa bouillie n'est pas bien faite, si elle n'est pas assez sucrée, si on ne lui donne pas la meilleure place, il se met en colère, et gare aux égratignures, car il a les ongles longs. Toute la journée il se tient auprès du feu *arn er*

(1) Le sacristain ou sonneur de cloche.
(2) Un valet.
(3) Le poupon argent.
(4) Ce domestique là, c'est le diable.
(5) Au cabaret et au jeu.
(6) Ma mère.

bihan scabel (1). On dirait un poupon avec une figure toute noire et des dents pointues; mais si, par malheur, on vient à le toucher, tout d'un coup il grossit à vue d'œil, de manière à remplir la cheminée, et quelquefois il jette des flammes qui éclairent tout le logis d'une lueur étrange. Le soir, quand chacun va se coucher, il se glisse auprès du maître, et, jusqu'à minuit, il s'amuse à lui sucer les mains, si bien que ses pauvres doigts finissent par ressembler à des pattes d'araignée. Au coup de minuit il se lève pour aller faire sa besogne; gare à celui qui voudrait le suivre, on le trouverait le lendemain, sinon mort, au moins tout moulu de coups.

J'ai connu un pauvre homme, qui habitait Merville, près de Lorient. C'était un assez mauvais sujet, et on le voyait plus souvent au cabaret qu'à l'église. Un soir, qu'il s'en revenait le long des allées Merville, tout en colère parce qu'il avait perdu au jeu son dernier sou, il fut accosté par un beau monsieur, habillé de noir et qui lui promit des monceaux d'argent, à quelles conditions, *er diaoul er gioui* (2). Le lendemain, le *Poupon Arc'han* était installé chez lui, et la ménagère allait chercher du lait doux et du sucre pour le régaler. Cependant Kerplun ne voulait pas signer l'acte de damnation, et quoique tous les soirs on entendit tomber dans la cave des barriques pleines d'or et d'argent, quand on descendait on ne trouvait absolument rien. Déjà, depuis quelques jours, la pièce de cent sous reçue comme arrhes du marché était dépensée, lorsque le diable mit sous la main de Kerplun un vrai sac d'argent, qui appartenait à un voiturier de passage; il ne sut pas résister à la tentation; aujourd'hui il est aux galères et sa femme va mendier le long des portes. Oui, ma chère fille, il vaut mieux être pauvre et honnête, que de loger chez soi le *Poupon Arc'han*, dût-il vous donner toutes les richesses de la terre. D'ailleurs, c'est un domestique qui a bien des inconvénients. Ainsi, ton père te dira que, du côté de Pontscorff, il y a une famille de braves gens, tous pieux, faisant de grandes aumônes, estimés de chacun, et cependant le fils n'a pu trouver à se marier dans aucune famille, et dernièrement, à l'occasion d'une fête, quand ils voulurent donner à dîner à leurs voisins,

(1) Sur le petit escabeau.
(2) Le diable le sait.

personne n'accepta l'invitation ; pourquoi cela? parce que la vieille mère, ancienne aubergiste, passe pour avoir eu chez elle le *Poupon Arc'han* et y avoir trouvé l'origine de sa fortune. — A Lorient, dans l'affaire du chat noir qui a fait tant de bruit et compromis tant de monde, l'usurière a été condamnée par le tribunal à quatre années de prison (1). D'autres fois, on est la dupe de quelque méchant compère, comme Thomas d'Inguiniel. On lui avait persuadé qu'un certain *c'has du* (2), amené chez lui, allait y apporter les écus et l'abondance. Le moyen était de mettre soixante francs dans un petit sac pendu au cou de l'animal, puis de le conduire au coin du bois des Fous, où on le laisserait aller ; il devait infailliblement retrouver son maître, *Lucifer prinç an disoulou* (3), et revenir avec cent-vingt francs dans son sac ; qui fut attrapé? Thomas, dont le sac et l'argent ne reparurent plus ; *er c'has du* avait, en effet, retrouvé son ancien maître, mais ce n'était pas celui qu'on attendait. Allons, voici ton père qui revient, laissons là le *Poupon Arc'han*, et visitons, en passant dans le cimetière, le tombeau du saint recteur Charles Gantour. Vois-tu la statue qui le représente avec ses ornements? comme il a une belle figure! Ah! celui là n'avait pas besoin du diable pour remplir sa bourse. Pendant tout un hiver, dans une année de disette, il a nourri les pauvres de sa paroisse, et jamais le blé n'a manqué. Un jour, qu'une grande troupe d'affamés frappait à sa porte :

— M. le recteur, lui dit sa vieille servante, qu'allons-nous faire ? J'ai balayé hier soir le grenier, il n'y reste pas un grain.

— Allez, Margaït, allez toujours voir.

Quand elle fut montée, la porte du grenier s'ouvrit d'elle-même sous l'effort du blé dont le tas montait jusqu'aux combles (4), et ce miracle s'est renouvelé plusieurs fois dans la suite. Aussi, dans tout

(1) Une femme de la campagne, ne sachant ni lire ni écrire, a pu former, sous le patronage du chat noir, une banque illicite qui a disposé de plus de cent mille francs. Au moyen des dépôts journaliers, elle donnait par an un intérêt de plus de 20 °/₀, tenait tous ses comptes de mémoire, ne se trompait jamais, et a pu faire ce manége pendant quinze ans, jusqu'à ce qu'une dénonciation soit venue avertir la justice.

(2) Chat noir.

(3) Le prince des diables.

(4) Historique.

le pays, le vénère-t-on comme un saint, et on dit qu'à Rome, le pape doit bientôt le canoniser.

Pour en finir avec le *Poupon Arc'han*, Jegonnic ne trouva personne qui voulût le prendre, et pourtant ses affaires continuèrent à aller de mal en pis; toujours au cabaret ou avec les mauvais sujets qui se réunissaient chez le meunier de Loch-Maria, il en sortit un jour tellement ivre, qu'il ne put reconnaître son chemin et tomba dans la mare qui est au bout de notre lande. Ce fut moi qui, le lendemain, m'en aperçus la première; Farino hurlait et ne faisait qu'aller et venir de ce côté; je le suivis et pus bientôt voir le malheureux Jégonnic qui avait déjà la figure toute violette : ah! monsieur, quel triste spectacle! Prions pour sa pauvre âme qui doit en avoir grand besoin!

II.

LÉGENDE DE SAINT CHRISTOPHE.

Les légendes de saints forment le plus souvent le fond des récits des *disrevellers* (1) bretons. J'en choisis une au hasard, parmi toutes celles que racontait notre pauvre protégée, dont la mémoire en ce genre était inépuisable et qui semblait tout heureuse de trouver en moi un auditeur attentif et crédule.

— Saint Christophe, comme tout le monde le sait, était doué de robustes épaules; aussi dans le temps jadis, lui avait-on confié l'emploi de passeur sur la rivière du Scorff. Un beau jour, Jésus-Christ arrive au bord de l'eau avec ses douze apôtres; Christophe s'empresse de les prendre dans ses bras et les transporte sur l'autre rive avec toute sorte d'égards.

— Voyons, dit Jésus-Christ, que désires-tu pour ton salaire?

— Demande le Paradis, lui souffle saint Pierre à l'oreille.

— Laissez-moi faire, j'ai mon idée. Eh bien! Seigneur, puisque vous voulez me faire un don, ordonnez que tous les objets que je pourrai désirer soient forcés d'entrer dans mon sac.

(1) Conteurs.

— Je le veux, dit Jésus-Christ, mais à condition que tu ne demanderas jamais d'argent et seulement les objets dont tu pourras avoir besoin.

Longtemps il en fut ainsi, le sac ne se remplissait que de pain, de fruits, de légumes, et souvent il se vidait au profit des pauvres ; mais qui peut jurer de ne jamais succomber à la tentation? Un matin, Christophe, en passant dans les rues de la ville, s'arrêta devant la boutique d'un changeur ; il eut tort, car la vue de toutes ces piles d'argent lui inspira de mauvaises idées.—Vois, lui disait *er milliguet* (1), tout ce que tu pourrais faire avec cet or! Quand ce ne serait que pour rebâtir la chaumière des malheureux et leur rendre l'existence plus douce; et dire qu'il te suffit d'un signe pour que tout cela soit à toi!

Christophe eut un moment de faiblesse, et l'argent passa dans son sac. *Petra faut tho* (2)? Ce n'était encore qu'un homme, et il n'était pas devenu saint, comme il le fut depuis. Aussi cette première faiblesse fut suivie de bien d'autres, et, tout en étant généreux pour le pauvre monde, il ne laissait pas que de goûter les charmes de la bonne chère et tout ce qui s'ensuit. Or, un jour qu'après dîner, il se reposait à l'ombre sur le gazon, vint à passer *er diaoul* (3) qui se mit à le narguer et à lui faire toutes sortes de sottes plaisanteries. Christophe n'était pas patient, les poings lui démangeaient, aussi fut-il bientôt debout et la bataille commença ; comme les forces étaient égales, deux jours dura la lutte, sans qu'on pût en prévoir la fin. L'herbe épaisse avait disparu sous leurs pieds et l'on entendait au loin comme le bruit de deux marteaux tombant et retombant l'un après l'autre; ils y seraient encore si Christophe ne s'était heureusement souvenu de son sac. — Ah! *milliguet diaoul* (4), par la vertu de Notre-Seigneur, tu vas entrer dans mon sac. Ce qui fut fait à l'instant, et aussitôt de bien lier les cordons sur son prisonnier qu'il jette sur ses épaules, en cherchant dans sa tête comment il s'en débarrassera. Il passait près d'une forge où trois vigoureux compagnons battaient le fer rouge à grands renforts de bras. — Voilà mon affaire, se dit Christophe, et

(1) Le maudit.
(2) Que voulez-vous?
(3) Le diable.
(4) Ah! maudit diable!

s'adressant aux forgerons : — Tenez, leur dit-il, j'ai là un méchant animal dans mon sac. Il n'y a pas de vilains tours qu'il n'ait fait dans sa vie ; si vous voulez le forger jusqu'à ce qu'il soit réduit à l'épaisseur d'une pièce de six liards, je vous donnerai un écu. Accepté, et aussitôt malgré les cris et les soubresauts du diable, on le forge et le reforge durant toute la nuit. Comme le jour commençait à poindre, on entendit une voix faible venant du fond du sac et qui disait :

— Christophe, Christophe, je me rends ; que faut-il faire pour sortir de là ?

— Me jurer obéissance quand je l'exigerai, et me laisser tranquille désormais.

— Je le jure.

— C'est bien, va-t'en, et puissé-je ne jamais te revoir!

A partir de ce moment Christophe changea tout à fait d'existence, il ne s'occupa plus que de bonnes œuvres et quand les forces ne lui permirent plus de continuer à être le passeur du Scorff, il se retira dans un petit ermitage sur les ruines duquel a été bâtie la chapelle qu'on voit encore aujourd'hui. Là il vivait dans la prière et la pénitence, entouré des nombreux pèlerins qu'attirait sa réputation de sainteté. Cependant, lorsqu'après sa mort, il se présenta devant saint Pierre, qui, comme vous le savez, a les clefs du Paradis, ce dernier, se souvenant qu'il avait jadis méprisé son conseil, ne voulut jamais le laisser entrer. Le pauvre Christophe, tout triste, s'en allait la tête basse et dans sa distraction il prit l'escalier qui conduit à l'enfer. Il descend ainsi un grand nombre de marches, et arrive enfin à une porte où se tenait un jeune homme de bonne mine qui l'engagea à entrer ; mais Satan, qui passait par là, s'écrie aussitôt : — Non, non, je le reconnais, renvoyez-le, il est trop fin pour moi!

Voilà donc Christophe qui remonte et se trouve de nouveau à l'entrée du paradis. On entendait au dedans une musique délicieuse qui augmentait encore son désir de pénétrer plus loin ; aussi s'approchant le plus possible :

— Monseigneur saint Pierre, quelle admirable harmonie vous avez là dedans! Si vous pouviez seulement entrebailler la porte, on en jouirait un peu du dehors.

Le bon saint Pierre se laisse attendrir et fait ce qu'on lui demande ;

mais aussitôt Christophe jetant son sac à l'intérieur entre et s'assied dessus en lui disant : — Je suis chez moi, vous ne pourrez plus me faire sortir. — On lui donna raison, et saint Christophe est depuis toujours resté dans le ciel où la fin de sa vie lui avait d'ailleurs mérité une bonne place.

Voilà la légende dans toute sa naïveté; ajoutons que la petite chapelle de saint Christophe, si pittoresquement située au milieu des arbres, sur un massif de beaux rochers qui dominent la mer près du nouveau pont de Lorient, est encore tous les ans, quoique abandonnée aujourd'hui par le culte qui a été transporté à la charmante église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle à Kerantreck, l'objet d'un pèlerinage pieux de la part de toutes les mères qui veulent donner de la force à leurs nouveaux-nés. Les trois premiers lundis de mai on y porte les jeunes enfants, le prêtre récite un évangile sur leur tête devant l'image de saint Christophe, puis on fait trois fois le tour de la chapelle. La cérémonie se termine ordinairement par une absorption de gâteaux et de lait caillé que les marchandes de Kerantreck ont soin d'étaler sur votre passage. De tout le programme de la fête c'est le détail qui sourit le plus aux jeunes frères et sœurs qui font généralement partie du cortége.

A la place de la statue de saint Christophe déjà assez grande qui existe aujourd'hui, on en voyait une colossale, il y a quelque cinquante ans. Le bois étant vermoulu et menaçant ruine, l'autorité en ordonna la démolition; mais aussitôt toute la population de Kerantreck de s'insurger; on en vint à une sorte d'émeute. — Ce bon saint vénéré depuis des siècles, pourquoi le remplacer? On ne le souffrirait pas. Le curé, peu habitué de la part de ses paroissiens à de tels élans de piété, n'y comprenait rien; or voici le mot de l'énigme: le gigantesque saint Christophe était creux, et comme le cheval de Troie, il servait de cachette. Toutes les nuits les contrebandiers venaient par mer apporter des cigares, des étoffes, des vins, etc., qu'on mettait sous la garde du bon saint et qui, comme vous le pensez, n'y restaient pas longtemps. Toucher à une statue si utile! quel sacrilége! *inde iræ*. Ce qui n'a pas empêché les douaniers d'en faire un beau feu de joie.

C. DU CHALARD.

(La fin à un prochain numéro.)

APERÇUS HISTORIQUES

SUR LA

NOBLESSE DE LA VENDÉE[1].

III.

Nous avons voulu essayer de nous rendre compte de la proportion dans laquelle la noblesse du Bas-Poitou et des parties limitrophes des provinces voisines avait été envahie par le protestantisme. Cette étude souffre des difficultés, la plupart des noms qui nous sont parvenus étant des noms de terres répétés en plusieurs localités, portés successivement par des familles différentes; le plus souvent on ne sait même pas si tel personnage, désigné dans les Chroniques, n'est pas un étranger venu d'une province éloignée. En nous basant toutefois sur les noms que nous avons pu réussir à reconnaître et à grouper de part et d'autre, nous avons cru pouvoir légitimement arriver aux conclusions suivantes : — La Vendée militaire et la portion du Bas-Poitou où se propagea le protestantisme ne doivent pas être confondus, leur terrain fut en partie commun, mais il ne le fut qu'en partie et les centres furent tout à fait différents. Là même où l'hérésie fut le plus contagieuse, elle ne gagna pas sans exception toute la noblesse, les exceptions se multiplièrent, nous le soupçonnons, à mesure que l'on entre dans le Bocage, dans les meilleures parties du Bocage; et lorsqu'on arrive à ce qui fut le cœur de l'insurrection vendéenne et que l'on avance encore, soit du côté de l'Anjou, soit du côté du Haut-Poitou, au delà de la Châteigneraye, de Saint-Michel-Mont-Mercure et des Herbiers,

(1) Voir la *Revue* T. VII, p. 304-319.

la majorité des gentilshommes nous semble manifestement être restée catholique.

En deçà de ces limites habitaient deux des principaux chefs catholiques, Philippe de Châteaubriand, seigneur des Roches Bariteaux, qui, toujours ardent dans la même voie, se jeta dans la Ligue, et Charles Rouault du Landreau, seigneur de Bournezeau, qui, un instant protestant, fut ramené au catholicisme par Nicolas Rapin (1).

Ce n'était pas assurément sans être suivis par beaucoup de parents et d'amis que des hommes de cette importance embrassaient un parti. Pierre Brisson, seigneur du Palais, raconte, dans sa Chronique, que si un des protestants apprenait qu'un gentilhomme catholique leur voisin mit de l'argent en chevaux et en armes et se tint sur ses gardes, il allait le visiter pour sonder ses projets et ceux du roi (2). Les hommes des deux partis étaient donc entremêlés.

Dans un autre passage, après avoir rapporté la manière de combattre des protestants, qui réussissaient mieux en partisans qu'en bataille rangée, il ajoute cependant qu'ils avaient, près de Luçon, défait Puy-Gaillard (3). Un gentilhomme protestant s'en vantait; un gentilhomme catholique lui repliqua, en présence même du chroniqueur, qu'il imitait les petits enfants qui se glorifiaient d'avoir quelquefois battu leurs maîtres (4).

La Chronique des trois Henri dit qu'à la bataille de Coutras, il y avait beaucoup de gentilshommes du Poitou dans les deux armées (5).

La même Chronique nous apprend que l'armée royale, en 1588, marcha sur Mauléon et de Mauléon sur Montaigu, pour en faire le siége à la sollicitation des gentilshommes catholiques de l'Anjou et du Bas-Poitou qui avaient beaucoup à souffrir de la garnison de cette place. Dans cette armée, outre les compagnies des Roches Bariteaux et de Bournezeau, il y en avait au moins deux autres commandées par des gentilshommes du pays, la Boucherie et la Roche Saint-André (6).

René Girard, seigneur de la Roussière, un autre des principaux

(1) *Recherches historiques sur Fontenay*, B. Fillon, p. 133.
(2) *Chron. fonten.*, p. 231.
(3) Jean de Léaumont, gouverneur d'Anjou.
(4) *Chron. fonten.*, p. 301.
(5) *Chron. fonten.*, p. 421.
(6) *Chron. fonten.*, p. 435 et 437.

lieutenants du comte du Lude, gouverneur du Poitou, dont il avait épousé la nièce, avait son château à quelque distance de Coulonges-les-Royaux, sur les limites du Bocage et du pays que nous avons assigné à la prépondérance catholique. Sur ces mêmes limites, ou tout à fait en deçà, et disputant le terrain au protestantisme, nous pouvons citer comme ayant figuré dans les armées catholiques, les Barlot du Chatelier Barlot, les Appelvoisin, connus sous les noms de Bodinatière et de Brebaudet, un Bigot de la Menardière, un d'Asnières, un Rouault de la Rousselière, un Audayer, Gislebert Chasteigner, seigneur de Réaumur et Jean des Herbiers de l'Étanduère, deux des défenseurs de Poitiers en 1569, un Jaillard de la Maronière, un Durcot, un Régnon, un du Plantis, de la famille qui suivit les Rouault et précéda les Jousbert dans la terre du Landreau.

En allant un peu plus avant, nous trouvons les du Puy-du-Fou, les Jousseaume du Courboureau, dont l'un, François, seigneur du Colombier, était capitaine d'une compagnie catholique, tandis que Jean était prêtre et Christophe, chevalier de Malte.

Dans le pays où se recruta deux cents ans plus tard l'armée de Lescure et de la Rochejaquelein, nous voyons, il est vrai, les Sauvestre, seigneurs de Clisson et les Échallard, seigneurs de la Boulaye, dans le parti protestant; mais l'aïeul des la Rochejaquelein lui-même, mais Vignerot de Pont-Courlay, son frère utérin, mais les Rorthais, qui les précèdent à la Durbelière, sont catholiques. Les grands seigneurs du pays, ceux qui y exercent la plus grande influence, le sont également : le maréchal de Cossé-Brissac, comte de Secondigny, Claude de Maillé-Brézé, seigneur de la Flocellière et de Cerisay, qui, à Coutras, portait la bannière du duc de Joyeuse et y fut tué, les Gouffier, ducs de Rouannais, seigneur d'Oiron. Louis de La Trémouille, duc de Thouars, était zélé pour la même cause, et ce n'est qu'après sa mort, par suite de l'alliance de Charlotte de la Trémouille, sa fille, avec le prince de Condé que Claude, son fils, embrassa le parti de ce prince, par des circonstances complétement étrangères au pays.

Parmi les catholiques, on rencontre encore un de Chouppes, les Bodet de la Fenestre, les Tusseau, les Liniers d'Amaillou, les Petit de la Guierche et Saint-Amand, les d'Escoubleau, tous habitants, dans le Poitou, cette même partie de la Vendée militaire; et sur les

confins de l'Anjou qui se confondent avec elle, les Chevalier de Villefort, dont l'un, Philippe, commandait pour le roi les châteaux de Saint-Loup et de Noirmoutier, et l'autre, Jean, allait prendre et perpétuer le nom de Grimouard sur le point de s'éteindre en la personne de son oncle, vicaire-général de Maillezais; les Hector de Tirpoil, qui demandaient l'érection d'une chapelle dans la dépendance de leur château, c'est-à-dire à peu près toutes les familles dont nous avons pu connaître le rôle d'après les Chroniques ou les documents originaux (1).

Nous avons consulté la liste des chevaliers de Malte, donnée à la fin de l'histoire de Vertot; elle nous a conduit au même résultat. Parmi les membres des familles que nous venons de signaler, nous retrouvons, de 1560 à 1600, comme appartenant aux diocèses de Luçon et de Maillezais, un du Puy-du-Fou, un Jousseaume, trois Appelvoisin, deux Liniers d'Amaillou, deux Gouffier de Boissy, un Maillé de Brézé; et parmi les autres familles que nous jugeons, en conséquence, être au moins restées en partie également fidèles à la foi catholique, un Robert de Lézardière, un Poitevin du Plessis-Landry, un Beaumont des Dorides, un de Granges-Montfermier, trois Viault de Buygonnet, un Grignon, deux Goulard de la Geffardière, un Petit de Salvert, un Foucrand de la Noue, un Suyrot, un Chenu du Bas-Plessis.

Poursuivant cette étude au delà de 1609 jusqu'à 1640, aux noms de Barlot, de Poitevin, de Foucrand, de Duvergier de La Rochejaquelein, des Herbiers, de du Plantis, de de Chouppes, qui nous sont acquis, il est vraisemblable que nous aurions le droit d'ajouter ceux d'un Masson de la Noue et d'un Dorin de Ligné, reçus en 1601, d'un Bruneau de la Rabatelière, reçus en 1611, et de deux Mauras de Chassenon, en 1617 et 1718, comme devant avoir la même signification. Ce n'est que bien postérieurement que commencent à reparaître dans les registres de l'Ordre les noms manifestement connus pour avoir appartenu au protestantisme.

(1) *Dict. des familles du Poitou;* Thibaudeau, *Hist. du Poitou; Chronique du Langon; Chronique de Pierre Brisson;* Fillon, *Recherches historiques sur Fontenay*, etc., etc. *Les Études historiques et archéologiques* de M. Audé n'ayant encore porté que sur l'un des cantons le plus complétement envahis par le protestantisme, elles ne nous ont fait connaître presque uniquement que des noms protestants.

Il était dans le Bas-Poitou un autre élément profondément catholique, dont nous devons parler, car, dans le moment même de la crise, il apportait à la noblesse d'importantes recrues; nous voulons parler de ces familles d'ancienne bourgeoisie, comme il y en avait beaucoup, à Fontenay surtout, qui, honorées par les charges municipales, soutenues par les professions libérales, consolidées par l'acquisition de la propriété foncière et des fiefs, élevées par la magistrature et le culte des lettres (1), lorsqu'elles entraient dans la noblesse, y entraient pour ainsi dire de plain-pied.

Plusieurs de ces familles avaient eu des branches anoblies dès le siècle précédent; les conseillers aux parlements de Paris et des provinces n'y étaient pas rares. Le protestantisme en entama sans doute quelques-unes, mais ce fut l'exception, et beaucoup, comme Nicolas Rapin, à la fois poète, magistrat et guerrier, comme les Tiraqueau, les Gallier de Guignefolle, les Brisson, qui fournirent des défenseurs à Poitiers, firent de leur noblesse aussitôt acquise une noblesse militaire en combattant pour la foi des anciens chevaliers.

Depuis même, pour quelques-unes des branches de ces familles qui n'étaient pas expressément entrées dans l'ordre de la noblesse, les services dans les corps nobles de la maison du roi, et la croix de chevalier de Saint-Louis, devinrent des distinctions habituelles.

Attachée au sol, peu ambitieuse, ces distinctions et ces services furent à peu près ceux dont se contenta la noblesse la plus ancienne, une fois rentrée dans le calme d'un état social bien réglé.

Le service du ban et de l'arrière-ban, le seul auquel elle fut strictement astreinte, n'eut guère d'autre objet que de préserver nos côtes des descentes des Anglais; mais il était peu de jeune gentilhomme de famille passablement posé, qui ne servît au moins pendant quelque temps, ou dans les corps dont nous venons de parler, ou comme officier en quelque régiment; les aînés ordinairement dans la cavalerie, les cadets dans l'infanterie. Après quelques campagnes, les premiers revenaient, se mariaient et vivaient honorablement dans leurs terres, en bonne amitié avec leurs voisins, en rapport d'intime bienveillance

(1) Fontenay venait de donner aux sciences ou aux lettres André Tiraqueau, François Viète, Barnabé Brisson, Henri de Sallenove; il leur donna bientôt après Robert de Sallenove, Besly, les Collardeau, etc.

avec leurs vassaux ; les seconds persévéraient plus longtemps, quoique sans grande perspective d'avancement ; le grade de capitaine et la croix de saint Louis étaient le plus ordinairement le dernier terme d'une vie passée avec plus d'honneur que d'éclat.

Il ne faut donc pas nous demander un grand nombre d'illustrations du premier ordre ; elles sont d'ailleurs rares partout ; nous pouvons parler cependant, comme tenant à notre noblesse, au moins par leurs possessions ou leur origine, des maréchaux de la Meilleraye, de Clérambault, de Richelieu. Si l'on veut, du reste, que les Vignerot, en devenant grands seigneurs, aient cessé d'être Bas-Poitevins, nous ne regretterons que faiblement de ne pas partager la gloire militaire du vainqueur de Port-Mahon, à la condition d'être déchargés de toute solidarité avec ses autres titres à la célébrité.

La parenté du cardinal de Richelieu avait valu à François Vignerot de Pontcourlay, son aïeul, le titre de général des galères. Parmi les autres officiers généraux fournis par la noblesse du Bas-Poitou, nous connaissons Charles et François d'Escoubleau, en 1633 et 1682, Louis et François de Bessay, en 1652 et 1662, Louis Jousseaume du Courboureau, en 1657, Louis et Charles de Granges de Surgères, en 1708 et 1745, Charles Tiercelin d'Appelvoisin, en 1780, Gilbert Rortays de Marmande, en 1788 (1). Il ne serait pas difficile, sans doute, d'étendre cette liste, mais c'est surtout dans la marine, à l'exemple de leurs voisins et de leurs amis les Bretons, que nos gentilshommes se distinguèrent davantage. Henri d'Escoubleau, archevêque de Bordeaux, par la date, se range en première ligne parmi les plus illustres marins de la France. Lorsque Louis XIV disputa à l'Angleterre l'empire des mers, dans des luttes vraiment héroïques, les noms encore de d'Escoubleau, de Jousseaume de la Bretêche, de de Granges, et ceux de la Roche-Saint-André, de la Haye-Montbault, des Herbiers-l'Etanduère, figurent parmi les intrépides commandants de ses vaisseaux.

Sous Louis XV, lorsque nous paraissons tout à fait céder à la prépondérance maritime de nos voisins, c'est un autre l'Etanduère qui rappelle à la marine française ses gloires passées et lui en fait présager

(1) *Dict. des familles du Poitou.*

de nouvelles ; c'est un du Chaffault qui soutient encore avec honneur son pavillon.

Louis XVI le relève. Au premier rang des officiers qui le secondèrent le mieux, nous trouvons les noms de Buor, de Bessay, de Chabot du Parc, de Liniers, de des Touches, de Grelier, et, au moment où la Révolution va laisser le champ libre à notre éternelle rivale, parmi les braves qui se sont acquis le plus d'honneur dans la dernière guerre, c'est un Bas-Poitevin que Monge, ministre de la marine, eût opposé aux Anglais en lui donnant le commandement de la flotte de Brest avec le grade de vice-amiral, si, entre la Révolution et le chevalier de Grimouard il ne se fût trouvé de trop mortelles antipathies.

Combien d'autres, qu'il ne nous serait pas pardonnable de passer sous silence, si nous avions prétendu faire une énumération complète et prolonger nos études au delà de ce qui était nécessaire pour apercevoir la vérité dans son ensemble et en donner une idée générale.

IV.

La Révolution arrive comme un torrent, dont la Réforme avait fait présager les entrainements ; elle arrive comme châtiment, comme épreuve, comme épuration.

Sans être aussi profondément travaillés par les idées nouvelles que la noblesse de cour, les gentilshommes de nos provinces n'avaient pas été complétement à l'abri des atteintes de la philosophie irreligieuse. Quelques-uns, sans témoigner aucun doute en matière de religion, se donnaient volontiers pour partisans de certaines théories réformatrices, illusion d'un caractère généreux, ou calculs d'un esprit qui voulait le paraître : en général, cependant, elles étaient peu goûtées ; le plus grand nombre y opposait son bon sens et pressentait que, si acceptables et si spécieuses qu'elles parussent, à certains égards, il deviendrait impossible de rien réaliser de bon avec l'impétuosité d'une impulsion qui, sous prétexte de réformer, ne tendait qu'à détruire.

Pour s'être trouvé exposé à cette contagion, il avait même fallu,

par des habitudes et des relations personnelles, être sorti du milieu local où le danger était, il faut le dire, de tout autre nature.

La culture des lettres et des sciences pénétrait dans notre Bocage : Mlle de Lézardière et ses éminents travaux sont là pour l'attester; mais souvent elle y était trop négligée, et quand le service militaire ne s'était pas assez prolongé, quand les passions faisaient taire la voix de la religion, si haut qu'elle parlât, au milieu d'un peuple profondément catholique; au milieu des excitations d'une vie où la chasse, ce noble délassement, prenait une place exagérée; dans ce sans-gêne d'une familiarité qui, régnant entre voisins, n'était pas assez contenue avec les subalternes, on était exposé à laisser avilir la noblesse de son âme jusqu'à des goûts dont la sensualité n'avait pas même toujours le mérite d'être raffinée.

La catastrophe arriva : tout le monde fit son devoir, les utopistes à moitié philosophes, aussi bien que les habitants de certaines demeures dont la réputation répondait mal à la noblesse.

On a voulu faire une arme contre la cause pour laquelle combattit la Vendée, des antécédents de quelques-uns de ses défenseurs : cette cause, on devenait meilleur en la servant, c'est ce qu'il serait plus juste de reconnaître; puis, il est certaines natures énergiques qui, dans l'oisiveté, se consument en folies coupables, et qui se relèvent et se retrempent, quand un digne objet est offert à leur activité.

La noblesse était surtout un grand corps armé pour la défense des institutions sociales, qui se confondaient alors avec les institutions monarchiques; quel que soit le jugement que l'on porte sur ces institutions elles-mêmes, on ne peut disconvenir qu'en se levant pour les défendre, la noblesse ne faisait qu'obéir à sa consigne.

Tant qu'il avait été question de réformes, d'innovations, de modifications plus ou moins profondes, qu'il avait été possible ou de fermer les yeux ou de s'y méprendre, les avis avaient pu être partagés en des directions très-diverses; les sacrifices personnels avaient pu être poussés jusqu'aux dernières limites d'abnégation, d'étourdissement, de faiblesse, ou de cette ostentation, appelée depuis libérale, par laquelle on convoite la popularité. Mais lorsqu'il fut patent que l'on en voulait à la royauté même, à l'ordre social même; lorsqu'ils furent

l'un et l'autre directement menacés, atteints, renversés, il n'y eut plus d'équivoque, et, à défaut de tout autre sentiment, l'honneur militaire, l'honneur du drapeau, l'esprit de corps, le devoir attaché au droit de porter l'épée, devaient faire qu'il n'y eût dans la noblesse qu'une seule pensée, celle de tirer cette épée pour le Roi, sur ses ordres ou sans ses ordres, et, le Roi mort, encore pour le Roi, car le Roi ne devait pas mourir en France. Pour le Roi, car il était la clef de la voûte, la clef qui, venant à manquer, pouvait tout entraîner, religion, propriété, famille; et, en effet, le Roi manquant, toutes ces choses furent gravement atteintes, et si elles ne périrent pas, ce fut comme par un miracle de la bonté de Dieu.

Ce que la noblesse devait faire en général, elle le fit dans toute la France et particulièrement dans ces contrées qui allaient bientôt illustrer le nom de Vendée. Si l'on en excepte quelques défections que l'on pourrait compter, il n'y eut pas alors de gentilhomme, s'il ne tira l'épée, qui ne songeât à la tirer pour le Roi. Aux yeux de quelques-uns maintenant c'était trop tôt, d'autres jugeaient qu'ensuite c'était trop tard; il fallait suivre tel plan, se grouper sur tel point, se diriger sur tel autre; il était difficile de s'entendre sur les moyens d'actions, il y avait unanimité dans la pensée d'agir.

La noblesse se trouvait dans la situation d'une armée encore forte et puissante par la valeur personnelle de ses soldats, mais entièrement dispersée et désorganisée au lendemain d'une bataille perdue.

Dans cette position désolante, de braves soldats ne perdent pas courage, ils n'abandonnent pas la partie, ils se groupent dès qu'ils se rencontrent; ils se concertent, ils cherchent un point de ralliement; il serait important d'en avoir un bon, il est essentiel d'en avoir un quelconque, et dût-on être contraint de combattre avant d'avoir pris de suffisantes dispositions et succomber, il vaut mieux mille fois mourir en combattant que de disparaître sans donner signe de vie. Les causes perdues les armes à la main ne sont pas entièrement perdues, la mort et le sacrifice de leurs défenseurs rejettent sur elles, il n'est pas rare de le voir, un relief de gloire qui empêche de les oublier et leur donne de reprendre plus tard une nouvelle vie.

Obligés par l'insubordination de leurs soldats de se séparer des régiments où ils commandaient, il se présentait pour les officiers en service

actif comme pour les gentilshommes vivant dans leurs terres deux partis à prendre : ou se réunir tous ensemble, se faire soldats eux-mêmes et suppléer par la valeur à l'infériorité du nombre, ou rentrer dans leurs provinces, s'y soulever simultanément et soulever avec eux les populations, qui, en général, voyaient avec plus de déplaisir que de contentement la marche de la Révolution.

Le second de ces partis, celui que maintenant peut-être on aimerait le mieux avoir vu prévaloir, fut tenté en Bretagne par La Rouërie et quelques autres; ce projet eut des ramifications en Poitou ou bien on y forma d'autres projets semblables; Lescure en particulier y participa, mais ce fut, on le sait, sans aucun succès. Avec plus d'ensemble, il est fort douteux encore que le succès eût été plus grand. On ne fait pas facilement une armée d'un peuple de paisibles cultivateurs dispersés dans leurs champs, ils savent mieux souffrir et gémir que se battre contre des soldats aguerris. Les Vendéens le firent, ce fut un prodige; pour les déterminer à le faire, il ne devait pas leur suffire d'être blessés dans tout ce qu'ils avaient d'affections, il fallut qu'ils fussent poussés à bout par la Révolution.

Le premier parti, celui de se masser pour faire soi-même une armée, était susceptible de se comprendre de deux manières : on pouvait se réunir sur un point du territoire français dont la population parût propre à offrir un point d'appui; mais si l'on considère que la chose devait se faire successivement, que les premiers attroupements eussent été facilement écrasés, que l'on n'avait pas l'assentiment du Roi, qu'au moment d'agir le mouvement était déjà commencé vers la frontière, que les princes, chefs naturels de la noblesse, l'y attendaient, on reconnaîtra que l'émigration, si fortement qu'on la déplore, était sur une pente fatale où le légitime sentiment d'honneur qui l'inspirait une fois supposé, il était bien difficile, pour ne pas dire impossible, de s'arrêter.

L'un des grands malheurs de l'émigration fut d'avoir mis l'armée des princes à la merci de l'étranger. Au lieu d'obtenir des puissances l'appui qu'elle en attendait, elle n'en obtint même pas la permission de combattre sérieusement; la campagne qu'on lui fit faire ne fut qu'une vaine parade, et tous ces gentilshommes, ces officiers qui par dévouement s'étaient faits simples soldats, n'eurent plus pour la plupart qu'à

se disperser, à chercher des moyens d'existence, beaucoup pour vivre à se faire artisans.

Cet exil toutefois ne fut pas sans une gloire qui rejaillit sur le caractère français et par contre-coup sur la nation entière ; ce fut une gloire d'avoir su noblement, gaiement même, supporter le malheur, et au besoin, plutôt que de se laisser abattre, de n'avoir pas reculé devant le travail des mains ; l'armée de Condé, en voilà une autre ; une troisième fut l'importance des positions que surent conquérir plusieurs émigrés, et plus qu'aucune autre province, le Poitou le peut rappeler avec orgueil, puisqu'outre le duc de Richelieu, le fondateur d'Odessa, qui lui appartenait par son origine, elle peut nommer M. Prévost de Traversay, ministre de la Marine en Russie, et le brave général de Liniers, vice-roi de Buénos-Ayres. Le chevalier de la Coudraye se fit aussi connaître avantageusement en Suède et en Russie par un livre sur la marine.

En disant d'ailleurs quel fut en général le sort des émigrés, nous avons dit celui des émigrés de notre province.

V.

La Révolution régnait par la terreur, le 21 janvier était passé, le meilleur des rois avait porté sa tête sur l'échafaud, la déesse Raison était adorée dans nos temples ; à peine y avait-il eu ça et là quelques essais de protestation, et la tentative des émigrés, paralysée par le mauvais vouloir des puissances étrangères, il semblait que l'on fût menacé du pire des malheurs, celui de voir tomber l'autel et le trône sans qu'aucun grand combat vînt dire à la postérité qu'au sein d'une grande nation il s'était trouvé quelqu'un pour les défendre.

Dans la Vendée même, les quelques gentilshommes qui, par de rares circonstances, n'avaient pas émigré ou qui, à l'exemple de Lescure, étaient rentrés en France avant que leur absence eût été légalement constatée, ne songeaient et ne pouvaient songer qu'à

se faire oublier; désormais toute pensée de soulèvement leur eût semblé une insigne folie.

Ce fut dans ce moment que, de leur propre impulsion, les jeunes gens appelés à faire partie de la levée en masse, commencèrent l'insurrection vendéenne. — Puisque nous sommes obligés de nous battre, s'écrièrent-ils, nous nous battrons pour Dieu et le Roi! — Ils n'avaient point d'armes, ils en prirent à leurs ennemis.

Si ce grand événement avait été l'œuvre du clergé, de la noblesse, pourquoi ne le dirions-nous pas? Ne serait-ce pas à nos yeux un titre d'honneur? Ne disons-nous pas que la noblesse en avait fait la tentative? Pourquoi ne dirions-nous pas qu'elle l'essaya de nouveau, et que cette fois elle réussit?

Les jeunes gars de Saint-Florent avaient obéi à un sentiment instinctif sans faire aucun calcul; le premier calcul sérieux fut celui de Cathelineau. Il comprit que les choses n'en pouvaient rester là, que ces pauvres enfants étaient perdus, si on ne les soutenait pas, qu'une fois le pays compromis, il n'y avait pour le sauver que le succès d'une insurrection générale.

Déjà Stofflet, Forêt, étaient également à la tête de leurs bandes, lorsque, sous le coup de cette première impulsion, les paysans voisins de la demeure de MM. de Bonchamps, d'Elbée, de Charette, de Royrand, vinrent les supplier de se mettre à leurs têtes, et ceux-ci essayèrent d'abord plutôt de les retenir que de les encourager, tant ce parti leur paraissait extrême, tant il leur paraissait avoir peu de chances de succès, tant ils en craignaient les conséquences.

Un peu après, Henri de La Rochejaquelein cède aux mêmes sollicitations, sans rien objecter que son âge et son inexpérience. Les mêmes faits se répétèrent; le chevalier de Chantreau et les jeunes gens du Busseau en sont un exemple (1).

Une fois la partie engagée, c'est bien différent. Selon le raisonnement de Cathelineau, on ne pouvait alors donner trop d'extension au soulèvement. Les gentilshommes n'hésitèrent plus, ils excitèrent les paysans à prendre les armes; tout le pays des environs de Bres-

(1) *Hist. popul. des guerres de la Vendée*, Luçon, 1852, p. 274.

suire ne les prit, en effet, qu'à la voix de Lescure; mais il avait été si loin de vouloir devancer le moment où cette détermination était devenue nécessaire, qu'arrêté et conduit prisonnier dans cette ville, il s'en était fallu de bien peu qu'il payât de sa tête la patience qu'il avait mise à l'attendre.

Enfin la chose est jugée, le Bocage tout entier et le Marais qu'il encadre, depuis les rives de la Loire jusqu'aux portes de Parthenay, de Fontenay et de Luçon, se sont levés contre la Révolution; il y a une armée catholique et royale, elle a gagné de grandes batailles, et désormais, quelle que soit l'issue de cette *guerre de géants*, il ne sera pas dit que les vieilles institutions de la France aient été renversées sans avoir trouvé de glorieux défenseurs.

Plusieurs fois écrasée, mais toujours renaissante, la Vendée ne cessera de combattre que l'autel ne soit relevé, et l'on pourra dire que, vaincue en apparence, en réalité elle remporta la victoire puisqu'elle obtint, au prix de son sang, ce qui était le principal enjeu de la bataille.

Ce succès même a donné occasion de prétendre que pour le soldat vendéen, le rétablissement de la religion obtenu, celui de la royauté lui importait peu.

Cette assertion ne tendrait à rien moins qu'à séparer de vues et d'intérêts ceux qui, dans cette guerre, furent si profondément unis, le gentilhomme et le paysan.

Quant au premier effectivement, quoique dans l'ordre de ses affections Dieu et la religion dussent tenir de beaucoup la première place, on ne peut douter qu'à considérer les mobiles qui le faisaient immédiatement agir, la fidélité chevaleresque qui l'attachait au Roi ne se présentât en première ligne; cette fidélité réclamait expressément l'appui de son épée, sa foi de chrétien lui imposait d'autres devoirs plus impérieux, lui disait d'être martyr au besoin, mais ne l'obligeait pas à se battre ni d'une manière aussi directe, ni d'une manière aussi étroite.

Changer, au contraire, en arme meurtrière le hoyau de sa charrue, n'était pas le fait du laboureur. Selon le cours naturel des choses, aucun engagement de conscience ou d'honneur ne l'obligeait à le faire;

quand il le fit, il fallut qu'il y fût porté par chacune de ses affections, selon l'ordre même qu'elles avaient dans son cœur; pour lui, à n'en pas douter, le raisonnement est d'accord avec les faits, le mobile religieux fut le mobile déterminant.

Cette distinction établie, la cause pour tous était la même, catholique et royale, catholique avant tout, royale ensuite, *Dieu et le Roi;* le sacré cœur de Jésus et la cocarde blanche étaient pour tous des choses inséparables, et lorsque, pour prix de ses héroïques efforts, la Vendée épuisée obtint la première de ces choses, il ne lui restait plus dans les veines une goutte de sang à verser pour la seconde; mai elle la conserva dans son cœur d'autant plus chère que le souvenir en était dorénavant pour jamais lié à toutes ses gloires comme à toutes ses douleurs.

La lutte engagée, le gentilhomme lui devait sa vie, là même où d'autres pouvaient songer à sauver la leur; il avait pu partager les honneurs du commandement avec le garde-chasse de Maulévrier, les subordonner au pauvre voiturier du Pin-en-Mauges, il pouvait servir en simple volontaire, mais, quelque part qu'il fût, il fallait qu'il fût le premier à l'attaque, le dernier à la retraite.

Il y avait dans les armées vendéennes des soldats aguerris, de ces soldats dont Kléber disait, après les avoir vus de près, que pour la fermeté de l'attitude, pour la précision des mouvements, ils ne différaient de ses braves Mayençais que par leurs habits de paysans; mais après eux la plus grande partie des combattants était formée de ceux que M. Nettement, dans la *Vie de Mme de la Rochejaquelein*, appelle l'arrière-ban de cultivateurs qui avaient quitté leurs champs la veille pour une expédition, qui les retrouvaient le lendemain, quel que fût le succès. Ces braves gens ne combattaient pas toujours également bien; il fallait, pour les entrainer, qu'officiers et généraux marchassent en avant, seuls exposés aux coups de l'ennemi. On sait comment Lescure, à l'attaque du pont de Vrine, saisit un fusil et s'engagea seul sur le pont jusqu'à deux fois, au milieu de la mitraille et des balles; ce n'est qu'à la troisième fois qu'un paysan le suit. Henri de la Rochejaquelein et Forêt accourent; tous les quatre ils traversent le pont, ils joignent l'ennemi, alors seulement leurs soldats s'élancent, la bataille est gagnée et Thouars est pris.

C'était la manière en quelque sorte obligée de combattre de tout ce qu'il y avait de nobles dans l'armée, c'est-à-dire à peu près de tout ce qui en était resté dans le pays insurgé, jusqu'à des enfants de quatorze ans, comme le chevalier de Mondyon ([1]).

Il en était revenu quelques-uns de l'étranger, mais non sans de grandes difficultés. Ces difficultés, l'Angleterre aurait pu les faire disparaître; mais l'Angleterre jouait un double jeu, et les autres puissances n'y mettaient pas beaucoup plus de franchise.

Nous avons vu rechercher des pièces inédites pour prouver que les chefs de l'insurrection vendéenne avaient essayé d'établir, avaient établi, en effet, des relations avec l'Angleterre. On voudrait en faire contre eux des titres d'accusation ; ce n'est vraiment pas la peine.

L'histoire entière, dans ce qu'elle a de plus palpable, à commencer par l'émigration, à continuer par la malheureuse pointe sur Granville, et la non moins malheureuse tentative de Quiberon, dit assez haut que les royalistes eurent constamment la pensée de s'allier contre les destructeurs de l'ordre social dans leur pays avec des gouvernements qu'ils regardaient comme chargés de la protection de l'ordre social dans le reste du monde ; les rivalités mesquines de nation à nation devaient céder devant un intérêt majeur qui les atteignait toutes.

Mais que les émigrés, les Vendéens, les insurgés de Bretagne aient jamais eu la pensée de trahir la France, d'en livrer une parcelle.... toute leur conduite, tous leurs sentiments, toute l'histoire, sont là pour le nier. Sur le terrain de l'honneur et de l'intégrité de leur pays, après la prise de Thouars, Lescure et le général Quétineau se trouvèrent noblement d'accord ; pas un cœur, pas une voix parmi les royalistes n'eût pensé, n'eût parlé autrement que Lescure.

Ne serait-il pas plus vrai de dire qu'ils auraient eux-mêmes été trahis par le duc de Brunswick en 1792, par les Anglais à Quiberon? Trahis! cependant nous aimons à le croire, ce serait trop dire; mais ils furent assurément victimes des demi-mesures d'alliés qui voulaient et ne voulaient pas.

(1) Fortuné de Chateigner n'en avait que treize lorsque, dans un combat corps à corps, il tua un soldat républicain et s'empara de ses armes.

Les puissances européennes, l'Angleterre surtout, partagées entre les souvenirs de leur ancienne rivalité avec la France et la crainte que la maladie contagieuse des révolutions leur inspirait, voulaient opposer à la Révolution française les royalistes comme un obstacle et ne voulaient pas leur assurer un triomphe qui, remettant la France sur ses bases, leur eût ôté l'espoir de profiter de ses troubles. Calcul étroit à l'excès, en présence du danger suprême ou les idées révolutionnaires mettaient toutes les nations. Elles ne craignent point, elles, de s'afficher comme établissant entre les peuples, par delà leurs liens nationaux et leurs gouvernements, une universelle solidarité fondée sur la pensée de leur prétendu affranchissement.

Si rien d'ailleurs moins que ce calcul n'honore ceux qui le faisaient, il n'en est point qui honore davantage ceux contre qui il était fait. L'Angleterre, la Prusse, l'Autriche, savaient bien que les défenseurs de la monarchie la voulaient dans toute sa grandeur et sa force, et qu'ils ne souffriraient pas qu'elle s'abaissât en abaissant la France.

On a été jusqu'à dire qu'à Quiberon les Anglais n'avaient pas été fâchés de voir périr la fleur de nos officiers de marine; nous ne savons; ce qu'il y a de certain, c'est que l'antipathie naturelle des deux nations existait au plus haut degré entre leurs marines; c'est qu'on ne fait pas des officiers pour un corps savant comme pour un régiment de ligne; on devient général d'inspiration, l'inspiration seule ne peut faire un marin.

Bon nombre d'officiers de marine avaient été arrêtés sur le chemin de l'émigration par la crainte de livrer les mers à leurs ennemis; c'est le sentiment qui détermina Aristide du Petit-Thouars à prendre du service dans la flotte française, lors de l'expédition d'Égypte; nous pouvons parler de lui, car par l'origine de sa famille il tenait au Bas-Poitou, dont elle habitait alors les confins. Absent au moment de l'émigration, par suite d'un voyage qu'il avait fait à la recherche de La Peyrouse, il était libre de tout engagement. Si son avis eût été suivi à Aboukir, la flotte française n'eût pas été détruite; une fois tourné, il n'y avait plus qu'à mourir; on se souvient de la mort héroïque qu'il fit sur le *Tonnant*.

Beaucoup d'autres se voyant entre deux ennemis, la Révolution et

l'Angleterre, avaient cru que la Révolution était le pire des deux, et pour la France et pour le monde, et n'aspirant qu'à la combattre, lors de l'expédition de Quiberon ils avaient saisi avec empressement l'occasion de le faire.

La Vendée fournissait sa bonne part à ce contingent d'élite : on y voyait un Grelier de Concise, qui en avait préféré les chances hasardeuses à une haute position dans la marine russe ; un Mouillebert, qui, par son courage et sa présence d'esprit dans un moment décisif, avait mérité les acclamations de ses camarades ; un La Haye-Monthault qui, sur le point de recevoir la mort, contrairement aux termes exprès d'une capitulation, réussissait à faire parvenir à sa famille une lettre dont la pensée principale était un pardon pour ceux qui le faisaient mourir.

Ces traits suffisent pour montrer quels étaient les hommes que l'on eût voulu faire haïr à la France comme ses ennemis, tandis qu'ils n'avaient d'autre pensée que d'être ses libérateurs.

La noblesse sur le Rhin, en Vendée, en Bretagne, partout, avait fait ce qu'elle devait, dans la mesure où il lui avait été possible ; le succès ne couronna point ses efforts dans la mesure de ses désirs, mais quelque chose qui puisse advenir, nous n'admettrons jamais que ce soit en vain, même pour les intérêts de ce monde, qu'un homme, à plus forte raison toute une classe d'hommes, ait fait son devoir, ou, même en se trompant, qu'elle ait avec sincérité voulu le faire.

Les événements ont leur cause dans la résultante de tous les faits qui concourent à les produire ; dans l'inextricable mélange où ils paraissent se confondre, le bien, cependant, produit le bien, le mal produit le mal.

A part les promesses formelles de Dieu, qui nous assurent partout et toujours les moyens de notre propre sanctification et le maintien triomphant de l'Eglise, quel que soit le but où l'on tende, il est toujours en plus grande partie subordonné à la conduite des autres. Il est bien rare que l'on atteigne où l'on veut, là même où l'on doit vouloir : il est consolant néanmoins de penser que pour cela on n'a pas perdu en vain et son temps et sa peine, et son bien et son sang ; répandus pour une cause juste, ils ont pesé efficacement pour produire

la somme de bien et de justice relative que les erreurs et les passions des hommes ont seulement rendue possible.

La Révolution s'arrêta dans son cours destructeur, la France se reposa dans la Monarchie, le gentilhomme et le paysan vendéens purent même un jour voir encore en se serrant la main flotter le drapeau sous lequel ils avaient combattus; — court moment de joie suivi de beaucoup de tristesses. Au nom du culte des souvenirs, qu'il nous soit permis au moins d'être tristes et de songer avec regret au noble exilé que l'on a justement appelé le premier gentilhomme du monde.

Nous avons essayé d'esquisser à grands traits la physionomie de la noblesse de la Vendée; l'on comprendra maintenant à quels titres on peut se faire honneur de lui tenir et par quels sentiments on prétend, sans rien avoir désormais à réclamer de ses prérogatives, rester toujours solidaire de ses obligations.

H. GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT.

SAINT GOBRIEN

ET SES LÉGENDES.

De tous les pays parcourus par le canal de Nantes à Brest, un des plus pittoresques et des plus variés est certainement la partie comprise entre Josselin et l'écluse de Guillac.

D'une des tours du château des Rohan, cette charmante rivière, encaissée entre deux coteaux des plus accidentés, offre à la vue un des jolis coups d'œil de la Bretagne. Le voyageur tenté d'entreprendre cette agréable promenade, rencontre, à environ trois kilomètres de l'ancien chef-lieu du comté de Porhoët, un pont tout neuf, élevé à la place d'un autre sur les arches croulantes duquel tout paysan bon chrétien ne lançait son maigre attelage qu'en tremblant, après s'être signé trois fois. Sur la rive droite de la rivière, un mauvais chemin rocailleux, comme nous en possédons encore quelques-uns dans notre pays, le relie à un village composé de quelques maisons, au milieu duquel s'élève une chapelle divisée en deux parties bien distinctes. La première, composée du chœur, des deux transepts et d'une partie de la nef, appartient au commencement du XVe siècle, et les armes de Clisson, peintes sur l'un des vitraux, permettent de la rapporter au temps du connétable; tandis que la seconde partie, séparée de la précédente par une grille en bois, est un vaste appartement de construction romane, qui a dû probablement, à une époque bien antérieure,

être une de ces maladreries destinées à recevoir les victimes des fléaux qui ont désolé nos contrées à différentes reprises pendant les siècles passés. Au milieu de la partie moderne se voit un tombeau entouré d'une balustrade en bois de forme grossière et auquel on pourrait difficilement assigner une date précise. Trois ou quatre béquilles, déposées à côté, attestent les miracles qui s'y sont opérés. Un très-beau calice en or, du XVIe siècle, et une croix de la même époque, en argent repoussé, également belle, sont les principales richesses de ce petit sanctuaire et l'objet du très-légitime orgueil des habitants du village. Le vieux pont dont j'ai parlé, composé d'un tablier en bois porté par de larges piliers carrés, lourds et massifs, ne présentait aucun caractère de nature à permettre de préciser le temps de sa construction, mais il est à présumer qu'il était contemporain de la partie moderne de la chapelle. On les appelle le pont et le village de Saint-Gobrien, le héros des légendes que je vais raconter.

La tradition populaire nous a transmis sur son compte de merveilleux récits. D'après elle, il eut à subir de la part des habitants de Vannes, dont il était évêque, tant d'avanies et de vexations qu'il fut forcé de quitter sa ville épiscopale, en prophétisant à son troupeau, encore plongé en partie dans les ténèbres de l'idolâtrie, des malheurs prochains, et en leur annonçant la nécessité où ils se trouveraient avant longtemps d'avoir recours à lui, par des paroles que tout le monde vous citera, et que l'on a même écrites dans l'église, au-dessous d'une misérable peinture, ou plutôt caricature, barbouillée sur le côté droit de la nef, il y a quelques années à peine, pour la honte de notre époque. Ces paroles sont :

Vannetais, Vannetais,
A charretées, ve viendrès me vais.

Ce chef-d'œuvre, destiné à remplacer des peintures murales effacées, représente un grand omnibus attelé de quatre chevaux tels que le Créateur n'en a jamais formé, et rempli de pélerins allant chercher la guérison de leurs maux auprès de celui qui naguère avait été leur victime. C'est qu'en effet, un fléau terrible était venu fondre sur la cité de Vannes ; la sinistre prédiction du saint prélat s'était accomplie. Une

maladie, appelée le feu ardent, y faisait de terribles ravages et décimait ses malheureux habitants. Aussi vint-on en foule trouver le saint dans la solitude qu'il s'était choisie, pour le prier de revenir au milieu des coupables. Mais, en dépit de leurs supplications, il refusa constamment et resta jusqu'à la fin de ses jours sur les bords de l'Oust. Seulement, comme sa sainteté lui avait acquis le don des miracles, il guérissait les malades qui venaient vers lui, et s'attirait ainsi les bénédictions du peuple qui lui avait été si hostile. Mais, hélas ! la paix qu'il était venu chercher loin du tumulte des affaires, il ne la trouva pas, et sa nouvelle retraite ne put lui procurer le repos qu'il désirait. Là aussi, l'enfer s'était emparé des hommes, et l'idolâtrie était loin d'être entièrement déracinée dans le pays; ce qui faisait qu'on cherchait à lui nuire par tous les moyens possibles.

Pour transporter les matériaux nécessaires à la construction de la modeste chaumière qui devait lui servir d'abri pendant sa vieillesse, il s'était fait lui même un chariot très-grossier, qui, tiré par deux petits bœufs, allait lui chercher des pierres à une carrière voisine. Les deux pauvres bêtes étaient bien maigres et chétives, car elles n'avaient pour toute nourriture que l'herbe d'un tout petit pré, que possédait notre saint. Cette faible pitance n'aurait même pas suffi, si Celui qui veille à l'existence du plus petit des oiseaux n'avait pourvu aux besoins de son serviteur. Chaque fois que le pré se trouvait *pâturé,* le saint plantait sa faucille au milieu et l'herbe repoussait immédiatement, de sorte que tous les jours les bœufs de saint Gobrien trouvaient une nourriture abondante. Du reste, son pouvoir était aussi grand sur les animaux que sur les hommes, et ce qui le prouve, c'est que ses deux bêtes s'en allaient d'elles-mêmes et sans guide à leur destination, et la charrette ne manquait jamais de revenir chargée sans qu'on ait jamais su comment ce chargement mystérieux s'accomplissait.

Or donc, il arriva qu'un jour, pendant que ses bœufs revenaient de la carrière, suivant leur habitude, ils passèrent dans un village nommé Bréno, dont les habitants étaient particulièrement hostiles au saint. En les apercevant, les jeunes filles du lieu, inspirées par l'esprit de malice, conçurent et exécutèrent la méchante idée de mettre à mort l'un d'eux, de sorte que l'autre s'en revint seul et triste trouver son

maître, lequel, très-étonné et inquiet de l'absence d'un de ses animaux favoris, ordonna au survivant de lui dire ce qui lui était arrivé. L'animal, ayant obtenu le don de la parole, raconta le noir méfait dont s'étaient rendues coupables les filles de Bréno. L'hermite, outré de cette conduite cruelle, se rendit au village, et trouva son pauvre bœuf étendu au milieu d'un champ, entouré de celles qui lui avaient donné la mort. A l'aide du pouvoir qu'il avait reçu de Dieu, il ressuscita immédiatement son fidèle serviteur. Mais malheureusement les habitants de Bréno, qui étaient aussi gourmands que méchants, avaient déjà coupé dans la partie charnue de la pauvre bête un large morceau qui avait été promptement dévoré par eux. De là vint que, malgré son retour à la vie, elle ne fut plus complète. Ce qui fut cause que notre saint, pour punir cette race perverse, condamna les coupables à avoir, dans la même partie de leur être, une défectuosité originelle qui s'est, dit-on, transmise de génération en génération jusqu'à nous, et c'est pour cela qu'encore aujourd'hui les *gars* de Bréno sont célèbres dans le pays de Josselin.

Malgré tous les chagrins qui lui étaient suscités, notre bon vieillard ne s'en installa pas moins dans son hermitage; et comme il rendait le bienfait pour l'injure, pratiquant la douceur et l'humilité envers tous, il sut bientôt conquérir la sympathie même de ses anciens ennemis : ce qui lui permit d'opérer de nombreuses conversions dans les alentours.

Pour rendre service, il lui arriva d'avoir des rapports avec Satan lui même, et le pauvre génie du mal, malgré toute sa finesse, était toujours dupe, grâce à la sainteté, et, il faut le dire, à la ruse de son pieux antagoniste. Une fois, entre autres, un jeune homme vint le trouver et lui confia ses peines. Eperdûment épris d'une jeune fille voisine de l'hermitage, il avait été assez heureux pour lui faire partager ses sentiments, mais, par malheur, il demeurait de l'autre côté de la rivière, et le père ne pouvait se décider à se séparer de son unique enfant, qu'il n'aurait pu voir que bien rarement; car il n'y avait pas de pont alors, et il fallait remonter jusqu'à Josselin pour trouver un passage sûr, ce qui était bien loin pour le pauvre vieillard : de sorte que, ne pouvant obtenir le consentement paternel, il se voyait obligé

de renoncer à un espoir dans lequel consistait le bonheur de toute sa vie.

Saint Gobrien, vivement touché de ce naïf récit, promit d'aviser au moyen d'arranger toutes choses pour le mieux, et congédia son jeune protégé en lui recommandant d'avoir bonne espérance.

A quelque temps de là, notre héros rencontra le prince des ténèbres, probablement occupé à l'œuvre de destruction qu'il poursuit depuis le commencement du monde. Il éprouva, comme bien vous le pensez, un sentiment de profonde horreur, en voyant de si près son plus mortel ennemi. Cependant l'on peut croire qu'une idée particulière le dominait, car il lui adressa la parole le premier.

— Quel prix exigerais-tu de moi, lui demanda-t-il, pour construire en une seule nuit un pont sur la rivière d'Oust, vis-à-vis de mon hermitage?

— Tu sais bien, lui répondit l'ange déchu, que tous les trésors de la terre me sont indifférents; ce qu'il me faut à moi, c'est un compagnon de plus dans le séjour infernal. Si donc tu me garantis que le premier individu qui passera sera ma propriété, tu peux regarder le marché comme conclu et le pont sera construit.

Le saint, après avoir réfléchi un instant, frappé, sans doute, d'une inspiration subite, lui répondit :

— Hé bien, soit, tu auras ce que tu demandes. Mais que le pont soit achevé demain matin.

Là dessus ils se séparèrent. La nuit suivante on aurait pu entendre un bruit sourd et confus à l'endroit de la rivière indiqué par le malin hermite. C'était Lucifer en personne qui travaillait à la construction convenue, escorté de plusieurs légions de maçons infernaux qu'il était allé recruter dans son empire. Ces ouvriers maudits ne perdirent pas leur temps, car le lendemain matin la tâche était terminée et Satan embusqué à l'autre bout du pont, prêt à saisir à son passage la récompense promise.

Mais il avait compté sans son hôte. Aussi, ne lui en déplaise, il s'était montré bien naïf, lui qui se pique d'avoir de l'esprit, d'aller croire qu'un des plus grands saints du Paradis allait lui livrer l'âme de son prochain, tout comme pourrait le faire un meunier ou un procu-

reur. Saint Gobrien se chargea de lui apprendre le contraire, et cela à ses dépens.

Le premier qui parut fut le saint en personne. Il était porteur d'un sac bien fermé. Arrivé à l'entrée du pont, il l'ouvrit, et l'on vit sortir..... un chat, qui tout heureux d'être rendu à la liberté, traversa l'infernal édifice en un clin d'œil.

— Voilà le prix de notre marché, lui cria-t-il; je t'ai promis le premier individu qui passerait, ce premier est un chat, prends-le, il t'appartient (1).

Le diable trouva la plaisanterie fort mauvaise, et il résolut d'anéantir complétement un ouvrage qui lui avait été si mal payé. Dans sa rage, il se rendit près de Josselin, où s'élevait une montagne assez haute, en face de la ville. Il l'éleva, la chargea sur ses fortes épaules, et prenant son vol, il s'élança dans la direction du pont, avec l'intention d'accomplir son projet de destruction. Mais il était écrit que ce jour serait pour lui un jour néfaste, car au moment où il allait s'abattre sur son œuvre et la détruire en entier, il aperçut saint Gobrien occupé à bénir cet ouvrage, objet de ses soins et de sa colère; il en résulta que ses mauvais desseins ne purent pas avoir d'exécution; et même ayant eu l'imprudence de s'approcher de trop près, il reçut quelques gouttes d'eau bénite; cela lui fit un effet si terrible qu'il poussa un cri épouvantable répercuté par tous les échos d'alentour, s'enfuit, et oncques depuis il n'a reparu sur ces bords.

Non loin de là, sur la rive gauche de l'Oust, l'on voit une montagne qui, pour me servir d'une expression juste mais originale, est coiffée d'une autre montagne s'élevant en forme conique à une assez grande hauteur. Ces deux masses superposées font penser aux géants de la mythologie; c'est une miniature de l'œuvre titanique de Pélion sur Ossa.

Cette seconde montagne n'est, dit la légende, pas autre chose que le fardeau, devenu désormais inutile, que Lucifer déposa, en fuyant la bénédiction et surtout l'eau bénite de saint Gobrien.

Et voilà comment s'est élevé ce pont, aujourd'hui détruit pour

(1) Voir Cayot-Délandre, *Le Morbihan, son histoire et ses monuments*, art. Belz.

toujours. C'est que Satan a beau être un parfait constructeur, le temps est un destructeur plus terrible encore; c'est que tout passe en ce monde. Hélas! elles passeront aussi ces gracieuses légendes de la chaumière : le paysan les oubliera et toute poésie s'envolera de notre vieille terre d'Armorique. Inutile maintenant d'ajouter que le jeune amant n'ayant plus à vaincre l'obstacle qu'on lui opposait, tous ses vœux furent comblés et il fut l'heureux époux de celle qu'il aimait. C'est par de pareils services que son bienfaiteur se ramena les cœurs qui étaient éloignés de lui et le patron des bords de l'Oust mourut après un bien long temps, aimé et estimé de tous.

Telle est la fiction. Permettez-moi de mettre la vérité en regard. Je crois qu'il ne sera pas indifférent pour tout lecteur breton de connaître l'histoire d'un de ses saints qui contribuèrent à inculquer dans l'esprit de nos pères cette vieille foi catholique que nous avons si fermement conservée et à ce titre son souvenir doit nous être précieux. Albert le Grand nous apprend qu'il était breton armoricain; qu'il naquit en l'an 700 de parents illustres, et se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique. Après avoir étudié longtemps à Saint-Gildas-de-Rhuys, il prit les ordres et fut pourvu d'un canonicat en l'église de Vannes. Le chroniqueur nous dit que personne plus que lui ne pratiqua la charité envers les autres et la sévérité pour lui-même. Après huit ans de canonicat, Morvan, évêque de Vannes, étant venu à mourir, nul ne parut plus digne de lui succéder. Malgré tous les motifs que son humilité put alléguer pour éviter cet honneur, il fut envoyé vers Geneveus, archevêque de Dol, pour être sacré. L'histoire, contrairement à la légende, ne parle nullement de son renvoi; au contraire, elle nous le peint comme étant l'objet de la plus grande affection de la part de ceux qui furent confiés à sa garde. Elle parle seulement d'une maladie appelée feu sacré, qui régnait alors dans le peuple, et elle dit qu'à sa consécration à Dol il fit un grand nombre de guérisons par sa bénédiction et l'imposition des mains; que sa réputation s'étant étendue, au bruit de ses miracles il vint un si grand nombre de malades que le saint fut prié de se retirer de crainte qu'ils n'infestassent la ville. Enfin il gouverna son troupeau très-sagement jusqu'à la quatre-vingt-septième année de son âge, époque à laquelle sentant le besoin de la solitude, il résigna ses fonctions en faveur d'un saint person-

nage appelé Diles et se retira sur les bords de l'Oust, dans le lieu que nous connaissons, où il vécut jusque l'an 795. Il fut enterré dans l'endroit même où s'était écoulé sa vieillesse. Nombre de miracles s'y sont opérés en l'honneur de sa sainteté. Encore aujourd'hui les populations ont une grande confiance en saint Gobrien, et l'on va à la chapelle en procession pour obtenir un temps favorable aux biens de la terre.

Maintenant que l'on me permette de finir cette petite étude par une réflexion que je crois juste. Ne pourrait-on pas voir dans le récit naïf de la tradition populaire que j'ai reproduit, une allégorie originale à lutte opiniâtre qui a été si particulièrement tenace dans notre vieux pays de Bretagne, entre l'idolâtrie et le christianisme, entre Teutatès et le Dieu crucifié? Ce souvenir altéré, mais toujours persistant, du combat religieux dont nos saints vénérés ont été les si nobles champions a pu, dans beaucoup d'endroits, produire ce que nous appelons aujourd'hui légende. Les bretons sont entêtés, personne n'en ignore, et si maintenant ce peuple est attaché plus qu'aucun autre à la foi de ses pères, il a fallu pendant bien longtemps travailler et lutter pour le faire renoncer au vieux culte druidique. Je dirai même plus, c'est que les derniers ferments de cette guerre morale palpitent encore sur notre sol. Les nombreuses superstitions répandues dans le peuple et entretenues par une profonde tendance au merveilleux toujours vivace chez lui, attestent un souvenir non effacé des erreurs d'autrefois. Je sais un endroit de notre pays où la religion a été obligée (s'il m'est permis de parler ainsi) de transiger avec le paganisme, en surmontant un vieux menhir, sombre habitant de nos landes, de la croix du Christ, et cette vieille pierre est adorée de nos jours sous le nom de fuseau de sainte Madeleine. Ne vit-on pas même en 1660 le vénérable Michel le Nobletz, obligé d'enseigner l'Évangile aux habitants de Batz? Encore aujourd'hui cette teinture païenne qui couvre nos campagnes n'est pas totalement enlevée. L'antagonisme perpétuel figuré dans nos légendes respire encore, et la grande mission commencée par nos saints, et continuée par l'église catholique en Bretagne, est à peine terminée.

Vte HENRI DU NODAY.

VARIÉTÉS HISTORIQUES.

LE

PILLAGE DU CHATEAU DE MÉZARNOU

EN 1594.

Yves du Liscouët, sieur du Bois de la Roche près Guingamp, fut au temps de la Ligue, dans notre province, l'un des principaux chefs du parti huguenot. Catholique de naissance, il avait apostasié pour se marier, « aimant mieux, le misérable (dit un historien de ce temps), faire ban- » queroute à Dieu et à son salut qu'au beau nez d'une femme. » Il était fort brave, d'ailleurs, mais il ternit sa bravoure par des actes de brigandages qu'eût avoués l'affreux bandit La Fontenelle, son contemporain. L'un de ses plus odieux exploits fut le pillage du manoir de Mézarnou, en la paroisse de Plounéventer (1), au mois d'août 1594, dont, au reste, il profita bien peu de temps, étant mort assez misérablement trois mois après (en novembre 1594) au fameux siége de Crozon. Le naïf et pittoresque chroniqueur de cet âge malheureux raconte brièvement cette infâme trahison au chapitre XXXI de son *Histoire de la Ligue*. M. Le Men, archiviste du département du Finistère, vient de retrouver dans le dépôt confié à ses soins, une pièce des plus intéressantes, qui, tout en confirmant le récit de Moreau quant au principal de l'événement, en modifie plusieurs circonstances et y en ajoute beaucoup d'autres. — C'est une requête présentée en 1603 aux juges de Quintin par le sieur de Mézarnou, pour obtenir d'être indemnisé de ses pertes par la veuve de du Liscouët. La partie la plus curieuse de cette pièce est peut-être l'inventaire

(1) Auj. département du Finistère, arrondissement de Morlaix, canton de Landivisiau.

du trésor et mobilier de Mézarnou (art. XVIII), estimé 70,0000 écus, soit environ un million et demi, valeur actuelle. Et pourtant le sieur de Mézarnou n'était point au rang des premiers seigneurs bretons. Cela seul montre comme la richesse abondait en Bretagne avant les guerres de la Ligue.

Il nous reste à remercier M. Le Men d'avoir bien voulu communiquer à la *Revue* ce curieux document. A. L. B.

REQUÊTE DU SEIGNEUR DE MÉZARNOU.

En la cour de Quintin soustient et propose noble et puissant messire Hervé Percevaux, seigneur de Mézarnou, la Pallue, Pascouët, Tihaudy, etc., envers noble et puissante Philippe de Maridor, dame douairière de Liscouët, tant en son nom que comme curatrice de noble et puissant Benjamin du Liscouët, son fils, seigneur dudit lieu, deffendeur, les faits et chacun cy-après :

Et premier, qu'il est à entendre que les maisons de Mézarnoul, la Pallue, Pascouët et autres maisons appartenant audit demandeur, ne sont pas maisons fortes ny qu'il y ait été fortiffié, aussi qu'il n'y a fossés autour d'icelles, ausquelles il n'y a eu jamais garnisons entrenues ny connues qui s'y soient retirez pour faire la guerre, ains maisons de plaisir ausquelles il y a seulement étendues de jardins, vergiers, étangs et remparts d'étendue de logis, jeux de palmail, paulme, carrières et autres exercices et décorations de maisons.

II. — Que, au temps des derniers troubles en ce royaume, ez deux ou trois ans précédens l'an 1594 et jusqu'au mois de juillet audit an, les sujets du Roy habitans en l'évesché de Léon firent un traité avec le seigneur de Sourdéac, lieutenant pour Sa Majesté au bas pays, au moyen duquel et de certaine somme de deniers, qu'ils payèrent annuellement tant au Roy que audit seigneur de Sourdéac, ils devoient vivre en toutte assurance, sans pouvoir estre prins prisonniers de guerre, ravaigés, ny souffrir aucuns actes d'hostilité, et continuèrent en ceste seureté publique sous la faveur dudict traité, même ledict sieur de Mézarnoul, jusqu'au mois de juillet que ledict de Sourdéac fit entendre ausdits habitans avoir commandement du Roy de les avertir qu'ils s'en fussent entièrement et absolument réduits en l'obéissance de Sa Majesté.

III. — Et pour les y convier, fit ledict seigneur de Sourdéac bannir qu'il bailloit un certain temps, qui finissoit à deux heures après midy au premier jour d'aoust ensuivant, pendant lequel temps étoit tout acte d'hostilité

deffendu ; de sorte que plusieurs se réduirent et firent le serment de fidélité au Roy entre les mains des officiers royaux des juridictions dudict évesché, commis à ladicte fin.

IV. — Et pour davantage protester de sa fidélité (et) submission au service de Sa Majesté et en assurer particulièrement ledict seigneur de Sourdéac, ledit demandeur délibéra de l'aller trouver au château de Brest.

V. — Mais d'autant que ledict seigneur de Sourdéac imposoit quelques dures conditions aux gentilshommes qui l'alloient trouver pour être receus au service de Sa Majesté et vivre seurement en leurs maisons, et outre, crainte d'estre recherché de la rebellion passée, ledict demandeur s'avisa de prier ledict feu sieur de Liscouët, son amy, et aussy intime amy dudict seigneur de Sourdéac, et qui de longue main avoit protesté une fidelle amitié audict demandeur, de l'assister pour aller trouver et salluer ledict seigneur de Sourdéac au château de Brest.

VI. — A cette fin, le demandeur écrivit une lettre missive audict feu sieur de Liscouët, qui estoit lors en garnison en ladicte ville de Landerneau, pour le prier de luy donner jour pour faire ledict voiaige, et parce que les soldats des troupes du party contraire, pour cause de ladicte réduction généralle desdicts habitants de l'évesché de Léon en l'obéissance de Sa Majesté, prenoient des prisonniers, ravageoient des maisons et commettoient plusieurs actes d'hostilité audict évesché, ledict demandeur, par même missive, prioit ledict deffunt de luy envoyer un passeport, lequel, pour réponse, récrivit audict demandeur qu'il l'assisteroit fort volontiers audict voyaige et luy envoya aussy un passeport et sauvegarde d'avec ledict seigneur de Sourdéac et un autre de luy-même, avec un homme exprès pour luy demander des commoditez pour se rafraîchir, ce que le demandeur luy envoya abondamment, comme il avoit fait souvent auparavant ; et sous la faveur des passeports, plusieurs gentilshommes se trouvèrent audict manoir de Mézarnoul, pour devoir aller, en la compagnie dudict demandeur, avec ledict sieur de Liscouët trouver ledict seigneur de Sourdéac.

VII. — Que ledict deffunt sieur de Liscouët feignant vouloir assurer et garantir ledict demandeur de toutte occasion de mal et de cruauté, luy envoya, sçavoir, après le vendredy, pénultième dudict mois de juillet, deux de ses gens d'armes pour luy servir, néantmoins les susdicts passeports, sauvegardes et assurance, en sa maison de sauvegarde, attendant aller en toutte seureté trouver de compagnie ledict seigneur de Sourdéac.

VIII. — Et le lendemain, jour de samedy, dernier dudict mois de juillet, ledict sieur demandeur étant aller trouver ledict sieur de Liscouët en la ville de Landerneau, et après s'estre saluez les uns les autres, beu et mangé ensemble, sur ce que ledict sieur demandeur vouloit aller ledict

jour à Brest trouver ledict seigneur de Sourdéac, ledict sieur du Liscouët luy dit qu'il n'étoit de besoin et qu'il pouvoit s'assurer sur ses parolles, passeport et lettres missives luy envoyées et serment par luy fait, dont il avoit eu advis, et que le lendemain il fût allé disner avec ledict sieur demandeur en sondict manoir de Mézarnoul, pour incontinent après partir de compagnie pour aller audict Brest en toutte seureté, comme dit est; mais il n'y alla que pour faire ledict ravaige, comme il sera fait mention cy-après.

IX. — Que ledict jour de lendemain, dimanche, premier jour d'aoust audict an 1594, ledict seigneur du Liscouët manda par un autre de ses gens d'armes qu'il ne pouvoit aller disner, le suppliant de l'excuser, mais que sans faute il y fût allé souper, lequel gendarme demeura aussi audict manoir de Mézarnoul, attendant l'arrivée dudict sieur du Liscouët, qui n'attendoit autre chose sinon que les deux heures de l'après-midy dudict jour fussent passées pour exécuter son dessein, comme l'événement le fit après connoître.

X. — Car incontinent après, ledict sieur de Mézarnoul, accompagné de cinq ou six montez à cheval, alla audevant dudict sieur de Liscouët jusques près ladicte ville de Landerneau, où il ne manqua s'y trouver ledict sieur de Liscouët, qui ne manqua aussy à se trouver luy troisième, et de compagnie arrivèrent audict manoir de Mézarnou, heure de souper, et après son arrivée, après s'estre saluez l'un et l'autre, dit au sieur demandeur que touttes ses affaires se portoient bien, et que d'effet il pouvoit aller luy-même en toutte seureté trouver ledict seigneur de Sourdéac qui ne demandoit autre chose de luy sinon qu'il eût, en vertu de ses dicts passeports, sauvegardes et autres assurances, juré le serment de fidélité entre les mains de M. Ruynier, conseiller du Roy au siége présidial de Quimper-Corantin, exerceant par commission de la Cour la justice à Brest, de tout quoy après ledict sieur demandeur l'auroit remercié, luy dit que sans faute il fut allé le lendemain audict Brest faire ledict serment néantmoins le précédent par luy fait entre les mains dudict seigneur de Ruynier, puisque la volonté dudict seigneur de Sourdéac étoit telle, et que par soy-même il luy eût présenté le salut afin de recevoir ses commandements, pour satisfaire tant au devoir dudict serment que service que ledict demandeur doibt à Sa Majesté; et les propos susdicts finis ès présences de divers hommes, se mirent à table pour souper.

XI. — Et comme ils estoient à table, trois des gens d'armes dudict sieur de Liscouët vindrent et entrèrent en la salle, où estant entrez dirent tout haut audict sieur de Liscouët qu'ils estoient venus le trouver pour luy donner quelque avertissement.

XII. — Et incontinent l'issue de souper, arrivèrent trois autres gen-

darmes dudict seigneur de Liscouët, lesquels luy dirent comme les précédents qu'ils étoient venus, et en diligence expresse, le trouver pour luy donner second avertissement comme l'ennemy estoit sur le point de donner en sa garnison. A quoy répondant, ledict sieur de Liscouët dit que ses gens estoient suffisants pour repousser l'ennemy, et sous le prétexte de ces avertissements fit ainsi couller ses gendarmes, armez de leurs cuirasses, portans épées, poignards et pistolets pour exécuter leur dessein.

XIII. — Et comme ils étoient hors de table, sur le point de s'aller coucher, après plusieurs caresses d'une feinte amitié, ledit sieur du Liscouët, prenant ledit sieur demandeur par le poing, qui n'avoit aucunes armes deffensives, espérant, comme il devoit estre, en seureté comme l'un des serviteurs du Roy, luy dit ces mots tirant son épée hors le fourreau, de laquelle il frappa ledit sieur demandeur : « J'ai charge de monsieur de Sourdéac de vous prendre prisonnier de guerre et vous rendre à Brest. » Et incontinent luy et ses gendarmes se rendirent maistres en ladite maison et enfermèrent le demandeur, avec les gentilshommes cy dessus mentionnez et autres ses domestiques, dans une chambre basse qui est au bout de la salle dudit manoir de Mézarnoul, où étant ainsi enfermez fut tiré deux coups de pistollets, et après s'estre informé qui avoit tiré lesdits pistollets, on luy dit que c'étoit les gendarmes dudit sieur de Liscouët qui avoient tué deux hommes dudit demandeur..., et non comptant de ce [ajoute la Requête après avoir mentionné d'odieuses violences exercées contre des femmes réfugiées à Mézarnou], ledit sieur de Liscouët jeta les enfants dudit demandeur, agez de deux à trois ans, hors la cour dudit manoir.

XIV. — Et ce fait, s'étant saisy des armes et clefs de la maison dudit sieur demandeur, ledit sieur du Liscouët alla trouver ledit demandeur en la chambre basse où il l'avoit enfermé, de laquelle il le fit sortir, et l'ayant amené en la salle joignant ladite chambre, luy demanda la clef de son cabinet, et sans attendre réponse mist la main dans la manche du pourpoint dudit sieur demandeur, de laquelle il prist la bourse à laquelle estoit attachée ladite clef avec lesdits passeports et sauvegardes dudit seigneur de Sourdéac et de luy, que ledit du Liscouët luy avoit envoyés, et à l'instant fit rentrer ledit demandeur dans ladite chambre basse avec lesdits passeports, et au lieu de garder état aux susdits passeports, lettres missives, promesses, assurances et sauvegardes, tant de luy que dudit seigneur de Sourdéac, usant d'une grande lâcheté, luy et ses gens ravaigèrent, pillèrent et emportèrent, bruslèrent et brisèrent tous les biens appartenans audit demandeur, qui seront en partye cy après spécifiez, outre ceux qui estoient apartenans à plusieurs et diverses personnes du quartier qui les y avoient portez pour les conserver, jusques à emporter les croix, calices et autres ornements des églises paroichialles de Plouneventer, Lanneufret, Plouédern

que du tref de Tremaouézan, servans ausdites églises pour y faire les services divins, qui étoient d'une grande et inestimable valeur.

XV. — Que le lendemain lundy, 2e jour dudit mois, ledit demandeur fut mené, rendu comme prisonnier de guerre, par les gendarmes dudit sieur de Liscouët, qui estoient enflez et creuz du nombre et la survenue *de pluyes* (?) qui vindrent comme à la foulle tout de nuit dudit Landerneau audit manoir de Mézarnou, ayant le mot du guet de leurdit maître et capitaine de se donner audit ravaige, et après avoir esté présenté audit sieur de Sourdéac, fut mené en une basse fosse, où il n'y avoit que toute obscurité, ne voyant la plus grand part du temps ciel ny terre, où il fut cruellement traité par l'espace de six mois ou environ, jusques à ce que, par force, par les mauvais traitemens et menaces que l'on luy faisoit journellement, il fut contrainct, pour se rédimer de ceste dure captivité, promettre payer, néanmoins estre serviteur du Roy, la somme de neuf mil cinq cens écus, qu'il auroit payée audit château de Brest parce qu'on luy faisoit dire qu'il n'en sortiroit jamais, sinon en payant ladite somme, sans luy dire pour quelle cause ne sans avoir égard à la commisération d'un homme dépouillé de tout son bien, si mieux n'aimoit bailler la plus belle desdites maisons qu'il ayt, entr'autres sa maison et seigneurie de la Pallue avec ses forests vives, franchises, apartenances et dépendances.

XVI. — A quoy ne voulant consentir, auroit esté laditte forest endommagée par les gens dudit sieur de Sourdéac ; en somme, de plus de six mil écus.

XVII. — Que pour parvenir au payement d'une si grosse et excessive rançon, ledit demandeur, denué de tous ses biens, meubles, bagues, joyaux, auroit été contrainct vendre et engager la plus grande part de ses héritages, tant à cause de pure et simple vente que à terme de racquit, lequel passé n'a peû ny sceû faire lesdits racquits, outre les deniers qu'il auroit prins de plusieurs marchands à intérêts qui ne sont encore payez, pour satisfaire à telles inhumanitez : occasion que sa rançon seule et dépens de sa prison luy porte perte et ruyne jusqu'à présent de dix-huit à vingt mil écus, sans comprendre la perte de ses obligations, cédules, actes, contracts, garants, lettres et enseignemens concernant le fait de ses maisons, tant dudit Mézarnoul et Pascouët, La Pallue, Tihaudy, que autres seigneuriales maisons luy apartenant, livres et études de ses prédécesseurs, outre la perte de tous ses meubles tant précieux que autres, ainsi qu'en partye seront, à la sçavance et connoissance dudit demandeur, cy après spécifiez de la forme que ensuilt : auquel butin et ravaige furent les gens et soldars dudit sieur du Liscouët quinze jours entiers, outre l'espace de six semaines qu'ils auroient tenu garnison audit manoir de Mézarnoul, pendant lequel temps ils auroient bruslé et brisé, comme dit est, tant les

meubles de bois qu'ils ne pouvoient déplacer que portes et fenêtres dudit manoir, encore que ladite maison ne soit maison forte, ne icelle avoir esté fortifiée, ains maison par terre et [de] plaisir, en laquelle il n'y a jamais eu garnison, sinon ledit défunt sieur du Liscouët qui l'a occupée pour violenter le pays.

XVIII. — *Et premier, ce que ledit sieur de Mézarnoul a perdu et luy a esté prins et volé lors de sa prinse :*

Six vingt coupes et tasses d'argent doré, faites en chapeau de cardinal, autre partye à l'antique façon, les autres façon de Paris, partyes couvertes et non couvertes, jusqu'au nombre de quatre-vingt-six coupes, et le reste tasses d'argent.

Plus, deux coupes d'or massif.

Item, une éguière d'or massif, qui avoit environ une coudée de hauteur.

Plus, deux chaisnes d'or pezantes huit cens écus chacune et plus.

Item, les liz de testes d'or et d'argent, pierres précieuses, bagues et joyaux, qui apartenoient tant à ses défuntes mère et compaigne que à son épouse d'à présent.

Une éguière ayant environ demie coudée de hauteur, faite à écailles d'or massif, laquelle était couverte.

Quatorze autres éguières d'argent doré.

Six douzaines de vaisselle d'argent pour servir la cuisine, six autres douzaines pour servir le dessert.

Six saunières d'argent doré, et autres six saunières d'argent non doré.

Deux flacons d'argent avec leurs chaisnes aussy d'argent.

Quatre douzaines d'assiettes aussy d'argent.

Demie douzaine de brasières d'argent.

Une douzaine de grands chandeliers d'argent.

Une douzaine d'écuelles d'argent.

Deux douzaines de cuillères d'argent.

Six vinaigriers d'argent pour servir vinaigre sur la table.

Quatre grands bassins pour servir à laver, qui estoient si pezans que c'estoit le faix d'un homme sur ses bras, chacun desdits bassins.

Six autres bassins d'argent pour même sujet, de moindre pesanteur que les précédens.

Deux calices avec leurs platènes d'or massif.

Plus, une croix où la représentation en figure estoit de nostre Sauveur et Redempteur Jésus-Christ, laquelle croix et dite figure estoient d'or massif.

Six petits orceux à mettre vin et eau pour servir à la messe, avec les autres ornements, comme chapes, chasubles, tuniques et estolles jusqu'au nombre de demie douzaine de chacune sorte, partye desquelles chapes, chasubles, tuniques et estolles estoient de drap d'or et d'argent, les autres

de battures figurez où estoient, en broderie de fil d'or et d'argent, tant la figure de nostre Sauveur et Redempteur Jésus-Christ que écussons auxquels estoient les armoiries et alliances du demandeur et de ses prédécesseurs, avec quatre grands chandeliers d'argent, et autres ornements de lingerie servant ordinairement aux chapelles des maisons dudit demandeur.

Plus, tous les habits tant dudit sieur demandeur que à defuntes demoiselles sa mère et compaigne que épouse d'à présent, valans dix mil écus et plus.

Plus, la garniture de lits à faire chambres, tant audit manoir de Mézarnoul que de La Pallue et Pascouët; en chacune desquelles chambres il y avoit deux lits de tours de ciel, couvertures, courtines et contenances tant de velours que de soye avec les franges - crespes de fil d'or et d'argent de plusieurs et diverses couleurs, parementez et enrichies de plusieurs vers et dictons, avec les écussons et armoiries, tant dudit sieur demandeur que de ses prédécesseurs, raportez et tirez à point d'éguille en fil d'or et d'argent et de diverses couleurs de fil de soye, avec leurs tapis autrement deshabillières de même étoffe.

Plus, les garnitures de tours de lits complets pour dix chambres, partye desquels estoient faites à point d'éguille en fil de soye de diverses couleurs, et autres partyes de fil de laine et de serge de Caën avec leurs franges crespes.

Plus de la tapisserie pour garnir et tapisser tant les salles que chambres desdites maisons de Mézarnoul, Pascouët et La Pallue, tirée à personnaiges représentans diverses histoires avec plusieurs vers et dictons.

Trente douzaines de linceuils de fine toile, contenant chacun linceuil cinq laizes, chacune laize contenant deux aulnes de longueur.

Une douzaine de linceulx de raiseul, contenant chacun linceuil cinq aulnes et pareille laize de longueur.

Dix douzaines de linceulx de réparation, contenant chacun linceuil quatre aulnes.

Une douzaine et demie de souilles d'orilliers ouvraigez, et six douzaines de souilles d'orilliers de fine toile non ouvraigez.

Six vingt couettes de plumes de duvet, avec leurs traversières et deux orilliers et traversin à chacune couette.

Deux cens quarante couverture de lits, tant de fines Cathelonnes que drap de Londres.

Trente douzaines de nappes de fines toile de lin, contenant chacune nappes quatre aulnes et demie, et soixante douzaines de serviettes de mesme toile, avec quatre douzaines de nappes de fil de réparation, pour servir à la cuisine et quatre douzaines de serviettes de mesme toile.

Plus quarante douzaines de plats d'étaing, vingt douzaines d'assiettes, six douzaines d'écuelles à oreilles, deux douzaines de grands saucières,

deux douzaines de saucières, une douzaine de pots à anses appelez cocquemarts, quatre douzaines de pots contenant les uns environ deux potz et les autres trois potées, quatre douzaines d'autres pots, deux douzaines de pintes, une douzaine et demie de flacons et vingt pots pour servir à la chambre, le tout d'étaing.

Trois douzaines de grands chandeliers de cuivre servans aux chambres; une autre douzaine de chandeliers d'estain avec une douzaine et demie d'autres chandeliers moyens aussy de cuivre.

Plus, une douzaine de saunières de cuivre en grands personnaiges, et fayances pour mettre aux cheminées tant des salles que chambres desdites maisons pour servir de parades en icelles.

Quatre douzaines tant chaudières, poilles, grands bassins que chaudrons, avec demie douzaine de marmites, le tout d'airain.

Item une douzaine et demie de marmittes et pots, avec une douzaine de poilles à queue et demie douzaine de brasières, le tout de fer.

Plus une douzaine et demie d'autres brasières, tant de letton que de fer, avec les ustansilles des cuisines, tant dudit manoir de Mézarnoul, Pascouët que de la Pallue, comme trépiers, broches, landiers, pasles, fourchettes que cramaillières et autres ustansilles de fer servant ausdites cuisines.

Cinq tonneaux de vin de Gascoigne et deux de vin d'Anjou.

Six ou sept tonneaux de froment, dix ou douze de seigle, quinze d'avoine, et environ quatre tonneaux tant d'orge que bled noir, avec trois ou quatre cens chapons et soixante et quinze coqs et poules d'Inde.

Huit beufs et sept pourceaux gras sous le sel en ses charniers.

Demie douzaine de grands bœufs pour engraisser, avec dix-huit vaches à lait et quinze ou seize toreaux que genisses.

Item, vingt-huit grands chevaux, tous de service, hors quatre poulains de deux et trois ans, qui estoient au foin et à l'avoine aux écuries dudit demandeur, avec leurs harnois et équipages dont le moindre fort desdits poulains valoit deux cens ecus; avec, six chevaux hongres servant à la charrue, huit cavales avec leurs poulains de lait, et deux grands chevaux appelez étallons.

Plus, demie douzaine de pantz de rez servans à la chasse pour prendre loups et sangliers, contenant chacun d'eux six et sept vingts pas, avec une demie douzaine de charettes ferrées.

Item, quinze paires d'armes toutes complettes, quarante arquebuzes de Milan à mèches, vingt autres arquebuzes de chasse à rouët, vingt mousquets engravez et dorez, quinze pistollets, et deux douzaines d'épées et coutelas.

Quatre-vingt-cinq livres de poudre à canon de Rennes, et deux cens livres de pouldre de Flandres.

Trois piéces de fonte verte montées; deux douzaines de verges avec

leurs bouettes; une douzaine et demie de fauconneaux de fonte verte, avec deux cens balles de fer pour lesdites piéces de fonte verte.

Plus, les livres et études tant de son ayeul, président en la Cour, que de trois de ses oncles qui avoient esté en leur vivant gens de justice et de robe longue.

Item, trois horloges sonnantes, l'une au portail, l'autre à la chapelle, et la dernière au manoir de Mézarnoul.

Deux douzaines de chaires garnies de cuir et deux douzaines de petits tabourets couverts et garnis de laine.

Trois grands (bahus?) façon de Flandres, à piéces de rapports, et dix-huit coffres tant bahus que autres grands et petits, les uns de même façon de Flandres et les autres façon de Rouen.

XIX. — Quels biens et meubles cy dessus specifiez et raportez d'article en autre, sans comprendre ladite rançon, ledit sieur demandeur estime valoir la somme de soixante et dix mille écus, sans comprendre une infinité d'autres meubles et richesses qui estoient au manoir de Mézarnoul, lequel lors dudit ravaige estoit notoirement censé et reputé abonder autant que nul autre manoir de Bretaigne en toutes sortes de richesses et précieux meubles, et desquelz il est impossible au demandeur de faire mention et article par le menu, et néanmoins le vérifira cy après.

XX. — Ces faits vrays et notoires au cartier et iceux connus et veriffiez à suffire, conclud ledit demandeur à ce que ladite defendeur (*sic*) soit condamnée payer ladite somme de soixante et dix mille ecus audessus (*sic*, audésir?) et suivant l'édit du Roy pour lesdites causes, ensemble le resaissir desdites lettres papiers et obligations et enseignements, si mieux ladite defendeur n'aime restituer au demandeur toutes et chacunes les espèces de meubles mentionnez et raportez d'article en autre au présent libelle non deteriorées, ou leur juste valleur et despens, mises, dommaiges et intérets tant soufferts que à souffrir en cas d'insuffisance contraire.

Fait le premier jour de mars mil six cent trois.

(Pris sur l'original, étant aux Archives départementales du Finistère).

CHRONIQUE.

Sommaire. — Béranger remis en cause. — Un bon homme, un très-bon homme et un faux bonhomme. — Les trois articles de M. Eugène Pelletan. — Gardez toujours votre soutane. — Quelques jugements à double fond. — La pipe au pouvoir. — M. et Mme Béranger crayonnés par leur fils. — Poète national! cri des *farceurs*. — Pourquoi Béranger a fui la conscription, la croix et l'Académie. — Sa pauvreté au vin de Bordeaux. — La conduite du chansonnier et celle de l'archevêque. — Troisième édition de *La Maison du Cap*, de M. Hippolyte Violeau. — Mgr de la Motte de Broons et de Vauvert. — Couronnement de Notre Dame d'Avenières. — Une *Géographie* trop *illustrée*.

Vous n'avez peut-être pas oublié, cher lecteur, qu'à plusieurs reprises la *Revue* vous a parlé assez longuement de Béranger, à propos de sa mort et de ses funérailles aux frais de l'État. Elle exprima alors son opinion sur le poète *dit national* et sur ses œuvres avec une franchise toute bretonne et vendéenne. Il se trouva que cette opinion était médiocrement favorable au chantre de Frétillon et de Lisette; avouons qu'elle ne l'était même pas du tout; — aussi je ne serais nullement étonné que cette liberté que nous osions prendre de ne pas vouloir nous prosterner devant l'idole, — au contraire! — nous eût attiré quelques bons brocards, quelques épithètes foudroyantes, et je ne serais pas éloigné d'admettre que ceux des partisans du chansonnier qui auront eu vent de notre protestation, nous aient superbement traités de *cléricaux*, voire même de *jésuites!*

> Attaquer *Béranger!* ah! c'est un si bon homme!
> Le *Siècle* en fait l'éloge en cent endroits divers.

Quelqu'un disait, un jour, d'une personne fort honorable, mais qui avait le malheur d'être son adversaire dans un procès : — M. un tel? C'est bien un *bon homme*, mais ce n'est pas un *très-bon homme!* — Ce mot, nous l'appliquerions plus justement à Béranger, mais nous ne nous en tenons pas là et nous affirmons que c'était un *faux bonhomme*. On vous le démontrera surabondamment tout à l'heure.

Passons donc, nous, pour des *jésuites* et des *cléricaux*, nous y consentons de grand cœur, pourvu qu'on nous laisse le droit de persévérer plus que jamais, en l'an de grâce 1860, dans nos idées et notre jugement de 1857, qui n'avaient que le tort d'être prématurés.

« Toutes fois, — disions-nous dans notre Chronique du mois d'août 1857, — toutes fois qu'on prétendra glorifier des chants de scandale et de haine,

comme il y en a trop dans Béranger, on ne manquera jamais de froisser vivement en France, — surtout en Bretagne et en Vendée, — une masse considérable d'honnêtes gens et de soulever dans leur conscience d'énergiques protestations. »

Et c'est ce que nous venons de voir se réaliser par deux fois, et de la part d'écrivains qui ne nous avaient pas accoutumés à d'aussi agréables surprises. Il y a déjà plusieurs mois, le *Journal des Débats* attacha le grelot, par la main de M. Ernest Renan qui s'éleva vigoureusement contre la publication que l'on avait eu l'audace de faire d'un *Béranger des familles!!* Ces jours-ci, la *Correspondance* du même chansonnier de la France, en général, et *des familles*, en particulier, ayant été mise en vente par M. Perrotin, son éditeur attitré et son exécuteur testamentaire, un ancien rédacteur du *Siècle*, actuellement rédacteur de la *Presse*, M. Eugène Pelletan, en a pris texte pour s'expliquer catégoriquement et vertement, tranchons le mot, pour *se dégonfler la rate*, à l'endroit du poète prétendu *national*. C'est une exécution en trois points ou en trois articles, menée avec une verve admirable. Évidemment la bonté de sa cause a porté bonheur à l'avocat. Au moins, ce n'est pas lui, lui qui fit toujours profession d'aimer beaucoup la démocratie et fort peu l'Église, ce n'est pas lui que l'on accusera de *jésuitisme!* Et de cette contradiction de ses idées avec les nôtres vient surtout le prix de ses aveux. Je crains bien, par exemple, que le *Siècle* et son *million* de lecteurs ne lui en sachent pas précisément bon gré ; c'est affligeant! mais, par contre, je lui réponds des suffrages de tous ceux — et le nombre en est, grâce à Dieu! assez respectable encore, — qui estiment à leur juste valeur les élucubrations de MM. Jourdan, La Bédollière, Havin, Plée et *tutti quanti*.

« Lorsque l'abbé de Lamennais (c'est M. Pelletan qui parle), abjura le catholicisme, Béranger lui dit : « Gardez toujours votre soutane. » Nous connaissions déjà le mot, nous le retrouvons dans la correspondance. Il résume toute la morale du chansonnier. Or, cette morale la voici d'un trait de plume : avoir une opinion pour soi et porter la livrée d'une autre, afin de pouvoir exploiter l'une et l'autre à la fois....

» A cette époque Lamartine publia le poëme de *Joeclyn*. Béranger tressaille d'enthousiasme. « Suivant moi, dit-il, *Jocelyn* est le plus beau monu-
» ment de notre poésie actuelle, il est surtout d'un heureux exemple. »

» Il écrivait ainsi à son ami Fortoul, et à peine l'encre de sa plume avait séché, qu'il la trempait dans un autre encrier et qu'il écrivait à son ami Lamennais. « A quoi pensez-vous d'aller perdre votre temps à écouter des
» vers? je croyais que Lamartine vous en avait dégoûté. »

» Admirait-il Lamennais? Oui, en apparence. Il lui écrivait toujours sur le ton d'une parfaite vénération. « Travaillez, monsieur et illustre ami,
» lui dit-il, sûr d'avance que vous êtes des applaudissements de tout ce
» qui a cœur d'homme, quelle que soit la diversité des croyances. » Mais, à

quelque temps de là, une lettre prenait la poste par un autre chemin, et cette lettre contenait le passage suivant : « Que dites-vous de Lamennais, » journaliste politique ? Le brave homme a perdu la boussole.... »

» Quand la république prêchée par lui apparaîtra un moment et disparaîtra, il enverra cette boutade à ses amis vaincus : « Je déteste la pipe, » depuis que j'ai vu les fumeurs s'emparer du pouvoir. »

Après avoir montré que Béranger, depuis qu'il ne fredonne plus de grivoiseries épicées, ne trouve rien à saluer, rien ni personne, ni en politique, ni en poésie, ni à la tribune, ni au théâtre, M. Eugène Pelletan ajoute : « Nous n'en avons pas fini avec Béranger. On nous met au défi. Nous dirons la vérité sur le chanteur de Lisette. Nous la dirons tout entière. Nous la dirons malgré les petites perfidies des farceurs qui ont sans doute quelque raison secrète de chercher en Béranger leur idéal et de séparer comme lui l'opinion de la soutane. » Et voici comment M. Pelletan tient parole dans son troisième article :

» Qu'avons-nous fait? Nous avons osé dire notre pensée, et voici que nous avons injurié le poète national et la nation dans sa personne; nous avons passé à l'ennemi, nous avons trahi la patrie. Ainsi, Béranger vient de lui-même, sans nécessité, apprendre à la galerie, sur un ton badin, que son père était un aventurier, un usurier, un banqueroutier. Père aventurier, etc., c'est bien, ou plutôt c'est mal; mais qui donc le savait, qui donc avait besoin de le savoir! Appartenait-il au fils de retourner l'immortalité de son nom contre son propre père pour en immortaliser la flétrissure? Et quand nous signalons le fait, on nous répond : Poète national.

» A la même page ou à la page à côté, Béranger, dans le loisir de sa vieillesse, croit devoir annoncer au monde entier que sa mère, modiste de profession, avait mis son enfant au Mont-de-Piété pour satisfaire à une passion effrénée de toilette. A bon entendeur, salut. Et lorsque nous protestons contre l'immoralité de cette confidence, on nous répond encore : Poète national. Poète national tant que vous voudrez, répliquerons-nous à notre tour; ce n'est pas une raison pour étaler ainsi la robe de sa mère en public.

» Béranger aimait la gloire militaire; Horace l'aimait aussi dans sa jeunesse, mais il mettait sa personne au service de son amour. Il alla jusque sur le champ de bataille. Il avait du moins tenté l'épreuve. Mais Béranger trouvait qu'Horace avait poussé trop loin la curiosité. Lorsque l'heure de la conscription sonne pour lui, il lâche pied devant l'urne où chacun tire à tour de rôle ou une épaulette, ou un ruban, ou une jambe, ou une tête cassée. Il rejette sur le voisin la chance bonne ou mauvaise de la loterie..... Et quand nous protestons contre cette action, on nous répond toujours : Poète national. C'est une réponse, sans doute; mais il aurait été bien plus national en volant à la défense de la frontière.

» Il refusa la croix d'honneur. Avec sa gloire, avec son talent, échap-

per au signe commun du talent et de la réputation, c'était marquer sa place à part dans la littérature, distinguer précisément son nom par l'absence de distinction. Aussi, quelque compère ne manquera pas de chanter : Honneur à Béranger, car il n'a rien à sa boutonnière. C'est par cette raison encore qu'il repousse la candidature de l'Académie...

« Béranger est mort pauvre, nous a-t-on dit d'un ton larmoyant; très-pauvre, a-t-on ajouté, pour forcer la note de l'attendrissement. Pauvre? très-pauvre? Qu'en savez-vous? Qu'il entrât dans le système de Béranger de passer pour pauvre, et même très-pauvre, nous le croyons, nous le savons, parce que cette pauvreté d'emprunt l'identifiait au peuple par une communauté de privations. Et pour donner à cette fiction une apparence de réalité, il habita toujours un appartement modeste, meublé à la spartiate, et il porta toujours un costume ambigu, moitié prolétariat, moitié bourgeoisie; redingote jusqu'au talon, cravate de coton nouée à l'aventure, et large chapeau de feutre gris en dessus, vert en dessous pour assoupir au regard le rayon du soleil. Mais, rassurez-vous, il avait une cave toujours bien garnie. Sa correspondance en porte témoignage.

» Pauvre! et pourquoi donc l'aurait-il été? Est-ce que par hasard il donnait gratis sa poésie? Non, il la vendait ou la faisait vendre, et jamais vente d'auteur vivant n'atteignit pareil chiffre en librairie. Où voit-on là matière à pauvreté?... Mais, pauvre ou non, peu importe. La pauvreté en elle-même n'est ni un mérite ni un démérite; Béranger eût-il été vingt fois plus gêné, que cette gêne, vraie ou fausse, ne saurait justifier son abstention en politique, cette volupté épicurienne d'un sage, à la façon de Lucrèce, qui, du haut du temple serein de sa gloire, regarde tranquillement la tempête et le naufrage de la démocratie. Il n'aimait pas le bruit, dit-on finement à sa décharge. Est-ce donc en haine du bruit qu'il faisait chanter la France entière, et qu'au refrain d'une Marseillaise grivoise, il la faisait marcher à une révolution? Et quand la révolution qu'il a déchaînée réclame son concours, il n'aime plus le bruit; il ferme sa porte au verrou.

» Le feu est à la maison voisine; tout homme de cœur doit courir à l'incendie et porter sa goutte d'eau pour l'éteindre. Mais je n'aime pas le bruit... Et pourtant il y avait un homme, un seul à Paris, qui pût jeter sa popularité comme une branche d'olivier entre l'insurrection et l'Assemblée. Cet homme était Béranger; mais il n'aimait pas le bruit.

» Il n'aimait pas le bruit, non plus, cet archevêque de Paris. Homme de prière, sa place était au pied de l'autel. Il n'avait aucune chance pour désarmer l'insurrection, car il n'avait aucun titre à la confiance du peuple insurgé; de chance, qu'importe, n'en eût-il que la possibilité la plus lointaine, le cœur parlait, c'était assez; la fortune à Dieu, à l'homme le devoir. Il alla intrépidement à la barricade, à la mort; est-ce que cette mort, à supposer que Béranger l'eût trouvée à la même place, n'aurait pas

mieux valu pour sa mémoire que cette fin prudente, sur son fauteuil, qui flotte entre la philosophie et la religion et ment à l'une et à l'autre à la fois? »

Et M. Eugène Pelletan termine ainsi son véhément plaidoyer : — « Quelle vérité a chantée Béranger ? une contradiction. Quelle vertu a-t-il prêchée par son exemple? voyez son école. Veut-on le juger par qui l'attaque et par qui le défend? nous admettons la question ainsi posée ; nous acceptons sans forfanterie la comparaison. Le vent courbe en ce moment plus d'une tête; qui donc reste le mieux debout? »

Assez désormais sur Béranger; non point que nous redoutions de nous mettre sur les bras des adversaires, qui, selon la pittoresque expression de M. Ulbach, manient, avec une fierté sans pareille, *le gourdin de la discussion*; mais parce que la cause nous semble suffisamment entendue et jugée sans appel, en dépit des *farceurs*, par le tribunal de la morale publique.

Revenons donc à notre Bretagne, où, du moins, les réputations ne sont pas surfaites, loin de là, et n'ont pas à craindre d'être remises au creuset, pures qu'elles sont de tout alliage, comme celle de M. Hippolyte Violeau, par exemple.

Connaissez-vous, cher lecteur, un écrivain plus digne de ce nom, et qui eût mieux mérité de naître dans ce XVIIe siècle, où l'on se serait fait un cas de conscience de ne pas tenir la littérature pour un sacerdoce et où l'on aurait eu honte de la ravaler jusqu'au métier? « Songez que j'écris depuis vingt ans, — disait naguère M. Violeau dans une lettre à un de nos amis, — et que j'ai publié en tout douze petits volumes qu'on réduirait bien à six. Je ne suis pas l'enfant de mon siècle : l'œuvre de toute ma vie, les trois quarts des écrivains de nos jours l'auraient menée à bien en moins d'un an. »

Il est vrai que ces petits volumes, *polis sans cesse et repolis*, ont l'avantage de différer, en un point passablement capital, de ceux des *trois quarts des écrivains de nos jours* : ils ne meurent pas en naissant, et ils sont si bien faits pour vivre que, de temps à autre, nous avons la bonne fortune d'annoncer qu'on les a réimprimés. Le tour de *La Maison du Cap* revient pour la troisième fois. Vous n'attendez sans doute pas que nous vous l'analysions ; car, si vous ne la connaissez pas, vous tiendrez assurément, cher lecteur, à faire sa connaissance, ou dans le cas contraire, à la renouveler. Et puis, nous pensons, avec M. Eugène de la Gournerie, que « les livres de M. Hippolyte Violeau n'ont pas besoin d'être loués pour être lus; leur annonce seule vaut un éloge. » — Je profite de l'occasion pour vous apprendre que, dans la livraison prochaine, l'auteur de *La Maison du Cap* vous offrira la primeur d'une légende bretonne, la *Veuve de Cuburien*.

Ce mot de veuve me fait songer au veuvage tout récent de l'Église de Vannes : son premier pasteur, Mgr Charles de la Motte de Broons et de

Vauvert, est mort le 5 mai, après avoir administré le diocèse pendant trente-trois ans. Ce pieux et respectable prélat était né en 1782, à Saint-Père, dans l'ancien diocèse de Saint-Malo, et il descendait de la maison de Duguesclin. — Mgr Le Joubioux, chanoine et secrétaire de Mgr de Vannes, conduisait le deuil avec la famille du respectable défunt; Mgr l'archevêque de Rennes, qui présidait à la cérémonie, a fait l'oraison funèbre. Par son testament, Mgr de la Motte avait manifesté sa volonté d'être enterré dans le cimetière de la ville. Un discours y fut prononcé par le préfet, puis, la cérémonie terminée, la foule s'approcha sans aucun désordre : « Chaque breton qui passait, dit le *Foyer breton*, prenait, selon l'usage de l'Armorique, une poignée de la terre restée sur le bord de la fosse, et la jetait dedans, de sorte que ce fut la population tout entière qui inhuma son pasteur et son père. »

A deux jours de là, le mercredi 9, la bonne ville de Laval, — que nous sommes tentés de regarder comme nôtre : elle est à nos portes et ses seigneurs, vous le savez, furent longtemps aussi bretons que français; — Laval célébrait avec magnificence la grande fête du Couronnement de Notre Dame d'Avenières. NN. SS. de Tours, de Laval, du Mans, de Nantes, d'Angers, de Séez, rehaussaient de leur présence l'éclat de cette touchante solennité.

Nous avons remarqué, dans la belle église romane d'Avenières, un monument funéraire consacré à la mémoire de seize prêtres fidèles massacrés par les Bleus à la Croix-Bataille (commune d'Avenières) en 1794. Les Chouans versaient leur sang pour la même cause que ces prêtres fidèles; leur mémoire mérite donc aussi d'être honorée et non vilipendée. Or, en lisant la description du département de la Mayenne, dans la *Géographie illustrée de la France*, par Malte-Brun, j'ai été indigné de voir que l'auteur, à la remorque de M. Thiers, traite tout simplement les Chouans de *brigands*, dans le plus mauvais sens du mot, et semble leur contester l'honneur d'avoir accompagné l'armée vendéenne dans l'expédition de Granville. La Géographie de Malte-Brun est, en cela, *illustrée* d'une sottise et d'un mensonge, car les Chouans — de bonne foi, qui peut le nier? — méritent de partager la gloire acquise dans l'histoire aux Vendéens, tout comme ils ont partagé leurs exploits dans la fameuse campagne d'Outre-Loire.

Louis DE KERJEAN.

LES MOINES

SOUS LES PREMIERS MÉROVINGIENS.

LES MOINES ET LA NATURE.

> Ponet Dominus desertum ejus quasi delicias, et solitudinem ejus quasi hortum Domini : gaudium et lætitia invenietur in eâ, gratiarum actio et vox laudis. IS. LI. 3.

On se tromperait gravement en supposant que les moines aient choisi les villes gallo-romaines ou les bourgades populeuses pour y fixer leurs principaux établissements. Ce n'était pas dans des cités épiscopales, comme Poitiers, comme Arles, comme Paris, qu'ils se plaisaient le plus ou qu'on les trouvait en plus grand nombre. On les y rencontrait presque toujours, grâce au zèle des évêques qui les recherchaient et les attiraient à eux. Mais leur impulsion propre, leur instinct naturel, je ne sais quel courant d'idées toujours dominantes chez eux, tout les entraînait loin des villes et même des campagnes fertiles et peuplées, vers les forêts et les déserts qui couvraient alors la plus grande partie du sol de notre patrie.

C'est là surtout qu'ils se délectaient, c'est là qu'on aime à les voir aux prises avec la nature, avec ses obstacles et ses dangers; c'est là qu'on retrouve cette surabondance de sève et de vie qui signale partout le printemps des origines monastiques et qui a fait, pendant deux siècles, des forêts de la Gaule une sorte de Thébaïde.

Du reste, entre cette sombre et sauvage nature de l'Europe, passée des serres de Rome à celles des Barbares, et l'infatigable activité des solitaires et des communautés religieuses, il y avait moins encore une lutte laborieuse, qu'une sorte d'alliance intime et instinctive dont le vif et poétique reflet anime plus d'une page des annales monastiques. Rien n'est plus attrayant que cette sympathie morale et matérielle entre la vie religieuse et la vie de la nature. Pour celui qui pourrait y dévouer assez de loisir et d'attention, il y aurait là de quoi remplir d'études charmantes toute une vie. On nous pardonnera de nous y arrêter quelques instants, en nous bornant d'ailleurs à ce qui touche les moines de la Gaule au sixième et au septième siècle.

Lorsque les disciples de saint Benoît et de saint Colomban vinrent fixer leur séjour en Gaule, la plupart de ses provinces offraient un même et triste aspect. La tyrannie et la fiscalité romaines d'abord, puis les ravages des invasions barbares, avaient rendu au désert, à la solitude, des contrées entières. Tel *pagus* qui, du temps de César, avait fourni des milliers de combattants contre l'ennemi commun, n'offrait plus que quelques populations éparses à travers des campagnes livrées à elles-mêmes, qu'une végétation spontanée et sauvage venait chaque jour disputer à la culture, et qui se transformaient graduellement en forêts. Ces forêts nouvelles rejoignaient peu à peu les immenses massifs de bois sombres et impénétrables qui avaient de tout temps couvert une portion importante du sol de la Gaule (1). Un exemple, entre mille, constate ces envahissements de la solitude. Sur la rive droite de la Loire, à cinq lieues en aval d'Orléans, dans cette contrée qui est aujourd'hui le jardin de la France, le *castrum* gallo-romain de Magdunum, qui occupait le site de la ville actuelle de Meung, avait complétement disparu sous les bois, quand le moine Liephard vint au sixième siècle, accompagné d'un seul disciple, y porter ses pas; à la place de nombreuses populations qu'on y avait vues jadis, il n'y avait plus que des arbres dont les tiges et les branches entrelacées formaient

(1) Cette question a été parfaitement traitée par M. ALFRED MAURY, dans son ouvrage capital intitulé : *Les forêts de la France dans l'antiquité et au moyen âge*, inséré au tome IV° des mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Je lui dois plusieurs des détails et des citations qui vont suivre.

une sorte d'impénétrable retranchement (1). C'est ainsi encore que Colomban ne trouva plus que des idoles abandonnées au milieu des bois, sur le site de Luxeuil qu'avaient naguère occupé les temples et les thermes des Romains (2).

Ces fameuses forêts druidiques où se célébraient les sacrifices des anciens Gaulois, et que consacrait le culte rendu aux vieux arbres, si universellement pratiqué par toute l'antiquité païenne depuis les bords du Gange jusqu'à ceux du Tibre; ces éternelles ténèbres qui inspiraient aux Romains une terreur religieuse, avaient donc non-seulement conservé, mais encore beaucoup accru leur formidable empire. Après six siècles écoulés, on pouvait plus que jamais reconnaître la fidélité du tableau qu'en avait tracé le chantre de la *Pharsale :*

Lucus erat longo nunquam violatus ab ævo,
Obscurum cingens connexis aera ramis,
Et gelidas altè submotis solibus umbras.
Nunc non ruricolæ Panes, nemorumque potentes
Silvani, Nymphæque tenent, sed barbara ritu
Sacra Deum, structæ diris altaribus aræ,...
Arboribus suus horror inest.... (3)

Là où le temps n'avait point encore suffi pour enfanter de ces immenses futaies dont les sommets semblaient toucher aux nuages (4) ou de ces arbres gigantesques qui témoignaient de l'antiquité des forêts primitives, la culture et la population n'en avaient pas moins disparu devant les envahissements des essences forestières de moindre espèce. Assurément on ne voyait pas partout de ces pins magnifiques qui couronnaient les cimes des Vosges et les flancs des Alpes, ni de ces chênes dont quarante hommes pouvaient à peine mouvoir le tronc abattu, comme celui que fit renverser l'abbé Laumer dans la vaste forêt du Perche (5); mais le sol cultivable était partout usurpé par des

(1) ACT. SS. O. S. B. t. I., p. 145. Cf. le passage suivant de la vie de saint Laumer : Secessit in locum quem olim priscorum habitatorum manus extruxerat, sed jam vastitas succrescentium frondium et totum obduxerat. *Ibid.*, p. 325.

(2) Ibi imaginum lapidearum densitas vicina saltus densabat. JONAS, *Vit. S. Columbani.*

(3) LUCAN. *Phar.*, lib. III., 399.

(4) *Vit. S. Sequani*, c. 7.

(5) ACT. SS. O. S. B. t. I, p. 318, 324.

taillis où l'érable, le bouleau, le tremble, le charme, préparaient le terrain à une végétation plus imposante, où surtout des halliers de roncos et d'épines, d'une dimension et d'une épaisseur formidables, arrêtaient les pas et torturaient les membres des malheureux qui s'y aventuraient(1). C'étaient ces régions intermédiaires entre les grandes forêts et les champs, entre les hautes montagnes et les plaines cultivées, que l'on qualifiait trop justement de *déserts*, parce que la population les avait abandonnées, en attendant que les moines y eussent ramené la fertilité et la vie. Dans la seule partie septentrionale du pays occupé par les Burgondes, au nord du Rhône, on comptait au commencement du sixième siècle six grands déserts, le désert de Reôme entre Tonnerre et Montbard, le désert du Morvan, le désert du Jura, le désert des Vosges où Luxeuil et Lure allaient prendre naissance, enfin le désert de Suisse entre Bienne et Lucerne, le désert de la Gruyère, entre la Savine et l'Aar(2). Du reste, la Savoie et la Suisse n'étaient guère alors qu'une vaste forêt, dont le nom seul est resté en français au pays de Vaud (*Pagus Waldensis*), et en allemand, aux quatre cantons primitifs de Lucerne, Schwitz, Uri et Unterwald (*Die Waldstœtten*), où une bordure de bois impénétrables entourait le beau lac qui les réunit(3). Plus on avançait vers le nord, et plus les régions boisées étaient étendues et profondes. Même dans les provinces les moins dépeuplées et les mieux cultivées, à travers les terrains et les climats les plus doux, de longues lignes boisées s'étendaient du nord au midi et du levant au couchant, servaient à mettre les plus vastes massifs forestiers en communication les uns avec les autres, sillonnaient toute la Gaule et l'enveloppaient comme d'un vaste réseau d'ombre et de silence.

Il faut donc se figurer la Gaule entière et toutes les contrées voi-

(1) *Spinæ et vepres :* il n'y a guère de vie de saint fondateur de monastère où l'on ne retrouve la mention de ces ennemis végétaux. De là aussi plusieurs noms d'abbayes, *Roncereium*, le Roncerey, à Angers; *Spinetum*, depuis Boheries; *Spinosus locus*, *Espinlieu; Spinalium*, Epinal, et tous ces noms de localités qui se reproduisent dans presque toutes nos provinces : *l'Epine*, *l'Espinay*, *la Roncière*, *le Roncier*, *la Ronceraye*.

(2) Voir l'excellente carte du premier royaume de Bourgogne, par le baron Roget de Belloguet, ap. *Mémoires de l'Acad. de Dijon*. 1847-48, p. 313.

(3) *Wald* en allemand veut dire à la fois *forêt et montagne;* c'est le *saltus* des latins. V. MAURY, *op. cit.*

sines, toute la France actuelle, la Suisse, la Belgique et les deux rives du Rhin, c'est-à-dire les contrées les plus riches et les plus populeuses de l'Europe moderne, couvertes de ces forêts, comme on en voit à peine encore en Amérique, et comme il n'en reste plus le moindre vestige dans l'ancien monde. Il faut se représenter ces masses de bois : sombres, impénétrables, couvrant monts et vallées, les hauts plateaux comme les fonds marécageux, descendant jusqu'au bord des grands fleuves et de la mer même; creusées çà et là par des cours d'eau qui se frayaient avec peine un chemin à travers les racines et les troncs renversés; sans cesse entrecoupées par des marais et des tourbières où s'engloutissaient les bêtes et les hommes assez mal avisés pour s'y risquer; peuplées enfin par d'innombrables bêtes fauves dont la férocité n'était guère habituée à reculer devant l'homme, et dont plusieurs espèces ont depuis presque complétement disparu de nos contrées.

Pour s'enfoncer dans ces terribles forêts, pour affronter ces animaux monstrueux, dont la tradition est restée partout, et dont les débris sont parfois exhumés, il fallait un courage dont rien dans le monde actuel ne saurait donner l'idée. Dans ce qu'il reste aujourd'hui de forêts et de déserts à conquérir en Amérique, l'homme moderne pénètre armé de toutes les inventions de l'industrie et de la mécanique, pourvu de toutes les ressources de la vie nouvelle, soutenu par la certitude du succès, par la conscience du progrès, et comme poussé par le poids immense de la civilisation du monde qui le suit et le soutient. Mais alors rien de tout cela ne venait au secours du moine, qui abordait sans armes, sans outils suffisants, souvent sans aucun compagnon, ces profondeurs silvestres. Il sortait d'un vieux monde ravagé, décrépit, impuissant, pour se plonger dans l'inconnu. Mais aussi il y portait une force que rien ne surpasse ni n'égale, la force que donne la foi en un Dieu vivant, protecteur et rémunérateur de l'innocence, le mépris de toute joie matérielle, la recherche exclusive de la vie surnaturelle et future. Il avançait donc, invincible et serein, et le plus souvent sans qu'il y pensât, il frayait un chemin à tous les bienfaits de la culture, du travail et de la civilisation chrétienne.

Les voilà donc, ces hommes de prière et de pénitence, qui sont en même temps les hardis pionniers de la civilisation chrétienne et de la

société moderne; les voilà qui entament par mille coins à la fois tout ce monde de la nature sauvage et brute. Ils s'enfoncent dans ces ténèbres, ils y portent avec eux la lumière, une lumière qui ne s'éteindra plus : et cette lumière, gagnant de proche en proche, va partout allumer des foyers qui leur serviront de phare sur le chemin du ciel — *Ibunt de claritate in claritatem* (1), — et qui seront pour les peuples qu'ils instruisent et qu'ils édifient des centres de bénédiction et de vie : *In lumine tuo videbimus lumen* (2).

Ils y entrent, quelquefois la hache à la main, à la tête d'une troupe de fidèles à peine convertis, de païens surpris et indignés, pour abattre les arbres sacrés et déraciner ainsi la superstition populaire. Mais bien plus souvent ils y pénètrent, avec un disciple ou deux tout au plus, à la recherche de quelque retraite profonde et solitaire, inaccessible aux hommes, et où il leur sera permis d'être tout à Dieu.

Aucun obstacle, aucun danger ne les arrête. Plus la noire profondeur des forêts est effrayante, plus elle les attire (3). S'il faut se glisser en déchirant ses vêtements à travers des sentiers tellement tortueux et étroits, tellement hérissés d'épines, que l'on peut à peine y poser un pied après l'autre sur la même ligne, ils s'y hasardent sans hésiter. S'il faut ramper sous des branches entrelacées pour découvrir quelque étroite et sombre caverne obstruée par des pierres et des ronces, ils sont prêts. Et c'est en approchant à genoux d'un tel repaire, dont les bêtes fauves elles-même redoutaient l'entrée, que le prêtre bourguignon Sequanus adresse à Dieu cette prière : « Seigneur qui as fait le ciel et la terre, qui te rends aux vœux de celui qui t'implore, de qui dérive tout bien, et sans lequel sont inutiles tous les efforts de la faiblesse humaine, si tu m'ordonnes de me fixer dans cette solitude, fais-le moi connaitre et mène à bien les commencements que tu as déjà accordés à ma dévotion. » Puis, se sentant inspiré et consolé par sa prière, il commence à cette place même la cellule qui a été le berceau de l'abbaye et du bourg actuel de Sainte-Seine (4).

(1) *II. Corinth.*, III, 18.
(2) Ps. XXXV, 10.
(3) Inter opaca quæque nemorum et lustra abditissima ferarum.... *Vit. S. Karileft*, c. 9.
(4) *Vit. S. Sequani*, c. 7. 8, *ap.* ACT. SS. O. S. B. t. I.

Là où la caverne naturelle leur manque, ils se construisent un abri quelconque, une hutte de branchages ou de roseaux (1), et s'ils sont plusieurs, un oratoire avec un petit cloître. Tantôt ils se creusent une cellule dans le roc, où le lit, le siége, la table, sont également taillés dans la pierre vive ; tantôt (comme saint Calais dans un désert du Maine) en rencontrant au fond des bois les débris d'anciens édifices abandonnés, ils les transforment en cellules et en chapelles, au moyen de quelques rameaux entrelacés à ces pans de murs ruinés (2).

Quand le cours de la liturgie leur ramenait la magnifique énumération des victoires de la foi des patriarches, tracée par saint Paul dans son Épitre aux Hébreux, où il dépeint Abraham attendant avec confiance, dans les cabanes de l'exil, la fondation de la ville éternelle qui a Dieu pour architecte (3), ils devaient se reconnaître à ce texte sacré : *In casulis habitando.* Ils pouvaient se dire que c'étaient bien là les *casulæ*, c'est-à-dire les cellules, les cabanes de l'exil. Alors la nuit, couchés sur la dure, et le jour, défendus contre toute interruption par d'épais ombrages ou d'inabordables défilés, ils se livrent aux délices de la prière et de la contemplation, aux visions de l'avenir céleste.

Parfois aussi l'avenir des grandes œuvres dont ils jetaient à leur insu la semence sur la terre se révélait instinctivement à leur pensée. Saint Imier entendait d'avance retentir la nuit le son des cloches qui un jour retentiront dans le monastère qui remplacera son ermitage. « Cher frère, » dit-il à son unique compagnon, « n'entends-tu pas cette cloche lointaine qui m'a déjà trois fois réveillé? Non, « répond le serviteur. Mais lui se leva et se laissa guider par le son mystérieux à travers les hauts plateaux et les gorges étroites de la vallée du Doubs jusqu'à la fontaine jaillissante où il se fixa et qui a gardé son nom jusqu'à nos jours (4). Ailleurs, et dans ce Limousin longtemps célèbre par le nombre et l'austérité de ses solitaires, c'est Junien, le fils d'un compagnon de Clovis, qui dès l'âge de quinze ans avait tout abandonné pour se réfugier dans une cellule ignorée aux bords de la Vienne ; il

(1) *Vit. S. Launom*, c. 7. — *Vit. S. Lifardi*, c. 3. — *Vit. S. Ébrulfi*, c. 8.

(2) *Vita S. Carilefi*, c. 11.

(3) HEBR., XI. 5.

(4) *Breviar.* Ms de la bibl. de Berne, ap., TROUILLAT. Monuments de l'évêché de Bâle, I., 37. — Le bourg de Saint-Imier est aujourd'hui l'un des centres les plus florissants de l'industrie horlogère dans le Jura Bernois.

n'en sortait que pour aller prier au fond des bois, à l'ombre d'une immense aubépine. C'est sous cet arbre en fleur qu'on l'enterra après quarante ans de cette vie sainte et rude, et l'aubépine ne disparut que pour faire place à un monastère, qui a servi de berceau à la ville actuelle de Saint-Junien (1).

Le but principal de tous ces religieux n'était point de former des communautés au sein des forêts. Ils n'y cherchaient que la solitude, ils y voulaient vivre en anachorètes plutôt qu'en cénobites. Les uns, et un grand nombre, après avoir fondé ou habité des monastères et y avoir vécu de la vie commune, aspiraient à une vie plus parfaite encore et à finir leur carrière, comme saint Benoît avait commencé la sienne, dans quelque caverne ignorée des humains. Saint Benoît avait lui-même d'ailleurs inscrit en tête de sa Règle que, pour être bon anachorète, il fallait avoir appris à lutter contre le diable sous la règle commune et avec le secours de ses frères ; c'était, selon lui, un apprentissage nécessaire avant de s'engager dans ce qu'il appelle le combat singulier contre les tentations de la chair et de la pensée (2). D'autres, plus nombreux, cédaient à l'impérieux attrait qui les entraînait au fond des bois, non-seulement pour se dérober aux discussions, aux violences, aux guerres cruelles dont tout chrétien de ce temps était le témoin et trop souvent la victime, mais pour fuir le contact des autres hommes et y jouir du silence de la paix et de la liberté. Vain espoir, du reste ! leur solitude inspirait bientôt trop d'envie et leur austérité trop d'admiration, pour être longtemps respectée. Heureux quand ils n'entendaient retentir autour de leurs cellules que les rugissements des bêtes fauves :

Nunc exoriri gemitus iræque leonum
Vincla recusantum, et sera sub nocte rudentum
Sœvire : ac formæ magnorum ulularc luporum.

Souvent, en effet, quand au fond de leurs chapelles, recouvertes de joncs ou de ramée, ils célébraient leur office nocturne, les hurlements des loups accompagnaient leur voix et servaient comme de Répons à

(1) MALEU, *Chron. Comodoliacense*, p. 14, ed., Arbellot. 1848. Cfer. GREG. TUR., *de glor. Confess.*, c. 103. — On a déjà distingué ce saint Junien d'un autre saint du même nom, abbé de Mairé en Poitou, et ami de Radegonde.

(2) *Reg.*, c. 1.

la psalmodie de Matines (1). Mais ils redoutaient bien plus les pas et la voix des hommes. Quelquefois, au milieu de la nuit, l'exilé volontaire, qui se berçait de l'espoir de rester à jamais oublié ou inconnu, entend frapper à la porte de sa hutte. Ce sont d'abord quelques petits coups revérencieux et timides : il se tait, pensant que c'est une épreuve du démon (2). On insiste, il ouvre, il interroge : « Que me veut-on? Pourquoi venir me poursuivre dans mon réduit solitaire? Qui êtes-vous? » On lui répond : « Un pauvre pécheur, ou un jeune chrétien, » ou un vieux prêtre fatigué du monde. — Mais que me voulez-» vous? — Me sauver comme vous et avec vous : apprendre de vous » le chemin de la paix et du royaume de Dieu. » Il fallait donc admettre cet hôte que l'on n'avait ni attendu, ni désiré. Le lendemain ou le surlendemain il en arrivait un autre, puis d'autres encore. Les anachorètes se voyaient ainsi transformés en cénobites, et la vie commune s'établissait involontairement et inopinément au sein des forêts les plus reculées.

D'ailleurs, ils avaient beau fuir de solitude en solitude; ils étaient relancés, atteints, entourés, importunés sans cesse, non plus seulement par des disciples ambitieux de vivre comme eux de silence et de prière, mais par les populations elles-mêmes. Rassurées et confiantes, et se familiarisant à leur tour avec les voûtes ténébreuses où les avaient précédées ces hommes de paix et de bénédiction, de travail et de charité, elles y suivaient leur piste, et, quand elles les avaient découverts, c'était un assaut continuel, les uns apportant des offrandes, les autres demandant des aumônes, des prières, des conseils, tous implorant la guérison de toutes les douleurs du corps et de l'âme. Les riches affluaient comme les pauvres, pour peu que la main de Dieu ou des hommes les eût affligés. Les veuves et les orphelins, les boiteux et les aveugles, les paralytiques et les épileptiques, les lépreux et les possédés surtout, apparaissaient en foule, en quête d'une vertu et d'une science également surnaturelles à leurs yeux.

Les solitaires se dérobaient avec modestie à l'exercice de la puissance miraculeuse qu'on leur attribuait. Quand l'abbé Launomar, qui de berger était devenu étudiant, puis cellerier d'un monastère de

(1) ORDER VITAL., l. III, p. 132, ed. Leprevost.
(2) *Chron. Commod.* l. c.

Chartres et enfin anachorète au fond de ce grand désert du Perche, qui attirait alors tant d'amants de la solitude (1), fut atteint et découvert par une foule de solliciteurs, parmi lesquels un père désolé qui lui présentait son fils estropié à guérir : « Vous en demandez trop, dit-il, à un homme pécheur. » Le même sentiment animait le noble Magloire, l'un des missionnaires bretons et successeur de Samson à Dol. Lorsqu'après avoir abdiqué son évêché pour vivre en ermite dans l'île de Jersey, que Childebert, comme on l'a vu, avait donné au monastère breton, le seigneur d'une île voisine, riche à cent charrues, dit la légende, et pourvu d'innombrables bateaux de pêche, vint lui demander de rendre la parole à sa fille unique qui, malgré son riche héritage et sa rare beauté, ne pouvait pas trouver de mari, parce qu'elle était muette. « Mon fils, » lui répondit Magloire, ne me tour-
» mentez pas; ce que vous exigez n'est pas du ressort de notre fra-
» gilité. Quand je suis malade, je ne sais pas si c'est pour en mourir
» ou pour en guérir. Comment donc, n'ayant aucun pouvoir sur ma
» propre vie, pourrais-je éloigner d'autrui les calamités permises par
» Dieu? Retournez chez vous, et offrez à Dieu d'abondantes aumônes
» pour obtenir de lui la guérison de votre fille. » Il finit cependant par céder aux instances de ce père, qui lui donna le tiers de tout son bien, et par obtenir lui-même de Dieu le miracle nécessaire (2).

Ce même Magloire, en quittant son évêché pour la solitude, s'était vu poursuivi par une foule si nombreuse, si avide de consolations et d'enseignements, et en même temps si prodigue de dons et d'aumônes, qu'il en avait été tout désespéré. Le visage baigné de larmes, il avait été raconter ses douleurs à son successeur sur le siége de Dol. « Non, » disait-il, « je ne puis plus rester à la portée de tout ce monde : je
» veux fuir et chercher quelque lieu abrupt et inaccessible, où jamais
» homme n'a pénétré ni ne pénétrera, où aucune trace humaine ne
» pourra me suivre. » L'évêque l'écouta en silence et lui permit d'épancher sa douleur pendant quelques heures, puis il le réprimanda doucement, et lui fit comprendre qu'il ne pouvait pas dénier aux pauvres du Christ le vrai froment de la vie spirituelle, ni refuser de

(1) *Vit. S. Launomari*, c. 5 et 6. — *Vit S. Carileft.*, c. 9. — Cfer. *Vit. S. Leobini*, c. 6.

(2) *Vit. S. Maglorii* c. 1, 3, 29.

prendre sur lui le doux fardeau des douleurs de tout ce peuple, dont Dieu lui tiendrait compte au centuple. Magloire l'écouta et lui obéit : et bientôt, au lieu de la cellule solitaire qu'il avait rêvée, il se vit à la tête d'une communauté de soixante-deux religieux (1).

Parmi les leudes et les autres possesseurs du sol, il y en avait ainsi beaucoup à qui la reconnaissance d'une guérison obtenue, ou l'admiration des vertus que déployaient les solitaires, suggéraient la pensée de s'associer à leurs mérites et à leur courage par des donations territoriales, et surtout par la concession de ces forêts dont ils étaient nominalement les seigneurs et les propriétaires, et dont ils abdiquaient volontiers le domaine en faveur des serviteurs de Dieu, qui s'en faisaient les colonisateurs. Tel fut entre mille autres, Ragnosuinthe, homme illustre et maître d'un vaste territoire dans le pays chartrain : ayant appris que l'abbé Launomar était venu s'établir dans un endroit de ses domaines autrefois habité, mais alors envahi par la végétation, le leude enflammé par l'amour de celui dont il vénérait l'image dans l'homme de Dieu qui s'était fait son hôte, lui fit abandon perpétuel de la propriété d'un canton de bois soigneusement délimité (2).

Les moines ne refusaient pas ces donations lorsqu'elles leur venaient d'une origine légitime et naturelle. Mais il ne faudrait pas croire qu'ils fussent prêts à tout recevoir et de toute main, car ce même Launomar, à qui un autre noble, se sentant malade à mort, avait envoyé quarante sols d'or, comme prix des prières qu'il lui demandait, sut très-bien les renvoyer, parce qu'il se doutait que cette somme provenait des rapines dont le moribond était coutumier. En vain le porteur de ces largesses l'avait-il poursuivi jusque dans son oratoire, sous prétexte d'y prier avec lui, et avait-il déposé ses pièces d'or sur l'autel, en ayant soin de les montrer et de les peser une à une pour les faire valoir. « Non, dit l'abbé, reprenez » votre argent et reportez-le vite à votre maître ; dites-lui de ma » part que cet argent est un argent mal gagné, qui ne peut servir ni » à prolonger sa vie ni à changer la sentence de Dieu contre ses » péchés. Dieu ne veut pas de sacrifices nés de la rapine. Que

(1) *Vit. S. Magloriii*, c. 10 et 11.
(2) *Vit. S. Launom.*, ap. Act. SS. O. S. B., t. I, p. 324.

» votre maître se hâte de restituer ce qu'il a pris, car il mourra du » mal qui le tient. Quant à nous, par la bonté du Christ, nous » sommes assez riches, et tant que notre foi ne faiblira pas, il ne » nous manquera rien (1). »

Souvent aussi c'étaient des importuns ou des recrues d'un autre genre qui venaient troubler leur solitude. L'état de la Gaule n'était que trop propre à encourager la formation et la durée de ces habitudes de brigandage, qui se sont perpétuées à travers tous les progrès de la civilisation dans beaucoup de pays modernes, et que l'on retrouve encore de nos jours en Espagne et en Italie. Quelques-uns se contentaient de voler les outils du solitaire qui n'avait pas d'autres richesses, ou de lui dérober l'unique vache qu'il avait amenée à sa suite; mais le plus souvent c'était à la vie même de l'intrus qu'en voulaient les bandits. Les forêts servaient naturellement de repaires à ces bandes de brigands dont le vol était la seule ressource, et qui ne reculaient jamais devant l'assassinat pour mieux dépouiller leurs victimes. Ils ne pouvaient voir qu'avec déplaisir les moines leur disputer la possession de leur domaine jusqu'alors incontesté, y pénétrer plus avant qu'eux-mêmes et de façon à dérouter parfois leur avidité, en les engageant à leur fuite dans d'inextricables détours (2). Ils étaient d'ailleurs toujours tentés de croire que ces hôtes étranges venaient y enfouir ou peut-être y chercher quelque trésor. L'abbé Launomar, dont la légende résume la plupart des incidents de la vie forestière des fondateurs monastiques, se voit un matin entouré d'une troupe de bandits qui avaient passé toute la nuit à le chercher. Mais en le voyant paraître sur le seuil de sa hutte de branchages, ils furent effrayés et tombèrent à ses pieds en lui criant merci : « Mes enfants, » leur dit-il, « pourquoi m'implo- » rez-vous? Que venez-vous chercher ici? » Et lorsqu'il lui eurent confessé leur intention homicide, il leur dit : « Que Dieu ait pitié de » vous. Allez en paix. Renoncez à vos brigandages, afin de mériter » la merci de Dieu. Quant à moi, je n'ai point de trésor ici-bas. C'est » le Christ qui est mon seul trésor (3). »

Presque toujours les moines désarmaient ainsi les brigands par leur

(1) *Vit. S Launom.*, p. 320, 325.
(2) *Ibid.*, c. 20.
(3) Act. SS. O. S. B, t. I, p. 318, 322.

bonté, leur douceur, leur aspect vénérable; ils les amenaient à la pénitence, et souvent même à la vie religieuse en les prenant pour compagnons et pour disciples.

Ce n'étaient là, du reste, ni les seules rencontres ni les seules relations que valaient aux moines de la période mérovingienne leur exil volontaire dans les bois. A l'autre extrémité de l'échelle sociale ils excitent les mêmes sentiments de surprise et de sympathie. Ils y étaient sans cesse découverts et dérangés par les rois et les seigneurs qui passaient à la chasse tout le temps qu'ils n'employaient pas à la guerre. Tous les Francs de haute condition et leurs fidèles se livraient à cet exercice avec une passion que nulle autre ne surpassait dans leur vie. Dans les vastes forêts qui couvraient la Gaule, ils rencontraient non-seulement un gibier innombrable et inépuisable, mais encore et surtout des animaux d'une taille et d'une force assez redoutables pour leur offrir tous les périls et toutes les émotions de la guerre. L'élan, le buffle, le bison, et surtout l'*Urus* (*Auërochs*), si renommé par sa férocité, c'étaient là des adversaires dignes du combattant le plus intrépide, du prince le plus belliqueux. Mais c'était là, au milieu des forêts, que les attendait la religion; et pendant qu'ils ne pensaient qu'à se recréer, qu'à poursuivre les bêtes fauves, elle faisait surgir devant eux des apparitions aussi imposantes qu'imprévues qui les pénétraient d'émotion et de respect. Parfois le spectacle de ces solitaires voués au service de Dieu suffisait pour convertir à la vie religieuse le cavalier qui tombait sur eux au moment même où il comptait frapper sa proie de l'épieu ou du javelot. Il en fut ainsi de Bracchio, jeune veneur thuringien, attaché à la personne du duc franc d'Auvergne, et amené peut-être, comme Radegonde, du fond de sa patrie lointaine, à la suite de la conquête de la Thuringe par ce même fils de Clovis qui avait su écouter et honorer l'esclave Portianus. Ce Bracchio, encore sauvage, comme son nom qui signifiait *petit de l'ours*, passait sa vie à chasser dans les vastes forêts de chêne qui couvraient encore le nord de l'Auvergne. Entraîné un jour à la poursuite d'un énorme sanglier, il l'atteint au seuil de l'ermitage où vivait en anachorète un noble arverne, Émilien, que les bêtes fauves avaient appris à respecter. Les chiens s'arrêtent et n'osent forcer la bête; le jeune chasseur descend de cheval, salue le vieillard, se repose auprès de lui. Le Gallo-Romain

ouvre ses bras au Germain et lui parle de l'infinie douceur de la solitude avec Dieu. L'ourson l'écoute, s'éloigne sans répondre, mais déjà résolu dans son cœur. Désormais il s'applique à apprendre à lire et à écrire en s'adressant pour cela aux clercs ou aux moines qui se rencontrent sur son chemin. Au bout de trois ans, il peut lire le psautier. Puis, son maître mort, il va rejoindre Émilien, qui lui lègue son ermitage, où l'on vint le chercher pour rétablir la discipline déjà relâchée à Menat, ce vieux monastère dont on admire encore l'église mutilée, sur les bords pittoresques de la Sioule (1).

Mais le plus souvent ces rencontres avaient pour résultat des donations ou des fondations inspirées à la munificence des princes et des grands par le souvenir des impressions diverses et profondes que laissaient dans leur âme le langage et l'aspect de ces hommes de paix et de prière, ensevelis dans le plus épais des bois. Presque toujours leur intervention en faveur des animaux que poursuivaient les puissants chasseurs, l'espèce de droit d'asile qu'ils avaient établi pour le gibier de leur voisinage, amenaient des incidents qui se racontaient au loin, se transformaient, s'embellissaient à plaisir en se gravant dans la mémoire des peuples, et s'associaient par un lien indissoluble à la renommée et à la grandeur des nombreux monastères dont l'origine remonte à ces traditions silvestres.

Tandis que les chefs et les clients de l'aristocratie gallo-franque, ne pénétraient que par intervalles, et pour le seul plaisir de la destruction, sous ces ombrages où s'écoulait la vie entière des moines, ceux-ci vivaient naturellement dans une sorte de familiarité avec la plupart des bêtes fauves qu'ils voyaient bondir autour d'eux, dont ils étudiaient à loisir les instincts et les mœurs, et qu'il leur était facile, avec le temps, d'apprivoiser. On eût dit que, par une sorte de pacte instinctif, ils se respectaient les uns les autres. Dans les innombrables légendes qui nous dépeignent la vie religieuse au sein des forêts, on ne voit aucun exemple d'un religieux qui ait été dévoré ou même menacé par les animaux même les plus féroces ; on ne voit pas non plus qu'ils aient

(1) Greg. Turon., *Vit. patr.*, c. 12. — Menat est aujourd'hui un chef-lieu de canton du Puy-de-Dôme. Il reste de l'abbaye de Menat, rétablie au VIIe siècle par saint Ménelé, une église encore belle et curieuse, préservée d'une reconstruction vandale, de 1843 à 1847, par l'intelligence et le dévouement du curé, M. Maison.

jamais songé à se livrer à la chasse, fussent-ils même poussés par la faim, dont ils ressentaient souvent les dernières extrémités. Comment donc s'étonner qu'en se voyant pourchassé et atteint par d'impitoyables étrangers, le gibier allât chercher refuge auprès de ces paisibles hôtes de la solitude qu'ils habitaient ensemble ? et surtout, comment ne pas comprendre que les populations chrétiennes, accoutumées pendant la suite des siècles à trouver près des moines aide et protection contre toutes les violences, aient aimé de bonne heure à se rappeler ces touchantes légendes qui consacraient, sous une forme poétique et populaire, la pensée que la demeure des saints est le refuge inviolable de la faiblesse contre la force (1) ?

L'un des premiers et des plus curieux exemples de ces relations entre les rois et les moines, où les bêtes des bois servent d'intermédiaire, est celui de Childebert et du saint abbé Karileff (2). Karileff était un noble arverne, qui, d'abord amené à Menat, puis compagnon de saint Avit et de saint Mesmin à Micy, dans l'Orléanais, avait fini par se réfugier avec deux compagnons dans une clairière fertile des bois du Maine. Tout en cultivant ce coin de terre inconnu, il y vivait entouré de toute sorte d'animaux, et entre autres d'un buffle sauvage, dont l'espèce était déjà rare dans cette contrée, et qu'il avait réussi à apprivoiser complétement. C'était un plaisir, dit la légende, de voir ce vénérable vieillard debout à côté de ce monstre, occupé à le caresser en le frottant doucement entre les cornes ou le long de ses énormes fanons et des plis de chair de sa robuste encolure; après quoi, la bête reconnaissante, mais fidèle à son instinct, regagnait au galop les profondeurs de la forêt.

Childebert, le fils de Clovis, est, comme nous l'avons déjà dit, le grand héros des légendes monastiques; il devait aimer aussi passionnément la chasse que pas un de ses ancêtres ou de ses successeurs, car dans presque toutes les traditions où il est question de lui, on le voit occupé à cet exercice. Arrivé dans le Maine, avec la reine Ultrogothe, pour s'y livrer à sa récréation ordinaire, il apprend avec bonheur

(1) M. Charles Louandre, dans un article intitulé l'*Épopée des animaux* (*Revue des Deux Mondes*, du 15 décembre 1853), a parfaitement compris et décrit les relations des moines avec les bêtes fauves dans les forêts de la Gaule.

(2) On l'appelle aujourd'hui saint Calais.

qu'on a vu dans les environs un buffle, un animal déjà presque inconnu. Tout est disposé, dès le lendemain, pour que cette chasse si extraordinaire réussisse à souhait : les arcs et les flèches préparés à la hâte, la piste de la bête recherchée avec soin dès le point du jour, les chiens d'abord tenus en laisse, puis lâchés, et donnant de la voix à plein gosier; l'historien du solitaire donne tous ces détails avec tout l'entrain d'un veneur consommé. Le buffle éperdu court se réfugier auprès de la cellule de son ami, et quand les chasseurs approchent, ils voient l'homme de Dieu debout devant la bête comme pour la protéger. On va prévenir le roi qui accourt indigné, et à la vue de Karileff en prière et du buffle tranquille auprès de lui, s'écrie d'un ton furieux : « D'où vous vient cette audace, misérables inconnus, d'envahir ainsi » une forêt de mon domaine sans concession, et de troubler la no- » blesse de ma vénerie? » Le moine essaye de le calmer, et proteste qu'il n'est venu dans ce site inhabité que pour y servir Dieu loin des hommes, et nullement pour mépriser l'autorité souveraine ou troubler le gibier royal. — « Je t'ordonne, » reprend le roi, « à toi et aux tiens, » de vider ces lieux sur-le-champ : malheur à vous si l'on vous re- » trouve ici! » Cela dit, il s'éloigne avec mépris, mais à peine a-t-il fait quelque pas, que son coursier s'arrête, il a beau labourer de l'éperon les flancs sanglants du cheval, il ne peut avancer d'un pas. Un fidèle serviteur l'avertit de se calmer. Childebert l'écoute, puis se retourne vers le saint, met pied à terre, reçoit sa bénédiction, boit du vin d'une petite vigne que le solitaire avait plantée près de sa cellule, et tout en trouvant ce vin assez mauvais, il baise la main vénérable qui le lui offre, puis finit par lui faire donation de tout le domaine du fisc royal de ce canton, afin d'y construire un monastère. Le saint refuse d'abord la donation, mais finit par n'accepter que l'espace de terrain dont il pourra faire le tour en une journée monté sur son âne; et c'est dans cette enceinte que s'éleva l'abbaye qui est devenue la ville actuelle de Saint-Calais (1).

Les grands leudes, aussi passionnément épris et aussi habituellement occupés de la chasse que les rois, subissaient comme eux l'ascendant des moines, quand ceux-ci se présentaient à eux pour protéger

(1) SIVIARDUS, *Vit. S. Carileff*, c. 4, 14, 20.

les hôtes de leur solitude. C'est ainsi que Basolus, né de noble race en Limousin, fondateur du monastère de Viergy (1), dans la montagne de Reims, s'étant construit une cellule dans le plus épais de la forêt, à l'abri d'une croix de pierre, et où il avait pour tout mobilier un petit lutrin admirablement sculpté pour y poser les saintes Ecritures qu'il méditait sans cesse, se vit un jour troublé dans son oraison par un sanglier colossal qui venait se prosterner à ses pieds, comme pour demander grâce de la vie. A la suite de la bête, accourait à cheval un des plus puissants seigneurs des environs, nommé Attila, que le seul regard du solitaire arrêta court et rendit immobile. C'était au fond un bon homme, dit la légende, quoique grand chasseur ; il le montra bien, en faisant don à l'abbé de tout ce qu'il possédait autour de sa cellule. Quatre siècles après, ce souvenir était resté si vivant que, par une convention scrupuleusement observée, le gibier pourchassé dans la forêt de Reims, qui pouvait gagner le petit bois dominé par la croix de saint Basolus, était toujours épargné par les chiens comme par les chasseurs (2).

Ce n'était pas seulement contre les hommes, c'était encore contre d'autres bêtes que les solitaires compatissants protégeaient les créatures qu'ils avaient acceptées pour les hôtes de leur solitude.

Ce Launomar, dont nous avons déjà cité plusieurs traits, errait dans sa forêt du Perche en chantant des psaumes, lorsqu'il rencontra une biche qui fuyait devant plusieurs loups. Ce fut pour lui le symbole de l'âme chrétienne poursuivie par les démons ; il en pleura de pitié, puis se mit à crier aux loups : « Bourreaux enragés, rentrez dans » vos tanières, et laissez là cette pauvre petite bête ; le Seigneur veut » arracher cette proie à vos gueules ensanglantées. » Les loups s'arrêtèrent à sa voix, et rebroussèrent chemin. « Voilà bien, » dit-il à son compagnon, « comment le diable, le plus féroce des loups, court toujours en quête de quelqu'un à étrangler et à dévorer dans l'Eglise du Christ. » Cependant la biche le suivait, et il passa deux heures à la caresser avant de la lâcher et de la renvoyer (3).

(1) *Virisiacum* : c'est le même qui a plus tard pris le nom de Saint-Basle.
(2) ADSO († 992). *Vit. S. Basoli*, c. 7, 22, 23.
(3) ACT. SS. O. B., t. I, p. 319 et 324.

Les anciens auteurs qui racontent ces divers traits et bien d'autres du même ordre, sont unanimes à reconnaître que cet empire surnaturel des saints moines sur la créature animale s'expliquait par l'innocence primitive qu'avaient reconquise ces héros de la pénitence et de la pureté, et qui les replaçait au niveau d'Adam et d'Ève dans le Paradis terrestre. La rage des bêtes féroces, dit l'un, obéit à celui qui mène la vie des anges, comme elle obéissait à nos premiers parents avant leur chute (1). La dignité, dit un autre, que nous avons perdue par la transgression d'Adam, est récupérée par l'obéissance des saints, bien que la terre ne soit plus pour eux un Éden, et qu'ils demeurent sous le poids de toutes ses misères. Notre premier père avait reçu du Créateur le droit de nommer tous les êtres vivants et de les soumettre à ses volontés. *Dominamini piscibus maris et volatilibus cœli et bestiis.* N'en est-il pas de même de ces saints hommes à qui les bêtes s'attachent et obéissent comme d'humbles disciples (2)? Faut-il s'étonner, dit Bède, si celui qui obéit loyalement et fidèlement au créateur de l'univers voit à son tour les créatures obéir à ses ordres et à ses vœux (3)? Deux mille ans avant la Rédemption, dans les solitudes de l'Idumée, il avait été prédit au Juste réconcilié avec Dieu qu'il vivrait en paix avec les bêtes fauves : *Et bestiæ terræ pacificæ erunt tibi* (4).

La dignité de l'histoire n'a rien à perdre en s'arrêtant à ces récits et aux pieuses croyances qu'elles entretenaient. Écrite par un chrétien et pour des chrétiens, l'histoire se mentirait à elle-même si elle affectait de nier ou d'ignorer l'intervention surnaturelle de la Providence dans la vie des saints choisis par Dieu pour guider, pour consoler, pour édifier les peuples fidèles, pour les élever par leur exemple au-dessus des liens et des besoins de la vie terrestre. Sans doute, la fable s'est quelquefois mêlée à la vérité ; l'imagination s'est alliée à la tradition authentique, pour l'altérer ou la remplacer ; il a pu même arriver que de coupables supercheries aient abusé de la foi et de la piété de nos

(1) *Vit. S. Launom.*, ap. Act. SS. O. S. B., t. 1, p. 319.
(2) *Vit. S. Cartleft*, c. 23.
(3) Bede, in *Vit. S. Cuthb.*, c. 13.
(4) Job, v. 23.

ancêtres. Mais aussi, justice en a été faite par la critique jalouse et savante de ces grands maîtres de la science historique que les ordres religieux ont fournis au monde, bien avant que les dédains systématiques et les théories aventureuses de nos docteurs contemporains eussent profité de quelques inexactitudes et de quelques exagérations pour reléguer toute la tradition catholique au rang des mythologies semi-historiques et semi-poétiques qui précèdent toutes les civilisations incomplètes. Il y a peu d'écrivains faisant autorité parmi nous qui hésitassent à répéter ces belles paroles d'un vrai savant chrétien : « Certaines gens ont cru faire marque de grande piété, en donnant de petits mensonges pour des articles de religion. Cela est aussi dangereux qu'inutile : on risque ainsi de faire douter de ce qui est vrai par haine de ce qui est faux; et d'ailleurs notre piété a pour se nourrir tant de vérités, que les mensonges lui sont à charge, comme les soldats poltrons dans une armée de braves (1). »

Ainsi parlent et pensent tous les écrivains chrétiens; mais ils n'en sont pas moins pénétrés du sentiment qui dictait à un païen du siècle d'Auguste, à Tite-Live, ces nobles lignes que ne désavouerait aucune plume chrétienne : « Je n'ignore pas que cet esprit vulgaire, qui ne se soucie pas que les dieux puissent intervenir aujourd'hui dans nos affaires, s'oppose en outre à ce que l'on publie les prodiges du passé; mais pendant que je raconte les choses d'autrefois; il me semble que mon cœur prend lui aussi des années, et je sens qu'un respect religieux m'astreint à reproduire dans mes annales ce que tant d'hommes très-sages ont cru devoir recueillir pour la postérité (2). »

L'Église ne saurait du reste répondre des erreurs ou des mensonges

(1) LUDOV. VIVES, *De Tradendis Discipulis*, lib. v.

(2) TIT. LIV., l. XLIII, c. 13. — Qu'on me permette de citer ici une belle page, trop peu remarquée, du comte de Maistre : « A l'égard de la *mythologie*, entendons nous encore. Sans doute, toute religion *pousse* une mythologie, mais n'oubliez pas, très-cher comte, ce que j'ajoute immédiatement, que *celle de la religion chrétienne est toujours chaste, toujours utile, et souvent sublime*, sans que, par un privilége particulier, il soit jamais possible de la confondre avec la religion même.... Écoutez, je vous prie, un exemple : il est tiré de je ne sais quel livre ascétique dont le nom m'a échappé :

« Un saint, dont le nom m'échappe de même, eut une vision pendant laquelle il vit Satan debout devant le trône de Dieu, et ayant prêté l'oreille, il entendit l'esprit malin qui disait

qui se sont glissés dans quelques légendes. Elle n'oblige de croire à aucun des prodiges, même les mieux avérés, dont on y trouve le récit. Mais lorsque de pareils faits sont rapportés par des auteurs graves et surtout contemporains, l'Église, qui est elle-même fondée sur les miracles, fait profession de les reconnaître et de les recommander à l'admiration des chrétiens, comme une preuve de la fidélité des promesses de celui qui a dit de lui-même, « qu'il était admirable en ses saints, » et ailleurs : « qui croit en moi, fera aussi des prodiges et plus grands que les miens : *majora horum faciet.* »

Il est donc juste et naturel d'enregistrer ces pieuses traditions, sans prétendre assigner le degré de certitude qui leur appartient, mais sans prétendre non plus poser des limites à l'omnipotence de Dieu. Elles ne troubleront point ceux qui savent quels sont les besoins légitimes des peuples habitués à vivre surtout par la foi, et quelles sont les richesses de la miséricorde divine envers les cœurs simples et fidèles. Échos touchants et sincères de la foi de nos pères, elles ont nourri, charmé, consolé vingt générations de chrétiens énergiques et fervents, pendant les époques les plus fécondes et les plus brillantes de la société catholique. Authentique ou non, il n'y en a pas une qui ne fasse honneur et profit à la nature humaine, et qui ne constate une victoire de la faiblesse et de la vertu sur la force et sur le mal.

Il est d'ailleurs certain que le miracle semblait, à nos pères, aux Gallo-Francs dont nous avons l'honneur de descendre, une des conditions les plus ordinaires et les plus simples de l'action de Dieu sur le

« Pourquoi m'as-tu damné, moi qui ne t'ai offensé qu'une fois, tandis que tu sauves des « milliers d'hommes qui t'ont offensé tant de fois ? » Dieu lui répondit : « M'as-tu demandé « pardon UNE FOIS ? »

« Voilà la mythologie chrétienne ! C'est la vérité dramatique, qui a sa valeur et son effet indépendamment même de la vérité littérale, et qui n'y gagnerait même rien. Que le saint *ait* ou *n'ait pas* entendu le mot sublime que je viens de citer, qu'importe ? Le grand point est de savoir que le *pardon n'est refusé qu'à celui qui ne l'a pas demandé.* Saint Augustin a dit d'une manière non moins sublime : *Dieu te fait-il peur ? cache-toi dans ses bras* (Vis fugere a Deo ? fuge ad Deum). Pour vous, mon cher comte, c'est peut-être aussi bien ; mais pour la foule, il s'en faut de beaucoup. Je dis peut-être, car, soit dit entre nous, tout le monde est peuple sur ce point, et je ne connais personne que l'instruction dramatique ne frappe plus que les plus belles maximes de morale et de métaphysique. » *Lettres*, t. I, p. 235.

monde (1). Les prodiges que nous avons rapportés étaient regardés par eux comme le résultat naturel de l'innocence restituée par le sacrifice. Aux yeux des populations récemment converties et éblouies par tant de grands et saints exemples, alors même que leur foi reste insensible et leurs mœurs féroces, l'homme, complétement maître de lui-même, redevient maître de la nature. En outre, les animaux rapprochés de ces hommes merveilleux se transforment eux-mêmes, acquièrent une intelligence plus ouverte, une douceur plus constante. On leur découvre toute sorte de qualités attachantes et de relations naturelles avec l'existence de gens qui s'isolaient de leurs semblables pour vivre en communauté avec la nature. Pendant que les docteurs monastiques se plaisent à chercher dans les particularités plus ou moins fidèlement observées de leurs instincts et de leurs mœurs des sujets d'enseignement, des analogies avec les conditions ou les épreuves de la vie religieuse (2), les fidèles s'accordent à attribuer aux saints religieux, à titre de compagnons, de serviteurs, et presque d'amis, des animaux familiers dont l'intimité peuple leur solitude, dont la docilité allége leurs travaux. Cette intelligence, cette sympathie avec les animaux, comme avec toute la nature sensible, est un caractère distinctif de la légende monastique. Les fables antiques y reparaissent quelquefois, mais toujours pour être transfigurées au profit d'une sainte croyance ou d'une vertu difficile.

En outre les récits les plus autorisés affirmaient ces pieuses croyances. Dans cette histoire des Pères du Désert, dont saint Athanase et saint Jérôme ont écrit les premières pages, il y a mille traits plus ou moins bien constatés, qui nous montrent les animaux les plus féroces aux pieds des Antoine, des Pacôme, des Macaire, des Hilarion et de leurs émules; à chaque page on y voit les onagres, les crocodiles, les hippopotames, les hyènes et surtout les lions, transformés en compagnons respectueux et en serviteurs dociles de ces prodiges de sainteté, et on

(1) Dom Pitra, *Histoire de saint Léger*, p. xciii.

(2) Voir le curieux opuscule de S. Pierre Damien, *De bono religiosi status et variarum animantium tropologia* (op. 52), où il déduit l'exemple d'une vertu monastique des mœurs de tous les animaux réels ou fabuleux dont l'histoire naturelle de son temps, telle que la formulaient les *Bestiaires*, le *Physiologus*, lui avait donné connaissance.

en conclut non pas que ces bêtes eussent des âmes raisonnables, mais que Dieu savait glorifier ceux qui se dévouaient à sa gloire et montrer ainsi comment toute la nature obéissait à l'homme avant que par sa désobéissance il se fût exclu du Paradis. Bornons-nous à rappeler l'histoire touchante de Gérasime, l'Androclès chrétien, abbé d'un monastère aux bords du Jourdain, qui avait tiré une épine du pied d'un lion; et que le lion reconnaissant ne voulut jamais abandonner. La bête redoutable se fit en quelque sorte recevoir de la communauté: elle se nourrissait alors de lait et de légumes cuits, comme les moines; elle allait chercher et apporter de l'eau pour les besoins du monastère, au Jourdain; et lorsque le vieil abbé fut mort, elle alla mourir, en rugissant de douleur, sur sa tombe.

Le Gaulois Sulpice Sevère, que l'on peut regarder comme le plus ancien de nos annalistes religieux et qui avait été étudier en Orient les institutions monastiques, confirme dans ses dialogues tout ce que rapportent à ce sujet les auteurs orientaux. Il raconte les faits dont il avait été témoin oculaire dans la Thébaïde, comment, en parcourant le désert, il avait vu le moine qui l'accompagnait offrir les fruits du palmier à un lion qu'ils avaient rencontré, et celui-ci s'en repaître modestement et pacifiquement comme n'importe quel animal domestique; puis comment, dans la hutte d'un autre solitaire, on voyait arriver régulièrement tous les soirs à l'heure du souper une louve qui attendait à la porte qu'elle fût appelée à manger les restes du petit repas, après quoi elle léchait la main de son hôte qui la caressait familièrement (1).

Revenu dans sa patrie, Sulpice Sévère y écrivit la vie de saint Martin, le premier propagateur de la vie cénobitique en Gaule. Il y raconte que le grand évêque, visitant son diocèse et marchant sur les bords de la Loire, suivi d'une foule nombreuse, y aperçut des oiseaux aquatiques, nommés *plongeurs,* qui poursuivaient et avalaient le poisson. « Voilà, » dit-il, « voilà l'image du démon : voilà comment il tend ses piéges aux imprudents, comment il les dévore et comment il n'est jamais rassasié. » Et aussitôt il ordonne à ces oiseaux aquatiques de quitter

(1) SULP. SEVER., *Dial.*, I, c. 7.

les eaux où ils nageaient, et d'aller demeurer désormais au désert. A sa voix, dit l'historien, et à la grande admiration de la multitude, les oiseaux, pour lui obéir, sortirent du fleuve et gagnèrent en troupe les coteaux et les forêts voisines (1).

Qui ne se souvient du corbeau qui, selon saint Jérôme, apportait tous les jours pour le repas de l'ermite Paul un demi-pain, et qui lui en apporta un entier le jour où saint Antoine vint le visiter. Comme ses grands frères d'Orient, le patriarche des moines d'Occident a aussi son oiseau familier ; mais qui vient lui demander sa nourriture au lieu de la lui apporter. Saint Grégoire le Grand, dans la biographie qu'il lui a consacrée, rapporte qu'étant encore dans son premier monastère de Subiaco, saint Benoît voyait, à chacun de ses repas, arriver de la forêt voisine un corbeau qu'il nourrissait de sa main (2). Ces récits, pieusement transcrits par les plus grands génies que l'Église ait possédés, nous préparent à écouter sans surprise bien d'autres traits qui témoignent de la familiarité intime des moines avec ces créatures.

Tantôt ce sont des passereaux indomptés, comme dit la légende, qui descendent du haut des arbres pour venir ramasser des grains de blé ou des miettes de pain, dans la main de cet abbé Maixent devant lequel nous avons vu s'agenouiller Clovis, au retour de sa victoire sur Alaric ; et les peuples apprenaient ainsi combien grande était sa mansuétude et sa douceur (3). Tantôt ce sont d'autres petits oiseaux des bois qui viennent chercher leur repas et laisser caresser leurs membres délicats par ce Walaric qui va bientôt nous apparaître, l'un des plus illustres disciples de saint Colomban, l'apôtre du Ponthieu et le fondateur du grand monastère de Leuconaüs. Charmé de cette gentille compagnie, quand ses disciples approchaient, et qu'elles voletaient tout effrayées autour de lui, il les arrêtait de loin et leur faisait signe de reculer : « Mes fils, » leur disait-il, « n'effrayons pas mes petites amies, ne leur faisons pas de mal ; laissons-les se rassasier de nos

(1) SULP. SEV. *Epist.*, III — Le nom populaire de *Martin-pêcheurs* donné à ces oiseaux vient probablement de cette légende.

(2) S. GREG. MAGN., *Dial.*, II, 8.

(3) *Vit. S. Maxent.*, c. 3. Act. t. I, p. 561.

restes (1). » Ailleurs, c'est encore Karilef qui, en binant et en taillant la petite vigne dont il avait offert le pauvre produit au roi Childebert, étouffe de chaleur et de sueur, se dépouille de son froc et le suspend à un chêne; puis, à la fin de la rude journée, en allant reprendre son vêtement monastique, il y trouve un roitelet, le plus petit et le plus curieux des oiseaux de nos climats, qui y avait niché et y avait laissé un œuf. Le saint homme en fut si ravi de joie et d'admiration qu'il passa toute la nuit à en remercier Dieu (2). On raconte un trait absolument semblable de saint Malo, l'un de ces grands apôtres monastiques qui ont laissé leurs noms aux diocèses du nord de l'Armorique, mais avec cette différence que celui-ci permit à l'oiseau de nicher dans son manteau jusqu'à ce que la couvée fût éclose (3). La tradition se confond de plus en plus avec les rêves de l'imagination, à mesure qu'elle s'enfonce dans les légendes celtiques; l'une d'elles rapporte que quand Keinvin, autre moine breton, priait les mains étendues, les oiseaux venaient y pondre leurs œufs (4).

Naturellement les bêtes devaient rechercher et préférer comme séjour les possessions de ces maîtres si doux et si paternels : de là l'amusante historiette du moine Magloire et du comte Loïescon. Ce comte armoricain, très-riche, que saint Magloire avait guéri de la lèpre, lui avait fait don de la moitié d'un grand domaine, baigné par la mer. Magloire s'étant présenté pour en prendre possession, tous les oiseaux qui remplissaient les bois du domaine, tous les poissons qui en habitaient les côtes, se précipitèrent en masse vers la part qui revenait au moine, comme s'ils ne voulaient d'autre seigneur que lui. Lorsque le comte, et surtout sa femme, virent ainsi dépeuplée la moitié du domaine qui leur restait, ils s'en désolèrent et résolurent d'imposer à Magloire l'échange de cette moitié contre celle qu'il avait déjà reçue. Mais, l'échange fait, oiseaux et poissons aussitôt de suivre Magloire,

(1) *Vit S. Walarici*, c. 26.

(2) *Vit. S. Carilefi*, c. 12.

(3) SIGEB. GEMBLAC. *Vit. S. Maclovii*, c. 15 ap. SUR., t. VI, p. 178. Cf. ACT. SS. O. S. B., t. II, p. 180.

(4) OZANAM, *Études germaniques*, t. 2, p. 96.

allant et venant de manière à se trouver toujours dans la part des moines (1).

Ailleurs, c'étaient encore les animaux qui indiquaient spontanément les sites prédestinés à de grandes fondations monastiques. En racontant l'histoire du moine martyr saint Léger, nous verrons sur la plage neustrienne l'emplacement de Fécamp, qui lui servit de prison et d'asile, signalé au duc Anségise par le cerf qu'il poursuivait à la chasse.

On racontait en Champagne que quand Théoderic, fils d'un fameux bandit, mais lui-même aumônier et secrétaire du grand apôtre des Francs, saint Remy, voulut fonder une maison qui pût lui servir de retraite, comme il en cherchait l'emplacement, il vit un aigle blanc qui se mit à planer dans les airs et sembla marquer, par son vol circulaire et ralenti, l'enceinte future du monastère ; après la construction de la fameuse abbaye, qui prit le nom de Saint-Thierry, cet aigle miraculeux apparaissait tous les ans au même lieu (2).

CH. DE MONTALEMBERT,

De l'Académie Française.

---

(1) MABILLON. ACT. SS. O. S. B., t. I, p. 212.

(2) ACT. SS. O. S. B., *sæc. I*, t. I, p. 597. Cf. FRODOARD, *Hist. Remens.*, I, 24. BAUGIER, *Mémoires hist. de Champagne*, t. I, p. 32.

LÉGENDES BRETONNES.

LA VEUVE DE CUBURIEN.

I.

Avant de commencer notre récit, qu'il nous soit permis de rappeler d'abord une pensée de Joubert : — « Les esprits faibles demandent si » le conte est vrai ; les esprits sains examinent s'il est moral, s'il est » naïf, s'il se fait croire. » — Il y a, en effet, la vérité des sentiments comme il y a la vérité des faits, et tandis que celle-ci, livrée aux contradictions des chroniqueurs, met dans l'embarras les plus perspicaces, il suffit pour reconnaître celle-là d'un jugement droit, d'un cœur noble et pur. De siècle en siècle, d'année en année, on remet tout en question dans nos annales, et les appréciations les plus diverses d'un même personnage, en font tantôt un héros, tantôt un bandit. Les objections, les démentis pleuvent autour de nous, non-seulement pour les actions et les paroles de nos pères, mais encore pour les événements qui s'accomplissent de nos jours et sous nos yeux. Que sais-je ? murmurait Socrate après avoir passé bien des heures le front dans les mains, et ce mot, humiliant pour l'orgueil de l'homme, ce mot soupiré plutôt que prononcé par le maître de Platon, dans l'hésitation de ses recherches philosophiques, nos historiens les plus fiers l'emploieraient sagement comme épigraphe d'une portion considérable de

Cette légende peut être reproduite par les journaux français et étrangers ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

leurs écrits. Est-il besoin d'ajouter, en terminant ici ces réflexions, que notre but n'est pas de prêcher le pyrrhonisme? C'est le contraire qu'il faut supposer. Quand le doute ou la négation s'attaquent dans le présent comme dans le passé à des faits publics et quelquefois éclatants, nous voudrions que la modeste légende, avec ses mystères, n'attirât pas trop les dédains des méticuleux. Ceux-ci, d'ailleurs, nous refuseraient-ils leur attention que nous ne nous en plaindrions pas, si d'autres amis mieux disposés trouvaient, dans les pages qui vont suivre, des émotions qu'ils ont éprouvées, des chagrins qu'ils ont soufferts; en un mot, les conditions que voulait Joubert pour donner au conteur une autorité suffisante.

II.

L'an 1442, vers la mi-novembre, un jeune homme, d'une taille élevée, mais dont les traits délicats avaient une apparence de faiblesse et une douceur toute féminine, sortait en habit de voyage du château de Cuburien. Sa mère, Catherine de Bodégat, s'attachait un instant de plus à son bras, tandis que devant eux, à peu de distance, marchait un vieux serviteur conduisant deux chevaux d'une beauté remarquable. Veuve à vingt ans, et ne possédant qu'un héritage fort modique, Catherine s'était trouvée heureuse d'accepter, dans son deuil et sa détresse, une sorte de surintendance de l'un des nombreux châteaux de son parrain, le vicomte Alain de Rohan. Elle vivait donc avec son fils, sur les bords de la rivière de Morlaix, bien différents alors de ce qu'ils sont aujourd'hui. Où nous voyons une large route, des promenades, de riantes habitations, des manufactures, des usines, s'étendaient de vastes palues et les forêts du Stivel et de Cuburien. La civilisation envahissante a tout changé là comme ailleurs, et cependant quand le vent mugit dans les arbres restés debout sur les deux rives, quand les goëlands effarés se pressent en foule à l'entrée du port, on peut encore se faire une idée de la majesté sauvage de ces forêts d'autrefois, plantées au bord de la mer, et dont les gémissements profonds répondaient si bien au bruit de la houle. Perdu au milieu des

grands bois de Cuburien, le château de ce nom convenait merveilleusement dans sa solitude mélancolique à une femme dont le veuvage n'avait eu d'autre consolation que les soins prodigués à un enfant maladif, celui-là même qui, pour la première fois, allait se séparer d'elle.

Tous les deux, au lieu de profiter des moments si courts qu'ils avaient à passer ensemble, gardaient un silence plein de contrainte. Mme de Bodégat, partagée entre les regrets et les appréhensions, craignait d'affliger son fils, en lui montrant sa tristesse; et le jeune homme, dominé par une impression contraire, le jeune homme, heureux d'abandonner enfin, pour se mêler aux plaisirs du monde, la vie de retraite qu'il avait menée jusqu'alors, ne savait comment dissimuler, dans ses paroles, la joie qui débordait de son cœur. Ils arrivèrent ainsi dans une clairière où s'élevait une croix que les branches épineuses d'un houx plus que centenaire ombrageaient d'un dôme de verdure. La mère s'arrêta, et tandis qu'elle étendait la main vers le calvaire :

— Mon fils, dit-elle d'une voix oppressée d'abord, mais qui reprit bientôt plus d'assurance, nous allons nous quitter ici, et c'est devant l'image de notre Sauveur que vous recevrez mes derniers conseils. Lorsque votre père mourut, vous n'étiez encore qu'un petit enfant au berceau, et je n'ai pas besoin de prendre le ciel à témoin en parlant de ma tendresse pour vous. La position d'une femme veuve, surtout dans les temps orageux où nous vivons, est bien difficile; mais la crainte que j'éprouvais de ne pas vous donner un second père en acceptant un nouvel époux, m'a fait écarter la pensée d'un second mariage, et braver tous les périls de l'isolement. La Providence m'a aidée : un prêtre savant, un saint vieillard a pris soin de votre éducation, et ce pieux ami, ce n'est qu'après l'accomplissement de sa tâche que Dieu nous l'a demandé pour le récompenser là-haut de sa bonté pour un orphelin. Vous devez à ce maître vénéré, mon enfant, la connaissance des lettres, une intelligence cultivée, et moi, tant de fois effrayée par vos maladies presque continuelles jusqu'à ces dernières années, je dois à ses avis éclairés, à ses soins plus calmes, plus réfléchis, plus intelligents que les miens, la conservation de vos jours. Ce que j'ai souffert pendant ces nuits de fièvre ou de langueur renouvelées si

souvent, vous seul pouvez en deviner quelque chose à l'ivresse de ma joie quand la santé revenait enfin avec l'espérance. Dix fois j'ai perdu mon fils, et dix fois je l'ai retrouvé; il était mort, du moins je le voyais tel, et voilà que sous mes baisers et mes pleurs, il renaissait à la vie. Un enfant robuste peut être l'orgueil de sa mère, et cependant celle-ci ne l'aimera jamais autant que je vous aime. La sécurité affaiblit l'amour maternel comme elle fait des autres amours. Il faut des alarmes, il faut la menace d'une séparation prochaine pour réveiller dans les profondeurs de notre âme une vigueur, une énergie, une vitalité qui n'éclate que par la douleur.

Le front baissé, honteux de l'empressement qu'il avait mis à s'éloigner de Cuburien au premier appel d'Alain IX, vicomte de Rohan, son protecteur, François de Bodégat ne répondait à ces paroles saintement passionnées que par la pression de sa main. La mère continua :

— Aux tourments occasionnés par votre santé se joignaient pour moi d'autres inquiétudes. Votre grand-oncle, le père Zacharie, l'un des plus dévots cordeliers de l'île Vierge, vous avait béni à votre naissance ; le portrait de cet oncle, mort presque aussitôt, ornait votre chambre, et j'aimais à vous parler souvent de ses vertus. Mais un jour (vous aviez alors moins de cinq ans), j'éprouvai un chagrin bien vif, quand, tenant dans vos mains un cordon pareil à celui que portent les frères mineurs, vous vîntes me raconter comment, la nuit précédente, le saint du tableau était venu vous l'offrir ; comment il vous avait pris dans ses bras et baisé deux fois sur le front. Je crus reconnaître dans cette vision le présage d'une vocation religieuse, et la pensée que mon fils unique pouvait m'échapper, pour se donner tout entier à Dieu, me parut une épreuve au-dessus de mes forces. Refusant de vous écouter plus longtemps, je courus à la chapelle, et là, prosternée devant la Mère de miséricorde, je la suppliai d'intercéder en ma faveur pour que mon enfant n'entrât jamais dans un cloître. Avais-je tort ? Peut-être bien, du moment que le Seigneur semblait vous avoir choisi, et pourtant, le lendemain, ma joie fut grande en apprenant de vous que le bon religieux était revenu se pencher sur votre oreiller, et qu'il avait repris le cordon apporté la veille. A cette époque, je ne me figurais votre éloignement possible que par les austérités de la pénitence, le zèle ardent qui entraîne à tout sacrifier pour

mieux mériter les grâces d'en-haut. J'oubliais l'effet naturel de l'âge et aussi les obligations diverses de la vie. Vous ne serez pas cordelier, mon fils : au lieu de l'amour de la pauvreté, vous avez celui des plaisirs; au lieu de rechercher le détachement, l'ambition colore tous vos rêves. Ceci n'est pas un reproche que je vous fais. Je m'étonne seulement, maintenant que le monde vous enlève à la retraite d'où je ne puis sortir avec vous, je m'étonne que les familles ne s'effraient que des monastères, comme s'ils donnaient seuls l'idée d'une séparation, qui, hélas! n'est pas moins menaçante hors de leurs murs.

Le jeune homme, la tête toujours inclinée et la rougeur sur le front, écoutait d'un air pensif. Mme de Bodégat poursuivit :

— Vous partez donc, mon cher fils; vous partez avec mon plein consentement et mes bénédictions les plus tendres. Monseigneur de Rohan se charge de votre avenir; il vous donne un emploi dans sa maison, et nous devons l'un et l'autre bénir le ciel d'une pareille faveur. Là, du moins, l'exemple de quelques bonnes âmes, nourries dans la crainte de Dieu, suppléera, je l'espère, à l'inexpérience de vos dix-sept ans. Les bruits du monde, vous le savez, arrivent jusqu'à moi; des relations suivies avec notre vicomtesse et à la cour du duc de Bretagne me tiennent au courant de tous les événements importants du jour, et ces communications, provenant de sources différentes, s'accordent toujours sur un point, la malice des hommes de notre temps. Sans remonter plus haut que les premières années de votre enfance, combien d'actes de lâcheté, de violence ou de trahison ne pourrait-on pas signaler en France, en Angleterre, et plus près de nous? Que voyons-nous partout, et principalement chez les grands dont le faste menteur pourrait éblouir votre jeunesse, sinon de basses jalousies, des machinations perfides, et, de plus, une épouvantable corruption de mœurs! Rappelez-vous, mon enfant, le supplice du maréchal de Retz, et dites-vous que cet homme abominable avait une cour où se rencontraient des jeunes gens comme vous, des jeunes gens séduits par l'éclat de ses fêtes, et qui, nécessairement, devenaient les complices de ses forfaits. L'entraînement était d'autant plus facile que le misérable, au milieu de ses désordres, affectait des sentiments religieux et se faisait suivre par une trentaine de chapelains, qui célébraient devant lui, partout où il allait, les cérémonies de

l'Église. Vous avez la douceur de la colombe, ô mon fils, et je m'en réjouis ; ayez aussi la prudence du serpent ; la prudence qui tient le mal à distance, et ressemble à la sentinelle attentive, toujours l'œil au guet, toujours la première à reconnaître l'ennemi.

François releva la tête, et avec l'orgueil de son âge :

— Ma mère, dit-il, je ne crains rien, et soyez pleinement rassurée à votre tour. Je porterai toujours avec honneur votre nom et le nom de mon père.

Ce mouvement ne déplut point à Mme de Bodégat.

— Bien, reprit-elle, il est bon qu'un jeune homme ait confiance en sa fermeté, pourvu que cette confiance se justifie à l'épreuve. Je tiens, néanmoins, à vous prémunir contre les séductions qui pourraient vous entourer. Le château de Rohan n'est pas tellement éloigné de la résidence de Gilles de Bretagne, que son écuyer favori, votre compagnon d'enfance, Eudon de Kerbizien, ne puisse se rencontrer avec vous. Libre à la mère de celui-ci de tirer vanité de la position qu'il occupe! Pour moi, au milieu des archers anglais, des musiciens, des femmes légères qu'on est toujours certain de retrouver autour de son maître, je croirais mon fils en grand péril. Déjà notre nouveau duc, au couronnement duquel vous assisterez dans quelques jours, surveille son frère d'un regard inquiet. Vous me dites de n'éprouver aucune appréhension, je le veux bien ; mais alors la dernière parole que j'entendrai de vous aujourd'hui sera la promesse formelle d'éviter Eudon, et surtout de ne jamais paraître dans aucune des fêtes que pourrait donner le prince Gilles.

— Je vous le promets, ma mère, devant Dieu et sur le salut de mon âme!

— Que Dieu vous protége alors! dit la mère, — et le jeune homme, pliant un genoux devant elle, dans une attitude pleine de respect, reçut, avec le baiser d'adieu, de nouvelles bénédictions.

L'instant d'après il était en selle, et Mme de Bodégat, le front dans les mains pour cacher ses larmes, s'inclinait seule au pied du calvaire.

III.

Toutes les mères ne se ressemblent pas : les unes, et ce sont les meilleures, ont l'instinct de la poule si tendre pour ses poussins, si craintive lorsqu'ils lui échappent, si courageuse lorsqu'il faut les protéger ; les autres, celles que je nommerai les mères-autruches, en prenant ici comme suffisamment justifiée la réputation d'insouciance faite à ces oiseaux, les autres, satisfaites d'avoir mis au monde un nouveau-né, s'en rapportent pour tout le reste aux nourrices, aux servantes, aux mercenaires. Mme de Kerbizien entendait ainsi ses obligations envers son fils : enfant, il lui semblait toujours assez bien, s'il ne gênait en rien des habitudes de mollesse et de plaisirs, des obligations de société plus impérieuses que la nature elle-même, et jeune homme, qu'importaient les dangers de sa position, qu'importaient ses fautes, du moment qu'on fermait les yeux pour les ignorer ? La veuve de Cuburien comprenait autrement ses devoirs ; elle avait veillé, prié, pleuré sur le berceau confié à sa garde, et maintenant l'absence la désolait ; elle aurait voulu conjurer tous les périls, prévoir toutes les chutes.

Ce qu'elle éprouva dans la solitude du château, après le départ de son fils, un cœur comme le sien, aimant comme elle aimait, et séparé pour la première fois de l'unique objet de son affection, pourrait seul le dire avec vérité. La présence de François animait tout pour sa mère ; lui parti, un silence de mort allait régner entre les murs égayés jusque-là, du moins dans les intervalles de santé, par des jeux, des rires, des chansons. L'enfance et la première jeunesse ont reçu d'en-haut une joie communicative, et plus nous chérissons ou l'enfant ou le jeune homme, plus cette joie a d'empire sur nous. Sérieuse par caractère, éprouvée dans le mariage par un cruel chagrin, le désenchantement, veuve ensuite et la moitié des nuits garde-malade, Catherine avait cédé par instant, comme nous le faisons tous, à la douce magie qui s'éveille dans les berceaux. Combien de fois, au milieu des préoccupations les plus graves, un air favori, entonné à

dessein sous sa fenêtre, n'avait-il pas détourné le cours de ses idées tristes au point de la faire unir sa voix, dans le même refrain, à la voix qui lui tendait ce piége innocent? Retirée dans la chambre vide de celui qui s'en allait, la mère se racontait à elle-même ces riens dont l'amour se nourrit, ces petites scènes domestiques qu'une oreille étrangère ne doit pas entendre, parce qu'une oreille étrangère n'en saurait comprendre ni l'importance ni la suavité. Certaine d'avoir sauvegardé jusque-là, par sa prudence, la candeur et la pureté de son fils, une consolation précieuse se mêlait à tous ses souvenirs; mais, les yeux fixés sur la couche où le buis bénit n'avait plus personne à protéger, comment ne pas se demander aussi avec angoisse si, là-bas, privé de la vigilance maternelle, le sommeil garderait longtemps encore la sérénité virginale? Question terrible que celle-là, et qu'une mère chrétienne ne se posera jamais sans épouvante quand sonnera l'heure inévitable des séparations!

La nuit approchait, et déjà, mêlés aux dernières clartés du jour, les premiers rayons de la lune donnaient un aspect plus mélancolique au portrait du moine de l'île Vierge. On eût dit que le bon religieux adressait un regard de tendre reproche à la veuve assise devant lui. Mme de Bodégat comprit ce regard éloquent.

— Oui, murmura-t-elle, c'est moi qui refusais de me séparer de mon enfant pour le donner à l'Église, à de pieux amis unis sous la protection d'une règle persévératrice, et maintenant j'ai cédé à la voix du monde m'invitant au même sacrifice sans me rien offrir, en retour, pour me rassurer! Mon Dieu, un froc d'étoffe grossière avec la vertu me semblerait-il plus à craindre, pour mon fils, que le vice en habits somptueux!... Mais non, le vice ne l'atteindra pas, et dans un an, dans deux ans, ce sera toujours mon enfant chéri, digne, ô mon bon oncle, du nom qu'il tient de vous, et qui est celui de votre glorieux père saint François d'Assise! Veillez, veillez sur lui avec son bon ange, sous l'œil du Seigneur, et à tout prix, à tout prix, entendez-vous, détournez-le ensemble des voies mauvaises où s'égarent aujourd'hui la plupart des hommes!

Un long soupir répondit à la prière de Mme de Bodégat; elle se leva, jeta les yeux vers la porte restée fermée, et ne voyant per-

sonne là ni ailleurs, un frisson d'épouvante parcourut ses membres. Le vent, à quelques pas du château, balançait les cimes des arbres, et sur le bord des clairières sortaient des avenues de sapins ces bruits confus qu'on prendrait de loin pour les menaces d'une mer agitée ou les clameurs d'une multitude en délire. La veuve aurait bien voulu se persuader que le gémissement qui la glaçait encore de terreur, n'était pas étranger à l'ouragan dont les sombres voûtes de la forêt et les girouettes grinçant sur les toits annonçaient l'approche. Elle ne put y réussir.

— N'importe! dit-elle, et quand la douleur trouverait en moi dix existences pour les flétrir une à une, je ne rétracte rien. Son bonheur en ce monde, ô mon Dieu, je vous le demande ardemment! mais son salut éternel d'abord, et à tout prix, je le répète!

IV.

Et le jeune homme s'en allait à travers les bois, plus occupé des plaisirs qui l'attendaient à Rennes et de ses projets d'avenir que des regrets qu'il laissait derrière lui à Cuburien. Il ne faut pas moins que le premier cheveu blanc, que la première ride, que l'âge où la réflexion examine enfin et compare, pour apprécier à toute sa valeur l'amour maternel. Jusque-là, on accepte bien ses prévenances, son infatigable dévouement, mais quoi! n'a-t-on pas l'habitude des soins empressés, de l'abnégation sans limite, et sait-on qu'en avançant dans la vie, ce qui nous étonne si peu au début et que nous sacrifions si volontiers, ne se retrouvera plus, du moins au même degré de perfection? Cherchez autour de vous un bon fils depuis longtemps orphelin et devenu père à son tour; un de ces fils l'honneur et la consolation de toute la famille, et demandez-lui, en supposant que la tombe pût encore lui rendre sa mère, s'il ne trouverait pas dans son cœur, mieux éclairé cent fois, plus de reconnaissance et d'amour qu'il n'en éprouva jamais aux jours de l'enfance et de la jeunesse?

Tout recevoir et donner fort peu, telle est la règle commune à l'âge et dans la position de François de Bodégat. Il causait donc

gaiement, et le vieux serviteur, qui l'écoutait discourir, s'amusait de sa prolixité expansive.

— Vois-tu, mon cher Olivier, disait le jeune homme, le temps est venu d'étudier un peu le caractère d'Aliette de Trémélian, qui doit être un jour ma compagne. Ma mère évite de m'en parler, me trouvant encore trop petit garçon pour songer au mariage; mais, enfin, le hasard m'a fait connaître ses projets sur nous, et je me réjouis à l'idée de rencontrer souvent la jeune fille au château de Rohan, où j'espère me former aussi bientôt au noble métier des armes. Voilà deux ans que dans tous mes rêves je ne vois que chevaux et mules à frein doré, montés par de grands dignitaires et de nobles dames, sur lesquelles il a neigé des perles et plu des diamants. Je suis ébloui, émerveillé!... Eh bien! ce qui m'éblouit et m'enchante au-dessus de tout, c'est elle, Olivier, elle qui ne m'est apparue qu'une seule fois en réalité sur les grèves de Plougasnou, lors du pèlerinage de notre duc Jean V; elle qui n'avait pas quatorze ans alors, et qui maintenant en a près de seize. Mon ancien ami, Eudon de Kerbizien, me vantait sa beauté dans une lettre remplie de détails curieux. Pauvre Eudon! m'engager à l'éviter, lui si joyeux compagnon! si bon camarade! C'est cruel, très-cruel! et, pour tout dire, je ne puis m'empêcher de croire que les femmes les meilleures n'entendent rien aux obligations de l'amitié.

— Messire François, répliqua doucement le vieillard, j'aime mieux supposer avoir mal entendu vos paroles que d'y reconnaître un blâme injuste, et que vous moins que personne....

— Un blâme? interrompit l'adolescent rappelé à lui-même par le reproche de son confident; malheur à moi, Olivier, si je m'écartais un instant du respect que mérite si bien ma bonne mère! Non, non, je me garderai de blâmer, et je suis prêt à obéir; seulement, je déplore des préventions, des craintes peut-être exagérées, et qui m'imposeront, aux fêtes du mariage et du couronnement, à Ploërmel et à Rennes, une contrainte pénible.

— Que parlez-vous de contrainte? la foule sera grande à Ploërmel et à Rennes, et rien de plus facile en si nombreuse assemblée que d'éviter celui-ci ou celui-là. Ne vous tourmentez pas pour si peu, et ne songez qu'aux plaisirs qui vous attendent.

— Oui, tu as raison, ne pensons qu'aux fêtes, et pour me mettre en goût, raconte-moi celles qui t'ont laissé le meilleur souvenir.

Olivier ne se fit pas prier longtemps, et, comme il avait beaucoup aimé autrefois les joûtes, les banquets, les représentations scéniques, il parla si bien que son jeune maître oubliait de piquer son cheval pour mieux l'écouter. Un de ces récits excita surtout l'hilarité de François : c'était l'histoire d'un festin avec des mystères d'entremêts où l'on voyait un bouc jouant de la trompette et des ânes formant un chœur de musique, à la grande jubilation des auditeurs. Ainsi cheminait l'orphelin, à l'heure où la veuve, seule à son foyer, commençait, par une vague terreur, le rude apprentissage de l'absence. La confiance et le sentiment contraire se partagent notre vie à tous : à la première, les jours embaumés du printemps et quelques soleils de l'été; à l'autre, le reste.

V.

Mêlé à la suite du vicomte de Rohan, François de Bodégat n'eut rien à regretter, à Ploërmel et à Rennes, de l'éblouissement de ses rêves. Les cérémonies du mariage et du couronnement furent célébrées avec une magnificence toute royale, en présence du connétable Arthur de Richemont, des ducs d'Orléans et d'Alençon, de l'archevêque de Reims, des comtes de Vendôme et de Dunois, de Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, des frères du nouveau duc Pierre et Gilles, enfin de tous les seigneurs, de tous les évêques, de tous les abbés de Bretagne. Bertrand d'Argentré raconte avec beaucoup de détail ces pompes chevaleresques.

Ce fut d'abord en voyageur, portant un fardeau symbolique et couvert d'un habit de deuil, que François, l'ainé des fils de Jean V, sortit de l'église de Saint-Etienne, alors hors des murs de Rennes, et vint, conduit par ses frères et par les barons, frapper à la porte Morlaise, où il descendit de cheval. L'évêque de la ville et les autres évêques de Bretagne, tous la mitre en tête, la crosse à la main, se

tenaient derrière cette porte ; et le premier, à l'appel qui leur était fait par le nouveau duc, donna l'ordre d'ouvrir le guichet et d'abaisser le pont levis.

— Que voulez-vous? demanda l'évêque de Rennes.

— Je suis le duc de Bretagne, et je veux entrer dans ma bonne ville, répondit François.

— Entrez donc, mais auparavant vous ferez serment sur les saints Évangiles de garder l'Église de Jésus-Christ en ses libertés et franchises.

Le duc étendit la main sur le livre sacré en disant : — Je le jure ainsi.

Le vicomte de Rohan se présenta à son tour, et demanda un autre serment pour le maintien des libertés et franchises de la Noblesse, des Communautés des villes et du Tiers-État. Chacun faisait ainsi ses conditions, et personne ne croyait manquer à l'autorité souveraine en lui rappelant qu'elle devait compter avec tous, les libertés accordées les protégeant, d'ailleurs, beaucoup mieux qu'un pouvoir sans limite, toujours plein de périls parce qu'il est toujours voisin du vertige.

François prononça le nouveau serment exigé de lui, mais, avant de pénétrer dans la ville où l'attendait la foule impatiente, il se retira à l'écart, et remplaça ses vêtements noirs par une robe et un manteau de drap d'or. Il se rendit alors à l'église cathédrale de Saint-Pierre, accompagné de ses proches. Tous devaient y rester jusqu'au lendemain matin. Réunis sous une sorte de tente dressée au milieu de la nef, ils passèrent la nuit en prière.

De retour dans son palais, après cette veille des armes si solennelle, le duc reparut le lendemain, portant une longue robe de pourpre fourrée d'hermines et un manteau royal de même couleur. Entouré de son cortége, où l'éclat des étoffes les plus précieuses et l'or partout prodigué fatiguaient les regards, il revint vers la cathédrale. Là, l'évêque, avec tous les chanoines, revêtus de leurs plus riches ornements sacerdotaux, l'ayant reçu à la porte principale, l'accompagnèrent jusqu'au pied du maître-autel, l'invitèrent à s'agenouiller, et récitèrent sur lui plusieurs oraisons contenues dans un livre soigneusement conservé pour ces imposantes cérémonies. Les

oraisons terminées, le prélat bénit le prince toujours prosterné, lui mit sur la tête une couronne d'or à hauts fleurons, ornée de pierreries, et dans la main une épée nue, en l'avertissant qu'il ne devait se servir de cette épée que pour la défense de l'Église et le maintien de la Justice dans ses États. Conduit processionnellement, ensuite, à l'autel de Notre-Dame de la Cité, sous un dais magnifique que portaient les quatre bacheliers de Bretagne, François Ier fut ramené une dernière fois à Saint-Pierre, où le comte de Richemont lui conféra l'ordre de chevalerie.

François de Bodégat n'était qu'un bien petit personnage au milieu de toutes ces grandeurs, et, plus d'une fois, confondu dans la foule des serviteurs de la maison de Rohan, il regretta sa jeunesse et son obscurité qui le retenaient ainsi à la dernière place. Il eut, néanmoins, une part active dans quelques-unes des fêtes qui se succédèrent durant plusieurs jours. Par exemple, la veille du grand tournoi, admis par haute faveur à montrer ce qu'il pouvait faire dans les joûtes préparatoires où les écuyers les plus adroits s'essayaient les uns contre les autres, il attira l'attention de nobles dames spectatrices des jeux, par la légèreté de ses mouvements, la grâce aisée avec laquelle il maniait l'épée et la lance. La mère d'Aliette le complimenta, et la jeune fille elle-même, rouge de confusion, bégaya quelques mots timides que ni lui ni personne ne put comprendre, mais qui devaient être charmants.

— Comment jamais supposer, répétait Mme de Trémélian, qu'un jeune homme dont l'éducation, jusqu'ici, a été dirigée par une femme, et qui paraît en lice pour la première fois, comment jamais supposer qu'il se montrerait déjà si vaillant et si habile ! Monseigneur de Rohan vous avait deviné, messire, lorsqu'à votre arrivée, sans autre noviciat ni préparation, il vous accorda le titre d'écuyer.

A ces félicitations répondait un profond salut, et si la tête s'inclinait très-bas, le cœur prenait bien sa revanche.

Il eût été plus fier encore, ce faible cœur, il eût passé toutes les bornes d'une satisfaction permise si, au lieu d'un succès partiel dans les combats un à un parmi les premiers tenants, le fils de la veuve avait provoqué des applaudissements unanimes, comme son ancien ami Eudon de Kerbizien, jeté dans les quadrilles sur un cheval bouil-

lant d'ardeur. Eudon obtint le prix de ces exercices guerriers, et, le soir, le bal commencé, son triomphe ne fut pas moins éclatant. Le visage noirci, les jambes garnies de sonnettes, le front entouré d'un bandeau de soie orange, il exécuta la *Morisque* avec une précision, une agilité qui, disait-on, ne se pouvaient comparer qu'à la délicatesse de ses pas et à la hardiesse de ses voltes dans une autre danse très-savante, celle du flambeau. François de Bodégat admirait de loin le héros du jour, et ce n'était pas sans peine qu'il résistait au désir de lui apporter aussi le tribut de ses louanges. Rien de plus attractif qu'un homme applaudi. S'écarter d'un ami modeste, dont personne ne s'occupe, ne sera jamais, pour la plupart d'entre nous, ni trop douloureux ni trop difficile; l'ami recherché dans le monde, l'homme bien entouré, c'est différent : celui-là, comment ne pas montrer qu'il nous est connu, que nous lui sommes chers, et ne pas essayer d'attirer ainsi, sur nous, un peu de l'intérêt qu'il excite?

Les dames louaient donc à l'envi le favori de Gilles de Bretagne, et reportaient sur le jeune prince lui même le mérite de son écuyer. — Quel autre, disaient-elles, pouvait le disputer au prince Gilles pour initier la jeunesse aux lois de l'honneur et de la galanterie? — Les jugements d'alors ressemblaient à ceux d'à présent : l'honneur et la galanterie de Gilles de Bretagne ne devaient pas l'empêcher d'enlever, peu de temps après, la malheureuse Françoise de Dinan, qu'il contraignit à l'épouser, moins par amour que pour devenir le maître d'immenses richesses. Préparé par l'ambition et le dérèglement des mœurs, ce crime eut, plus tard, une expiation si terrible que la mémoire de l'infortuné qui le commit n'éveille en nos cœurs qu'un sentiment de pitié profonde. En attendant, la corruption élégante avait de nombreuses admiratrices au XVe siècle comme aujourd'hui. Toujours en majorité en ce monde, les esprits légers, les petites âmes ne voient dans le vice ou la vertu que la position qu'ils occupent et l'habit qu'ils portent.

Le fils de la veuve ne sortit pas sans trouble de ces fêtes où les opinions les plus contradictoires sur les hommes et sur les choses avaient produit la confusion dans son esprit. Ce n'était plus seulement une plainte timide sur la promesse de fuir un ancien compagnon d'enfance ; c'était le doute, l'examen, le premier pas vers la révolte

dans le funeste *Pourquoi* qui ne met d'abord en question la sagesse des conseils de la famille que pour élever ensuite notre audace beaucoup plus haut. La première tentation et la première chute de l'homme se renouvellent tous les jours. Nos mères le savent : de là ces angoisses que nous devinons dans un regard interrogateur après les épreuves, après les dangers, après les mystères d'une première absence.

VI.

La mère de saint Jean Chrysostôme, en rappelant le bonheur qu'elle éprouvait à contempler son fils au berceau, lorsqu'il ne savait pas encore parler, ajoutait avec un sentiment de tristesse d'une vérité admirable, que cet âge si tendre était celui où les pères et les mères recevaient plus de plaisir de leurs enfants. Par opposition, nous ne craignons pas d'affirmer, à notre tour, que le temps le plus chargé de soucis pour les pères chrétiens et les mères chrétiennes est celui où le jeune homme échappe à leur vigilance et va braver l'aurore des passions parmi des étrangers et des inconnus. Dure nécessité qu'il faut subir, et dont personne ne souffrit plus cruellement que la veuve de Cuburien. Les semaines suivaient les semaines, les mois suivaient les mois, les années même suivaient les années sans rien dissiper de ses inquiétudes. Que pouvaient pour la rassurer des lettres toujours attendues avec une impatience fiévreuse, mais dont l'abandon ou la réserve se prête également aux commentaires ? Oh ! les épanchements d'un absent chéri ! que ne renferment-ils pas pour un cœur de mère dans leurs récits incomplets et leurs demi confidences ?...

Vous qui nous lisez, vous avez peut-être un enfant éloigné de votre maison, et, en cela du moins, l'histoire de Catherine de Bodégat est la vôtre. Un jour, l'enfant vous écrit dans l'épanouissement d'une première amitié ; il a rencontré, dit-il, un autre lui-même ; et vous, au lieu de vous réjouir de son bonheur, vous hésitez, vous tremblez, craignant que les illusions de la jeunesse n'aient revêtu d'une apparence de vertu une liaison périlleuse. Une autre fois, c'est une parole de répulsion pour un homme vicieux, une parole honnête, indignée,

mais qui vous rassurant d'un côté, vous alarme de l'autre, de peur qu'un sentiment de mépris mal déguisé ne fasse un ennemi à votre fils. Ce fils, à quel piége n'est-il pas exposé au milieu de ses condisciples, de ses supérieurs, dans la société des femmes, nouvelle pour lui, et vous enchaînés ailleurs, mal éclairés par quelques indices puisés dans ses lettres, vous ne pouvez rien ou presque rien pour le protéger! Vos paroles arrivent trop tard, arrivent trop tôt, en désaccord avec l'impression du moment, sévères lorsqu'il ne faudrait que de la douceur, tendres, compatissantes quand la sévérité, au contraire, serait de la plus impérieuse nécessité. Tâtonnant ainsi dans les ténèbres, entravés par l'éloignement, l'ignorance, la crainte de fatiguer par de continuels avis, la correspondance, votre unique ressource, n'est pas, ne saurait être un adoucissement à vos chagrins. Par instant, sans doute, un éclair de joie s'allume dans vos yeux, si vous avez cru reconnaître, ici ou là, dans la candeur d'un mot une révélation heureuse. Hélas! j'ai dit un éclair, le mot admiré étant déjà vieux quand il vous parvient, et vos raisons de sécurité, excellentes hier, ne pouvant plus rien garantir à l'heure présente.

Trois années de correspondance entre la veuve et son fils ne peuvent se résumer brièvement : la faveur toujours plus marquée des vicomtes de Rohan et de Léon, des progrès constants dans les bonnes grâces de Mme de Trémélian et d'Aliette, sa fille, des succès dans les courses de bagues, de chevaux et d'autres exercices en usage à cette époque, voilà les faits principaux de l'existence du jeune écuyer, qui, pendant un si grand nombre de jours, ne parut que trois fois à Cuburien, et n'y resta jamais plus d'une semaine. Quant à la prudente réserve que lui prescrivait sa mère à l'égard d'Eudon de Kerbizien, les circonstances l'avaient jusque-là favorisée. Peu après la fête du couronnement, le prince Gilles, chargé d'une mission de son frère pour Henri VI, était parti pour Londres, où il devait se laisser séduire par les caresses trompeuses et les riches présents des Anglais. Eudon l'accompagnait dans cette funeste ambassade, et tous les deux ne revinrent au pays que pour outrager la maison de Rohan par l'enlèvement brutal d'une enfant de moins de quatorze ans, héritière de l'une des branches de cette famille. Le mariage suivit de près cet attentat pour

lequel la loi restait sans vigueur à cause de la haute naissance du premier coupable. Quel accent noblement ému que celui du fils de la veuve lorsqu'il raconta, dans une de ses lettres, le malheur qui venait de frapper Françoise de Dinan! Catherine relut plusieurs fois la page où l'indignation du jeune homme s'étonnait qu'au lieu de faire le vide autour du prince criminel, une foule brillante, une foule empressée et adulatrice accourût gaîment aux fêtes qu'il donnait dans sa forteresse du Guildo.

— Puisse-t-il ne jamais sentir autrement! dit-elle avec un soupir; mais combien d'autres ont commencé comme lui pour finir comme la foule!

Et la pente de sa rêverie lui rappelant la soirée qui suivit le premier départ de son fils, elle arrêta les yeux encore une fois sur le portrait du père Zacharie, dont le front soucieux et le regard profond semblaient confirmer toutes ses craintes. L'impression de terreur qu'elle avait éprouvée trois années auparavant, se renouvela. N'avait-elle pas demandé à Dieu d'épargner à son fils la honte du péché, et de l'en préserver à tout prix?

VII.

L'heure de l'épreuve approchait.

Un important message à remplir avait conduit François de Bodégat à Guingamp, où Pierre, l'un des frères du duc de Bretagne, vivait, suivant l'expression du bon Albert le Grand, en son triste et désolé ménage, auparavant petit paradis terrestre. La réputation de piété du prince n'avait pas préparé le jeune envoyé aux scènes de violence et de cruauté qui, depuis quelques semaines seulement, dégradaient l'époux de la princesse la plus angélique. Celle-ci (qui ne connait cette histoire?) chantait un jour, entourée de ses femmes, en s'accompagnant du luth, de vieux airs qui lui rappelaient son enfance et la Touraine, qu'elle aimait. Tout à coup, Pierre se précipite dans la salle, furieux, le bras levé, adressant mille invectives à son innocente,

à son admirable compagne, qui se jette à genoux devant lui. Quel langage que celui de Françoise d'Amboise, outragée si injustement !

— « Monseigneur et mary, différez un petit pour le présent, et » quand nous serons en la chambre, vous pourrez faire punition, s'il » y a cause. »

Ces paroles soumises auraient attendri tout autre qu'un jaloux forcené : la princesse se rendit dans son appartement, Pierre l'y suivit, et là, sans tenir compte de ses larmes, il la souffleta, la fouetta de verges, la laissant, dit encore le même écrivain, à demi-noyée dans son sang. Les compagnes d'enfance qui l'avaient suivie lors de son mariage, furent chassées malgré ses supplications, et sa nourrice elle-même, qu'elle chérissait avec plus de tendresse encore, dut se résigner à partir. — « Hélas ! Madame et bonne maîtresse, » s'écriait la pauvre nourrice, à genoux près du lit de la douce vic- » time, si vostre cœur pouvoit parler, il me feroit connoistre qu'on » vous persécute à tort. » Et la princesse répondait que ce monde n'était point un lieu de félicité ; qu'il fallait que les amis du Sauveur Jésus participassent aux peines de sa Passion ; que, pour elle, Jésus était son amour, sa patience, et qu'elle le bénissait en recevant de lui, comme une grâce de plus, le vin d'amertume. Une sainteté aussi éclatante ne pouvait manquer de ramener, plus tard, à la justice l'époux aveuglé, mais, en attendant les jours de repentir, de larmes et de pénitence, son égarement passager produisit, dans l'âme un peu faible du fils de la veuve, la plus dangereuse confusion.

Nous consacrerons peut-être ailleurs un récit plus étendu à l'examen de cette grave question : — Pour un jeune homme que les tentations commencent à ébranler, entre la rencontre d'un libertin reconnu et celle d'un homme moins pervers, mais ayant une réputation de vertu, de piété que ses actions ne justifient pas, laquelle est la plus préjudiciable ? — Aujourd'hui, nous dirons seulement que ce double péril attendait François de Bodégat au château de Guingamp.

Encore étourdi de ce qu'il venait d'apprendre sur la brutalité d'un prince cité jusque-là pour sa bonté, François, le lendemain de son arrivée, errait tristement dans le préau, quand l'accent d'une voix bien connue le fit tressaillir.

— Toi, ici, François! Ah! bénis soient les griefs de mon très-gracieux seigneur, du moment qu'ils m'ont conduit à Guingamp pour t'y retrouver!

En parlant ainsi, Eudon de Kerbizien embrassait son ancien ami.

Il fallut bien donner et recevoir l'accolade.

Eudon avait été envoyé à Pierre pour intéresser celui-ci aux réclamations de Gilles, qui se plaignait alors au duc régnant de l'exiguité de son apanage. Ces querelles de famille, déjà sérieuses, ne devaient pas tarder à le devenir beaucoup plus. Gilles voulait amener son frère à lui céder une partie du gouvernement de la Bretagne; encore quelques années, et ce malheureux prince, livré à toutes les tortures que lui infligeaient ses bourreaux, ne demandait plus à François que la grâce d'une mort prochaine, pour échapper à la tentation du suicide.

Mais les horreurs du château de la Hardouinaye, comment les prévoir au milieu des fêtes, dans la vie molle et licencieuse du Guildo?

— Quel contraste, s'écriait Eudon, entre nos plaisirs et la contrainte qui règne ici autour de nous? Là-bas, avec nos amis d'Angleterre, les journées se passent en divertissements, la joie est dans tous les yeux; ici, la dévotion farouche de Pierre glace les cœurs; rien à voir, rien à entendre que les emportements du maître, très-choqué, dit-on, dans sa pureté furibonde de nos galanteries peu scrupuleuses! Assurément, nous ne suivons pas la même route, et nous le laissons tout seul mettre au nombre des œuvres pies les corrections charitables qu'il administre si largement à la faiblesse et à la beauté. Pauvre Françoise! femme d'un mécréant, elle aurait eu moins à souffrir, car les mécréants ont leurs mérites, comme les saints ont leurs travers.

Nous ne faisons qu'indiquer le thème développé longuement par le favori de Gilles de Bretagne. Ce thème, nous le connaissons, vous et moi, et ni vous ni moi n'ignorons ce qu'il a d'énervant et de pernicieux. A vingt ans, la fragilité inquiète demande un appui pour résister, et, dominée par les sens, cet appui, elle le veut sensible, elle le cherche autour de soi, dans l'exemple, bien plus que partout ailleurs. Faites-nous des Dieux qui marchent devant nous, disaient les

Israélites dans le désert. Ainsi de la jeunesse ; il lui faut une morale visible, palpable, revêtue de muscles et de chair, une morale qui marche devant elle, il lui faut des héros, il lui faut des saints. Nous, qui ne sommes ni des saints ni des héros, mais qui vénérons la foi de nos pères ; nous, qu'on appelle les hommes religieux, ah ! dans nos actions, souvent pleines d'inconséquences, nous oublions trop la jeunesse et ses regards interrogateurs attachés sur nous ! Pierre, le dévot Pierre, avec sa réputation d'austérité, avait souvent rassuré le fils de la veuve sur le degré de force qu'une âme droite peut apporter contre l'entraînement du mal, et, dans ces conditions, le respect et l'admiration qu'inspirait au jeune écuyer ce prince momentanément égaré par la jalousie, ne se pouvaient perdre sans désastre. Les saints ont leurs travers, répétait le joyeux vaurien du Guildo : — triste parole à l'âge où l'on a besoin d'une entière confiance dans les victorieux pour les suivre, lutter comme eux et vaincre à son tour !

La première impression fut de la douleur.

— Si la vertu telle que l'enseignait ma mère, telle que je la croyais mise en pratiqué ici, où je trouve à sa place tant de défaillances et de misères, si la vertu n'existait pas !

Puis, un autre doute vint à la suite :

— Si la vertu n'était pas possible ! si l'homme n'avait à choisir qu'entre des faiblesses !

L'antique serpent n'aurait pas mieux dit.

O Pierre de Bretagne, vous que les déportements de votre plus jeune frère indignaient, vous n'aviez pas songé à la responsabilité qui pèse sur l'homme religieux, quand ses fautes provoquent de pareilles questions !

On marche vite sur le terrain où François de Bodégat avait fait les premiers pas. Pourquoi tant résister, après tout, si le mot de Brutus est une vérité, si la chute, ici ou là, est inévitable ? Il ne peut y avoir de honte à s'incliner devant une loi reconnue partout, une loi générale !

Mais la veuve de Cuburien, mais l'épouse de Pierre, est-ce que leur piété sans ombre, sans alliage, n'était pas la réfutation la plus éclatante d'un sophisme pestilentiel ? Hélas ! Catherine et Françoise

étaient des femmes : à l'homme il faut l'exemple de l'homme ! Voyez vos fils, et jugez !

En dépit de son serment au pied de la croix, François commença donc à prêter l'oreille la plus complaisante aux récits des fêtes du Guildo. D'abord, à certains détails, son front se couvrit de rougeur; puis la curiosité le domina, et les sollicitations du tentateur qui le pressait de sacrifier au prince Gilles les quelques jours promis à Catherine avant de retourner près du vicomte de Rohan, ces sollicitations insidieuses, persévérantes, eurent un plein succès. Une lettre fut écrite à Cuburien pour annoncer de nouveaux ordres reçus, des ordres qui, à son grand regret, priveraient le jeune homme du bonheur d'embrasser sa mère. Pour la première fois, dans sa correspondance avec celle-ci, le pauvre François avait employé le mensonge. Mme de Bodégat le devina et frémit. Il y a dans la pensée qui se déguise, après de longues et de continuelles confidences, une obscurité accusatrice, un embarras qui afflige, navre, mais ne trompe jamais.

Après une semaine de séjour au château de Guingamp, les deux écuyers se disposaient à partir ensemble. François de Bodégat était sûr du meilleur accueil au Guildo, le maître du lieu, dans sa folle ambition, ne perdant alors aucune occasion d'augmenter le nombre des partisans de sa fortune. On tairait, d'un commun accord, cette visite imprudente aussi bien au vicomte de Rohan qu'à Mme de Bodégat Françoise de Dinan, avons-nous dit, était héritière de l'une des branches de la maison de Rohan, et son mariage, amené par le rapt, n'avait pu former des relations bien cordiales entre les autres branches de cette famille et le prince Gilles de Bretagne.

Leur mission terminée, les deux jeunes gens demandèrent une dernière audience à Pierre pour prendre congé de lui. Pierre refusa de les voir et leur fit répondre assez rudement qu'il n'avait aucun désir de les retenir plus longtemps éloignés de leurs occupations habituelles. Ils pouvaient partir demain, ce soir, à l'instant même.

Justement blessés d'une telle absence de courtoisie, Eudon et François furent bientôt à cheval, tout prêts à se mettre en route. Personne ne leur adressa un mot d'adieu, personne ne les accompagna d'un regard ami, lorsqu'ils franchirent les portes du château avec le désir sincère de n'y plus revenir. Une fois hors des murs, deux routes s'ou-

vraient devant eux, l'une allant vers Morlaix et Cuburien, l'autre vers Saint-Brieuc et le Guildo. Les deux chemins étaient déserts.

— En avant! dit l'écuyer de Gilles de Bretagne, et que l'hospitalité du Guildo nous fasse oublier les journées maussades qu'il nous a fallu passer ici.

— En avant, Bayard! dit aussi François en essayant de faire prendre à son destrier la même direction.

Il essaya seulement, car l'animal, rebelle à la bride et à l'éperon, fit un saut de côté, et voulut s'élancer sur l'autre route.

— Prenez donc garde! reprit le cavalier en s'adressant à quelqu'un que son compagnon ne voyait pas, vous effrayez mon cheval.

— A qui en as-tu? demanda l'écuyer du prince Gilles, dans le plus grand étonnement.

— Mais à ce moine, à ce cordelier, répliqua François les yeux égarés et la voix tremblante.

Eudon promena vainement les yeux sur les deux routes, il n'y vit personne. Persuadé que son camarade d'enfance était sous l'empire de quelque hallucination, il sauta à bas de son cheval et prenant la bride de Bayard, il voulut le ramener vers le premier chemin. L'animal dressa les oreilles, ouvrit les naseaux, et refusa encore d'avancer. Tout son corps frémissait de terreur.

— Le père Zacharie! s'écria le fils de la veuve en se renversant en arrière comme si l'apparition venait droit à lui. Ce brusque mouvement lui fit perdre les étriers : il roula sous les pieds des chevaux.

Lâchant alors la bride de Bayard qui prit au galop la route de Morlaix, Eudon releva l'ancien compagnon de ses jeux, et le tenant assis, pâle et sans mouvement, sur son propre cheval, il revint avec lui vers le château. Il fallut bien y rentrer : François de Bodégat avait la jambe gauche fracturée en trois endroits et plusieurs semaines devaient s'écouler avant qu'il ne fût possible de le transporter chez sa mère.

Prévenue par les soins de Françoise d'Amboise, que ni la maladie ni les peines les plus cuisantes ne pouvaient détourner d'une bonne action, Catherine accourut à Guingamp auprès du blessé. Dans les fréquents accès d'une fièvre ardente, ce dernier trahit tous les secrets de son cœur,

— Emmène-moi, Eudon, emmène-moi! Je partagerai tes plaisirs, mais que ni Aliette ni ma mère ne le sachent jamais! Nous sommes au Guildo, n'est-ce pas? Oui, oui, voilà les archers, les musiciens, les danseuses! M'asseoir à cette table! danser avec toi la danse du flambeau! Sans doute, à moins pourtant que le vieux cordelier n'arrive, le vieux cordelier qui, à notre sortie du château de Guingamp, m'ordonna de me séparer de toi et de prendre la route de Cuburien.

La veuve écoutait les mains jointes et pâle d'épouvante. L'accident terrible qui retenait son fils sur un lit de douleur l'affligeait cruellement, mais, à l'exemple de la reine Blanche préférant pour Louis IX la mort au péché : — Heureux malheur! disait-elle.

VIII.

Heureux malheur? — Il y a dans l'alliance singulière de ces deux mots l'indice d'une situation qui ne sera comprise que d'un petit nombre, le sens chrétien ayant si peu d'empire aujourd'hui. La mère et le fils retournèrent ensemble au château de Cuburien, lui ne marchant plus qu'à l'aide de béquilles, souffrant, miné dans son corps, promis à une mort prochaine; elle, prévenue que tous les efforts de la science seraient vains pour le rendre à la santé, et pourtant n'osant se plaindre. Du moins, quoi qu'il arrivât, François resterait, dorénavant, confié à sa garde, et, si les perturbations du mal menaçaient de trouver en lui un accès beaucoup trop facile, il opposerait encore moins de résistance à la tendresse maternelle veillant à lui conserver la sérénité du bien. Catherine voyait dans son fils le jeune homme que vous connaissez, qui est partout sous nos yeux, avec ses pensées incertaines, ses aspirations débiles, sa liberté affaiblie dans le sommeil des qualités viriles, particulièrement de la volonté : elle savait combien ces caractères indécis, flottants, sont le jouet des circonstances qui les poussent ou qui les retiennent.

— Peut-être six mois, peut-être huit mois d'existence, avait dit le docteur. Que c'était peu! et comme il fallait mettre à profit ce reste de jours!

Et la veuve, tantôt au chevet de son cher malade, tantôt le bras de ce dernier passé sous le sien, reprit avec une joie triste son premier pouvoir, celui qui protège l'enfance et dont la jeunesse ne veut plus, à moins qu'il ne revienne comme les Prières à la suite des Tribulations. L'imagination apaisée par l'effet naturel des souffrances physiques, François retrouva dans la solitude de Cuburien les idées vraies, les sentiments purs, les pieuses croyances. Sa mère l'écoutait parler avec ravissement et une confiance qui n'eût pas été possible en présence des piéges d'un long avenir, comme à la veille de l'autre séparation. Quelquefois seulement, la pauvre femme, il lui fallait bien des efforts pour retenir ses larmes, quand le fils qu'elle aimait toujours davantage, et qui, d'abord, croyait guérir, s'informait d'Aliette, et recommandait de cacher avec soin à sa fiancée la gravité de sa maladie, de peur de l'affliger trop cruellement. Hélas! madame et mademoiselle de Trémélian savaient tout; un mari boiteux ne convenait nullement à la jeune fille, et la mère, trois ou quatre mois après l'accident, avait fait savoir à Catherine qu'on lui rendait sa parole, Aliette épousant le brillant écuyer de Gilles de Bretagne, Eudon de Kerbizien!

Le mariage eut lieu presque aussitôt. Ce jour là, Cuburien eut aussi sa petite fête. Madame de Bodégat prit son luth et chanta ses plus belles romances pour distraire le malade qui, d'ailleurs, ignorait l'inconstance de la jeune héritière de Trémélian. La fin, du reste, ne pouvait tarder : les dernières teintes de l'automne l'annonçaient d'avance.

Sept mois s'écoulèrent ainsi, la mère ne quittant pas un instant son fils, le fils vivant de la vie de sa mère mieux encore que lorsqu'il était au berceau. Les deux âmes semblaient vouloir se confondre pour tromper la mort elle-même; mais la mort, on ne la trompe point, et ce temps de grâce, ce temps mêlé de douceur et d'amertume, de sécurité et de tourment, de bénédictions et de regrets; ce temps dont les heures, à la fois pesantes et rapides, n'ont pas d'égales pour la vivacité et la grandeur des souvenirs, il arriva à son dernier terme. Un mois, une semaine, un jour, et puis rien que l'isolement, rien qu'un lendemain vide de tout bonheur! — Catherine, les lèvres collées

sur la main froide de son enfant, entendit le suprême adieu qu'on n'oublie jamais. Elle aurait voulu même alors louer Dieu au lieu de gémir; vains efforts! aussi faible que la plus faible des femmes, elle ne pouvait que pleurer, nommer son fils, et pleurer encore.

IX.

Qu'il y a loin de la séparation annoncée, prévue, acceptée d'avance, à la séparation elle-même! Tant que son fils avait été là, Catherine s'était crue résignée à tout, mais lui disparu, mais la voix éteinte et le sourire effacé, adieu le courage! Un morne accablement, une sorte d'étonnement désespéré succédèrent aux préoccupations multiples d'une activité forcément distraite. Abîmée dans sa douleur comme dans un gouffre, la plus désolante obscurité s'était faite autour de son âme jusqu'alors inondée de rayons. La prière, l'aumône, le travail, réclamaient vainement les heures qu'elle passait, immobile et muette, dans la chambre de son fils ou dans la chapelle où il reposait. Les serviteurs du château s'effrayaient d'un pareil état, et se demandaient avec anxiété si l'idiotisme ou la folie n'en serait pas la suite.

Quelques-uns d'entre eux causaient un soir sur ce pénible sujet lorsqu'un religieux cordelier les aborda. Il arrivait de l'île Vierge et faisait la quête pour son couvent.

— Attendez, mon père, lui dit une des femmes; et tandis que le vieux moine, appuyé sur son bâton, prenait un instant de repos, elle monta dans la chambre du mort où sa maîtresse était demeurée la journée entière, le coude appuyé sur le lit, la tête dans les mains.

Au bruit de la porte qui s'ouvrait, madame de Bodégat se retourna, et le regard vitreux qu'elle arrêta sur celle qui entrait vint confirmer toutes les craintes. La femme annonça qu'un moine de l'île Vierge demandait quelques secours; mais Catherine étendit vaguement la main, fit un signe de refus, et reprit sa première attitude sans aucune autre réponse.

Renvoyer ainsi sans la plus légère aumône un vieillard, un saint religieux! La servante ne savait comment s'excuser : le cordelier la

rassura, s'inclina profondément, et s'éloigna bientôt en suivant la lisière de la forêt.

Cependant la veuve sortit de la chambre de son fils, et s'informa du bon moine. Malgré l'engourdissement subit de ses facultés, après quelques hésitations, le souvenir du père Zacharie avait secoué sa torpeur.

— Il est donc parti! murmura-t-elle avec un soupir : pauvre vieillard! j'ai tout perdu maintenant, même la pitié!

Et, pensive, le cœur moins éloigné de la prière, elle se dirigea vers la chapelle du château.

Cette chapelle s'élevait à l'entrée d'une clairière entre la rivière et la forêt, à la place où l'on a construit depuis l'église du couvent de Saint-François. La veuve y revenait tous les soirs, sans autre but que de se rapprocher autant qu'il dépendait d'elle de ce qui lui restait encore de son enfant.

Le jour avait entièrement disparu et la chapelle n'était éclairée que par la petite lampe allumée devant le saint tabernacle. Une lueur douteuse blanchissait vaguement la balustrade de l'autel et l'un des piliers; tout le reste était dans l'ombre.

Catherine s'agenouilla et resta longtemps prosternée sur la pierre qui recouvrait ce qu'elle avait eu de plus cher au monde. Les mots manquaient encore à sa pensée défaillante; mais, cette fois, au lieu de répéter seulement : — « Mon fils! mon fils! » — comme le publicain, pleurant sa misère et se frappant la poitrine, elle criait aussi : — « Seigneur, ayez pitié de moi! »

Et le Seigneur l'entendit, car il est écrit : « Cherchez et vous » trouverez; frappez et il vous sera ouvert. »

Une voix pénétrante, une voix douce et grave répondit à ses sanglots. La pauvre mère chercha des yeux qui lui parlait. Quelqu'un était là, debout entre la lampe du sanctuaire et le tombeau. Etait-ce le religieux si cruellement éconduit une heure auparavant, était-ce le père Zacharie? Dieu seul le sait! Mais la veuve croyait à la réalité des visions de son fils, et l'idée d'une apparition surnaturelle en ce moment n'avait rien qui pût l'étonner.

— Ma sœur, dit l'inconnu avec un accent mêlé de compassion et de sévérité, un accent dont l'autorité la pénétrait d'une douce crainte,

depuis les premiers âges les saints ont été éprouvés comme vous dans la douleur, et c'est parce qu'ils ont vaincu la douleur au lieu de se laisser vaincre par elle qu'ils sont aujourd'hui dans le repos et dans la félicité. Qu'aviez-vous donc attendu de la vie sinon des peines, vous, femme chrétienne, nourrie dans la foi d'un Dieu né sur la paille de Bethléem et mort au Calvaire?

Catherine répondit à travers ses larmes qu'un autre malheur ne l'aurait pas ainsi accablée, mais sa mort à lui, lui son enfant unique!

La voix reprit :

— Est-ce au maître ou au serviteur de choisir le fardeau que celui-ci devra porter, et ce choix, le serviteur pourrait-il le faire, croyez-vous qu'aucun de ces fardeaux lui paraîtrait assez léger pour ses épaules? Interrogez vos souvenirs, et voyez si j'ai raison : ce n'était pas la mort, c'était le cloître qui, dans la première enfance de votre fils, vous épouvantait. Le cloître! quel abri, cependant, pour cette âme facilement conduite vers le bien comme vers le mal! — Non, non, pas ce sacrifice! — disiez-vous; et le monde, avec toutes ses séductions, s'est ouvert, selon vos désirs, devant la faiblesse et l'inexpérience du jeune homme. Alors vous avez tremblé de nouveau, et votre frayeur, juste cette fois, vous a mérité d'échapper à la plus lamentable des punitions. Obscurcissements de l'esprit, convoitises du cœur, progression rapide des pensées mauvaises, l'infortuné allait tout subir, quand sauvé, malgré lui, par votre prière des suites funestes de la première tentation sérieuse, il vous est rendu encore innocent. — Pas cette épreuve! aviez-vous dit pour la seconde fois, et pour la seconde fois Dieu vous exauçait. Que vouliez-vous donc accepter pour votre lot dans les douleurs imposées à la race d'Adam, et sans lesquelles la vie humaine, dépouillée d'actions méritoires, n'aurait aucun but? Votre lot, vous le demandiez ailleurs que dans vos liens maternels, et comme ces liens seuls vous captivaient, que, hors de là, tout ne vous était d'aucun prix, vous ne vouliez, en réalité, aucune douleur, aucun sacrifice, aucune épreuve.

— Pauvre enfant! mourir si jeune! murmura la mère affligée.

— Est-ce lui que vous plaignez? continua le religieux, lui qui n'a connu de la vie que les sourires, les promesses et les illusions; lui

qui, retiré de l'arène au premier combat, s'en va couronné de fleurs, au sein des félicités éternelles? Encore un peu de temps, et tous vos soins pour lui cacher les mensonges de l'amitié et de l'amour auraient été perdus; encore un peu de temps, et cette âme, remontée là-haut sans souillures, errait peut-être, corrompue et corruptrice, dans les profondeurs du mal. Il est mort trop tôt pour votre tendresse, pour quelques lendemains heureux et puis vous rêviez toujours à ses vingt ans. Ces regrets, notre aveuglement les explique, mais qu'il en est d'autres bien plus amers! Il est mort trop tôt! ces mots, comprenez-les bien, et sachez en tirer de toutes les consolations la plus ineffable. Heureuses les mères dont les fils sont morts trop tôt, et bien à plaindre celles qui, pleurant sur des tombes sans espérance, se disent en comparant un sombre déclin à une belle aurore, que leurs enfants sont morts trop tard!

A genoux, mais le front levé comme il convient à une âme chrétienne qui, dans ses chagrins, au lieu de se courber vers la terre, doit toujours aspirer au ciel, la veuve de Cuburien écoutait avidement ces paroles dictées par l'esprit de foi, et qu'elle était digne de comprendre. Elle avait triomphé maintenant de cet affaiblissement passager, de cet accablement sans mesure qui suivent trop souvent les grandes crises de l'existence, même pour les natures ordinairement énergiques. Réveillée comme d'un long sommeil :

— Parlez, s'écria-t-elle, et dites à une pauvre femme, à une pauvre mère qui ne vivait que pour son fils, dites-lui ce qu'elle peut faire en ce monde où la voilà seule!

La voix de l'inconnu avait une douceur angélique lorsqu'il répondit pour la dernière fois :

— Ce que vous pouvez faire, ô ma sœur? Vous pouvez continuer jusqu'à la fin avec une sécurité profonde ce que vous avez fait quand il était là, au milieu d'incertitudes et d'appréhensions : occupez-vous encore de son bonheur, essayez d'y ajouter en lui donnant, de là-haut, le spectacle d'une âme qu'il aimait, d'une âme résignée, d'une âme forte et généreuse, toujours en progrès dans la vertu! S'il est dit dans les livres saints que la conversion d'un seul pécheur met le ciel en fête, comment supposer qu'un fils, quelque absorbé qu'il soit dans la possession du souverain bien, verra sans plaisir les courageux

efforts de sa mère restée derrière lui? Non, non, il est des mystères que l'amour devine et dont la suavité demanderait un autre langage que des mots humains. Songez à Dieu, ma sœur, pensez à votre cher fils; puis armez-vous de courage, de patience, de force, et marchez. Dieu vous regarde, comme il regardait son serviteur Job au moment des grandes épreuves. Oh! si le saint patriarche avait eu comme vous un enfant dans la joie céleste, quel n'eût pas été le ravissement du fils en écoutant le Seigneur lui-même applaudir à la droiture, à la simplicité, à la piété de son père!

S'il est des pensées qui passent sur notre âme comme un ouragan, il en est d'autres qui la rafraîchissent, la relèvent comme la rosée du printemps relève et rafraîchit la plante étiolée. Transportée un instant par la Foi, l'Amour et l'Espérance au sein de la paix éternelle, Catherine ne voyait plus que le ciel, elle n'entendait plus que le cantique de délivrance chanté par son fils arrivé au port. Le souvenir d'un chant du pays sur le départ d'une âme chrétienne, revenait à la mémoire de la veuve avec un sens nouveau que lui donnait la tendresse de son enfant :

« Aie confiance, disait celui-ci, après le vent du nord-ouest, la » mer est calme; je viendrai te donner la main.

» Et quand même ton pauvre cœur serait aussi lourd que du fer, » comme un aimant, je saurai bien t'attirer vers moi;

» Vers moi qui viens d'échanger des ronces contre des roses, et du » fiel amer contre du miel savoureux. »

X.

A quelques jours de là, Alain de Rohan communiquait au vicomte de Léon, son fils, une lettre que lui adressait Catherine. La veuve en le priant de la décharger des intérêts confiés à ses soins, ne lui demandait qu'un petit logement dans un des pavillons du château, son désir étant de se consacrer entièrement aux œuvres de charité, en attendant l'heure marquée par la Providence pour la réunir à son cher François. Les visions de celui-ci et la sienne étaient racontées aussi avec une

pieuse gratitude. Aucun des deux seigneurs, en lisant les mystérieux détails de cette histoire, ne prononça comme on le ferait presque partout aujourd'hui les mots d'hallucinations et de rêves. L'un et l'autre admettaient sans conteste la possibilité d'une protection même visible exercée sur une famille par un parent mort dans la prédestination. Dans cette conviction cent fois plus salutaire en ses effets que nos pâles lumières et nos raisonnements captieux, le noble vieillard, au lieu de chercher à remplacer madame de Bodégat dans le poste de confiance qu'elle occupait au château de Cuburien, voulut transformer ce château en monastère. Pour y parvenir, et avec la pensée d'unir dans la même fondation le souvenir du jeune écuyer et celui du vénérable père Zacharie, il s'adressa à des religieux du couvent de l'île Vierge, et demanda que la communauté nouvelle fût établie sous le patronage de saint François. La donation ainsi faite est datée de 1445; cependant les bons Cordeliers ne vinrent habiter Cuburien que treize années plus tard.

Catherine de Bodégat ne les vit point arriver; mais elle vécut encore assez pour connaître dans ses lugubres détails la fin du brillant seigneur du Guildo. Les traitements odieux dont ce malheureux prince fut la victime, et qui pesèrent éternellement sur la mémoire de son coupable frère, le duc de Bretagne, pénétraient d'horreur le cœur de la veuve. Ce qu'elle apprenait des persécutés et des persécuteurs, des fautes commises et des fautes expiées, de la situation difficile faite à chacun dans un monde où règnent le mensonge et l'injustice, l'invitait à moins regretter, chaque jour, son isolement. Au moment de traverser une forêt infestée par des bandits, le voyageur éprouve un soulagement véritable si, au lieu d'emporter avec lui ses richesses, il a pu mettre d'avance en lieu sûr tout ce qu'il possédait de précieux. Catherine était comme le voyageur : son fils à l'abri, qu'avait-elle à craindre?

XI.

Et maintenant que nous avons écrit la légende de Cuburien, nous l'adressons avec confiance aux mères qui n'ont plus d'enfants, au

moins de ce côté de la vie. Si les fils qu'elles pleurent sont morts innocents ou saintement réconciliés, peut-être ces pauvres mères, en voyant, de nos jours, parmi la jeunesse, tant de cadavres debout, tant de ruines vivantes, tant de raisons de craindre et si peu de raisons d'espérer, peut-être se diront-elles aussi que l'éternelle sécurité vaut bien un dur sacrifice. Hors de la morale chrétienne point de consolations à certaines douleurs; là seulement, là dans l'ordre élevé d'enseignements qui dicta les béatitudes, des adoucissements sont encore possibles. N'avoir plus en ce monde aucun intérêt, aucune ambition, aucune attache ni grande ni petite, est-ce donc, pesé au poids des divines promesses, un état si désolant? Saint François de Sales ne le croyait pas lorsqu'il se plaisait à comparer ces âmes solitaires, dépouillées de toute espérance terrestre, à des nids d'alcyons bien clos, bien calfeutrés du côté des vagues, mais qui, du côté d'en haut, ont toujours une ouverture pour aspirer l'air et voir le soleil.

HIPPOLYTE VIOLEAU.

ÉTUDES LITTÉRAIRES ET MORALES.

ROME ET LONDRES

PAR M. L'ABBÉ MARGOTTI [1].

Jetons maintenant les yeux sur Rome. Ce qu'il est facile de constater tout d'abord, c'est que l'État Pontifical est le pays d'Europe d'où l'on émigre le moins, tandis qu'au contraire la Grande-Bretagne est le pays d'Europe d'où l'on émigre le plus. Soif de gain pour les uns, misère pour les autres, les sujets de la reine Victoria s'en vont par masses qui rappellent les grandes migrations du moyen âge, tandis que le Romain reste fidèle plus que tout autre au lieu qui l'a vu naître. Qu'en conclure? Serait-ce par hasard, je le demande, que le Romain est malheureux et l'Anglais heureux chez lui? Le bon sens populaire est un sûr guide et il tranche ici la question. Ce qui est clair, c'est que l'on reste où l'on se trouve bien, c'est qu'on s'en va d'où l'on se trouve mal. Ne serait-ce pas pour le même motif que les suicides sont si fréquents en Angleterre et si rares à Rome? Si rares, que, lorsqu'un suicide a lieu, on est à peu près sûr qu'il s'agit d'un étranger [2].

La civilisation repose à Rome sur un principe très-différent de celui sur lequel elle repose en Angleterre; nous ne pouvons donc être surpris que les conséquences soient très-différentes. C'est surtout de Rome qu'on peut dire : — « Heureux le peuple dont Dieu est le

(1) Voir la *Revue* t. VII, pages 351-365.

(2) Ces faits sont patents et connus. Mais si dans les États Pontificaux l'ensemble de la population est heureux, je n'entends pas nier qu'une certaine portion fort remuante de la noblesse et de la bourgeoisie des villes ne soit mécontente de tout et n'aspire à tout parce qu'elle se croit capable de tout.

Seigneur. » *Beatus populus cujus dominus Deus ejus.* L'Angleterre put elle-même s'attribuer longtemps ces paroles. Sa grande Charte, c'est-à-dire la source même de ses libertés, garde encore dans son préambule le souvenir de l'antique foi du peuple anglais : — « A l'honneur de Dieu et à l'exaltation de la sainte Eglise (c'est ainsi que commence cet acte célèbre), par le conseil de nos vénérables pères Étienne, archevêque de Cantorbéry, primat de toute l'Angleterre, et cardinal de la sainte Église romaine, d'Henri, archevêque de Dublin, etc. » — La première liberté anglaise, dit, à ce sujet, M. Margotti, a donc été catholique, catholique dans son origine, catholique dans son but, catholiques dans ses termes (1). — Aujourd'hui encore on lit l'inscription suivante plusieurs fois répétée à *Parliament-house :* — *Fear Good, honour the Queen.* « Crains Dieu, honore la reine. » — Mais derrière ces manifestations traditionnelles du vieux sentiment anglais, se cache la plaie de l'époque, ce mercantilisme qui atteint tout et qui a fait de Londres, suivant l'expression de Cowper, la *première cité commerçante du monde.*

Tel est en effet le seul titre auquel Londres et l'Angleterre, en général, aient droit. Allez à Birmingham et vous y trouverez une fabrique d'idoles ! On vous y vendra, avec *escompte sur le paiement au comptant,* YAMEN, *dieu de la mort, en bronze fin* (je cite le prospectus) ; — NIRONDI, *roi des démons, — modèles très-variés ;* — VARONNIN, *dieu du soleil, plein de vie; son crocodile est en bronze et son fouet en argent;* — COUBEREN, *dieu des richesses; ce dieu est d'un travail admirable, et le fabricant y a mis tout son art, tout son talent.* — « On trouve aussi dans cette fabrique, poursuit l'annonce, des *demi-dieux* et des *démons inférieurs* de toute espèce (2). »

Un journal protestant, *Les Archives du Christianisme,* faisait remarquer, à ce sujet, que l'Angleterre était le seul pays chrétien où les sauvages pussent venir acheter des idoles (3).

(1) Rome et Londres, p. 40.

(2) Rome et Londres, p. 255.

(3) N° de septembre 1855. — Birmingham fabrique, en outre, pour les sauvages, des instruments de torture. Un journal de cette ville, le *Birmingham Daily Post,* faisait, en décembre 1857, la description suivante d'un de ces instruments au service du roi de Delhi : — « C'est, disait il, une des plus terribles inventions qu'on ait jamais vues. Elle consiste à renverser et à broyer entièrement la victime sous un poids énorme. » — Triste retour ! Le roi de Delhi s'en servait alors contre les Anglais.

Mais si Londres est la *grande capitale commerçante*, Rome demeure toujours la *cité-reine* parce qu'à l'étendue de sa domination qui, aujourd'hui encore, va plus loin que n'alla jamais celle des Césars, elle sait joindre le respect de la civilisation et de la conscience, c'est à dire, ce qui constitue la distinction de la royauté. Je n'ignore point d'ailleurs ce que Boccace, Luther et Montaigne ont raconté de sa *desbordée façon de vivre* (1). Entrons donc dans le détail, documents en mains.

Nous avons vu ce qu'était la prostitution à Londres. Un des chirurgiens de notre division d'occupation, le docteur Jacquot, va nous dire ce qu'elle est à Rome : — « C'était, dit-il, une ignominie *à peu près inconnue* à Rome avant la Révolution de 1849 ; elle est née du désordre, et la soldatesque de l'occupation française a quelque peu contribué à prolonger la vie de ce monstre (2). » — Les infamies d'Adrien si fameuses dans Rome antique ont en outre émigré à Paris, c'est toujours le docteur qui parle, et il en résulte *une supériorité morale relative pour la capitale de la chrétienté* (3). Jamais non plus le vice n'ose y exercer ses séductions dans la rue, comme il arrive trop souvent à Paris et à Londres. — « Nous ne l'y avons pas trouvé, écrit le docteur Jacquot, pas même à notre entrée en 1849, après les désordres de ces temps agités et l'extrême misère qu'ils y avaient produite. »

Rome enfin, plus qu'aucune autre ville d'Europe, a multiplié les œuvres pour sauvegarder la jeunesse, l'indigence, et purifier la dégradation. Ainsi on y trouve des *Conservatoires* sans nombre pour les orphelins, les *periclitantes*, suivant l'expression italienne, *pericolanti*, les veuves, les *mal mariées*, les repenties. Le nombre des malheureuses qui, après s'être perdues, reviennent à une vie honnête, y est proportionnellement beaucoup plus considérable qu'à Paris et à Londres, signe certain d'une éducation plus profondément chrétienne. Quant à la population en général, il y a certainement bien des misères. Mais, en consultant néanmoins les statistiques de l'État romain, il est facile de se convaincre de la fécondité des mariages, ce qui est loin d'être un indice du déréglement des mœurs. Citons enfin une dernière

(1) Montaigne, *Essais*.
(2) Cité dans *Rome et Londres*, p. 359.
(3) *Rome et Londres*, p. 365.

phrase du docteur Jacquot : — « Rome a précédé les autres peuples dans la voie de la prévoyance, de la moralité et des secours. Telles sont les institutions relativement à sa population et à ses finances que la capitale du catholicisme marche toujours *en première ligne*, et que, non contente de prêcher la charité, elle en donne un éclatant et perpétuel exemple (1). »

La charité se révèle en effet partout à Rome, non pas, sans doute, la charité de comptoir de Londres, mais cette charité du cœur qui donne sans réserve, suivant l'expression de M. de Cormenin, *ses soins, son temps, sa science, ses consultations et ses prières.* Vous l'y trouvez dans les hôpitaux, dans les prisons, dans les écoles, dans la rue. L'Angleterre a dépensé des sommes considérables pour ses hôpitaux et ses prisons; elle a élevé, dans ce but, d'admirables édifices où les conditions hygiéniques surtout sont parfaites, et cependant Rome la devance encore. Elle la devance d'abord par l'ancienneté de ses établissements. Son hospice du Saint-Esprit pour les enfants-trouvés date du XIIIe siècle; celui de la Trinité pour les convalescents, du XVIe; sa maison d'accouchement de Saint-Roch a précédé de loin toutes celles du même genre qui existent aujourd'hui en Europe. L'origine des prisons cellulaires remonte à Clément XI; celle des dépôts de mendicité, à Grégoire XIII et à Sixte-Quint. A Londres au contraire tout est nouveau, tout est d'hier, et le célèbre hospice de la *Samaritaine* lui-même, un de ceux dont se vante le plus et depuis plus longtemps l'Angleterre, ne compte pas un siècle et demi d'existence.

Mais ce n'est pas seulement par la priorité que Rome l'emporte sur Londres, c'est encore et surtout par l'esprit chrétien qui anime toutes ses œuvres. A Londres, ce qu'on admire, c'est la comptabilité; à Rome, c'est la charité. Parcourez les hôpitaux et les prisons de Londres, et vous serez dès l'abord frappé d'y voir toutes les fonctions remplies par des mercenaires. Les hôpitaux n'ont que des infirmiers, les prisons n'ont que des geôliers, tandis qu'à Rome les associations pieuses ne laissent jamais le malheureux seul et lui rendent, dans l'isolement comme dans la maladie, l'affection, les soins et les secours de la famille. « C'est là qu'on voit, écrivait M. Fulchiron, combien *la cha-*

(1) Les ouvrages du docteur Jacquot sont : *Mélanges médico-littéraires.* — Paris, 1854. — *Lettres médicales sur l'Italie*, Paris, 1857.

rité qui part du fond du cœur l'emporte sur celle que le devoir impose à l'infirmier qu'on paie (1). » Ajoutons que le célèbre réformateur des prisons anglaises, Howard, était le premier à admirer l'ordre et la tenue des prisons de Rome, et qu'un membre éloquent de la Chambre des Communes, M. Maguirre, en traçait naguère un tableau fort différent, à coup sûr, de celui que les Anglais eux-mêmes tracent de beaucoup de prisons de Londres. Ainsi que le fait remarquer, d'ailleurs, M. Maguirre, les prisons de Rome sont, en ce moment, dans un état de transition; les geôliers y font place chaque jour à des religieux ou religieuses de divers ordres, et s'il est encore de ces établissements dont on ne saurait parler avec *enthousiasme*, de tous, du moins, ajoute-t-il, on peut parler avec *espérance*.

L'honorable représentant de Dungarvon raconte ensuite une visite qu'il fit aux prisons de *Termini*, de *Sainte-Balbine* et de *Saint-Michel*. « Quiconque, dit-il, se serait formé des idées terribles sur les prisons et les cachots d'Italie, aurait eu lieu de se détromper en entrant dans ce vaste cloître, qui n'avait pas moins de deux acres irlandais, soit environ cent dix mètres carrés (il s'agit de la prison de femmes de Termini), et en voyant combien il était agréable et chaud sous un ciel serein et un soleil splendide. Jamais je n'ai vu un lieu qui ressemblât moins à une prison. » — M. de Corcelles écrivait à peu près la même chose en 1849, au sujet des prisons du Saint-Office : — « Nous traversâmes, dit-il, un préau planté d'orangers et de jasmins, qui ne me parut pas ressembler aux descriptions des chroniqueurs. » Quant à la tenue de la maison, M. Maguirre continue ainsi : — « Plusieurs prisonnières circulaient dans le cloître, quelques-unes étaient dans la chapelle; mais la plupart se trouvaient réunies dans un vaste local, disposé à peu près comme nos écoles, et elles s'y livraient à différents ouvrages de leur sexe, fabriquant notamment de riches et très-belles variétés de dentelles. Trois ou quatre sœurs présidaient au travail des prisonnières et les surveillaient complétement par leur présence.... Quiconque eût été introduit, sans connaître d'avance la nature de cet établissement, eût certainement pensé que c'était une école industrielle d'adultes, tant on y voyait peu la peine et même la restriction.

(1) *Voyage dans l'Italie méridionale*, t. III, p. 311.

Cependant, ça et là, dans les rangs silencieux de ces femmes taciturnes, il y en avait qui avaient teint leurs mains de sang ou qui expiaient des fautes très-graves commises contre les lois et produites souvent par la férocité ou par des passions soudaines. On m'en indiqua particulièrement deux qui s'étaient rendues coupables d'assassinats et dont les physionomies opiniâtres et sombres révélaient une terrible harmonie avec leurs méfaits. Il y a trois ans que les sœurs ont reçu la direction de cet établissement, et pour contenir cette troupe de femmes robustes, elles n'ont que leur influence sans appui et la protection d'une seule sentinelle qui fait la garde hors de la porte.... Éclatant exemple du pouvoir de l'autorité, alors que ceux qui l'exercent inspirent affection et respect (1). »

Mêmes observations à Sainte-Balbine, où sont enfermés de *jeunes délinquants* et des *vagabonds de la pire espèce*. Saint-Michel offre un sujet particulier d'étude. C'est là, en effet, qu'a pris naissance, dans les premières années du XVIIIe siècle, ce système d'emprisonnement cellulaire que s'imaginent avoir inventé les philantropes d'Auburn et de Philadelphie. Mais ce système, qui n'a guère produit jusqu'à ce jour, en Amérique et en Angleterre, que l'abêtissement ou le suicide, produit des effets très-différents à Rome. Et pourquoi? toujours par cette action incessante de la charité qui, en séparant le prisonnier de ceux qui pourraient achever sa corruption, a soin de l'entourer de frères, d'amis qui puissent l'aider à en sortir. Comment ne pas admirer, en outre, le soin que l'on prend à Saint-Michel de rendre le travail agréable en le mettant en rapport avec les aptitudes de chacun. Ce soin est surtout remarquable dans l'orphelinat qui occupe une partie des bâtiments. Les arts libéraux y sont enseignés non moins que les arts mécaniques, et deux des plus illustres graveurs de notre époque, Mercurii et Calamatta, doivent leur éducation à Saint-Michel. Les grandes salles de la maison sont tapissées de leurs chefs-d'œuvre.

Je ne sais si on trouverait rien de pareil soit en Angleterre, soit même en France. Quant aux prisons anglaises, sans méconnaître, d'ailleurs, le moins du monde, le caractère imposant, fastueux

(1) *Rome et Londres*, p. 423.

même qu'elles présentent; sans nier l'importance considérable des sommes qu'elles ont coûté, nous sommes bien obligés de dire que s'il en est à Rome qui ne sauraient, suivant l'expression de M. Maguirre, éveiller l'*enthousiasme*, il en est aussi à Londres, et des plus célèbres, où l'enthousiasme serait fort déplacé. — « Il faut avoir perdu tout sentiment de honte, écrivait, en 1850, sir Hepworth Dixon, pour pouvoir être témoin des abominations de la prison à *Horsemonger-Lane* ou à *Giltspur-Street-Compter*, et ne pas éprouver une grande indignation (1). » — Le *Times* publiait, de son côté, en janvier 1857, une lettre de laquelle il résultait que la célèbre prison de Newgate continuait d'être *un centre de pestilence et de dégradation morale*. Enfin, il y a trois ans, M. Rose, ancien schériff, signalait, en ces termes, les horreurs de Newgate : — « Un innocent, John Markham, a été enfermé, pendant deux mois, à Newgate, avec les coupables qui sont tous dans la même chambre. Il y avait trois homicides, des auteurs d'exploits sanglants, et des *bulghers* et des *garroters* et des brigands *a nativitate*, et des affidés de voleurs, etc. L'amusement de cette tanière infernale consiste à raconter les anciens méfaits et à en ourdir de nouveaux (2). »

Ainsi, de magnifiques prisons où la corruption circule comme une maladie contagieuse ; quelques autres où l'isolement abrutit le prisonnier, tel est le triste dilemme dont ne sont point encore parvenus à sortir l'argent et la philantropie de l'Angleterre. Sans doute Rome ne peut lutter avec elle par la grandeur de la dépense ; mais pour toutes les autres grandeurs elle reste l'*Alma mater* de Virgile, la source de toute civilisation et de tout progrès. Un israélite, M. Cerfbeer, envoyé en Italie par un des ministres de Louis-Philippe, en faisait la remarque : — « C'est à Rome, écrivait-il dans son rapport, que la philantropie a pris naissance sous le nom plus doux de charité ; c'est là que les *notions de la science et des principes administratifs de la charité ont reçu la première et la plus large application*. On se trompe, je ne crains pas de l'affirmer, sur l'autorité de Rome (3). »

A ne considérer même la charité qu'au point de vue administratif,

(1) *London's prisons*, p. 7-10. — *Rome et Londres*, p. 408.
(2) *Rome et Londres*, p. 409, 410.
(3) Voir *Rome chrétienne*, 2e édit., t. II, p. 348.

Rome a ses créations qu'on ne trouve nulle part ailleurs. M. Maguirre cite particulièrement la disposition des cellules pénitentiaires de Sainte-Balbine, qui ne sont fermées au-dessus et en avant que par un treillis de fer, ce qui assure à la fois la ventilation et la séparation. Les catholiques anglais ont reproduit ce système dans leur maison de réforme d'Hammersmith.

Mais ce qui importe beaucoup plus que des perfectionnements de détail, c'est l'ensemble des institutions romaines prévenant toutes les misères ou s'attachant du moins à toutes pour les soulager. L'Angleterre a sa taxe des pauvres, impôt banal, où le cœur n'entre pour rien : Rome a ses médecins des pauvres, ses pharmaciens des pauvres, ses instituteurs des pauvres dans chaque commune ; elle a ses visites à domicile de tous ceux qui souffrent; elle a ses dots pour les jeunes filles, dont la somme s'élève, chaque année, dans la ville seule, à 324,000 fr. par an. M. de Tournon fait remarquer que sur 1,500 mariages qui se célébraient annuellement à Rome, au commencement de ce siècle, mille étaient assurés d'une dot qui pourvoyait aux premières dépenses du ménage.

Quant à la mendicité, elle n'est pas interdite à Rome comme en Angleterre; on ne croit pas à Rome, comme dans la *libérale* Albion, que l'âge, l'infirmité, le dénuement soient des titres au cachot; on ne confond pas le malheureux avec le coupable, et, tout en donnant du travail à ceux qui peuvent travailler, on laisse la liberté et la charité aux autres. Nous avons vu d'ailleurs que, bien qu'elle soit interdite, la mendicité n'en existe pas moins en Angleterre, et qu'elle y a même souvent un caractère à elle, caractère profondément douloureux; c'est le cri de la faim. Rien de semblable ne se voit à Rome, et si la rencontre de la misère y choque parfois tant de touristes, tant d'hommes heureux qui voudraient ignorer qu'il existe des malheureux dans ce monde, il n'en est pas moins certain, ainsi que M. de Villeneuve le constate dans son livre du *Paupérisme*, que Rome nourrit moins de mendiants que bien d'autres cités renommées cependant pour leur excellente administration et pour leur opulence (1).

Parlerons-nous des brigands de Rome? Ces brigands sont, je le

(1) *Du Paupérisme*, t. II, p. 385.

déclare, parfaitement inconnus à ceux qui ont habité Rome, ou, plutôt, ils étaient parfaitement inconnus, il y a quelques années; car les mœurs révolutionnaires tendent chaque jour à transformer le stylet en un élément de civilisation. Autrefois cette arme était réservée pour les querelles d'amour, les vengeances domestiques, pour ces entraînements de la passion, fréquents dans toute grande cité, plus fréquents peut-être sous l'ardente chaleur des contrées méridionales; mais aujourd'hui le stylet est devenu l'instrument de la politique; il menace sans cesse dans l'ombre, et ceux qui y ont recours ne sont pas les moins chauds amis de l'Angleterre.

Hors de Rome, le brigandage se trouve encore ça et là, plus rare chaque jour, grâce aux efforts incessants de l'administration; mais qu'est-ce que ce brigandage près de celui des *garroteurs?* Est-ce un journal de Rome ou n'est-ce pas le *Times* plutôt qui a écrit : « La question est aujourd'hui de savoir si nous pouvons élever et maintenir, au cœur d'une population comme la nôtre, une armée de voleurs et d'assassins? Que signifient pour nous les Russes, les Perses, les Chinois, et autres ennemis extérieurs, en comparaison de cette armée, chaque jour plus forte, qui est présentement *en possession de notre pays* (1). »

Nous nous rappelons enfin l'ignorance du peuple anglais et ces générations entières de mineurs, de marchands de fruits, d'ouvriers de fabriques pour qui la notion même du bien et du mal n'existe pas, qui naissent, végètent, meurent sans savoir ni le chiffre de l'année, ni le nom de leur souveraine, ni celui même que peut revendiquer leur famille. A Rome, au contraire, on peut dire que l'instruction court les rues; vous l'y trouvez partout, sous toutes les formes, et le plus souvent gratuite : écoles du jour, écoles du soir, catéchismes à toutes les heures. — « Pour être un bon maître d'école, a dit M. Thiers, il faut une telle humilité et une telle abnégation de soi, qu'on ne les trouve que rarement chez un laïque. » — Ce seul mot explique tout.

Si de l'école nous passons à l'Église, que voyons-nous? A Rome, les églises sont pleines; à Londres, la plupart restent vides. M. Mar-

(1) *The Times*, 31 décembre 1856. — *Rome et Londres*, p. 348.

gotti en a parcouru dix, un dimanche, sans pouvoir trouver dans aucune un auditoire d'au moins cent personnes. Quant au clergé, une partie vit dans l'oisiveté, lisons-nous dans le rapport d'un comité anglais ; une autre partie *gravite vers Rome*, enfin la troisième partie est accablée de travail (1). Telle est, au reste, l'anarchie dogmatique qui règne dans son sein, que les assemblées ecclésiastiques sont tombées en désuétude, tant étaient vives les divisions qui s'y manifestaient : « Que font les évêques en Angleterre? se demande John Chapman, dans les *Aventures d'un gentilhomme à la recherche de l'Église anglaise*, et il répond : — « Rien que se chamailler comme des chiens pour un os. » — Un journal, le *Weekly Dispatch*, représente la *mission cléricale* en Angleterre comme étant, en un certain sens, un *pur métier*, un *honnête trafic*.— « Les pasteurs négocient en théologie, ajoute-t-il, comme le droguiste en thé.... L'office pastoral est, chaque jour, mis à l'encan.... On le donne à bas prix comme une reversion avec charge d'une annuité viagère ; on le recherche comme une rente ; l'estimateur l'apprécie d'après la petitesse du troupeau, la grandeur du revenu, l'amabilité de la société, la commodité de la maison et des terres paroissiales (2). »

Les *Annonces* des journaux nous donnent la preuve que rien n'est exagéré dans ce tableau. L'article *Bénéfice* y occupe une grande place, et les détails qui accompagnent chaque annonce sont, en général, des traits de mœurs. En voici un *spécimen* que M. Margotti emprunte au *Galignani's Messenger* :

« *Avis aux possesseurs de bénéfices* : Si quelqu'un désirait vendre un bénéfice de peu de valeur, dans un district rural, il trouverait un acheteur, en s'adressant, par lettre affranchie, au révérend E. C. Tison, à Wakefield, Yorkshire. On désire n'être tenu qu'à un service par jour ; on tient à ce que la maison soit en bon état, et l'on voudrait, en outre, un petit ruisseau fournissant des truites, *a trout stream*. »

Une autre annonce, empruntée récemment par le *Monde* au *Clerical-Journal*, de Londres, n'est pas moins caractéristique ; la voici :

« Un ecclésiastique habitué à prêcher devant un auditoire respectable, est disposé à prêter ses sermons.... ce sont des originaux dans

(1) *Rome et Londres*, p. 93.
(2) *Rome et Londres*, p. 139.

le sens le plus strict. Ils sont *frappants et persuasifs*, et ils seront fournis au prix de dix shillings sterling pièce. Une commande pour un mois de sermons accompagnée d'un mandat sur la poste, de deux livres sterling, sera exécutée avec exactitude et la plus grande discrétion. — *Extrait de correspondances.* — La marquise de... a paru enchantée de votre dernier sermon. — Signé E. F. — Mon église de Saint.... se remplit; mes paroissiens trouvent que vous êtes un bon prédicateur. — Signé G. H. J.

» Adresser les demandes à M. J. Smith, sous enveloppe portant le nom de M. Walker, libraire, au Strand, n° 189, Londres. »

Et remarquons bien que c'est un des journaux officiels du clergé anglais qui contient cette annonce. La prédication elle-même et le soin des âmes ont ainsi recours aux mêmes recherches d'esprit, au même ton de métier que l'huile de foie de morue et que la moutarde blanche.

Nous ne pouvons avoir l'intention d'opposer ici le clergé de Rome au clergé de Londres; un seul mot, à cet égard, suffira. Chacun sait que les membres les plus distingués du clergé anglais s'en vont tous les jours à Rome. Mais, en revanche, quels sont les membres du clergé romain qui s'en vont à Londres? Qui? Achilli et Gavazzi! de brillantes recrues, sans doute! Elles nous rappellent le mot d'un ministre protestant : — « Ne saurions-nous donc empêcher le pape de jeter ses mauvaises herbes dans notre jardin (1)? »

Le clergé anglais est le premier à sentir la distance qui le sépare du clergé de Rome. « Ne pourrons-nous au moins égaler son zèle? » — s'écrie-t-il quelquefois en voyant les œuvres admirables de l'apostolat catholique dans les trois royaumes (2). Mais la force lui manque toujours et alors il revient à l'intolérance, la seule arme qui lui ait quelquefois réussi.

On a fait grand bruit, il y a deux ans, de l'enlèvement du jeune

(1) Nous n'ajouterons plus qu'un mot : on sait les belles prières de la liturgie catholique pour nos *ennemis*, pour nos *persécuteurs*. Voici, comme pendant, une prière de la liturgie anglaise qui va droit à notre adresse : elle était récitée chaque dimanche, dans toutes les paroisses, pendant les guerres de l'Empire : — « Seigneur tout-puissant, donnez-nous le pouvoir de *détruire jusqu'au dernier* ce peuple perfide qui a juré de *dévorer vivants* vos fidèles serviteurs. »

(2) *Rome et Londres*, p. 92.

Mortara, fils d'un Juif de Bologne, qui fut séparé de sa famille pour être élevé dans une maison religieuse, et l'on s'est bien gardé de dire que des faits autrement graves se passent journellement eu Angleterre. Le jeune Mortara ne fut pris, en effet, à sa famille qu'en vertu de lois connues de tous et dont sa famille était parfaitement libre d'éviter l'application, tandis qu'en Angleterre, les droits de plus d'une famille ont été récemment violés contre toutes les lois. Qu'est-ce d'abord que l'affaire Mortara?

Un Juif de Bologne donne à son fils une nourrice catholique parce qu'elle demandait un prix moins élevé que les nourrices juives; c'était contrevenir à une loi des États-Romains et s'exposer à des conséquences prévues. La loi romaine interdit l'entrée de la maison des Juifs aux nourrices catholiques; elle défend, d'un autre côté, à celles qui enfreindraient cette prescription, de baptiser les enfants dont elles ont le soin, sauf un cas cependant, celui de mort imminente; mais alors, si l'enfant survit, la loi décide qu'il sera élevé dans la foi de son baptême. C'est cette loi qui fut appliquée au jeune Mortara. Le jour où son père l'avait confié à une femme catholique malgré la loi, il avait abdiqué de lui-même toute autorité sur lui dans le cas prévu par la loi. Il en est ainsi de toutes les dispositions législatives. Lorsqu'on les viole, on se soumet implicitement aux conséquences de la violation, sans qu'on puisse dire, uniquement pour cela, que la liberté soit atteinte.

L'école libérale n'en jeta pas moins les hauts cris : elle oublia tout à coup son grand principe que l'enfant appartient à l'État avant d'appartenir à sa famille; elle oublia que pendant vingt ans, grâce à elle, la France avait vu ses générations accaparées, séquestrées, éduquées de force par l'État, sous peine d'être déclarées impropres à toute fonction, à toute carrière; et elle fulmina l'anathème contre le pouvoir qui osait s'attribuer l'éducation du jeune Mortara, sans prendre garde qu'elle-même n'entendait faire de la France entière qu'un peuple de Mortaras.

Les cris ne furent pas moins bruyants en Angleterre. Que se passait-il cependant, à la même heure, chez nos voisins? Les fonds des souscriptions ouvertes pour les orphelins de la guerre de Crimée, souscriptions auxquelles les catholiques avaient pris une large part, étaient publiquement employés à satisfaire des antipathies de secte.

Sans s'inquiéter de la religion des familles, on plaçait les enfants dans des écoles protestantes ; on comptait sur le silence de pauvres gens sans fortune et sans appui, et, si une plainte se faisait jour, on la combattait avec acharnement. La lutte fut surtout vive à l'égard de la jeune Alice Race. Alice, fille d'un soldat de Crimée, avait été placée dans un orphelinat protestant. Sa mère, privée de ressources, y avait consenti. Mais, plus tard, elle se repent de sa faiblesse, et redemande sa fille. On la lui refuse, et il faut que la pauvre veuve intente un long et coûteux procès pour sauver son enfant. La sentence, il faut bien le dire, lui fut favorable; mais, au moment où Alice allait être rendue à sa mère, un bienfaiteur inconnu donne à l'enfant 20 livres sterling (500 fr.), et l'effet de cette donation est de faire passer la tutelle à la chancellerie royale. Alice est mineure ; elle ne peut refuser la donation ; sa mère ne peut la refuser pour elle, et la voilà par conséquent livrée sans défense à la chancellerie qui ordonne, après longue délibération, qu'elle sera élevée jusqu'à vingt et un ans, dans les principes de l'Eglise d'Angleterre.

Un autre fait non moins odieux nous a été révélé par les journaux, il y a quelques jours. Chacun se rappelle que l'hôpital *Adelaïde*, à Dublin, a été impitoyablement fermé à un prêtre catholique qui demandait à voir un malade catholique. Heureusement le moribond était français, mais il ne dut les secours de la religion qu'à l'intervention du consul de France, et encore fallut-il, pour qu'il pût les recevoir, que le consul le fit transporter mourant hors de la maison.

Et maintenant, qu'on nous parle de liberté, de tolérance, de civilisation ! Nous savons ce que ces mots veulent dire. L'Angleterre est le pays où l'on se targue le plus de liberté, et c'est, en même temps, le pays où la frénésie de la concurrence et l'abrutissement d'un travail sans mesure, ont le mieux reproduit l'esclavage antique ! On y prêche la tolérance, et c'est la seule nation au monde, depuis le paganisme, qui ait fait subir à tout un peuple une Saint-Barthélemy de trois siècles ! On s'y donne pour marcher à la tête de la civilisation, et les suffrages des électeurs y sont à vendre ! Les femmes elles-mêmes, qui l'ignore ? y sont parfois conduites par leurs maris, la corde au cou, sur le marché (1) ! Le fouet, le terrible fouet aux pointes de plomb, y

(1) Pour des ventes de ce genre, voir le *Journal des Débats* du 5 janvier 1844 et

continue de remplir les fonctions de *policeman* dans les geôles et jusque dans les rangs des soldats (1). On y appelle les tempêtes contre la théocratie de Rome, et on y vénère, comme chef spirituel, tantôt Henri VIII, tantôt Élisabeth, tantôt la reine Victoria, auxquels on ne craint pas de donner le titre de *Vicaire de Dieu*, de *Dieu* même, *Deaster quidam* (2).

Beaucoup de gens se persuadent que la séparation du temporel et du spirituel date de nos temps modernes. On voit ce qu'est cette distinction en Angleterre, et on ferait bien de se demander ce qu'elle est en Russie, en Prusse, en Suède, ce qu'elle était sous la République française, et ce qu'elle fût devenue aussi parmi nous, sans l'intervention éclatante de la Providence! Ce qui est vrai, au contraire, ce qui résulte de l'histoire, c'est qu'à toutes les époques, l'hérésie et le despotisme n'ont cessé de lutter contre la distinction des deux pouvoirs, afin de les absorber tous les deux. Si jamais ils pouvaient réussir, si le sceptre et l'épée pouvaient finir par se rendre maîtres de la foi, c'en serait fait de toute liberté et de toute dignité humaine. Vous pourriez avoir encore, sans doute, une certaine civilisation matérielle, civilisation épicurienne, comme on dit à Rome, civilisation de *comfort*, comme on dit à Londres; mais les grandes actions, les grands dévouements, les monuments des arts, tout ce qui part du cœur ou qui est l'expression d'une forte croyance, oh! alors n'y comptez plus! Vous aurez des machines ingénieuses et multipliées, je le veux bien; elles feront pour vous des merveilles; mais il vous en manquerait toujours une, suivant l'expression si vraie de M. Margotti, *une machine à essuyer les larmes* (3).

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

25 mai 1857, le *National* du 16 décembre 1849 et le *Worcestre Chronicle* d'août 1857. Dans les cas cités par les journaux, le prix de la femme varie d'un à cinq shellings, c'est à dire de 1 fr. 20 à 6 fr.

(1) Il résulte d'une statistique présentée au parlement anglais, qu'en 1856, le nombre de coups de fouet donnés dans la marine fut de 44,408, le *maximum* pour chacun avait été de 50; le *minimum* de 1. — Dans l'armée de terre, le nombre des flagellés avait été de 64, et la somme des coups de 2,751.

(2) C'est l'expression même de Bacon.

(3) *Rome et Londres*, p. 312.

POÉSIE.

L'ASSURANCE MUTUELLE.

ÉPISODE.

A CHARLES DE BATZ-TRENQUELLÉON.

La scène se passe dans une petite ville.

RAYMOND, *assis sous la tente d'un café.*

Eh! c'est lui... c'est bien lui, qui traverse la place.

Appelant.

Jules!

JULES, *qui a reconnu la voix de Raymond.*

Raymond, ce cher camarade de classe!

RAYMOND.

Ton vieil ami!

Ils s'embrassent.

JULES.

Cinq ans, sans nous presser la main!

RAYMOND.

Dans quel but de l'Anjou prenais-tu le chemin?

JULES.

Je parcours la province, aux gages d'un libraire,
Et l'Anjou figurait sur mon itinéraire.
Mais toi-même?...

RAYMOND.

Je suis ici, pour le moment,
En tournée officielle.

JULES, *étonné.*

Un conte?

RAYMOND.

Non, vraiment.

JULES.

Raymond fonctionnaire! et de quelle nature?

RAYMOND.

Inspecteur général de la température.

JULES.

Bah!

RAYMOND.

C'est très-sérieux.

JULES.

Le singulier emploi!
Je l'ignorais. A qui profite-t-il?

RAYMOND.

A moi!
Je trouve fort utile un emploi qui me donne
Dix mille francs par an... et l'idée en est bonne.
La place fut créée à mon intention;
J'en sentais le besoin.

JULES.

Quelle protection
Si grande...

RAYMOND.

Me valut le poste que j'occupe?
Je dois cette fortune au pouvoir d'une... jupe.
La chose ne peut pas se conter jusqu'au bout;
Seulement, sache bien que jamais, au mois d'août,
Pied de maïs, brûlé par un soleil torride,
N'eut soif de pluie, autant que mon gousset aride,
Avant que d'un emploi je ne fusse pourvu,
N'avait soif de finance... Ah! si tu m'avais vu!
Quelle détresse!... Alors l'horizon était triste!
Avocat au début, j'avais fini... choriste!...
Ne crois pas, cependant, que le sombre chagrin
Eût pénétré chez moi; j'avais le front serein.

Le ciel, en me formant, prodigue de l'étoffe,
Fit un ambitieux doublé d'un philosophe.
Radieux, le matin, j'ai vu souvent, le soir,
Le vent casser la branche où germait mon espoir;
Me suis-je désolé? Non, jamais! — Dans ma lutte
Avec le sort, j'ai ri le premier de ma chute...
Enfin une sirène en ma faveur parla,
Le sort fut désarmé par elle... et me voilà!
Mais, toi, voyons; ton lot, quel est-il?

JULES.

Médiocre.
J'étais peintre, d'abord; mais à broyer de l'ocre
C'est à peine souvent si je gagnais du pain.
Au diable les couleurs!... Et le pauvre rapin,
Lui qui rêva longtemps de fortune et de gloire,
Prit un outil, pour vivre... Un matin, la doloire
Avait entre mes doigts remplacé le pinceau.
Mais j'avais la main lente... et je buvais de l'eau!
J'abandonnai l'outil, j'essayai de la plume;
Auteur d'un roman noir, — j'en vendis un volume!
Et vingt fois de métier j'ai changé... Le guignon
M'a poursuivi partout, entêté compagnon.
Je descendis, un jour, jusqu'à l'épicerie!...
Et maintenant, je vais, commis en librairie,
Colportant.....

RAYMOND.

Des Flaubert? des Feydeau? des About?

JULES.

Des livres de morale.

RAYMOND.

En vends-tu?

JULES.

Pas du tout.

RAYMOND.

Parbleu! je le crois bien... Proposer un bon livre
Aux esprits que l'ardeur des voluptés enivre!
Mais c'est absolument comme si l'on voulait
Aux buveurs de genièvre offrir du petit-lait.
Tu me parais candide encor... Toute ta vie,
Veux-tu rester gueux?

JULES.

Moi? Je n'en ai point envie.

RAYMOND.

Crois-tu, s'il te venait quelque scrupule au cœur,
Pouvoir, sans trop d'efforts, en demeurer vainqueur?

JULES.

Je le crois.

RAYMOND.

Bon! Alors, je ne suis plus en peine
De toi.... Quelque beau jour, tu trouveras la veine.

JULES.

De tous côtés, je cherche, et je n'aperçois rien.

RAYMOND.

Il faut persévérer... Tu ne cherches pas bien.
Je t'aiderai... cela rentre dans mon système :
Obliger un ami, c'est s'obliger soi-même.
Par celui qu'on protége, — et qui reste engagé, —
On peut avoir besoin d'être un jour protégé.
L'égoïste est un sot qui perd plus qu'il ne gagne ;
Prenons des alliés pour entrer en campagne...
Mais... une idée!... Eh! oui... Jules, embrasse-moi ;
Ta fortune est faite.

JULES.

Oh! parle vite! De quoi
S'agit-il?

RAYMOND.

Le voici : l'agriculture en France
Languit ; on veut porter remède à sa souffrance.

JULES.

Bien! après?

RAYMOND.

Le ministre a conçu le dessein
D'un congrès qui verra, réunis dans son sein,
Du peuple agriculteur les nombreux mandataires ;
Et là, comme à la Chambre, aux jours parlementaires,
Chaque arrondissement sera représenté.
Juge si cet honneur doit être convoité!
C'est au chef-lieu qu'on vote, et le scrutin vous nomme...
N'hésite pas, fais-toi candidat agronome.

JULES.

Qui, moi?

RAYMOND.

D'un chou tu sais distinguer un melon?

JULES.

Probablement!

RAYMOND.

Combien n'en savent pas plus long,
Qui pourtant font grand bruit dans le monde agricole!
Fiers docteurs, — qui devraient retourner à l'école.

JULES.

Mais, ma canditature, où la poser?

RAYMOND.

Ici.
Les étrangers partout ont toujours réussi.
On ne te connait pas, quel immense avantage!
On peut te supposer tous les dons en partage,
Beau caractère, esprit charmant, cœur généreux.
Gens du même clocher se jalousent entr'eux;
Pour l'aider à monter où le renom l'appelle,
Aucun à son voisin ne veut servir d'échelle;
De là, division, isolement... Enfin,
On ne te connait pas, ton succès est certain.

JULES.

Il arrive parfois que des âmes vénales
Trafiquent de leur vote.

RAYMOND.

En promesses banales
Je les paierai pour toi.

JULES.

Promettre... sans tenir?

RAYMOND.

Tient qui peut!... On promet d'abord... pour obtenir.

JULES.

Mais du scrutin pour moi quel est le bénéfice?
Je ne comprends pas bien...

RAYMOND.

Oh! quel esprit novice!
Tu recherches l'honneur pour avoir le profit.

Sois membre du congrès, et cela te suffit :
L'ex-rapin, aussitôt, devient un personnage.
Tu frondes le pouvoir ; le pouvoir te ménage,
Car, au bruit que tu fais, on te croit influent.
Tu t'agites, — on craint un homme remuant ;
Tu parles, — on redoute un homme qui bavarde.
A t'offrir un emploi tout bas on se hasarde ;
Tu refuses d'abord ; et, te faisant prier,
Tu cèdes ; — te voilà le pied dans l'étrier !
Tu feras ce qu'a fait mon vieil ami Cerbère,
L'huissier... Et le gaillard a triomphé, j'espère !
Il tient le premier rang dans le monde huppé.

JULES.

Autrefois, je l'ai vu très-humble et très-rapé.

RAYMOND.

Il était scrupuleux, alors ; mais tu peux croire
Qu'il s'est bien corrigé. — Tu connais son histoire ?
Cerbère, un beau matin, nous quitte brusquement,
Et file sur Paris... Près du gouvernement,
Il était délégué par la minoterie.

JULES.

Un barbouilleur d'exploits !

RAYMOND.

Qu'importe ! — Il rôde, il crie,
Il traque le ministre, et prend un air méchant.
On tâte... sous le dogue on trouve un chien couchant.
Au gâteau du budget bien vite on le fait mordre ;
Et s'il jappe parfois, c'est qu'il jappe par ordre.
La farine s'alarme ; elle lui dit de loin :
« De mes chers intérêts prenez le plus grand soin. »
Il répond : « Tout va bien !... Demain l'on me décore. »
Et la farine, au bout d'un an, lui dit encore :
« J'expire sous le fisc ; pour moi, qu'avez-vous fait ?
— Beaucoup, beaucoup !... Hier, on m'a nommé préfet. »
Monsieur le candidat, voilà comme on arrive !

JULES.

L'exemple est engageant, ma foi, pour qu'on le suive !
Ton Cerbère a rampé.

RAYMOND

Tu feras comme lui ;
C'est en s'aplatissant qu'on s'élève aujourd'hui.

En est-il, parmi ceux que l'on prône sans cesse,
Qui n'aient pas, pour grandir, commis quelque bassesse?
Leur fait-on, pour cela, dès compliments moins longs?
On ne regarde pas le dessous des galons.
Qu'importent les moyens! le monde ne tient compte
Que de la fin. — Ami, contre une sotte honte
Songe plus que jamais à te bien prémunir;
Le scrupule est mortel à qui veut parvenir.
Tu le vois, je te parle en âme et conscience,
Je te livre le fruit de mon expérience;
C'est que, mon cher, je t'aime; — et puis je suis heureux;
Rien comme le bonheur pour rendre généreux.
A l'œuvre donc!... Je puis engager ta promesse?

JULES.

Carte blanche.

RAYMOND.

Très-bien! — On vote après la messe,
Aujourd'hui même; ainsi, ne perdons pas de temps.
Ici, — depuis trois jours, — de tous les habitants,
Grâce à mes fonctions, je suis connu... Mon titre
Sonne bien; il me pose, et j'ai voix au chapitre...
Mais la messe est finie, et j'aperçois, là-bas,
Les notables du lieu qui marchent à grands pas.
Eh! messieurs, un instant de halte, je vous prie.

LES NOTABLES.

L'inspecteur!

RAYMOND.

Vous allez voter à la Mairie?

LES NOTABLES.

Oui, monsieur l'inspecteur!

RAYMOND.

Au maire — qui m'attend,
J'ai besoin de parler pour un fait important.
Si vous le permettez, nous ferons route ensemble...

LES NOTABLES.

C'est pour nous trop d'honneur!

JULES, *à part.*

Je suis saisi... je tremble.

RAYMOND, *à Jules.*

Je vais, chemin faisant, t'assurer le scrutin.

Aux notables.

Messieurs,.. l'agriculture....

Raymond et les notables s'éloignent.

JULES, *seul.*

Arrivé ce matin,
Dans cette ville où nul n'avait vu mon visage,
— Hors ce brave Raymond, — la Fortune au passage
Me saisit; et, demain, moi qui tombe du ciel,
Je repars, — honoré d'un mandat officiel!...
Le premier pas est fait... mais, pour aller plus vite,
Des conseils de Raymond amplement je profite...
Je baise le Veau d'or... et voilà qu'à mon tour,
Je rayonne au milieu des illustres du jour!
Avec le sort, ma foi, cela me raccommode.
J'en conviens, le scrupule est un hôte incommode;
De chez moi je le chasse, et... Mais je perds l'esprit!
Je m'aveugle!... D'où vient l'espoir qui me sourit?
Sur un vote chanceux tout mon bonheur se fonde...
Car, enfin, suis-je sûr que le scrutin réponde
A mes souhaits?... Raymond peut bien s'être abusé;
L'évènement trahit souvent le plus rusé.
Quoi! de retour?... Déjà!

RAYMOND, *triomphant.*

La victoire est complète!
Je te l'avais prédite... et Raymond est prophète.
Un seul tour de scrutin...

JULES.

C'est merveilleux, ma foi!
Élu?...

RAYMOND.

Comme un seul homme ils ont voté pour toi...
Maintenant, alliance entre nous; notre rôle
Est de nous entr'aider; — moi, la main, toi, l'épaule!
Ensemble aux gros emplois nous donnerons l'assaut;
Et, tous deux nous poussant, nous monterons plus haut!

JULES, *exalté.*

A nous un grand renom, pour vivre dans l'histoire!

RAYMOND.

Ce n'est qu'argent comptant qu'on achète la gloire.
A nous beaucoup d'argent... et les grandeurs viendront;
Et l'aile de la gloire ombragera ton front!

JULES.

Le nôtre.

RAYMOND.

J'y tiens peu... Mais, au coin de la rue,
D'où vient que tout à coup la foule est accourue ?
Et pourquoi tous ces yeux sur un point s'arrêtant ?...

JULES.

Eh !... c'est une dépêche affichée à l'instant.
Regarde ! elle est encor toute moite de colle...

Lisant.

« Par de hautes raisons, le congrès agricole
» Est indéfiniment ajourné... » Le guignon
Ne me lâchera pas !

RAYMOND.

Tu lis mal ; ton lorgnon

Lisant.

Est trouble... Non, parbleu ! c'est bien vrai.

JULES.

Je défie
Qu'on soit plus malheureux !

RAYMOND, *prenant la main de Jules.*

Calme et philosophie !

UN HABITANT, *à Raymond.*

On vous cherche, monsieur.

RAYMOND.

Qui ?

UN HABITANT.

Le facteur rural.

RAYMOND, *à qui le facteur a remis un journal sous bande.*

Le *Moniteur !...*

Lisant.

« L'emploi d'inspecteur général
» De la température est... supprimé... » Le diable
Te brûle mille fois, décret impitoyable !

JULES, *prenant la main de Raymond.*

Calme et philosophie... Ah ! tu l'as dit ainsi !
Raymond, veux-tu fumer un cigare ?

RAYMOND.

Merci.

HIPPOLYTE MINIER.

PHILOSOPHIE A L'OMBRE DU DRAPEAU.

L'Académie française fait partie des corps de l'État au même titre que le dessert fait partie d'un dîner.

*
* *

Dans sa définition du mot *abaissement*, le dictionnaire de l'Académie a oublié de faire remarquer que l'abaissement était le moyen le plus fréquemment employé pour s'élever.

*
* *

L'enfant broute la vie, le jeune homme la dévore, le vieillard la rumine.

*
* *

L'esprit sans argent sème des bons mots pour récolter des dîners, et l'argent sans esprit sème des dîners pour récolter des bons mots.

*
* *

Les hommes spéciaux peuvent avoir un œil très-clairvoyant, très-fin, très-exercé, mais ils n'ont qu'un œil.

*
* *

Dans les capitulations de guerre, on perd son matériel et on sauve son honneur; dans les capitulations de conscience on abandonne ses armes et son drapeau, mais on grossit son butin.

Vte CHARLES DE NUGENT.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME SEPTIÈME.

ANNÉE 1860. — PREMIER SEMESTRE.

JANVIER.

Pages.

Préface de la quatrième année. — Lettre de Mgr l'Évêque de Nantes aux Rédacteurs de la *Revue*..... v

Poésie. — La Noël, par M. *Jean Reboul*, de Nîmes..... 1

Études historiques. — La Révolte du papier timbré, advenue en Bretagne en l'an 1675, par M. *A. de la Borderie*..... 5

Études littéraires. — Madame Swetchine, sa vie et ses œuvres, publiées par M. le Cte de Falloux, de l'Académie Française, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 29

Récits populaires des Bretons. — Les aventures du seigneur Tête-de-Corbeau — Récit du Fermier, — par M. *E. du Laurens de la Barre*..... 46

Scènes et mœurs de province. — Le coup de Dé, proverbe (acte deuxième), par M. *Emile Grimaud*..... 59

Notices et comptes-rendus. — Souvenirs d'une Douairière, de Mlle Anna Édianez, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 71

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 74

FÉVRIER.

Études historiques. — La Révolte du papier timbré, advenue en Bretagne, en l'an 1675 (suite), par M. *Arthur de la Borderie*. 81

Ce qui vient au son de la flûte s'en retourne au son du tambour, nouvelle, par Mlle *Anna Édianez*..... 114

Souvenirs des guerres de Vendée. — Le chevalier Devieux, par M. *Charles Thenaisie*..... 125

Scènes et mœurs de province. — Le coup de Dé (troisième et dernier acte), par M. *Emile Grimaud*..... 141

Notices et comptes-rendus. — I. Marguerite de la Motte-Fouqué, comtesse de Sanzay, par M. *Anatole de Barthélemy*..... 153
II. Cours élémentaire d'horticulture à l'usage des écoles primaires (seconde partie), de M. Sauvaget, par M. *le Cte Olivier de Sesmaisons*..... 157
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 161

MARS.

Études historiques. — La Révolte du papier timbré, advenue en Bretagne en l'an 1675 (suite et fin), par M. *Arthur de la Borderie*..... 196
Ce qui vient au son de la flûte s'en retourne au son du tambour, nouvelle (suite), par Mlle *Anna Edianez*..... 203
Le Travail chrétien au moyen âge. — Corporations et confréries, par M. *Edouard de la Bassetière*..... 220
Poésie. — Breïz-Izell, par M. *F.-M. Luzel*..... 229
Une neuvaine au tombeau de saint Patrice, par M. *le Vte Charles de Nugent*..... 232
Deux pages d'histoire de la Révolution (1793), par M. *l'abbé Piéderrière*..... 235
Souvenirs contemporains. — Charles de Bonnechose, par M. *Tancrède de Beauregard*..... 245
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 251

AVRIL.

Études littéraires. — André de Rivaudeau, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 257
Le Travail chrétien au moyen âge. — Corporations et confréries (suite et fin), par M. *Edouard de la Bassetière*..... 271
Ce qui vient au son de la flûte s'en retourne au son du tambour, nouvelle (suite et fin), par Mlle *Anna Edianez*..... 292
Aperçus historiques sur la noblesse de la Vendée, par M. *H. Grimouard de Saint-Laurent*..... 304
Poésie. — L'Élément du Poète, par M. *Emile Grimaud*..... 320
Documents historiques. — I. Lettre inédite de Catherine de Médicis. — II. Portrait de Louis XIII, peint à Nantes, par Charles Errard. — Documents communiqués par Mme V. *Le Grand*..... 321

Philosophie à l'ombre du drapeau, par M. *le Vte Charles de Nugent* 326
Chronique, par M. *Louis de Kerjean* 328

MAI.

Les Artistes bretons. — M. Alphonse Le Hénaff, peintre, par M. *S. Ropartz* 337
Etudes littéraires et morales. — Rome et Londres, de M. l'abbé Margotti, par M. *Eugène de la Gournerie* 351
Traditions populaires des Bretons.— I. Le Poupon Arc'han; II. Saint Christophe, par M. *C. du Chalard* 366
Aperçus historiques sur la noblesse de la Vendée (suite et fin), par M. *H. Grimouard de Saint-Laurent* 375
Saint Gobrien et ses légendes, par M. *le Vte Henri du Noday* 393
Variétés historiques.— Le pillage du château de Mezarnou, en 1594. — Document inédit communiqué par M. *Le Men*, archiviste du département du Finistère 401
Chronique, par M. *Louis de Kerjean* 411

JUIN.

Les Moines sous les premiers Mérovingiens.— Les Moines et la nature, par M. *le Cte de Montalembert*, de l'Académie française 417
Légendes bretonnes. — La Veuve de Cuburien, par M. *Hippolyte Violeau* 442
Études littéraires et morales. — Rome et Londres, de M. l'abbé Margotti (suite et fin), par M. *Eugène de la Gournerie* 473
Poésie. — L'Assurance mutuelle, par M. *Hippolyte Minier* 487
Philosophie à l'ombre du drapeau, par M. *le Vte Charles de Nugent* 496
Table générale du volume 497
Table des articles par ordre de matières 500
Table des articles par noms d'auteurs 502
Table alphabétique des ouvrages appréciés ou mentionnés dans ce volume 504

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIERES.

RELIGION, MORALE ET PHILOSOPHIE.

Le Travail chrétien au moyen âge. — Corporations et confréries, par M. *Édouard de la Bassetière*, 220-228, 271-291. — Philosophie à l'ombre du drapeau, par M. le Vte *Ch. de Nugent*, 326-327, 496.

HISTOIRE.

Études et documents historiques. — La Révolte du papier timbré, advenue en Bretagne en l'an 1675, par M. *A. de la Borderie*, 5-28, 81-113, 169-202. — Deux pages d'histoire de la Révolution (1793), par M. l'abbé *Piéderrière*, 235-244. — Aperçus historiques sur la noblesse de la Vendée, par M. *H. Grimouard de Saint-Laurent*, 304-319, 375-392. —Lettre inédite de Catherine de Médicis, 321-324.—Portrait de Louis XIII, peint à Nantes, par Charles Errard, 324-325. — Le Pillage du château de Mézarnou, en 1594, 401-410. — Les Moines sous les premiers Mérovingiens, par M. *le Cte de Montalembert*, 417-441.

Biographie. — Le chevalier Devieux, par M. *Charles Thenaisie*, 125-140. — Charles de Bonnechose, par M. *Tancrède de Beauregard*, 245-250. — M. Alphonse Le Hénaff, peintre, par M. *S. Ropartz*, 337-350.

Faits contemporains. — Lettre de Mgr l'Évêque de Nantes aux Rédacteurs de la *Revue*, v-viii. — Chronique mensuelle, par M. *Louis de Kerjean*, 74-80, 161-168, 251-256, 328-336, 411-416. — La Première aux Antipapistes, par un Collégien breton, 253-256.

LITTÉRATURE.

Récits et nouvelles. — Les Aventures du seigneur Tête-de-Corbeau, Récit du Fermier, par M. *E. du Laurens de la Barre*, 46-58. — Ce qui vient au son de la flûte s'en retourne au son du tambour, par Mlle *Anna Edianez*, 114-124, 203-219, 292-303. — Une neuvaine au tombeau de saint Patrice, par M. le Vte *Charles de Nugent*, 232-234. — Le Poupon Arc'han, Saint Christophe, par M. *C. du Chalard*, 351-365. — Saint Gobrien et ses légendes, par M. le Vte *Henri du Noday*, 393-400. — La veuve de Cuburien, par M. *Hippolyte Violeau*, 442-472.

Critique littéraire. — *Mme Swetchine, sa vie et ses œuvres*, publiées par M. le Cte de Falloux, par M. *Eugène de la Gournerie*, 29-45. — *Souvenirs d'une Douairière*, de Mlle Anna Edianez, par M. *Eugène de la Gournerie*, 71-73. — *Marguerite de la Motte-Fouqué, comtesse de Sansay*, de M. de la Ferrière-Percy, par M. *A. de Barthélemy*, 153-156. — *André de Rivaudeau*, de M. Mourain de Sourdeval, par M. *Eugène de la Gournerie*, 257-270. — *Rome et Londres*, de M. l'abbé Margotti, par M. *Eugène de la Gournerie*, 351-365, 473-486.

Poésie. — La Noël, par M. *Jean Reboul*, de Nîmes, 1-4 — Le Coup de Dé, proverbe (deuxième et troisième actes), par M. *Emile Grimaud*, 59-70; 141-152. — Breïz-Izell, par M. *F.-M. Luzel*, 229-231. L'Élément du Poète, par M. *Emile Grimaud*, 320. — Adieux aux Poètes, par M. *Ulric Guttinguer*, 335-336. — L'Assurance Mutuelle, par M. *Hippolyte Minier*, 487-495.

SCIENCES ET ARTS.

Cours élémentaire d'horticulture à l'usage des Écoles primaires (deuxième partie), de M. Sauvaget, par M. le Cte *Olivier de Sesmaisons*, 157-160. — M. Alphonse Le Hénaff, peintre, par M. *S. Ropartz*, 337-350.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

ANNA EDIANEZ. — Ce qui vient au son de la flûte s'en retourne au son du tambour, 114-124, 203-219, 292-303.

DE BARTHÉLEMY (Anatole). — *Marguerite de la Motte-Fouqué, comtesse de Sanzay*, de M. de la Ferrière-Percy, 153-156.

DE LA BASSETIÈRE (Édouard). — Le Travail chrétien au moyen âge. — Corporations et confréries, 220-228, 271-291.

DE BEAUREGARD (Tancrède). — Charles de Bonnechose, 245-250.

DE LA BORDERIE (Arthur). — La Révolte du papier Timbré, advenue en Bretagne en l'an 1675, 5-28, 81-113, 169-202.

DU CHALARD (Ch.). — Le Poupon Arc'han, Saint Christophe, 351-365.

COLLÉGIEN BRETON (Un). — La Première aux Antipapistes, 253-256.

L'ÉVÊQUE DE NANTES (Mgr). — Lettre aux Rédacteurs de la *Revue*, v-viii.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — *Mme Swetchine, sa vie et ses œuvres*, publiées par M. le Cte de Falloux, 29-45.—*Souvenirs d'une Douairière*, par Mlle Anna Edianez, 71-73.—*André de Rivaudeau*, par M. Mourain de Sourdeval, 257-270. — *Rome et Londres*, par M. l'abbé Margotti, 351-365, 473-486.

GRIMAUD (Emile). — Le Coup de Dé, proverbe (deuxième et troisième actes), 59-70, 141-152. — L'Élément du Poète, 320.

GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT (Henri). — Aperçus historiques sur la noblesse de la Vendée, 304-319, 375-392.

GUTTINGUER (Ulric). — Adieux aux Poètes, 335-336.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique mensuelle : janvier, 74-86; février, 161-168 ; mars, 251-256 ; avril, 328-336 ; mai, 411-416.

Du Laurens de la Barre (E.). — Les Aventures du seigneur Tête-de-Corbeau, Récit du Fermier, 46-58.

Le Grand (Mme V.). — Lettre inédite de Catherine de Médicis, 321-324.— Portrait de Louis XIII, peint à Nantes, par Charles Errard, 324-325.

Le Men. — Le Pillage du château de Mézarnou, en 1594, 401-410.

Luzel (F.-M). — Breïz-Izell, 229-231.

Minier (Hippolyte). — L'Assurance mutuelle, 487-495.

De Montalembert (Cte Charles). Les Moines sous les premiers Mérovingiens, 417-441.

Du Noday (Vte Henri). — Saint-Gobrien et ses légendes, 393-400.

De Nugent (Vte Charles). — Une neuvaine au tombeau de saint Patrice, 232-234. — Philosophie à l'ombre du drapeau, 326-327, 496.

Piéderrière (abbé). — Deux pages d'histoire de la Révolution (1793), 235-244.

Reboul (Jean). — La Noël, 1-4.

Ropartz (S.). — M. Alphonse Le Hénaff, peintre, 337-350.

De Sesmaisons (Cte Olivier). — *Cours élémentaire d'horticulture, à l'usage des écoles primaires*, 2e partie, par M. Sauvaget, 157-160.

Thenaisie (Charles). — Le chevalier Devieux, 125-140.

Violeau (Hippolyte). — La veuve de Cuburien, 442-472.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

L'Amour, la Femme, par M. Michelet, 74.
André de Rivaudeau, par M. Mourain de Sourdeval, 257-270.
L'Ane mort et la Femme guillotinée, par M. Jules Janin, 166.
La Bretagne ancienne, par M. Pitre Chevalier, 332.
Ça et là, par M. Louis Veuillot, 78-80.
Correspondance de Béranger, 412.
Cours élémentaire d'horticulture (2me partie), par M. Sauvaget, 157-160.
Cromwell, par M. V. Hugo, 164.
Le Drame du Calvaire, par M. l'abbé X. Denis, 333-334.
Elle et Lui, *Lui et Elle*, 174.
Fables et contes en vers, par M. Delétant, 334-335.
Fanny, par M. Ernest Feydeau, 74.
La France, l'Empire et la Papauté, par M. Villemain, 77-78.
Géographie illustrée de la France, par Malte-Brun, 416.
Les Gloires du Romantisme, par un autre Bénédictin, 161-168.
Histoire de Guingamp, par M. S. Ropartz, 256.
Histoire de ma vie, *Jacques*, par Mme Georges Sand, 165-166.
Mme Swetchine, sa vie et ses œuvres, publiées par M. de Falloux, 29-45.
La Maison du Cap, par M. Hippolyte Violeau, 256, 415-416.
Marguerite de la Motte Fouqué, par M. de la Ferrière-Percy, 153-156.
Les *Méditations*, les *Harmonies*, la *Chute d'un Ange*, 164; *Jocelyn*, 412, par M. de Lamartine.
Les Mémoires du Diable, par M. Frédéric Soulié, 167.
La Monarchie française au XVIIIe siècle, par M. L. de Carné, 256.
Les Mystères de Paris, Mathilde, le Juif-Errant, les Mystères du Peuple, par M. Eug. Sue, 167.
Le Père prodigue, par M. A. Dumas fils, 75.
Les Romans de la Table ronde, par M. de la Villemarqué, 256.
Rome et Londres, par M. l'abbé Margotti, 351-365, 473-486.
Souvenirs d'une Douairière, par Mlle Anna Edianez, 71-73.
La Tireuse de cartes, par M. Victor Séjour, 75-76.
Les Traditionnelles, par M. J. Reboul, 1.
Voyage sentimental, de Sterne, 166.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

Nantes, imp. de Vincent Forest, place du Commerce, 1.